U d'/of OTTAWA
39003002508595

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/madamedelasabli00menj

Mignard Pinxit. Z. Bellrard

Mme. DE LA SABLIÈRE

L'original appartient à Mr. le Cte. de Sarcus

V^TE MENJOT D'ELBENNE

MADAME DE LA SABLIÈRE

SES PENSÉES CHRÉTIENNES ET SES LETTRES A L'ABBÉ DE RANCÉ

AVEC PORTRAIT ET GRAVURES

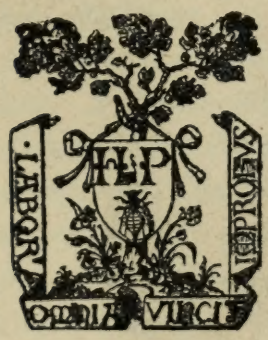

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE-6^e

Tous droits réservés

1923

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa

1299 485
#286

BX
4705
.L365
M43
1923

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

Nous sommes heureux d'exprimer ici nos remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches sur Mme de la Sablière. Beaucoup n'existent plus, mais nous leur gardons un reconnaissant souvenir.

Ce sont tout d'abord S. A. R. Mgr le duc d'Aumale qui nous a fait l'honneur de nous confier, en 1878, *son précieux manuscrit des* Lettres de Madame de Sablé.

MM. Prosper Faugère, directeur, et Jean Kaulek, sous-directeur adjoint aux Archives du département des Affaires étrangères, Henri Bordier, A. Rochebilière, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Sébastien Turquan, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, Gustave Desnoiresterres, le révérend père abbé et le frère Cyprien, bibliothécaire de la Grande Trappe, MM. Marcel Fosseyeux, directeur des archives de l'Assistance publique, Pécheyran et Tisserand, directeur et économe de l'hôpital Laënnec, N. Weiss, conservateur de la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, le vicomte de Champfleur, le comte de Sarcus, MM. Maurice Lecomte, Albert Catel, Henri Wagner, de Londres, Mme veuve Chambry, Mrs Somes, miss Ida de Layard.

Mes Trépagne, Carré, Thomas, Cottin, Goupil, Lefebvre, Le Monnyer, Nottin, Fauchey, de Marnhac et Paul Robineau, notaires à Paris, qui nous ont communiqué leurs archives avec une complaisance inépuisable, et particulièrement Mes du Boys et Charpentier, successivement détenteurs des minutes de Me Bouret, notaire de la famille de la Sablière (c'est la très

courtoise obligeance de Me Charpentier qui nous a permis de reproduire la lettre autographe de Madame de la Sablière dont nous donnons le fac-similé).

Enfin, M. Eugène Vallée qui a bien voulu rédiger la table alphabétique qui termine ce volume, et dont l'amitié dévouée et la solide érudition nous ont toujours été d'un très puissant secours.

A tous, et à lui tout spécialement, nous adressons l'expression de notre bien vive et sincère gratitude.

Couléon, 15 août 1922.

MADAME DE LA SABLIÈRE

CHAPITRE PREMIER

MARGUERITE HESSEIN
(1640-1654)

Naissance de Marguerite Hessein. — Son éducation ; sa famille : Antoine Menjot ; La Raillière ; la marquise de Saint-Aignan. — Deuxième mariage de Gilbert Hessein.

Mme de la Sablière personnifie avec un charme tout particulier la femme de lettres de la seconde moitié du dix-septième siècle, mais sa haute intelligence, sa vaste érudition, un mari et un amant qui furent d'aimables poètes, n'auraient pas suffi à immortaliser son nom. C'est à La Fontaine, son vieil ami, qu'elle doit sa juste renommée.

Aimée des littérateurs et des savants, elle sut les apprécier et les réunir autour d'elle. A l'époque où s'ouvre son salon, l'hôtel de Rambouillet a depuis longtemps fermé ses portes. Julie d'Angennes est devenue la duchesse de Montausier, Angélique est morte en 1664. La marquise de Rambouillet, leur mère, a terminé dans la tristesse sa longue et brillante existence.

Le cercle s'est dissous. Descartes, Vaugelas, Sarazin, Balzac ont successivement disparu. Mme de Longueville, Mme de Nemours, Mlle de Scudéry, qui tient maison, Chapelain, Cotin, Ménage, sont les principaux survivants de cette société honnête et polie.

Déjà se sont élevés les hôtels de Longueville, d'Albret, de Richelieu et de la Rochefoucauld. Mme de Sablé, qui incarne les traditions de la vieille politesse, y est plus admirée

qu'imitée, et les nouvelles précieuses, qui n'ont pris de la bonne compagnie que les travers qu'elles exagèrent, sont en butte aux sarcasmes de Molière et aux railleries des courtisans. Charleval condamne leur affectation et leur pédanterie. Il apprécie chez Mme de la Sablière un naturel et une aisance qui s'éloignent autant de l'exagération des précieuses que du langage licencieux de la cour.

Simple et modeste, Marguerite Hessein sut se faire pardonner sa supériorité. Elle eut l'inappréciable talent de rester femme ; sa modestie fit oublier son savoir, et sa faiblesse lui valut l'indulgence. Douée d'un cœur généreux et d'illusions ardentes, abandonnée par un mari séduisant et volage, elle se donna tout entière au trop brillant consolateur qu'elle avait choisi, et quand son amour fut trahi, à l'exemple des grandes pécheresses de son siècle, elle sut se résigner et bien mourir. Son expiation fut longue et douloureuse. La solitude, la prière et le soin des malades remplirent cette existence autrefois si mondaine, et son fervent repentir, sa cruelle maladie, patiemment supportée, ajoutèrent l'auréole de la sainteté au prestige évanoui de sa triomphante jeunesse.

Elle naquit à Paris en 1640 (1), de Gilbert Hessein et de Marguerite Menjot. Son père était fils d'autre Gilbert Hessein, valet de chambre de roi Henri IV, qui transmit sa charge à Pierre, son fils aîné, ne laissant à ses huit cadets qu'une modeste fortune. L'un d'eux, Gilbert Hessein, qui « suivait la finance », s'intitulait « noble homme Gilbert d'Hessein », et, s'il faut en croire le témoignage de Louis Broussoré, conseiller à la cour des aides de Montpellier, « vivait honorablement comme l'un des meilleurs bourgeois de Paris » (2). Il fondait, dès 1637, la banque Hessein-Nolleau, vendait, en

(1) Et non en 1630, comme le dit H. Régnier dans l'édition des *Œuvres de Jean de la Fontaine*, des grands écrivains français, Paris, Hachette, 1884, in-8°, t. II, p. 454 ; ni en 1647 ou 1648, comme l'écrit P.-L. Rœderer dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, 1835, p. 248, 249, 467.

(2) Information faite pour la charge de secrétaire du roi en faveur de Pierre Hessein, du 29 mai 1695. Archives nationales, section judiciaire, V² 37.

compagnie de Germain Bouchard, du safran, des diamants et des pierres précieuses, négociait avec des teinturiers, et acquérait en 1656 une bonne part dans la ferme du natron (on nommait ainsi le carbonate de soude), abandonnée par le roi, en 1652, au maréchal duc de Villeroy. Le natron venait du Caire et d'Alexandrie sur le *Saint-Pierre*, le *Roi-Salomon*, la *Pesse* et autres navires, armés par les associés. Gilbert Hessein affermait encore en 1657 les francs fiefs de la généralité de Poitiers (1). La banque où travaillaient, en 1651, Isaac et Jean Regoumyer, ses neveux, fils d'Isaac Regoumyer, conseiller à la cour des aides, et de Marie Hessein, prospérait et lui procurait de sérieux bénéfices, car la majeure partie du fonds social, 80 000 livres, somme importante alors, lui appartenait. Cette banque occupait une maison de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les bénéfices venaient à point, car Gilbert avait débuté sans réelle fortune. Il avait épousé, le 27 septembre 1637 (2), une jolie huguenote, Marguerite, fille de Jean Menjot, procureur en la chambre des comptes, et d'Anne Mallard, et veuve de Guillaume Le Juste, commissaire ordinaire des guerres.

Le banquier apportait en mariage une somme de 41 000 livres (3), et Marguerite Menjot 18 000 livres tournois. Ils possédaient une maison dans la rue des Fossés-Saint-Germain, et demeuraient rue Saint-Anastase, au Marais du Temple (4).

De ce mariage naquirent quatre enfants : Marguerite, qui fut Mme de la Sablière ; Samuel, né le 10 février 1642 ; Antoine, né le 10 novembre 1645, et Pierre Hessein.

Les deux époux appartenaient à la religion réformée. Leur fille, portée au temple de Charenton le 18 mars 1640 (5),

(1) Inventaire des meubles et papiers dressé après la mort de Me Gilbert Hessein, du 4 au 16 mai 1661, par Perret et Bouret, notaires au Châtelet de Paris. Minutes anciennes de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra.

(2) Contrat de mariage reçu par Lestoré et Chappelain, notaires au Châtelet de Paris. Minutes anciennes de Me Cottin, notaire à Paris, 3, boulevard Saint-Martin.

(3) La part de la succession de Josias Hessein, son frère, était comprise dans cette somme.

(4) Plus tard ils prirent à bail, de 1637 à 1641, une maison de la rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache, dépendant de celle de Claude Carpentier, brodeur de Monsieur, d'un loyer de 380 livres (Lestoré, notaire à Paris). Minutes anciennes de Me Cottin.

(5) Cf. Pièces justificatives, no 1.

y fut baptisée par le ministre Mestrezat, qui jouissait d'une grande réputation parmi ses coreligionnaires. Le parrain fut Paul Menjot (1), l'aîné de ses oncles maternels ; la marraine, Marie Lambert, son aïeule paternelle. Elle reçut le prénom de sa mère.

Marguerite naissait dans un milieu où les lettres et les arts étaient en grand honneur. Sa famille, que je crois originaire des Pays-Bas, écrivait son nom d'*Esseing*, *Hessein*, *Hessing*, *Hessin* et *d'Hessin* (2). Mme de la Sablière signait *Hessin*. Nous avons adopté la forme *Hessein* comme la plus fréquemment usitée.

Moins d'un siècle après la mort de Mme de la Sablière, en 1758, ce nom restait si peu connu que l'abbé Sepher, l'éditeur des *Madrigaux* de La Sablière, confondait la famille Hessein avec la famille Hesselin du parlement de Paris, qui fit construire par Le Vau le bel hôtel du quai des Balcons dans l'île Saint-Louis. Rœderer n'a pas été mieux renseigné. Walckenaer lui-même, le savant historien de La Fontaine, ne put préciser le nom de Mme de la Sablière, relevé pour la première fois en 1850, dans les dossiers du cabinet des titres, par les éditeurs de Tallemant des Réaux (3). C'est à notre vieil ami, M. G. Desnoiresterres, qu'était réservée la bonne fortune de découvrir en 1860, au Palais de Justice de Paris, l'acte de baptême de Marguerite Hessein dans les registres de l'état civil depuis brûlés par la Commune (4).

Du côté maternel, l'enfant appartenait à une famille champenoise récemment fixée dans la capitale. Jean Menjot, son

(1) Paul Menjot, écuyer, seigneur de Couléon, depuis conseiller d'État, trésorier de France et général des finances en Normandie.

(2) E. Griselle, *État de la maison de Louis XIII*, Paris, P. Catin, 1912, p. 248.

(3) Cf. Germain Brice, *Description de Paris*, 1752, t. II, p. 340 ; — *Madrigaux de Monsieur de la Sablière*, nouvelle édition, Paris, Duchesne, 1758, petit in-8° carré, avertissement, p. iv ; — C.-A. Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, Paris, A. Nepveu, 1820, in-8°, p. 403, notes ; — P.-L. Rœderer, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, 1835, in-8°, p. 243 ; — MM. de Monmerqué et Paulin Paris, *les Historiettes de Tallemant des Réaux*, Paris, Techener, 1850, in-8°, t. VIII, notice sur Tallemant, p. 24 et note.

(4) Cf. G. Desnoiresterres, *Les Cours galantes*, Paris, Dentu, 1865, in-16, I, p. 205 ; — MM. de Monmerqué et Paulin Paris, *les Historiettes de Tallemant des Réaux*, *op. cit.*, t. VIII, notice, p. 24, note 1 ; — Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, *op. cit.*, p. 403, notes.

trisaïeul, procureur du roi à Saint-Dizier en 1548, occupa cette charge peu après le siège de cette ville par Charles-Quint. Nicolas Menjot, son fils, seigneur de Vaveretz près Vitry-le-François, avait épousé en premières noces Jeanne Collin, fille de Jean Collin, sieur de Lessart, bailli de Beaufort et lieutenant particulier des vidames de Châlons, qui traduisit en français, vers le milieu du seizième siècle, divers traités de Cicéron, d'Hérodien et de Plutarque, bien connus des bibliophiles (1). Ce bailli de Beaufort s'était éperdument jeté dans la réforme, dont Châlons et Vitry étaient alors en Champagne les centres les plus actifs. Aussi les enfants de Nicolas Menjot furent-ils élevés en partie dans la doctrine de Calvin. L'aîné, Pierre Menjot, catholique, fut pourvu de la charge de conseiller garde-scel au bailliage et présidial de Vitry-le-François, d'où il adressa de médiocres vers à son ami Christophe de Beaujeu, l'auteur des *Amours*, publiés en 1589 (2). Les deux demi-frères de Pierre, Jean et Samuel Menjot, vinrent chercher fortune à Paris. Jean, mort en 1629, fut le père de Marguerite Menjot et l'aïeul de Mme de la Sablière.

De cette famille Menjot, si accessible aux idées nouvelles, Antoine Menjot, oncle de Marguerite Hessein, est la personnalité la plus marquante. Ses conseils exercèrent sur elle une si grande influence qu'il nous faut présenter au lecteur ce singulier médecin, philosophe, théologien, huguenot, somme toute homme de cœur et d'esprit, qui jouit à la fin du dix-septième siècle d'une notoriété littéraire et scientifique dont Pascal, Racine, Huet et Gombaud sont restés les meilleurs garants (3).

Écrivain militant, il fut l'un des plus ardents fauteurs de la réforme à Paris. Entre le catholicisme et le calvinisme la

(1) Cf. le contrat de mariage de Nicolas Menjot, reçu par Beschefer et Marin, notaires à Châlons, le 28 février 1548, et le contrat de mariage de François de Combles, sieur de Nayves, et d'Anne Collin, reçu par Chrestian et Roussel, notaires à Châlons, le 9 mars 1555 (minutes anciennes de Mes Vuilquin et Morel, notaires à Châlons-sur-Marne). Nicolas Menjot épousa en secondes noces Isabeau Bardot.

(2) *Les Amours de Christophe de Beaujeu, baron de Beaujeu et seigneur de Jaulges...*, Paris, Didier Millot, 1589, in-4°, fol. 212 verso.

(3) Cf. sur Antoine Menjot une étude très consciencieuse et très savante de M. E. Jovy, *Le médecin Antoine Menjot, notes péripascaliennes*, Vitry-le-François, Tavernier, 1914, in-8°.

bataille est engagée, lutte âpre, passionnée, dont les polémiques sont souvent marquées au coin du génie ; mais la discussion reste courtoise. Les réformés comptent dans leurs rangs les Schomberg et les Turenne : ce ne sont plus des parias. Ils ont pris leur place dans la vieille société française où nous les trouvons partout, à la cour et à la ville, et, quand le grand roi les sacrifiera, cédant à d'impolitiques conseils, ce sera, comme l'a dit Cousin, sans pouvoir invoquer la « complicité » de son époque (1).

Né dans la capitale au commencement de ce siècle si fécond en intelligences et en caractères, cousin germain d'un Samuel Menjot, secrétaire du roi, cité par Tallemant comme un modèle de « générositez », il était l'allié par sa mère des Tallemant et des Rambouillet (2). Sa jeunesse s'écoula dans ce milieu spirituel et facile, dont les héros furent Conrart, des Réaux, La Sablière, où Marie de Louvigny et la jolie Lolo durent effrayer et scandaliser plus d'une vertueuse bourgeoise. Des Réaux nous raconte que Menjot et son frère s'enfermaient pour prier Dieu pour huit jours (3). Il est vrai qu'Antoine était fort pieux. Il suivait assidûment les leçons des ministres réformés et s'instruisait avec ardeur dans une religion qui lui fut d'autant plus chère qu'elle était déjà persécutée. Il pouvait se dire, non sans quelque raison, cousin du célèbre Jacques d'Allemagne, ministre de Sézanne, l'une des célébrités du parti calviniste (4). Les dimanches et jours de fête, la famille se rendait en carrosse à Charenton, où Judic Menjot, tante paternelle d'Antoine, avait été massacrée par des laquais, le 26 septembre 1621, en revenant du prêche (5). Marguerite Menjot, la future Mme Hessein, accompagnait ses parents au temple, dont l'existence était alors si précaire que les marchés des voituriers, stipulés

(1) V. Cousin, *Madame de Sablé*, 2e édit., Paris, Didier, 1859, in-8°, p. 435.

(2) Tallemant des Réaux, fils de Pierre Tallemant et de Marie de Rambouillet, était petit-fils d'Antoine de Rambouillet et de Marie Maillart, dont la sœur, Renée Maillart, femme d'Antoine Mallart, était l'aïeule maternelle d'Antoine Menjot.

(3) T. des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 373, 390.

(4) Jacques était arrière-petit-fils de Louise Bardot, et Isabeau Bardot fut la seconde femme de Nicolas Menjot, veuf de Jeanne Collin et aïeul d'Antoine.

(5) Requête de Jean Menjot, frère de Judic, au lieutenant civil, du 9 octobre 1621.

pour un an, contenaient une clause résolutoire en cas de suppression du culte (1). Cependant les réformés y accouraient en foule. Les Ruvigny, les Rambouillet, les Louvigny, les Tallemant y avaient leurs places marquées, et cette réunion, d'abord purement religieuse, fomenta bientôt une opposition sourde qui explique, sans les justifier, les mesures d'exception prises à son égard.

Antoine Menjot choisit la carrière médicale. Peut-être y fut-il encouragé par François Le Vignon, seigneur de Miannay et de Bois-d'Ailly, qui épousa Suzanne Menjot, sa cousine germaine. Ce médecin, fils d'un doyen, plus tard doyen lui-même, pouvait exercer quelque influence sur la faculté de Paris (2). Antoine dédaigna ces protections. La faculté de Montpellier jouissait alors d'une grande célébrité. Il y prit ses degrés en 1636 (3).

Il revint bientôt à Paris, docteur d'une faculté rivale qui échangeait trop souvent avec celle de la capitale de violents et injurieux libelles. L'hostilité résultant de ces polémiques rendait intolérable aux docteurs de Montpellier le séjour de Paris. « Otez deux médecins du roi, écrit en 1646 Guy Patin à son ami Belin, il n'y en a point ici de Montpellier qui y pratiquent. » La charge de médecin du roi, entourée d'une certaine considération, permettait au titulaire de s'imposer à ce milieu intolérant et jaloux. Malgré la religion qu'il professait ouvertement, Menjot réussit en 1651 à obtenir une de ces charges. Deux ans plus tard, il acquit celle de conseiller et médecin consultant de Monsieur, frère du roi. Ces situations étaient enviées : les déclamations de Guy Patin nous en fournissent la preuve. « La plupart des médecins de cour, dit-il, sont ignorants ou charlatans... Néanmoins, à la campagne, ces messieurs s'en font accroire avec ces bulles

(1) Marché conclu avec Grégoire Le Conte, voiturier, devant Le Voyer, notaire à Paris, le 8 septembre 1623. Minutes anciennes de Me Goupil, notaire à Paris, quai Voltaire.

(2) On trouve son portrait sur le jeton qu'il fit frapper pendant son décanat. Cf. H. Fournié, *Jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris*, Châlon-sur-Saône, E. Bertrand, 1907, in-8°, p. 78, 79, et pl. II, nos 22 et 23 ; — Inventaire des meubles et papiers de Suzanne Menjot, alors veuve, dressé par Le Caron et Galloys, notaires au Châtelet de Paris, le 9 septembre 1642.

(3) Cf. M. Potel, *Noël Vallant. France médicale*, 1913, no 19, p. 367.

imaginaires obtenues, moyennant quelques pistoles, de quelque secrétaire de cabinet... (1). »

Possesseur de ces bulles moins imaginaires que ne le prétend Guy Patin, Menjot sut se faire apprécier à la cour et à la ville. De fortes études, une parfaite connaissance de l'antiquité, un esprit gaulois dont Tallemant nous a révélé les saillies, lui concilièrent les suffrages de cette société intelligente et polie. Il acquit la clientèle d'illustres coreligionnaires, et les gens de lettres se disputèrent son amitié. Racine nous a conservé le souvenir d'une de ses consultations, dans laquelle il lui conseille d'entretenir constamment sa gaieté (2). Gombaud lui-même, sur le déclin de l'âge, l'illustre Gombaud, comme l'appelaient ses contemporains enthousiastes, lui ouvrait les portes de l'hôtel de Rambouillet et « abrégeait pour lui le chemin de l'Éternité » en lui dédiant cette épigramme :

Manjot, loin des erreurs de la foule ignorante,
Tu prends la panacée où je prends l'amaranthe,
Sur un même sommet, dans un même vallon,
Et cherchant les vertus dont la mort est charmée,
Par des arts différents, sous un même Apollon,
Tu conserves la vie, et moi la renommée (3).

Tel fut l'oncle préféré, le conseil et l'appui de Mme de la Sablière dans les nombreuses et cruelles épreuves de sa vie. C'est à lui qu'elle fit appel dans la détresse de ses infortunes conjugales, quand la perte de ses enfants la laissa seule et désolée, quand sa fortune disparut, quand l'abandon de La Fare lui révéla l'inanité du dernier refuge de son cœur. C'est en lui qu'elle trouva toujours un ami sage, conciliant et dévoué.

Elle put compter aussi sur l'appui d'un autre oncle, financier fameux et détesté. Nous voulons parler de La Raillière,

(1) Réveillé-Parise, *Lettres de Gui Patin*, Paris, Techener, 1846, in-8°, t. I, p. 22, 129, 222 ; t. II, p. 227.

(2) « Du reste vous tenir l'esprit toujours gai. » Lettre de Racine à Boileau du 24 mai 1687. Cf. P. Mesnard, *Œuvres de J. Racine*, édition des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1865, in-8°, t. VI, p. 549.

(3) Les *Épigrammes de Gombauld*, Paris, A. Courbé, 1657, in-12, l. III, épigr. VII, Arts d'Apollon, p. 84. Cf. la réponse d'A. Menjot à l'épigramme de Gombaud. *Opuscules posthumes de M. Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roy à Paris*, Amsterdam, Henri Desbordes, 1697, in-4°, p. 124, 125.

mari d'Anne Menjot (1), sœur d'Antoine, et tante de Marguerite Hessein. Samuel Gaudon (2), sieur de la Raillière, jouit en son temps de quelque célébrité tapageuse. Il était originaire de Preuilly-en-Touraine, où sa famille possédait les seigneuries de Fenis et de Colleau dans la paroisse de Bossay. Lui-même tirait son nom du fief de la Raillière, situé près de la ville de Preuilly, où il fit bâtir en 1630 un beau château qu'il se préparait à relier au faubourg Saint-Nicolas et au pont de la Clau par une grande rue qui ne fut jamais construite. Ce château est aujourd'hui l'hospice de Preuilly (3).

Il demeurait à Paris, rue Beaubourg, à l'hôtel de Rochefort, car il était l'allié et le protégé de la maison d'Aloigny. Huguenot, bien que cousin de Silvain Gaudon, docteur en théologie, chanoine de Comminges, qui a publié en 1646 et 1649 les lettres et ambassades de Busbeck en Turquie et en Amasie (4), il réussit, dans de nombreuses opérations financières, et, payant bien, fut tout d'abord considéré. Dès 1639, il s'était mis en frais pour la naissance du Dauphin :

Ce qui fut bien plaisant,
Monsieur de la Rallière,
Ce brave partisan,
Fit faire une barrière
De douze ou quinze muids où tout le monde
Allait s'abreuver à la ronde
Et s'amusait à tirer la bonde (5).

Mais la popularité de La Raillière ne pouvait être de longue durée. Mazarin ne fut pas un administrateur de génie. Le trésor était à sec ; il fallait payer les frais de la guerre,

(1) Contrat de mariage reçu par Blosse et Richer, notaires à Paris, le 7 février 1630. Minutes anciennes de Me Lefebvre, notaire à Paris, rue Tronchet, 34.

(2) Et non Gaudin, comme le dit Le Laboureur dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau*, nouvelle édition, t. II, p. 488.

(3) J.-X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, article « Preuilly », Tours, Rouillé-Ladevèze, 1883, in-8°, t. V, p. 186.

(4) *Ambassades et voyages en Turquie et en Amasie de Mr Busbeques...*, Paris, P. David, 1646, in-8°, dédié à son cousin M. de la Rallière. — *Les lettres d'Auger Gislen de Busbeck, ambassadeur de l'empereur Ferdinand II près du sultan Soliman II*, Paris, 1649, in-8°

(5) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 315.

les dépenses et les dilapidations des gouvernants, doubler les impôts, vendre des lettres de noblesse, créer des charges nouvelles, recourir forcément aux moyens propres à se procurer quelque argent. Les spéculateurs eurent beau jeu. Chacun inventa et proposa sa maltôte, son *parti*, comme on disait alors : aussi nomma-t-on ces traitants des « partisans ». « La Raillière, parlant en leur nom à la reine en 1645, déclarait que, si la cour les abandonnait, ils ne fourniraient plus l'argent nécessaire pour le paiement des rentes. Le Parlement, disait-il, n'allait à rien moins qu'à la ruine de l'autorité royale. Il ajoutait que déjà on distinguait les parlementaires et les royalistes, comme en Angleterre. L'exemple de ce pays devait engager la reine à défendre l'autorité royale menacée par le Parlement (1). »

Les partisans souscrivirent donc aux imprudents engagements de d'Émery, surintendant des finances, favori du cardinal, qui opéra des retranchements sur les rentes, fit saisir les meubles des contribuables et emprisonner en 1646 plus de vingt-trois mille citoyens. La révolte contre tous ces abus suscita la guerre civile. « Les partisans, dit un pamphlet dénué d'aménité, ramassent en leur corps la férocité du lion, la volerie de la chouette, la cautèle du renard, la malice du singe, la brutalité de l'estrigon, l'envie du chien, la gloutonnerie du loup, la superbe du paon, la lascivité du satyre, la cruauté du tigre, la trahison du crocodile, et, pour faire court, la haine et le venin du serpent contre l'homme (2). »

La Raillière, « premier commis, pilier arc-boutant » de d'Émery, partagea sa parfaite impopularité. Il fut intéressé dans nombre de traités conclus au nom du roi. On l'accusa de perpétrer des maltôtes, notamment sur les rentes de l'Hôtel de Ville. Il eut sa part dans la ferme générale des aides, dans celle des 24 deniers, dans les entrées des villes de Paris et de Rouen, dans les crues et tailles de la généra-

(1) A. Cheruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1879, in-8°, t. II, p. 96.

(2) *Description des vies, mœurs et façons de faire des péagers, publicains, maletostiers, monopoleurs, fermiers et partisans, non moins facétieuse, naïve et véritable que sérieuse et mystique..., par* Demophile, Paris, veuve Th. Pepingué, 1649, in-folio, p. 21.

lité de Tours, dans les taxes et confirmations d'hérédité, mais il dut la complète aversion des contribuables à une audacieuse innovation, la taxe des *aisés*, dont les propagateurs furent lui, Catelan, d'Émery, Vanel, fermier des entrées, Petit, Bordier, Galand, Bordeaux, de Mons, Le Camus, de Helus, Samuel, Colbert, Picart, Housset et Payen (1). Comme La Raillière et Catelan, financiers de marque, étaient de fervents huguenots, on appela la maltôte « de la théologie de Charenton » (2).

Ils affermèrent par un traité de 150 000 livres de rente tous les droits d'entrée, et établirent une taxe proportionnelle sur les biens des gens aisés ou qu'ils déclarèrent tels, taxe dont ils exigèrent le paiement avec une extrême rigueur. C'était l'impôt arbitraire et proportionnel sur le revenu, redouté de tous temps des contribuables, taxés, dévalisés et emprisonnés à merci.

D'Émery, qui professait « que la bonne foi n'était que pour les marchands et que les surintendants n'étaient faits que pour être maudits », n'en dut pas moins démissionner sous les coups de la vengeance populaire. Le Parlement établit une chambre de justice qui poursuivit les financiers. La cour résista, les barricades s'élevèrent, la reine quitta Paris et bientôt après Mazarin s'enfuit du royaume (3).

La Raillière fut conduit à la Bastille, en 1649, par ordre du prince de Conty :

Ce fut le 26 de janvier,
Jour que le nommé La Raillière
Fut pris nouant sa jarretière
Comme espion du cardinal.
Son nom est connu pour le mal
Qu'il a fait souffrir à la France.
Il est *hoc* à quelque potence.
C'est un sorcier, c'est un devin,
Exacteur des droits sur le vin,

(1) *Catalogue des partisans, ensemble leurs généalogies..., contre lesquels on peut et doit agir pour la contribution aux dépens de la guerre présente*, 1649, in-folio, p. 4, 9.

(2) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 440.

(3) F. Didot et Hœfer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIII, article « Mazarin ».

Jadis pillier de Particelle,
Auteur de la taxe nouvelle
Par qui tant de gens sont lésez
Dessous le faux titre d'Aisez.
Il est monopoleur en diable,
C'est un usurier exécrable,
Ame damnée, esprit malin,
Un voleur, bref *un Mazarin.*
Ce trouble-repos de la ville
Est à présent dans la Bastille,
Où l'on marque des logements
Pour d'autres mauvais garnements (1).

Cet emprisonnement de La Raillière fut l'un des évé nements qui suscitèrent le plus grand nombre de mazar nades (2). Samuel Gaudon avait acquis une grosse fortun une charge de secrétaire du roi ; il était envié et détesté « Aussi était-il trop superbe et trop insupportable, écr Guy Patin. On a pris chez lui 100 000 écus, que l'on a port à l'Hôtel de Ville pour aider à faire la guerre au Mazarin (3).

(1) Cf. *Journal contenant ce qui s'est passé en la cour de parlement de Paris...* 13 *mai* 1648 *au* 12 *avril* 1649, Paris, Jacques Langlois, 1649, in-4°, p. 151 ; — *suite et seconde arrivée du courrier français...*, Paris, Rolin de la Haye, 1649, in-fol p. 8 ; — *Le troisième Courrier françois, traduit fidellement en vers burlesques*, Par Claude Boudeville, 1649, in-folio, p. 11.

(2) Plusieurs sont véritablement excessifs. Citons parmi les plus violents *L'adieu du sieur Catalan envoyé de Saint-Germain au sieur de la Raillère dans Bastille*, Paris, Cl. Huet, 1649, in-folio ; — *La Response de la Rallière à l'Adieu Catelan, son associé, ou abrégé de la vie de ces deux infâmes ministres et auther des principaux brigandages, volleries et extorsions de la France*, Paris, Rolin de Haye, 1649, in-folio ; — *Lettre de la Raillère prisonnier en la Conciergerie escrit Catelan à Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Math. Colombel, 1649, in-folio. — Bea coup de ces pamphlets portent le nom de *railleries : Les deux Fripperies, ou drilles revestus, raillerie en vers burlesques*, Paris, Denis Langlois, 1649, in-folio ; *La guerre sans canons, raillerie en vers burlesques, id.*, 1649, in-folio ; — *La Raille sans fiel, ou l'innocent jeu d'esprit en vers burlesques*, Paris, 1649, in-folio ; — *Ra lerie universelle, dédiée aux curieux de ce temps, en vers burlesques*, Paris, P. Tar 1649, in-folio ; — *Le salut des partisans et autres pièces du temps*, 1649, in-fol débute par *Gaudeamus...* en souvenir de Gaudon ; — *Vers satiriques sur les noms vies des partisans*, Paris, 1649, in-folio, p. 10 ; — *Les visages qui se desmonte en Cour espagnolle et italienne*, in-folio., p. 8 et 9 ; — *L'arrest du Conseil d'en h prononcé par le prophète royal David contre Mazarin et les partisans*, par F. A. S. D. Paris, in-folio, p. 7 et 8 ; — *Le Courrier sousterrain apportant les nouvelles de ce qu a vu de plus considérable pendant son séjour au pays bas de l'autre monde*, 16 in-folio, p. 4 ; — *Le qu'as-tu veu de la Cour, ou les contreveritez*, in-folio, p. 7 ; *Le second Jeu du Picquet de la Cour*, in-folio, p. 3, etc. — Cf. C. Moreau, *Bibliograp des Mazarinades*, publiée par la Société de l'Histoire de France, Paris, Jannet, 18 in-8° ; *les Courriers de la Fronde*, Paris, Jannet, 1857, in-8°, t. I, p. 382-384.

(3) Réveille-Parise, *Lettres de Gui Patin*, Paris, Baillère, 1846, in-8°, t.

La Raillière répondait non sans quelque raison au maréchal de la Meilleraye, « que les partisans avaient entretenu le roi depuis sa minorité » (1), mais toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, et, le 25 février, le Parlement nomma des commissaires pour instruire son procès :

Jeudi l'on nomma commissaires
Pour le procès de La Raillière
Et du sieur de Launay Gravé,
Dedans la Bastille engravé,
Gens à qui pour leurs monopoles
La Cour ne promet poires molles,
Et qu'elle veut expédier (2).

Mais La Raillière, transféré de la Bastille à la Conciergerie du Palais, en fut quitte pour quelques jours de prison, car il était couvert par les arrêts du conseil. A la suite de sa mésaventure, les partisans ne se crurent plus en sûreté et fortifièrent leurs logis. Le 11 décembre, la cour ordonnait « d'informer contre le nommé La Raillière et autres qui tenoient des corps de garde en des maisons particulières de la ville » (3).

Samuel Gaudon demeurait alors rue des Ménétriers, paroisse Saint-Josse. Ces émotions altérèrent sa santé ; il mourut dans les premiers mois de l'année 1650. Sa succession fut imposée de 300 000 livres par la chambre de justice (4).

Il laissait trois enfants. Son fils, Paul Gaudon, sieur de Fontbaudry près Preuilly, lieutenant au régiment de Champagne, désireux d'expier les erreurs paternelles, se convertit au catholicisme et se fit capucin. La cadette de ses sœurs, Anne Gaudon, épousa Jean Amproux, seigneur de la Massais

p. 408 ; — P. Triain, *Lettres de Gui Patin*, Paris, Champion, 1907, in-8°, t. I, p. 641.

(1) *Entretiens de Bonneau Catelan et La Raillère touchant leur retour à Paris*, 1649, in-4°.

(2) *Journal de ce qui s'est passé en la cour de parlement de Paris...*, p. 209, 398, 414 ; — *La suite et septième arrivée du courrier françois*, Paris, Rolin de la Haye, 1649, in-folio, p. 5 ; — *Le septième Courrier françois, traduit fidellement en vers burlesques*, Paris, Cl. Boudeville, 1649, in-folio, p. 5.

(3) M. Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, Amsterdam, Le Cone, 1751, in-12, t. III, p. 84.

(4) *Journal de M. d'Ormesson*, Chambre de justice de 1661-1665. Archives des Affaires étrangères, France, Galeries, vol. 173.

près Nantes, qui n'eut qu'une fille, mariée en Angleterre (1). Henri Amproux, frère de Jean, lieutenant général des armées du roi, fut inspecteur d'infanterie, et son fils, Henri-Gabriel, comte de la Massais, colonel de Piémont-infanterie et maréchal de camp, porta à Paris, en 1746, les cinquante-cinq drapeaux et étendards glorieusement pris à Bruxelles.

L'aînée et la plus belle des filles de La Raillière, Madeleine Gaudon, était destinée à une illustre alliance. Ses charmes et la grande fortune de son père en avaient fait un parti fort recherché. Marc Duncan, sieur de Cerisante, lieutenant de la mestre de camp du régiment de Navarre, dont Tallemant nous a dessiné la si amusante silhouette, en devint amoureux et l'envoya demander à son père. « Il dit à celuy qu'il chargea de cette belle commission : Je crois que le bourgeois sera bien ayse (mais il avoit affaire à un homme qui se croyoit aussi noble que le roy). Il en fut si ayse qu'il respondit que sa fille n'avoit que douze ans, et que, quand elle en auroit vingt, il penseroit à la marier. Cependant un an après il la maria avec le comte de Saint-Aignan, fils du marquis de Clermont-Gallerande, de la maison d'Amboise (2). »

Elle épousait en effet, le 29 juin 1646, Georges de Clermont, comte de Saint-Aignan au Maine, huguenot comme elle (3), fils de haut et puissant seigneur Henri de Clermont, marquis de Gallerande, conseiller d'État, et de Louise de Polignac, devenait par ce mariage nièce de la maréchale de Coligny-Châtillon, cousine germaine de la comtesse d'Hadington, depuis comtesse de la Suze, parente du brave Bussy, et prenait place dans la noblesse la plus illustre et la mieux apparentée du royaume. Les plus grands seigneurs de la cour assistèrent à son mariage. La Raillière lui donnait en dot 120 000 livres tournois, somme alors considérable.

(1) Contrat de mariage reçu par Le Vasseur et Gigault, notaires à Paris, le 23 septembre 1663. — Archives du vicomte de Champfleur. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, Poitiers, Oudin, 1891, in-8°, t. I, p. 64.

(2) T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 440.

(3) Contrat reçu par Demas et Marreau, notaires au Châtelet de Paris, le 29 juin 1646. Minutes anciennes de Me Le Monnyer, notaire à Paris, 38, rue de Châteaudun.

La marquise de Saint-Aignan, bonne et bienfaisante, ne trouva pas le bonheur dans ce brillant mariage. Les portraits conservés dans le Maine (1) nous révèlent son éclatante beauté. Elle combla les brèches de la fortune des Clermont sans pouvoir se concilier l'amour de sa nouvelle famille et fut toujours pour Marguerite Hessein un solide et puissant appui. Elle lui ouvrit les portes du milieu aristocratique où elle avait pénétré, et grâce à son mari, qui se montra bon parent et bon prince, Mme de la Sablière conquit à la cour les puissantes relations qui firent de son salon le rendez-vous de la meilleure compagnie.

Marguerite n'avait que neuf ans lorsqu'elle perdit sa mère (2). Depuis lors, l'hôtel de Clermont lui resta constamment ouvert. Elle y trouva chez sa cousine germaine, plus âgée qu'elle de sept ans, l'affection et le dévouement d'une sœur très tendrement aimée. Madeleine l'initia à l'extrême politesse de la cour. L'instruction de sa jeune parente fut tout particulièrement soignée, et son oncle, Antoine Menjot, contribua plus que tout autre à développer sa vive intelligence. Il s'efforça de mettre à sa portée les spéculations philosophiques de son temps et les mystères d'une religion dont il avait approfondi passionnément les doctrines. De savants professeurs lui enseignèrent les lettres grecques et latines, les sciences mathématiques, et développèrent en elle cet amour du beau, qui fit si longtemps le charme de sa vie. Gilbert Hessein concentrait toute son affection sur cette charmante enfant privée de la tendresse maternelle, et qui remplaçait pour lui la maîtresse absente du logis. Souvent absorbé par les affaires, il confiait sa fille à la belle marquise de Saint-Aignan, car il ne pouvait se résoudre à lui imposer une marâtre, et il attendait, pour contracter une nouvelle alliance, que Marguerite fût elle-même avantageusement pourvue.

Aussi chercha-t-il de bonne heure à la marier. Séduisante et jolie, elle possédait une brillante fortune. Les prétendants

(1) Châteaux de Couléon et de Saint-Aignan (Sarthe).

(2) Marguerite Menjot mourut entre les deux dates du 29 juin 1646 et du 8 février 1651.

accoururent en foule. Son père négocia pour elle une union qu'il crut avantageuse, et, sans douter un instant du bonheur futur de sa chère enfant, il la jeta, âgée de quatorze ans à peine, dans les bras de son riche et trop galant cousin, Antoine de Rambouillet, seigneur de la Sablière, fils du célèbre financier.

Dix jours avant le mariage de Marguerite, le 10 février 1654 (1), Gilbert Hessein, conseiller et maître d'hôtel du roi, était fiancé à Anne Hoogwood-Keeper, fille d'un gentilhomme anglais, Thomas Hoogwood-Keeper, retiré à Menton, et déjà veuve de Jean de Saulergue et d'Adam de la Planche, sieur de Mortières et de Fouquelinay. L'union du père ne fut pas plus heureuse que celle de son enfant préféré.

(1) Contrat de mariage reçu par Vaultier et Rallu, notaires au Châtelet de Paris. — Cf. Inventaire après la mort de Gilbert Hessein des 4-16 mai 1661.

Veue de Ramboinillet proche la Porte Saint Antoine.

Israel silvestre delin. et sculp. *Israel ex. cum priuil Regis*

CHAPITRE II

LA FOLIE-RAMBOUILLET
(1624-1654)

La Folie-Rambouillet ou maison des Quatre-Pavillons ; son jardin célèbre au dix-septième siècle. — Le financier Rambouillet et ses tulipes ; sa famille ; ses terres.

En sortant de Paris par la porte Saint-Antoine, on trouvait, à droite, le chemin de Charenton, qui traversait le village de Reuilly, déjà réuni au faubourg. Ce village était à peine construit. Un peu au-dessous de l'emplacement de la gare actuelle de Lyon, entre le chemin de Charenton et la rue de Bercy, s'étendait l'enclos de la Folie-Rambouillet (1), de Reuilly ou des Quatre-Pavillons.

« Si du centre de Paris, écrit Walckenaer en 1825, on se rend au faubourg Saint-Antoine, dans le carrefour formé par la rue de Charenton, la petite rue de Reuilly et une longue rue non achevée qui se trouve vis-à-vis, on aperçoit, à peu de distance sur sa droite, une porte en pierre de taille et à plein cintre, qui, par son antique et massive architecture, contraste avec les murs de terre et de moellons du vaste enclos dont cette porte est la principale entrée. Cet enclos, aujourd'hui partagé entre huit ou dix propriétaires et divisé en jardins potagers, se nomme l'*Enclos de Rambouillet*. La rue non bâtie dont nous avons parlé et dont le mur de l'enclos forme un des côtés est depuis longtemps connue sous le nom de *rue de Rambouillet*. Tout ce terrain, ainsi que celui qui s'étend jusqu'à la Seine au midi, et au nord jusqu'à la

(1) H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, Moette et Chardon, 1724, t. II, p. 287.

rue Pic-Puce, dépendait, au commencement du siècle de Louis XIV, du hameau de Reuilly (1). »

On voyait encore en 1846, rue de Charenton, un côté de la porte d'entrée et les débris des quatre pavillons de ce beau jardin converti en marais (2). Depuis lors, la porte en pierres de taille a été démolie, mais la rue de Rambouillet existe encore. L'enclos, dont il ne reste plus de traces, était limité par la rue de la Planchette ou chemin de Charenton, la rue de la Râpée ou de Bercy, et la rue de Rambouillet. Il formait un long quadrilatère, dont l'entrée, qui s'ouvrait rue de la Planchette (3), donnait accès dans de jolis parterres

(1) C.-A. Walckenaer, *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière et de François de Maucroix*, Paris, A. Nepveu, 1825, in-8°, p. IX-XI. — Walckenaer écrit que l'enclos s'étendait jusqu'à la Seine, mais tous les anciens plans lui donnent pour limite la rue de la Râpée ou de Bercy.

(2) Gérault de Saint-Fargeau, *Les 48 Quartiers de Paris...*, Paris, F Didot, 1846, in-4°, p. 114. — H. Vial et G. Capon, « la Folie-Rambouillet », *Bulletin de la Société historique des* XIe, XIIe et XXe arrondissements, Paris, 1899, spécimen, p. 17-24. — Ce travail nous apprend qu'en 1658 Nicolas de Rambouillet sollicitait en vain du Temple l'érection en fief du clos de la Folie-Rambouillet.

(3) Suivant M. Desnoiresterres, on pénétrait dans l'enclos, rue de la Planchette, par une porte monumentale percée au centre d'un mur aux extrémités duquel se dressaient deux pavillons. C'est évidemment la porte dont parle Walckenaer. Nous ne retrouvons sur le plan de 1705 que cette porte et le pavillon de droite (Cf. *les Cours galantes*, Paris, Dentu, 1865, in-8°, t. I, p. 184, note 3). — Depuis, la maison et le jardin de Rambouillet, vendus après la mort de Nicolas de Rambouillet, aux termes de son testament et à défaut d'héritier substitué, subirent bien des vicissitudes. La Folie, négligée et détruite en partie, fut acquise par un sieur Robillard, secrétaire du roi près de la compagnie des Indes, qui la vendit à Law en décembre 1719, pour la somme de 180 000 livres. La Bibliothèque nationale possède un plan que fit faire ce Robillard (Estampes, Topographie de France, XII, 47). Il porte cette mention : « Château de Rambouillet, appartenant à M. Law en 1719. Rue de Charenton, côté de la rivière. » On y a joint une lettre de Robillard à M. Le Noir, lieutenant de police, qui servit probablement d'intermédiaire pour l'achat, car c'est à lui que Robillard paraît avoir vendu la Folie. Le nouvel acquéreur ne garda qu'un logement de jardinier, et convertit en 1720 les bocages en vergers et les marais en potagers. — Le grand enclos de Rambouillet échut en 1726 au sieur de Morangis, qui détruisit les jardins. Le petit enclos (peut-être celui qui dans le plan de 1738 se trouve à la droite du premier, avec un pavillon le joignant rue de la Planchette) appartenait alors au sieur Grassin, secrétaire de la Monnaie. En 1738, il n'existait plus que quatre pavillons, deux en façade, deux au fond de l'enclos. Le pavillon central, les parterres et les allées d'arbustes avaient disparu ; les terres étaient en culture, mais le parc subsista jusqu'à la Révolution. Un passage, percé depuis sous le nom de Clos-Rambouillet, est actuellement occupé par les ateliers de réparation de la gare de Lyon. Cf. Jaillot, *Recherches critiques, historiques... sur la ville de Paris*, 15e quartier, Saint-Antoine, Paris, Lottin, 1774, in-8°, t. III, p. 106, 107 ; — de la Mare, *Traité et continuation du traité de la police*, 2e éd., Paris, M. Brunet, 1722, in-folio, t. I, 8e plan par N. de Fer, p. 102 ; t. IV (J.-F. Herissant, 1738), 9e plan par l'abbé de la Grive, et 10e plan ; — Germain Brice, *Nouvelle Description de la ville de*

à la française au centre desquels on admirait un bassin circulaire et un jet d'eau. Quatre pavillons, deux à droite, deux à gauche, reliés par différentes constructions, faisaient face à ces parterres. Les deux pavillons de la rue de la Planchette étaient réunis par une belle et luxueuse grille devant laquelle s'étendait une balustrade surmontée de lions et de vases richement ornementés. Au centre, une allée conduisait à l'arche d'un cinquième pavillon, construit en face de l'entrée, qui s'ouvrait sur de frais bosquets. Israël Silvestre nous a conservé le souvenir de cette charmante résidence, derrière laquelle on trouvait d'autres parterres encadrés à droite et à gauche par de belles allées de charmilles. Trois tours carrées, réunies par des communs, s'élevaient au fond de l'enclos, séparées de la rue de la Râpée par un second jardin entouré de jolies allées.

La première et la plus vaste moitié du parc, s'il faut en croire Desnoiresterres, était occupée par un parterre en broderies avec un bassin jaillissant.

« Dans ce jardin, écrit Sauval, se trouvent des allées de toutes figures et en quantité. Les unes forment des pattes d'oie, les autres des étoiles ; quelques-unes sont bordées de palissades, d'autres d'arbres. La principale, qui est d'une longueur extraordinaire, conduit à une terrasse élevée sur les bords de la Seine ; celles de traverse se vont perdre dans de petits bois, dans un labyrinthe et autres compartimens, toutes ensemble formant un réduit si agréable qu'on y vient en foule pour s'y divertir. Dans des jardins séparés se cultivent en toutes saisons un nombre infini de fruits, dont la saveur, la grosseur, ne satisfont pas seulement le goût et la vue, mais même sont si beaux et si excellents que les plus

Paris..., 8e éd., Paris, J.-M. Gandouin, 1725, in-8°, t. II, p. 266 ; — Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, Paris, Moutard, 1779, in-8°, t. IV, p. 210, 211 ; — J.-B. de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*, 2e éd., Paris, Le Sage, 1822, t. II, p. 1338 ; — J. Buvat, *Journal de la Régence*, publié par E. Campardon, décembre 1719, Paris, Plon, 1865, in-8°, t. I, p. 469 ; — *Plan et description du faubourg Saint-Antoine*, gravés par Scotin. M. Marcel Poëte signale la présence du prince Adolphe de Suède à Rambouillet en 1682. Le baron Sparr, ambassadeur de Suède, en partit en 1716, quand il fit son entrée dans Paris. Cf. *La promenade à Paris au dix-septième siècle*, Paris, A. Colin, 1913, in-8°, p. 204-209.

grands seigneurs sont obligés de faire la cour au jardinier quand ils font de magnifiques festins, et même le roy lui en envoie demander. En un mot, on parle des fruits de Reuilly comme de ceux des Hespérides, hormis que pour en avoir on ne court pas tant de hazard. » De la terrasse dont parle Sauval on apercevait la Seine, ses rives et son paysage... « ...Lorsque les ambassadeurs des puissances non catholiques faisaient leur entrée solennelle, la maison de la Sablière [huguenote] était leur point de départ. C'est là que l'introducteur des ambassadeurs venait les chercher avec les carrosses du roy (1). » Les envoyés des puissances catholiques descendaient au couvent de Picpus.

De nouveaux documents nous permettent de compléter et de préciser cette description. Du chemin de Charenton (rue de la Planchette), le visiteur pénétrait en effet dans le grand jardin de Rambouillet, au bout duquel était le Petit Clos, qui renfermait la terrasse, une vigne et la *prunelaye*, le tout aboutissant à la rue de Bercy ou de la Râpée.

A gauche et joignant le grand jardin et enclos de Rambouillet, qui formait un carré long (toujours en entrant par le chemin de Charenton), on trouvait le jardin neuf ou potager, si célèbre par ses fruits et par ses légumes, quadrilatère beaucoup plus restreint que le grand jardin, et dont un des côtés bordait le chemin. De l'autre côté de ce chemin, vis-à-vis du jardin neuf, était un autre terrain clos de murs, celui du manoir de la Sablière. Sur ce terrain, qui communiquait avec le jardin neuf par une voûte construite sous le chemin de Charenton, s'étendait le petit enclos de la Sablière, celui, vraisemblablement, dont Antoine de Rambouillet avait pris le nom (2).

(1) H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 287, 288 ; — M.-L.-R. Saugrain, *Les curiosités de Paris, de Versailles...*, Paris, Saugrain, 1723, t. I, p. 276 ; — Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris...*, Paris, Després, 1765, t. V, p. 102, 103 ; — Walckenaer, *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière*, p. ix à xi ; — G. Desnoiresterres, *Les Cours galantes*, t. I, p. 183-185.

(2) J'ai légué « à mon fils aîné, Nicolas Rambouillet, ma maison et jardins de Reully appelés Rambouillet, concistant en mon grand jardin en entrant, le petit clos qui est au bout, dans lequel est scitué la terrace, et l'autre jardin à costé gauche en entrant, apelé le jardin neuf ou potager, sans faire mention de

Cette villa et ses somptueux jardins étaient l'œuvre d'un riche partisan, Nicolas de Rambouillet, seigneur du Plessis, secrétaire de la chambre du roi. Commencée en 1645, elle fut achevée en 1676, et dès 1651 le duc d'Orléans et Monsieur le prince s'y donnaient rendez-vous pour traiter des affaires de la Fronde (1).

Au dire de Tallemant, le financier, son beau-père, était un type peu sympathique :

« Ce M. Rambouillet est un homme qui n'aime que lui et qui ne se refuse rien ; pourvu qu'il y trouve sa satisfaction, il ne se soucie guère du reste. Il raisonne de travers pour se satisfaire, et croit que les autres raisonnent comme lui. Il est vain, et c'est un franc nouveau riche. Jamais homme ne parla tant par *mon* et par *ma;* il dit : *mon vert* est le plus beau du monde, pour dire le vert de son jardin ; il dit : *mon eau* est belle, pour dire l'eau de ma fontaine (Mme la présidente de Feron dit : *mon cul de sac*...). Quand il fit ce jardin hors la porte Saint-Antoine, qu'on appelle Rambouillet, ses associés crièrent fort, car c'était trop découvrir le profit qu'ils faisaient aux cinq grosses fermes. Il leur écrivit qu'il avait ici tout le faix (mon père était encore à Bordeaux), et qu'il fallait bien qu'il prît quelque divertissement, et qu'il prétendait bien aussi que tous ses associés contribuassent à la dépense d'un jardin qui leur conservait en santé une personne qui leur était si nécessaire. Quelle pantalonnade ! Le jardin est de près de trente arpents et coûte horrible-

la Sablière, qui est scituée vis à vis dudit jardin neuf ou potager, la rue entre deux, quoyque mon intention ayt esté de comprendre ledit lieu de la Sablière, bastimens, murailles et allées entre deux, avec la voulte pour y aller, par dessoubz la rue, dudit jardin potager, dans ledit lays et donation que j'ay faicte à mondit filz Rambouillet, du grand jardin et maison principalle et aultres jardins y enclos. Ce que je déclare donc par le présent escript..., mon intention estant qu'il jouisse de ladite maison de la Sablière aux mêmes conditions portées par ledit testament pour madite grand maison ». — Cf. *Testament et codicille de Nicolas Rambouillet*, secrétaire du roi, des 17 mars 1660 et 8 septembre 1661 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra).

(1) Cf. plan de Boisseau, 1650. — « Monsieur le duc d'Orléans, sitôt qu'il eut dîné, alla au jardin de Rambouillet, qui est dans Reuilly, hors la porte Saint-Antoine, fort accompagné ; et Monsieur le prince s'y rendit seul dans un carrosse, avec trois ou quatre de ses domestiques seulement et deux pages. » Omer TALON-*Mémoires*, édition de la nouvelle collection des Mémoires de Michaud et Poujoulat, t. VI, 1839, in-8°, p. 435 ; — DESNOIRESTERRES, *Cours galantes*, t. I, p. 180, 182.

ment à faire et à entretenir. Il y a assez de bâtiment (1). »

Desnoiresterres, s'il est vrai que ce fût Rambouillet qu'eût en vue La Bruyère dans son charmant portrait de l'amateur de tulipes, nous révèle que le financier échappait à la vulgarité par une passion inoffensive (2) :

« Le fleuriste a un jardin dans un faubourg ; il y court au lever du soleil, et il en revient à son coucher. Vous le voyez planté, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes et devant la *solitaire :* il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains, il se baisse, il la voit de plus près, il ne l'a jamais vue si belle, et il a le cœur épanoui de joie ; il la quitte pour l'*orientale;* de là il va à la *veuve;* il passe au *drap d'or*, de celle-ci à l'*agate*, d'où il revient enfin à la *solitaire*, où il se fixe, où il se lasse, où il s'assied, où il oublie le dîner ; aussi est-elle nuancée, bordée, huilée, à pièces emportées ; elle a un beau vase ou un beau calice ; il la contemple, il l'admire. Dieu et la nature sont en tout cela ce qu'il n'admire point ; il ne va pas plus loin que l'origine de sa tulipe, qu'il ne livrerait pas pour mille écus, et qu'il donnera pour rien quand les tulipes seront négligées et que les œillets auront prévalu. Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi, fatigué, affamé, mais fort content de sa journée : il a vu des tulipes (3). »

C'est à la Folie-Rambouillet que des Yveteaux criait de loin au maître du logis : « Monsieur, je vous révère, je vous adore ; mais il ne fait point chaud aujourd'hui. Je vous prie, n'ôtons point notre chapeau (4). »

Dulaure, Desnoiresterres et bien d'autres désignent inexactement la Folie-Rambouillet sous le nom d'hôtel de Rambouillet ou de la Sablière (5). La Folie, belle maison au milieu des champs, n'appartint jamais à La Sablière, et l'hôtel de Nicolas de Rambouillet, son père, était situé

(1) T. des Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 313.
(2) G. Desnoiresterres, *Cours galantes*, t. I, p. 181.
(3) La Bruyère, *Caractères de Théophraste...*, De la Mode, édition Ad. Destailleux, Paris, P. Jannet, 1854, in-12, t. II, p. 171.
(4) T. des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 349.
(5) Dulaure, *Plan de Paris sous Louis XIII;* Walckenaer, *Poésies diverses...*, p. xii ; — G. Desnoiresterres, *Les Cours galantes*, t. I, p. 180.

rue des Fossés-Montmartre, paroisse Saint-Eustache (1).

« Le bonhomme, dit M. Émile Magne, avait fondé sur les terrains vagues de la rue une sorte de colonie de financiers. Marc-Antoine Acéré, son associé, y logeait, et Nicolas Bigot de la Honville, son parent, et le ministre Le Fauscheur. Il y possédait de nombreuses maisons bâties sur son ordre. Il y habitait lui-même en compagnie de sa femme, Catherine Bigot, et de neuf enfants pour la plupart en bas âge, un magnifique hôtel formé de deux corps de logis et d'un pavillon, précédé d'une vaste cour où s'ouvraient les écuries et remises. Au rez-de-chaussée se répartissaient les offices, cuisines et l'immense salle à manger nécessaire à une si nombreuse famille. Un escalier monumental conduisait aux appartements du maître. Cet escalier avait été construit avec amour. Il montait vers des pièces solennelles, dorées, peintes de sujets mythologiques, meublées avec faste (2). »

Est-il besoin de dire que cet hôtel n'avait rien de commun avec l'hôtel de Rambouillet d'Angennes, le rendez-vous des Précieuses, construit rue Saint-Thomas-du-Louvre, au centre du plus beau quartier de la capitale?

La famille de Rambouillet différait fort de celle des seigneurs de Rambouillet de la maison d'Angennes. Rambouillet n'était pas un nom de terre, mais son nom patronymique. Un Jean Rambouillet, écuyer de cuisine de Monseigneur de Vaudémont, marié à Anne d'Hoffelize, fut anobli en Lorraine le 26 juin 1554. Sa descendance a possédé la seigneurie d'Arc-sur-Meuse, et donné des conseillers d'État et des auditeurs des comptes de Lorraine (3). Nicolas Rambouillet portait les armes de cette famille et prétendait en descendre. Il est

(1) Nicolas de Rambouillet avait acquis rue des Fossés-Montmartre (aujourd'hui rue d'Aboukir) un îlot de six maisons adjacentes, bâties sur l'emplacement des anciens fossés et qui occupaient la majeure partie de la rue. Il habitait la plus importante de ces maisons (Constitution de M. et de Mme de la Sablière à Antoine Aufrère, devant Bouret, notaire, le 14 juillet 1673). Minutes anciennes de Me Charpentier, notaire à Paris. Cf. chapitre IV.

Il possédait, suivant M. Magne, quatre maisons, plus la sienne, au faubourg Montmartre, et quatre autres maisons rue du Mail. *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p 102, note 1.

(2) *Ibid.*, p. 102, 103.

(3) D. Pelletier, *Nobiliaire ou Armorial de Lorraine*, Nancy, Thomas, 1758, in-folio, t. I, au mot *Rambouillet*.

difficile de vérifier l'exactitude de ses prétentions. Il semble bien toutefois que Du Chesne lui chercha des ancêtres, car nous trouvons dans les papiers de ce savant auteur une filiation dont nous hésiterions à nous porter garants (1). Ce que nous pouvons sûrement dire, c'est que Nicolas était fils d'Antoine de Rambouillet, mort, en 1626, doyen des secrétaires du roi, et de Marie Maillart, fille de Guillaume Maillart, lieutenant de la prévôté d'Orléans, et de Nicole de la Vau. De son mariage étaient nés six enfants, dont : Jean de Rambouillet, conseiller d'État ; Antoine, qui vendit sa charge de secrétaire du roi à Conrart ; Marie, femme de Pierre Tallemant, seigneur de Boisneau, aussi secrétaire du roi, et notre Nicolas de Rambouillet.

Ce dernier fut un fervent huguenot, ami particulier d'Edme Aubertin, célèbre ministre de la religion prétendue réformée. Edme se cachait à Paris, en 1630, recherché pour quelques écarts de langage. « Après deux années de disparition, on ne savait plus ni où il était ni ce qu'il était devenu. M. de Rambouillet, qui avait un emploi dans la ferme des impôts, ayant dû rendre visite pour affaires au cardinal de Richelieu, le cardinal lui demanda s'il pouvait lui donner des nouvelles du ministre Aubertin. Soit qu'il en sût ou non, et qu'il craignît de le faire découvrir, M. de Rambouillet ne répondit que par le silence. « C'est bien, monsieur, dit le cardinal. « Je vous prie de l'aller trouver de ma part. Je puis vous « dire où il est : vous le trouverez chez l'ambassadeur de « Hollande. Voyez-le de ma part et dites-lui qu'il peut aller « prêcher quand il voudra à Charenton. Seulement que nous « n'entendions plus parler de lui à propos de controverse « en chaire, et qu'il nourrisse son troupeau de bonne et saine « doctrine. » Le dimanche suivant, Aubertin causait à tous ses coreligionnaires une joie égale à leur surprise en réapparaissant tout à coup dans la chaire de Charenton (2). »

Associé avec Acéré au profit des cinq grosses fermes, dont

(1) Bibliothèque nationale, Ms., Collection Du Chesne, vol. XXIII, p. 406 407.

(2) Cf. J. Quick, *Icones sacræ gallicanæ;* — E. Haag, *La France protestante*, 2e éd., t. I, article « Aubertin ».

les droits furent bientôt augmentés du tiers, Nicolas de Rambouillet, banquier comme Pierre Tallemant, son beau-frère, avait cautionné le bail de ces fermes fait à Noël de Pars, en 1632, pour dix ans (1). Il administrait les biens du cardinal de Richelieu, auquel il avait constitué sur les gabelles, en 1636, une rente fort importante, et il acquit en peu de temps des richesses considérables. Le catalogue des partisans les estime à plus de six millions de livres. Ces jolis bénéfices lui permirent de payer les dépenses de la Folie-Rambouillet, le prix de ses tulipes, et d'acheter de grosses terres et de nobles seigneuries.

Ce furent d'abord la terre du Plessis-Cherville (qu'il baptisa plus tard du nom de la Sablière), située dans les districts de Chartres et de Châteauneuf, paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard ; celle du Plessis-Franc, dans la même paroisse, acquise en 1642 de Louis de Villereau, tuteur de Marie de Chartres (2) ; celle de Lancey, dans la paroisse de Courville, que lui vendit en 1648 Marie de Nicolay, veuve de Pierre de Roncherolles, baron du Pont-Saint-Pierre (3) ; enfin celles du Plessis-Fèvre, paroisse de Saint-Germain, du Tertre, de la Touche Rienne, paroisse de Fruncé (4), de l'Estang, de la Chaussée, de la Heuze et du Vau-de-la-Charentonne, au pays chartrain, près Courville (les quatre premières à lui cédées en 1650 par Isaac et par Jacques de la Loue) (5).

Le financier, qui, comme l'a dit des Réaux, parlait toujours par *mon* et par *ma*, débaptisa sans tarder le Plessis-Franc pour lui donner le nom du Plessis-Rambouillet. Il acquit en 1648 une charge de secrétaire du roi, et sa noblesse fut dès lors incontestée comme l'avait été celle de son père.

Il épousa Catherine Bigot de Gournay, décédée en 1644, et en secondes noces, en décembre 1645, Anne Gangnot.

(1) Ce bail des cinq fermes, soldé à 2 millions 640 000 livres, fut adjugé en 1642 pour 2 millions 800 livres à Doublet. Émile MAGNE, *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p. 30, 81, notes 2, 92, 254.

(2) Décret du bailliage et présidial de Chartres du 10 décembre 1642.

(3) Contrat reçu par Le Cat et Le Semelier, notaires au Châtelet de Paris, le 11 février 1648.

(4) Contrat d'achat de ces quatre terres reçu par lesdits notaires le 23 février 1650.

(5) M. E. Magne cite encore le Tronchay-Gallet, dans l'élection de Chartres et la généralité d'Orléans. *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p. 103, note 2.

Nicolas jouit toujours d'une robuste santé, et mourut à Paris en décembre 1664, âgé de quatre-vingt-huit ans. Sa veuve lui survécut pendant vingt ans et fut inhumée à Charenton le 1er septembre 1684, en présence de des Réaux et de La Sablière.

De son premier mariage il avait eu onze enfants : Nicolas, seigneur du Plessis-Franc, l'un des amants de Ninon (1); Catherine, femme de Jacques de Monceau, sieur de Lestang; Antoine, sieur de la Sablière ; Paul, sieur du Plessis, secrétaire du roi ; Anne ; Jean-Henri, sieur de Chavanes ; Alexandre, sieur de Prévigny ; Angélique ; Louis ; Pierre, sieur de Lancey, et Élisabeth, femme de Gédéon Tallemant, l'illustre médisant (2).

Ses fils gagnaient noblement leurs éperons. Le quatrième, Henri de Rambouillet, sieur de Chavanes, capitaine au régiment de Piémont, servit en Hollande et fut tué à la sortie de Barcelone le jour même où fut blessé le maréchal de la Motte-Houdancourt. « Ce pauvre Chavanes, dit des Réaux, qui était un garçon de grand cœur..., était si estimé que le régiment de Piémont le retira de dessous les pieds des chevaux et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appelait ainsi, servit à le faire considérer, car bien des gens croyaient qu'il était fils de M. le marquis de Rambouillet. Il avait assez d'équipage et était fort libéral (3). » C'est ce brave garçon qui disait en lisant l'épître de Sénèque sur la mort : « On ne fait cela qu'une fois en sa vie. Je veux apprendre à le faire de bonne grâce ; car j'aurais grand'honte de le faire aussi sottement que beaucoup de gens que je vois ; » et il apprit vaillamment à mourir. Son frère, Alexandre, seigneur de Prévigny, fut tué au siège de Lille en Flandre. Aimable capitaine, il coûta fort cher à son père, qui équipa et arma sa compagnie, paya ses dettes, et plaida contre une Hollan-

(1) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 3, 5. — Nous pensons que Tallemant vise Nicolas de Rambouillet, et non La Sablière ; G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 170, note 4. — M. E. Magne croit que l'amant de Ninon fut La Sablière. *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p. 279.

(2) Cf. Haag, *France protestante*, 1re édition, article « Rambouillet ».

(3) T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 472 ; t. VII, p. 457.

daise, Mlle Douglas, qui voulait le contraindre à l'épouser (1).

Nicolas était fier de sa villa et de ses jardins de Reuilly, dont l'installation, disait-il, lui avait coûté plus de 200 000 livres. Il la considérait à tort ou à raison comme une « décoration publique » et voulait qu'après sa mort elle fût entretenue comme elle l'avait été pendant sa vie. Il substitua donc le grand enclos, celui de la Sablière, le potager et les orangers (2), à ses cinq fils, Nicolas, Antoine, Paul, Alexandre et Pierre, ou, pour parler plus clairement, à chacun d'eux l'un après l'autre, à défaut de son aîné ou du fils aîné de son aîné, dans l'ordre de primogéniture, et ne permit d'aliéner les biens substitués que cinquante ans après sa mort. Pour subvenir à leur entretien, il attribuait au possesseur de la Folie la moitié de la maison habitée par M. Brossavin, rue des Fossés-Montmartre, qui joignait la grande maison où il demeurait lui-même. De cette maison, estimée 40 000 livres, 20 000 livres étaient spécialement affectées à l'entretien de Rambouillet. François Deshayes, gardien dévoué de la propriété, y fut maintenu après la mort de son maître (3). Mais, dès les 15 et 31 janvier 1667, Lancey et La Sablière renoncèrent, au profit de Nicolas, leur frère aîné, aux droits de substitution qu'ils pouvaient avoir sur la Folie-Rambouillet, les jardins de Reuilly et la maison de la rue des Fossés-Montmartre, à la charge, par lui, d'acquitter les dettes de leur père (4). La villa de Rambouillet lui appartint donc sans conteste, car Paul et Alexandre de Rambouillet, derniers substitués, étaient morts sans enfants mâles en 1667.

Nous voyons en effet, le 1er avril 1673, Nicolas louer à son frère Lancey « le pavillon meublé et le petit jardin attenant

(1) M. E. Magne nous apprend qu'il fut emprisonné au For-l'Évêque vers la fin de 1661, et que son père et lui soutinrent un interminable procès devant la Chambre de l'Édit contre cette Marie Douglas. *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p. 220, note 2.

(2) Le 15 septembre 1667, on comptait au jardin de Reuilly soixante-dix-neuf caisses d'orangers, estimées 300 livres. Inventaire des biens de Paul de Rambouillet (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(3) Codicilles de Nicolas de Rambouillet, secrétaire du roi, des 17 juin 1662, 4 septembre, 22 novembre et 21 décembre 1663 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(4) Transactions reçues par Devin et Bouret, notaires à Paris, les 15 et 30 janvier 1667 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

à Rambouillet, du côté de Charenton, pour la somme annuelle de 250 livres », mais Lancey dénonça le bail dès le 17 février 1674 (1). Il nous semble bien que ce pavillon joignait le grand enclos de Rambouillet sans en faire partie, et qu'il s'agit du jardin neuf ou potager (2). Dans le grand enclos, conformément au testament de son père, Nicolas abandonnait à sa belle-mère, Anne Gangnot, un autre pavillon, avec écurie et jardin. Le financier avait sauvegardé les intérêts de sa seconde femme, et enjoint à ses enfants de la prendre pour arbitre dans tous les différends qu'ils pourraient avoir entre eux (3). C'est « à Reuilly, près le faubourg Saint-Antoine, en la grande maison dudit lieu appartenant à M. de Rambouillet », que la vieille huguenote, « gisant au lit, malade, dans une chambre au premier étage d'un pavillon étant à la droite en entrant dans la première cour de ladite maison ayant vue sur le grand jardin », rédigea son testament le 30 mai 1679 (4).

En dépit des cinq substitutions si savamment calculées, la Folie-Rambouillet fut vendue et morcelée cinquante ans après la mort de Nicolas son fondateur.

(1) Bibliothèque nationale, Ms., Pièces originales, vol. 2 428, dossier *Rambouillet*, nº 54 562.

(2) Cf. 9e *Plan de Paris sous Louis XV*, par l'abbé DE LA GRIVE, dans la *Continuation du traité de la police*, Paris, 1738, t. IV.

(3) Testament de Nicolas de Rambouillet du 17 mars 1660 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(4) Testament reçu par Leroy et Bouret, notaires à Paris, le 30 mai 1679 (même étude).

CHAPITRE III

LA SABLIÈRE
(1624-1654)

Sa naissance ; son éducation. *Le Grand Madrigallier français ;* son voyage à Rome ; ses relations avec Conrart et Félibien ; son retour à Paris ; sa dissipation ; ses fredaines ; sa correspondance avec l'*Inconnue* de Richelet.

Antoine de Rambouillet, deuxième fils du financier, seigneur de la Sablière, baptisé à Charenton le 17 juin 1624 (1), ne posséda donc jamais la Folie-Rambouillet. Il reçut une éducation soignée, et son père n'épargna rien pour faire de lui un lettré et un artiste. Aussi, dès sa jeunesse, tourna-t-il fort galamment de jolis vers, et Conrart lui expédia-t-il, « en qualité de secrétaire des muses, le brevet de *Grand madrigallier françois* » (2). Voiture dit de lui « de jolies choses » (3). Fontenelle lui accorde « je ne sais quoi de naïf et d'engageant, beaucoup de force et de délicatesse dans les pensées et dans les expressions, et une certaine politesse naturelle qui sent son homme de qualité » ; Titon du Tillet : « une grande délicatesse d'esprit et tout ce que la galanterie a de plus noble et de plus fin. » Mme de Sévigné, qui a lu ses poésies, les trouve les plus « jolies du monde (4) », et s'il faut en croire

(1) Haag, *France protestante*, article « Rambouillet » (registres de Charenton).

(2) Richelet, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs du temps*, 1689, in-12, p. 4 ; — Ancillon, *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres*, Amsterdam, Wetsteins, 1709, p. 48 ; — *Œuvres* de Boileau-Despréaux, éd. S. Surin, Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. I, p. 303.

(3) Réflexions manuscrites du chevalier de Méré (Antoine Gombaud) communiquées par M. P. Faugère.

(4) [Fontenelle], *Recueil des plus belles pièces des poètes françois..., depuis Villon*

Voltaire, le meilleur juge en la matière, « ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel » (1). Et, de fait, ils se rapprochent non sans quelque affectation de la manière plus raffinée du dix-huitième siècle :

Contre l'ardeur qui me possède
Tous vos desseins sont superflus,
Et je n'y sais plus qu'un remède,
Iris, c'est de ne vous voir plus :
Mais, hélas ! ce malheur extrême
Ne se peut souffrir sans mourir,
Et s'il faut mourir pour guérir,
Excusez-moi si je vous aime (2)

Il composait aussi de jolies chansons :

L'Amour en ces lieux a fait sa retraite :
Son plus doux séjour
N'est plus à la Cour.
Guerriers et galans, prenez la houlette
Venez dans nos bois
Et suivez nos lois.

Nous avons toujours la douce musique
Du chant des oiseaux
Et du bruit des eaux.
Nous dansons au frais, sur le ton rustique
Du doux flageolet,
Le gai menuet.

Chacun au matin va voir sa bergère ;
En propos d'amour
Nous passons le jour ;
Et quand il nous plaît, la verte fougère
Aux plus doux ébats
Ne nous manque pas (3).

La Sablière avait vingt-trois ans quand son père l'envoya en Italie pour y compléter son éducation. Félibien, l'historiographe du roi, était alors à Rome comme secrétaire de

jusqu'à Benserade, Paris, Cl. Barbin, 1692, in-8°, t. IV, p. 258 *bis;* — Titon du Tillet, *Parnasse François*, Paris, J.-B. Coignart, 1732, in-folio, CXXII, p. 359 ; — Mme de Sévigné, *Lettres*, t. VII, p. 75.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, *Catalogue de la plupart des écrivains français.*

(2) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. VI, p. 344. La plupart de ces madrigaux furent composés avant le mariage de La Sablière. Cf. au liv. VI, p. 164, un madrigal écrit pendant la Fronde.

(3) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. V, p. 322.

l'ambassadeur. « Un des fils de M. de Rambouillet qui a une si belle maison près de la porte Saint-Antoine, et qui se nomme M. de la Sablière (lui écrit Conrart le 25 septembre 1647), s'en va en Italie. Je lui donnerai une lettre pour vous, par laquelle je vous le recommanderai comme étant son ami et celui de toute sa famille. Servez-lui de guide, je vous prie, et l'obligez en tout ce que vous pourrez. »

« Cette lettre (écrit encore Conrart à Félibien le 26 septembre) vous sera rendue par M. de la Sablière, de qui je vous ai déjà annoncé le voyage à Rome comme une bonne nouvelle. Quand vous le verrez, vous jugerez aisément que j'ai eu raison de vous parler de lui comme j'ai fait, et que c'est moins une importunité qu'une faveur de donner à ses amis la connaissance des personnes qui lui ressemblent. Il m'a promis de faire amitié avec vous, et je l'ai assuré qu'il vous trouverait fort bien disposé de votre côté. Dégagez donc ma parole, je vous en prie, et lui donnez toutes les adresses dont a besoin un nouveau venu en un lieu fort éloigné de sa patrie et où il n'a jamais été. Rendez-lui aussi, s'il vous plaît, tous les bons offices que vous pourrez, tant auprès de M. l'ambassadeur (1) qu'en toute autre occasion, et croyez que vous ne me sauriez obliger davantage qu'en l'obligeant. Outre la faveur que vous me ferez, je vous avertis qu'il est d'une très grande et très reconnaissante famille, qui prend plaisir à servir ceux à qui elle n'est redevable d'aucune chose, et qui par conséquent ne s'emploierait pas sans chaleur pour vous, si elle vous pouvait être utile après que vous vous serez employé pour une personne qui lui touche de si près. Mais je vous dis tout ceci sans besoin, car vous ne considérerez que lui seul dès que vous l'aurez vu, et je ne sais si dès le premier jour de votre connaissance son mérite et sa bonne mine ne lui gagneront pas la même part en votre affection que celle que j'y ai acquise en plusieurs années... »

La Sablière était un joli cavalier. Conrart nous apprend qu'il s'attarda longtemps à Montpellier, dont quelques

(1) Le marquis de Fontenay-Mareuil.

années plus tard son cousin, Paul Tallemant, prieur d'Ambierle, nous décrivait ainsi les charmes :

Montpellier est un beau séjour.
Chacun y vit à sa manière,
On n'y languit ni nuit ni jour,
Montpellier est un beau séjour.
Toutes les dames font l'amour
Et les hommes font bonne chère.
Montpellier est un beau séjour,
Chacun y vit à sa manière (1).

Antoine parvint à Rome dans les derniers jours de novembre 1647, et y rencontra le beau Cerisante, qui s'en allait à Naples à la suite du duc de Guise.

« Je vous recommande toujours M. de la Sablière, écrit le 6 décembre Conrart à Félibien. Il fait de fort jolies choses d'esprit dont vous pourrez entrer en confidence et en commerce avec lui. » Et le 21 décembre : « Je viens de recevoir la vôtre du 2 de ce mois, avec celle de M. de la Sablière, qui me fait de grands remerciements de ce que je lui ai procuré votre connaissance. Je suis bien aise aussi de ce que vous êtes satisfait de la sienne. Sa lettre étant une réponse à celle que je lui écrivis à Montpellier, je différerai quelque temps à lui écrire afin de ne pas interrompre ses divertissements. Vous lui témoignerez, s'il vous plaît, la joie que j'ai de son arrivée à Rome, et l'assurerez de mon service... »

Une autre lettre de Conrart du 27 décembre nous montre Félibien chargé de surveiller la conduite de son jeune ami. « ...Je vous conjure d'assurer souvent M. de la Sablière de mon très humble service et de m'entretenir en ses bonnes grâces. Vous m'obligerez de me mander confidemment de quelle sorte il se conduira et quelle opinion il donnera de lui chez M. l'ambassadeur, chez M. l'abbé de Saint-Nicolas (2) et parmi les personnes de condition et d'esprit. Si vous ne savez pas le particulier de sa conduite, tâchez, s'il vous plaît,

(1) *Œuvres de M. l'abbé Tallemant* (Paul Tallemant, de l'Académie française), *le Voyage chagrin aux deux amis* (Ms. du cabinet de l'auteur).

(2) Henri Arnauld, évêque d'Angers en 1637, frère d'Arnauld d'Andilly, ambassadeur extraordinaire à Rome depuis 1645. Il était abbé de Saint-Nicolas d'Angers.

à le découvrir adroitement et sans qu'il le sache, et me mandez ce que vous en aurez appris. Je ne vous demande pas cela par curiosité, mais pour quelque chose qui lui importe et où il faut essayer de le servir. Je n'ai que faire de vous dire qu'il ne faut pas qu'il sache que je ne vous aie rien écrit de ceci, car votre discrétion vous en avertira assez... »

La Sablière n'écrivait guère. Plongé dans les délices de la ville éternelle, il courait les bals, visitait les palais et les musées.

« M. de Rambouillet, mandait Conrart le 17 janvier 1648, est en peine de ce qu'il n'a pas de nouvelles de M. de la Sablière. Dites-lui, s'il vous plaît, qu'il ne donne pas tellement toutes ses heures à Rome qu'il n'en réserve une la semaine pour Paris. Je n'oserais lui écrire de peur de lui faire perdre du temps, car il faut bien qu'il n'en ait point du tout de reste, puisqu'il n'en prend pas seulement pour écrire à un frère qui lui doit être aussi cher que son aîné (1). »

Antoine fréquentait assidûment un M. Morin, dont il appréciait beaucoup la compagnie. « Je suis bien aise, dit Conrart à Félibien le 14 février, de ce que vous passez si bien le temps avec MM. Morin (2) et de la Sablière. Je les crois tous deux dignes des éloges que vous leur donnez, et ainsi je n'ai pas de peine à croire qu'ils ne soient très véritables. S'il se passe quelque chose qui doive se mander confidemment, vous pourrez le faire en toute sûreté sur la parole que je vous donne qu'il n'en arrivera point de faute. »

Le madrigalier se livrait avec ardeur à l'étude de la langue italienne. « Il doit être à cette heure fort savant, dit Conrart, et en la langue italienne et en la connaissance des bons livres, et je ne doute pas que vous ne vous exerciez souvent ensemble à l'une et à l'autre. Vous ne ressemblez pas les autres Français qui se cherchent pour parler leur langage. Pour moi, je voudrais faire tout le contraire et m'exercer en celui du pays où je me trouverais, et je crois que c'est ainsi que vous en usez... »

(1) Probablement Nicolas de Rambouillet, sieur du Plessis, maître d'hôtel du roi.

(2) Peut-être le père Jean Morin, célèbre oratorien, de famille huguenote, qui fut à Rome à cette date.

La Sablière séjourna cinq mois à Rome et s'y familiarisa avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance. Ce n'est pas sans regret qu'il quitta la capitale dans les premiers jours de mai 1648.

« Je me doutais bien, écrit le 15 mai Conrart à Félibien, que le départ de M. de la Sablière vous serait sensible. Il mande à M. son frère qu'il s'est aussi séparé de vous avec grand regret, mais vous vous reverrez quelque jour à Paris. »

Antoine revint à Paris « sans s'arrêter dans aucun lieu ». Il avait acquis en Italie nombre de rares et précieux livres.

« M. de la Sablière est de retour, dit Conrart le 6 novembre, et m'a fort parlé de vous dans notre première conversation. Il m'a dit une partie des livres qu'il a achetés par votre conseil et dont il vous a laissé la plupart pour les lui envoyer... Il soutient affirmativement que vous, M. Morin et lui, avez acheté chacun une histoire de Naples d'Angelo di Costanzo. Je lui soutiens qu'il s'abuse et qu'on n'en rencontre pas ainsi trois à la fois. Nous nous en sommes rapportés à ce que vous nous en manderez. Il me dit qu'il a acheté le *Palais du cardinal Antoine*, en taille douce, qui est un ouvrage fort beau. Je vous prie d'en prendre un pour moi des mieux imprimés et en feuilles. » Conrart complète ainsi sa lettre le 27 novembre : « Son histoire de Naples est de François di Pietri, auteur fort moderne. Envoyez-m'en un, et un Vasari de l'ancienne impression, avec d'aussi belles marges que celui de M. de la Sablière. » Il écrit encore, le 1er janvier 1649 : « Vous devez avoir reçu maintenant force lettres de M. de la Sablière, qui vous aime autant que vous pouvez souhaiter. Il a reçu ses livres qui venaient à part (1). »

Ce dernier avait bien profité de son séjour à Rome ; ses instincts artistiques s'y étaient largement développés. Il revenait mûri par cette culture latine dont nul n'avait alors l'outrecuidance de contester la supériorité. Aimable, galant, fils d'un des plus riches financiers de la capitale, il fut en butte aux tentations fatales que provoquent la jeunesse et l'inexpérience.

Ce fut un joyeux compagnon, qui ne se fit point faute de

(1) *Lettres familières de M. Conrard à M. Félibien*, Paris, Ch. Barbin, 1681, in-12, lettres 7, 12, 15, 19, 20, 23, 27, 28, 40, 55, 56, 59, 61.

berner les camarades. Quand Cerisante, désespéré d'apprendre le mariage de la jolie Lolo avec M. de Gondran, « se fit son épitaphe à lui-même », Sablière fit imprimer le billet d'enterrement que voici :

« Vous êtes prié d'assister à l'enterrement de messire Marc Duncan, seigneur de Cerisante, conseiller d'Estat de la couronne de Suède, résident et prétendant à l'ambassade en France », ce qui fit emporter Cerisante et lui fit dire mille extravagances (1).

Parfois, un enfant de treize ans donnait la réplique au Grand Madrigallier. Le petit Chavigny (2) se trouvant dans un salon avec Mme des Réaux, sœur de La Sablière, ce dernier lui dit en buvant après lui : « N'y a-t-il rien à gagner au moins? — Non, répondit-il, tu n'en aimeras qu'un peu mieux ta sœur. » Il l'avait trouvée fort à son goût.

Des Réaux et La Sablière n'épargnaient même pas leur cousin le vieux Tallemant, le maître des requêtes, l'intendant d'Orléans. « Une fois, dit des Réaux, que Floridor (3), qui est son compère, lui vint lire, pour faire sa cour, une pièce de Corneille qu'on n'avait point encore jouée, Mlle de Scudéry, Mlle Robineau, La Sablière, moi et bien d'autres gens étions là ; nous nous tenions les côtes de rire de le voir décider et faire les plus saugrenus jugements du monde ; il n'y eut que lui à parler ; vous eussiez dit qu'il ordonnait du quartier d'hiver dans une intendance de province, comme il fit ensuite. »

Ce des Réaux (mentor (4) de La Sablière et son aîné de cinq ans), dont l'indiscrétion est si souvent coupable, nous

(1) T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 439.

(2) J.-B. Bouthillier, marquis de Chavigny. Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 456.

(3) Josias de Soulas, sieur de Prunefosse ; cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 250, note 1.

(4) Des Réaux nous dit en parlant de son mariage avec Élisabeth de Rambouillet, sa cousine, sœur de La Sablière : « Ma mère était sœur de M. de Rambouillet. Il avait une petite fille fort jolie, pour laquelle je me sentais de l'inclination ; c'était ma cousine germaine : on m'estimait dans sa famille, la mère m'aimait tendrement, les fils étaient en quelque sorte *mes disciples*; on ne pouvait me tromper pour le bien, nos pères avaient fait mêmes affaires, et, comme ils avaient eu de grands procès et qu'il y avait encore tous les jours quelque chose à démêler, je croyais les rendre amis pour jamais. Si on peut dire qu'on ne fait pas une sottise en se mariant, il me semble que je pouvais dire que je n'en faisais pas une. » Cf. *Historiettes*, t. VI, p. 305, 306.

a conservé le souvenir de leurs communes fredaines. Ces messieurs fréquentaient peu la cour, mais beaucoup la ville. Aussi n'aimaient-ils point les gens de guerre, qui, le plumet blanc au chapeau, faisaient concurrence aux nobles de la cité.

Que vous êtes à craindre,
Messieurs les plumets,
Que vous êtes à plaindre,
Messieurs du Palais !
Sitôt que la noblesse
Vient et fend la presse,
Malgré que vous payez,
Jamais vous ne dansez.

A quoi La Sablière répond sur l'air de la *Bourrée :*

Votre audace est sans seconde,
Beaux fanfarons de la Cour ;
Apprenez que tout le monde
Est égalé par l'Amour.
Chacun de vous présume
Valoir bien mieux que nous,
Mais ostez votre plume,
Les bourgeois sont comme vous.

Sachez qu'avecque les belles
Nous ne sommes pas trop mal ;
Nous régnons dans les ruelles,
Si vous régnez dans le bal.
Votre plume y préside,
Mais avec peu de fruit :
Nous avons le solide,
Et vous n'avez que le bruit.

Si l'amour vous sollicite,
Cherchez fortune au Marests ;
Avec tout votre mérite
On vous traite en indiscrets.
Le gentil La Feuillade,
Quand il est parmi nous,
A beau faire gambade,
Il ne fait point de jaloux (1).

(1) Cette chanson est signée : La Sablière. Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VIII, notice sur Tallemant des Réaux, p. 32 à 34.

Son dépit s'accentue dans le madrigal suivant adressé à « Philis » :

Mille belles qualités,
Encore plus de beautés
Pour vous me rendraient sensible ;
Mais un défaut trop visible
M'endurcira désormais :
De tous c'est le plus horrible ;
De tous c'est le plus nuisible ;
On ne s'en défait jamais.
Ah ! Philis, est-il possible !
Vous donnez dans les plumets (1).

Les amours de La Sablière furent plus passionnées que durables. Il fut d'abord séduit par les charmes de la jolie Lolo, depuis Mme de Gondran, sa cousine germaine. Il y avait nombreuse société à la Honville (2), chez les parents de Lolo. On y buvait du chicotin (3), boisson spéciale à la maison, et Sablière et Nicolas de Rambouillet, son frère, y commirent ces triolets. Le premier est de La Sablière :

Dans l'Empire du Chicotin,
On vit d'une plaisante sorte ;
On y jeûne soir et matin,
Dans l'Empire du Chicotin ;
On n'y dort non plus qu'un lutin,
On s'y jette fenêtre et porte.
Dans l'Empire du Chicotin
On vit d'une plaisante sorte.

C'est ce qu'on appelle aujourd'hui des plaisanteries de château.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme ;
Vous serez toujours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin,
Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome,
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme (4).

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. I, p. 18.
(2) Dans le voisinage d'Arpajon (Seine-et-Oise).
(3) Pulpe de la courge sauvage.
(4) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 471, 472.

Le tout fut composé à la grande joie de Lolo.

« Une fois, dit des Réaux, La Càse, Sablière et Hyppolyte (de Pommereuil) se trouvaient ensemble chez elle. « Or « ça, dit Sablière, il n'y a pas un de nous qui n'en ait été fou. « Contons ce que nous en savons. Hyppolyte donne dans le « panneau et conte son histoire ; elle n'y était pas. Sablière « et La Case firent semblant de disputer à qui parlerait le « premier, et ne dirent rien. »

« Lolo fut cajolée, écrit ailleurs Tallemant, par deux Rambouillet, mes cousins germains et depuis mes beaux-frères, mais l'un après l'autre. L'aîné (1), par mon avis, s'en retira de bonne heure. Le second, qui s'appelle Sablière, ne me crut pas absolument et s'engagea plus avant que l'autre ; mais, ayant trouvé moyen de savoir de lui où il en était avec cette fille, je lui en dis mon sentiment. Elle l'aimait, et ne songeait qu'à l'attraper. Il en avait eu la petite oie. Elle lui eût donné volontiers le reste s'il eût eu du sens ; il était aisé de la mitonner de façon qu'il en eût tout eu après qu'elle fût mariée ; et elle le fut bientôt, mais il alla s'éprendre d'une autre fille (2). »

Ce passage nous renseigne sur la moralité du mentor dont Antoine se montra le plus fervent « disciple ». On comprend qu'à cette école l'élève ne tardât pas à dépasser le maître : aussi La Sablière fut-il un franc mauvais sujet. Il abandonna pour Marthon de Menour les charmes de la jolie Lolo. Cette Marthon fut peut-être la fille de Jacques de Menour, sieur de la Barauderie, commissaire des guerres, puis surintendant des Tuileries et des jardins du roi, et de Marie Le Cocq (3). Ce Menour avait fait graver un cachet où l'Amour tenait sur le poing un coq en guise d'épervier, avec la devise : « Avec lui je prends tous les cœurs (4). » Il eut, je crois, deux autres filles, Nillon et Babet de Menour (l'Aimable et la Modeste),

(1) L'aîné était Nicolas de Rambouillet, et non Pierre, sieur de Lancey (non de Launay).

(2) Il s'agit de Marthon de Menour. Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 449, 455, 456, 478.

(3) Elle était veuve en 1645. Cf. Bibliothèque nationale, Ms., Pièces originales, vol. 1926, dossier *Menour*.

(4) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 453, 515.

à qui M. de Chambret, fils de la maréchale de Thémines, dédiait ses madrigaux (1).

Nous avons peu de renseignements sur cette liaison de La Sablière avec Marton, mais il est probable qu'elle fut de courte durée et qu'il n'eut pas grand souci d'épouser la « poulette ». Il s'éprit ensuite d'une demoiselle Montelin, qu'il avait connue à Marennes :

En m'éloignant de l'aimable séjour
Où Montelin a mon âme engagée,
Des amours la galante cour
Entre nous deux s'est partagée :
Les jeux, les ris, les agrémens,
Tous les amours qui rendent belle,
Ceux qui des yeux font les doux mouvemens,
Sont tous demeurés auprès d'elle ;
Mais ceux qui portent dans le cœur
Le feu, les transports, la langueur,
Les vains désirs, les soupirs et les peines,
Tous avec moi sont partis de Marennes (2).

Montelin fut-il bien le véritable nom de cette charmante personne?

Notre blasé n'avait cure du sacrement de mariage. Sous le titre d'*Amans délicats*, des Réaux nous apprend que son cousin fréquentait une jolie femme nommée Mme Le Taneur, « dont le mari était aussi ridicule de corps que d'esprit, et que, par délicatesse, il obligea sa dame à faire lit à part, un an durant, pour ne pas avoir un si vilain compagnon en ses amours. Cette femme se mit mille scrupules dans l'esprit ». Elle était évidemment moins « délicate » que son amant. « S'il ne se fût marié là-dessus, je ne sais ce qu'il en fût arrivé (3). »

(1) Nillon fut peut-être Anne de Menour, que nous trouvons mariée en 1679 à Me Charles Gendrault. Bibliothèque nationale, ms. fr., nº 19 142, p. 203.

M. E. Magne nous apprend que Marthe de Menour, devenue femme de Frédéric Otto Fabrice de Grelink, avait encore des intérêts, en 1693, dans les affaires des Rambouillet. *La Joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux*, p. 220, note 3.

(2) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. IV, p. 93.

(3) Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 362. Prosper Blanchemain croit que les deux madrigaux : *Belise, mon rival est laid* (liv. I, p. 3), et *Je vous rends votre liberté* (liv. IV, p. 98) ont été composés pour Mme Le Taneur. Mais La Sablière eut beaucoup d'autres maîtresses connues ou inconnues (cf. *Madrigaux de La Sablière*, Paris, 1879, in-8º, introduction, p. v-vi). — Desnoiresterres, dans

Est-ce à cette période de la vie de La Sablière qu'il faut attribuer sa correspondance avec une aimable femme dont, par une discrétion inaccoutumée, il ne nous a pas révélé le nom (1)? Il s'agit d'une « demoiselle de très bon air et autant bien faite qu'on le sauroit être », dont Richelet a publié seize billets d'amour comme des modèles du genre. Ces billets sont écrits à La Sablière. La demoiselle ne pèche ni par une décourageante réserve ni par une excessive modestie. Elle lui adresse tout d'abord cette audacieuse provocation :

« Si votre cœur est à donner, je vous demande mes étrennes, et de vous je ne saurois recevoir autre chose. S'il est en votre disposition, obligez-moi de me l'envoier ou de me l'apporter, et soiez sûr que je n'ai rien, je dis rien, que je doive refuser à la recompense d'un present qui me sera si cher. »

Comment ne pas répondre à si gracieuse invitation?

« Je fus hier bien marrie, écrit-elle, de ne m'être pas trouvée au logis lorsque vous y vîntes. C'est mal profiter du premier témoignage d'amitié que vous m'avez donné, et, si vous m'aimez un peu, vous devez m'en savoir mauvais gré. Je meurs d'envie de vous en faire mes excuses, et ce ne sera jamais si tôt que je le souhaite. »

La Sablière la complimente sur sa verve épistolaire, et elle lui répond :

« Je ne saurois plus écrire depuis que vous m'avez dit que je faisois assez bien un billet. Il y a plus d'un quart d'heure que je songe à celui-ci, et plus je m'efforce de mériter la louange que vous me donnez, plus je découvre que je ne la mérite point. Ce que je vous dis là est pourtant assez joli, et je continuerois si je n'avois à vous faire savoir que mon

ses *Cours galantes* (t. I, p. 176), pense, non sans quelque raison, que le madrigal du liv. IV, p. 94, si maladroitement corrigé par les éditeurs, fut adressé à la même dame. Ce qui est certain, c'est que La Sablière lui empruntait 2 060 livres le 20 octobre 1678. — Quelle était cette dame Le Taneur? Serait-ce Marie Girard, femme de Pierre Le Taneur, sieur de Maubuisson? Il n'est guère probable qu'il s'agisse d'Élisabeth Feydeau, femme de Benjamin Le Tenneur, président en la cour des monnaies, ni de Louise-Angélique Genest, femme séparée, en 1708, de Benjamin-François Le Tenneur, conseiller au Châtelet. Cf. Bibliothèque nationale, Ms., Pièces originales.

(1) M. E. Magne établit que ces lettres ont été publiées dès 1658. M. Frédéric Lachèvre les attribue à Mme de Choisy (Jeanne Hurault). — Cf. E. Magne, *La Fin troublée de Tallemant des Réaux*, Paris, Emile-Paul, 1922, in-12, p. 30.

voyage est rompu. Ne m'en aiez aucune obligation. C'est par pure fortune, et je serai assez satisfaite si vous en avez seulement de la joie. Écrivez, ou venez. »

Mais, hélas ! il faut partir.

« Je ne sais si je dois être fâchée de n'avoir point été ici quand vous y êtes venu. Comme vous êtes d'une humeur insupportable en ce qui me touche, il vaut mieux pour moi, bien que je parte demain, que je ne vous aie pas vu. Il n'importe, votre billet me tiendra lieu de vous-même, et quoiqu'il ne soit point des plus galans, il ne laisse pas de l'être plus que vous. Souvenez-vous de ce que vous m'y promettez ou plutôt de ce que vous m'y donnez ; et s'il n'est pas tout à fait dégagé de celle qui le possède peut-être avec moins de justice que moi, achevez cet ouvrage durant mon absence et vous assurez que je sais fort bien donner le prix à toutes choses, et que je ne suis point ingrate. Je pars demain avec le seul regret de vous quitter. La personne que je vais trouver ne m'en consolera point, et si j'ai quelque satisfaction dans mon voiage, je la devrai à vos soins et à votre assiduité. Adieu, souvenez-vous de moi, ou ne vous souvenez plus de ce que je vous ai promis (1). »

Et, avant de partir, elle adresse à Iris, la rivale qu'elle entend vaincre, cette vibrante déclaration de guerre :

« C'est pour vous défier, et non pour vous écrire, que je vous envoie ce billet. Qui que vous soiez, je ne saurois vous aimer, et quoique nous aions un même dessein, il n'y a point de sympathie entre nous. Je suis belle, j'ai de l'esprit, et je suis dangereuse. Encore que notre juge soit préoccupé en votre faveur, ne vous croiez pas trop en sûreté. Les moiens de vaincre ne manquent jamais à qui en a le désir et le courage (2). »

L'inconnue écrit ensuite à La Sablière ce billet fort engageant :

« Quoique depuis trois semaines je ne vous aie point écrit,

(1) Pierre RICHELET, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*. Billets d'une amante à son amant, I à VI, Lyon, Bailly, 1689, in-12, t. I, p. 3-22.

(2) *Ibid.*, billet V, t. I, p. 6.

ne croyez pas que je vous aie oublié. Je me sens dans le cœur si justifiée de ce côté-là que je ne veux pas même vous en faire d'excuse. Sachez seulement que je me divertis, autant que je le puis, sans vous voir. Je suis fort engraissée et fort embellie. Iris, à mon retour, n'a qu'à bien se tenir, il n'y aura point d'enchantement à l'épreuve de ce que je vaudrai ; dites-lui que je vous donne encore un mois à l'aimer, et qu'ensuite vous ne l'aimerez plus. Je ne suis pas assez sotte pour croire que vous lui disiez cela ; mais je suis assez vaine pour ne point douter que vous ne le fassiez dès que vous m'aurez vüe. Je me regarde à mon miroir ; mais de ma vie je ne me suis trouvée si raisonnable ni si bien coëffée. Malheur à tous les hobereaux qui me verront aujourd'hui (1) ! »

« Qu'on a de peine à vivre en un lieu, mande-t-elle encore, quand on a l'esprit ailleurs ! Si je ne dépendois que de moi-même, je serois où vous êtes. J'ai pour vous des moments de mélancolie si avantageux que vous me faites justice si vous m'aimez plus que toutes choses. Iris m'importune furieusement, et il me semble qu'on ne sauroit faire des vers aussi passionnez que ceux que vous avez faits pour elle, sans avoir une véritable passion. Donnez-moi, je vous prie, quelques éclaircissements là-dessus, ou plutôt dites-moi que vous ne l'aimez pas, et dites vrai. Je suis folle de vous écrire ainsi tout ce que je pense. N'en aiez point de vanité, et mesurez les avantages que vous en devez prendre sur l'affection que vous disiez avoir pour moi. Vous êtes honnête homme, et je me flatte que vous en userez de la sorte. Adieu ; ne m'écrivez pas (2). »

Comme La Sablière obéit à cet ordre, elle s'efforce de le piquer au jeu :

« J'ai été quelque temps fâchée contre vous de ce que vous ne m'aviez point écrit, et quoiqu'en cela vous n'aiez fait que suivre l'ordre que je vous ai donné, il ne faut pas toujours obéir si ponctuellement. Je pardonne une entreprise hardie quand elle a un succès agréable. Ecrivez-moi par qui

(1) Pierre RICHELET, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, billet VII, t. I, p. 9.

(2) *Ibid.*, billet VIII, t. I, p. 10.

vous savez, et puisque de quelque temps je ne vous saurois voir, ne perdez pas une occasion de me donner cette joie. Ne manquez point à remplir vos lettres de ce tendre et de ce passionné que vous avez pour une autre si forte à commandement. Trompez-moi plutôt que de m'écrire d'une autre façon, ou imaginez-vous que je suis Iris quand vous ferez votre lettre. Un marquis de ce pays a quelque assiduité pour moi, mais un homme de votre air et de votre mérite ne doit rien craindre. Le page et le postillon sont des animaux qui ne me font point peur. Je vous dirai tout à mon retour. Adieu, cher ami, et encore plus cher que vous ne sauriez vous l'imaginer (1). »

Elle revient encore sur le compte du marquis :

« Monsieur le marquis est presque mort de mon absence, et vous êtes le seul qu'elle ne rende point malade. Je serois très aise de savoir de vous comment vous vous en portez, mais je ne me fie à personne, et pour plus de sûreté je me veux bien priver de cette satisfaction. Nous allons dans peu de jours à Blois, où nous serons le reste de l'hiver. Dites à M. X... à quoi vous passerez votre carnaval, et si votre Iris, cette insupportable Iris, est toujours avec vous comme de coutume. Adieu, j'ai sans cesse les mêmes sentiments que j'ai eus pour vous, et dans les occasions mon cœur ne vous trahit point. Mes yeux même sont si scrupuleux en votre faveur, que quand vous seriez présent, et que vous m'aimeriez comme vous devez, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre (2). »

Et la jalousie, qu'elle n'a pu parvenir à inspirer, la poursuit sans repos ni trêve :

« On parle de retourner à Paris, et moi je songe à retourner où vous êtes. Vous ne doutez point que je n'appuie ce dessein avec cette adresse que vous n'ignorez pas et que vous éprouverez un jour aux dépens d'Iris. Elle aura beau s'en prendre aux Astres innocens, pourvu qu'elle ne s'en prenne point aux astres qui en seront coupables, et qu'elle ne me

(1) Pierre RICHELET, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, billet IX.

(2) *Ibid.*, billet X.

saute pas aux yeux, je ne m'en soucie nullement. Quoi que je vous aie dit, j'appréhende que vous ne m'écriviez, non point de peur qu'on ne nous découvre, mais de peur que vous ne me mandiez pas ce que je veux. Ne laissez pourtant point de m'écrire. Fâchez-moi surtout le moins que vous pourrez, et faites semblant d'être ce qu'il faudra que vous soiez. Adieu, je désespère tous les jours monsieur le marquis, et je garde toute ma pitié pour les premières peines que vous souffrirez en m'aimant (1). »

Puis elle charge une confidente de plaider sa cause près de l'insensible :

« Dites à ce grand garçon que je me souviens très bien de lui et qu'il n'a que faire de m'en solliciter. Assurez-le qu'il n'y a point de jour qu'il ne m'ait obligation, et que je ne fasse quelque chose pour lui. Il y a des malheureux qui lui en pourroient dire des nouvelles (2). »

Sablière répond enfin, mais la conviction manque à son estimable prose :

« La défense que vous m'avez faite jusqu'ici de vous écrire est un des grands témoignages d'amitié que vous m'ayez donnés, et par là vous m'avez épargné la honte de vous envoier des lettres fort au-dessous des vôtres. Mais puisque vous m'obligez à rompre un silence qui m'étoit avantageux, ce ne sera que pour vous remercier de ces bontés et vous assurer que je serai toute ma vie dans les sentiments où vous m'avez laissé. Il faudroit que cette Iris imaginaire fût une admirable personne pour vous en faire douter, et votre esprit aussi bien que votre visage me doivent assez justifier auprès de vous. Croiez, je vous en supplie, ma chère, ce que je vous dis, et ne songez qu'à revenir au plus tôt. Il m'ennuie cruellement, et je souffre de l'absence tout ce qu'on peut en souffrir (3). »

Ce froid billet provoque la colère de la belle inconnue :

« Vous êtes le plus ridicule et le plus insupportable homme

(1) Pierre Richelet, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, billet XI.
(2) *Ibid.*, billet XII.
(3) *Ibid.*, billet XIII.

que je connaisse. Quoi ! vous vous imaginez que je suis assez stupide pour ne point reconnaître vos façons d'agir. Vous ne méritez pas le moindre bonheur, et voici la dernière fois que je vous écrirai. Rendez tous vos billets à celle qui vous les a donnés. Je ne m'en retournerai de trois semaines, et, si je pouvois pis faire, je le ferois. N'avez-vous point de honte de m'avoir envoié une lettre si peu galante et de me traiter comme vous mériteriez qu'on vous traitât. Si vous ne l'avez faite avec Iris, et il n'y a que cela qui vous puisse un peu excuser, ne manquez point de m'en faire savoir la vérité, ou plutôt profitez du moien que je vous donne de vous justifier auprès de moi, et faites que je ne vous puisse haïr avec justice (1). »

Mais La Sablière ne se justifie point. C'est Iris qui le justifie. « Elle avoit, dit Richelet, un air de beauté particulière, mais, à ce que dit l'histoire amoureuse de ce temps-là, elle n'avoit ni tant d'esprit ni de si beaux yeux que l'aimable demoiselle qui a fait ces billets, et en amour l'esprit et les yeux sont de francs enchanteurs et les charmes les plus puissants des belles (2). »

« N'est-ce pas une chose qu'on ne peut souffrir? écrit l'irascible correspondante. Nous partons de N... sans retourner à Paris, et nous allons voir des lieux qui, à cause de vous, vont passer dans mon esprit pour des déserts effroyables. Je suis si mortifiée de cette disgrâce qu'il est impossible de me reconnaître, et si vous ne me mandez quelque chose qui me plaise, j'ai peur de devenir malade. Bien qu'il y ait du hasard à recevoir de vos lettres, je ne m'en soucie pas. Je souffre tout le mal qu'il m'en peut arriver. Il n'y a plus de danger à craindre, et il y a beaucoup de joie à espérer. Qu'elles soient longues, sans équivoques, passionnées, dignes enfin d'une personne qui n'est inconsolable que pour l'amour de vous. Adieu, j'appréhende d'être surprise de mon incommode (3). »

Malgré sa courageuse persistance, l'inconnue perd la partie,

(1) Pierre Richelet, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, billet XIV.
(2) *Ibid.*, billet VII, p. 9, note.
(3) *Ibid.*, billet XV.

et son dépit s'exhale dans ce billet amer et hautain :

« Vous ne m'avez demandé qu'un billet, le voici ; mais l'esprit de galanterie se perd où il n'y a pas de galant. Je ne laisse pas de plaire à mille personnes qui me déplaisent. Un ruisseau qui coule doucement au milieu d'un bois solitaire a seul des charmes pour moi, et vous êtes mêlé dans les rêveries qui me font passer d'agréables heures. Voilà ma vie. Vous ne me dites rien de la vôtre. Je n'ai point de reproches à vous faire de votre conduite ; ma vengeance est dans votre crime, elle durera autant que lui, et j'ai sujet d'avoir à votre égard plus de pitié que de haine, je vous trouve assez malheureux de vous être mis en état de ne pouvoir plus mériter que je vous aime (1). »

La Sablière ne se trouve pas si malheureux. Il n'est, en effet, ni contemplatif ni sentimental, et méprise les amants discrets qui filent le parfait amour aux pieds de leurs inhumaines.

J'aime bien quand je suis aimé,
Mais je ne puis être enflammé
Des belles qui sont inhumaines ;
Je ne subis jamais de loi,
Et ne souffre jamais de peines
Qu'autant qu'on en souffre pour moi.
Aussi toutes sortes d'objets
Ne peuvent être des sujets
Pour forcer mon cœur à se rendre ;
Et si l'on veut me posséder,
Il faut des charmes pour me prendre
Et des faveurs pour me garder (2).

Voilà parler net, et qui eût mérité la réponse que fit au siècle suivant Mme de Leuzepont à son ami : « Ah ! mon cher enfant, que tu as donc d'amour-propre (3) ! »

(1) Pierre Richelet, *les Plus Belles Lettres des meilleurs auteurs françois, avec des notes*, billet XVI, p. 21.

(2) Cette pièce de vers a été découverte par A. Walckenaer dans le *Recueil des plus beaux vers qui ont été mis en chant* (chez Charles de Sercy, t. I, p. 235), et publiée par lui, en 1825, à la p. 15 de son édition des *Poésies diverses* de La Sablière. Prosper Blanchemain l'a également reproduite dans son édition des *Madrigaux*, 1879, p. 116, mais sans avertir le lecteur qu'elle est précédée dans le *Recueil* de Sercy de la mention suivante : Air de M. de Sablière (*sic*), ce qui ne prouve pas que les vers soient du madrigalier.

(3) Mme de Belvo, « Quelques lettres écrites en 1743 et 1744 par une jeune

Antoine est devenu sceptique. Les femmes qu'il fréquente l'ont rendu incrédule et volage, il ne croit plus à l'amour.

Lisez plutôt :

Deviendrai-je coquette?
Dis-moi ton sentiment.
Je suis assez bien faite
Pour avoir un amant :
J'en aurai sûrement (1).

Et encore :

Elle est coquette, sotte et belle,
Assez belle pour le plaisir,
Assez sotte pour mal choisir,
Assez coquette enfin pour n'être pas cruelle :
Elle aura la foule chez elle (2).

Son scepticisme témoigne d'un libertinage quelque peu huguenot :

Divine Iris, dans le mystère
Qui souvent vous occupe, un confesseur et vous,
Tout ce qui se passe entre nous,
Je crois, ne vous arrête guère.
La crainte de vous accuser
Vous oblige à me refuser
Ce que ma passion mérite.
Ainsi mes vers sont superflus :
Cependant vous en seriez quitte
Pour en dire un péché de plus (3).

Il ne se fait point scrupule de brusquer l'aventure :

L'entreprise en amour abrège bien des choses ;
Des plus douces faveurs elle prévient le don.
D'Amarante, par trahison,
J'ai baisé les lèvres de roses :
Elle m'a bien grondé ; j'ai demandé pardon,

veuve au chevalier de Luzeincour », dans la *Revue du dix-huitième siècle*, t. I, nº 2, avril-juin 1913, Paris, Hachette, in-4º, p. 223.

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. II, p. 37.

(2) *Ibid.*, liv. V, p. 116.

(3) *Ibid.*, liv. I, p. 8. Ce madrigal a été supprimé par la censure dans l'édition originale de 1680. Les pages 7-8 ont été remplacées par un carton, et le madrigal par une chanson. Il a été rétabli dans les éditions modernes.

J'ai fait pour l'obtenir et pour la satisfaire
Tout ce qu'a souhaité cette beauté sévère.
J'ai tout promis, j'ai tout juré,
Et le baiser m'est demeuré (1).

Il sait que le temps est précieux :

De vos rigueurs et de mes peines
Je me plains la nuit et le jour ;
Je les chante au bord des fontaines,
Et l'écho les dit à son tour.
Ah ! Philis, commençons à faire
Quelque chose qu'il faille taire (2).

Mais il faut reconnaître que Gilbert Hessein eût pu facilement rencontrer un gendre plus fidèle et un peu moins... pressé.

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. VI, p. 153.
(2) *Ibid.*, liv. III, p. 65.

CHAPITRE IV

PREMIÈRES ANNÉES DE MARIAGE
(1654-1668)

Mariage de Mme de la Sablière : son bonheur trop court. — Mort de Nicolas de Rambouillet ; La Sablière prend la suite de ses affaires ; son faste. — Mort de Gilbert Hessein ; sa succession est obérée. — La Sablière maltraite sa femme, la relègue à l'hospice de Charonne et l'oblige à demander une séparation de corps et de biens, qu'elle obtient le 30 mai 1668. — Elle proteste contre les signatures qu'il a exigées d'elle. — Antoine Menjot la conseille et la soutient. — Relations de ce dernier avec la marquise de Sablé, avec Pascal. — Les États de Hollande lui offrent une chaire de professeur à Leyde, qu'il refuse.

Ce fut le 15 mars 1654, par un beau soleil de printemps, qu'Antoine de Rambouillet conduisit à Charenton sa jolie fiancée (1). Une longue file de carrosses partit en bon ordre de la Folie-Rambouillet pour s'arrêter à la porte du temple. De hautes personnalités de la cour et de la finance s'y pressaient en foule. Marguerite, charmante enfant de quatorze ans à peine, était alerte et bien tournée. Sa timide tendresse contrastait avec l'assurance d'un fiancé que des succès faciles avaient rendu sûr de lui-même.

Quelques jours auparavant, le 20 février, leur contrat de mariage, reçu par de Bierne, notaire au Châtelet de Paris, avait été signé rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'hôtel de Gilbert Hessein, qui y avait réuni nombreuse et brillante compagnie. On y trouvait au premier rang Henry

(1) Registre des mariages publiez et célébrez en l'église réformée de Charenton. Année 1654, p. 99. *Cf.* Pièces justificatives, nº III ; — G. Desnoiresterres, *Cours galantes*, t. I, p. 172. La date de 1665 donnée par P.-L. Rœderer est donc inexacte. La future avait quatorze ans, et non dix-sept. *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, p. 243, 249.

de Massue, sieur de Ruvigny, premier veneur et fauconnier du duc d'Anjou (dont il est si souvent parlé dans les lettres de Mme de Maintenon), député vers la cour par les églises prétendues réformées, et qui était alors un puissant personnage (1).

Étaient présents : Nicolas de Rambouillet, seigneur du Plessis, et Anne Gangnot, sa femme, père et belle-mère du futur ; Nicolas de Rambouillet, Paul de Rambouillet du Plessis, Pierre de Rambouillet de Lancey, ses frères ; Catherine de Rambouillet, veuve de Jacques du Monceau, écuyer, seigneur de Lestang, Élisabeth de Rambouillet et Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, son mari, ses sœurs et beaux-frères ; François Tallemant, aumônier du roi et prieur de Saint-Irénée de Lyon, son cousin ; Gilbert Hessein, père de la future ; Marie Hessein, veuve de Me Isaac Rigoumier, conseiller en la cour des monnaies, sa tante paternelle ; Paul Menjot, écuyer, seigneur de la Creuse, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances à Alençon, Antoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, ses oncles maternels ; Georges de Clermont, chevalier, marquis de Saint-Aignan, son cousin germain à cause de Madeleine Gaudon, sa femme, et Anne Hosqueper, veuve d'Adam de la Planche, écuyer, sieur de Cocos, et future belle-mère de Mme de la Sablière.

Maucroix composa un madrigal de circonstance :

Hymen s'en va donc lier
Notre grand Madrigallier (2) ;
De ses feux la belle cause
A bon droit le choisit entre tous ses rivaux,
S'il sçait faire quelqu'autre chose
Aussy bien que des Madrigaux.

Le sujet ne l'avait que médiocrement inspiré.

Gilbert promettait à sa fille 100 000 livres tournois, somme alors considérable, pour ses droits sur la succession de sa mère et en avancement d'hoirie sur ses biens personnels.

(1) Ruvigny avait épousé Marie Tallemant, cousine germaine du futur.

(2) « On l'appelle ainsi parce qu'il fait bien des madrigaux et qu'il ne fait guères que cela. M. Conrart, en riant, lui en expédia des lettres. » Cf. Bibliothèque nationale, ms. fr. 19 142, fol. 105 verso ; — L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., Paris, Plon, 1913, in-12, p. 49, note 3.

D'autre part, Rambouillet assurait à La Sablière 150 000 livres pour fortune présente et future. Il s'engageait en outre à loger et à nourrir les jeunes époux dans son hôtel de la rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, avec cinq serviteurs ou servantes et deux chevaux de carrosse, à raison de 1 500 livres par an.

Les dots (en partie du moins) furent versées aux époux le 24 mars 1654. A cet effet, Nicolas de Rambouillet paya comptant 46 000 livres et fit transport à son fils d'une maison située rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, estimée 36 000 livres, et d'une rente de 1 080 livres, au principal de 18 000 livres, assise sur les biens de Pierre de Croismare et de Judith de Clermont. Gilbert Hessein n'apporta que les deux tiers de la dot promise (1).

Les premières années du mariage d'Antoine et de Marguerite furent heureuses. Parents à un degré rapproché, élevés dans le même culte et dans le même milieu, ils éprouvaient l'un pour l'autre, à défaut d'un amour passionné bien rare en pareille occurrence, une amitié sincère, et le mariage n'apportait qu'un nouveau lien à cette fraternelle affection. La tendresse d'un jeune mari, l'opulence du ménage, une liberté relative, des relations brillantes, procurèrent à Marguerite une existence agréable et gaie. Dieu bénit bientôt cette aimable enfant. Elle avait à peine quinze ans quand naquit Anne de Rambouillet. L'année suivante vint au monde un fils, nommé Nicolas, et, deux ans plus tard, Marguerite, qui fut Mme de la Mésangère.

Les étrangers de passage à Paris se faisaient présenter chez Mme des Réaux et chez Mme de la Sablière. « Le 15 (novembre 1657), écrivent deux Hollandais de marque (MM. de Villiers) dans leur journal de voyage, le sieur de Speyck nous mena voir Mme des Réaux, que nous n'avions pas encore saluée. Il faut avouer que c'est une personne fort agréable, qui reçoit civilement le monde et leur fait fort bon accueil. Il ne faut pas s'étonner que notre cousin de la Platte eût

(1) Cf. Pièces justificatives, nº II.

tant d'estime pour elle, car elle la mérite fort bien et la soutient avec esprit : elle en a beaucoup et est sans doute fort propre à aider un jeune homme à former le sien, ayant toute la vivacité et toute la douceur qu'on peut souhaiter en une personne de sa sorte. Nous y passâmes une couple d'heures, pendant lesquelles Mmes Tallemant et de la Sablière survinrent : cette dernière est fort bien faite et elle est d'une humeur fort enjouée (1). »

Antoine ne jouit que dix ans de l'hospitalité paternelle. Nicolas de Rambouillet mourut dans son hôtel de la rue Neuve-des-Fossés-Montmartre le 21 septembre 1664, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il avait été lourdement taxé par la chambre de justice (2), et, malgré la réduction de droit faite à ses enfants en 1666, sa succession restait obérée de dettes relativement considérables. La Sablière transigea sur cette succession avec Nicolas de Rambouillet, son aîné, le 31 janvier 1667. Les deux frères étaient restés étroitement unis. Antoine renonça aux avantages qui lui étaient faits par son père et à tous les biens de sa mère. Il se contenta de la somme portée à son contrat de mariage, et la Folie-Rambouillet et les jardins de Reuilly furent attribués à Nicolas (3). A la fin du mois d'août 1667, Prévigny, capitaine au régiment de Picardie, autre frère de La Sablière, fut tué à Lille en Flandre, et Antoine en hérita pour une bonne part.

Le madrigalier prit la suite des opérations financières de son père. Il figurait dès 1657, sous le nom de Pierre Cou-

(1) P. Faugère, *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, Paris, Duprat, 1862, in-8°, p. 335.

(2) Les héritiers de Nicolas de Rambouillet furent taxés à 300 000 livres, et Rambouillet du Plessis et Rambouillet Sablière chacun à 200 000 livres. (*Journal de M. d'Ormesson, maître des requêtes, contenant ce qui s'est passé à la chambre de justice de* 1661 *à* 1665. *Taxes de ceux qui ont été employés dans les finances du temps de M. Fouquet.* Archives des Affaires étrangères, affaires intérieures, vol. 173, fol. 511.) La taxe sur les héritiers de Nicolas fut réduite à 2 000 livres, et celles d'Antoine et de Paul de Rambouillet maintenues, par arrêt du conseil d'État rendu le 5 juillet 1666 (Inventaire mobilier après la mort d'Antoine de Rambouillet, des 4 et 26 juillet 1679).

(3) Il s'y trouvait alors soixante-dix-neuf caisses contenant de superbes orangers estimés 300 livres. Transaction reçue par Bouret, notaire, le 31 janvier 1667. Inventaire des biens de Paul de Rambouillet, seigneur du Plessis, dressé par Bouret le 15 septembre 1667. — Inventaire dressé par Bouret, après la mort de La Sablière, les 4 et 26 juillet 1679.

lombe, pour un sol d'intérêt dans la taxe des francs fiefs de la généralité de Poitiers. De concert avec ses frères Nicolas de Rambouillet, maître d'hôtel du roi, et Paul de Rambouillet du Plessis, conseiller d'État, il fonda en 1661 et les 22 et 24 octobre 1663 trois sociétés qui prospérèrent rapidement (1), car leur famille était alors influente, riche et considérée. La collaboration de La Sablière était payée, en 1668, 8 000 livres par ses associés. En 1669 il prêtait 40 000 écus au prince de Condé (2), ce que peu de financiers eussent pu faire à cette date.

Il eut bien souvent l'occasion d'obliger ses amis et retrouva dans la capitale André Félibien, son initiateur aux splendeurs de la cité romaine. Ce dernier, débiteur de Paul de Rambouillet du Plessis, était devenu son associé le 13 octobre 1666, pour d'importants achats de blé dont il espérait bénéfice (3), mais Paul mourut l'année suivante, et Félibien dut recourir, le 12 avril 1670, à la générosité d'Antoine, qui lui prêta 2 730 livres. Conrart ne l'avait-il pas averti que La Sablière était d'une « très grande et reconnaissante famille, qui prenait plaisir à obliger et qui par conséquent ne s'emploierait pas sans chaleur pour lui, si elle lui pouvait être utile » (4)?

La Sablière fut pourvu, le 17 octobre 1667, de la charge de secrétaire du roi restée vacante par la mort de son frère Paul de Rambouillet du Plessis, qui la tenait lui-même d'Antoine de Rambouillet son père.

Une perte cruelle et dont les conséquences influèrent gravement sur l'avenir de son ménage atteignit bientôt après Mme de la Sablière. Son père, Gilbert Hessein, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, mourut le 16 avril 1661 dans l'hôtel de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'il habitait depuis vingt ans. La tendresse de sa fille adoucit

(1) Inventaire mobilier dressé par Bouret, notaire, après la mort de La Sablière, le 4 juillet 1679 (minutes anciennes de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Conjointement avec Goisnel, fermier du duc de Bourbon. *Mémoires de Gourville*, collection Petitot, t. LII, Paris, Foucault, 1826, in-8°, p. 402-404.

(3) Inventaire des biens mobiliers de La Sablière (1679). Étude de Me Charpentier, notaire à Paris.

(4) Cf. chapitre III.

seule ses derniers moments, car Anne Hoghidooclkeeper, sa seconde femme, avait quitté depuis longtemps déjà le domicile conjugal pour se retirer dans une chambre meublée, près de la place Maubert. Elle survivait encore à son mari en 1670.

L'inventaire mobilier de la succession du défunt fut dressé par Bouret, notaire au Châtelet (1). La maison mortuaire, siège de la banque Hessein-Regoumier, appartenait à M. de Meaux. Elle comprenait, en sous-sol, des caves et des cuisines, et au premier étage, deux appartements. L'un, celui de Gilbert, était composé de deux chambres sur la rue ; l'autre, dont trois chambres donnaient sur la cour, était occupé par Isaac Regoumier, neveu et associé de Gilbert.

L'antichambre du patron s'ouvrait sur une petite pièce tendue de tapisseries de Rouen et décorée d'un tableau représentant la *Reine de Saba*. Dans la chambre sur la rue, où était mort le banquier, se trouvaient deux miroirs bordés d'écaille et d'ébène ; deux tableaux (la *Vierge aux tulipes* et une marine), une couche à hauts piliers, une chaire quaquetoire de tapisserie à l'aiguille, un coffre de nuit à serrure et pied noirci, une cassette de cuivre doré fermant à clef, qui renfermait un collier de diamants, des perles et des balances de cuivre avec trébuchet. Les armoires contenaient une riche garde-robe : justaucorps de moire noire, doublés de fourrures, manteaux de Hollande et de taffetas bleu fourré, casaques d'écarlate, chapeaux de castor, etc.

Mais cette succession se révélait tout autre que l'avait rêvée Antoine. Depuis de longues années, les bénéfices de la banque (2) avaient sensiblement décliné. Gilbert avait fait de grosses avances et payé les différences de son neveu Regoumier. La société se trouvait donc considérablement endettée, et ses créanciers se montraient irrités et récalcitrants. Il y eut de désagréables surprises, et la situation réelle

(1) 4-16 mai 1661. Certificat du 11 janvier 1664 constatant que Gilbert Hessein n'a laissé que deux enfants : Marguerite et Pierre (étude de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra).

(2) On trouve parmi ses correspondants : à Paris, Jean Tavernier ; à Lyon, Rat et Maulichy ; à Marseille, Pierre Baron ; à Toulon, de Beurgues ; à Villefranche, de Sanzay ; à Bordeaux, Élie Benech ; à Rouen, Le Tellier ; à Orléans, Potonnier ; à Grenoble, Nicolas ; à Amsterdam, Caffart.

fut difficile à établir. Pierre et Marguerite Hessein acceptèrent d'abord sous bénéfice d'inventaire la succession de leur père, et Pierre en prit seul l'administration. Mais Marguerite, en butte à des poursuites incessantes, se décida en 1670 à renoncer à cette succession. Pierre persista plus longtemps dans sa lutte contre les créanciers, et ce ne fut que le 28 juin 1673 qu'il signa sa renonciation (1). Depuis longtemps déjà il demandait partage à sa sœur des sommes qu'elle avait reçues en mariage (2).

La Sablière et sa femme avaient vécu jusque-là dans la plus parfaite union. Malgré quelques fredaines du mari, Marguerite lui restait fidèle et soumise. « La libéralité des dames, a dit Montaigne, est trop profuse au mariage et esmousse la poincte de l'affection et du désir (3). » C'est cette « libéralité » que le financier reprochait sans doute à sa jeune épouse. La candeur de Marguerite était trop grande, son cœur trop simple et trop pur pour qu'Antoine pût la comprendre ; il était trop corrompu pour apprécier le trésor qui lui était confié. Il se mit d'autres amours en tête, s'irrita des entraves mises à sa liberté, et la vie devint bientôt pour les deux cousins pénible et difficile. Les violences du financier restaient inexplicables, et pourtant Marguerite supportait chrétiennement son triste sort, « quand il s'avisa brutalement de lui déclarer que leurs humeurs ne se pouvaient accommoder ».

Qu'avait-il à reprocher, après treize ans de bonheur, à cette aimable femme qui possédait un charme devant lequel se sont inclinés tous ses contemporains? Ne lui avait-elle pas donné trois forts et jolis enfants? Jamais, elle l'affirme en toute bonne foi, « elle ne lui a fourni prétexte de la maltraiter comme il le fait » (4).

(1) Renonciation de Mme de la Sablière, du 5 septembre 1670. — Renonciation de Pierre Hessein au greffe du Châtelet, du 28 juin 1673 (Bibliothèque nationale, Ms., Clairambault, vol. 982).

(2) Transaction entre Pierre et Marguerite Hessein, reçue par Bouret, notaire à Paris, le 29 décembre 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(3) Cf. H. Motheau et D. Jouaust, *les « Essais » de Montaigne*, l. III, ch. v, Paris, Jouaust, 1887, in-12, t. V, p. 269.

(4) Déclaration de Marguerite Hessein devant Moufle et Ogier, notaires à Paris, du 14 avril 1668. Cf. Pièces justificatives, nº IV.

D'ailleurs, contre elle, il ne formule aucune plainte. Sans doute il la rend responsable de la diminution de la fortune de son père ; il s'est pris à la détester parce qu'elle ne lui a pas apporté tout entière la dot considérable sur laquelle il avait compté. Peut-être a-t-elle cherché à excuser les fautes de Gilbert, les exigences de son frère. Ce sont autant de griefs contre la pauvre Marguerite. Peut-être Antoine a-t-il attendu la mort du banquier pour exécuter contre sa femme, désormais sans défense, l'odieux projet qu'il méditait.

Le 1er mars 1667, la vie commune est pour eux absolument insupportable, et le misérable époux oblige Marguerite à s'installer à l'hospice conventuel de Charonne, rue des Saints-Pères, paroisse Saint-Sulpice (1). N'est-il pas piquant de voir un huguenot enfermer sa femme dans un couvent catholique?

Son intention non dissimulée est de se débarrasser d'elle, en lui constituant une suffisante pension. Furieux sans doute qu'elle consente à payer sur ses propres la légitime de son frère, il s'efforce de démontrer leur incompatibilité d'humeur. Ses sollicitations sont incessantes ; il l'exhorte à demander à son profit la séparation judiciaire et à intenter une action pour l'obtenir sans retard. La délaissée résiste énergiquement, elle refuse d'obéir. Son cœur se déchire en pensant à ses enfants, car elle comprend que son mari veut la priver de ces chers petits êtres. Peut-être espère-t-elle encore reconquérir le cœur de son volage époux. Ce cœur de traitant, elle ne le connaît pas encore.

Enfin, découragée, elle se résigne à son sort, et dépose contre lui, le 29 avril 1668, une demande en séparation de biens et d'habitation. Le 9 mai, Me Guicart, commissaire député, procède à l'enquête exigée, et sur la preuve des « sévices et mauvais traitements » supportés par Marguerite, sentence de M. d'Aubray, lieutenant criminel, du 18 mai, et jugement du Châtelet de Paris du 30 mai 1668, interviennent en faveur de Mme de la Sablière et la déclarent

(1) Même déclaration du 14 avril 1668.

séparée de biens et d'habitation de son odieux mari, auquel défenses sont faites « de la hanter, fréquenter, battre, excéder, méfaire ny mesdire, sous peines de droit », car il n'a pu articuler contre sa femme le moindre grief admissible (1).

La Sablière n'en continue pas moins à la molester. Alors que son prodigue cousin de Gallerande conserve la tenue d'un gentilhomme, Antoine ne nous montre que l'âme vénale d'un partisan. Il avertit Marguerite « qu'il détournera tous ses biens sans que nul puisse savoir ce qu'ils seront devenus ». Il veut l'obliger à renoncer à la communauté stipulée dans leur contrat de mariage et aux avantages que ce contrat lui assure, la contraindre à donner sans retard, contrairement à sa volonté, une partie de ses biens à leurs enfants. « Il la menace des plus fâcheux traitements » si elle ne signe tous les actes qu'il lui présente (2).

Ces traitements, en effet, empirent de jour en jour. Aussi, dès le 17 mai 1668, Marguerite a-t-elle mandé, au couvent de Charonne, Me Ogier, notaire au Châtelet de Paris, et renoncé en sa présence à la communauté de biens qui l'unit à son mari (3).

Grâce à ces concessions et à la sentence de séparation, elle acquiert sa liberté et s'établit provisoirement rue Traversine (4), paroisse Saint-Roch, où nous la trouvons installée le 10 juillet 1668.

La sentence condamne Antoine à restituer à sa femme les deux tiers de la dot de 100 000 livres versés par son père avec les intérêts échus au 29 avril 1668, et à lui servir une pension alimentaire annuelle de 1 000 livres, jusqu'à la survenance de son douaire.

Mais il prétend faire appel du jugement. Sa femme, trop jeune, assure-t-il, dissipera le capital qu'il lui restituera. Les parents interviennent et déterminent les époux à tran-

(1) Archives nationales, section judiciaire, Y 8 829 (deux pièces). Cf. Pièces ustificatives, nos VI et VII.

(2) Déclaration du 14 avril 1668, reçue par Ogier, notaire à Paris. Cf. Pièces ustificatives, no IV.

(3) Étude de Me Carré, place des Petits-Pères. Cf. Pièces justificatives, no V.

(4) La rue Traversine, aujourd'hui rue Molière, reliait la rue Saint-Honoré à la rue de Richelieu.

siger. En paiement des 66 666 livres qu'il doit à Marguerite, Antoine lui abandonne le 10 juillet 1668, pour la somme de 42 000 livres, une maison sise à Paris, rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, paroisse Saint-Eustache, baillée à M. Le Rebours, président au grand conseil. Cette maison avait appartenu au père de La Sablière (1). Antoine cède encore à sa femme 1 233 livres de rente au capital de 24 666 livres, qui lui sont dues par son frère Nicolas de Rambouillet, et s'oblige à lui payer une pension alimentaire annuelle de 1 000 livres tournois.

L'époux s'est montré conciliant, mais le revers de la médaille est à considérer. Il se charge seul de la nourriture et de l'entretien de ses trois enfants, et Marguerite « reconnaît que l'éducation de sesdits enfants appartient audit sieur son mari, qui en doit avoir l'entière disposition pour en user ainsi qu'il avisera bon être tant à l'égard des filles que du fils » (2).

Le même jour, 10 juillet, Mme de la Sablière signe deux autres contrats. Elle donne à ses trois enfants, Anne, âgée de douze ans, Nicolas, âgé de onze ans, et Marguerite de Rambouillet, âgée de neuf ans, comparants par leur père et tuteur, « pour l'amitié et affection qu'elle leur porte », tout ce qui lui peut revenir du tiers non payé des 100 000 livres portées à son contrat de mariage et tout ce qui lui adviendra comme héritière bénéficiaire de la succession de son père (3).

Elle renonce encore à une donation qui lui a été faite, le 10 juillet, par Nicolas de Rambouillet, seigneur du Plessis, maître d'hôtel du roi, « pour l'affection qu'il porte à sa belle-sœur et certaine autre considération », d'une pension

(1) Construite en façade sur la rue des Fossés, elle était composée de deux corps de logis, l'un sur la rue, l'autre en aile, sur la cour, où demeurait M. Bechameil des Ormes, attenante à la maison de Mlle de Rambouillet, demeurant à Mons et Gravelines, et, par derrière, à la succession de M. de Rambouillet du Plessis. M. de Mailly l'habitait en 1681.

(2) Transaction reçue par Devin et Bouret, notaires à Paris, le 10 juillet 1668 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(3) Cette donation, signée le 10 juillet, devant Devin et Bouret, notaires, ainsi qu'il résulte d'une déclaration de Marguerite Hessein reçue par Gigault et Ogier, notaires à Paris, le 13 juillet 1668, a été datée du 14 juillet. Cf. Pièces justificatives, no VIII.

viagère de 966 livres 14 sols tournois, dont le contrat est déposé, sous des conditions verbales forcément obtenues de la donataire, entre les mains de Valentin Conrart, secrétaire du roi, qu'on s'étonne de trouver mêlé à pareille combinaison (1).

Par contre-lettre du même jour, 16 juillet, Antoine de Rambouillet a promis de rembourser à son frère cette pension de 966 livres constituée par Nicolas à Marguerite, « à la prière de son frère et pour lui faire plaisir » (2). Nicolas n'est donc ici qu'un prête-nom : c'est Antoine qui paiera les arrérages.

Ces pratiques sont étranges et dénotent une singulière préméditation. Remarquons que le 10 juillet Marguerite signe deux actes que le notaire datera des 14 et 16 juillet suivants. On objecterait en vain, pour expliquer ce retard, qu'Antoine ne fut nommé tuteur de ses enfants, à l'effet d'accepter la donation de leur mère, que le 13 juillet 1668 (3), et que la date donnée à l'acte d'acceptation ne pouvait être antérieure à celle de sa nomination. Quant à la pension viagère payée par Nicolas de Rambouillet à sa belle-sœur, pourquoi La Sablière oblige-t-il sa femme à y renoncer le 10 juillet, six jours avant qu'elle lui ait été constituée? Pourquoi cette renonciation a-t-elle été datée du 16 juillet par un trop complaisant notaire? S'agit-il d'un emprunt fait par La Sablière à son frère pour assurer le paiement de la rente qu'il doit à Marguerite Hessein? Que dissimulent ces obscurités calculées? Ce sont là mystères de finances et de financiers.

M. L. Roche, dans sa savante étude sur la *Vie de Jean*

(1) Donation reçue par Bouret, notaire à Paris, le 16 juillet 1668 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Contre-lettre reçue par Devin et Bouret, notaires à Paris, le 16 juillet 1668 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(3) Le conseil de famille qui l'avait nommé, réuni par Pierre Séguier, prévôt de Paris, se composait de Nicolas de Rambouillet, maître d'hôtel du roi, Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lancey, oncles paternels, Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux, et Élisabeth de Rambouillet, sa femme, tante paternelle, Nicolas de Monceaux, sieur de Lestang, cousin germain paternel, Pierre Hessein, oncle maternel, Antoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, grand-oncle maternel, Jacob Jolly, procureur au Parlement, et Théodore Legeay, sieur du Bucher, cousins paternels des mineurs.

de la Fontaine (1), enregistre un intéressant détail. « Un jour, écrit-il, le 18 juillet 1668, les deux époux étaient venus remettre à Conrart un pli mystérieux qu'il devait garder « selon les conditions portées en un autre écrit de M. Hes- « sein (2). » Et nous ne connaîtrons jamais ce mystère, puisque ce papier, venu aux mains de Jacques Muysson, neveu de Conrart, fut en 1678 rendu par lui aux deux époux, qui le brûlèrent solennellement. Mais, selon toute vraisemblance, il concernait leur séparation... »

L'énigme se réduit, croyons-nous, à une misérable question d'argent. La Sablière donne à sa femme, le 16 juillet 1668, sous le couvert de Nicolas de Rambouillet, son frère, une rente viagère de 966 livres 14 sols, mais à la condition qu'elle se montrera soumise à ses volontés. Pour l'y astreindre, il lui a fait souscrire, le 10 juillet (six jours avant la signature de la donation), une renonciation à cette donation qu'il a postdatée. La renonciation est déposée « entre les mains du sieur Conrart, secrétaire du roi » (3), comme l'a constaté M. Roche, le 18 juillet 1668. Antoine a suspendu cette épée de Damoclès sur la tête de sa femme pour le cas où elle se refuserait à lui obéir, auquel cas la rente servie par lui sous le couvert de son frère lui serait immédiatement supprimée en vertu de la renonciation dont il entend user. La Sablière n'eut pas lieu de se déshonorer par ce vilain procédé. Il semble dès 1673 avoir renoué des relations avec sa femme, et quatre mois avant sa mort, le 23 décembre 1678, les deux époux, à qui leur gendre, héritier de Conrart, a rendu le fameux papier, le brûlent solennellement dans la cheminée de l'appartement qu'occupait alors Jacques Muysson dans l'hôtel de son beau-père (4).

Mais revenons à Marguerite, si savamment enchaînée.

(1) Paris, Plon, 3e éd., in-12, p. 239 et note. M. Roche a trouvé ce renseignement dans le dossier *Muysson* conservé à la bibliothèque de l'histoire du protestantisme français.

(2) S'agit-il de Pierre Hessein ou de sa sœur Marguerite ?

(3) Protestation de Marguerite Hessein, reçue par Ogier, notaire à Paris, du 13 juillet 1668, contre la violence qui l'a obligée à signer cet acte. Cf. Pièces justificatives, nº VIII.

(4) Constat de Bouret, notaire à Paris (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

Sans raison plausible, puisque la sentence de séparation est rendue sur sa demande et en sa faveur, son mari lui ravit ses enfants ; et l'autorité d'Antoine est encore si puissante sur cette femme douce et désarmée, qu'elle signe aveuglément tous les actes qu'il lui présente.

Et pourtant elle n'est pas si complètement délaissée que l'a cru son infidèle époux. De sages parents, des amis dévoués, révoltés des odieux procédés du financier, l'assistent dans son abandon. Ils savent qu'Antoine exerce sur elle un pouvoir absolu, qu'il la menace sans cesse des plus fâcheux traitements, qu'une plus longue résistance pourrait l'exposer à « des suites préjudiciables ». Ils lui conseillent, « pour éviter de plus grands accidents », de signer tous les actes qu'il lui présentera, « sans en considérer la qualité ».

Le 14 avril 1668, Marguerite, encore « détenue » au couvent de Charonne, mande, au parloir de l'hospice, Ogier, son notaire et son ami, et déclare que sa signature, obtenue par la force « et pour l'autorité absolue que son mari a sur elle », ne pourra désormais ni lui nuire ni lui préjudicier. Elle déclare qu'elle se pourvoira contre les actes qu'elle a précédemment signés, et cela en temps utile, pour la conservation des biens et des avantages que lui assure son contrat de mariage, auquel elle n'entend aucunement déroger ni innover (1). Le 13 juillet suivant, déjà établie rue Traversine, elle affirme que le 10 juillet 1668 son mari lui a fait signer, en présence de Me Bouret, les transaction, donation et renonciation des 10, 14 et 16 juillet 1668, dont nous avons parlé, qu'elle n'a consenti à le faire « qu'à cause de la continuation du mauvais traitement et menace qui lui ont été et sont faits par son mari », réitérant ses protestations que de tels actes ne pourront lui préjudicier et répétant qu'elle se pourvoira contre eux dès qu'elle le croira nécessaire (2).

Quel est l'ami désintéressé qui donne à Marguerite le

(1) Déclaration devant Moufle et Ogier, notaires à Paris, du 14 avril 1668. Cf. Pièces justificatives, nº IV.

(2) Protestation devant Gigault et Ogier, notaires à Paris, du 13 juillet 1668. Cf. Pièces justificatives, nº VIII.

moyen de se soustraire aux perfidies d'Antoine de Rambouillet, le conseiller précieux qui lui permet d'échapper aux mailles d'un filet si hardiment serré?

Cet ami, le fidèle soutien de sa cruelle existence, c'est vraisemblablement Antoine Menjot, son oncle maternel, qui, sans rompre avec La Sablière, s'entremet entre lui et sa femme pour éviter les éclats scandaleux.

Déjà il a conquis sa place parmi les plus savants docteurs de la capitale. Une épidémie de fièvres malignes sévissant à Paris en 1660, Menjot en écrit l'histoire, et joint à ce traité huit dissertations pathologiques. Son volume, publié sans nom d'auteur, est favorablement accueilli du public. Une latinité très pure, un style élégant et concis le recommandent aux lettrés. Il est attribué à Jean de Gorrys, doyen de la faculté de médecine de Paris (1).

Mais Valentin Conrart, ami de Menjot, qui, en sa qualité de secrétaire du roi, a signé le privilège, prie l'auteur de traduire en français sa dissertation sur le *Délire*, et ce travail, publié sous le nom de Menjot, est aussi fort apprécié (2). La marquise de Sablé lui demande une traduction de sa dissertation sur la *Voix* et sur la *Parole* (3), et ces traductions, revues avec amour, sont soumises à Cureau de la Chambre (4), qui, de son côté, communique ses ouvrages à Menjot.

C'est l'époque où Pascal fréquente assidûment le salon de Mme de Sablé, nouvellement installée à Port-Royal, où il puise dans ses conversations avec La Rochefoucauld la première idée de ses admirables *Pensées*. La marquise lui présente Menjot, et bientôt s'établit entre eux un commerce d'affectueuse estime.

« Encore que je sois bien embarrassé, écrit Pascal à la

(1) Moréri, *Grand dictionnaire historique*, nouvelle éd., 1759, in-fol., article « Menjot ».

(2) *Opuscules posthumes* de M. Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, Amsterdam, H. Desbordes, 1697, in-4°, p. 1.

(3) Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, ms. fr. 17 047, t. IV, fol. 37. Copie ms.

(4) *Opuscules posthumes...*, p. 16, 136. Menjot resta toujours en termes affectueux avec le fils de Cureau, l'abbé de la Chambre, membre de l'Académie française.

marquise, je ne puis différer à vous rendre mille grâces de m'avoir procuré la connaissance de M. Menjot, car c'est à vous sans doute, madame, que je la dois, et, comme je l'estimais déjà beaucoup par les choses que ma sœur m'en avait dites, je ne puis vous dire avec combien de joie j'ai reçu la grâce qu'il m'a voulu faire. Il ne faut que lire son épître pour voir combien il a d'esprit et de jugement, et, quoique je ne sois pas capable d'entendre le fonds des matières qu'il traite dans son livre, je vous dirai néanmoins, madame, que j'y ai beaucoup appris par la manière dont il accorde en peu de mots l'immatérialité de l'âme avec le pouvoir qu'a la matière d'altérer ses fonctions et de causer le délire. J'ai bien de l'impatience d'avoir l'honneur de vous entretenir (1). »

Les louanges d'un homme tel que Pascal sont particulièrement flatteuses. Mme de Sablé prie M. Valant, médecin attaché à sa personne, de communiquer cette lettre à Menjot, dont la gratitude se traduit en ces termes :

« J'eus le bonheur, madame, de rencontrer il y a trois ou quatre jours M. Valan, duquel j'appris avec bien de la joie la continuation de votre santé. Je souhaite que l'occasion de vous servir manque toujours à mon zèle, mais, le contraire arrivant, je vous supplie, madame, de croire que mon zèle ne manquera jamais à l'occasion. M. Valan me fit voir la lettre de M. Paschal, laquelle est la plus obligeante du monde, mais, madame, je ne sais que penser d'un témoignage si avantageux, car, si je considère d'une part la sincérité et le savoir sublime de ce grand homme, de l'autre aussi je sais que la charité est la première des vertus chrétiennes, de sorte que j'ai de la peine à distinguer entre la Justice et la Grâce, principalement en une personne qui sans doute la met en pratique avec autant de chaleur qu'il la soutient. Quoi qu'il en soit, je lui suis extrêmement obligé d'avoir daigné jeter les yeux sur un ouvrage si peu considérable, et je vous rends très humbles grâces de m'avoir

(1) Lettre autographe. Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, Ms. fr. 17 045, fol. 288 ; — Victor Cousin, *Madame de Sablé*, 2e éd., Paris, Didier, 1859, in-8°, p. 131.

procuré cet honneur. J'espère au commencement de cette semaine vous aller témoigner ma gratitude de toutes les bontés que vous avez eues pour moi pendant ma maladie et lesquelles je n'oublierai jamais (1). »

La seconde édition de l'*Histoire des fièvres malignes* parut en 1662. Guy Patin, si peu facile à satisfaire, l'envoya sans tarder à son ami Spon : « Vous y trouverez, lui écrit-il le 21 février, quelque chose de beau (2). » Une troisième édition vit le jour en 1665, avec treize dissertations nouvelles. Charles Drelincourt, médecin du roi et de Turenne, fils du ministre réformé, Étienne Bachot et Nicolas Gervaise, célèbres médecins de Paris, ajoutèrent par leurs vers et par leur prose à son incontestable valeur. Un dernier volume de dissertations, publié en 1674, compléta l'œuvre du savant docteur.

MM. Van Benning et Borel, ambassadeurs de Hollande, le tenaient en si haute estime qu'ils vinrent en 1672 lui offrir une chaire de professeur à Leyde, à telles conditions qu'il le souhaiterait. Ils lui apportaient, de la part de MM. les États, un magnifique album en deux volumes contenant les plans des principales places et villes des Pays-Bas. Menjot déclina pourtant des offres si flatteuses : « L'amour seul de ma patrie, dit-il, s'opposa à cette transmigration, et je ne pus jamais me résoudre à ne pas mourir comme j'avais l'avantage d'être né et d'avoir vécu jusqu'alors, sujet de Sa Majesté (3). »

(1) *Portefeuilles de Valant*, t. II, fol. 243. Lettre autographe, scellée du cachet armorié d'Antoine Menjot. Ces deux lettres, découvertes par Victor Cousin, ont été publiées pour la première fois par lui en 1842, dans ses *Études sur Pascal*, et, depuis, par P. Faugère, « *Pensées* » *de Pascal*, Paris, Andrieux, 1844, in-8°, t. I, p. 56, 385. M. E. de Barthélemy n'en a pas moins attribué cette lettre à l'abbé de la Victoire. L'original porte pourtant cette mention : « M. Menjot sur M. Pascal. » *Les Amis de la marquise de Sablé*, Paris, Dentu, 1865, in-8°, p. 341.

(2) Lettres inédites à M. Spon, des 10 et 21 février 1662. Bibliothèque nationale, Ms. fr. 9 357, fol. 351. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de la 2e édition de l'*Histoire des fièvres malignes* dédié par Menjot à Monsieur Patin, docteur en la faculté de médecine de Paris (Td 62. 16. A.).

(3) *Lettre sur la médecine et les médecins modernes*. Menjot, *Opuscules posthumes...*, p. 107.

CHAPITRE V

LE SALON DE LA RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS (1669-1680)

Les amis de Mme de la Sablière : Sobiesky, Lauzun, Foix, Rochefort, Brancas, La Fontaine, Chaulieu, La Fare, Charleval, Pellisson, Conrart, des Réaux, Bazin, Bernier, Roberval, Sauveur, Menjot, la comtesse de la Suze, la comtesse de Gramont, Mme Scarron, les marquises de Lambert et de Sévigné, Mmes de Bouillon, de Montglas, de Coulanges, de Castelnau, Cornuel, la reine Christine de Suède, Mlle de Lenclos réalisent l'union de l'aristocratie des lettres et de l'aristocratie du sang. — Jalousie de la Grande Mademoiselle.

Mme de la Sablière, en quittant la rue Traversine, ne s'établit pas dans la maison que son mari lui avait cédée rue des Fossés-Montmartre (1). Elle en choisit une dans un quartier plus moderne, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache (2), où nous la voyons installée le 19 juillet 1669. Elle emprunte à cette date à Claude de Dessuslemoutier, bourgeois de Paris, une somme de 6 000 livres

(1) Cette maison faisait partie d'un îlot de six immeubles acquis autrefois par Nicolas de Rambouillet. Nicolas, son fils aîné, habitait l'un d'eux. La Sablière, frère de ce Nicolas, qui en occupait un autre, ne se désintéressa jamais de la fortune de ses enfants et contracta le 14 juillet 1673, solidairement avec sa femme, une obligation de 5 000 livres tournois au profit d'Antoine Aufrère, pour établir des escaliers, réparer la maison de Marguerite et en augmenter les loyers. La maison était alors baillée pour 1 600 livres tournois à Charles Béchameil des Ormes, contrôleur général de la maison du roi (constitution et bail reçus par Bouret, notaire à Paris, les 17 mars et 14 juillet 1673). Cf. chap. II. Les 5 000 livres furent remboursées devant Bouret, le 25 janvier 1681, par Nicolas de Rambouillet, fils des emprunteurs, sur les fonds à lui prêtés par Antoine Menjot, son grand-oncle. Une autre de ces maisons, occupée par M. Mallet, secrétaire du roi, fut attribuée en 1667 à Anne de Rambouillet. Dans la maison d'Antoine de Rambouillet habitaient Paul de Rambouillet du Plessis, son frère, qui y mourut en 1667, et Antoine Menjot, son oncle, et, dans les maisons voisines, des Réaux et sa femme, et Nicolas de Monceaux (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) En 1670, la rue Neuve-des-Petits-Champs ne dépassait pas la rue Sainte-Anne.

destinée à payer les « tapisseries, vaisselle d'argent et autres commodités » nécessaires à sa nouvelle demeure. Quatre ans plus tard, en 1673, cette installation est transférée dans une maison de la même rue dans la paroisse Saint-Roch. Marguerite emprunte encore, et toujours avec la signature de La Sablière, 2 000 livres à Alexandre Chamard, son caissier, et des contre-lettres nous apprennent que les intérêts de ces deux emprunts sont payés en secret par le mari, dont le rôle devient véritablement inexplicable. Il les déduit parcimonieusement d'ailleurs des 6 000 livres de pension qu'il doit à sa femme (1). Le tout est remboursé à Mmes Muysson et de la Mésangère par leur mère le 27 janvier 1687.

C'est dans cet hôtel de la rue des Petits-Champs, que Marguerite passa les plus belles années de sa vie. Elle l'habita en compagnie de son frère Pierre Hessein, jusqu'au jour où elle s'établit dans la rue Saint-Honoré (2).

Svelte et bien faite, Marguerite est alors dans tout l'éclat de sa radieuse jeunesse. Ses traits réguliers, l'ovale d'un joli visage encadré des boucles de ses blonds cheveux, de grands yeux, intelligents et profonds, exercent sur ses contemporains un attrait irrésistible.

La Fontaine, à qui elle interdit toute louange, n'en célèbre pas moins passionnément

> ses traits, son souris, ses appas,
> Son art de plaire et de n'y penser pas,
> Ses agréments à qui tout rend hommage.

Mme de Sévigné dit : la « belle Sablière » ; « Voilà, écrit-elle, la route que Dieu avait marquée à cette jolie femme (3). »

(1) Constitutions devant Bouret, notaire à Paris, des 19 juillet 1669 et 10 mars 1673, de rentes remboursées le 27 février 1687 par Mme de la Sablière à ses enfants. — Inventaire mobilier après la mort de La Sablière, des 4-26 juillet 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Ni La Fontaine ni La Sablière n'habitèrent la Folie-Rambouillet. M. Mesnard n'a pu établir la situation exacte de l'hôtel de Mme de la Sablière, chez qui le poète demeurait à Paris. Cf. H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. cvii, note 2.

(3) Monmerqué, *Lettres de Madame de Sévigné*, édition des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1862, in-8°, t. V, p. 257 ; VI, p. 212, 528.

Chaulieu la définit « une des plus *jolies* et des plus singulières femmes du monde »; Ninon la compare à « un joli parterre qui charme les yeux » (1).

Pourquoi M. Mesnard, dans sa notice sur La Fontaine, révoque-t-il en doute ces nombreux témoignages? « La « belle », écrit-il, se dit toujours d'une femme quand on parle de ses amours. Le mot « jolie » peut ne faire penser qu'à la gentillesse et à la vivacité de son esprit (2). »

Le consciencieux écrivain a-t-il gardé quelque impression défavorable du portrait publié par Walckenaer dans sa troisième édition de l'*Histoire de La Fontaine?* Mais cette toile, exécutée par Alexandre Colin au siècle dernier, représente Mme de la Sablière telle que se l'est imaginée le peintre. Un autre portrait, celui du château de Bussy-le-Grand, que le comte de Sarcus m'a permis de faire reproduire, se trouve dans la chambre dite de Mme de Sévigné. A gauche, au bas de la toile, on lit cette inscription qui paraît être du dix-septième siècle :

LILLVSTRE Me DE LA SABLIERE.

Ce portrait a été publié vers 1840 par Delpech, dans son *Iconographie française* (3). La femme est jolie, blonde et de traits réguliers, gracieuse et séduisante. Elle traverse un jardin, le bras droit étendu, et relève sa robe de la main gauche. S'agit-il de Mme de la Sablière? Consultons le *Mercure galant* de juillet 1678 :

« Elle estoit d'une taille médiocre, mais aisée et tout à fait proportionnée. Elle avoit des cheveux d'un blond cendré, le plus beau qu'on se puisse imaginer, les yeux bleus, doux, fins et brillants, quoy qu'ils ne fussent pas des plus grands; le tour du visage ovale, le teint vif et uny; la peau d'une blancheur à éblouir; les plus belles mains et la plus

(1) *Souvenirs de M. le comte de Caylus*, Paris, Hubert, an III-1805, in-8° p. 367.

(2) H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, édition des Grands Écrivains Paris, Hachette, 1883, in-8°, t. I, p. cviii, cix.

(3) Paris, Delpech, 1828-1840, 2 vol. in-fol. (14 livraisons). — La toile est attribuée à Mignard.

belle gorge du monde. Joignez à cela un certain air touchant de douceur et d'enjouement répandu sur toute sa personne. Je remarquay même dans ce qu'elle dit et dans tout ce qu'elle fit ce tour aisé, ce caractère d'esprit sans embarras, cette humeur bonne et honneste et ces manières obligeantes qui sont si fort de vous qu'il seroit difficile aux autres de les imiter. Enfin tout autre que moy moins remply de vostre idée, en voyant ce que je vis, n'eust pas laissé de dire : c'est Mme D. L. S. »

Et l'auteur ajoute un peu plus loin :

Vous demandez, Iris, pourquoi je vous évite?
Cessez de vous en étonner.
Vous avez des appas, et mon cœur va trop vite
Quand il s'agit de se donner (1).

Mais revenons au portrait de Bussy. Il n'a pu inspirer à M. Mesnard les doutes qu'il manifeste. Le témoignage de Mademoiselle l'aurait-il fâcheusement influencé?

Elle raconte en effet que Rochefort lui dit en 1670, que Lauzun allait quelquefois chez Mme de la Sablière, « qui étoit fort laide », une autre version dit « vieille et laide ». En ce qui touche Lauzun, nous pouvons raisonnablement soupçonner Mademoiselle de quelque jalousie et accuser Rochefort, qui fréquentait assidûment Mme de la Sablière, « de lui en avoir conté ». Rœderer ne s'y est nullement trompé. « Rochefort, écrit-il, avait sans doute ajouté ces particularités mensongères pour ne point inquiéter Mademoiselle, car, à cette époque, Mme de la Sablière... était d'une beauté remarquable et pleine d'esprit. » — L'acte de

(1) *A Madame D. L. S.* Lettre datée : A Paris, le 31 juillet 1678. *Mercure galant*, juillet 1678, Paris, au Palais, in-12, p. 217-251. — Cette lettre a été reproduite en partie par Paul Lacroix, dans les *Œuvres inédites de Jean de la Fontaine*, Paris, Hachette, 1863, in-8°, p. 254-260. — M. L. Roche lui trouve « bien le tour de La Fontaine » (*la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., Paris, Plon, 1913, in-12, p. 244, note 1). La pièce est certainement d'un maître ; mais M. G. Michaut objecte avec raison que l'auteur y parle de son amour pour sa correspondante et que « ce n'est pas le ton des épîtres authentiques du poète à sa bienfaitrice » (*La Fontaine*, t. II, Paris, Hachette, 1914, in-12, p. 49, note 5). — D'autre part, Iris est bien le nom donné par La Fontaine à Mme de la Sablière et la galanterie du dix-septième siècle est souvent purement littéraire. D'ailleurs, il est difficile de ne pas songer, en lisant la description des allées, des jardins et du labyrinthe où s'endort l'auteur de cette lettre, au jardin et au labyrinthe de la Folie-Rambouillet.

baptême de Marguerite est daté du 18 mars 1640. En 1670 elle avait exactement trente ans (1), l'âge où la femme est en pleine possession de ses charmes. Est-il besoin d'insister sur l'inanité du propos tenu sur sa vieillesse? L'assertion relative à sa laideur n'est pas plus sérieuse, et s'écroule, sans qu'il soit besoin de la discuter, sous le poids du témoignage de ses contemporains.

Peut-être Marguerite ne posséda-t-elle pas la beauté classique, universellement admirée, mais son charme, sa séduction étaient incontestables. Laissons parler sur son compte une femme supérieure, la marquise de Lambert :

« Un seul sentiment, un seul mouvement du cœur a plus de crédit sur l'âme que toutes les sentences des philosophes... On convient que les agréments se trouvent chez les personnes de ce caractère ; les grâces vives et soudaines, dont parle Plutarque, ne sont que pour elles. Une dame qui a été un modèle d'agrément (Mme de la Sablière) sert de preuve à ce que j'avance. On demandait un jour à un homme d'esprit de ses amis *ce qu'elle faisoit et ce qu'elle pensoit dans sa retraite. — Elle n'a jamais pensé*, répondit-il, *elle ne fait que sentir*. Tous ceux qui l'ont connue conviennent que c'était la plus séduisante personne du monde, et que les goûts, ou plutôt les passions, se rendaient maîtres de son imagination et de sa raison, de manière que ses goûts étaient toujours justifiés par sa raison et respectés par ses amis. Aucun de ceux qui l'ont connue n'a osé la condamner qu'en cessant de la voir, parce qu'elle n'avait jamais tort en présence. Cela prouve que rien n'est si absolu que la supériorité de l'esprit qui vient de la sensibilité et de la force de l'imagination, parce que la persuasion est toujours à sa suite (2). »

Comment s'étonner qu'une femme aussi aimable ait pu réunir autour d'elle un cénacle nombreux de lettrés et d'amis? Elle n'était pas précieuse, et son savoir ne nui-

(1) Et non davantage, comme le croit M. Mesnard. P.-L. Rœderer dit inexactement qu'elle « n'avait que vingt-trois ans ». *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, p. 244.

(2) *Avis d'une mère à son fils et à sa fille, et autres ouvrages de Madame la marquise de Lambert. Réflexions nouvelles sur les femmes*, la Haye, Jean Neaulme, 1748, in-12, p. 46, 47.

sait point à son charme. La cour lui fut toujours favorable. La marquise de Saint-Aignan, sa cousine germaine, chez qui elle rencontrait les plus grands seigneurs de son temps, lui en avait largement facilité l'accès. Fouquet et sa famille étaient de ses intimes amis, et elle eut le rare courage de leur rester fidèle dans leur extrême disgrâce. Lauzun, chéri des dames, le comte du Lude, Rochefort, Brancas, Tréville, Brienne, Barillon et Bonrepaux, « les deux ambassadeurs de la rue des Petits-Champs », Saint-Dié, d'Hervart, Sourches, Dangeau, Beringhen, Ruvigny, l'ami de Turenne, rencontraient dans son hôtel les étrangers les plus illustres, tels que Jean Sobiesky, qui fut plus tard roi de Pologne (1). La Fontaine n'a-t-il pas respectueusement parlé « de héros, de demi-dieux, ...même de dieux » (2)? Il serait difficile aujourd'hui d'identifier ces illustres personnages, mais il faut reconnaître à la gloire de Marguerite que la vieille aristocratie rencontra chez elle celle de la science et des lettres, et que leur union fut toujours l'honneur de son salon.

La Fare, Charleval, Chaulieu (3), Saint-Evremont, Vergier, Chapelle, aimables poètes, Molière (4), Racine, et tout un groupe d'académiciens, Huet, le célèbre évêque d'Avranches, Charles Perrault, l'auteur des *Contes*, que Marguerite appelait « son maître » et à qui l'avait liée d'estime et d'amitié une grande conformité de goûts, d'humeur et de sentiments » (5), Pellisson, Conrart, Fontenelle, Benserade, l'abbé

(1) Mme de la Sablière n'avait que six ou sept ans en 1646 et 1647, quand Sobiesky vint en France. La date où Sobiesky put la connaître reste donc incertaine. Cf. L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., p. 54, note 2 ; — C.-A. Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, Paris, A. Nepveu, 1820, in-8°, p. 123 et 437 ; — A. Mansuy, « La Fontaine et Sobiesky », dans la *Revue politique et littéraire*, n° du 22 août 1908.

(2) *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. III, p. 275, 276 ; t. IX, p. 39.

(3) Dans une lettre datée de Lyon (29 octobre 1681), Chaulieu écrit à la duchesse de Bouillon : « Vous avez bien de la bonté, madame, de m'apprendre que j'ai écrit une pièce d'éloquence à Mme de la Sablière. En vérité je n'en sçavois rien. Voici justement la fable du lièvre qui fit peur aux grenouilles... Je suis donc un foudre de guerre !... Je croyois avoir fort simplement rempli un devoir à quoi l'honnêteté qu'elle avoit eue de s'informer de mes nouvelles m'avoit engagé, et avoir écrit une épître simplissime. » *M. de Saint-Marc, Œuvres de l'abbé de Chaulieu*, Paris, David, 1757, in-12, t. I, p. 88.

(4) Cf. F.-T. Perrens, *les Libertins en France au dix-septième siècle*, Paris, Chailley, in-8°, p. 281.

(5) Il ne faut donc pas être surpris de l'éloge qu'il fait avec une sorte de com-

de la Chambre (fils du fameaux Cureau), qui ne « produisait rien par lui-même, mais qui, comme Socrate, aidait les autres à enfanter », l'abbé Testu (1), ami de Rancé, de Vendôme et de la duchesse de Bouillon, l'abbé Tallemant, frère de des Réaux, Perrot d'Ablancourt, l'auteur des « Belles Infidèles » (2) ; son neveu, l'ambassadeur, Fremont d'Ablancourt, Plassac et son frère, le chevalier de Méré, le père Bouhours, le père Rapin, des Réaux et Bazin, tous parents ou amis de Marguerite, discutaient tous les jours chez elle les nouvelles de la république des lettres. « Elle aimait la poësie, plus encore la philosophie, mais sans ostentation (3). » On jouissait dans son salon d'une grande liberté, comme l'atteste une jolie chanson imitée d'Horace, improvisée par Chaulieu en l'honneur du duc de Foix (4) pendant un souper chez Mme de la Sablière :

Le beau duc de Foix nous réveille !
Chantons Vénus et Cupidon !
Chantons l'Iris et la bouteille
Du disciple d'Anacréon !

Vénus l'accompagne sans cesse,
Les Grâces, les Ris et les Jeux.
Qu'il est doux d'être la maîtresse
De ce jeune voluptueux !

Verse du vin, jette des roses,
Ne songeons qu'à nous réjouir
Et laissons là le soin des choses
Que nous cache un long avenir (5).

Mais cette liberté n'était que « littéraire », et Saint-Foix a véritablement mauvaise grâce en prêtant à la maîtresse

plaisance d'une si digne écolière, « dame d'un mérite singulier et de beaucoup d'esprit ». Cf. PERRAULT, *les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris, A. Pezallier, 1696, in-folio, t. I, p. 84 ; — *Passe-temps poëtiques, historiques et critiques*, Paris, Duchesne, 1759, t. I, p. 419 et note.

(1) Cf., sur l'abbé Testu, DESNOIRESTERRES, *Cours galantes*, t. I, p. 113.

(2) Ménage qualifiait ainsi ses célèbres traductions.

(3) PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, 3e éd., Paris, Coignard, 1743, t. II, p. 316.

(4) Henri-François de Foix-Candale, né en 1640, duc de Randan, dit de Foix, pair de France en 1665, marié à Marie-Charlotte de Roquelaure et petit-fils de Catherine de la Rochefoucauld.

(5) *Œuvres de Chaulieu*, Londres, Cazin, 1777, in-18, t. I, p. 134.

du logis (1), un siècle après sa mort, une riposte « hardie » contre laquelle protestent sa réserve et sa bonne éducation.

« Un magistrat, conte-t-il, parent de Mme de la Sablière, disait d'un ton grave : « Quoi ! Madame, toujours de l'amour « et des amans ! Les bêtes n'ont du moins qu'une saison. « — C'est que ce sont des bêtes », lui répondit-elle (2). »

Il serait inutile de justifier Marguerite de cet écart de langage, ce mot ayant été prêté avant elle à bien des célébrités des temps passés.

A vrai dire, Mme de la Sablière ne fut pas une femme savante, mais plutôt une intelligente élève. « La femme, dit La Beaumelle, cachait alors son savoir aussi mystérieusement que ses amours (3). » Une solide instruction littéraire l'avait familiarisée avec les auteurs grecs et latins ; elle savait par cœur les plus beaux vers d'Horace et de Virgile (4). « Voyez Mme de Fontevrault et Mme de la Sablière, écrit Corbinelli à Bussy et à Mme de Coligny le 30 juillet 1677. Elles entendent Homère comme nous entendons Virgile (5). »

Elle n'était pas seulement lettrée. Son esprit, ardemment ouvert aux théories philosophiques, l'était aussi aux réalités scientifiques et elle recevait secrètement des leçons des plus illustres mathématiciens.

Dès le retour à Paris de François Bernier, elle lui offrit

(1) F.-T. Perrens l'a qualifiée : l'Arténice des libertins de la bonne compagnie, *es Libertins en France au dix-septième siècle*, Paris, Chailley, in-8°, p. 278. La Bruyère, *les Caractères*, chap. xii, « Des jugements ».

(2) Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, Londres et Paris, Vve Duchesne, 1766, in-12, t. V, p. 186. Cet argument plaisait fort, paraît-il, à l'abbé Goblet, ancien dragon, jésuite et confesseur de Mme de Maintenon. — Cf. A. France, « Madame de la Sablière », dans la *Jeune France*, n° 36, 1er avril 1881, p. 538. — Tout gaulois qu'il paraisse, le propos est incontestablement romain. Macrobe 'enregistre au cinquième siècle, au liv. II de ses *Saturnales :* « Simile dictum Populiæ, Marci filiæ, quæ miranti cuidam quid esset quapropter aliæ bestiæ numquam marem desiderarent nisi cum prægnantes vellent fieri, respondit : *Bestiæ enim sunt.* » *A Th. Macrobii opera*, Saturnal, liber II, cap. v, in fine. Lugduni Batavorum, Arnold Doude et Cornelius Driehuysen, 1670, in-8°, p. 341. — Rabelais l'a reproduit dans la *Vie de Gargantua et de Pantagruel*, liv. I, chap. iii, *in fine*.

(3) La Beaumelle *l'Esprit*, Paris, Favre, an XI (1802), in-12, p. 114.

(4) Walckenaer, *Histoire de La Fontaine*, Paris, A. Nepveu, 1820, in-8°, p. 122.

(5) Monmerqué, *Lettres de Madame de Sévigné*, éd. des grands écrivains, Paris, Hachette, 1862, in-8 , t. V, p. 249, 250.

l'hospitalité dans sa maison. Le célèbre orientaliste rencontra chez elle Barthélemy d'Herbelot. Il enseigna à son aimable hôtesse l'histoire naturelle et l'anatomie, mit à sa portée les spéculations de Descartes et les doctrines philosophiques les plus ardues, et composa pour elle, en 1675, un excellent *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1). Ils étudiaient ensemble l'astronomie. Le Verrier nous raconte qu'un jour où Marguerite et Bernier allaient voir Cassini à l'Observatoire, le professeur criait à son élève qui s'attardait : « Eh ! prenez promptement vos coiffes. Si nous ne partons vite, les satellites s'en iront (2). »

Depuis lors, Bernier tint toujours Mme de la Sablière au courant du mouvement scientifique de son époque (3). Il mourut en 1688, regretté de tous ses amis et particulièrement de Racine et de Boileau. Saint-Evremond le qualifie de « joli philosophe ». — « Joli philosophe ne se dit guère, ajoute-t-il, mais sa figure, sa taille, sa manière, sa conversation l'ont rendu digne de cette épithète-là (4). »

(1) *Abrégé de la philosophie de M. Gassendi*, par F. Bernier, docteur en médecine, Lyon, Vincent Moulu, 1675, in-12. M. Mesnard ne cite que l'édition de 1678. L. de Lens affirme qu'une autre édition fut dédiée à Mme de la Sablière. Cf. H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. 108 ; — G. Michaut, *La Fontaine*, Paris, Hachette, 1914, in-12, t. II, p. 135.

(2) Cf. Le Verrier, sur la satire X de Boileau.

(3) Il lui dédie, en 1682, les *Doutes* qu'il avait conçus sur plusieurs chapitres de son *Abrégé*, et lui adressè en 1684, sous forme d'étrennes, une dissertation sur la diversité des races humaines destinée au *Journal des savants* et reproduite depuis par le *Mercure de France* en 1722 :

« Passons, madame, lui dit-il, à une autre matière, dussions-nous faire une *oilla poutride*, qu'importe, pourvu que cela vous tire un quart d'heure du sérieux de votre solitude ? Vous pourriez vous souvenir de ce que vous m'avez dit autrefois sur cette nouvelle division du monde qui va suivre, que c'étoit une pensée à cultiver et qu'il y auroit plaisir à sçavoir si ceux qui habitent au milieu de l'Afrique, la terre Australe et les autres lieux qui sont encore presque inconnus seroient assez différents de nous pour en faire une espèce de race différente. » Lettre de Bernier à Mme de la Sablière, reproduite dans le *Mercure de France* de décembre 1722, p. 61-70.

Bernier envoie encore à son amie, en 1688, une description du canal projeté pour la jonction des deux mers, la réponse aux critiques de M. Comiers, et quelques pièces de Pierre Chirac (nommé médecin du duc d'Orléans en Italie et en Espagne par la protection du comte de Nocé, gendre de Marguerite), avec l'épitaphe de ce « pauvre Chapelle », en priant Mme de la Sablière de la montrer à M. de la Fontaine (*le Journal des Sçavans* pour l'année 1688, 7 juin, Paris, Cusson, 1688, in-4°, p. 17 à 37).

(4) C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, Paris, Dumoulin, 1873, in-8°, t. I, p. 325 ; — L. de Lens, *Documents inédits ou peu connus sur François Bernier*,

Telle était alors la réputation de Mme de la Sablière à l'étranger que Bayle, rendant compte, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, des *Doutes* de Bernier, écrivait en 1685 : « Mme de la Sablière est connue partout par un esprit extraordinaire. M. Bernier, qui est un grand philosophe, et qui lui a dédié ses *Doutes*, nous en pourroit dire bien des nouvelles. Il ne doute point que le nom illustre qu'il a mis à la tête de ce traité-là n'immortalise son ouvrage plus que son ouvrage n'immortalisera ce nom (1). »

Roberval (2), savant professeur en mathématiques, membre de l'Académie royale des sciences, ami de Gassendi et connu par son *Traité de mécanique* et son expérience du vide, fut aussi l'un des familiers de l'hôtel de la rue des Petits-Champs. Il y rencontra Sauveur, qui, arrivé jeune à Paris, sans fortune et sans amis, fut heureux de donner quelques leçons à plusieurs aimables dames. « Les géomètres, nous dit Fontenelle, qui encore aujourd'hui ne sont pas communs, l'étaient encore beaucoup moins. C'était un titre assez singulier et qui par lui-même attirait l'attention. Le peu qu'il y en avait dans Paris n'étaient que des géomètres de cabinet, séquestrés du monde. M. Sauveur, au contraire, s'y livrait, et cela dans le temps heureux de la nouveauté. Quelques dames même aidèrent à sa réputation, une principalement, qui logeait chez elle le célèbre La Fontaine, et qui, goûtant en même tems M. Sauveur, prouvait combien elle était sensible à toutes les différentes sortes d'esprit. Il devint donc bientôt le géomètre à la mode, et il n'avait encore que vingt-trois ans lorsqu'il eut un écolier de la plus haute naissance, mais dont la naissance est devenue le moindre titre, le prince Eugène (3). »

Angers, Barassé, 1873, in-8°, p. 15, 45, 51 ; — Lettre de Saint-Evremond à Ninon, *Œuvres de M. de Saint-Evremond*, avec la vie de l'auteur par M. des Maizeaux, 1753, t. VI, p. 233.

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam, Desbordes, 1685, septembre, in-12, p. 1008.

(2) Gilles Personne, sieur de Roberval. Cf. Moréri, *Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, in-folio, article « Personne », t. VIII, p. 222.

(3) *Œuvres de M. de Fontenelle*, *Éloge de M. Sauveur*, Londres, Cazin, 1785, in-6°, t. II, p. 175-176. — L'abbé Lambert, dans son *Histoire littéraire du siècle de Louis XIV*, dit que Mme de la Sablière fut l'une des quelques dames qui prirent des leçons de Sauveur et aidèrent beaucoup à sa réputation, et qu'elle fut

Sauveur, qui se fit bientôt connaître à la cour par son calcul explicatif du jeu de la bassette, fut nommé successivement maître de mathématiques des pages de la Dauphine, professeur au Collège royal et membre de l'Académie des sciences. Il survécut à sa bienfaitrice et mourut en 1716, âgé de soixante-quatre ans (1).

Antoine Menjot, l'oncle maternel de la maîtresse du logis, fréquente assidûment le salon de la rue Neuve-des-Petits-Champs et celui plus austère de la marquise de Sablé, où il rencontre Pascal et Arnaud d'Andilly, et controverse avec les défenseurs de Port-Royal. Disciple de Gassendi (2), il ose attaquer Descartes et se raille agréablement de la matière subtile du soleil et des trois éléments du feu central, qu'il qualifie d'imaginations téméraires. « Je les considère, dit-il, comme un simple jeu d'esprit, et je les mets au rang des choses ingénieuses qui sont bien trouvées si elles ne sont pas véritables (3). » « Des gens sensés, écrit-il encore à Huet, évêque d'Avranches, estiment que la cabale des jansénistes a adopté la philosophie cartésienne dans la seule vue de contrecarrer les jésuites, qui ne la peuvent souffrir, de manière qu'elle n'a pris racine que par l'exemple et par le crédit de Messieurs de Port-Royal. Il faut cependant donner cette gloire à feu M. Paschal que ses grands engagements avec les disciples de Jansénius ne l'ont pas empêché de s'en moquer ouvertement et de la qualifier du nom de roman de la nature (4). »

Menjot n'est point cartésien comme Mme de la Sablière ; il s'affirme franchement éclectique dans sa lettre *De variis sectis amplectandis* (5). Mais, chez la marquise de Sablé, il

l'une de ses plus zélées panégyristes (Paris, Prault, etc., 1751, in-4°, t. II, liv. V p. 108).

(1) B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, nouvelle éd., Paris, Dumoulin, 1877, in-12, t. X, p. 10-19.

(2) E. Jovy, *Antoine Menjot*, p. 14, 97.

(3) *Lettre à M. Puerari sur les opinions de M. Descartes. Opuscules posthumes de M. Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi à Paris*, Amsterdam, Henri Desbordes, 1697, in-4°, 1re partie, p. 115, 118.

(4) Lettre à M. Huet, en le remerciant de lui avoir envoyé par l'abbé Tallemant sa *Censure de la philosophie cartésienne* (*ibid.*, p. 145).

(5) Cette lettre, écrite de Paris, le 6 des calendes de juillet 1665, à son ami

n'est plus question d'éclectisme. La théologie prime la philosophie, et catholiques et huguenots rivalisent d'ardeur. La marquise confie à Menjot le manuscrit de Nicole sur la *Perpétuité de la foi*, et Menjot le communique à M. Claude, savant ministre de Charenton, qui, à la prière de Turenne, réfute la doctrine de la Transsubstantiation (1).

« Enfin, madame, écrit Menjot à la marquise, je vous envoie l'écrit en question qui me fut donné hier par Mlle de la Suze. Vous le communiquerez à qui il vous plaira, et tout ce que vous ferez sera bien fait. J'en donnerai avis à M. Conrart et lui manderai l'engagement où je me trouvais avec vous, et j'espère qu'il approuvera mon procédé, d'autant plus, madame, que j'obéis à vos ordres. Je me promets pourtant que, quoiqu'on ne fasse point de condition avec messieurs vos docteurs, ils me feront voir leur réponse, puisqu'il y va de la gloire de Dieu de faire éclater la vérité et que l'Évangile doit être prêché de dessus les toits. Je vous envoie aussi, madame, la copie du certificat que vous avez souhaité de voir touchant la pensée des luthériens sur l'Eucharistie (2). Je l'ai extrait moi-même sur l'original qui est ès mains de M. de Turenne. C'est une chose pitoyable entre les chrétiens qu'un sacrement de paix et d'union ait été changé en un champ de bataille, mais en cela comme en toute autre chose il faut s'adresser à la Providence divine et la prier de mettre les dévoyés dans le bon chemin (3). »

Jacques Nouet, célèbre jésuite du Mans, répondit bientôt au ministre.

« Je crois, écrit encore Menjot à Mme de Sablé, messieurs de Port-Royal trop sincères pour être les auteurs d'un bruit qui court par Paris, que leur réponse en manuscrit à M. Claude est la cause du changement de religion de M. de Turenne.

Constantin Rumpf, fut imprimée à l'insu de Menjot et attaquée par Pierre Petit, sous le nom d'Adrianus Scaurus. Menjot lui répondit en 1666. Cf. lettre de Guy Patin à Falconet, du 21 janvier 1667. J.-H. Réveille-Parise, *Lettres de Gui Patin*, Paris, Baillère, 1846, t. III, p. 634. M. E. Jovy a donné une excellente traduction de la lettre *De variis sectis*, dans son travail sur *Antoine Menjot*, p. 39-43.

(1) Cf. lettre à Mme la marquise de Sablé touchant le premier livre de Messieurs de Port-Royal sur l'Eucharistie, Menjot, *Opuscules posthumes*, 2e partie, p. 194.

(2) *Ibid.*, p. 195.

(3) Cf. Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, t. XIII, fol 418.

Ne serait-ce pas plutôt la prompte et savante réplique du P. Nouët, que je vous envoie? Au reste, que les catholiques romains ne se glorifient point tant de cette prétendue conversion. Comme l'ancienne église a eu d'une part ses Moyses qui ont préféré la bassesse du peuple de Dieu aux grandeurs d'une cour, et de l'autre ses murmurateurs qui ont voulu retourner en Égypte, aussi l'Église de notre siècle a ses Schombergs et ses Turennes. Dieu, qui juge des intentions du cœur, leur rendra un jour selon leurs œuvres (1). »

Une autre discussion de Menjot avec la marquise eut l'heureux résultat de hâter la publication du célèbre livre d'Arnauld sur la *Perpétuité de la foi.* Marguerite Perier, nièce de Pascal, raconte que Mme de Sablé, voulant convertir Menjot au dogme de la Présence réelle, lui fit communiquer le manuscrit d'Arnauld. Menjot en porta quelques extraits à M. Claude, qui s'empressa d'y répondre par un gros in-folio, et cette réponse décida Arnauld à publier son livre (2).

« Aucun ouvrage de vos théologiens, répliqua Menjot à la marquise, ne m'a si fortement touché que celui, madame, qui m'a été confié sur votre parole. Je vous le renvoie après l'avoir lu par deux fois avec exactitude et admiration tont ensemble. Pardonnez-moi si j'ose contredire les sentiments d'un homme dont l'esprit a quelque chose d'angélique et dont les décisions en toute autre rencontre me tiendraient lieu de loi. Je verrai aujourd'hui à Charenton nos libraires pour le livre dont je vous ai parlé. J'espère vous l'aller porter bientôt et par même moyen recevoir, madame, de votre bonté, l'absolution de ma lettre (3). »

Il s'agit ici de la seconde réponse de M. Claude, saisie par arrêt du Parlement du 25 février 1671 (4).

Chez Mme de la Sablière, Menjot n'a pas à traiter de si

(1) Cf. Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, t. XIII, fol. 416 (cachet aux initiales de L. S. (La Sablière).

(2) *Additions de Mlle Perier au nécrologe de Port-Royal.* Cf. fragment publié par P. Faugère dans *Pensées, fragments et lettres de B. Pascal*, t. I, app., p. 386.

(3) Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, t. XIII, fol. 414.

(4) Arnauld fut accusé d'avoir fait saisir cette réponse. Cf. lettre de Menjot à Mme la marquise de Sablé sur la saisie faite par un commissaire du Châtelet de la réponse de M. Claude. Menjot, *Opuscules posthumes*, IIe partie, p. 191.

sérieuses abstractions. Il y rencontre sans doute « la demoiselle d'esprit et d'érudition » à laquelle il écrit ironiquement ces lignes :

« Vous avez seule plus de bon sens que tous les philosophes ensemble. Chacun d'eux est uniquement attaché à son sentiment, mais vous, mademoiselle, en unissant leurs opinions, on peut dire que vous les perfectionnez et que vous avez découvert adroitement le secret de la félicité si difficile à trouver. J'admire l'association si judicieuse que vous faites de l'épicurisme et du pirrhonisme ; le premier vous fera goûter les voluptés qui vont le plus au cœur, et, si par hasard il vous en survenait quelque scrupule, le second vous en guérira aussitôt en vous faisant douter des plaisirs passés. Ces deux sectes sont dignes de votre choix, car ce sont les plus exquises de toutes. Car le platonisme n'est qu'un amas de visions chimériques ; le péripatétisme est un pur galimatias pédantesque ; le stoïcisme ne fait que troubler ceux qui le suivent par une guerre intestine et continuelle contre les passions de l'âme ; le cynisme, conformément à son nom, est une philosophie de chien aboyant contre le genre humain et n'est bonne que pour les gueux : ses sectateurs, au travers de leurs haillons et de leurs habits déchirés par affectation, montrent effrontément ce qu'ils devraient cacher ; enfin le cartésianisme, l'idole de nos jours, n'est composé que de paradoxes romanesques. Contentez-vous donc, mademoiselle, d'avoir Épicure à votre droite et Pyrrhon à votre gauche, et, par une heureuse alternative, après avoir satisfait entièrement à vos désirs, si quelque remords se présente pour vous inquiéter, doutez que vous ayez ressenti aucune joie et traitez-la d'illusion. S'il m'était possible de rappeler ma jeunesse, je serais ravi de courir avec vous dans une carrière si agréable, mais certains plaisirs qui m'emthousiasmaient autrefois ne se trouvent plus que dans ma mémoire, où ils me font enrager lorsqu'il m'arrive de les faire passer en revue (1). »

Cette philosophie, plutôt facile, n'était pourtant pas celle

(1) Menjot, *Opuscules posthumes*, 1re partie, p. 134.

de la maîtresse du logis. Sa réputation n'était pas sérieusement atteinte. Si la médisance ne l'avait pas épargnée, au moins semble-t-il bien, comme le dit justement Anatole France, que, libre comme elle l'était, « elle ait manqué surtout de prudence, qu'elle n'ait pas assez sacrifié à l'opinion, et, pour parler le langage du temps, pris trop peu de soin de sa gloire » (1).

Les femmes les plus sévères, les plus difficiles à gagner, ne pouvaient se soustraire à son charme. De ses amies, la plus compromettante, la comtesse de la Suze (2), qui jadis avait traduit le *Pater* en vers burlesques, venait d'abjurer la religion réformée entre les mains de l'évêque du Mans.

De plus austères catholiques fréquentaient son salon. Mme Scarron, la marquise de Lambert, belle-fille de Bachaumont, qui fut une des femmes les plus lettrées et les plus sensées de son siècle, s'y rencontraient parfois avec la marquise de Sévigné. — Dès le 6 mars 1671, Charles de Sévigné écrivait à sa sœur :

« Dans l'intervalle de deux reprises, je vous dirai que je sors d'une symphonie charmante composée des deux Camus et d'Ytier. Vous savez que l'effet ordinaire de la musique est d'attendrir... Mais savez-vous en quelle compagnie j'étais? C'était Mlle de l'Enclos, Mme de la Sablière, Mme de Salins, Mlle de Fiennes, Mme de Montsoreau, et le tout chez Mlle de Raymond. Après cela, si vous ne me trouvez pas joli garçon, vous aurez tort, car vous n'avez pas les mêmes raisons qu'elles, et vous ne voyez pas, d'où vous êtes, ma perruque noire qui me rend effroyable ; j'en aurai demain une autre qui les rassurera et qui me rendra un *cavaliero garbato* (3). » « Mme de la Sablière ne semble pas là, dit Mesnard, en très bonne compagnie de femmes. » C'était plutôt un milieu d'artistes (4). Mlle de Raymond, cantatrice célèbre par sa beauté

(1) A. France, *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 330.

(2) Henriette de Coligny, fille du maréchal de Châtillon, mariée à Gaspard de Champagne, comte de la Suze, connue par de jolies poésies. Elle osait écrire à la reine Christine que « tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'est faite par tendresse ».

(3) Monmerqué, *Lettres de Mme de Sévigné*, édition des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1862, in-8°, t. II, p. 66, 95, 96.

(4) H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. cx. — Mme de Salins et Mlle de Fiennes devaient être plus tard plus ou moins compromises.

et par son talent, devait finir ses jours au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Germain.

C'est le 1er juillet 1676 que Mme de Sévigné parle pour la première fois de Mme de la Sablière. « Je trouvai à ma porte, écrit-elle à Mme de Grignan, Mmes de Villars, de Saint-Géran, d'Heudicourt, qui me demandèrent quand j'arriverais ; elles ne venaient que pour cela. Un moment après, M. de la Rochefoucauld, Mme de la Sablière par hasard, les Coulanges, Sanzei, d'Hacqueville. Voilà qui est fait ; nous suions tous à grosses gouttes. Jamais le thermomètre ne s'est trouvé à pareille fête (1). »

Les relations devinrent plus fréquentes entre ces deux femmes si dignes de se connaître et de s'apprécier, et la marquise enregistre volontiers les goûts et les habitudes de son amie : « Il est vrai, écrit-elle à sa fille le 16 février 1680, que Mme de la Sablière prenoit du thé avec son lait ; elle me le disoit l'autre jour : c'étoit son goût, car elle trouvoit le café aussi utile (2). »

Nulles plus que Mmes de Sévigné et de Grignan ne plaignirent la pauvre Marguerite quand s'écroula le fragile édifice de son bonheur.

Mmes de Bouillon, de Coulanges, de Castelnau, Cornuel, de Gramont, de la Fayette, de Montglas (3), d'Olonne, voire même la reine Christine de Suède, ne dédaignaient pas de rencontrer chez elle Mlle de Lenclos (l'amie de Mme Scarron), dont les charmes n'étaient plus à leur printemps, et qui, malgré tous ses écarts, fréquentait, par un privilège tout particulier, les femmes du meilleur monde. Ninon, grande admiratrice de Bernier, aimait aussi beaucoup Mme de la Sablière (4). C'est avec elle que Marguerite assiste (en 1672)

(1) *Lettres de Madame de Sévigné*, t. IV, p. 506.

(2) *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VI, p. 265.

(3) M. E. Magne mentionne, d'après des Réaux, une anecdote dont Mme de Montglas fut l'héroïne chez Mme de la Sablière. Il s'agit de Cécile Hurault de Cheverny, femme de François de Paule de Clermont, marquis de Montglas, grand maître de la garde-robe. Il était fils de Jeanne de Harlai et proche parent du marquis de Clermont Saint-Aignan. Cf. E. Magne, *la Fin troublée de Tallemant des Réaux*, p. 312.

(4) « Comme Mme de la Sablière a le mesme pouvoir sur moy quelle a sur vous, je ne trouve rien à redire à une chose qu'elle fait. Je souffre toute sorte de pré-

au souper où Molière et Boileau imaginèrent la réception du médecin et le latin macaronique du *Malade imaginaire* (1), et quelques jours plus tard, à la lecture de cette pièce par Molière, devant un cercle nombreux présidé par Ninon. L'esprit y fut brillamment dépensé, par Boileau plus que par tout autre (2). Saint-Evremond, qui faisait partie de ces réunions littéraires, trouvait Mme de la Sablière plus sévère que Ninon, dont les théories cadraient mieux avec les siennes. « M. Bernier, lui écrit-il, le plus joli philosophe que j'ai connu... en parlant de la mortification des sens, me dit un jour : « Je vais vous faire une confidence que je ne ferois « pas à Mme de la Sablière, à Mlle de Lenclos même, que « je tiens d'un ordre supérieur. Je vous dirai en confi- « dence que l'abstinence des plaisirs me paroît un grand « péché (3). »

Au sommet de l'échelle, la Grande Mademoiselle manifeste aigrement sa jalousie : « La société de Mme de la Sablière, dit Chamfort, était fort recherchée, et cela déplaisait à plus d'une princesse. Mademoiselle de Montpensier, qui ne la connoissoit pas, qui même ne l'avoit jamais vue, dit dans ses Mémoires que « le marquis de la Fare et *nombre d'autres* « passoient leur vie chez une petite bourgeoise, savante et « précieuse, qu'on appelait Mme de la Sablière ». Cela veut dire seulement, en style de princesse, que Mme de la Sablière avoit de l'esprit et de l'instruction ; qu'elle voyoit bonne compagnie à Paris, et n'avoit pas l'honneur de vivre à la cour (4). »

Mademoiselle fait donc procéder à une enquête minutieuse (car, ne l'oublions pas, il s'agit de Lauzun). Rochefort

férance et ne murmure point. Votre honnesteté me fait mesme trouver quelque plaisir à la remise... » Billet de Ninon à un inconnu. Cf. *Bulletin du bibliophile* 1879, p. 69.

(1) P.-L. Rœderer, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, p. 249. — Monchesnay, *Bolæana*, Amsterdam, Lhonoré, 1742, in-12, p. 34.

(2) *Mémoires sur la vie de Mademoiselle de Lenclos*, par M. B., Amsterdam, 1751, in-12, p. 93.

(3) *Œuvres de Monsieur de Saint-Evremond, avec la vie de l'auteur*, par M. des Maizeaux, Paris, 1753, in-12, t. VI, p. 233 ; — A. France, « Madame de la Sablière », dans la *Jeune France* du 1er avril 1881, nº 36, p. 539.

(4) Chamfort cite sans doute de mémoire, car nous ne trouvons pas ce passage dans les *Mémoires de Mademoiselle*. — *Étude de La Fontaine*, partie II, p. 212.

s'efforce (1), comme on l'a dit plus haut, de lui donner le change, en lui assurant que Marguerite est « vieille et laide ». C'est du moins ce que nous apprennent les premières éditions des *Mémoires de Mademoiselle.* La dernière, celle de M. Cheruel, nous apporte une version différente et qui n'est pas sans intérêt : « Rochefort, écrit Mademoiselle, me dit [de Lauzun] tous les biens du monde... ; qu'il étoit fort retiré ; qu'il ne voyoit plus de femmes, qu'il n'étoit occupé que de faire sa cour ; qu'il alloit quelquefois chez une petite femme de la ville nommée Mme de la Sablière ; mais qu'elle avoit eu force galants et en avoit encore ; que c'étoit une paysanne à belle passion, qui étoit fort laide ; que ce n'étoit pas pour elle qu'il y alloit ; que c'étoit pour quelque intrigue à qui elle lui étoit bonne (2). »

Nous avons de la beauté de Mme de la Sablière de meilleurs garants que les amis de la jalouse Mademoiselle, et il est permis de regretter que cette princesse ait enregistré sans scrupules de si grossières accusations. Si la petite La Sablière ne peut être comparée en rien à la Grande Mademoiselle, La Fare et Lauzun sont deux galants de milieux peu différents. M. P. Mesnard n'ajoute aucune foi à ces indignes calomnies, il ne croit pas Mme de la Sablière « une paysanne à belle passion », et il la juge excellemment quand il dit : « Il faut croire que, dans le temps même de sa plus grande dissipation, Mme de la Sablière ne se rendit pas indigne de respect. L'encens très pur que La Fontaine savait seul lui plaire n'est pas celui qu'il lui aurait offert s'il n'y eût eu dans sa vie que légèreté et coquetterie. Elle eut ses égarements, mais on fut touché de la constance de son amour ; surtout on admira la pieuse charité qui fut dans ses années

(1) Cf. chapitre v.

(2) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, éd. Cheruel, Paris, Charpentier, 1859, in-16, t. IV, p. 121, 122. — Les premières éditions (collection Petitot, t. XLIII, p. 170 ; éd. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. IV, p. 418) portent : « Il m'en dit [de Lauzun] tous les biens imaginables, et qu'il ne croyoit point qu'il eût aucune galanterie ; qu'il s'étoit fort retiré des femmes et qu'il ne s'occupoit qu'à bien faire sa cour ; qu'il alloit quelquefois chez une petite femme de la ville nommée Mme de la Sablière, qu'il avoit donné la charge de secrétaire des dragons à son frère, qu'il falloit qu'elle lui fût bonne à quelque intrigue parce qu'elle étoit vieille, laide. »

de retraite la consolation et l'expiation de cet attachement trahi... Avant même qu'elle eût brisé ses liens, si l'on plaisante sur elle, ce n'est point comme sur une femme légère : elle est (pour Mme de Sévigné) la *tourterelle Sablière* (1). Un esprit orné, le goût de la poésie, un cœur ouvert à la vive amitié, une générosité toujours pleine de délicatesse, de sages conseils, gentiment donnés..., voilà ce qui fait comprendre combien elle fut chère au poète ; une flamme de passion dans le cœur, quoique ce cœur fût à un autre, ne put que la rendre plus parfaite encore à ses yeux.. Il avait su reconnaître que son nom serait mieux placé dans ses *Fables* que dans ses *Contes* (2). »

Le silence de des Réaux, dont la malice n'a pu trouver matière à la moindre historiette sur la conduite de sa belle-sœur, confirme puissamment l'appréciation de M. Mesnard.

(1) MONMERQUÉ, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. V, p. 28.
(2) H. RÉGNIER, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. CX, CXI.

CHAPITRE VI

LA FONTAINE

(1673-1680)

Mme de la Sablière invite La Fontaine à se retirer chez elle. Reconnaissance du poète ; son culte pour sa bienfaitrice. — La fable des *Deux Rats, du Renard et de l'Œuf* (Discours à Mme de la Sablière), et celle du *Corbeau, de la Gazelle, de la Tortue et du Rat.* Les *ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de la Fontaine.* Mme de la Sablière est aimée de tous les gens de lettres à l'exception de Boileau.

Sa maternelle affection pour La Fontaine est le vrai titre de Madame de la Sablière au souvenir reconnaissant de la postérité. Le poète, conduit à Paris par la duchesse de Bouillon, s'y était fait connaître par des contes d'un génie fort osé et par le premier recueil de ses admirables *Fables.* Intimement lié avec Boileau, Racine et Molière, qui constituaient avec lui un puissant comité littéraire, il avait perdu par la mort de la duchesse d'Orléans la charge qu'il exerçait dans sa maison et se trouvait en 1670 dans une position précaire et gênée.

C'est vers 1673 que Mme de la Sablière l'invita à se retirer chez elle. Selon Perrault, leur ami commun, il y séjourna près de vingt ans. « Elle l'a, dit Walckenaer, gardé tant qu'elle a vécu, et lorsqu'elle-même avait abandonné sa maison, lorsque le poëte lui était devenu indifférent et qu'elle ne pouvait plus chérir dans La Fontaine que l'ami sincère et dévoué, elle lui épargna tous les tracas de la vie (1). » Il vivait chez elle en égal, en ami, sans déchéance. « Elle le dispensait de songer à rien, si ce n'est à faire des fables et à s'amuser. Elle pourvoyait à tous ses besoins, persuadée qu'il n'était guère capable d'y pourvoir lui-même. »

(1) WALCKENAER, *Histoire de La Fontaine*, p. 75, 121, 122.

Il devint une partie inséparable de sa maison. Mme de la Sablière, écrit Chamfort, une des femmes les plus aimables de son temps, très instruite et ayant plusieurs genres d'esprit, avait donné un logement à La Fontaine, qu'elle regardait presque comme un animal domestique, et après un déplacement elle disait : « Je n'ai plus *dans mon ancienne maison* que moi, mon chat, mon chien et mon La Fontaine (1). »

Marguerite, qui reconnaissait à son ami « l'âme la plus sincère et la plus candide qui fût jamais », répétait souvent avec malice : « M. de la Fontaine ne ment point en prose (2). » Elle disait « mon fablier, comme elle eût dit : mon pommier, pour marquer qu'il produisait naturellement des fables, comme un pommier donne des pommes » (3). Comme La Fontaine ne s'affirmait que la plume à la main : « En vérité, mon cher, lui répliquait-elle un jour, vous seriez bien bête si vous n'aviez pas tant d'esprit (4). »

Aussi le fablier refusa-t-il toujours de quitter sa bienfaitrice et déclina-t-il les offres flatteuses des plus grandes dames de son temps. Nulle ne fut entourée de plus religieuse adoration. Elle lui avait interdit de célébrer ses louanges, mais il parvint, sans trop lui désobéir, à la flatter si délicatement qu'elle eût eu mauvaise grâce à le lui reprocher. Les femmes de son siècle ne restaient point insensibles à si enivrante mélodie. « Elle était, a dit Taine, la première dans son cœur, et elle y resta toujours ainsi que dans un temple, adorée comme une bienfaitrice, comme une amie,

(1) Cf. Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, 3e éd., Paris, J.-B. Coignart, 1743, in-4°, t. II, p. 316. « Un jour, disent-ils, qu'elle avait congédié tous ses domestiques à la fois : « Je n'ai gardé avec moi, dit-elle, que mes trois animaux, mon chien, mon chat et La Fontaine. » Auguis, P.-R., *Œuvres complètes de Chamfort*. Notes sur les fables de La Fontaine, Paris, Chaumont jeune, 1824, in-8°, t. I, p. 154.

(2) *Première lettre de Monsieur de Maucroix à un P** de la C. de J.* (d'Olivet). Cf. *Œuvres diverses de Maucroix*, t. II, p. 233 ; — *Œuvres posthumes de Monsieur de Maucroix*, Paris, J. Étienne, 1710, in-16, p. 368.

(3) « Mme de la Sablière appelait La Fontaine *un fablier*, qui portait naturellement des fables comme un prunier des prunes. » Voltaire, *Dictionnaire philosophique* au mot « Fables ».

(4) Notes manuscrites de M. Despotz. Cf. J.-F. La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Depelafoy, 1825, in-8°, t. VII, p. 7, 51 ; t. IX, p. 127 ; — Walckenaer, *Histoire de La Fontaine*, 3e éd., Paris, A. Nepveu, in-8°, p. 389, 390. — D'autres attribuent ce mot à la duchesse de Bouillon ; Titon du Tillet à Mme Cornuel (*Parnasse français*, p. 462).

comme une femme, parmi les tendresses et les respects (1). »

Mme de la Sablière était cartésienne, et Descartes discourait en 1677 sur l'âme des bêtes, qu'il comparait à de pures machines. La Fontaine n'avait pas lu ses traités, mais il les avait entendu discuter chez son amie par Bernier et par Menjot, très opposés à Descartes (2). Le poète voulut donner son avis sur la question dans le discours qui précède la fable intitulée : *les Deux Rats, le Renard et l'Œuf*, qu'il dédia à sa bonne hôtesse. Après avoir célébré Descartes,

> ce mortel dont on eût fait un dieu
> Chez les payens, et qui tient le milieu
> Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme
> Se tient tel de nos gens, franche bête de somme,

il expose sa théorie, prend la défense des animaux, cite d'eux des traits d'intelligence qui donnent à réfléchir sur les conclusions du maître, et invoque, à l'appui de sa thèse, le témoignage de Sobiesky, le prince aimé de la victoire (3).

> Iris, je vous loüerais, il n'est que trop aisé ;
> Mais vous avez cent fois notre encens refusé ;
> En cela peu semblable au reste des mortelles
> Qui veulent tous les jours des loüanges nouvelles.
> Pas une ne s'endort à ce bruit si flatteur.
> Je ne les blâme point, je souffre cette humeur ;
> Elle est commune aux Dieux, aux Monarques, aux belles.
> Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,
> Le Nectar que l'on sert au maistre du Tonnerre,
> Et dont nous enyvrons tous les Dieux de la terre,
> C'est la loüange, Iris. Vous ne la goustez point ;
> D'autres propos chez vous recompensent ce point ;
> Propos, agréables commerces,
> Où le hasard fournit cent matières diverses :
> Jusque-là qu'en vostre entretien
> La bagatelle a part : le monde n'en croit rien.
> Laissons le monde, et sa croyance :
> La bagatelle, la science,

(1) H. Taine, *La Fontaine et ses fables*, 20e éd., Paris, Hachette, 1914, in-12, p. 30.
(2) A. Menjot, *Opuscules posthumes*, p. 161 ; — E. Jovy, *Antoine Menjot*, p. 79.
(3) Le docteur Netter suppose avec raison que c'est à la demande de Mme de la Sablière que La Fontaine mit en vers la théorie de Descartes, dont Marguerite avait adopté la doctrine. Il s'agit d'un « cartésianisme mitigé ». Cf. *l'Homme et l'Animal*, Paris, E. Dentu, 1883, in-12, p. 61-92, 361-379.

Les chimeres, le rien, tout est bon : Je soûtiens
Qu'il faut de tout aux entretiens :
C'est un parterre, où Flore épand ses biens ;
Sur différentes fleurs l'Abeille s'y repose,
Et fait du miel de toute chose.
Ce fondement posé, ne trouvez pas mauvais
Qu'en ces Fables aussi j'entremêle des traits
De certaine Philosophie
Subtile, engageante, et hardie.
On l'appelle nouvelle. En avez-vous ou non
Oüy parler?... (1).

Dans une autre fable, également dédiée à Mme de la Sablière, *le Corbeau*, *la Gazelle*, *la Tortue et le Rat*, La Fontaine glorifie plus tendrement sa protectrice : « Nul n'a parlé de l'amitié comme lui, avec une émotion si vraie et si intime. Nulle part elle n'a un élan si prompt et des ménagements si doux (2). »

Je vous gardois un Temple dans mes vers :
Il n'eût fini qu'avecque l'Univers.
Déjà ma main en fondoit la durée
Sur ce bel Art qu'ont les Dieux inventé,
Et sur le nom de la Divinité
Que dans ce Temple on auroit adorée.
Sur le portail j'aurois ces mots écrits :
« Palais Sacré de la Deesse Iris »,
Non celle-là qu'a Junon à ses gages ;
Car Junon même, et le Maître des Dieux
Serviroient l'autre, et seroient glorieux
Du seul honneur de porter ses messages.
L'Apotheose à la voûte eût paru.
Là tout l'Olympe en pompe eût été vû
Plaçant Iris sous un Dais de lumière.
Les murs auroient amplement contenu
Toute sa vie, agréable matière ;
Mais peu feconde en ces événemens
Qui des États font les renversemens.
Au fond du Temple eût été son image,
Avec ses traits, son soûris, ses appas,
Son art de plaire et de n'y penser pas,
Ses agrémens à qui tout rend hommage.

(1) H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, *Fables*, liv. IX, « Discours à Madame de la Sablière », t. II, p. 454-488.
(2) H. Taine, *La Fontaine et ses fables*, p. 34, 35.

J'aurois fait voir à ses pieds des mortels,
Et des Heros, des demi-Dieux encore ;
Même des Dieux (1) ; ce que le Monde adore
Vient quelquefois parfumer ses Autels.
J'eusse en ses yeux fait briller de son ame
Tous les tresors, quoi qu'imparfaitement :
Car ce cœur vif et tendre infiniment,
Pour ses amis et non point autrement ;
Car cet esprit qui né du Firmament
A beauté d'homme avec graces de femme
Ne se peut pas comme on veut exprimer.
O vous, Iris, qui sçavez tout charmer,
Qui sçavez plaire en un degré suprême,
Vous que l'on aime à l'égal de soi-même
(Ceci soit dit sans nul soupçon d'amour,
Car c'est un mot banni de vôtre Cour ;
Laissons-le donc) agréez que ma Muse
Acheve un jour cette ébauche confuse.
J'en ai placé l'idée et le projet,
Pour plus de grace, au devant d'un sujet
Où l'amitié donne de telles marques,
Et d'un tel prix, que leur simple recit
Peut quelque-temps amuser vôtre esprit.
Non que ceci se passe entre Monarques :
Ce que chez vous nous voyons estimer
N'est pas un Roi qui ne sçait point aimer ;
C'est un Mortel qui sçait mettre sa vie
Pour son ami...

Et il conclut en terminant :

A qui donner le prix? Au cœur, si l'on m'en croit.
Que n'ose et que ne peut l'amitié violente !
Cet autre sentiment que l'on appelle Amour
Merite moins d'honneur ; cependant chaque jour
Je le celebre et je le chante.
Hélas ! il n'en rend pas mon ame plus contente :
Vous protegez sa sœur, il suffit ; et mes vers
Vont s'engager pour elle à des tons tout divers.
Mon maître étoit l'Amour : j'en vais servir un autre,
Et porter par tout l'Univers
Sa gloire aussi bien que la vôtre (2).

(1) Jean Sobiesky, qui devint roi de Pologne.
(2) Cette fable était écrite bien avant 1685. Cf. liv. XII, fable XV, dédiée à Mme de la Sablière. H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. III, p. 272-286.

L'éloge de Mme de la Sablière, a dit Bayle, passe pour un des meilleurs de La Fontaine. « C'étoit un endroit où il ne falloit pas broncher, car, comme c'est une dame qui connoît le fin des choses et qui est connue partout pour un esprit extraordinaire, il falloit ou se surpasser en la louange ou s'exposer au blâme de tout le monde. Ses lumières ne s'arrêtent pas à ce qu'on nomme le bel esprit, elles vont jusques à la belle philosophie (1). »

Le 2 mai 1684, jour où La Fontaine fut solennellement reçu à l'Académie française, le poète fit amende honorable et désavoua devant l'illustre compagnie, présidée par l'abbé Testu, les contes licencieux qu'il avait composés. Ce fut une confession publique à laquelle sa bienfaitrice, récemment convertie au catholicisme, ne fut pas étrangère. Aussi voulut-il l'associer à son triomphe et dans un admirable langage l'appeler à partager l'immortalité de son nom :

Désormais que ma Muse, aussi bien que mes jours,
Touche de son declin l'inévitable cours,
Et que de ma raison le flambeau va s'éteindre,
Iray-je en consumer les restes à me plaindre?
Et prodigue d'un temps, par la Parque attendu,
Le perdre à regretter celuy que j'ay perdu?
Si le Ciel me reserve encor quelque étincelle
Du feu dont je brillois en ma saison nouvelle,
Je la dois employer, suffisamment instruit
Que le plus beau couchant est voisin de la nuit.
Le Temps marche toûjours ; ny force, ny priere,
Sacrifices ny vœux n'allongent la carriere ;
Il faudroit ménager ce qu'on va nous ravir ;
Mais qui vois-je que vous sagement s'en servir?
Si quelques-uns l'ont fait, je ne suis pas du nombre ;
Des solides plaisirs je n'ay suivi que l'ombre.
J'ay toûjours abusé du plus cher de nos biens ;
Les pensers amusans, les vagues entretiens,
Vains enfans du loisir, delices chimeriques,
Les Romans et le jeu, peste des Republiques,
Par qui sont dévoyez les esprits les plus droits,
Ridicule fureur qui se mocque des loix,
Cent autres passions des Sages condamnées,
Ont pris comme à l'envi la fleur de mes années.

(1) *Nouvelles de la république des lettres*, Amsterdam, Desbordes, septembre 1685, in-12, p. 1008 ; — *Œuvres diverses de Me Pierre Bayle*, la Haye, Husson, 1727, in-folio, t. I, p. 374, 375.

L'usage des vrais biens répareroit ces maux ;
Je le sçais, et je cours encore à des biens faux ;
Je voy chacun me suivre ; on se fait une idole
De tresors, ou de gloire, ou d'un plaisir frivole :
Tantales obstinez nous ne portons les yeux
Que sur ce qui nous est interdit par les Cieux.
Si faut-il qu'à la fin de tels pensers nous quittent ;
Je ne voy plus d'instans qui ne m'en sollicitent.
Je recule, et peut-être attendray-je trop tard ;
Car qui sçait les momens prescrits à son départ?
Quels qu'ils soient, ils sont courts ; à quoy les emploiray-je?

Si j'étois sage, Iris (mais c'est un privilege
Que la Nature accorde à bien peu d'entre nous),
Si j'avois un esprit aussi reglé que vous,
Je suivrois vos leçons, au moins en quelque chose :
Les suivre en tout c'est trop ; il faut qu'on se propose
Un plan moins difficile à bien executer,
Un chemin dont sans crime on se puisse écarter.
Ne point errer est chose au dessus de mes forces ;
Mais aussi de se prendre à toutes les amorces,
Pour tous les faux brillans courir et s'empresser,
J'entends que l'on me dit : « Quand donc veux-tu cesser?
Douze lustres et plus ont roulé sur ta vie ;
De soixante soleils la course entresuivie
Ne t'a pas veu goûter un moment de repos ;
Quelque part que tu sois, on void à tous propos
L'inconstance d'une ame en ses plaisirs legere,
Inquiete, et par tout hôtesse passagere ;
Ta conduite et tes vers, chez toy tout s'en ressent.
On te veut là-dessus dire un mot en passant.
Tu changes tous les jours de maniere et de stile ;
Tu cours en un moment de Térence à Virgile ;
Ainsi rien de parfait n'est sorti de tes mains ;
Hé bien, prends, si tu veux, encor d'autres chemins ;
Invoque des neuf Sœurs la troupe toute entiere ;
Tente tout, au hazard de gâter la matiere ;
On le souffre, excepté tes contes d'autrefois. »
J'ay presque envie, Iris, de suivre cette voix ;
J'en trouve l'éloquence aussi sage que forte.
Vous ne parleriez pas ny mieux ny d'autre sorte ;
Seroit-ce point de vous qu'elle viendroit aussi?
Je m'avouë, il est vray, s'il faut parler ainsi,
Papillon du Parnasse, et semblable aux abeilles
A qui le bon Platon compare nos merveilles.

Je suis chose legère, et vole à tout sujet :
Je vais de fleur en fleur, et d'objet en objet ;
A beaucoup de plaisirs je mesle un peu de gloire.
J'irois plus haut peut-être au temple de Memoire,
Si dans un genre seul j'avois usé mes jours ;
Mais quoy? je suis volage en vers comme en amours.

En faisant mon portrait, moy-même je m'accuse,
Et ne veux point donner mes défauts pour excuse :
Je ne prétends icy que dire ingénument
L'effet bon ou mauvais de mon temperament.
A peine la raison vint éclairer mon ame,
Que je sentis l'ardeur de ma premiere flame.
Plus d'une passion a depuis dans mon cœur
Exercé tous les droits d'un superbe vainqueur.
Tel que fut mon printemps, je crains que l'on ne voye
Les plus chers de mes jours aux vains desirs en proye.

Que me servent ces vers avec soin composez?
N'en attens-je autre fruit que de les voir prisez?
C'est peu que leurs conseils, si je ne sçay les suivre,
Et qu'au moins vers ma fin je ne commence à vivre ;
Car je n'ay pas vécu ; j'ay servi deux tyrans ;
Un vain bruit et l'amour ont partagé mes ans.
Qu'est-ce que vivre, Iris? vous pouvez nous l'apprendre.
Vôtre réponse est preste ; il me semble l'entendre.
C'est jouir des vrais biens avec tranquilité ;
Faire usage du temps et de l'oisiveté ;
S'acquiter des honneurs deûs à l'Estre suprême ;
Renoncer aux Philis en faveur de soy-même ;
Bannir le fol amour, et les vœux impuissans,
Comme hydres dans nos cœurs sans cesse renaissans (1).

L'année suivante, 1685, le poète dédiait au procureur général Achille de Harlay les *Ouvrages de prose et de poësie des sieurs de Maucroix et de la Fontaine* (2) :

Harlay, favori de Thémis,
Agréez ce Recueil, œuvre de deux Amis ;
L'un a pour protecteur le Démon du Parnasse,
L'autre de la Tribune étale tous les Traits ;
Donnez-leur chez vous quelque place,
Qui les distingue pour jamais.

(1) Épître XVIII. *Discours à Madame de la Sablière*, publié en 1685. Cf. Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, t. I, p. 302-308 et 352 ; — H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 183-187.

(2) La Fontaine devait ce remerciement à Harlay, qui avait pris comme com-

Ils vous presentent leur Ouvrage ;
Je me suis chargé de l'hommage ;
Iris m'en a l'ordre prescrit :
Voicy ses propres mots, si j'ay bonne memoire :
« Acante, le public à vos vers applaudit ;
C'est quelque chose, mais la gloire
Ne compte pas toûjours les voix,
Elle les pese quelquefois.
Ayez celle d'Harlay, luy seul est un Theatre,
Veuille Phœbus et Jupiter
Qu'il trouve en vous un peu de l'air
Des Anciens qu'il idolâtre.
Vous pourrez en passant loüer, m'a-t-elle dit,
La finesse de son esprit,
Et la sagesse de son ame ;
Mais en passant, je vous le dis. »
Cette Iris, Harlay, c'est la Dame
A qui j'ay deux Temples bâtis,
L'un dans mon cœur, l'autre en mon Livre :
Puisse le dernier assez vivre
Pour meriter que l'Univers
Dise un jour en voyant mes Vers :
Cette Œuvre est de belle structure ;
Qu'en pensoit Harlay? car on sçait
Que l'art aydé de la nature
Avoit rendu son goût parfait (1).

Est-il rien de plus touchant que ce tendre et délicat hommage?

« Mme de la Sablière, a dit Mathieu Marais, ne pouvait être bien louée que par La Fontaine ; il semble que son génie s'élève à proportion du mérite sublime et rare de cette dame si illustre (2). »

Aucune science n'était étrangère à Marguerite, aucun art ne la laissait indifférente. Assidue aux cours de physique de d'Alencé, souvent présente, au Jardin du roi, aux leçons d'anatomie de du Verney, elle encourageait les artistes tels que de Nyert, le grand luthiste, l'ami des Vangangelt,

mis ou secrétaire son fils, Charles de la Fontaine. Cf. L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., p. 311.

(1) *Épître dédicatoire à Monseigneur le procureur général du Parlement*, 1685. Cf. H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. VIII, p. 347-349.

(2) Cf. Paul Lacroix, *Œuvres inédites de Jean de la Fontaine*, Paris, Hachette, 1863, in-8°, p. 437.

et Mlle de Raymond, la joueuse de théorbe. C'est Mignard, dit-on, qu'elle choisit pour peindre le portrait conservé à Bussy-le-Grand.

Le plus célèbre de ses commensaux s'est fait leur interprète. Tous se sont associés aux éloges rendus à « cette illustre femme qui a été l'honneur de son sexe et dont la mémoire, disent en 1777 les éditeurs des *Maximes* de La Rochefoucauld, sera en vénération tant que l'on respectera l'esprit, le savoir, la politesse et la vertu » (1). Elle était, écrit Rœderer, « d'un autre genre que la comtesse de Maure, moins brillante mais probablement plus aimable » (2). L. Roche ajoute qu'il faut « voir en elle une femme exquise, gaie, simple, bonne et tendre..., parée de charme délicat et douée de raison très haute, une femme qui pourrait bien avoir été l'égale des marquises de Sévigné et de la Fayette » (3).

Nul n'a mieux peint Marguerite que Saint-Marc Girardin : « Mme de la Sablière, dit-il excellemment, mérite d'avoir un rôle dans l'histoire littéraire du dix-septième siècle. Riche, belle, aimable et recevant la meilleure société de la cour et de la ville, elle aimait les lettres et les sciences, les connaissait, ne s'en vantait pas, était le contraire de la précieuse et de la femme savante et logeait chez elle ses commensaux sans être ni ses flatteurs ni ses amants. Toute la famille de Mme de la Sablière était littéraire. Son mari a fait des madrigaux qui sont des meilleurs et des plus agréables de notre langue. Ils ne sont pas faits pour sa femme, qui les eût mérités par sa grâce, sinon par sa vertu. Elle était du monde, de ce monde aimable et brillant qui fut pendant longtemps celui de Louis XIV, quoique ce monde eût dans ses opinions plus de liberté d'esprit que le monde de la cour. Ce monde spirituel et libre devint plus tard la société du Temple, celle des Chaulieu, des La Fare et des Vendôme, qui fut en opposition alors avec la cour régularisée, sinon convertie, par Mme de Maintenon. Tous les

(1) *Les Pensées, maximes et réflexions morales de François VI, duc de la Rochefoucauld, avec des remarques par Amelot de la Houssaye. Avertissement des libraires*, Paris, Pissot, 1777, in-12, p. VIII, IX.

(2) *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, 1835, in-8°, p. 243.

(3) L. ROCHE, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., p. 244.

amis de Mme de la Sablière n'allaient pas jusqu'à la licence d'opinion du Temple. Plusieurs s'arrêtèrent en route et revinrent à la religion ; Mme de la Sablière elle-même finit sa vie dans les pratiques de la plus austère piété.

« L'art si charmant de tenir un salon et de diriger un entretien est l'art suprême du dix-septième et du dix-huitième siècle, art difficile par les qualités diverses qu'il exige. Il faut à la femme qui tient un salon beaucoup d'esprit, sans qu'elle tienne à le montrer. Il faut, non pas qu'elle le cache, mais qu'elle le mette au service du monde ; qu'il soit toujours prêt et jamais pressé. Aussitôt que l'entretien languit, la maîtresse de maison doit le ranimer, le relever, surtout le détourner sur un autre sujet : la conversation n'est pas tenue de dire tout et d'épuiser un sujet. La maîtresse de maison doit, outre l'esprit, avoir un grand fonds de bonté. Cela ne paraît pas nécessaire au premier coup d'œil ; cependant, s'il n'y a pas de bonté dans un salon, il devient vite un bureau d'esprit, une coterie médisante : ce n'est plus un salon. Je dis que la maîtresse de maison doit être bonne. Je ne dis pas qu'elle doive être tendre. Si elle est tendre, elle aura des préférences : les préférences perdent les salons...

« Ce qui montre l'ascendant que Mme de la Sablière avait dans le monde, c'est que La Fontaine, le jour de sa réception à l'Académie, n'hésita pas à lire le discours en vers qu'il lui avait adressé. Un pareil hommage ne se rend que lorsqu'on est sûr d'avance de l'assentiment du public. Il y a dans ce discours quelques-uns des plus beaux vers de La Fontaine. La reconnaissance inspirait bien son génie... Et à qui mieux faire la promesse (de ne plus retomber dans ses anciennes fautes) qu'à Mme de la Sablière, déjà revenue à la foi chrétienne, à sa bienfaitrice, à celle qui ajoute maintenant ses exemples à ses bienfaits (1)? »

Une seule voix a manqué à cette aimable femme, la voix de Boileau-Despréaux.

Boileau, qui supportait très difficilement la critique, nourrissait depuis longtemps une vieille rancune contre Mme de la

(1) Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, nouvelle éd., Paris, Calmann Lévy, 1876, in-12, t. I, neuvième leçon, p. 299-308.

Sablière. C'est Louis Racine qui nous l'apprend. « La satire que Boileau adressait à son Esprit fut tout d'abord très mal reçue. Il la lut [en 1665], chez M. de Brancas, en présence de Mme Scarron, depuis Mme de Maintenon, et de Mme de la Sablière. La pièce fut si peu goûtée qu'il n'eut pas le courage d'en finir la lecture (1). »

Le poète écrivit longtemps après [en 1674], dans sa cinquième épître :

Que l'astrolabe en main, une autre aille chercher
Si le soleil est fixe, ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe.

Mme de la Sablière eut « la bonté de lui dire que quand on se mêloit de faire des satires il falloit connoître les matières dont on parloit, que ceux qui tiennent le soleil fixe et immuable sont les mêmes qui soutiennent qu'il tourne sur son axe et que ce ne sont point deux opinions différentes ». Elle ajouta qu'un astrolable, sorte de planisphère destiné à prendre la hauteur des astres, n'était d'aucune utilité pour découvrir si le soleil est fixe ou tourne sur son axe (2), et que parallaxe est un substantif féminin. Mal lui en prit, car Boileau s'en vengea en consacrant, vingt ans plus tard, à sa lectrice trop informée, des vers qui témoignent d'une excessive malveillance :

Qui s'offrira d'abord? Bon, c'est cette savante
Qu'estime Roberval et que Sauveur fréquente.
D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si terni?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini,

1) *Mémoires sur la vie de Jean Racine.* Cf. P. Mesnard, *Œuvres de Jean Racine*, éd. des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1865, in-8°, t. I, p. 224.

(2) [Perrault], *Apologie des femmes*, Paris, Coignart, 1694, in-4°, p. 8 et 9. Il ajoute : « qu'il n'est pas honnête à un si grand poète d'ignorer les sciences et les arts dont il se mêle de parler, mais la dame qui l'instruisoit n'étoit point coupable de son ignorance ni de la faute qu'il avoit faite en parlant de choses qu'il ne connoissoit pas. » Boileau, dit-il encore, « pour remercier la dame de ses bons avis, l'a travestie en savante ridicule et lui a mis un astrolabe en main pour aller faire des observations sur la planète Jupiter ». — *Passe-temps poëtiques, historiques et critiques*, Paris, Duchesne, 1757, in-12, t. I, p. 419. Mais l'éditeur des *Passe-temps* nomme à tort Mme de la Sablière Henriette, car elle s'apellait Marguerite. — Cf. *Œuvres de Boileau-Despréaux*, éd. Brossette, Genève, Fabri et Barillot, 1716, in-4°, t. I, p. 132, note ; — *Id.*, éd. Saint-Marc, Paris, David et Durand, 1747, in-8°, t. I, p. 193, note. Saint-Marc y dit « que si le seul motif de la vengeance eût porté Despréaux à tourner en ridicule Mme de la Sablière, il n'eût pas sans doute attendu qu'elle fût morte ». C'est une assez piètre excuse ; — *Id.*, éd. S. Surin, Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. I, p. 303, satire X.

Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière
A suivre Jupiter passé la nuit entière.
Gardons de la troubler. La science, je croi,
Aura pour l'occuper ce jour plus d'un emploi.
D'un nouveau microscope on doit en sa présence
Tantôt chez Dalencé faire l'expérience ;
Puis d'une femme morte avec son embryon
Il faut chez du Verney voir la dissection.
Rien n'échappe aux regards de notre curieuse (1).

Marguerite, hâtons-nous de le dire, ne connut point cette vilenie, car la satire ne fut imprimée qu'en 1694, un an après sa mort. Charles Perrault prit énergiquement alors la défense de son amie : « On croit, dit-il, que le caractère de la savante ridicule a été fait pour une dame qui n'est plus, et dont le mérite extraordinaire et la vertu ne doivent lui attirer que des louanges. Cette dame se plaisoit aux heures de son loisir à entendre parler d'astronomie et de physique ; et elle avoit même une très grande pénétration pour ces sciences, de même que pour plusieurs autres, que la beauté et la facilité de son esprit lui avoient rendues très familières. Il est encore vrai qu'elle n'en faisoit aucune ostentation et qu'on n'estimoit guère moins en elle le soin de cacher ses dons que l'avantage de les posséder. Elle étoit estimée de tout le monde ; le roy même prenoit plaisir à marquer la considération qu'il avoit pour son mérite, par de fréquentes gratifications, et ne put apprendre la nouvelle de son décès sans témoigner qu'il y étoit sensible. Elle est morte dans la réputation d'une piété singulière (2). »

Une anonyme, Mme de N..., écrit à ce sujet à Mme la marquise de ... : « Pour moy, je ne sçaurois pardonner à M. D[espréaux] ce qu'il dit contre une personne qui a fait tant d'honneur à notre sexe. On voit bien à qui il en veut, et ce qui lui tient au cœur. Mais j'espère que le public rendra justice à l'un et à l'autre. Il n'y a personne qui n'ait une espèce de vénération pour la mémoire de celle qu'il veut

(1) Boileau, *Satire sur les femmes*. Brossette désigne cette dame par les initiales L. S. dans les *Œuvres de Boileau-Despréaux*, éd. Saint-Marc, Amsterdam D.-J. Changuion, 1772, in-8°.

(2) Perrault raconte ensuite les causes de l'inimitié du poète. *Apologie des femmes*, préface, p. 8, 9 ; — *Passe-temps poëtiques*, t. I, p. 419.

tourner en ridicule, et qui ne convienne qu'elle mérite beaucoup mieux les éloges des sçavans que les insultes de M. D... » (1).

Voltaire conclut justement en disant que « Despréaux eût mieux fait d'apprendre au moins la sphère que de vouloir se moquer d'une dame respectable, qui savait ce qu'il ignorait (2) ».

Sa boutade est d'autant plus inexplicable qu'il fut l'ami particulier de Pierre Hessein, frère de Mme de la Sablière, intendant général des bâtiments du roi (3).

Ajoutons que Marguerite, bien que protectrice du compétiteur de Boileau à l'Académie française, n'en avait pas moins quelque droit à l'impartialité du satirique. Comment a-t-il pu méconnaître la charmante inspiratrice de La Fontaine et de Perrault?

(1) *Lettre de Madame de N... à Madame la marquise de... Sur la satyre de Monsieur Des Préaux contre les femmes*, Paris, N. Le Clerc, 1694, in-8°, p. 18, 19.

(2) Lettre à M. R... A Cirey, 20 juin 1738. *Œuvres de Voltaire*, éd. de M. Beuchot, Paris, Didot, 1831, in-8°, t. LIII, p. 164

(3) Lettre de N. de la Sablière à M. Bayle, du 17 août 1684. — Dupuy, *Essais hebdomadaires sur plusieurs sujets intéressants*, Paris, Ganeau, 1730, in-8°, seconde semaine, p. 124-136.

CHAPITRE VII

PIERRE HESSEIN

(1667-1711)

Spirituel, mais éternel contradicteur ; — sa liaison intime avec La Fontaine, Racine, Boileau et Furetière. — La métamorphose de la perruque de Chapelain en comète. — Hessein est l'assidu du salon de sa sœur ; — ses difficultés financières ; il obtient de Lauzun la charge de secrétaire général des dragons. — Voyage à Maintenon. — Maladie d'Hessein ; sa guérison. — Lettres de Racine, de Boileau et de La Fontaine. — La *Judith* de Boyer. — Accident de voiture. — Hessein acquiert les charges d'intendant des bâtiments de Sa Majesté et de secrétaire du roi. — Son mariage avec Madeleine Lair, sa mort ; — sa descendance : François-Mathieu Duport, son petit-fils, victime de la Terreur ; son arrière-petit-fils, le président Adrien du Port.

Nous avons nommé Pierre Hessein, cet amusant personnage, qui fut le frère de Mme de la Sablière et l'un des amis les plus intimes de La Fontaine, de Racine et de Boileau.

« Pierre Hessein, dit Louis Racine, avait beaucoup d'esprit et de lettres » et ne le cédait en rien à la sœur dont il avait partagé la solide éducation. Mais son caractère différait entièrement de celui de Marguerite. « Il aimait à disputer et à contredire (1). »

Nous avons tous connu un de ces esprits faits pour la lutte prêts à rompre des lances sur n'importe quel sujet, éternels discoureurs dont la faconde est toujours redoutable. Hessein était digne de rivaliser sur ce point avec Richer d'Aube, le neveu de Fontenelle, « haut, dur, colère, contredisant, pédant bon homme néanmoins, officieux même et généreux », au dire de Trublet.

(1) Note de Louis Racine. Cf. Paul MESNARD, *Œuvres de Jean Racine*, éd. des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1867, in-8°, t. VI, p. 561.

Vous demandez au lecteur, écrit Voltaire à Rulhière le 26 avril 1769 :

S'il connoît par hasard le contradicteur d'Aube,
Qui daubait autrefois, et qu'aujourd'hui l'on daube,
Et que l'on daubera tant que vos vers heureux
Sans contradiction plairont à nos neveux (1).

Cependant Pierre Hessein n'était pas un fâcheux vulgaire, car, malgré son indépendance exagérée, il fut aimé et recherché de tous les lettrés de son temps. Il se montra toujours bon parent et bon ami, fut l'associé de La Sablière dans diverses opérations financières, et rompit avec son beau-frère quand il manifesta l'intention de se séparer de sa sœur.

Ses relations avec les amis de La Fontaine, Boileau et Furetière étaient bien antérieures à 1668. Pierre les avait rencontrés souvent chez son père Gilbert Hessein ; il continuait à les recevoir, et une franche gaieté anima toujours ces réceptions intimes. C'est à table, chez lui, et le verre à la main, que Racine, Boileau et Furetière imaginèrent, pour faire suite à une parodie du *Cid* composée *currente lagena* sous le titre de *Chapelain décoiffé*, une plaisanterie que leur avait inspirée la comète de 1664. Cette plaisanterie, qui a pour titre *la Métamorphose de la perruque de Chapelain en comète*, ne fut jamais « achevée » (2).

Pierre Hessein, qualifié parfois secrétaire d'Anne d'Autriche (3), mère de Louis XIV, demeurait encore en 1667 rue du Petit-Reposoir (4), paroisse Saint-Eustache, peut-être

(1) François Richer, maître des requêtes, intendant de Soissons et de Caen. Cf. abbé TRUBLET, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des œuvres de Fontenelle...*, Amsterdam, Rey, 1759, in-12, p. 214 ; — *Biographie universelle de* Didot, articles *Fontenelle* et *Richer d'Aube*.

(2) *Œuvres de M. Boileau-Despréaux*, éd. Saint-Marc, Paris, David et Durand, 1747, in-8°, t. II, p. 466 ; — *Id.*, éd. S. Surin, Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. II, p. 589 ; — WALCKENAER, *Vie de La Fontaine*, 1re éd., p. 403.

(3) Conseiller du roi, ancien secrétaire d'Anne d'Autriche (1689). Chartrier de Passay, à Sillé-le-Philippe (Sarthe). Une généalogie de la famille Le Gendre, publiée par Pierre Moulard, dit Hessein secrétaire des commandements de la reine. Cf. *Revue du Maine*, t. XXIII, p. 150. Il me reste quelque doute sur ce point, car je ne trouve pas Pierre Hessein mentionné parmi les secrétaires d'Anne d'Autriche dans l'*État de la maison de Louis XIII*, 1601-1665, publié par E. Griselle, Paris, P. Catin, 1912, in-8°.

(4) Cette rue partait de la place des Victoires, à l'angle de la rue des Fossés-Montmartre, pour aboutir rue des Vieux-Augustins.

dans les dépendances de l'hôtel de La Sablière, et près de la rue Neuve-des-Petits-Champs (1), où s'était installée sa sœur.

Parmi les illustres personnages qu'il rencontra chez elle, Lauzun fut le protecteur puissant qui assura sa fortune.

On sait que le duc avait obtenu la charge de colonel général des dragons (2), devenus très à la mode. La place de secrétaire général de ce régiment était alors fort recherchée. Lauzun en pourvut Hessein à la prière de sa sœur ; c'est Mademoiselle elle-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires* (3). Pierre exerçait cette charge le 11 octobre 1670 (4) et la possédait encore le 29 décembre 1679. Il est dit en outre, au mois de mai 1676, secrétaire ordinaire de la compagnie des gendarmes de Sa Majesté (5).

Le 12 octobre 1679, il fut élu tuteur de Nicolas de Rambouillet, son neveu. Il demeurait chez Mme de la Sablière.

La ruine de son père avait beaucoup diminué sa fortune. Célibataire, il avait peu reçu de Gilbert en comparaison de sa sœur, richement dotée. Aussi, quand les deux enfants eurent renoncé à la succession paternelle, Pierre demanda-t-il à Marguerite de lui payer sa légitime sur la dot qui lui avait été précédemment attribuée. Il alla même, sans que leur amitié en parût altérée, jusqu'à l'assigner, le 22 juillet 1676, devant la chambre civile des requêtes du Palais. Mme de la Sablière transigea avec lui, le 29 décembre 1679, à la prière

(1) Accords sous seings privés entre Pierre Hessein et M. et Mme Amproux de la Massais, reçu le 25 février 1667 par Le Vasseur et Routier, notaires à Paris (Archives du vicomte de Champfleur).

(2) P. Faugère [et vicomte S. Menjot d'Elbenne,] *Écrits inédits de Saint-Simon*, Paris, Hachette, 1888, in-8°, t. VII, p. 310, 329.

(3) Rochefort me dit que Lauzun « avoit donné la charge de secrétaire des dragons à son frère [de Mme de la Sablière], que l'on nommoit Hessin, qui étoit avec lui au voyage... Le lendemain, je lui demandai [à Lauzun] qui étoit un homme que j'avois vu dans son carrosse avec l'ambassadeur. Il me dit tout ce que Rochefort m'en avoit dit, hors qu'il ne dit pas qu'il fût frère de Mme de la Sablière, que c'étoit un garçon de Paris qui avoit de l'esprit, qu'il l'avoit amené pour tenir compagnie à l'ambassadeur. » A. Cheruel, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, Paris, Charpentier, 1859, in-16, t. IV, p. 121, 122.

(4) Constat à la requête d'Antoine Menjot où figurent Pierre Hessein et Mme de la Sablière, devant Buon et Le Semelier, notaires à Paris, le 11 octobre 1670 (Archives du vicomte de Champfleur).

(5) Bibliothèque nationale, Ms., *Pièces originales*, vol. 1 520, dossier *Hessein*, n° 34 551.

de leurs parents et amis. Elle avait reçu 66 666 livres, dont 21 426 livres représentaient la part qui lui était échue dans la fortune de sa mère. Restaient 45 240 livres, dont Marguerite attribua le quart à Pierre pour la légitime qu'il réclamait (1).

L'influence de Racine et de Boileau ne fut pas étrangère à cette transaction, car leur vieille amitié pour Hessein ne s'était jamais démentie. Nous en trouvons la preuve dans la correspondance de ces deux grands poètes : « Je me suis laissé débaucher par M. Félix, écrit Racine à Boileau, qui était alors à Bourbon, le 25 juillet 1687, pour aller demain avec le roi à Maintenon. C'est un voyage de quatre jours. M. de Terme nous mène dans son carrosse, et j'ai aussi débauché M. Hessin pour faire le quatrième. Il se plaint toujours beaucoup de ses vapeurs, et je vois bien qu'il espère se soulager par quelque dispute de longue haleine ; mais je ne suis guère en état de lui donner contentement, me trouvant toujours assez incommodé de ma gorge dès que j'ai parlé un peu de suite (2). »

« Mon médecin, répond Boileau le 29 juillet, persiste toujours dans la pensée que les eaux de Bourbon me rendront la voix plus tôt même qu'on ne sauroit l'imaginer. Si cela arrive ainsi, il se trouvera, mon cher monsieur, que ce sera à moi à vous consoler, puisque, de la manière dont vous me parlez de votre mal de gorge, je doute qu'il puisse être guéri si tôt, surtout si vous vous engagez en de longs voyages avec M. Hessein. Mais laissez-moi faire : si la voix me revient, j'espère de vous soulager dans les disputes que vous aurez avec lui, sauf à la perdre encore une fois pour vous rendre cet office. Je vous prie pourtant de lui faire bien des amitiés de ma part et de lui faire entendre que ses contradictions me seront toujours beaucoup plus agréables que les complaisances et les applaudissements fades de la plupart des amateurs de beaux esprits... Vous faites très bien d'aller à Maintenon avec une

(1) Cette légitime (11 310 livres), avec les intérêts échus depuis la mort de Gilbert Hessein, s'élevait à 22 054 livres. Transaction passée devant Bouret, notaire à Paris, le 29 décembre 1679. Pierre donna quittance à sa sœur, le 21 janvier 1681, de 6 734 livres, et accorda sursis pour le paiement du reste de la somme (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Paul Mesnard, *Œuvres de Jean Racine*, éd. des Grands Écrivains, Paris, Hachette, 1865, in-8°, t. VI, p. 561, 562. M. Mesnard confond la famille *Hessein* avec la famille *Hesselin* (p. 562, note 4).

compagnie aussi agréable que celle dont vous me parlez, puisque vous y trouverez votre utilité et votre plaisir. *Omne tulit punctum* (1)... »

On ne peut rendre plus affectueux hommage à la franchise de leur ami. Aussi ce dernier se garde-t-il d'atténuer en rien sa manière :

« J'ai fait le voyage de Maintenon, mande Racine à Boileau le 4 août 1687... M. Hessin n'a point changé. Nous fûmes cinq jours ensemble. Il fut fort doux les quatre premiers jours et eut beaucoup de complaisance pour M. de Termes, qui ne l'avoit jamais vu et qui étoit charmé de sa douceur. Le dernier jour, M. Hessin ne lui laissa pas passer un mot sans le contredire, et même, quand il nous voyoit fatigués de parler ou endormis, il avançoit malicieusement quelque paradoxe qu'il savoit bien qu'on ne lui laisseroit point passer. En un mot, il eut contentement : non seulement on disputa, mais on se querella ; et on se sépara sans avoir trop d'envie de se revoir de plus de huit jours. Il me sembla que M. de Termes avoit toujours raison ; il lui sembla aussi la même chose de moi. M. Félix témoigna un peu plus de bonté pour M. Hessin et nous gronda tous plutôt que de se résoudre à le condamner. Voilà comment s'est passé le voyage. Mon mal de gorge est beaucoup diminué (2)... »

« Je m'efforce, écrit encore Despréaux le 9 août, de traîner (à Bourbon) ma misérable vie du mieux que je puis, avec un abbé très honnête homme qui y est trésorier d'une Sainte-Chapelle, mon médecin et mon apothicaire. Je passe le temps avec eux à peu près comme don Guichot le passoit *en un lugar de la Mancha* avec son curé, son barbier et le bachelier Sanson Carasco. J'ai aussi une servante : il me manque une nièce ; mais de tous ces gens-là, celui qui joue le mieux son personnage, c'est moi, qui suis presque aussi fou que lui et qui ne dirois guère moins de sottises si je pouvois me faire entendre. Je n'ai point été surpris de ce que vous m'avez mandé de M. Hessein :

Naturam expellas furca, tamen usque recurret.

(1) Paul Mesnard, *Œuvres de Jean Racine*, t. VI, p. 565, 566.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 570, 571, 572.

Il a d'ailleurs de très bonnes qualités, mais, à mon avis, puisque je suis sur la citation de don Guichot, il n'est pas mauvais de garder avec lui les mêmes mesures qu'avec Cardenio. Comme il veut toujours contredire, il ne seroit pas mauvais de le mettre avec cet homme que vous savez de notre assemblée, qui ne dit jamais rien qu'on ne doive contredire (1) ; ils seroient merveilleux ensemble (2). »

Dans les premiers jours d'août 1687, Hessein fut atteint d'une maladie dangereuse, les fièvres malignes, qui depuis 1660 sévissaient souvent à Paris (3). Racine en avertit aussitôt Boileau.

« Je ne vous écrirai aujourd'hui (13 août) que deux mots ; car, outre qu'il est extrêmement tard, je reviens chez moi pénétré de frayeur et de déplaisir. Je sors de chez le pauvre M. Hessin, que j'ai laissé à l'extrémité. Je doute qu'à moins d'un miracle je le retrouve demain en vie. Je vous conterai sa maladie une autre fois, et je ne vous parlerai maintenant que de ce qui vous regarde (4). »

« Vous pouvez juger, monsieur, répond Boileau, combien j'ai été frappé de la funeste nouvelle que vous m'avez mandée de notre pauvre ami. En quelque état pitoyable néanmoins que vous l'ayez laissé, je ne saurois m'empêcher d'avoir toujours quelque rayon d'espérance tant que vous ne m'aurez point écrit : Il est mort ; et je me flatte même qu'au premier ordinaire j'apprendrai qu'il est hors de danger... Au nom de Dieu, mandez-moi, avant toutes choses, des nouvelles de M. Hessein (5). »

Mais dès le 17 août Racine avait rassuré son ami. C'est à un puissant fébrifuge récemment connu, le quinquina, qu'était due la guérison, ou plutôt la résurrection de Pierre.

« Je vous avois mandé qu'il falloit un miracle pour sauver M. Hessin. Il est sauvé, et c'est votre bon ami le quinquina qui a fait ce miracle. L'émétique l'avait mis à la mort ; M. Fagon

(1) Charpentier.
(2) *Œuvres de Jean Racine*, t. VI, p. 579, 580.
(3) C'est précisément la maladie dont son oncle, Antoine Menjot, avait écrit l'histoire. Cf. chapitre IV.
(4) *Œuvres de Jean Racine*, t. VI, p. 585.
(5) *Ibid.*, 19 août, t. VI, p. 590, 594.

arriva fort à propos, qui, le croyant à demi mort, ordonna au plus vite le quinquina. Il est présentement sans fièvre : je l'ai même tantôt fait rire jusqu'à la convulsion, en lui montrant l'endroit de votre lettre où vous parlez du bachelier, du curé et du barbier. Vous dites qu'il vous manque une nièce. Voudriez-vous qu'on vous envoyât Mlle Despréaux (1)?...

« ...M. de Chanlay a déjà pris le quinquina : M. de Chevreuse le prendra au premier jour. On ne voit à la cour que des gens qui ont le ventre plein de quinquina. Si cela ne vous excite pas à y revenir, je ne sais plus ce qui vous peut en donner envie. M. Hessin ne l'a point voulu prendre des apothicaires, mais de la propre main de Chmith. J'ai vu ce Chmith chez lui ; il a le visage vermeil et boutonné, et bien plus l'air d'un maître cabaretier que d'un médecin. M. Hessin dit qu'il n'a jamais rien bu de plus agréable, et qu'à chaque fois qu'il en prend il sent la vie descendre dans son estomac (2). »

« Je vous dirai avant toutes choses, écrit encore Racine le 24 août, que M. Hessin, excepté quelque petit reste de faiblesse, est entièrement hors d'affaire et ne prendra plus que huit jours du quinquina, à moins qu'il n'en prenne pour son plaisir ; car la chose devient à la mode, et on commencera bientôt, à la fin des repas, à le servir comme le café et le chocolat (3). »

« Quand vous verrez M. Hessein, mande aussitôt Boileau le 28 août 1687, faites-le ressouvenir que nous sommes frères en quinquina, puisqu'il nous a sauvé la vie à l'un et à l'autre (4). »

Hessein est hors de danger, mais la fièvre ne le quitte pas encore. Si le remède le rappelle à la vie, la saignée trop souvent répétée ne saurait tarder à l'épuiser. La Fontaine ne semble pas s'en inquiéter outre mesure. Il envoie de ses nouvelles à leur ami commun M. de Bonrepaux, intendant de la marine et ambassadeur à Londres, le 31 août 1687 :

« M. Hessein a la fièvre. Elle lui a duré continue pendant

(1) *Œuvres de Jean Racine*, t. VI, p. 588.
(2) *Ibid.*, p. 589, 590.
(3) *Ibid.*, p. 595.
(4) *Ibid.*, p. 605.

OUS estes priez d'assister au Convoy & Enterrement de Messire Pierre Hessein, Escuyer, Conseiller Secretaire du Roy, cy-devant Intendant des Bastiments de Sa Majesté ; decedé en sa maison ruë neuve des petits Champs : qui se sera ce jourd'huy Vendredy 20me Fevrier 1711. à cinq heures du soir, en l'Eglise de S. Roch sa Paroisse, où il sera inhumé.

Et aux Messes qui se diront demain Samedy 21. dudit mois, en ladite Eglise, à la Chapelle de la sainte Vierge, depuis huit heures du matin jusqu'à midy. Messieurs & Dames s'y trouveront s'il leur plaist.

[BILLET DE PART DU DÉCÈS DE PIERRE HESSEIN]

Requiescat in pace.

trois ou quatre jours, et puis a cessé ; puis il est venu un redoublement que nous ne croyons pas dangereux. Il avoit été saigné trois fois jusqu'au jour d'hier. Je ne sais pas si depuis on y aura ajouté une quatrième saignée. Il n'y a nul mauvais accident dans sa maladie (1). »

Pierre triompha de cette douloureuse épreuve et devint bientôt l'un des membres les plus assidus du petit cercle que réunissait La Fontaine dans l'hôtel de la rue Saint-Honoré. Ce cercle se composait de Saint-Dié, d'Hervart, de Bonrepaux et de Vergier (2).

Mais les années le rendirent de moins en moins conciliant. Son admiration persistante pour la *Judith* de Boyer (3) en est la preuve incontestable :

« La *Judith* de Boyer, dit Monchesnay, fut représentée à Paris dans le carême de 1695. Elle eut un très grand succès, grâce à la Champmeslé, qui la fit valoir plus par le mérite de son jeu que par la bonté de la pièce. M. Essain, frère de Mme de la Sablière, en fit de grands récits à M. Despréaux, qui lui répondait toujours : je l'attends sur le papier. Enfin la pièce fut jouée à la cour, où elle perdit toute sa réputation, et personne ne la voulut plus revoir après Pasques. A quelque temps de là, M. Despréaux, rencontrant à Versailles M. Essain, lui cria de loin : Monsieur Essain, n'avez-vous point là votre Boyer sur vous? comme s'il eût voulu dire : « N'avez-« vous point sur vous votre Corneille ou votre Racine? » C'est à propos de cette *Judith* que M. Racine disoit qu'il ne falloit pas s'étonner qu'elle n'eût point été sifflée à Paris ; c'est, disait-il, que tous les siffleurs étoient à la cour aux sermons de l'abbé Boileau (4). »

Les relations de Pierre Hessein avec Racine et Boileau étaient restées très intimes. Racine mandait à Boileau, du camp de Gevries, le 22 mai 1692 :

(1) H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 388.
(2) Walckenaer, *Vie de La Fontaine*, 1820, p. 252, 403.
(3) Claude Boyer, de l'Académie française, poète et prédicateur.
(4) *Anecdotes dramatiques*, Paris, Duchesne, 1775, in-12, t. I, p. 486 ; — Monchesnay, *Bolæana*, Amsterdam, Lhonoré, 1742, in-12, p. 88-90 ; — *Œuvres de Monsieur Boileau-Despréaux*, éd. Saint-Marc, Paris, David, 1747, in-8°, t. V, p. 68.

« Comme j'étois fort interrompu hier en vous écrivant, je fis une grosse faute dans ma lettre, dont je ne m'aperçus que lorsqu'on l'eut portée à la poste. Au lieu de vous dire que le quartier principal de M. de Luxembourg étoit aux Hautes Estines, je vous marquai qu'il étoit à Thieusies, qui est un village à plus de trois ou quatre lieues de là, et où il devoit aller camper en partant des Estines, à ce qu'on m'avoit dit... J'ai donc cru que je vous ferois plaisir en vous détrompant, et qu'il valoit mieux qu'il vous en coutât un petit port de lettre que quelque grosse gageure où vous pourriez vous engager mal à propos, ou contre M. de la Chapelle ou contre M. Hessin. J'ai surtout pâli quand j'ai songé au terrible inconvénient qui arriveroit si ce dernier avoit quelque avantage sur vous ; car je me souviens du bois qu'il mettoit à la droite opiniatrement malgré tous les serments et toute la raison de M. de Guilleragues, qui en pensa devenir fou. Dieu vous garde d'avoir jamais tort contre un tel homme (1). »

Racine parle de lui pour la dernière fois dans une lettre à son fils du 31 octobre 1698. La santé de Pierre, gastralgique invétéré, s'accommodait mal du climat de Paris :

« J'avois été à Auteuil par ordonnance des medecins ; j'y serois retourné plus d'une fois si le temps eût été plus supportable. M. Hessein vouloit aussi y venir. Il prétend que toutes ses vapeurs lui sont revenues plus fortes que jamais, et qu'elles n'avoient été que suspendues par les eaux de Saint-Amand. L'air de Paris surtout lui est mortel, à ce qu'il dit : en quoi il est bien différent de moi, et il ne respire que quand il en est dehors. Il a un procès assez bizarre contre un conseiller de la cour des aides, dont les chevaux, ayant pris le frein aux dents, vinrent donner tête baissée dans le carrosse de Mme Hessein, qui marchait fort paisiblement sans s'attendre à un tel accident. Ce choc fut si violent que le timon du conseiller entra dans le poitrail d'un des chevaux de M. Hessein et le perça de part en part, en telle sorte que tous ses boyaux sortirent sur le champ, et que le pauvre

(1) *Œuvres de Jean Racine*, t. VII, p. 38.

cheval mourut au bout d'une heure. M. Hessein a fait assigner le conseiller et ne doute pas qu'il ne le fasse condamner à payer son cheval. Faites part de cette aventure à M. l'ambassadeur, et dites-lui qu'il se garde bien d'en plaisanter avec M. Hessein, car il prend la chose fort tragiquement (1). »

Antoine Menjot, oncle paternel de Pierre, lui avait légué, en 1693, une pension viagère de 1 000 livres (2), et, grâce à de puissantes relations, il avait obtenu, dès 1691 (3), la charge de conseiller intendant ordinaire et ordonnateur triennal des bâtiments du roi. L'amitié de l'académicien Charles Perrault, contrôleur général des bâtiments et attaché au cabinet de Colbert, ne fut peut-être pas étrangère à cette faveur. Notons que Pierre s'était converti à la religion catholique postérieurement à 1680. Il habita longtemps avec sa sœur l'hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs (4). Quand elle le quitta pour celui de la rue Saint-Honoré, Pierre alla demeurer rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, où nous le trouvons installé le 21 janvier 1681 ; mais il était de retour rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, dès le 16 novembre 1684.

Pour couronner une carrière justement honorée, il acquit un des cinquante offices de secrétaires du roi créés par l'édit de 1694, et fut reçu dans cette charge le 3 juin 1695 (5). Paul Gaulcher, vicaire de Saint-Roch, Denis Broussoré, conseiller à la cour des aides de Montpellier, et Simon Tubert, maître d'hôtel du roi, commissaires désignés pour procéder à l'enquête exigée (6), célébrèrent à cette occasion sa

(1) *Œuvres de Jean Racine*, t. VII, p. 294. Dans une autre lettre adressée à son fils le 17 novembre 1698, Racine lui envoie à la Haye un pli de M. Hessein en le priant de le faire tenir bien sûrement à Mme Messois [Muisson ?] *Ibid.*, p. 302.

(2) Testament d'Antoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, reçu par Touvenot, notaire à Paris, le 28 septembre 1693 (étude de Me Trepagne, notaire à Paris, 8, quai du Louvre).

(3) Il exerçait cette charge en 1692 et 1693, et recevait 4 500 livres pour trois quartiers de ses gages. Cf. bail par Pierre Essain du moulin de Bratelet, dépendant de la terre de Boisrier, du 17 décembre 1691. G. Esnault et E. Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, t. IV, p. 213. — J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 796, 932.

(4) Lettre de Mme de la Sablière au P. Rapin. Cf. chapitre x.

(5) Cf. A. Tessereau, *Histoire de la grande chancellerie*, Paris, d'Emery, 1701, in-folio, t. II, p. 291.

(6) Archives nationales, section judiciaire, V² 37.

religion *romaine*, sa piété, sa vertu, sa charité, son affection au service du roi, et certifièrent qu'il était homme de mérite, d'esprit et d'honneur, issu d'une des meilleures familles de Paris, et beau-frère de Louis Maurin du Coudray, auditeur des comptes, et de Nicolas Doublet, marquis de Persan.

Hessein avait épousé, antérieurement à 1683, Madeleine Lair, fille de Jacques Lair, receveur général des finances à Tours, et d'Anne Cesneau, et les deux sœurs de sa femme étaient bien en effet Mmes Maurin et Doublet. Mme Hessein fut dame de Boisrier au Maine, dans la paroisse de Sillé-le-Philippe (1), où les deux époux vécurent noblement, sans négliger, bien entendu, de faire enregistrer leurs armes dans l'armorial officiel de 1696 (2).

Pierre Hessein cessa de vivre et de contredire en 1711. Il mourut à l'âge de soixante-six ans, dans sa maison de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et fut inhumé dans l'église de la paroisse Saint-Roch le 20 février. Sa veuve vivait encore en 1714.

Ajoutons, pour compléter sa biographie, qu'il laissa deux enfants. Son fils, Pierre-Antoine Hessein, écuyer, secrétaire général des dragons de France après son père, habita, rue de la Vrillière, paroisse Saint-Eustache, la maison d'un sieur Bosc, et vécut ignoré. Il testa le 29 avril 1718 devant Marchand, notaire au Châtelet de Paris, fit de nombreuses donations aux pauvres, à l'Hôtel-Dieu, aux capucins, aux capucines de Paris, et à Mlles de Préfossé, légua 2 000 livres de rente viagère à Mme Hyoberg, veuve d'un officier suisse, ses armes et sa bibliothèque à M. des Bournays, substitua tous ses biens au fils aîné de sa sœur, Mme Duport, et, à son défaut, au fils cadet de cette dernière, et mourut célibataire à Paris, le 18 mai 1718 (3).

(1) G.-R. Esnault et E.-L. Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, le Mans, Leguicheux, 1896, in-8°, t. IV, p. 213.

(2) « Pierre Hessein, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, intendant des bâtiments de Sa Majesté, et Madeleine Lair, sa femme : de sable à la fasce échiquetée d'argent et de sable ; parti de gueules à la bande d'or, accostée de cinq fleurs de lis de même posées trois en chef, deux en pointe. Accolé d'azur, à la croix denchée d'or, cantonnée de deux étoiles d'or en chef, et deux roses de même en pointe » (Bibliothèque nationale, *Armoria manuscrit*, 1696, registre Paris).

(3) Archives nationales, Y 48, fol. 32 ; — *Mercure de France*, décembre 1718.

Madeleine Hessein, sa sœur, née en 1683, épousa, le 21 février 1708, Louis-Mathieu Duport, conseiller au parlement de Paris (1), de bonne famille de robe. Elle vendit sa terre de Boisrier à Jeanne Maurin, sa cousine, femme de Paul-Jean-Baptiste Ogier d'Ivry, seigneur de Passay, grand audiencier de France, mourut à Paris et fut enterrée à Saint-Merry le 21 avril 1757, âgée de soixante-quatorze ans.

Madeleine Hessein laissait trois fils : Charles-Louis Duport, né le 18 octobre 1708, conseiller au Parlement en 1729; Antoine-Mathieu, né le 5 juillet 1714, doyen du grand conseil en 1778, mari de Catherine Bernard et encore vivant en 1787; et François-Mathieu Duport, né à Paris en 1718, conseiller à la grand'chambre dès 1739, demeurant rue Saint-Louis au Marais, qui, convaincu d'avoir « protesté contre les décrets de l'Assemblée nationale », fut condamné à mort et exécuté par jugement du tribunal révolutionnaire du 1er floréal an II (20 avril 1794), en compagnie de vingt et un magistrats de Paris et de Toulouse (2).

C'est M. Chaix d'Est-Ange (3) qui m'a révélé qu'Adrien-François du Port, le conseiller au parlement de Paris, l'orateur profond qui acquit une si malheureuse influence sur sa compagnie, était le fils de François-Mathieu du Port et de Marie-Madeleine de Cabanel. Député de la noblesse de Paris aux États généraux, et il se réunit au Tiers contre les partisans de la cour. Instruit, actif et passionné, il chercha par tous les moyens possibles à détruire l'autorité royale, fut l'intime de Philippe-Égalité, et forma bientôt, avec Barnave et Alexandre de Lameth, un puissant triumvirat, qui, après le retour de Varennes, s'efforça d'arrêter le torrent dont il avait rompu les digues. Il se prononça, en 1790, pour l'incom-

(1) Il était fils de François Duport, conseiller du roi, auditeur des comptes, mort en 1702, et de Charlotte Bonart. Sa famille avait fourni depuis le seizième siècle un avocat célèbre, Sébastien Duport, des magistrats et des médecins estimés. — Cf. H. Coustant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1866-1875, in-4°, p. 566, 628, 808, 892 ; — *Mercure galant*, décembre 1702, p. 262 ; — Bibliothèque nationale, *Cabinet des Titres*.

(2) E. Campardon, *le Tribunal révolutionnaire de Paris*, Paris, H. Plon, 1866, in-8°, t. I, p. 305, 487 ; t. II, p. 414.

(3) C. d'E.-A., *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables, à la fin du dix-neuvième siècle*, Évreux, 1917, in-8°, t. XV, p. 137.

patibilité du mandat de député avec toute fonction payée Élu président de la Constituante, puis du tribunal crimine de Paris en 1791, il offrit ses services au roi, reçut ses décla rations, lui témoigna un intérêt sincère, et défendit brave ment l'inviolabilité de sa personne. Nous lui devons l'ins titution du jury. Mais, dès la dissolution de l'assemblée, i était devenu suspect, et après le 10 août 1792, voyant s vie en danger, il tenta de s'enfuir, fut arrêté à Melun, e ne dut la vie qu'à l'amitié de Danton. Sous le coup d la plus amère désillusion, il passa à l'étranger, et ne revin en France qu'après le 9 Thermidor, pour s'enfuir de nou veau le 18 fructidor, à Appenzell, en Suisse, où il mouru au mois d'août 1798 à l'âge de trente-neuf ans, quatre an après le supplice de son père.

CHAPITRE VIII

MANON VANGANGELT

(1669-1679)

La Sablière, fermier général des aides, marie ses filles Anne et Marguerite à MM. Muysson et de la Mésangère. — Amours du financier et de Mme Le Taneur. — Manon Vangangelt ; sa famille. — Passion de La Sablière pour Manon ; fin prématurée de cette dernière. — Désespoir et maladie de La Sablière ; son testament ; sa mort. — Sa femme retrouve la tendresse de ses enfants.

Nous avons laissé La Sablière jouir sans remords de sa liberté récemment acquise dans l'hôtel de la rue des Fossés-Montmartre, appartenant à son frère aîné. C'est sans doute le bel hôtel à fronton central, précédé de parterres, qui occupe, sur le plan de Turgot, l'espace encadré par les rues des Vieux-Augustins et du Reposoir, la place des Victoires et la rue des Fossés-Montmartre, le premier à droite en entrant dans cette rue par la place des Victoires.

Le lecteur nous permettra de l'introduire dans ce luxueux logis.

L'appartement du poète occupe une aile construite en partie sur la cour, et se compose d'un entresol ; d'une antichambre, d'une salle et de deux chambres au premier ; de deux chambres au second dont l'une est affectée à Rambouillet du Plessis, et d'autres chambres au troisième.

La chambre au premier, sur la rue, celle où demeure le financier, est très artistement ornée. Les murs sont tendus de brocatelle de Venise, les rideaux sont de toile damassée, les portières de toile peinte et de serge d'Aumale. La couche à hauts piliers est surmontée de colonnes torses, le tour de damas de Gênes cramoisi, garni de franges molet, la cou-

verture de toile peinte ignée, la housse de serge de Londres rouge.

Sur les murs sont appliqués un grand miroir de Venise, avec bordure et « chapitreau » de glace, plaques de cuivre doré et cordons de soie à houppes, un miroir de toilette et deux glaces de Venise servant de lustres, garnies de chandeliers, également ornés de plaques en cuivre doré.

L'ameublement, tout en noyer, se compose d'un grand fauteuil cannelé à piliers tournés, couvert de brocatelle de Venise, verte, aurore et rouge, de fauteuils de damas cramoisi et de damas caffart, de chaises façon de Chine, garnies de damas rouge, d'une table et de guéridons à colonnes torses, ornés de fil d'ivoire et d'ébène, de cabinets à tiroirs sur leurs pieds à colonnes torses et d'un paravent couvert de serge verte et de toile peinte.

Notons encore une petite cassette d'Angleterre de bois violette, garnie de bandes plaquées de cuivre doré.

Les autres pièces sont garnies de tapisserie de Bergame. On y trouve trois volumes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et un seul tableau : *Danaé succombant au charme de l'or.* C'est assez pour un partisan, mais peu pour un artiste.

Admirons, dans la salle, un beau lustre de cristal de roche à douze chandeliers.

Nous n'entendons décrire ni la précieuse argenterie, ni la fine lingerie damassée du financier, ni sa luxueuse garde-robe, où s'étalent tant de justaucorps, casaques, culottes, vestes et robes de chambre de camelot de Hollande, de tabis, de brocart à fleurs d'or, de drap de Gênes, de Naples, d'Angleterre et d'Écosse.

Dans l'écurie sont quatre beaux chevaux de carrosse et un cheval de selle bai clair ; dans la remise, deux grands carrosses à deux fonds et à quatre roues, garnis de velours rouge, avec fonds de satin à ramages et rideaux de damas, et une chaise à porteur en cuir garnie de ses bâtons et doublée de brocatelle de Venise (1).

(1) Inventaire mobilier après la mort de La Sablière, dressé par Bouret, notaire à Paris, les 4-26 juillet 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

Antoine Menjot occupait un confortable appartement dans l'hôtel de son cousin. Il y séjourna dix-neuf ans (1) et ne tint point rigueur trop longue à La Sablière de ses sévices envers sa nièce ni de la séparation qu'il avait exigée d'elle. La même foi religieuse à laquelle ils restèrent également attachés, les mêmes goûts littéraires les avaient pour toujours étroitement unis.

Les opérations du financier avaient rapidement prospéré, car il avait acquis une part dans la ferme générale des aides de France (entrées de Paris et de Rouen, papiers, parchemins timbrés, autres fermes et droits annexes). Il fut associé tout d'abord, sous le nom de son frère du Plessis, au bail adjugé à Claude Revol de 1662 à 1670, puis, en 1673, au bail Vialet. Le suivant fut donné pour six ans (de 1674 à 1680) à Martin du Fresnoy, prête-nom de La Sablière, qui garda dans l'affaire un intérêt de 2 sous 6 deniers tournois (soit 30 deniers tournois) au total de 20 sous (2).

Dans les 3 400 000 livres qui composaient le fonds social, La Sablière figurait pour 425 000 livres. Ses associés ayant trouvé nécessaire, le 17 octobre 1674, de contracter un emprunt, Rambouillet fut chargé de la signature avec ses collègues Monginot et Bastonneau, et, lorsqu'il s'agit de créer, le 31 décembre 1678, un nouveau fonds d'un million, il avança la somme de 131 578 livres 19 sous, qui fut remboursée l'année suivante à ses héritiers par ses associés (3).

Il céda généreusement 3 des 30 deniers tournois qu'il percevait dans la ferme des aides, à Rambouillet de Lancey, son frère ; 2 à Jacques Muysson, son gendre ; 2 à Gaspard

(1) Menjot habita rue des Fossés-Montmartre, dans l'hôtel de La Sablière, du 7 septembre 1662 au 30 juin 1681 (il est dit notamment, le 12 septembre 1670, demeurant chez M. de la Sablière) ; en 1683, rue Sainte-Anne, paroisse Saint-Roch, peut-être chez son neveu Pierre Hessein ; enfin, de 1685 à 1694, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache.

(2) Compte entre les héritiers de La Sablière et la ferme générale des aides, dressé devant Bouret et Sadot, notaires à Paris, le 23 octobre 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). Les associés de La Sablière dans cette ferme furent : Étienne de Monginot, sieur de la Salle, René de Jajollet, écuyer, sieur de Larré, Pierre Le Tellier, avocat en Parlement, Jacques Langlois, écuyer, sieur d'Himbercourt, Arnaud de Saint-Amand, René de Ragareu (maître des requêtes), Pierre Gorge, René Bastonneau, Claude d'Appougny, écuyers, secrétaires du roi.

(3) Le 23 octobre 1679.

Vangangelt, père de sa maîtresse, et 3 à Jean Robert, secrétaire du roi (1).

Disposant de capitaux considérables, il était intéressé dans la plupart des fermes, sous-fermes ou traités consentis de son temps. Il en devenait adjudicataire sous le nom d'un ami complaisant, qui se déclarait plus tard son procureur. Antoine constituait alors devant notaires une société régulière et cédait à ses associés une part dans son affaire. Chacune de ces sociétés était limitée d'ordinaire au total de 20 sous, dont La Sablière gardait un ou deux, mais jamais plus de quatre sous. Il faut justement reconnaître qu'il avançait, pour les besoins et le bon fonctionnement des sociétés, de fortes sommes d'argent (2).

(1) Quittances données par la succession de La Sablière à ses associés devant Bouret, notaire à Paris, le 27 novembre 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Il serait oiseux d'énumérer ici toutes les fermes, sous-fermes et traités auxquels était intéressé La Sablière, qui fut l'un des plus riches financiers de son temps. Citons seulement : le traité des greffes (1673) ; la finance des huit offices de greffiers clercs de l'élection de Paris ; le traité des taxes des offices de la chancellerie (1672) ; la société des francs fiefs et taxes des notaires et autres officiers (bail Vialet, 1672) ; la ferme des aides de la généralité de Berry (1679), pour 1 sol 6 deniers en 20 sous ; le traité des tailles de l'élection de Chaumont (1672) ; la ferme des aides de la généralité de Lyon (1669), pour 2 sols 6 deniers en 20 sous ; la ferme des aides de Melun, Sens et autres élections (bail Legendre, 1670), pour 400 livres de pension par an ; la sous-ferme des aides et droits y joints des élections de Reims, papier et parchemin timbré de la généralité de Metz, Sedan, etc. (1675), pour 4 sols en 20 sols ; le traité des quatorze millions (1673), sous le nom de René Drouet ; le recouvrement de 4 800 000 livres, sous le nom d'Étienne Drouet (1673), pour 2 sols dans les 20 sols de la société ; la ferme générale du domaine de France (4 166 666 livres), sous le nom de Vialet (1673-1676), pour 20 deniers en 20 sols ; le traité de recouvrement des revenus des domaines du prince de Condé en Bretagne, Anjou et Maine (bail Broa, 1669-1683) ; la ferme des droits et revenus de la recette des domaines des comté de Clermont, prévôté de Stenay, conduits et aides de Saint-Remy et Jamais (bail du duc d'Enghien à P. Allain, 1670-1680) ; le traité des petits domaines de Dauphiné et Provence (1673), pour 2 sols en 20 sols ; la ferme des gabelles et domaines de Lorraine et Barrois, sous le nom d'Antoine Montanger (1671), pour 2 sols 6 deniers en 20 sols ; les vieilles affaires des tailles d'Auvergne ; les grands et petits devoirs de Bretagne, sous le nom de M. de Gouesnel, pour 3 deniers ; la société des offices des receveurs des tailles de Clermont, Aurillac, Brioude (1679) ; la ferme de la patente du Languedoc (1676) ; le traité de recouvrement des deniers des taxes provenant de l'amortissement du droit du tiers et dangers des bois, sur les propriétaires des bois de la province de Normandie (1673-1676), sous le nom d'Étienne Drouet (4 800 000 livres), pour 2 sols en 20 sols ; la taxe des contrôleurs des ports de Rouen, Dieppe et le Havre (bail de Broa, 1669) ; le traité des vivres d'Allemagne (1669). — Il figure en outre avec Lancey, son frère, dans le don et privilège des carrosses et calèches de Paris et de la Cour (1670, 1677), pour 6 deniers en 1 sol de 20 sols dudit privilège ; et il avance à Rambouillet,

Le financier se transforma bien vite en riche propriétaire foncier. Il acquit, le 6 décembre 1668, pour 135 000 livres, de Nicolas de Rambouillet, seigneur du Plessis-Franc, son frère, les château, terres, seigneuries, hautes, moyennes et basses justices du Plessis-Franc, du Plessis-Fèvre, du Tertre, de la Touche-Rienne, de Lancey, de Courville, de l'Estang, de la Chaussée, de la Heuze, du Vau-de-la-Charentonne, sis en Beauce, près Chartres, et légués au vendeur par son père Nicolas de Rambouillet. La Sablière remboursa sur le prix de ces terres 5 400 livres au président de Meaupeou, et 27 000 livres à la maréchale de la Mothe (1). Il acquit encore en 1669, pour 5 650 livres, le château du Tronchet-Gallet, près du bourg de Courville, et arrondit ses propriétés par divers autres achats au Tertre, à Beauchesne, paroisse de Chuisnes, à la Haye du Breuil, à la Cave et à la Justice, paroisse d'Aurois.

Son frère lui vendit encore, le 8 février 1672, pour la somme de 36 000 livres, sa maison de la rue des Fossés-Montmartre habitée par M. Portier et dont les revenus étaient affectés en partie à l'entretien de la Folie-Rambouillet (2).

Du jour où il avait soustrait ses enfants à leur mère, Antoine avait assumé la charge de leur éducation. Il ne faillit point à ses engagements, et il faut reconnaître qu'il se montra toujours bon père. Sa fille aînée, Anne de Rambouillet, avait atteint sa dix-septième année. Elle était agréable et riche, et il fut facile de lui trouver un parti avantageux. Jacques Muysson, seigneur du Toillon, âgé de trente-trois ans, conseiller au parlement de Paris, magistrat austère et intègre, qui demeurait rue des Marais à Saint-Germain-des-Prés, fut agréé par Antoine et par son aimable fille.

son frère aîné, 5 000 livres pour y acquérir 6 autres deniers ; — dans la société Pautrier, avec Pierre Hessein (1667) ; — dans une société commerciale en Perse et aux Indes avec Pierre et Jean Tavernier (1670) ; — enfin sous le nom de L. Doussin, dans un traité d'exploitation des bois du Toillon, acquis du sieur Muysson (1673), où il est intéressé pour un quart (inventaire mobilier dressé par Bouret, notaire à Paris, après la mort d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, 4-26 juillet 1679).

(1) Contrat du 6 décembre 1668, reçu par Bouret, notaire à Paris (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Inventaire mobilier après la mort de La Sablière (4-26 juillet 1679) (même étude).

J'ignore pourquoi MM. Walckenaer et Desnoiresterres se sont obstinés à identifier ce Jacques Muysson avec un Maximilien Misson, également huguenot, conseiller au parlement, gouverneur des fils de milord d'Ormond et auteur d'un excellent *Voyage en Italie*. Les noms de Misson et Muysson désignent deux familles différentes, et Maximilien Misson n'a rien de commun avec notre Jacques Muysson (1).

C'est Jacques Muysson qui fut (doublement) le neveu de Conrart, et non Maximilien Misson. Jacques était fils d'Henri Muysson, conseiller secrétaire du roi, et de Péronne Conrart, sœur de Valentin Conrart, qui avait épousé lui-même Madeleine Muysson, sœur d'Henri, sa cousine germaine. On sait que les Conrart se glorifiaient de l'ancienneté de leur maison, venue à Paris après le supplice de Pierre Conrart, échevin de Valenciennes, décapité en 1568 avec vingt-neuf bourgeois de cette ville pour crime de protestantisme (2).

Le contrat de mariage de Jacques Muysson et d'Anne de Rambouillet fut reçu par Bouret, notaire au Châtelet de Paris, le 10 décembre 1672, et La Sablière réunit, à l'occasion de sa signature, dans son appartement de la rue des Fossés-Montmartre, tous les parents et amis des futurs (3).

Le père, qui donnait à sa fille 100 000 livres tournois, s'engageait à la loger et à la nourrir pendant six ans avec trois laquais et une servante. Philippe Muysson, grand audiencier de France, oncle du futur, lui assurait après son décès la somme de 60 000 livres.

A l'occasion de ce mariage, une cruelle humiliation fut infligée par La Sablière à sa femme : Marguerite ne figura pas au contrat. Qu'avait-elle fait pour mériter pareil outrage? Pour quelle cause inconnue son mari l'écartait-il avec cette implacable dureté? Il ne pouvait, on l'a vu, articuler aucune plainte

(1) C.-A. Walckenaer, *Vie de Jean de la Fontaine*, 1820, p. 438, 439 ; — *Id.*, *Madrigaux de La Sablière*, Paris, A. Nepveu, 1825, in-8°, p. xxi ; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 199, note 1.

(2) Jacques Muysson, sieur du Toillon, père d'Henri, avait quitté Valenciennes avec Jacques Conrart, son beau-frère, pour venir s'établir en France. Cf. René Kerviler et E. de Barthélemy, *Valentin Conrart*, Paris, Didier, 1881, in-8°, p. 4, 250, 251.

(3) Cf., pour les noms des assistants à la soirée du contrat, Pièces justificatives, n° IX.

ni formuler aucun grief sérieux contre une mère dont la conduite était restée jusqu'alors à peu près irréprochable. Comme son consentement était absolument nécessaire, il le lui avait fait demander par son frère Rambouillet de Lancey (1), et la pauvre Marguerite l'avait donné dans une lettre du 10 décembre 1672, que nous trouvons annexée à la minute du contrat, et qui montre avec quelle respectueuse soumission elle se conforme encore aux ordres tyranniques de son seigneur et maître (2) :

« Je ne sçay, monsieur, sy M. de Lançay vous aura dit, comme je l'en avois prié, que je vous suis fort obligée de l'honnesteté que vous m'avés faite de m'envoyer avertir du mariage de ma fille aînée avec M. Misson. Je ne doute pas que la personne à qui vous songés pour cela n'ait toutes les qualités nécessaire pour la rendre heureuse, et, aprez les soins que vous avés pris pour cela, il seroit inutile que j'examinasse rien aprèz vous, puisque je suis persuadée que vous ferés toujours tout pour le mieux. Je vous supplie donc très humblement de croire que je recens comme je dois les soins que vous avés pris sur cela, que je me remés entièrement à vostre conduite sur tout ce qui regarde mes enfans, et que je ne menqueray jamais de soubsmission pour tout ce que vous pourez souhaiter de moy, et je seray toute ma vie, avec tout le respec que je vous dois, vostre très humble et très obéissante servente.

« M. Hessin (3). »

(1) La Sablière ne put réussir à brouiller sa femme avec son frère de Lancey, car nous la voyons figurer avec Pierre Hessein, le 28 janvier 1673, au contrat de mariage de Pierre de Rambouillet avec Anne Bourdin passé devant Bouret, notaire (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). — On ne peut raisonnablement supposer qu'elle ait refusé d'assister à la lecture du contrat de mariage de sa fille.

(2) Ce ne fut que peu de jours avant la mort de son mari, et en sa présence, le 11 janvier 1679, que Mme de la Sablière ratifia régulièrement ce contrat.

(3) On lit au dos de cette lettre : « A Monsieur, Monsieur de la Sablière. » Elle est scellée de deux cachets en cire rouge, qui portent ces deux devises : *Il piv gra... asconde;* et : *Noto lopre. che da* [*m*] *no.* La dernière semble désapprouver le consentement donné. L'original, contresigné du notaire Bouret et dont nous donnons le fac-similé, est conservé dans les archives de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra. Cette lettre a été publiée par M. L. Roche d'après une copie conservée au dossier *Muysson* de la bibliothèque de l'histoire du protestantisme français. Cf. L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., p. 402.

Les deux fiancés furent unis le 11 décembre, au temple de Charenton (1).

Le temps est prudent conseiller. La Sablière se montra moins intransigeant lors du mariage de sa seconde fille, Marguerite, avec Guillaume Scott de la Mézangère, conseiller au parlement de Rouen. Le futur, de vieille noblesse écossaise, était fils de Guillaume Scott, baronet héréditaire, conseiller d'État du Brésil pour les États de Hollande, naturalisé Français en 1651, et de Catherine Fortry (2). Son contrat de mariage, aussi reçu par Bouret, le 9 mai 1678, fut signé par Mme de la Sablière et par de nombreux parents et amis (3).

Antoine assurait à Marguerite, comme à sa sœur aînée, 100 000 livres tournois (4), et les parents du futur lui donnaient 6 000 livres de rente et s'obligeaient à nourrir et à entretenir chez eux les jeunes époux, leur train, leur équipage, huit domestiques et quatre chevaux de carrosse. Le mariage fut célébré à Charenton le 10 mai 1678 (5).

Dès lors, La Sablière fit preuve de dispositions plus conciliantes envers sa femme. Le 14 juillet 1673, il reprit l'administration de la maison qu'il lui avait cédée rue des Fossés-Montmartre et dont il lui fit parvenir régulièrement les loyers (6).

Il avait abandonné, pour épouser Marguerite, l'aimable Mme Le Taneur. Délivré de sa chaîne, Antoine revint à sa jolie maîtresse. Jeune, il madrigalisait sans cesse. Sa faculté de rimer ne s'était point émoussée, et il adressait comme jadis, à la brune ou à la blonde, peut-être sans grand désir d'être exaucé, l'hommage superficiel de sa trop légère poésie.

Chloris est sotte autant que belle ;
J'en suis toutefois amoureux :
Et si j'étois bien avec elle,
Je n'en serois pas plus heureux.

(1) Cf. Pièces justificatives, nº X.

(2) Bibliothèque nationale, ms., cabinet des titres, *Pièces originales*, dossier *Scott*.

(3) Cf., pour les noms des assistants à la soirée du contrat, Pièces justificatives, nº XII.

(4) Le préciput était de 1 000 livres ; 25 000 livres de la dot furent payés à Guillaume Scott par la succession de La Sablière, devant Bouret, notaire, le 23 octobre 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(5) Cf. Pièces justificatives, nº XIII.

(6) Cf. partage mobilier après la mort de La Sablière (4-26 juillet 1679).

Jusqu'ici toutes mes poursuites,
Ses rebuffades et ses fuites,
Nous ont tenu lieu d'entretien;
Mais si, pour finir mon martyre,
Un jour elle me traitoit bien,
Nous n'aurions plus rien à nous dire (1).

Bélise serait-elle Mme Le Taneur?

Belise, mon rival est laid,
Petit, de méchant air, mal fait,
De plus, fort content de lui-même;
Avec plaisir pourtant vous souffrez qu'il vous aime.
D'un autre, j'en serois jaloux;
Mais de lui, c'est tant pis pour vous.

Et les noms de Bélise et d'Iris sont-ils ceux de deux beautés rivales?

Iris, cette rare beauté,
Pour qui nuit et jour je soupire,
Et dont le rigoureux empire
Est si rempli de cruauté,
Du plus sot homme que l'on voie
Par un triste hymen est la proie.
Toutes les nuits, entre ses bras,
Il baise son sein et sa bouche,
Et la belle n'a point d'appas
Où son indigne main ne touche.
Que tout se fait injustement!
Pendant qu'un sot tranquillement
Jouit d'une beauté céleste,
Un honnête homme vainement
Languira pour avoir son reste (2).

La famille d'Iris est vraiment trop nombreuse :

Chez cette rare beauté
Toute chose me tourmente,
Et j'y suis persécuté
D'une maman, d'une tante,
D'un laquais, d'une suivante;
Les cousins sont toujours pendus à son côté.

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, Paris, Cl. Barbin, 1680, in-12, liv. II, madr. 5, p. 34.

(2) *Ibid.*, liv. IV, nº 9, p. 94. J'ai restitué le huitième vers du madrigal d'après l'édition de Liége (Louis Montfort, 1687, p. 60). Ce vers avait été modifié par un correcteur peu lettré.

Ah bon Dieu, que de misères,
Sans compter cinq ou six frères (1).

Quoi qu'il en soit, Bélise est supplantée dans le cœur de son amant, et l'insolent congé qu'il lui donne témoigne de l'ingratitude dont il est coutumier :

Je vous rends votre liberté,
Bélise, et sans m'être infidèle
Vous pourrez, de votre côté,
Chercher aventure nouvelle.
Un jeune et rare objet, avec des yeux charmans,
A de nouveaux desseins m'invite.
Ne me reprochez point mes vœux et mes sermens ;
Un amant bien traité, qui peut durer huit ans,
Doit, ce me semble, en être quitte (2).

Quel est donc le « jeune et rare objet » qui rend le poète impitoyable pour une aussi vieille amie? Il s'agit, croyons-nous, de Manon Vangangelt, dont le nom restera désormais uni à celui de La Sablière. Cette jolie Manon, qui tint tant de place dans le cœur du traitant pendant les dernières années de sa vie, est une très gracieuse figure qu'il nous faut plus amplement faire connaître.

Parmi les financiers qui se pressaient autour de La Sablière, millionnaire aimable et généreux, Gaspard Vangangelt occupait une situation toute particulière. Son patron le protégeait visiblement ; car il lui avait donné deux des trente deniers qu'il percevait sur la ferme générale des aides et une large part dans ses affaires. Gaspard devait-il cette bonne aubaine à sa compétence ou aux charmes de sa fille aînée, la belle Manon, c'est ce que nous ne saurions préciser.

Vangangelt n'était pas un homme sans valeur. Sa famille, de la religion prétendue réformée, était originaire des Pays-Bas. Gaspard, né à Aix-la-Chapelle en 1622, avait été naturalisé Français avec ses deux frères, Christophe et Jean Vangangelt, par lettres de Louis XIV et de la reine régente, au mois de décembre 1647. Le 21 mai de l'année

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. I, madr. 4, p. 4. — Envoi à Pélisson.
(2) *Ibid.*, liv. IV, madr. 13, p 98.

ne sçay monsieur cy mr
lançay vous aura dit come
len avois prié que je vous
s fort obligée de l'honneur de
e vous m'avez faite de menvoyer
ertir du mariage de ma fille
ée je ne doute pas que la
ronne a qui vous songez
ur se la nait toutes les qualités
essaire pour la rendre heureuse
apres les soins que vous avez
is pour se la il seroit inutile
e j'examinasse rien
vez vous puisque je suis per
adée que vous ferez toujours
t. pour le mieux je vous
plie donc trez humblement de
ire que je vecens

REPRODUCTION D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE MADAME DE LA SABLIÈRE
A MONSIEUR DE LA SABLIÈRE, SON MARI, DU 10 DÉCEMBRE 1672

mme ie dois les soins que vous
ié pris sur cela que ie me remet
ntierement a vostre conduite su
ut ce qui regarde mes enfans
t que ie ne manqueray jamais
soubmission pour tout ce que
ous pourez souhaiter de moy
t ie seray toute mauie auec
ut le respect que ie vous dois
ostre tres humble et tres obeyss
eruente M Hessin

[illegible]

Rambouillet [illegible]

[illegible]

Monsieur

Monsieur

de la Sablière

suivante, il épousait Madeleine Verbecq (1), dont il eut dix enfants : Marie-Madeleine, Charlotte, Apolline, Jeanne, Marie-Anne, Lucrèce (2), Jean, Constantin, Gaspard et Christophe (3).

Il s'installa rue Bourg-l'Abbé, paroisse Saint-Leu-et-Saint-Gilles, et fut longtemps commis de Jean Hœuft, secrétaire du roi, qui lui légua 15 000 livres. Chargé de la liquidation de sa succession (4), il voyagea en Hollande, et acquit de son frère Jean Vangangelt, le 7 septembre 1671, pour la somme de 111 238 livres, le domaine de Bisseloube et d'autres terres en Périgord et en Angoumois. Il acheta plus tard de Martin Bescheman, notaire à la Haye, en 1674, d'autres biens en Poitou, où il représentait, en 1681, les administrateurs des Marais d'Arles (5). C'était déjà un gros capitaliste.

Il vint habiter peu après (6), avec chevaux et carrosse, un hôtel de la rue Michel-le-Comte, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Cet hôtel, bâti entre cour et jardins, comprenait trois étages, chambres et bureau sur la cour, chambres et cabinet en saillie sur le jardin, et vastes garde-meubles.

Gaspard y recevait largement ses amis, son argenterie était renommée, les joyaux de ses filles fort remarqués. C'était, à vrai dire, un véritable artiste, de goûts plus raffinés que ceux de La Sablière. Il possédait une précieuse collection de tableaux où figuraient quelques œuvres des grands maîtres du temps (7).

(1) Contrat reçu par Le Cat et Le Semelier, notaires à Paris. Inventaire de la succession Vangangelt par Bouret, notaire à Paris, des 8-11 août 1684 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(2) Lucrèce figure avec de Nyert dans un dialogue qui courut alors la société polie. *Recueil de chansons historiques*, Bibliothèque nationale, Ms. fr. 1675, t. IV, fol. 211, 221.

(3) L'un de ces Vangangelt était, en 1687, cadet de la compagnie des gentilshommes de Besançon, capitaine de Monteault.

(4) Bibliothèque nationale, Ms., *Pièces originales*, vol. 2 926, dossier *Vangangelt*, no 65 038.

(5) Arles en Petit-Poitou.

(6) Avant 1685.

(7) Cette collection, composée de cent trente-huit tableaux, contenait de nombreuses copies italiennes ou hollandaises des écoles de Raphaël, Poussin, Jordaens, Carrache, Bassen, Romanelli, Rubens, Parmesan, Corrège, Titien,

Mlles Vangangelt, belles et séduisantes, vivaient entourées de nombreux admirateurs. Charlotte, la seconde, avait inspiré une violente passion à François de Nyert, premier valet de chambre du roi, gouverneur de Limoges, le petit-fils de l'admirable luthier dont parlent Tallemant et Saint-Simon. La religion seule séparait les deux amants. Charlotte franchit bientôt l'obstacle en abjurant la foi protestante, et le roi lui en témoigna sa satisfaction en apposant sa signature au bas de son contrat de mariage. C'est à ce de Nyert que Félix, premier chirurgien de Sa Majesté, coupa peu après si maladroitement l'artère (1).

Manon (Marie-Madeleine), l'aînée des Vangangelt, née en 1652, était la plus jolie des six sœurs. La Sablière, qui portait allègrement sa cinquantaine, avait atteint l'âge des passions désastreuses. Longtemps gâté par les femmes, il se croyait blasé, inaccessible à un sentiment durable ; il jouait imprudemment avec le feu, sans prévoir que l'enfant qui gouverne aveuglément les hommes se réservait à son égard une impitoyable revanche. Il fut tout d'abord séduit par le charme du milieu, par l'attrait de ces jolies artistes qui le traitaient en camarade, puis il ne put s'empêcher

Paul et Alexandre Véronèse, Palma, Corneille, le Guide, André del Sarto, Bolognese, Bourdon, Léonard de Vinci. Nous nous contenterons d'indiquer vingt-neuf toiles peut-être originales : une « Vierge et des anges de l'Albane, grands comme nature », estimés 2 400 livres ; une « Danaé couchée, à moitié couverte, avec trois amours, de grandeur naturelle », et un Hermaphrodite du même peintre, estimés 650 et 240 livres ; une Vierge de Van Dyck, avec des anges à demi-corps, estimée 250 livres ; David, du Guide, de grandeur naturelle, tenant la tête de Goliath, estimé 250 livres ; saint Thomas du Valentin ; une petite Vierge du Corrège ; un port de mer de Claude Lorain ; un Bacchus du Poussin, estimés chacun 100 livres ; Galilée, de de la Fosse ; et Ulysse, de Loir, estimés chacun 120 livres ; une Madeleine de Loir ; un jeu de boules ; des animaux de Téniers ; le paysage aux chardons de Bège ; deux paysages de Forest ; un de Guillerot ; une bataille de Bourdet ; une tête de Paul Véronèse ; Cephale de Vouet ; la vocation des Apôtres, de Philippe Napolitain ; une bataille de Manchel ; le Preneur de Taubet et la Faiseuse de dentelle de Brunblanc ; une Vierge de Lesueur ; un pot de fleurs de Bodeson ; l'homme tenant des pigeons de Guerchin ; une Vierge de Van Molle ; une Joconde. — Cf. l'inventaire mobilier dressé par Bouret, notaire à Paris, les 8 et 9 août 1684, après la mort de Gaspard Vangangelt (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). Les cent trente-huit toiles sont estimées 8 962 livres par Jacques Friquet de Vauroche, peintre ordinaire du roi, professeur et conseiller en son Académie royale de peinture et sculpture, demeurant rue Vivienne. Voir sur ce Friquet de Vauroche (et non de Vaurose) Jal, *Dictionnaire biographique*, 2e éd., article « Friquet ».

(1) G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 178.

d'admirer Manon et Charlotte, sans distinguer encore entre les deux celle qu'il devait bientôt éperdument adorer :

Ces deux sœurs, d'égale beauté,
De tous les cœurs ont fait partage ;
Je garde seul ma liberté
Parmi ce public esclavage.

Tout ce qu'on voit de précieux
En leurs personnes se ressemble ;
Ce qui m'a sauvé de leurs yeux,
C'est qu'elles sont toujours ensemble.

Ainsi mon esprit suspendu
Ne se déclare pas encore ;
Mais j'étois un homme perdu
Si je n'en eusse connu qu'une (1).

La palme était en effet difficile à décerner :

Sur le choix des deux sœurs si ma peine est extrême,
Ce n'est pas pour savoir à laquelle des deux
Mon cœur doit adresser ses vœux ;
Elles sont toutes deux très dignes qu'on les aime :
Mais ce qui fait mon embarras,
C'est quand je consulte en moi-même
Qui des deux je n'aimerai pas (2).

. . . . . .

Si quelqu'un de l'amour veut sentir le pouvoir,
Incomparables sœurs, il ne faut que vous voir ;
On n'apprend que trop tôt quel mérite est le vôtre.
La résistance est vaine, il faut en venir là :
J'en aime l'une, et sans cela
Je pense que j'aimerois l'autre (3).

Enfin le charme se précise :

Rien ne peut égaler la beauté de Philis :
Mille traits achevés composent son visage ;
Elle a des cheveux bruns qu'elle met en usage
Contre un teint plus blanc que les lis ;

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. III, madr. VI, p. 63.
(2) *Ibid.*, madr. XXVI, p. 83.
(3) *Ibid.*, madr., XXVII, p. 84.

Sa taille est haute, fine et belle ;
Son air est noble et grand, son port plein de douceur ;
Enfin les yeux sont faits pour elle,
Comme les cœurs sont faits pour sa petite sœur (1).

Décidément c'est l'aînée qui triomphe. Le galant ne quitte plus sa jeune amie. La candeur, les charmes de Manon l'ont enchaîné pour toujours à son char :

Souvent la belle Iris d'une tresse dorée
Couvre le brun de ses cheveux ;
Mais de quoi qu'elle soit parée
Toujours elle attire les vœux :
Est-elle brune, est-elle blonde,
Rien ne l'égale dans ce monde ;
Rien n'égale aussi mon amour ;
Et sans être inconstant j'ai la bonne fortune
D'être amant, en un même jour,
Et d'une belle blonde et d'une belle brune (2).

Manon se laissait adorer. J'ignore si, véritablement, comme l'a dit Desnoiresterres, elle sacrifia tout établissement à l'amour de ce vieil ami, qui, malgré ses cinquante ans, semble lui avoir été momentanément supportable (3).

D'un amant qui ne plaît guère
J'ai souffert sans ennui les soins et l'entretien.
J'ai connu son amour sans en être en colère :
Ne comptez-vous cela pour rien (4)?

Hélas ! La Sablière comptait cela pour beaucoup. Manon absorbait toutes ses pensées ; il oubliait Philis aux pieds de sa charmante conquête.

Éloigné de vos yeux, mon ange,
Savez-vous bien ce que je fais?
Force vers à votre louange,
Des desseins de vous plaire et d'amoureux projets :
Aux échos d'alentour je dis de vos nouvelles,
Que vous passez partout pour la belle des belles ;

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. VI, madr. XX, p. 160.
(2) *Ibid.*, liv. VI, madr. XXII, p. 162.
(3) G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 178, 179.
(4) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. II, madr. X, p. 39.

Je me fais un plaisir de mon propre tourment :
Je rêve à vous quand je sommeille ;
J'y pense dès que je m'éveille,
Et je m'endors en vous nommant (1).

Ce fervent et dernier amour devait aboutir à une cruelle désillusion. Manon mourut subitement, à l'âge de vingt-cinq ans, et fut inhumée, le 5 mai 1677, au cimetière protestant de la rue des Saints-Pères, sans que La Sablière absent eût le triste bonheur de lui fermer les yeux.

Ses filles ignoraient la tendre liaison de leur père avec Manon. Comme il descendait de carrosse, l'une d'elles, Mme Muysson, lui annonça brusquement la terrible nouvelle : « Vous ne savez pas, mon père, que Mlle Manon Van Gangelt est morte (2). » Antoine eut la force de se taire et de dissimuler, mais il tomba dans une sombre mélancolie et s'abîma dans un violent chagrin qu'il n'eut plus le courage de dominer (3).

Que mon destin est rigoureux !
Iris, l'aimable Iris a perdu la lumière !
Douce, obligeante, quoique fière,
Près d'elle je trouvois tout ce qui rend heureux ;

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. II, madr. XVI, p. 45.

(2) M. G. Desnoiresterres a eu la bonne fortune de découvrir l'acte de décès de Manon Vangangelt. Cf. Pièces justificatives, nº XI. — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 198.

(3) La passion de La Sablière pour Manon nous est révélée par une note manuscrite qui paraît être de la main d'une femme, trouvée par Walckenaer sur la dernière page d'un exemplaire des *Madrigaux* de La Sablière, relié aux armes de la famille de Lorinchet : « La plupart de ces madrigaux ont été faits pour Mlle Vanganguel, sœur de Mme de Nielle. Elle mourut à la fleur de son âge. M. de la Sablière étoit alors absent ; une de ses filles, mariée depuis à M. Misson, conseiller au parlement de Paris, luy annonça cette mort sans aucune préparation, comme il descendoit de carrosse : « Vous ne savez pas, luy dit-elle, mon père, que « Mlle Manon Vanganguel est morte. » M. de la Sablière fut frappé de cette nouvelle. Il eut assez de force pourtant pour cacher l'effet qu'elle avoit fait sur lui. Mais il en fut si saisi qu'après environ un an passé dans le chagrin le plus violent et la plus sombre mélancolie, il en mourut de tristesse. » — Cette note est confirmée par une autre note découverte par G. Desnoiresterres dans le *Recueil de chansons, de couplets et de vaudevilles pour servir à l'histoire anecdote*, t. II, fol. 484 (Bibliothèque Mazarine, Ms.), et ainsi conçue : « Sablière étoit amoureux de l'aisnée Vanghangel, et il fit beaucoup de galanteries pour elle, et donna part au père dans ses affaires. Cette demoiselle mourut, et la douleur saisit si tellement le cœur de Sablière qu'il s'y forma un corps étranger dont il mourut. » — Nous verrons en effet qu'il lui fut appliqué sur le cœur des « épithèmes solides ». — Cf. Walckenaer, *Histoire de La Fontaine*, 1820, p. 438, 439 ; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 199, note 1.

Dans les aventures fâcheuses,
Les égards et les soins d'une tendre amitié ;
Parmi les peines amoureuses,
Tout le support de la pitié :
Appuyé d'un secours si sûr et si fidèle,
De tous ses déplaisirs mon cœur venoit à bout
Iris me consoloit de tout,
Et rien ne me console d'elle (1).

***

Ma jeune Iris n'est plus, le ciel me l'a ravie !
Ce cher objet de mes amours,
Ce que je voyois tous les jours,
Je ne le verrai de ma vie :
Elle occupoit tous mes désirs ;
Je n'avois point d'autres plaisirs ;
Tous mes soins se bornoient à servir cette belle.
Que ferai-je, grands dieux? que dois-je devenir?
Hélas, n'aurai-je plus de commerce avec elle
Que par un triste souvenir (2)?

Atteint d'une cruelle maladie, compliquée, à la fin de janvier 1678, d'ulcères à la poitrine et aux bras, il ne put réagir contre le désespoir qui l'accablait. Emmerez, chirurgien juré, qui le pansait deux fois par jour, mentionne que chaque pansement, « d'un sentiment très aigu », durait au moins une heure. Le mal s'accentua dans les premiers mois de 1679. Les soins les plus éclairés lui furent constamment prodigués. Trois docteurs bien connus, Antoine Menjot, son oncle, Étienne Bachot et Belay le visitèrent deux fois, et souvent trois fois par jour, depuis le mois de janvier 1679 jusqu'au jour de son décès. Il fut pourvu par Lussan de petit lait clarifié et de sirop de violettes rares et choisies. Les « parties » de Delafitte, apothicaire de la reine, nous prouvent une fois de plus que Molière n'a pas exagéré. La Faculté fit administrer successivement à son malade les clystères laxatifs et réitérés, les prises désopilatives, le miel, la casse diaphinée du Levant, le cristal minéral, les apozèmes pectorales et purgatives, le tartre vitriolé, la thériaque, la cannelle, l'eau

(1) *Madrigaux de M. D. L. S.*, liv. VI, madr. XXVI, p. 166.
(2) *Ibid.*, madr. XXVII, p. 167.

de scorsonère, la lectuere de citro, les alchermes, l'hyacinthe, la grenade, la cornaline, les perles orientales, les épithèmes solides appliqués sur le cœur, la bourrache, la buglosse, le nénuphar, l'hyaphème, et jusqu'à l'huile d'amande douce (1).

Mais La Sablière était condamné ; ses forces diminuaient d'heure en heure. Le 13 avril, il manda Bouret, son notaire, rue des Fossés-Montmartre, et lui dicta, « dans la chambre où il gisait malade », l'expression de ses dernières volontés. Il meurt en bon chrétien et fidèle huguenot, confie à son oncle, Antoine Menjot, 6 500 livres pour être employées suivant ses ordres (2), lègue au ministre de l'église réformée de Tranchefestu, paroisse de Nogent-sur-Eure, voisine de sa terre de la Sablière, 1 100 livres, diverses sommes à sa sœur, Anne de Rambouillet, 300 livres de pension viagère à sa tante, Mme Bigot ; d'autres sommes à Chaumard, son premier commis ; à Chenard, son solliciteur, et à son nombreux domestique. Il attribue très explicitement à son fils Nicolas de Rambouillet la terre et seigneurie du Plessis-Rambouillet, sise à quatre lieues de Chartres, avec les meubles qui s'y trouvent (le tout estimé 100 000 livres tournois), et la substitue au fils aîné de Nicolas. Il élit enfin pour exécuteurs testamentaires MM. Muysson et de la Mézangère, ses gendres, et Antoine Menjot, son oncle maternel (3).

Le financier inconsolable mourut d'une lésion cardiaque, le 3 mai 1679, à l'âge de soixante-cinq ans (4). En lui s'éteignait un poète charmant, d'allure bien vive et bien française. Son corps, ouvert par Emmerez, fut inhumé le 4 mai au cimetière protestant des Saints-Pères, près de Manon sa charmante amie, en présence de Nicolas de Rambouillet, son frère, maître d'hôtel du roi, et de Jacques Muysson, conseiller au parlement, son gendre (5). La maîtresse et l'amant partagèrent le même champ mortuaire jusqu'au jour où,

(1) Archives du vicomte de Champfleur.

(2) Elles furent remises à M. des Marchais, ancien de l'église réformée de Paris.

(3) Cf. Pièces justificatives, nº XIV.

(4) L'inventaire de ses biens mobiliers fut dressé par Bouret, notaire au Châtelet de Paris, le 4 juillet 1679, en présence de MM. Muysson et de la Mézangère, ses gendres, demeurant rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, paroisse Saint-Eustache (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(5) Cf. Pièces justificatives, nº XV.

deux siècles plus tard, leurs cendres furent brutalement dispersées par les constructeurs de l'école actuelle des ponts et chaussées.

Le mourant n'avait pas prononcé le nom de sa femme, son testament n'en fait aucune mention, mais Marguerite ne lui en tint pas rigueur et n'en porta pas moins correctement son deuil. Elle recouvrait la tendresse de ses enfants, sa place à leur foyer, et ce fut une grande consolation dans les amertumes de sa vie. Le 20 juillet 1679, trois mois après la mort de son mari, elle figure au contrat de mariage de son fils, Nicolas de Rambouillet de la Sablière, avec Louise-Madeleine Henri de Cheusses (1).

Nous la voyons, dès lors, prodiguer son affection aux êtres chéris qui lui sont rendus pour toujours. Elle avait déposé, pour la garantie de ses droits, le 27 avril 1679, chez Ogier, son notaire, ses protestations des 14 avril et 13 juillet 1668 contre les actes que son mari l'avait obligée à signer (2). Le 22 octobre 1679, elle annule ces protestations devant Bouret, notaire à Paris, et ratifie les séparation, renonciation, donation et transaction qu'elle avait autrefois consenties. Elle n'entend recevoir de Nicolas, d'Anne et de Marguerite de Rambouillet, héritiers bénéficiaires de leur père, que le douaire de 2 000 livres qui lui est dû, son préciput, et un deuil de 4 000 livres. Elle les garantit en outre contre toute réclamation ultérieure de son frère Pierre Hessein sur la fortune de ses père et mère.

Antoine Menjot, exécuteur testamentaire du défunt, versa aux héritiers de La Sablière un acompte de 425 000 livres sur le total de la succession paternelle. Cet acompte leur permit de liquider la situation de leur mère ; le 23 octobre 1679, ils lui payèrent 8 000 livres pour son préciput et 4 000 livres pour son deuil (3). Mme de la Sablière transigea le 2 décembre suivant avec Nicolas de Rambouillet, son beau-frère, maître d'hôtel du roi, au sujet de la pension viagère de 966 livres

(1) Pièces justificatives, nº XVI.

(2) Cf. chapitre IV.

(3) Décharge et quittance affirmées par Bouret, notaire, le 23 octobre 1679. Les 11 et 14 février 1681, Anne et Nicolas de Rambouillet agissent comme héritiers bénéficiaires (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

14 sols qu'il lui servait en apparence, mais qui lui était payée en réalité par son défunt mari. Elle en réduisit le remboursement à 10 000 livres, qui lui furent soldées le 22 janvier 1680, par Nicolas de Rambouillet, au nom des héritiers d'Antoine (1).

D'autre part, le 23 octobre 1679, elle abandonnait à Nicolas de Rambouillet, son fils, et à sa fille Mme de la Mézangère, à chacun 9 000 livres, à la charge de lui servir une rente viagère de 666 livres 13 sols 4 deniers. Nicolas de Rambouillet ratifia cet acte devant Bouret, notaire, le 11 février 1681 (2). Si, comme il est vraisemblable, Mme Muysson reçut aussi 9 000 livres, Mme de la Sablière se dessaisit alors en faveur de ses enfants d'un capital de 27 000 livres.

(1) Remboursement effectué devant Bouret le 22 janvier 1680 (même étude).

(2) Création de pension reçue par Bouret le 23 octobre 1679, ratifiée le 30 avril 1683 par Marguerite de Rambouillet après la mort de M. de la Mézangère (même étude).

CHAPITRE IX

LA FARE

(1676-1680)

Sa jeunesse ; sa carrière militaire ; sa disgrâce ; sa passion pour Mme de la Sablière ; leur bonheur trop court. — Son infidélité ; ses causes : la bassette, la Champmeslé, Louison. — Mme de la Sablière maîtrise sa douleur et se retire aux Incurables.

« Parmi les jeunes gens qui fréquentaient la maison de Mme de la Sablière et qui lui faisaient une cour assidue, il s'en trouva un, dit Walckenaer, qui conçut pour elle une passion vive et qui parvint à la lui faire partager : c'était le marquis de la Fare, d'une ancienne et illustre maison de Languedoc. Il avait donné des preuves de la plus brillante valeur, lors de la défaite des Turcs au passage du Raab, ainsi qu'aux combats de Senef, de Mulhausen et de Turkheim. Il joignait à l'imagination la plus enjouée l'esprit le plus délicat et le caractère le plus aimable. Ami de Chaulieu, qui lui inspira le goût de la poésie, il s'est associé sans le vouloir, par quelques compositions charmantes, à la célébrité de ce poète facile et plein de grâce (1). »

Charles de la Fare, fils du marquis de Montclar, lieutenant général des armées du roi, et de Jacqueline de Borne, fut en effet un brillant cavalier. M. Desnoiresterres (2) a narré la jeunesse de ce gentilhomme lettré, qui écrivit en vers fort acceptables quelques pages imitées des anciens.

Il ne doutait point de lui-même :

« J'entrai dans le monde à l'âge de dix-huit ans, et fus

(1) C.-A. Walckenaer, *Histoire de Jean de la Fontaine*, Paris, 1820, p. 188.
(2) *Les Cours galantes*, t. I, p. 142-160.

résenté au roi au mois de décembre 1662, l'année d'après
ı naissance du Dauphin, et celle où fut faite par S. M. au
ıois de janvier la première promotion des chevaliers de
Ordre. Ma figure, qui n'étoit pas déplaisante, quoique je
e fusse pas du premier ordre des gens bien faits, mes manières,
ıon humeur et mon esprit, qui étoit doux, faisoient un tout
ui plaisoit assez au monde, et peu de gens en y entrant
nt été mieux reçus ; à quoi contribua l'amitié que Mme de
Iontausier me témoigna, fondée sur celle qu'elle avoit eue
our mon père, homme de mérite, dont le souvenir n'étoit
as encore éteint. J'oserois même dire que le roi eut plutôt
e l'inclination que de l'éloignement pour moi, mais j'ai
econnu dans la suite que cette impression étoit légère, bien
ue j'avoue sincèrement que j'ai contribué moi-même à
'effacer. Quoi qu'il en soit, j'eus sans peine pour lors, et sans
s demander, toutes les petites distinctions et tous les
grémens que d'autres n'auroient pas eus même en les deman-
ant (1). »

« Il était encore loin de savoir, comme l'a dit un de ses
iographes, qu'une des conditions nécessaires à la cour pour
obtenir la faveur, c'est de sacrifier à ceux qui la distribuent
estime ou l'amitié des hommes sans pouvoir (2). »

Par malheur, il fut témoin du duel d'un de ses amis
lessé et disgracié, mais, malgré cette fâcheuse affaire, les
ons offices de Mme de Montausier et des maréchaux de Vil-
eroy et de Gramont lui obtinrent en 1665 le guidon de la
ompagnie des gendarmes du Dauphin, récemment créée.
'était une flatteuse distinction. La Fare la justifia bravement
u combat de Senef. De retour à Paris, il soupira quelque
eu pour Mme de Montespan, dont il s'écarta prudemment
our courtiser la maréchale de Rochefort, plus redoutable
ncore que la hautaine favorite, et Louvois ne le lui par-
onna jamais. Il lui refusa injustement en 1667 le grade de
rigadier auquel il avait droit. Ce fut l'écueil de la fortune

(1) *Mémoires et réflexions sur les principaux événemens du règne de Louis XIV...*, ar M. le M. D. L. F., Amsterdam, J.-F. Bernard, 1755, petit in-18, p. 45, 46.
(2) *Poésies choisies du marquis de la Fare*, Paris, Dabo Tremblay, 1819, -18, p. 4.

de La Fare. Il s'aigrit, demanda justice. Il lui fut répondu sèchement par Louvois qu'il avait raison, mais que cela ne servirait de rien. « Cette réponse brutale et sincère du ministre alors tout puissant qui me haïssoit depuis longtemps et à qui jamais je n'avois voulu faire ma cour, joint au méchant état de mes affaires, à ma paresse et à *l'amour que j'avois pour une femme qui le méritoit*, tout cela, ajoute La Fare, me fit prendre le parti de me défaire de ma charge de sous-lieutenant des gendarmes de Monseigneur le Dauphin, que j'avois presque toujours commandés depuis la création de ma compagnie, et je puis dire avec honneur. Je vendis donc cette charge, avec la permission du roi, au marquis de Sévigné, enseigne de la même compagnie (1). »

Walckenaer fait remonter à 1670 la passion de La Fare pour Mme de la Sablière. Ce n'est pourtant que le 19 août 1676 que Mme de Sévigné adresse à Mme de Grignan cette phrase énigmatique : « Votre vision est plaisante sur la tourterelle Sablière. Elle apprit au ramier le chemin de son cœur (2). Elle acheta le lit du défunt ; vous savez bien pourquoi (3). »

(1) *Mémoires...*, par M. le M. D. L. F., p. 217, 218. La charge lui coûta 90 000 livres. « Ne savez-vous pas, écrit Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, 19 mai 1677, que mon fils a traité de la sous-lieutenance des gendarmes de M. le Dauphin avec La Fare pour 12 000 écus et son enseigne ? Cette charge est fort jolie ; elle nous revient à 40 000 écus ; elle vaut l'intérêt de l'argent. Il la trouvera en tête de la compagnie. » MONMERQUÉ, *Lettres de Madame de Sévigné, sa famille et de ses amis*, Paris, Hachette, collection des Grands Écrivains, in-t. V, p. 164.

(2) Mme de Sévigné n'a-t-elle pas voulu faire allusion aux pigeons ou tourterelles des armes de La Sablière ?

(3) Cf. *Lettres de Madame de Sévigné*, t. V, p. 28. — M. L. Roche semble inférer de cette phrase la possibilité d'une liaison entre Mme de la Sablière et Rochefort, mort le 23 mai 1676. Aucun contemporain n'a mentionné cette liaison. Rochefort et ses parents étaient les alliés et les protecteurs de La Ralliè[illegible] oncle de Mme de la Sablière, qui les voyait souvent chez la marquise de Sai[illegible] Aignan, car Gaudon était Tourangeau et originaire de la paroisse de Preuil[illegible] dont la maison d'Aloigny possédait la seigneurie. Le 16 juillet 1630, nous trouvons au contrat de mariage de Samuel Gaudon, écuyer, sieur de la Rallière, [illegible] d'Anne Menjot, reçu par Richer, notaire à Paris, haut et puissant messire Lo[illegible] d'Alongny, marquis de Rochefort, chevalier de l'ordre du roi, et Marie Hab[illegible] son épouse. Ce d'Alongny fut le père du maréchal de Rochefort. Le 29 juin 16[illegible] au contrat de mariage de la marquise de Saint-Aignan-Gallerande, fille de [illegible] Rallière, reçu par Demas, notaire à Paris, figurent : le marquis de Rochef[illegible] *allié de la future*, sa femme et leurs trois enfants : Louis d'Alongny, marquis [illegible] Craon, Henri-Louis d'Alongny, baron de Corps (le futur maréchal), et Ma[illegible]

Le témoignage autorisé de Chaulieu confirme celui de Mme de Sévigné. Il nous apprend que ce fut à son retour de Pologne, en 1676, qu'il se lia avec La Fare, « chez Mme de la Sablière, une des plus *jolies* et des plus singulières femmes du monde, pour qui il avoit une grande passion qui a occupé tout le beau temps de sa vie ». Tout le beau temps de sa vie, répète Desnoiresterres (1). C'est Chaulieu qui l'a dit.

La Fare avait trente-deux ans en 1676 ; Mme de la Sablière en avait trente-six. L'Iris qui avait banni tout « soupçon d'amour » devait succomber à la fervente passion de La Fare. Sage, réfléchie, maîtresse d'elle-même, elle avait sans s'émouvoir reçu les hommages des grands, des savants et des poètes ; mais, seule et sans amour, elle était trop femme pour rester longtemps insensible à la tendresse de cet homme bien né, lettré, artiste comme elle, et dont Chaulieu nous a révélé si délicatement le charme : « Il joignoit à beaucoup d'esprit simple et naturel tout ce qui pouvoit plaire dans la société, formé de sentiment et de volupté, rempli surtout de cette aimable mollesse et de cette facilité de mœurs qui faisoient en lui une indulgence plénière sur tout ce que les hommes faisoient... Les siècles auront peine à former quelqu'un d'aussi aimables qualités et d'aussi grands agréments (2). »

Marguerite était à l'heure où la beauté va décroître, où revit un regain d'amour et de jeunesse. Plût à Dieu qu'elle eût gardé plus longtemps son olympienne rigidité ! Elle n'eût pas, dans sa détresse, désespérément écrit, dix ans plus tard :

« Il n'y a point de créature qui ne devienne le supplice du cœur qui cherche son repos en elle (3). »

« Dès lors La Fare (4) ne quitta plus celle qui occupait

d'Alongny. Si Rochefort a calomnié plus tard son amie, Mme de la Sablière, c'est évidemment dans l'intérêt de Lauzun, qui fréquentait l'hôtel de Marguerite, et dans le but de désarmer la jalousie de Mademoiselle. — Cf. chap. v. — L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, p. 240, note 3, et 244 ; — Charrier du château de Couléon.

(1) *Les Cours galantes*, t. III, p. 328.

(2) *Œuvres de Chaulieu*, d'après les manuscrits de l'auteur, la Haye et Paris, Bleuet, 1774, in-8°. Plainte sur la mort de M. le marquis de la Fare, du 8 mai 1712, t. II, p. 46, note 1.

(3) Cf. Mme de la Sablière, *Maximes chrétiennes*, n° 88.

(4) Il demeurait alors rue de l'Échelle. Cf. G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 202, note 2.

toutes ses pensées et dans laquelle se concentrait toute son existence. Il passait chez elle des jours entiers, et plusieurs années s'écoulèrent sans que cette passion fût moins vive de part ou d'autre... Telle était la force de l'amour qu'éprouvait le marquis de la Fare, qu'on crut d'abord que la belle La Sablière manquerait plus tôt de persévérance que son amant (1). »

Je sers une maîtresse illustre, aimable et sage.
Amour, tu remplis mes souhaits !
Pourquoi me laissais-tu, à la fleur de mon âge,
Ignorer ses vertus, ses grâces, ses attraits?

« J'ai vu, écrit Mme de Sévigné à sa fille le 5 août 1677, [mon fils] répondre à quelqu'un qui vouloit attaquer la persévérance de la belle Sablière : « Non, non, elle aime toujours « son cher Philadelphe ; il est vrai qu'ils ne se voient pas du « tout si souvent, afin de faire vie qui dure, et qu'au lieu « de douze heures, par exemple, il n'est plus chez elle que « sept ou huit ; mais la tendresse, la passion, la distinction et « la parfaite fidélité sont toujours dans le cœur de la belle ; « et quiconque dira le contraire aura menti (2). »

Nous connaissons deux billets de Mme de la Sablière à La Fare :

« Je n'ay que le temps, mon cher Philadelphe, de vous dire que j'ay reçu votre grande lettre... Adieu, souvenez-vous quelquefois de votre très fidelle amye. »

« ...Ce sera dans le jardin du prieuré de Chirartzemberg que nous nous vairont d'abord que je seray habiliez. A Dieu (3). »

L'abandon injustifié du mari, la facilité de mœurs du temps, la tendresse et la fidélité semblaient autoriser la liaison de La Fare et de Marguerite. Chacun les admirait

(1) C.-A. Walckenaer, *Histoire de Jean de la Fontaine*, 1820, p. 188, 189.
(2) Monmerqué, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. V, p. 257.
(3) Nous n'avons pu vérifier l'authenticité de ces billets non datés. Ils figurent dans le *Catalogue d'une collection d'autographes* (baron de Trémont) vendue le 31 janvier 1854 par M. Laverdet, expert, rue Saint-Lazare, 24, Paris, 1854, in-8°, p. 74. N° 593, Lettre autographe signée, demi-page in-4°. Cachet. Jolie lettre. Beau portrait (dessin colorié) in-folio. — N° 594, Lettre autographe, sans date, demi-page in-4°.

plus que de raison, car, si Marguerite était sincère, le beau cavalier n'avait ni le cœur ni le tempérament d'un amoureux constant.

Ils s'adoraient encore en 1677, mais Marguerite, douée au plus haut degré de la puissance divinatrice de la femme, ne put s'illusionner longtemps sur la persévérance de son amant. Elle subit toutes les variations de son inconstance jusqu'au jour où le désespoir s'empara de son cœur brisé.

La cour s'intéressait à son infortune. L'amour de La Fare avait été trop entier pour qu'elle n'eût pas été secrètement jalousée. Délaissée, la victime était devenue sympathique : ses amies la plaignaient avec sincérité.

Ninon, qui enregistrait les confidences des deux amants, écrit à Bonrepaux qu'elle a reçu une lettre de Mme de la Sablière et que cette pauvre femme lui fait grand'pitié : « Je vois M. de la Fare tous les jours, et suis comme Messieurs du Parlement qui ne cessent d'entendre le pour et le contre... Je les plains tous les deux, c'est un cruel présent du ciel que l'excès de la sensibilité, et les choses de tendresse font plus souffrir qu'elles ne portent finalement de joye. Pour moy, qui n'ay plus besoins que de consolations, je suis toute entière à celle que mon estime et mon amitié luy doivent. Il me semble qu'elle est trop dans la solitude (1)... »

« Mme de la Sablière a bien pris le parti que vous estimez, écrit à son tour Mme de Sévigné à sa fille le 8 novembre 1679.

Rompons, brisons les tristes restes (2) !

« Madame de Coulanges, que pensez-vous que je veuille dire? Je pense comme vous. Mais Madame de Coulanges maintient que La Fare n'a jamais été amoureux : c'etoit tout simplement de la paresse, de la paresse, de la paresse ; et la bassette a fait voir qu'il ne cherchoit chez Madame de la Sablière que la bonne compagnie (3). »

(1) Certes la sensibilité de Ninon avait été fort éprouvée. Cf. *Catalogue d'une collection d'autographes vendue le* 16 *mars* 1848 *et jours suivants*, Paris, Laverdet, successeur de Charon, rue du Helder, 20, 1848, in-8°, p. 61, n° 371. Lettre autographe signée à M. de Bonrepaux, à la Cour. Sans date, 3 pages, petit in-4°, cachet.

(2) Vers d'un chœur de l'*Alceste* de Quinault et Lulli, acte III, scène v.

(3) *Lettres de Madame de Sévigné*, t. V, p. 79, 80.

« Le héros de roman n'est décidément qu'un joueur, un voluptueux et le plus spirituel des libertins (1). »

La marquise ajoute le 24 janvier suivant :

« J'ai le même chagrin contre Caderousse que Madame de Coulanges contre La Fare : elle ne le salue plus et dit qu'il l'a trompée. Il n'y a qu'elle qui se plaigne ; la Sablière a pris son parti en jolie et spirituelle personne. Ce n'est pas pour le même sujet que je hais Caderousse, comme vous voyez ; car même il ne m'a pas trompée (2). »

Saint-Evremont a écrit non sans raison : « Une seule passion fait honneur aux dames, et je ne sais si ce n'est pas une chose plus avantageuse à leur réputation que de ne rien aimer (3). »

Le monde prit parti pour la charmante abandonnée, chercha les causes de son affliction et fit la mine à La Fare. Beaucoup attribuèrent au jeu sa désertion. La bassette (c'était le baccarat du temps) faisait alors fureur. On s'y livrait follement, intrépidement, chez la comtesse de Soissons et chez les plus grands seigneurs de la cour. Desnoiresterres (4) nous a très exactement renseignés sur cette combinaison nouvelle introduite en France en 1675 par l'ambassadeur de Venise et dont Sauveur fournit au marquis de Dangeau la formule mathématique. En somme, c'était un jeu de coquins, qui fut condamné par le Parlement le 16 septembre 1680, et sévit depuis en Angleterre.

Mme de Sévigné, dans une admirable lettre à Mme de Grignan, a magistralement exprimé les angoisses de son amie :

« Vous me demandez ce qui a fait cette solution de continuité entre La Fare et Mme de la Sablière : c'est la bassette ; l'eussiez-vous cru? C'est sous ce nom que l'infidélité s'est déclarée ; c'est pour cette prostituée de bassette qu'il a quitté cette religieuse adoration. Le moment étoit venu que cette passion devoit cesser, et passer même à un autre objet :

(1) Sainte-Beuve, « le Marquis de la Fare ou un paresseux », dans le *Moniteur universel* du 16 août 1854.

(2) *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VI, p. 108, 212.

(3) *Œuvres mêlées*, Paris, Cl. Barbin, 1697, in-12, t. II, p. 89.

(4) *Les Cours galantes*, t. I, p. 195, 196.

croiroit-on que ce fût un chemin pour le salut de quelqu'un que la bassette? Ah! c'est bien dit, il y a cinq cent mille routes qui nous y mènent. Elle regarda d'abord cette distraction, cette désertion; elle examina les mauvaises excuses, les raisons peu sincères, les prétextes, les justifications embarrassées, les conversations peu naturelles, les impatiences de sortir de chez elle, les voyages à Saint-Germain où il jouoit, les ennuis, les ne savoir plus que dire; enfin quand elle eut bien observé cette éclipse qui se faisoit et le corps étranger qui cachoit peu à peu tout cet amour si brillant, elle prend sa résolution : je ne sais ce qu'elle lui a coûté, mais enfin, sans querelle, sans reproche, sans éclat, sans le chasser, sans éclaircissement, sans vouloir le confondre, elle s'est éclipsée elle-même; et sans avoir quitté sa maison, où elle retourne encore quelquefois, sans avoir dit qu'elle renonçoit à tout, elle se trouve si bien aux Incurables qu'elle y passe quasi toute sa vie, sentant avec plaisir que son mal n'étoit pas comme ceux des malades qu'elle sert. Les supérieurs de cette maison sont charmés de son esprit; elle les gouverne tous; ses amis la vont voir, elle est toujours de très bonne compagnie. La Fare joue à la bassette :

Et le combat finit faute de combattants (1).

« Voilà la fin de cette grande affaire qui attiroit l'attention de tout le monde; voilà la route que Dieu avoit marquée à cette jolie femme; elle n'a pas dit les bras croisés : « J'attends la grâce »; mon Dieu que ce discours me fatigue! eh, mort de ma vie! elle saura bien vous préparer les chemins, les tours, les détours, les bassettes, les laideurs, l'orgueil, les chagrins, les malheurs, les grandeurs : tout sert, et tout est mis en œuvre par ce grand ouvrier, qui fait toujours infailliblement tout ce qu'il lui plaît (2). »

La marquise écrit encore :

« Mme de la Sablière est dans ses Incurables, fort bien

(1) Vers du *Cid*, acte IV, scène III.

(2) MONMERQUÉ, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VI, p. 527, 528. C'est cette lettre du 14 juillet 1680, fort admirée sans doute, que Mme de Sévigné demande à sa fille de lui retourner, le 4 août 1680. *Ibid.*, t. VII, p. 3.

guérie d'un mal que l'on croit incurable pendant quelque temps, et dont la guérison réjouit plus que nulle autre. Elle est dans ce bienheureux état; elle est dévote et vraiment dévote; elle fait un bon usage de son libre arbitre, mais n'est-ce pas Dieu qui le lui fait faire? n'est-ce pas Dieu qui la fait vouloir? n'est-ce pas Dieu qui l'a délivrée de l'empire du démon? n'est-ce pas Dieu qui a tourné son cœur? n'est-ce pas Dieu qui la fait marcher et qui la soutient? n'est-ce pas Dieu qui lui donne la vue et le désir d'être à lui? c'est cela qui est couronné; c'est Dieu qui couronne ses dons. Si c'est là ce que vous appelez le libre arbitre, ah! je le veux bien. Nous reprendrons saint Augustin : je reviens à mon amie (Mme de Coulanges). Elle mène Mme de la Fayette chez cette aimable dévote; peut-être que c'est le chemin qui fera sentir à Mme de la Fayette que sa douleur n'est pas incurable (1)... »

Le P. Bouhours, dans son *Recueil de vers choisis*, a publié une pièce où « *la dévote de bonne foi* » déplore ainsi, en 1685? l'abandon de Daphnis :

Jour et nuit, au pied des autels,
Je prie avec ferveur la Majesté suprême :
Je pleure mes péchés, je me confonds moi-même
Et déplore en secret les erreurs des mortels.
Pour soulager les misérables
Et fournir à tous leurs besoins,
Des prisons on me voit courir aux Incurables,
Sans épargner ni dépenses ni soins.
Je fais plus : morte au monde, à moi-même cruelle,
De l'austère vertu je pratique les lois,
Et dans les transports de mon zèle,
Je réduis ma chair aux abois.
Mais, hélas! j'ai beau faire,
Je suis tous les mouvements
D'un instinct tendre que je sens :
Le beau Daphnis me plaît, et je pense à lui plaire.
Que mon destin seroit heureux
Si le Ciel avoit tous mes vœux,

(1) Monmerqué, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VI, p. 475, 476. Lettre à Mme de Grignan (21 juin 1680).

Si mon cœur pour Dieu seul soupiroit de tendresse !
Mais, hélas ! malgré mes désirs
(Je connois et j'avoue humblement ma faiblesse)
Daphnis a chaque jour plus d'un de mes soupirs (1).

Il s'agit sans doute de Mme de la Sablière, mais il ne faut point attribuer ces vers à La Fontaine. Il aimait trop sa bienfaitrice pour railler sans pitié le plus grand chagrin de sa vie. Pensons plutôt à quelque charitable amie.

(1) *Recueil de vers choisis*, première édition, Paris, G. et L. Josse, 1693, in-12. Cette pièce a été réimprimée depuis par Paul Lacroix, dans les *Œuvres inédites de Jean de la Fontaine*, p. 175. Le même volume contient, p. 185, une autre pièce adressée à Iris en 1678, et la dédicace à la même Iris du *Recueil du recueil* (qui n'a jamais paru), et que P. Lacroix attribue à La Fontaine, bien que Loménie de Brienne, secrétaire d'État, s'en soit déclaré l'auteur. Les vers suivants de cette dédicace, écrite en 1689, semblent bien adressés à Mme de la Sablière :

. . . . . .
Iris, aimable Iris, je le dis à ma honte,
Excusez ma témérité,
J'en conjure votre beauté
De par la reine d'Amathonte.
J'eusse imploré votre bonté :
Mais comme vous n'avez pour moi que cruauté,
Ma muse qui ne sait ni flatter ni médire,
Quand je soupire en vain mon amoureux martyre,
A cru ne se devoir adresser qu'à vos yeux,
Qui quelquefois sont curieux
Et lisent volontiers mes Contes et mes Fables.
Ce recueil ne contient que des vers agréables,
Rien de contraint, rien d'ennuyeux,
Tels que vous les aimez, en un mot, c'est tout dire,
Et tels qu'en l'amoureux empire,
La reine au nom de qui j'écris
Bien ou mal à la belle Iris,
En exige de ceux dont la voix estimée
Se perd dans la douce fumée
Qui parfume en tout temps le gracieux séjour
Où se tient la mère d'Amour.
Dans ce temple bâti de sanglots et de larmes,
Si tant de cœurs rivaux, Iris, voyaient vos charmes,
Ils n'offriroient qu'à vous leurs vœux et leur encens,
Vous verriez à vos pieds mille et mille victimes :
Chacun vous y rendroit des devoirs légitimes,
Et sentiroit pour vous la peine que je sens.
Voilà ce que j'avois à peu près à vous dire,
Avant que vous prier de lire,
Iris, les ouvrages divers
De tant de beaux esprits dont vous prisez les vers.
Croyez que c'est à vous que leurs transports s'adressent :
Seule vous méritez l'hommage de leurs sons ;
Les Maucroix et les Pelissons
A vous plaire à l'envi s'empressent,
Et si de leurs soupirs je suis l'introducteur,
Durant que de mes pleurs vous tenez peu de compte,
Permettez au moins à mon cœur,
Qui se contraint et se surmonte,
De condamner votre rigueur
De par la reine d'Amathonte.

Walckenaer dit que le jeu ne fut pas la seule cause de l'abandon de Marguerite, et que La Fare fut amoureux de la Champmeslé, dont La Fontaine, vieux libertin, écrivait alors avec un enthousiasme juvénile : « Tout sera bientôt au roi de France et à Mme de Champmeslé. » Il base son opinion sur cette phrase du fabuliste à l'actrice : « Charmez-vous l'ennui, le malheur au jeu, toutes les autres disgrâces de M. de la Fare (1)? » M. de Tonnerre était alors l'amant favori de Mlle de Champmeslé :

A la plus tendre amour elle fut destinée,
Qui prit longtemps Racine dans son cœur,
Mais par un insigne malheur
Le Tonnerre est venu qui l'a déracinée (2).

La Fare aima-t-il la célèbre tragédienne? Nous ne saurions l'affirmer ; mais il n'était déjà plus l'amant fidèle et vanté de la tendre Marguerite. Chaulieu a trahi le secret de sa coupable inconstance. « Ne vous souvient-il plus, répond-il au « sermon » de la Fare dans un songe qu'il compose à l'intention de la marquise de Lassay, d'avoir versé Louison devant la porte de Mme de la Sablière dans le temps que l'on vous mettoit à la place de la tourterelle pour être le symbole de la fidélité (3)? »

Desnoiresterres croit avec raison que cette Louison ne fut pas la Champmeslé, qui se nommait Marie, mais bien plutôt Louise Moreau, sœur de Fanchon Moreau, la maîtresse du grand prieur de Vendôme. « Mme de la Sablière, dit-il, ne pouvait disputer son amant à pareille rivale (4). »

La Fare eut-il pour maîtresse la Champmeslé ou Louison? Chacune d'elles peut-être (5), et beaucoup d'autres encore. Il

(1) *Recueil de vers choisis*, p. 145, 185. Lettre à Mlle de Champmeslé, 1678. Cf. C.-A. Walckenaer, *Histoire de La Fontaine*, 1820, p. 191.

(2) Frères Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. XIV, p. 518. — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 200-202.

(3) Chaulieu, *Œuvres*, la Haye et Paris, Bleuet, 1774, in-8°, t. II, p. 194.

(4) *Les Cours galantes*, t. I, p. 203-206.

(5) Pour la dernière, l'affirmation n'est pas douteuse, car La Fare fit légitimer par lettres du 18 mai 1695 Charlotte-Louise, la fille qu'il avait eue de Louise Moreau. Cf. P. Alexis, *Généalogie de la maison de la Fare...*, 1766, in-8°, p. 29 ; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 282.

est certain qu'il abandonna son Uranie pour des divinités plus faciles, et que, « revenant, comme l'a dit Sainte-Beuve, sur cet amour délicat et tendre qui avait honoré son passé, sur ce souvenir qui aurait dû lui être sacré, il ne craignait pas de le comparer et de la sacrifier aux images de cette vie sans retenue et sans scrupule qui l'envahissait désormais tout entier » (1).

De Vénus Uranie, en ma verte jeunesse,
Avec respect j'encensai les autels,
Et je donnai l'exemple au reste des mortels
De la plus parfaite tendresse.
Cette commune loi qui veut que notre cœur
De son bonheur même s'ennuie
Me fit tomber dans la langueur
Qu'apporte une insipide vie.
Amour, vole à mon secours,
M'écriai-je dans ma souffrance ;
Prends pitié de mes derniers jours.
Il m'entendit, et, par reconnaissance
Pour mes services assidus,
Il m'envoya l'autre Vénus
Et d'Amours libertins une troupe volage,
Qui me fit à son badinage.
Heureux si de mes ans je puis finir le cours
Avec ces folâtres amours (2) !

La Fare, brave soldat, aimable épicurien, mais de tout temps fort débauché, ne pouvait inspirer à son amie qu'une médiocre confiance, mais il serait injuste de lui refuser toute honnête mentalité. La sincérité de la passion qu'il éprouva pour Marguerite ne nous semble pas discutable. Lui-même, si souvent désillusionné et sceptique, a confessé dans ses *Mémoires* son « amour pour une femme qui le méritoit » (3) à tant de titres, et cette femme, qu'il n'a pas nommée, fut incontestablement Mme de la Sablière (4).

(1) Sainte-Beuve, « Le marquis de la Fare ou un paresseux », dans le *Moniteur universel* du 16 août 1854.

(2) *Poësies choisies du marquis de la Fare*, Paris, Dabo Tremblay, 1819, in-18, p. 48.

(3) *Mémoires*, par M. le marquis D. L. F., 1755, p. 217, 218.

(4) Cf. *Mémoires...*, par M. le marquis D. L. F., p. 217, 218. — « Affranchi de cette affection tutélaire, La Fare s'effondra bientôt dans la plus honteuse débauche. Voici ce que le chevalier de Bouillon, pourtant peu scrupuleux, écri-

Le charme s'était évanoui ; le bonheur des deux amants n'avait duré que six courtes années (1).

vait de lui en 1711 (trente ans plus tard) à Chaulieu : « Je fus voir hier, à quatre heures après midi, M. le marquis de la Fare (en son nom de guerre M. de la Cochonnière), croyant que c'étoit une heure propre à rendre une visite sérieuse, mais je fus bien étonné d'entendre dès la cour des cris immodérés et toutes les marques d'une bacchanale complète. Je poussai jusqu'à son cabinet, et je le trouvai en chemise, sans bonnet, entre son *remora* et une autre personne de quinze ans, son fils l'abbé, versant des rasades à deux inconnus ; des verre cassés, plusieurs cervelas sur la table, et lui assez chaud de vin... Je voulus, comme son serviteur, lui en faire quelque remontrance ; je n'en tirai d'autre réponse que : Ou buvez avec nous, ou allez vous promener. Il ne parla pas tout à fait si modestement. J'acceptai le premier parti, et j'en sortis à six heures du soir, quasi ivre mort. Si vous l'aimez, vous reviendrez incessamment voir s'il n'y a pas quelque moyen d'y mettre quelque ordre. Entre vous et moi, je le crois totalement perdu. » CHAULIEU, *Œuvres*, la Haye, 1777, in-12, p. 85.

(1) Le docteur Netter a communiqué à M. H. Régnier une intéressante conjecture au sujet de la fable intitulée : *Le Corbeau, la Gazelle, la Tortue et le Rat.* Cette fable (empruntée au *Livre oriental des lumières*), dédiée par La Fontaine à Mme de la Sablière et publiée par lui en 1685 (cf. chap. VI), ferait allusion à la séparation de Mme de la Sablière et de la Fare. La « douce société » serait celle des amis de Marguerite, plutôt troublés et jaloux ; la Gazelle serait Marguerite elle-même ; le Chien, le complice du marquis ; le Chasseur, La Fare ; le Corbeau, l'ami qui éclaira Mme de la Sablière sur l'infidélité de La Fare ; le Rat, celui qui l'aida à rompre ses liens ; enfin, la Tortue, le bon La Fontaine. Marguerite n'aurait pas deviné l'infidélité du marquis, comme l'a dit Mme de Sévigné ; la douce société la lui aurait révélée et ses agissements auraient provoqué la rupture entre les deux amants ; enfin Mme de la Sablière serait accourue au secours de La Fontaine soupçonné par le marquis d'avoir trahi ses relations avec la Champmeslé. Cf. *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. III, p. 273, 283. Conjecture admissible, mais qui n'a que la valeur d'une ingénieuse hypothèse.

CHAPITRE X

LES GRACES DE LA RUE SAINT-HONORÉ
(1680-1685)

Désespoir de Mme de la Sablière ; sa conversion au catholicisme ; ses relations avec le P. Rapin. — Il est parlé d'elle comme gouvernante de Mesdemoiselles de Nantes et de Tours. — L'hôpital des Incurables ; Mme de la Sablière y prend un pied-à-terre pour soigner les malades. — Elle quitte l'hôtel de la rue des Petits-Champs pour s'installer rue Saint-Honoré, où elle recueille La Fontaine. — Ses relations avec l'abbesse de Fontevrault ; son goût pour la solitude. — Lettres de Menjot et de Charleval. — Mariage de Nicolas de Rambouillet. — Trois lettres de Mme de la Sablière au P. Rapin. — Elle obtient une pension du roi.

Mme de la Sablière n'était pas si bien guérie que l'affirmait Mme de Sévigné. L'amour de La Fare avait rempli toute son existence ; elle avait basé son bonheur sur cette fragile illusion. L'édifice s'écroulait pour faire place à un vide immense, à un désespoir silencieux. Elle supporta noblement son malheur, sans plaintes, sans récriminations stériles, et s'efforça de cacher au monde cruel et jaloux le ver secret qui la rongeait. N'ayant plus rien à espérer des hommes, elle se tourna vers le suprême consolateur, celui qui pèse les responsabilités, qui sonde les cœurs et les reins.

Dès lors, avec l'énergie de son esprit décisif, elle résolut d'abandonner pour toujours le milieu où elle avait si longtemps vécu. Il fallait trouver un aliment à son activité désormais sans but, travailler sans relâche à s'isoler du passé. Elle songea tout d'abord à s'enfermer dans un couvent, mais, docile aux conseils de sages et prudents amis, elle préféra s'astreindre au devoir plus actif et plus rebutant de garde-malade. Des enfants lui eussent donné trop de conso-

lations, des jeunes gens lui eussent inspiré trop d'intérêt : elle choisit de préférence les vieux, les malades et les infirmes.

La mort de La Sablière, enraciné dans son inconduite de ce mari qu'elle avait vraiment aimé, ne fit que la confirmer dans son énergique résolution. Lui s'était éteint en fervent huguenot ; mais le protestantisme que Mme de la Sablière avait si longtemps pratiqué ne s'accordait guère avec la sensibilité de sa fervente nature. Le culte catholique lui offrait des consolations moins théoriques ; la plupart de ses amies le pratiquaient avec passion. Mme de la Sablière y trouva le courage de vivre.

Nous ignorons la date de sa conversion. Elle fut antérieure à celle de son entrée à l'hospice des Incurables, car Mme de Sévigné écrit à sa fille le 18 septembre 1680 : « On me mande qu'on parle de M. de Sillery pour gouverneur de M. de Chartres et de Mme de la Sablière pour Mlles de Nantes et de Tours ; je n'en crois rien du tout : il seroit grossier de dire pourquoi il y a trop de raisons (1). » Mais ce bruit, qui montre quelle considération s'attachait dès lors à Mme de la Sablière, n'eût pas couru si elle eût encore appartenu à la religion prétendue réformée.

A qui faut-il attribuer l'honneur de cette conversion? Nous pensons que c'est au P. Rapin, jésuite au cœur droit et sincère, poli dans le commerce des grands, auteur d'élégantes poésies latines et d'ouvrages bien connus contre les jansénistes. L'abbé de la Chambre prétendait injustement qu'il « servoit Dieu et le monde par semestre », car, s'il était un des plus beaux esprits de son siècle, il en était aussi un des plus saints religieux. « Il avoit, dit le P. Bouhours (2), une ardeur extrême pour la conversion des calvinistes, et il s'en expliquoit dans les rencontres d'une façon pathétique, tout modéré et tout paisible qu'il étoit. Il a écrit sur ce sujet de

(1) Il s'agit des filles du roi et de Mme de Montespan. — Cf. MONMERQUÉ, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VII, p. 77, 78 ; — [LA BEAUMELLE], *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé*, Amsterdam, Pierre Erialed, 1767, in-12, t. II, p. 3. L'auteur donne à tort à Mme de la Sablière le titre de marquise.

(2) *Éloge du P. Rapin*. Cf. Léon AUBINEAU, *Mémoires du P. Rapin*, Paris, Vitte, in-8°, t. I, p. XXX.

Vue perspective du
Portail de l'Eglise

lettres fort vives à diverses personnes qui étoient engagées dans l'erreur, et il a eu le bonheur d'en retirer quelques-unes d'un mérite extraordinaire, qui ont pris confiance en lui, qui ont suivi ses conseils, et qui vivent selon toutes les règles de la sagesse chrétienne. »

De ce nombre était Mme de la Sablière, depuis longtemps en correspondance avec lui. C'est aussi entre ses mains qu'abjura, en 1685, le médisant des Réaux, beau-frère de Marguerite.

Les administrateurs des Incurables accueillaient avec empressement une nouvelle convertie.

L'hospice (1) était de fondation récente. François Joulet de Châtillon, aumônier d'Henri IV, lui avait légué, en 1625, sa modeste fortune. Depuis, en 1634, le cardinal de la Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève, avait fourni les fonds nécessaires à la construction de deux pavillons et d'une chapelle bâtie sur un terrain offert par l'Hôtel-Dieu, rue de Sèvres, au terroir de Saint-Germain-des-Prés. Le roi exempta en 1637 de tous droits et impositions les denrées destinées aux malades. Les dons affluèrent, et de nombreux lits furent créés par de bienfaisants fondateurs (2). Mme de la Sablière fut du nombre de ces âmes charitables.

Les malades, catholiques, de bonne vie et mœurs, devaient être pauvres, âgés d'au moins vingt ans, atteints « d'un mal invétéré et incurable, de paralysie ancienne et formée d'agitation ou de tremblement continuel de tout le corps ou des membres, de cancers, de luxations parfaites des vertèbres, de boyaux percés sortant du ventre avec les excré-

(1) Aujourd'hui l'hôpital Laennec.

(2) G. Villain, « les Vieux Comptes des Incurables », dans le journal *le Temps* du 1er mars 1892. Mme de la Sablière fonda aux Incurables, après la mort de son mari, « un lit de 7 000 livres par augmentation pour un pauvre malade de l'un ou de l'autre sexe, à sa nomination, et ensuitte à celle de ses enfans catoliques et descendans en ligne directe, les masles préférés aux femelles ; sinon à Messieurs les Administrateurs ». Ce lit était occupé, en 1722, par Maurice Morel, remplacé le 5 décembre de la même année par Charles Stiévenart, de la paroisse de Saint-Barthélemy, nommé par Renée-Madeleine de Rambouillet de la Sablière, veuve de M. Charles Trudaine, conseiller d'État, petite-fille de la fondatrice. Marie-Hélène Boucher succéda à Stiévenart le 12 février 1753. Cf. Archives de l'Assistance publique, Incurables, 53e carton ; — Fondations des lits faites dans l'hôpital des Incurables depuis son établissement, ms. in-folio de la collection Joly de Fleury, nº 1219. Bibliothèque nationale. Manuscrits.

mens, de gouttes nouées, spécialement des mains, d'hydropisies formées, d'asthme et de pulmonie, de flux perpétuel de pituite, de vieux ulcères avec tumeurs extraordinairement grosses, et autres maladies qui affectent pour toujours les habitudes du corps, mettent hors d'état de gagner de quoi vivre et réduisent à garder le lit continuellement ou au moins très souvent » (1).

Près des pauvres, soignés par les sœurs grises, l'hôpital hébergeait, moyennant finance, quelques pensionnaires, rentiers ou astreints à un travail déterminé.

L'une de ces pensionnaires, Marguerite Rouillé, femme de Jacques Le Bret, conseiller au Châtelet, bienfaitrice insigne de l'hospice, habitait dès 1641, avec deux servantes, une chambre haute qu'elle y avait meublée et payait aux administrateurs 1 200 livres de pension annuelle. Elle pouvait quitter son appartement en emportant ses meubles, mais, si elle mourait aux Incurables, ces meubles, à la réserve de ses bijoux, valeurs et argenterie, appartenaient à l'hôpital (2).

Mme de la Sablière, plus imprudente encore que Marguerite Rouillé, écrivait à Rancé quelques années plus tard au sujet de son appartement des Incurables :

« J'ai beaucoup donné dans cette maison, et je me suis obligée de payer la pension de huit ou neuf pauvres que j'y ai trouvés les plus abandonnés jusqu'à ce qu'ils fussent morts ou remplacés, ce qui peut aller à peu près à trois ans. Comme j'ai toujours eu peu de prévoyance pour les affaires du monde mon contrat avec cette maison est de cette sorte qu'ils peuvent m'ôter la faculté de m'y retirer tout à fait si j'en avais envie, et je n'ai même exigé d'eux que d'y pouvoir être quelques jours de l'année ; enfin je dépends tout à fait d'eux et eux nullement de moi (3). » Ce contrat, pour ce qui con

(1) *Extrait des règlemens et délibérations du bureau de l'hôpital des Incurables sur l'âge et les qualités des pauvres malades qui peuvent remplir les lits fondés*, Paris, Cl. Hersant, imprimeur, rue Neuve-Notre-Dame, à la Croix d'Or et aux Trois Vertus, in-4°, sans date.

(2) G. Villain, « les Vieux Comptes des Incurables », dans le journal *Le Temps* du 1er mars 1892.

(3) Lettre n° 35, du 15 juillet 1690.

cerne les meubles, contenait la même clause que celui de Marguerite Rouillé.

C'est en 1680, à l'époque du profond changement survenu dans son existence, que Marguerite quitta son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs pour s'installer rue Neuve-Saint-Honoré, dans un riche appartement situé sur le portail des Feuillants (1), en face de la place Louis-le-Grand, aujourd'hui place Vendôme.

L'enclos du monastère des Feuillants, fondé en 1587 par Jean de la Barrière, occupait l'emplacement actuel de la rue Castiglione, borné d'un côté par la rue Saint-Honoré et de l'autre par le jardin des Tuileries. Le portail monumental donnait accès dans une vaste cour entourée des bâtiments conventuels récemment construits par Mansard. L'église se trouvait à gauche dans cette cour, au milieu de magnifiques jardins qui longeaient ceux des Tuileries. Le logis du portail, achevé en 1676, se composait de trois étages. La baie centrale était surmontée d'un fronton porté par quatre colonnes corinthiennes et décoré d'un bas-relief qui représentait Henri III recevant les fondateurs du couvent. Une vue ancienne, prise de l'intérieur de la cour en 1710, laisse apercevoir au-dessus de cette porte les fenêtres du somptueux appartement de Mme de la Sablière (2). Mais cet apparte-

(1) Elle habitait rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, le 20 février 1680 (obligation de 10 000 livres envers Nicolas de Monceaux, sieur de Lestang, reçue par Bouret, notaire), et rue Saint-Honoré, même paroisse, dès le 20 janvier 1681. Constitution du 2 033 livres faite audit Nicolas de Monceaux, devant ledit Bouret (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). — Desnoiresterres (*les Cours galantes*, t. I, p. 202, note 2) dit inexactement que, depuis la mort de son mari, Mme de la Sablière occupait une maison rue Saint-Honoré, près de la rue de la Sourdière, non loin de l'hôtel de la Fare, sis rue de l'Échelle, et qu'elle n'habitait plus Reuilly. Reuilly appartenait à son beau-frère, et elle ne l'habita pas plus, à notre connaissance, que la maison du coin de la rue de la Sourdière. Desnoiresterres s'autorise sans doute du témoignage de Lefeuve, qui dit que Guillaume de Faverolles, capitaine de dragons, « lui fait l'effet d'avoir suivi de près, au nº 205, Mme de la Sablière », pour constater seulement qu'elle habitait dans le voisinage du nº 205 (*les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III*, Paris, édition internationale, 1873, in-8º, t. III, p. 88). Dans son excellent ouvrage sur la rue Saint-Honoré (Paris, Émile-Paul, 2e édit., 1908, p. 364), M. Robert Hénart indique le nº 205 en face de la rue de la Sourdière, vraisemblablement d'après Lefeuve.

(2) Le 21 janvier 1681, dans l'accord qu'elle conclut avec son frère devant Bouret, notaire à Paris, Mme de la Sablière est demeurante « rue Saint-Honoré, près le couvent des Feuillans, paroisse Saint-Roch ». Le 12 avril 1685, dans

ment, quelque beau qu'il pût paraître, était bien éloigné de la rue de Sèvres, et Marguerite, désireuse d'accomplir aux Incurables un service régulier, s'était prudemment assuré un pied-à-terre dans l'hospice.

C'est pour meubler ces deux appartements qu'elle emprunta, les 20 février 1680 et 20 janvier 1681, à Nicolas de Monceaux, son neveu, sieur de l'Estang, mestre de camp de cavalerie, une somme de 16 000 livres hypothéquée sur sa maison de la rue des Fossés-Montmartre (1).

Son personnel resta rue Saint-Honoré pendant ses longs séjours aux Incurables, et La Fontaine ne s'habitua guère à la solitude relative de son nouveau logis. Il avait bien licence d'y recevoir ses amis, mais il n'y retrouvait plus que rarement sa bienfaitrice, et cette privation lui devint tout à fait préjudiciable. Ce vieil enfant sans volonté, amoureux de toutes les belles choses, avait un besoin perpétuel de conseil et d'appui. Ses mœurs, trop faciles, se ressentirent beaucoup de l'absence de sa charitable amie. Les familiers de Mme de la Sablière, et ils étaient nombreux dans le monde de la cour et des lettres, ne pouvaient comprendre sa conduite, « sa désertion ». Il n'y eut à l'encourager dans sa vaillante résolution que l'abbesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan : « Je vous prie de ne pas souffrir, écrivait-elle au P. Rapin le 30 avril 1683, que Mme de la Sablière m'oublie. Je ne reçois plus de ses lettres que très rarement, et je n'ose presque la fatiguer des miennes de peur de troubler la solitude où elle paroist s'enfoncer tous les jours de plus en plus (2)... »

une déclaration de Claude Helyotte reçue par le même notaire au profit de Marguerite Hessein, elle habite « rue Saint-Honoré, sur le portail des Feuillans » (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). — Nous reproduisons la *Vue perspective du portail de l'église des R. P. Feuillans de la rue Saint-Honoré à Paris*, dédiée à Me J. Bignon, prévôt des marchands, par Bernard Menessier, doyen des experts architectes de Paris, en 1710. — La *façade de la maison des Feuillans* prise de la place Vendôme, dessinée par Lallemand, gravée par Nic, a été publiée dans l'*Isle de France*. Monumens de Paris, no 64. On possède une autre vue du portail, gravée vers 1800. Cf. LEFEUVE, *les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III*, t. III, p. 84.

(1) Constitutions de rente des 20 février 1680 et 20 janvier 1681, devant Bouret, notaire à Paris. La première fut remboursée le 14 août 1685 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

2 Lettre autographe de Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, communiquée par MM. Prosper Faugère et Rochebilière.

Menjot, tout au contraire, luttait de son mieux contre l'austère détermination de sa nièce :

« L'esprit et le cœur de votre illustre amie, lui mande-t-il en parlant de la célèbre abbesse, sont toujours les mêmes, il n'y a rien de plus sensé ni de mieux écrit que sa lettre, et la tendresse qu'elle vous y fait paraître est une chose bien rare dans le siècle où nous vivons. Prenez pourtant bien garde de ne pas vous laisser charmer par des offres si obligeantes. La solitude devient insupportable avec le temps, à moins que de fois à autre elle ne soit mêlée des conversations du monde. L'esprit humain ne se satisfait qu'en goûtant alternativement des contraires, et la lumière même du soleil nous deviendroit importune si les ténèbres de la nuit ne lui succédoient pas... Il y a un énigme dans sa lettre sur lequel je n'ai rien à vous dire, parce que je ne l'entends pas, mais je vous avoue que la comparaison qu'elle fait de certaines imaginations de Platon avec des Fées me paraît plaisante et judicieuse. En effet, les belles choses contenues dans les œuvres de ce philosophe sont souvent parsemées de je ne sais quelles visions creuses qu'il avoit puisées des Phéniciens et des Grecs, chez lesquels il avoit voyagé (1)... »

Charleval (2), ami de Ninon, poète aimable et gracieux, que les Muses, au dire de Scarron, ne nourrissaient que de blanc manger et d'eau de poulet, joignait sa voix débile à celles des admirateurs de la vaillante infirmière :

« Vous souvient-il, madame, mande-t-il à Marguerite sur le ton quelque peu cérémonieux de l'ancienne cour, qu'il y a quelques jours que vous me fîtes l'honneur de me dire à l'Arcenal (3) que vous auriés plaisir d'entendre deux personnes

(1) Lettre à Madame N... touchant Madame l'abbesse de N... — Nous croyons cette lettre adressée à Mme de la Sablière. Cf. MENJOT, *Opuscules posthumes*, 1re partie, p. 100, 101. Ni cette lettre ni la précédente n'ont été connues de M. Pierre Clément, qui croit que la célèbre abbesse n'a jamais traduit le *Banquet* de PLATON. Cf. *Gabrielle de Rochechouart de Mortemart*, Paris, Didier, in-12, 1871, p. 40-42, et appendice, p. 261, 271.

(2) Charles-Jean-Louis Faucon de Ris, sieur de Charleval, mort en 1698, à quatre-vingts ans.

(3) L'Arsenal était le palais du grand maître de l'artillerie (du comte du Lude de 1669 à 1685 ; du maréchal d'Humières de 1685 à 1694).

merveilleuses, dont l'une a atteint la perfection du chant, et l'autre du clavessin.

Pour jouir de leurs talens
Les dieux descendroient en terre
S'ils estoient encor galands.

« Vous les entendrez lundy prochain, si vous me voulez faire l'honneur de venir chez moy sur les quatre heures; [vous aurez] la commodité d'y voir Mme la duchesse de Sully (1), dont je regrettray toute ma vie le voisinage que je suis prest de perdre... [Venez], quelque malade que vous soyés de vostre hôpital, ce qui est à un point que tous vos amis apréhendent que votre passion pour les Incurables ne vous en fasse augmenter le nombre.

« On s'estonne que vous ayés pu faire habitude de tant d'objets languissants et malpropres plus dignes de vos charités que de vostre présence.

« Ce n'est pas que cette facilité d'humeur avec laquelle vous savés accommoder tant de mérites opposés ne vous persuade que vous estes au-dessus des devoirs dont vous vous acquités fort bien, que votre esprit est moins fortiffié par l'accoustumance à voir souffrir que par l'exemple des stoïques qui soulageoient les maux d'autrui sans les partager et sans se rendre par pitié miserables de sa misère.

« Ce discours parroistroit étrange s'il estoit écrit à une dame qui n'eust qu'une simple teinture de philosophie, mais je sçay que vostre âme, instruite à fond de la vieille et de la nouvelle, est très capable de les mettre en usage et d'en faire son proffit.

« Il se fait chés vous un concours de philosophes et de courtisans qui est très propre à instruire les uns et à polir les autres.

« Les auteurs du règne de Charles IX avoient rendu la cour tellement pédante que les dames de ce tems là mesloient des mots grecs dans les poulets et dans les conversations.

(1) Marie-Antoinette Servien, fille d'Abel Servien, marquis de Sablé, ministre, surintendant des finances, mariée en 1658 à Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully, morte en 1702.

« Vostre commerce produit un effect tout contraire. Nos savans tiendront aussy bien leur place dans le cabinet que dans une bibliothèque.

« Mais je m'aperçois que la liberté de ma plume m'emporte où je ne voudrois pas aller, et que je suis prest de tomber dans la loquacité athénienne. Pour l'éviter, je finis en vous supliant très humblement de ne pas manquer à l'asignation et de me croire

« Vostre, etc. (1). »

Nul hommage ne pouvait être plus agréable à Mme de la Sablière que celui de ce vieux précieux, jadis familier de l'hôtel de Rambouillet d'Angennes.

Peu de jours après la mort de son mari, Marguerite eut la joie de marier son fils, Nicolas de Rambouillet, à une jeune et charmante héritière, Louise-Madeleine Henry. La cérémonie nuptiale fut célébrée à Charenton, le 20 juillet 1679, et le contrat, reçu par Bouret, notaire au Châtelet, signé par Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, et autres brillants personnages. Louise-Madeleine Henry apportait à son mari 30 000 livres, représentant la fortune de son défunt père Jacques Henry, sieur de Cheusses (2).

Les trois enfants de Mme de la Sablière se trouvaient donc ainsi avantageusement pourvus, et leur mère, forcément inoccupée, pouvait écrire à Rancé :

« Voici ce que j'ai compris par vous dire que je n'ai point d'état, c'est qu'il me semble que personne au monde n'est si libre que moi, n'ayant ni mari, ni enfans dont j'aie le soin, ni charge, ni métier ; et cet état de liberté, qui a fait tout mon bonheur lorsque je n'étois point à Dieu, me fait trembler depuis que je m'y suis donnée (3)... »

Une cruelle et suprême désillusion vint mettre le comble à son infortune. Le 3 novembre 1684, La Fare, l'infidèle La

(1) *Lettre de M. de Charleval à M. D. L. S.* Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 265 (Remarques et contes), p. 124 à 128. Publiée en partie par Édouard Fournier sous ce titre : « le Normand Charleval », dans la *Revue des provinces* (15 août 1864), t. IV, p. 279.

(2) Cf. Pièces justificatives, nos XVI et XVII.

(3) Lettre 26 du 18 décembre 1688.

Fare, capitaine des gardes du duc d'Orléans, épousait Louise de Luz de Ventelet (1), et la famille royale signait à son contrat. La jeune marquise, âgée de dix-sept ans, parut à la cour ; on trouva qu'elle dansait fort joliment. Un an plus tard naissait le futur maréchal de La Fare.

Marguerite ne put cacher sa détresse à son directeur :

« Voilà la lettre que vous me demandés, mon reverend père, et j'aurai l'honneur de vous voir quand il vous plaira de me mender que vous serés chez vous, car il me semble que j'ay bien à vous entretenir. Je suis bien aise que le monde croye que je vais estre heureuse parce que je suis bien tost à bout de mes afaires, et je fais tout ce que je puis pour faire croire que ce la est ainsi, mais à vous à qui j'ay toujours dit tout ce que j'avois dens le cœur, je ne m'aviserai point de me déguiser sur l'estat où je suis. Je ne puis jamais estre heureuse aprez la perte que j'ay faite d'une personne que j'aimois tandremant et qui m'aimoit d'une manière à ne devoir point en faire finesse à une personne qui a l'esprit fait comme vous l'avés. Toutes les circonstances de cette afaire là sont si cruelles qu'ne personne moins ingénieuse que moi à se tourmenter ne pouroit pas se consoler de sa vie. Vous voyés, mon révérend père, comme je me livre à vous, mais je m'en suis toute ma vie si bien trouvée que je croy ne pouvoir pas mieux faire, et sur ce sujet là mesme sur le quel je vous ai des obligations infinies, car il n'i a que vous au monde capable de prendre les choses comme vous les prenés. J'irai chés vous le jour et à l'heure que vous me menderés que l'on i peut aller, et je vous asseurerai moi mesme de mes respecs (2). »

Nous connaissons deux autres lettres de Marguerite au P. Rapin. La première lui est adressée au collège de Clermont, rue Saint-Jacques :

« Je suis sy touchée de la lettre que j'ay receüe de vous, mon reverend Pere, que sy j'avois peu vous en aller remercier moy mesme, je l'aurois fait, mais par ce temps là je

(1) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, article « La Fare » ; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 241-242.

(2) Cabinet de l'auteur. Cf. Appendice, note 4.

n'ay peu quitter le coin de mon feu. Je voy dens ce que vous me mendés une bonté et une vraye piété qui est sy rare que je ne la croy presqu'en personne, parce qu'elle ne se trouve point. Ce que vous me dittes est bien plus capable de me toucher que tous les controollemens des autres. Je vous avoüe avec ma bonne foy ordinaire que je voudrois bien estre dévoste, mais que je ne le suis guère. J'ay une si grande idée des devoirs d'une véritable piété que je n'ay pas la force d'y songer par la quantité de choses qu'il me paroit qu'il faut abendonner, et d'un autre causté, quand on a de bonnes mœurs comme je puis, je croy sens orgueul vous dire, mon révérend père, que j'en ai, comme c'est le principal, cela donne de la paresse sur le reste. Voilà sincèrement, mon révérend père, l'estat de mon cœur que je vous laisseray toujours voir tant que vous aurés la bonté de me le permettre. Je n'auray jamais de honte avec les bontés que vous me témoignés de vous dire tout ce que je pense sens réserve. Se que je vous prie de croire, mon révérend père, c'est que je suis touchée au dernier point de vostre vertu et de la maniere dont vous me parlés. Quand vous aurés la force de quitter vostre solitude, je vous prieray de trouver bon que je vous envoye un carosse, car quoyque je ne me tiene pas capable de vous donner la moindre consolation, il est pourtant bon de se tirer quelques fois d'une solitude où il est impossible que l'on ne fasse pas des réflexions très triste, mais vous sçavez bien mieux tout ce que l'on peut vous dire que tout le monde.

« Je suis avec toute sorte de respec, mon reverent père, vostre très humble et très obeissante servente.

« M. Hessin (1). »

Dans la dernière lettre, la plus intéressante des trois, Marguerite, dont l'état de fortune est devenu précaire, sollicite une pension. Elle craint l'opposition du P. de la Chaise, confesseur du roi, et prie le P. Rapin de l'aller voir et de

(1) Au dos est écrit : Au très révérend père Rapin, de la Compagnie de Jésus au collège de Clermont, rue Saint-Jacques. Cachet rouge brisé. — Copie donnée par Mme veuve Chambry en 1878. Cf. Appendice, note 4.

le mettre en garde contre les préventions suggérées par une malveillance injustifiée :

« Mardi, au soir.

« J'avoüe, mon révérend père, que j'ay le cœur sy touché et sy pénétré de vos bontés que je n'espère point pouvoir jamais vous faire voir ce que je sens sur ce que vous faittes pour moy. Je vous aurois esté rendre compte demain matin de toute cette afaire, mais je sors, et par le temps qu'il fait je ne puis point vous pryer de passer par ycy. Mlle de la Motte (1) vient coucher demain ycy, et nous aurons l'honneur de vous voir devent qu'elle s'en retourne, mais en atendant je vais vous dire l'estat des choses. Deux ou trois de mes amis, sçachant que Mr de la Sablière m'avoit retranché une pension, me dirent qu'estant aussy mal dens mes afaires que j'i estois, je devois demender une pension au roy, que j'avois les mesmes raisons de l'obtenir que ma belle sœur (2) et que mille à qui on en a donné depuis. Sur ce là, Mr de Richelieu (3) et Mr de la Rochefoucault (4) en ont parlé à Mr l'archevesques (5), qui en a parlé au roy, qui a respondu qu'il voiroit. Mr de Richelieu, qui est fort vif sur les afaires qu'il entreprend, en ala parler au confesseur (6), qui dit qu'il en demanderoit la responce ; et depuis, quand on lui a parlé, il a respondu trèz froidement que l'on lui avoit dit que j'estois une personne fort du monde, et que je serois mieux dans un couvent. Il faut que quelqu'un m'ait rendu de mauvais offices auprez de lui, et qu'il n'ait point du tout compris l'estat où je suis, car pour voir beaucoup

(1) Peut-être Mlle de la Motte-Argencourt, originaire de Montpellier, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, distinguée par le roi en 1658, disgraciée et morte au couvent des Filles Sainte-Marie de Chaillot. — Cf. chap. XII. — Il en est parlé dans les *Mémoires* de LA FARE, p. 53.

(2) Élisabeth de Rambouillet, femme de Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, convertie quelques années avant 1685 et pourvue d'une pension de 2 000 livres, confirmée le 10 février 1686 (Archives nationales, OI 30).

(3) Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, pair de France, né en 1629, mort en 1715.

(4) François VI, duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, mort le 17 mars 1680, ou plutôt son fils François VII, duc et pair, grand maître de la garde-robe du roi.

(5) François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, 1671-1695.

(6) François d'Aix de la Chaize, jésuite, confesseur du roi (1675-1709).

de monde, il n'est point vray. Il est vray que je vois trez souvent les mesmes gens, qui sont tous sages et bien plus propres à honnorer les lieux où ils vont qu'à les decryer ; et s'il n'avoit point voulu ce meller de cette afaire, il falloit le dire plustost que ce la. J'ay peur qu'il n'ait parlé au roy et que, bien loin de m'avoir servi, il ne m'ait nuy. Il seroit donc bon, mon révérend père, puisque vous voullés bien m'honnorer en cette occasion de vostre protection, que vous eussiez la bonté de le voir, afin de sçavoir de lui ce qu'il a fait, afin, s'il a gaté quelque chose, de lui persuader, comme il est vray, qu'il y va de sa conscience de le raccommoder, et en cas qu'il n'ait rien dit, nous voirons ensemble ce que vous trouverés à propos que je fasse. Je ne vous prie point de lui dire du bien de moy, je sçay que vous lui en dirés mille fois plus qu'il n'y en a. Voilà précisément l'estat des choses, et tout ce que je pourois vous dire moy mesme. Sy vous avies esté ycy, je n'aurois pas fait un pas sens vos ordres, et je puis mesme vous asseurer que sur ce la mes amis ont esté plus viste et en ont plus fait que je ne voullois. Je vous asseure, mon révérend père, que ce que vous me mendés sur la dévotion m'a touché, je méritte sur ce la plus de reproches qu'une autre, parce que je conois mieux le monde, et que je le méprise daventage. Je n'ay sur ce la que de l'insensibilité ; car, pour que mon esprit soit convincu que je ne puis pas mieux faire, il ne peut pas l'estre daventage. Je le souhaite mesme souvent, mais s'est bien foiblement. Sy j'avois sur ce la le goût que je devrois, et que je souhaite d'avoir, tout ce qui est au monde ne me feroit pas un moment d'impression, car je conois le peu qu'il vaut, mais je sens bien que le détachement que j'ay sur ce la, et sy je l'oze dire de moy, les bonnes mœurs que j'ay, ne sufisent pas, il faut avoir un motif plus noble que celui de n'avoir rien à ce reprocher. Il faut que ce soit en veüe de Dieu, et s'est à quoy je ne songe point autant que je devrois. J'iray tout l'avent au sermont du père Bourdalou, et je vous rendray compte de l'effet qu'il me fera. Je pourois bien vous faire voir en moy plus de bien que je ne vous en montre, sy je n'avois par dessus tout en abomination l'hippocrizie. Je suis convincüe que s'est le

plus grand et le plus lâche péché de tous, et quand j'en serois capable, ce ne seroit pas pour vous, mon révérend père, pour qui j'ay une estime et une vénération qui ne me permet pas de vous dire, en toute ma vie, que ce qui est. L'intérest que je vois que vous prenés à moy me touche sy fort que je suis persuadée que personne au monde n'est de mesme pour un autre, et ce que l'on appelle amitié dans le monde est bien diférente de ce la ; aussy puije vous asseurer que je conte plus sur vous que sur tout le reste de mes amis ensemble ; mais j'ay bien peur que ce ne soit trop vous parler de moy. J'ay voulu vous dire l'estat où je suis et vous asseurer, comme je fais, que la reconoissance que j'ay de vos bontés durera autant que moy, et que je suis plus que l'on ne peut jamais estre, mon reverend père, vostre trez humble et trez obeyssante servente.

« M. Hessin.

« Peutaitre le confesseur croit-il que je demeure seulle ; mais je croy qu'il seroit bon qu'il sçeut que je suis avec mon frère, à la conversion de qui je voudrois pouvoir travailler, et sy je ne l'ay pas fait, s'est que je n'y trouve pas de dispositions ; et par dessus cela, j'ay esté deux ans dens un couvent, d'où je ne suis sortie que du consentement de M. de la Sablière, et j'i serois mesme demeurée toute ma vie, sy mes amis ne m'en avoient fait sortir, car je m'y trouvois aussy bien qu'issy, et peu de gens s'accommode mieux de la solitude que moy (1). »

Cette lettre, non datée, fut vraisemblablement écrite en 1680. Marguerite y parle de l'extinction de la pension viagère de 966 livres, à elle constituée en 1668 par La Sablière (sous le couvert de son frère Nicolas de Rambouillet) et remboursée par ses enfants à leur mère, le 2 décembre 1679 (2). La somme de 10 000 livres, à laquelle elle avait réduit le capital remboursable, ne lui donnait pas un intérêt égal aux arrérages que lui servait son mari. Mme des Réaux, sa belle-

(1) Cabinet de l'auteur. Cf. Appendice, note 4.

(2) Actes reçus par Bouret, notaire à Paris, les 16 juillet 1668 et 2 décembre 1679 (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). Cf. chap. IV et VIII.

sœur, était en effet pensionnée par le roi (1) ; nous savons qu'elle s'était convertie quelques années avant 1685 (2). Enfin, Marguerite, quand elle adresse cette requête au P. Rapin, habite encore rue des Petits-Champs, avec son frère. Il ne la quittera que dans les premiers jours de l'année 1681, pour aller s'établir rue Sainte-Anne lorsqu'elle s'installera rue Saint-Honoré, dans l'appartement des Feuillants.

Le brevet du roi, qui accorde à Mme de la Sablière (le même jour qu'à Ventelet, père de Mme de la Fare) une pension de 2 000 livres, ne lui fut délivré que cinq ans plus tard, le 5 mars 1685 (3). « Le roi, écrit Sourches, donna une [pension] de 2 000 livres à Mme de la Sablière femme qui n'étoit pas de grande naissance mais qui étoit connue par son bel esprit, et qui s'étoit aussi convertie depuis peu de temps. » Le grand prévôt ne se doutait guère, en écrivant ces lignes, de l'origine bourgeoise de la noble maison du Bouchet (4).

(1) Cf. Archives nationales, OI 30, p. 58. Notons que le 24 juin 1686, la dame de Rambouillet (vraisemblablement Anne Le Moutonnier, femme de Nicolas de Rambouillet, autre belle-sœur de Marguerite) obtint une pension de 1 000 livres (*Ibid.*, p. 226).

(2) *Lettres historiques et anecdotiques*, 1685. Bibliothèque nationale, Ms. S. F., n° 1643, cité par A. Jal, *Dictionnaire de biographie*, 2e édit., art. Tallemant.

(3) Archives nationales, OI 29, p. 141. — Archives des Affaires étrangères, *Journal des bienfaits du roi*, 1685, France, Galeries, n° 238. Brevet signé à Versailles, le 5 mars 1685. — O. Douen, dans *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. III, p. 414, donne au brevet la date inexacte du 5 août 1685.

(4) Il ajoute en note : « Elle était femme ou fille d'un certain Rambouillet, qui avait été toute sa vie dans les partis. » — Cf. Adhelm Bernier, *Mémoires secrets et inédits de la Cour de France sur la fin du règne de Louis XIV*, par le marquis de Sourches, grand prévôt de France, mars 1685. Paris, Beauvais aîné, 1838, in-8°, t. I, p. 46 ; — Duc des Cars et abbé A. Ledru, *le Château de Sourches et ses seigneurs*, le Mans, Pellechat, 1887, in-8°, p. 98-105 ; — *Journal du marquis de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, etc., Paris, Didot, 1854, in-8°, t. I, p. 131.

CHAPITRE XI

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

(1685)

Lettre de Menjot à Mme de la Sablière sur les Devoirs de la vie monastique. — La révocation de l'Édit de Nantes : emprisonnements, dragonnades. — Les Clermont, les La Massaye, les Rambouillet abjurent ou s'expatrient. — La Sablière et Muysson s'enfuient à l'étranger ; la régie de leurs biens est donnée à Mme de la Sablière. Antoine Menjot relégué à Limoges. — Le maréchal de Schomberg se retire à Lisbonne ; lettre de la maréchale à Menjot. Il ne peut se décider à quitter Paris ; ses efforts pour réunir les églises catholique et réformée. — Lettre de Huet, évêque d'Avranches.

Cédant aux sollicitations de Colbert et de l'électeur de Brandebourg, le roi avait modéré ses rigueurs envers les réformés dont la perte était pourtant depuis longtemps décrétée. Les voies de conciliation furent d'alors employées. Turenne et Fabert chargèrent en vain Le Blanc de Beaulieu de dresser un projet de réunion des deux églises, et d'Aguesseau renouvela plus tard inutilement cette tentative.

Pellisson se convertit après une longue détention, et sa défection atteignit profondément son parti. Les dignités d'historiographe du roi et de maître des requêtes récompensèrent bientôt sa tardive docilité. Il fut chargé d'administrer la *caisse des conversions* et reçut de ses amis le titre dérisoire de « trésorier de la propagation de la foi » (1).

Mlles de Duras et d'Illoire et la marquise d'Houdetot, huguenotes de marque, capitulèrent sans une trop longue

(1) *Pellisson*, par F.-L. Marcou, Paris, Didier, 1859, in-8°, p. 342 et suiv., 350-352. Cf. sur Pellisson et sur sa conversion une lettre de Menjot à la marquise de Saint-Agnan, sa nièce, dans ses *Opuscules posthumes*, 1e partie, p. 174, et 2e partie, p. 301.

résistance (1). Antoine Menjot exprimait à Mme de Sablé le chagrin que lui causaient ces conversions intéressées (2). Le savant docteur correspondait avec Dumoulin, Beaulieu et les chefs accrédités du parti calviniste (3), et scandalisait fort Mme de la Sablière en lui retournant le livre de Rancé sur *la Sainteté et les devoirs de la vie monastique* (4) :

« Je vous renvoie le livre que vous m'avez fait la grâce de me prêter ; c'est dommage qu'une si belle plume ait été employée à écrire sur un sujet si peu raisonnable ; car ces vœux et ces austérités extrêmes, qu'on exagère avec tant d'éloquence, choquent au fond la droite raison. Elles ont beau être âgées de plusieurs siècles, puisqu'elles n'étoient point en usage dès la première antiquité, c'est-à-dire dès les temps apostoliques, chacun est en droit de leur opposer ce que Jésus-Christ disoit aux juifs, qui vantoient leurs traditions, *du commencement il n'en étoit pas ainsi*. L'auteur du livre a senti cette vérité, puisqu'il s'est efforcé d'appuyer ces constitutions monacales sur quelques passages de l'Écriture Sainte, mais en vérité, pour peu qu'on ait de justesse d'esprit, il est aisé de reconnaître que les textes qu'il cite sont pris à contresens, et il est étonnant qu'un homme aussi éclairé que lui se soit assez oublié pour s'imaginer que Jésus-Christ ou ses apôtres, qui sont les seuls législateurs de l'Église chrétienne, aient établi ou recommandé dans leurs écrits ces sortes de dévotions outrées et serviles. Nous devons à Dieu une soumission aveugle, nous sommes ses *serfs rachetés par prix*, savoir par le sang de son fils, et notre esclavage infâme au péché a été changé en une noble servitude à Christ ; car *servir à Dieu, c'est régner*. Mais l'entendement de l'homme et sa volonté sont des facultés naturelles trop relevées et trop libres pour être traitées despotiquement par les hommes, quand même on supposeroit, ce qui n'arrive pas toujours, que les personnes supérieures et dominantes auroient plus de bon sens, de connoissance et de piété que les personnes

(1) Haag, *la France protestante*, article « Claude ».
(2) Billet autographe de Menjot. Bibl. nat., Ms., *Portefeuilles de Valant*, t. XIII, fol. 413.
(3) Menjot, *Opuscules posthumes*, 2e partie, p. 207-220.
(4) Cet ouvrage in-4° parut à Paris en 1683.

inférieures et dominées. C'est pourquoi saint Paul nous défend expressément d'être serfs des hommes. En vous renvoyant ce premier volume, je ne vous demande pas le second, n'étant pas résolu d'achever une si prolixe et si ennuyeuse lecture (1). »

Longtemps les réformés s'étaient fait illusion. Persuadés que les rigueurs dont ils étaient menacés ne seraient jamais appliquées, ils considéraient sans crainte les préliminaires de la persécution. Ce fut en 1681 que le roi substitua à des moyens plus cléments le régime des dragonnades. La sévérité de ses édits jeta le désespoir dans le parti calviniste. Nombre de familles s'expatrièrent. Celles qui restèrent en France durent se démettre, à leur grand détriment, des charges dont elles étaient pourvues. D'onéreux logements militaires leur furent imposés, et, le 13 décembre 1685, la révocation de l'édit de Nantes consacra la terreur de ces déplorables abus (2).

L'orage s'abattit avec violence sur la famille de Mme de la Sablière (3). Mme de la Mésangère, sa fille, ne tarda pas à abjurer. Seuls, son fils, Nicolas de Rambouillet, et Mme Muysson, son autre fille, restèrent fermes dans leur foi. Nous reviendrons plus tard sur ces trois enfants de Mme de la Sablière et sur la régie de leurs biens qui lui fut donnée par le roi. Elle eut à pourvoir en 1686 à l'éducation de sept petits-enfants.

Son frère, Pierre Hessein, s'était depuis peu converti. La marquise de Saint-Aignan, sa cousine germaine, refusa d'abord toute transaction. Pressée de profiter du passeport du comte de Clermont, son fils, qui s'expatriait, elle se soumit enfin et accepta du roi une pension de 2 000 livres. Sa sœur, Anne Gaudon, mariée à Jean Amproux, sieur de la Massais, fut arrêtée en vertu d'un ordre du 5 mars 1686, et enfermée au couvent du Précieux-Sang, puis aux Nouvelles-Catholiques, et son mari fut mis à la Bastille, mais, comme Élisa-

(1) Menjot, *Opuscules posthumes*, 2e partie, p. 200, 201.
(2) F.-L. Marcou, *Pellisson*, p. 351.
(3) Archives nationales : OI 30, p. 18, 94.

beth de Rambouillet, veuve de Tallemant des Réaux, elle voulut bientôt, elle aussi, se réconcilier avec le roi (1).

Les Tallemant, les Bigot, les Conrart, furent enfermés à Montfort-l'Amaury, à Saumur ou au For-l'Évêque, et leurs femmes peuplèrent les couvents et les abbayes.

Anne Le Moutonnier, veuve de Gilles de Briqueville, femme de Nicolas de Rambouillet, maître d'hôtel du roi, et belle-sœur de Marguerite Hessein, fut conduite au couvent de Bellechasse le 5 février en vertu d'un ordre du 1er dudit mois. Elle se convertit aussitôt et reçut une pension de 1 000 livres (2). Mais Françoise Le Cocq, dame du Plessis-Rambouillet, se montra plus récalcitrante que sa belle-sœur et végéta plusieurs années dans un couvent. « On l'en retira, le 27 novembre 1686, pour la confier à la duchesse d'Aumont. Comme celle-ci ne réussissait pas à la convertir, Mme du Plessis-Rambouillet fut conduite le 8 mai 1687 chez Mme Hersant, qui se flattait d'être plus habile que la duchesse (3). »

Revenons à Antoine Menjot, parvenu à l'apogée de sa réputation scientifique et dont le frère, Paul Menjot, était alors depuis longtemps catholique. La quatrième partie des *Dissertations pathologiques* de notre docteur, parue en 1677, avait été solennellement approuvée par la Faculté de Paris (4), mais nul n'avait pu le déterminer encore à sacrifier ses convictions à son loyalisme. Bientôt un ordre brutal (du 23 décembre 1685) le relègue à Limoges (5). Il faut se soumettre ou s'expatrier.

(1) Haag, *la France protestante*, articles « Clermont d'Amboise, Gaudon » (brevet du 17 février 1687) ; — Anne Gaudon obtint, le 3 février 1687, une pension de 1 500 livres, et Mme des Réaux une confirmation de pension de 2 000 livres. Cf. Archives nationales, registres du secrétariat, OI 30, p. 5, 58, 85, 221 ; OI 31, p. 30, 40.

(2) Brevet du 24 juin 1686. Archives nationales, OI 30, p. 226.

(3) Archives nationales, OI 30, p. 54. O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. III, p. 258. Ce n'est point Nicolas de Rambouillet, mari d'Anne Le Moutonnier, qui s'enfuit en Danemark, mais Nicolas, son neveu, fils de Mme de la Sablière. Mme Hersant était tante ou cousine germaine de cette dernière. Cf. Appendice, note 3.

(4) Cette approbation est imprimée à la fin de la quatrième partie des *Dissertations pathologiques*.

(5) Archives nationales, OI 29, p. 564.

En tête des vaillants huguenots qui sacrifièrent leurs intérêts à leurs croyances figure glorieusement le vainqueur des Dunes et de Villaviciosa, Frédéric de Schomberg, maréchal de France. Agé de soixante-dix ans, il préféra l'exil à ce qu'il considérait comme un crime. Il refusa patriotiquement le commandement d'une insurrection calviniste et obtint la permission de passer en Portugal. « Sa Majesté en a témoigné beaucoup de chagrin. Elle le fit rentrer deux fois dans sa chambre pour luy dire adieu. Monseigneur l'embrassa; Madame la Dauphine lui dit des choses fort obligeantes (1). » « La France, dit Sourches, perdit en lui le meilleur et le plus expérimenté de ses généraux (2). » Il avait épousé Suzanne d'Aumale, dont le départ causa un cruel chagrin à Mmes de Sablé, de la Mothe-Houdancourt, de Sévigné, de la Fayette, de Villars et de la Sablière. Elle ne put décider Menjot à la suivre en Portugal et lui écrivit à son arrivée à Lisbonne, le 17 juillet 1686, cette lettre charmante :

« Je suis assurée que vous sentez de la joie de nous savoir heureusement arrivés : pour que j'en eusse une entière, il faudroit que vous y fussiez, et ce souhait est fort intéressé. Si on étoit bien malade ici, il n'y a aucun secours à y chercher, les médecins réduisent toute leur science dans la saignée; ce n'est pas un remède de grand usage pour M. de Schomberg et pour moi. Priez Dieu, mon pauvre monsieur, pour luy et pour moy, et de bon cœur nous prions Dieu pour vous. Nous avons reçu vos lettres avec joie, et il faut espérer, comme vous dites, que nous aurons encore celle de nous revoir, quoiqu'il n'y ait guère d'apparence, car on ne vient point en Portugal pour en partir si tôt : c'est un méchant hôte pour des protestans. L'Inquisition a un peu feuilleté nos livres et retenu une bible qui était cotée de la main de M. Daillé. L'air est excellent ici; depuis le

(1) 23 mars 1686. Il fut embarqué avec la maréchale, à la Rochelle, sur un vaisseau que le roi leur donna. *Gazettes* [ou *Lettres*] *historiques et anecdotiques* 1682 à 1687). Bibliothèque nationale. Ms. français n° 10265, folio 119 verso.

(2) E. Haag, *la France protestante*, et Didot, *Biographie universelle*, articles « Schomberg » ; — Adhelm Bernier, *Mémoires secrets...*, par le marquis de Sourches (février 1686), Paris, Beauvais, 1836, t. II, p. 5.

10 de mai que nous y sommes, nous n'avons eu que sept jours de chaud en deux fois, et toujours de l'air le soir. J'aurois eu envie de me baigner, mais les gens du pays disent que les bains y sont peu soulageans. Je crois que cela vient de ce qu'on s'y baigne dans l'eau de fontaine, ou dans l'eau de certaines petites rivières qui viennent des montagnes; car pour le Tage, comme la mer y entre, on ne s'y peut baigner. Je lairai et ma santé et moi à la Providence, et il arrivera de tout selon son bon plaisir, lui demandant sa miséricorde et la paix pour nous et pour tous ceux où je m'intéresse. Vous savez bien la part que vous y avez et avec quelle tendresse et quelle estime M. de Schomberg et moi sommes à vous.

« Suzanne D'AUMALE. »

« Je vous assure, madame, lui répond Menjot, qu'il m'est impossible de me consoler de cette privation douloureuse de vous aller rendre mes devoirs accoutumés... Je ne désespère pas, quelque ancien que je sois, que Dieu ne me fasse la grâce d'avoir encore une fois l'honneur de vous voir avant que d'aller en paix à la mort. Accordez-moi pour cela, madame, le secours de vos prières, comme Monseigneur et vous êtes le principal objet des miennes... (1). »

Ce vœu ne devait pas être exaucé.

Les amis de Menjot, réfugiés en Hollande, lui prônaient à l'envi les délices de la liberté, mais il ne pouvait se résoudre à quitter Paris.

« La transplantation d'un vieil arbre, leur répond-il, ne peut jamais réussir », et puis « je suis une espèce de misanthrope évangélique, et mon désir ne tend qu'à déloger, étant ennuyé du genre de vie que mènent les hommes du temps présent (2). »

(1) MENJOT, *Opuscules posthumes*, Ire partie, p. 95-99. On trouve aux p. 93-94 de la deuxième partie d'autres lettres de Menjot au maréchal et à la maréchale de Schomberg. Cf. encore une lettre de Suzanne d'Aumale, du mois de mai 1668, où il est question de Menjot (COUSIN, *Madame de Sablé*, p. 434-439), et une autre lettre à Mme de Sablé du 31 mai 1670 (Bibliothèque nationale, *Portefeuilles de Valant*, t. VII, p. 327).

(2) MENJOT, *Opuscules posthumes*, Ire partie, p. 103. Cette lettre est probablement adressée à Mme Muysson, « à la Haye ».

Antoine avait de bonnes raisons pour détester ce genre de vie. Il conservait, malgré son grand âge, assez de lucidité d'esprit pour discuter le système de l'Église de Nicole (1), reprochait aux jésuites de demander la liberté de conscience en Angleterre et de la condamner en France, et protestait que, loin d'être de mauvais citoyens, les calvinistes avaient toujours été les fidèles sujets du roi (2).

Il abjura pourtant dans les derniers mois de 1685 (3), mais il semble que cette concession tardive l'ait laissé ferme dans sa croyance. C'est du moins l'impression que nous donne la lettre qu'il écrivait à M. Parra, curé de Saint-Denis, le 21 décembre 1691 (4), et dans laquelle il s'efforçait, en raillant Bossuet, de trouver un formulaire acceptable pour les calvinistes désireux d'embrasser la religion romaine. Dans un remerciement adressé à Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches, qui lui avait envoyé ses *Alnetanæ quæstiones* (5), Menjot revint sur cette réunion tant désirée des deux églises.

« J'avois besoin, monsieur, lui répondit l'évêque, d'une approbation comme la vôtre pour me mettre à couvert de la critique chagrine qui, à ce que j'apprens, s'est déchaînée contre mon ouvrage. Vous êtes philosophe, vous savez la religion chrétienne et vous avez un grand usage de l'antiquité ; vous avez par-dessus cela de l'équité, et vous avez lu mon livre avec attention, voilà tout ce que je puis désirer dans un lecteur, et c'est ce qui manque à ceux qui m'attaquent. Ce sont gens enfarinés d'un peu de scholastique, ne connaissant point d'autre philosophie que celle du collège, et sans aucune connoissance des lettres humaines, prévenus d'ailleurs que quitter la route commune, c'est s'égarer. Avec ces belles dispositions ils ont jugé mon ouvrage sans le lire et se persuadent que j'avois mis la religion chrétienne en

(1) MENJOT, *Opuscules posthumes*, Lettres à M. N..., Ire partie, p. 284-293.
(2) *Ibid.*, IIe partie, p. 393, 396, 397.
(3) *Mercure galant*, janvier 1686, cité par M. E. JOVY, *Antoine Menjot*, p. 60.
(4) MENJOT, *Opuscules posthumes*, Ire partie, p. 176.
(5) *Alnetanæ quæstiones de concordia rationis et fidei*, publiées à Caen en 1690. Cf. MENJOT, *Opuscules posthumes*, IIe partie, p. 295, 399, 417. — E. JOVY, *Antoine Menjot*, p. 101.

balance avec les fables des payens, et par conséquent que je la faisois passer pour fabuleuse, il ne leur en a pas fallu davantage pour me condamner. Quoiqu'il soit toujours fâcheux d'être condamné, c'est néanmoins un grand sujet de consolation de l'être sans forme, sans preuve et sur un mal entendu et par des juges peu instruis. C'en est un plus grand encore de n'être condamné que par des juges subalternes, et de se voir non seulement absous, mais même loué par un juge supérieur, tel que vous, monsieur, dont les décisions sont des arrêts et des jugemens sans appel. Vous n'êtes pas le premier qui m'avez proposé de tâcher de rapprocher le protestantisme du catholicisme, j'en ai été sollicité il y a plus de dix ans par des protestans étrangers d'une grande capacité, qui m'en faisoient espérer un heureux succès de leur part et de celle de leurs compatriotes. Mais je ne trouvai pas les mêmes dispositions de ce côté-ci ; on ne me faisoit voir que des précipices dans cette entreprise ; ainsi je fus contraint de tout abandonner. Conservez votre bienveillance à l'homme du monde qui en connaît mieux le prix et qui est le plus véritablement, monsieur, votre, etc. (1). »

Ce projet de réunion, si ardemment souhaité par tant d'esprits généreux, restera-t-il toujours dans le pays des rêves?

(1) Antoine MENJOT, *Opuscules posthumes*, IIe partie, p. 293-300. On trouvera une autre lettre de Menjot à Huet dans la Ire partie, p. 139. — Cf. abbé TILLADET, *Dissertations par M. Huet, ancien évêque d'Avranches*, la Haye, 1714, in-12, t. II.

CHAPITRE XII

LES INCURABLES
ET LA PETITE MAISON DE LA RUE ROUSSELET
(1685-1689)

L'appartement de Mme de la Sablière aux Incurables et sa maison de la rue Rousselet. — Voyage de La Fontaine à Château-Thierry ; sa lettre à Bonrepaux. — La chambre des philosophes à l'hôtel de la Sablière. — Autres lettres de La Fontaine à Saint-Evremond, au P. Bouhours (1687). — Mort du P. Rapin. — Mme de la Sablière prend pour directeur l'abbé de Rancé. — Elle abandonne, en 1688, son hôtel des Feuillants et aspire à une solitude absolue. — Mort du père C... — Rancé reste le seul directeur de Marguerite, qui rompt peu à peu avec le monde. — Mariage de Mme de la Mésangère avec Charles de Nocé. — La Fontaine, négligé par sa protectrice, fréquente des sociétés douteuses. Mme de la Sablière cherche à le convertir.

Le cardinal de la Rochefoucauld avait fait construire deux pavillons à droite et à gauche de la chapelle des Incurables, et l'appartement de Mme de la Sablière, précédé d'un jardin, occupait, au rez-de-chaussée du pavillon de droite, l'espace le plus rapproché de la chapelle (1). Il se composait d'une chambre, et d'une antichambre, dont la duchesse de Luynes fit ouvrir, en 1697, le mur latéral pour apercevoir le grand autel (2). Au-dessus de cette chambre basse, se trouvaient une autre chambre et un garde-meuble qui séparait l'appartement de celui des sœurs grises ; der-

(1) Cf. la « Veue de l'église des Incurables, bâtie après les dessins de M. Gamard et fondée par M. le cardinal de la Rochefoucauld », gravée par R. Marot.

(2) Bail devant Doyen, notaire au Châtelet, du 17 août 1697, par Achille de Harlay, premier président, et autres, administrateurs des Incurables, à Marguerite d'Aligre, duchesse de Luynes, de l'appartement occupé par Mme de la Sablière aux Incurables (étude de Me Nottin, notaire à Paris, rue de la Ville-l'Évêque).

rière, sur la cour, à droite, il communiquait avec un corridor conduisant à la salle des femmes (1).

Sans être luxueusement meublé, le logis était confortable. Dans la chambre principale, tendue de taffetas de chine bleu et blanc, on trouvait un lit à bas piliers, avec rideaux, tour, bonnes grâces et fond de même étoffe, un prie-Dieu d'ébène, un cabinet de noyer posé sur une table à colonnes torses, deux guéridons, un petit bureau, un écran de tapisserie, des fauteuils, des chaises à colonnes, garnies de taffetas bleu et blanc, d'oreillers et de carreaux en tapisserie. La cheminée était ornée d'une pendule, de deux chandeliers et d'une garniture de faïence. Les autres chambres contenaient trois lits de salle, un petit lit de tapisserie, une couchette couverte de toile peinte ; on y voyait des armoires, des cabinets, des bahuts, des tables, des tabourets, des respects, des fauteuils et des chaises de canne. Les pièces étaient soigneusement tendues, les fenêtres garnies de bons rideaux. Aux murs étaient fixés un crucifix et trente cartes ou estampes.

Mme de la Sablière passait la nuit dans cet appartement, mais elle n'y prenait point ses repas, car nous n'y trouvons qu'une cafetière, une salière d'argent, et quelques tasses, assiettes, jattes, burettes, gobelets de porcelaine et de faïence, un poêlon et deux bassins de cuivre. La pénitente avait évidemment sa place à la table des Incurables.

Notons pourtant : un pot de terre rouge pour le thé, car Marguerite prenait le thé de préférence au café. C'est Mme de Sévigné qui nous révèle ce détail (2) ;

Peu d'objets de toilette ; point de linge : une douzaine

(1) Cet appartement paraît être celui qu'occupe aujourd'hui l'économe, et qui joint le mur de la nef, à droite de la chapelle. Le transept n'était pas encore prolongé de ce côté en 1670, s'il faut en croire le plan de Bullet, reproduit par M. Feulard, mais ce prolongement est visible sur le plan de Turgot de 1734. S'il renfermait l'appartement de Mme de la Sablière, cet appartement faisait suite au transept, à l'intérieur duquel on voit encore trace d'ouvertures, aujourd'hui fermées, qui permettaient d'apercevoir le grand autel de la chapelle. C'est grâce à l'aimable obligeance de MM. Pecheyran et Tisserand, directeur et économe de l'hôpital Laennec, que j'ai pu visiter ces constructions, et je leur adresse ici l'expression de ma sincère gratitude. Cf. H. Feulard, *Hôpital Laennec, ancien hospice des Incurables* (1634-1684), Paris, Grandremy et Henon, 1884, in-4°, p. 14, 16, 36, 37.

(2) Monmerqué, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. VI, p. 265.

de serviettes, une couverture, un couvre-pied, une peau de chèvre bleue ;

Une petite bibliothèque garnie de fil d'archal contient soixante-quinze volumes, mystiques et de haute dévotion : des heures, les offices du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge, le bréviaire de Cluny, un missel romain, l'*Ecclésiaste*, la *Règle de la vie chrétienne*, la *Petite mort*, la *Piété*, des bibles latines, le *Nouveau Testament*, les douze petits prophètes, les pères de l'Église de Jean, les œuvres de saint Augustin, de saint Bernard, de saint Cyprien, de saint François Xavier, de saint Jean Chrysostome, de sainte Thérèse, de Tertullien et de Cassien.

La lettrée a choisi l'*Art de bien parler*, la *Morale* d'Épictète, la vie de Marc-Aurèle, les *Passions de l'âme*, de Cureau de la Chambre, la *Véritable religion*, la *Recherche de la vérité;* la savante, le *Traité de l'équilibre des liquides*. S'attarde-t-elle encore à étudier les astres, comme le lui a si durement reproché Despréaux? Elle a gardé une « lunette d'approche ».

La Parisienne a conservé son étui d'argent, son dévidoir à soie d'ivoire, un panier à ouvrage, de petits plumeaux à manche en bois tourné, de jolis portefeuilles. Elle emploie, pour éclairer son bougeoir d'argent, un petit fusil d'Allemagne. Elle aime les fleurs, les bibelots, les faïences, les vases, les soucoupes rouges et noires, et tout particulièrement la jolie boîte en cocault rouge, cerclée d'argent, sur son pied, que nous admirons dans l'embrasure d'une fenêtre.

Gardons-nous d'oublier la cage, garnie de fil de richard, où chanta l'oiseau chéri qui fut le fidèle et dernier compagnon de sa sainte maîtresse (1).

Cet appartement était bien étroit pour une femme habituée au luxe et à l'élégance. Peut-être s'en fût-elle contentée si elle y eût vécu en toute sécurité. Mais, malgré la générosité dont elle avait fait preuve, son bail avait été, comme on l'a vu plus haut (2), si maladroitement rédigé par son

(1) *État de la recepte* faite par J.-J. Garrigues, receveur des Incurables, en 1693, *des meubles trouvés après le décès de Mme de la Sablière*, qu'elle avait donnés audit hôpital (3 avril 1694). Archives de l'Assistance publique à Paris, Incurables, 53e carton. — Cf. chap. IX et XIV.

(2) Cf. chap. X.

Bibl. nat.

HOSPICE DES INCURABLES

1715

notaire, que les administrateurs de l'hôpital pouvaient à tout moment provoquer sa résiliation. Marguerite se trouvait sous leur absolue dépendance, et c'est à cette dépendance qu'elle voulut échapper.

Le comte de Tréville (1), autrefois cornette de la première compagnie des mousquetaires, homme lettré d'un charme tout particulier et d'une vertu singulière, familier de Port-Royal, ami de Boileau, de La Fare et de Mme de la Sablière, et grand admirateur de Rancé, avait quitté la cour à la mort de Madame, dont il avait été le confident et l'ami, pour se consacrer à une pieuse retraite. Son jardinier, Jacques de Marle, possédait, au quartier de Saint-Germain-des-Prés, une petite maison construite sur un terrain de cent quatre-vingts toises, en façade sur la rue « Rouselet » presque à l'angle de la rue Blomet. La rue Rousselet partait alors de la rue Blomet (aujourd'hui rue Oudinot), et aboutissait rue de Sèvres, non loin des Incurables. Mme de la Sablière jeta son dévolu sur cette petite maison, la première à droite en partant de la rue Blomet.

Jacques de Marle devait de fortes sommes aux constructeurs de son logis : aussi Jeanne Hervé, veuve de l'un d'eux, Pierre Tapa, maître maçon à Paris, fit-elle saisir, le 12 avril, et adjuger l'immeuble, le 7 septembre 1685, à Claude Heliotte, sieur de la Perrière, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, pour la somme de 2 600 livres. Cette adjudication ne fut réalisée que l'année suivante, en exécution d'un arrêt du Parlement du 7 septembre 1686. Claude Heliotte était en l'occurrence le prête-nom de Mme de la Sablière, comme il en fit déclarations les 12 avril 1685 et 20 septembre 1686 (2). A la première de ces dates, Marguerite signa l'acte « dans une maison dépendant des Incurables », bien qu'elle demeurât encore « rue Saint-Honoré, sur le portail des Feuillants ». Les 2 600 livres furent versées par elle à Robert Cousinet, maître des comptes,

(1) Henri-Joseph de Peyre, comte de Tréville.

(2) Déclarations du 12 avril 1685 devant Bouret, et du 20 septembre 1686 devant Vatel et Robillard, notaires à Paris (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

et à Jacques Penet, marchand plâtrier, créanciers de Jacques de Marle.

Pour payer, reconstruire et meubler cette petite maison, Marguerite eut recours à son vieil oncle, Antoine Menjot, et lui emprunta 9 000 livres (1). L'acte fut signé le 18 septembre 1685 « en l'appartement de ladite dame, dans la maison et hôpital des Incurables ». Cinq ans plus tard, le 29 décembre 1690, Menjot lui prêtait encore 3 000 livres. Elle demeurait alors « *rue Blomet, près de la grande barrière de la rue de Seve*, au quartier Saint-Germain-des-Prez, paroisse Saint-Sulpice » (2).

Peut-être fit-elle ouvrir une porte rue Blomet, dans le pignon du logis de Jacques de Marle, car il est difficile d'admettre qu'en quittant son appartement de la rue Saint-Honoré, en 1688, elle en ait pris un autre rue Blomet, si près de la maison qu'elle avait récemment acquise (3).

Grâce à Tréville, qui lui signala cette maison, Mme de la Sablière posséda donc auprès des Incurables une demeure convenable où elle put s'installer en toute indépendance.

C'est alors que La Fontaine, trouvant l'appartement de la rue Saint-Honoré bien vide, s'avisa de faire un petit voyage à Château-Thierry. Il y vaquait soi-disant à ses affaires « autant qu'elles en étoient dignes, c'est-à-dire nullement ». Il versifiait pour occuper son temps, et adressa de là, le

(1) Acte reçu par Vatel et Robillard, notaires à Paris, le 18 septembre 1685 (même étude). Les prêts n'étaient pas remboursés en 1693.

(2) Acte reçu par Touvenot, notaire à Paris, le 29 décembre 1690, très aimablement communiqué par son successeur, M. Fauchey, 3, rue du Louvre.

(3) Au 8e plan de la *Continuation du Traité de la police* de Delamare (t. I Paris, 1705, in-folio), la maison de M. le duc (ancienne maison de Mme de la Sablière), composée d'un corps de logis entre deux cours, a façade sur les deux rues Plumet et des Vachers, près et en dehors de la barrière St-Germain. La rue Plumet est actuellement la rue Oudinot ; la rue des Vachers, la rue Rousselet. Au 9e plan du même ouvrage, celui de l'abbé de la Grive (1738, t. IV) la rue des Vachers a nom rue Rousselet, et la rue Plumet, rue Blomet. — Le plan de Turgot (1734-1739) nous montre, rue Blomet, un mur percé d'un portail central et terminé par deux pavillons dont l'un est construit à l'angle des rues Rousselet et Blomet. Le portail donne accès dans une cour, au fond de laquelle s'élève un hôtel avec fronton, pavillons aux angles, sept fenêtres de façade, un premier étage et des mansardes. Derrière, une grande cour close de murs est limitée à l'est, comme la précédente, par la rue Rousselet. On voit, derrière cette seconde cour, une autre maison avec pavillon, entourée d'un jardin. Le bel hôtel, en façade sur la rue Blomet, fut sans doute construit par M. le duc sur l'emplacement de la petite maison de Mme de la Sablière.

6 juin 1686, quelques poésies à Racine. Sa lettre témoigne de quels touchants égards il entourait encore sa bienfaitrice, dont les absences commençaient à l'inquiéter. « Puisque je vous envoie ces petits échantillons, dit-il en terminant, vous en conclurez, s'il vous plaît, qu'il est faux que je fasse le mystérieux avec vous. Mais, je vous en prie, ne montrez ces derniers vers à personne, car Mme de la Sablière ne les a pas encore vus (1). »

L'année suivante, Marguerite se sanctifie de jour en jour davantage, et ses absences deviennent de plus en plus fréquentes. La Fontaine en gémit ; sa solitude lui pèse. Loin de suivre l'exemple de la maîtresse du logis, il cherche de faciles compagnies, et admire, comme nous l'avons dit plus haut, les charmes de Mlle de Champmeslé. Mme d'Hervart (2) (Sylvie) lui offre, il est vrai, une société plus convenable. Elle est jeune et séduisante, son salon agréable et gai. Bonrepaux, intendant de la marine et plénipotentiaire à Londres, s'affirme un de ses plus fervents admirateurs. C'est à lui que La Fontaine, au souvenir duquel il s'est rappelé dans une lettre écrite à Mme de la Sablière, répond le 31 août 1687 :

« Je vous place en ma mémoire, auprès de deux dames (3) qui me feront oublier les traités et les négociations, et peut-être les rois aussi... Elles adoucissent l'absence de celles de la rue Saint-Honoré, qui véritablement nous négligent un peu ; je n'ai osé dire qu'elles nous négligent un peu trop. M. de Barillon (4) se peut souvenir que ce sont de telles enchanteresses qu'elles faisoient passer du vin médiocre et une omelette au lard pour du nectar et de l'ambrosie. Nous pensions nous être repus d'ambrosie, et nous soutenions que Jupiter auroit mangé de l'omelette au lard. Ce temps-là n'est plus. Les grâces de la rue Saint-Honoré nous négligent (5).

(1) *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 374.

(2) Françoise Le Ragois de Bretonvilliers.

(3) Nous croyons qu'il s'agit ici de Mme d'Hervart, et non de Mme de la Sablière. Cf. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 378, note 4.

(4) Ambassadeur à Londres.

(5) M. Mesnard pense qu'il s'agit de Mme Muysson (et non Misson) et de Mme de la Mézangère, qui avait, dit-il, un hôtel rue de la Sourdière, dans le voisinage de la maison de sa mère. Il est fort douteux que Mme Muysson fût

Ce sont des ingrates à qui nous présentions plus d'encens qu'elles ne vouloient. Par ma foi, monsieur, je crains que l'encens ne se moisisse au temple. La divinité qu'on y venoit adorer en écarte tantôt un mortel, tantôt un autre, et se moque du demeurant, sans considérer ni le comte ni le marquis, aussi peu le duc ;

Vos rutulusve fuat, nullo discrimine habebo;

voilà sa devise. Il nous est revenu de Montpellier une des premières de la troupe ; mais je ne vois pas que nous en soyons plus forts. Toute persuasive qu'elle est par son langage et par ses manières, elle ne relèvera pas le parti (1).

« Vous êtes un de ceux qui ont le plus de sujet de la louer (2). Nous savons, monsieur, qu'elle vous écrivit il y a huit jours. Aussi, n'ai-je rien à vous mander de sa santé, sinon qu'elle continue à être bonne, à un rhume près, que même cette dame n'est point fâchée d'avoir, car je tâche de lui persuader qu'on ne subsiste que par les rhumes, et je crois que j'en viendroi à la fin à bout. Autrefois je vous aurois écrit une lettre qui n'auroit été pleine que de ses louanges : non qu'elle se souciât d'être louée ; elle le souffroit seulement, et ce n'étoit pas une chose pour laquelle elle eût un si grand mépris. Cela est changé.

J'ai vu le temps qu'Iris (et c'étoit l'âge d'or
Pour nous autres gens du bas monde),
J'ai vu, dis-je, le temps qu'Iris goutoit encor,
Non cet encens commun dont le Parnasse abonde :
Il fut toujours, au sentiment d'Iris,
D'une odeur importune et plate ;
Mais la louange délicate
Avoit auprès d'elle son prix.

alors à Paris. Il s'agit plutôt, croyons-nous, de Mme de la Sablière, de sa fille Mme de la Mézangère et de leurs intimes amies. Mme de la Mézangère, fixée à Rouen et de passage à Paris, demeurait, le 23 octobre 1679, rue des Fossés-Montmartre, paroisse Saint-Eustache, vraisemblablement chez son père. Veuve en 1687, le 27 janvier, elle habitait rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, probablement chez son grand-oncle Antoine Menjot, et non rue de la Sourdière (acte de Bouret, notaire à Paris). Cf. *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. 164, note 3 ; t. X, p. 379. — Étude de Me Charpentier, notaire à Paris.

(1) Peut-être Mlle de la Motte-Argencourt. Cf. chap. x.

(2) La Fontaine revient ensuite à Mme de la Sablière. J'ai l'impression de quelque erreur ou suppression dans ce texte.

Elle traite aujourd'hui cet art de bagatelle,
Il l'endort, et s'il faut parler de bonne foi,
L'éloge et les vers sont pour elle
Ce que maints sermons sont pour moi.
. . . . . »

La Fontaine, qui n'habite plus guère le salon bien souvent désert de sa bienfaitrice, a décoré son cabinet de bustes en terre des philosophes païens : « Ils sont cuits, écrit-il, et ils embellissent tous les jours. » Avec quelle joie d'enfant il décrit à Bonrepaux le mobilier de garçon de « la chambre des Philosophes ».

Mes philosophes cuits, j'ai voulu que Socrate
Et Saint-Dié mon fidèle Achate,
Et de la gent porte-écarlate
D'Hervart tout l'ornement, avec le beau berger
Verger,
Pussent avoir quelque musique
Dans le séjour philosophique,
Vous vous moquez de mon dessein,
J'ai cependant un clavecin.
Un clavecin chez moi : ce meuble vous étonne ;
Que direz-vous si je vous donne
Une Chloris de qui la voix
Y joindra ses sons quelquefois?
La Chloris est jolie, et jeune, et sa personne
Pourroit bien ramener l'amour
Au philosophique séjour.
Je l'en avois banni ; si Chloris le ramène,
Elle aura chansons sur chansons,
Mes vers exprimeront la douceur de ses sons.
Qu'elle ait à mon égard le cœur d'une inhumaine,
Je ne m'en plaindrai point, n'étant bon désormais
Qu'à chanter les Chloris et les laisser en paix (1)...

C'est parmi ses philosophes cuits que La Fontaine reçoit ses intimes, Hervart, Saint-Dié (2), Pierre Hessein et le

(1) Lettre du 31 août 1687. *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 378, 389. G. Desnoiresterres (*les Cours galantes*, t. III, p. 331), pense que Chloris est Mlle Certain, aimée de La Fontaine et de Chaulieu.

(2) Cyprien Perrot, sieur de Saint-Dié, conseiller au Parlement, fils ou frère du président Perrot, oncle de Perrot d'Ablancourt, et proche parent de Mme d'Hervart.

galant Verger, tous joyeux compagnons, d'une verve fine et bien française (1).

La duchesse de Bouillon, qui dédaigne Racine, demande à notre poète de l'accompagner en Angleterre. Elle ne peut l'y décider, et Saint-Evremond, plus docile, écrit de Londres à son ami en décembre 1687 (2) :

« Si vous étiez aussi touché du mérite de Mme de Bouillon que nous en sommes charmés, vous l'auriez accompagnée en Angleterre, où vous eussiez trouvé des dames qui vous connoissent autant par vos ouvrages que vous connoît Mme de la Sablière par votre commerce et par votre entretien. Elles n'ont pas eu le plaisir de vous voir, qu'elles souhaitoient fort, mais elles ont celui de lire une lettre assez galante et assez ingénieuse pour donner de la jalousie à Voiture s'il vivoit encore. »

Le poète allègue sa mauvaise santé, ses affreux rhumatismes :

Rhumatisme, va-t'en : suis-je ton héritage,
Suis-je un prélat?...

En réalité, il ne veut pas abandonner son amie :

« Mme de la Sablière, répond-il à Saint-Evremond le 18 décembre, se tient extrêmement honorée de ce que vous vous êtes souvenu d'elle, et m'a prié de vous en remercier. J'espère que cela me tiendra lieu de recommandation auprès de vous et que j'en obtiendrai plus aisément l'honneur de votre amitié (3). »

C'est à cette même date (novembre ou décembre 1687), qu'il écrit au P. Bouhours :

« Mon révérend père, sans un rhumatisme qui m'empêche presque de marcher et d'aller plus loin que la rue Saint-Honoré, j'aurois été vous remercier du plaisir que m'ont fait

(1) C.-A. Walckenaer, *Histoire de Jean de la Fontaine*, 3e éd., Paris, A. Nepveu, 1824, in-8°, p. 415.

(2) *Œuvres mêlées de Saint-Evremont*, Paris, Cl. Barbin, 1697, in-12, t. II, p. 241. — A France, « Une amie de La Fontaine, Madame de la Sablière », dans la *Jeune France*, 4e année, t. III, 1881, n° 36, et dans le *Journal officiel* des 15 septembre et 7 octobre 1877. — Chamfort, *Éloge de La Fontaine*, Paris, Ruault, 1774, in-12, p. 39.

(3) *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 411. — *Œuvres de M. de Saint-Evremond*, édition des Maizeaux, t. V, p. 235-236.

vos *Dialogues* (1); tout y est bien remarqué et d'un goût exquis ; tout y est parfaitement écrit ; car vous êtes un de nos maîtres. Mme de la Sablière est aussi très satisfaite de cet ouvrage. Votre traduction sur *les Quiétistes* est aussi de bonne main (2), mais j'aurois voulu que vous eussiez employé votre talent sur une autre matière que celle-là, et ayant un autre original. Une chose qui est tout à fait de mon goût, simplement et élégamment écrit, et avec beaucoup de jugement, c'est l'éloge que vous avez fait du pauvre père Rapin (3). Cela me plaît fort (4). »

Le P. Rapin était mort le 27 octobre, universellement regretté. Victime d'un mal courageusement supporté, il avait depuis longtemps déjà renoncé à la direction des âmes. Mme de la Sablière, malheureuse et désabusée, ne vit pas sans un cruel chagrin disparaître ce prudent conseiller. C'est vers le choix d'un aussi saint directeur que se tendirent dès lors tous les ressorts de sa vaillante énergie. Dieu l'appelait à une solitude complète. Elle voulait briser, en expiation de sa vie passée, les forces de son cœur et de son intelligence, s'anéantir dans la seule adoration de son créateur.

Qui la guiderait dans cette voie? Qui pourrait comprendre son repentir et sa désolation?

Un nom respecté s'imposait à ses douloureuses pensées, celui d'un religieux un peu plus âgé qu'elle, autrefois riche et brillant courtisan, amant prétendu de la duchesse de Montbazon et que Marguerite avait jadis connu dans le milieu qu'elle avait si longtemps fréquenté. Frappé d'un repentir soudain, il avait vendu ses bénéfices et distribué ses biens aux pauvres, ne gardant pour sa subsistance que le strict nécessaire. Il y avait entre le passé de ce beau gentilhomme et celui de Mme de la Sablière certaine analogie qui leur permettait de mieux comprendre leur mutuelle mentalité. Et puis n'était-il pas fatal qu'une femme qui tint une aussi large place dans le monde de son temps s'adressât

(1) *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit. Dialogues*, Paris, 1687, in-4°.
(2) *La Guide spirituelle de Molinos*, imprimée à Rome en 1685.
(3) Paru en novembre 1687.
(4) *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 412, 413.

presque inconsciemment au plus saint et au plus célèbre des apôtres vivants? N'était-il pas en correspondance suivie avec les marquises de Villars, de Tourouvre, d'Uxelles, les comtesses de Gramont, de Mailly, de Mornay, Mlles de Vertus et de la Fayette (1)?

Le lecteur devine qu'il s'agit du réformateur de la Trappe (2), de l'auteur des *Devoirs de la vie monastique*, qui prêchait à ses disciples le mépris du monde qu'il avait volontairement quitté, et leur ordonnait le silence et la seule lecture de l'Écriture Sainte, afin de ne plus exister que pour Dieu. C'est la vie que prétendait désormais mener Mme de la Sablière.

Mais comment aborder le saint abbé au milieu de ses austères occupations? L'entreprise était difficile et téméraire; Marguerite y réussit pourtant. Rancé lui désigna pour confesseur le père C... (3) et ne l'autorisa à recourir à la Trappe qu'en cas d'absolue nécessité. Elle écrivit alors à M. Maisne.

M. Maisne, originaire de Châtillon-sur-Marne, autrefois premier clerc de M. Louis, avocat au grand conseil, demeurant rue des Cinq-Diamants à Paris, avait, lui aussi, abandonné le monde pour se « donner » à la Trappe. Agé de quarante-trois ans, intelligent et lettré, rompu aux affaires, il était devenu le secrétaire de Rancé et l'intermédiaire obligé entre les étrangers et l'abbé. Sa compétence était fort appréciée. « Pour l'esprit, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, il l'a d'une délicatesse au-dessus de tout ce que l'on peut dire, un sens droit et juste, beaucoup de présence et de facilité, des expressions vives et agréables, et un certain tour qui marque de l'imagination (4). »

(1) Comte DE CHARENCEY, *Histoire de l'abbaye de la Grande Trappe*, Mortagne, G. Meaux, 1896, in-8°, p. 263.

(2) Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe.

(3) J'ai longtemps pensé qu'il s'agissait du R. P. Césaire du Saint-Sacrement (Jean Friche), carme déchaussé fort austère, qui refusa plusieurs évêchés, fut confesseur de Mlle de la Vallière, hostile au jansénisme, bien connu de Rancé, et d'une grande réputation. « Il excelloit, dit le *Mercure*, dans les décisions des cas de conscience et dirigeoit bien du monde. » Mais le père C..., directeur de Mme de la Sablière, mourut le 2 décembre 1688, et le P. Césaire le 21 mai précédent. Cette date est-elle certaine?

(4) S'il faut en croire le comte de Charencey, Maisne ne fut qu'un intrigant sans scrupule, qui abusa de la confiance de Rancé et fut chassé aussitôt après sa mort par dom Jacques de Lacour, qui obtint contre lui une lettre de

C'est sur son conseil que, le 14 mars 1687, Marguerite adresse à Rancé cette première lettre. Il s'agit de sa confession, tout particulièrement pénible à une huguenote convertie.

« Je me sers sans préambule, mon très révérend père, de la liberté que vous m'avez donnée de vous demander du secours dans les occasions. Je sais qu'il ne faut point abuser de votre temps... Vous savez comme je tiens de vous celui qui me dirige. J'ai eu des peines à subir cette loi qu'il n'y a que Dieu qui sache. Je lui ai fait une confession générale dont je pensai mourir à ses pieds. J'ai été fort longtemps depuis sans le pouvoir regarder... Je vous dirai pourtant que je suis convaincue que c'est le seul qu'il me falloit. Il n'a aucune de ces tracasseries que je craignois tant. Il est trop parfait pour moi... Je suis très contente d'être sous sa conduite. Cependant cette crainte... augmente, et dans ma dernière confession je me trouvai dans un tel état à ses pieds que le sang me monta à la tête, et je souffris ce que je ne puis vous représenter. Dans ce que je lui dis, il n'y avoit matière d'absolution... Si j'avois quelque chose de grave à lui dire, je ne crois pas que je le puisse, n'ayant rien ; je crois que c'est manque de lumière, enfin c'est un sentiment devant lequel tout raisonnement cesse, c'est que je suis hors de moi dès que je l'aborde... Un mot de vous me calmera comme s'il venoit de Dieu même... ce sera ma règle, je le sens et j'en ai besoin. J'ai naturellement l'esprit décisif. Le respect et la décision me détermineront sans retour sur quoi que ce soit, pourvu que ce soit quelque chose de positif (1)... »

Mme de la Sablière ne peut s'habituer à la direction de ce bon prêtre :

« Notre Seigneur, écrit-elle le 2 janvier 1688, a voulu qu'il fût entièrement privé de ce dont j'ai été trop remplie : il est sans doute nécessaire que je n'aie pas cette consolation, qui n'est en effet qu'une peine, de pouvoir parler de

cachet. *Histoire de la Grande Trappe*, p. 338, 343, 345, 348. Cf. aussi A. Dubois, *Histoire de l'abbé de Rancé*, Paris, Amb. Bray, in-8°, 1866, t. II, p. 5.

(1) Cf. lettre n° 1 du 14 mars [16]87.

tout à celui à qui il suffit que je ne parle que d'une seule chose (1). »

Rancé lui prescrit l'obéissance, la prière, et lui défend toute réflexion au sujet du prochain.

Elle veut abandonner son appartement des Feuillants, mais le père C... redoute pour elle un trop brusque changement d'existence ; c'est à peine s'il l'autorise à résider huit mois sur douze à l'hôpital. Comme elle hésite indéfiniment, les Feuillants se décident à bailler à d'autres locataires, le 18 avril 1688, leur appartement du portail. Elle retient alors « dans ce quartier-là », pour le terme de la Saint-Jean, une maison « bien moins chère » pour y passer l'hiver (2).

(1) Cf. lettre nº 2 du 2 janvier [1688].

(2) Cf. lettre nº 4 du 3 mars [16]88.

Ici se pose un problème dont M. L. Roche a établi très justement les termes. Il présume que dès 1688 La Fontaine ne logeait plus chez Mme de la Sablière et qu'en 1689 il n'y était plus nourri. Il base son opinion sur la demande faite au poète en 1688 par Mme Ulrich d'accepter chez elle « une chambre, des perdrix et du champagne », et sur la lettre qu'en septembre 1689 La Fontaine écrit à Vendôme en énumérant l'emploi qu'il fera de ses largesses :

Le reste ira sans point de faute
Ou bien je compte sans mon hôte ;
(Le paillard m'a dit aujourd'hui
Qu'il faut que je compte avec lui,...
. . . . . .
En vins, en joie, et cætera.....

La Fontaine avait-il déjà quitté Mme de la Sablière ? Tendait-il la main à Vendôme, comme le soupçonne M. Roche, pour ne plus être à la charge de son amie ? Fut-il indiscret envers le duc par une délicatesse qui n'aurait aucun lieu de nous surprendre ? La question est intéressante à étudier, difficile à résoudre.

Rancé avait invité le poète, en 1688, à séjourner à la Trappe, mais cette invitation l'avait peu séduit.

Perrault, Pellisson, contemporains de La Fontaine, d'Olivet, Mathieu Marais, Titon du Tillet, écrivent que Mme de la Sablière l'a gardé chez elle près de vingt ans. Pouget assure que lorsqu'il l'alla confesser (en décembre 1692), La Fontaine demeurait paroisse Saint-Roch (et non rue Rousselet), et que peu après il vint habiter paroisse Saint-Eustache chez les d'Hervart. Il serait donc resté chez Mme de la Sablière jusqu'à la mort de sa protectrice.

Nous savons que Marguerite quitta son appartement des Feuillants le 18 avril 1688. Est-ce celui dont elle disait : « Je n'ai plus, *dans mon ancienne maison*, que moi, mon chien, mon chat et La Fontaine » ? Mme de la Sablière déclare, le 3 mars 1688, qu'elle est sans autres demeures que celle où elle écrit (probablement les Incurables) et « une petite maison où elle mettait le peu de monde qu'elle avait » (la maison de la rue Rousselet). La Fontaine ne figure vraisemblablement pas parmi ce peu de monde. Mais elle ajoute qu'elle « a repris pour la Saint-Jean (24 juin 1688) une maison bien moins chère pour aller passer l'hiver en ce quartier-là ». Dans une autre lettre, adressée à son confesseur, elle parle de son hôtesse, de la maison qu'elle a louée et des mesures

Dans son nouveau logis, elle se sent isolée :

« Je me trouve, écrit-elle à l'abbé le 3 mars 1688, dans un certain délaissement et abandonnement qui me fait peur à moi-même... Tout ce que je vois et ce que j'entends malgré moi, car je ne m'informe de rien, fait que je voudrois être dans un désert. Il y tant de petites misères dans les gens qui sont simples, tant d'égarement dans ceux qui leur sont opposés, qu'on ne sait à quoi se prendre, et je ne désire d'être à rien qu'à Notre Seigneur. »

C'est à Dieu seul qu'elle aspire avec la passion de son âme exaltée : « Je ne pouvois me donner à Dieu, écrit-elle, sans

qu'elle doit prendre « pour ne pas faire les choses de mauvaise grâce, tant à l'égard de cette hôtesse qu'à celui des moines ».

Toutes mes recherches pour retrouver la maison « bien moins chère » qui peut-être abrita La Fontaine sont restées sans résultat. S'agit-il d'une maison située rue Saint-Honoré, en face de la rue de la Sourdière, que différents auteurs ont indiquée comme celle de Mme de la Sablière? M. Anatole France dit que Marguerite habitait un bel hôtel de la rue Saint-Honoré, dont les jardins s'étendaient jusqu'à ceux des Feuillants, des dames de la Conception et des Tuileries. Peut-être la maison « moins chère » ne fut-elle occupée par Mme de la Sablière que très provisoirement, car les actes que je possède sont signés par elle, de 1688 à 1693, aux Incurables ou rue Rousselet. En 1689, elle prend ses repas dans la solitude de sa petite maison, avec ses gens, qu'elle cherche à ramener au bien (quatre domestiques en 1692).

Installa-t-elle son vieil ami rue des Petits-Champs, chez son frère?

Cf. H. Régnier, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. IX, p. 441, 447; — L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, 3e éd., Paris, 1913, p. 348, 355, 376; — M. G. Michaut, qui ne croit pas que La Fontaine ait pu quitter Iris avant sa mort (*La Fontaine*, Paris, Hachette, 1914, in-12, t. II, p. 217, note 3); — M. Marais, *Histoire de la vie de Jean de la Fontaine*, reproduite dans les *Œuvres inédites de Jean de la Fontaine*, publiées par Paul Lacroix, Paris, 1863, in-8°, p. 436; — Perrault, *les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris, A. Dezallier, 1696, in-folio, t. I, p. 84; — Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, 3e éd., Paris, J.-B. Coignard, 1743, t. II, p. 316; — lettre du P. Pouget, prêtre de l'Oratoire, à M. l'abbé d'Olivet, de l'Académie française, du 22 janvier 1717, sur la conversion de La Fontaine, dans P. Desmolets, *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire de M. de Sallengre*, Paris, Simart, 1726, in-8°, t. I, Ire partie, p. 285-308; — *Œuvres diverses de M. de la Fontaine*, Paris, Didot, 1729, in-16, p. xi-xxvii; — Titon du Tillet, *le Parnasse français*, Paris, J.-B. Coignard, 1732, in-folio, CXXII, p. 359; — C.-A. Walckenaer, *Histoire de Jean de la Fontaine*, Paris, A. Nepveu, 1820, in-8°, p. 399, note 30; — *Œuvres de Boileau-Despréaux*, édition Saint-Surin, Paris, Blaise, 1821, t. I, p. 303; — Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III*, in-8°, t. III, p. 5; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. III, p. 329, note 2; — Anatole France, « Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé », dans *le Temps* du 24 mai 1891. — Cf. aussi les lettres 3, 4 et 7 (11 juin 1688) : « Quand je suis dans ma maison que j'ai fait faire, ou dans cet hospice où j'ai un logement »; lettres 21, du 1er décembre 1688; 25, du 1er avril 1689; 47, du 16 mai 1692; et 48 [1692], de Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.

m'y donner absolument (1). » Et elle s'y livre tout entière avec l'abandon de sa généreuse nature. Mais, si Rancé ne la désapprouve pas, le confesseur la modère. Elle n'est que « tolérée » dans son projet. Ses nombreux amis, « qui sentent qu'elle les quitte de cœur, lui donnent des mortifications de plus d'une manière ». Rancé lui indique sûrement la route :

« Enfin écoutez ce qu'on vous dira avec beaucoup d'humilité et de patience ; prenez sur vous ce que vous pourrez, mais ne vous inquiétez pas sur ce qui n'est pas en votre pouvoir, car Dieu ne vous le demande pas. Le principal est de conserver la paix, n'y ayant rien de plus nécessaire ni qui donne plus de force (2). »

Marguerite, qui désire ardemment revoir l'abbé, s'adresse encore à M. Maisne :

« Je n'attends, lui écrit-elle le 11 juin 1688, de secours dans ce monde-ci que de chez vous ; c'est la seule chose qui s'est présentée à moi lorsque Dieu me voulut attirer à lui, et le songe que je vous écrivis, et qui fut le prétexte de ma première lettre (3), me fait une telle impression qu'il ne sortira jamais de mon esprit... Je crois que si j'avois une dernière heure de conférence avec votre saint abbé, cela fixeroit le reste de ma vie avec tranquillité... Si je ne fondois tout ce que je fais sur ma faiblesse,... j'aurois honte de délibérer sur m'enterrer toute vive, car j'ai une étrange santé (4). »

Agée de quarante-six ans, déjà affligée d'un mal cruel, elle ne vit plus que de lait, et les jeûnes sont pour elle impraticables.

Rancé accepte la tâche de consoler cette âme en détresse, et dès lors s'établit entre eux une correspondance qui ne finira qu'à la mort de Marguerite. Elle y révèle sa nature enthousiaste et mystique, son caractère énergique et décisif, son repentir douloureux et fervent. Le petit-fils de La Fontaine écrit en 1753 que les lettres de Mme de la Sablière à son grand-père sont comparables à celles de Mme de Sévigné et plus intéressantes pour le cœur. Cette correspondance de

(1) Cf. lettre nº 4, du 22 mars [16]88.
(2) Cf. lettre nº 6, du 28 avril [16]88.
(3) Nous ne possédons pas cette lettre.
(4) Cf. lettre nº 7, du 11 juin [1688].

La Fontaine et de Mme de la Sablière ne nous est pas parvenue. Celle que nous publions est évidemment très différente de celle qu'elle dut avoir avec ses amis dans sa belle et triomphante jeunesse, car en 1688 la mondaine adulée a fait place à la pénitente austère, dont les lettres, si touchantes et si vraies, ne peuvent se comparer ni pour le talent ni pour la sincérité à celles de Mme de Sévigné, artiste froide et consommée, sûre d'elle, de son génie littéraire, de son succès et de sa coterie.

« Vos paroles, écrit Marguerite à Rancé, sont des traits enflammés qui portent dans mon cœur la chaleur et la lumière (1). »

Désormais sa décision est irrévocable. Son confesseur ignore encore les instructions de l'abbé.

« Est-ce une infidélité que je lui fais?... dit-elle à M. Maisne. Que signifie cette lambinerie de retourner rue Saint-Honoré, pour que mille gens m'y reviennent voir que je ne voudrois n'y rencontrer de ma vie, pour entendre les confiances que l'on a en moi sur des fureurs d'ambition qui me font voir des choses... que je voudrois ne pas savoir? Après m'être trop montrée, il faut me cacher; après avoir trop écouté, il ne faut plus rien entendre que ce qu'il plaira à Notre Seigneur de me dire, et après avoir trop parlé il faut me taire... Si on savoit toute ma vie passée, on ne regarderoit pas cela comme une réparation (2). »

Le réformateur lui répond :

« Je ne perdrai pas le temps de faire ce qui pourroit vous mettre dans la tranquillité que vous désirez avec tant de raison, madame. Si je ne réussis pas, je puis vous répondre que je ne gâterai rien. J'aimerois mieux vous pouvoir donner la paix au milieu du trouble que de vous tirer de vos peines, mais c'est l'œuvre de Dieu purement et directement (3). »

Dès lors elle obéit en aveugle aux ordres qui lui sont donnés. Pour arriver à l'anéantissement, à la mort anticipée qu'elle désire, la pénitente luttera longtemps encore contre elle et

(1) Lettre n° 9, du 14 juin [16]88.
(2) Lettre n° 10, du 28 juin [1688].
(3) Lettre n° 11, du 30 juillet [1688].

contre ses amis. Il lui reste à parcourir les austères étapes du chemin qui la conduit au calme, à la paix, à l'éternel repos.

« J'ai trop abandonné Dieu toute ma vie pour ne devoir pas réparer mon injustice par une mort à tout. Mon orgueil a été toujours celui du diable, et d'autant plus que je l'ai toujours si bien déguisé que le monde ne s'en apercevoit pas, parce que je lui paroissois modeste et humble, mais je sens que je n'en étois que plus abominable (1). »

Rancé exige la persévérance de ses aspirations :

« L'on ne doit jamais, lui dit-il, quitter l'état où Dieu nous a mis sans des raisons extraordinaires, mais, lorsque nous nous y sentons forcés par des inspirations particulières, elles doivent être si fortes, si claires, si invincibles, qu'elles ne laissent dans l'esprit aucun scrupule. La différence entre la tentation et l'inspiration, c'est le trouble de l'une et le calme de l'autre (2). »

Marguerite se décide pourtant, presque malgré lui, à une retraite plus fermée. Le commerce du monde lui devient insupportable ; il lui enlève tout le repos dont elle jouirait avec Dieu seul (3).

Elle fait connaître au père C... la direction qu'elle a suivie (4). Sa santé reste toujours mauvaise. En remerciant Rancé de la tranquillité qu'il lui assure pour le temps et pour l'éternité, elle ajoute : « Vous me trouvez bien pour huit mois. Dieu ne me les accordera peut-être pas (5). »

Mais voici que son confesseur se montre profondément blessé de l'occulte intervention de la Trappe. « Je ne sais, lui écrit-il, d'où j'en suis avec vous, et je me trouve si rigoureusement chargé de votre âme que je me crois perdu (6)... » Il redoute évidemment pour sa pénitente ce long et douloureux martyre.

Rancé la soutient dans l'épreuve. Il craint pour elle l'inaction.

« Mon temps, lui répond-elle, se remplira fort bien par

(1) Lettre nº 12 [1688].
(2) Lettre nº 14 [1688].
(3) Lettre nº 15 [16]88.
(4) Lettre nº 17 [16]88.
(5) Lettre nº 18 [1688].
(6) Lettre nº 19 [16]88.

vos ordres... Ma vie a été jusqu'ici occupée de ce qui se peut faire dans notre hôpital, mais la maison que j'ai prise auprès étant beaucoup plus solitaire, il faudra remplir mon temps de plus de prières, et le bréviaire... dont je suis fort touchée... seroit, ce me semble, propre à cela. J'ai pensé que je pourrois partager ma vie entre servir les pauvres quelques jours de la semaine et puis me renfermer (1). »

La maison dont parle Marguerite est celle de la rue Rousselet, qu'elle a fait agrandir et meubler. Elle s'y réfugie en septembre 1688 :

« Quand je suis dans ma maison que j'ai fait faire, ou dans cet hôpital où j'ai un logement, il ne me semble pas que je sois chez moi, tant j'ai l'esprit convaincu qu'il n'y a plus rien dans le monde qui m'appartienne (2)... »

Elle consacre de longues heures au service des malades, à de pieuses et savantes lectures ; elle écrit des Pensées chrétiennes. Peut-être suit-elle en cela l'exemple de Mme de Sablé, comme elle retirée dans un couvent. Inspiratrice de La Rochefoucauld, la marquise a mis les maximes à la mode, et Rancé lui-même en a rédigé plusieurs.

« La science, dit Desnoiresterres, cette vanité de l'esprit, mais que le ciel ne proscrit pas, ne laissa point que de l'occuper encore », et nous voyons (en septembre 1688) un prêtre aveugle, nommé Comiers, docteur en théologie, qu'elle avait fait entrer aux Incurables, lui adresser une lettre « relative à l'aqueduc de l'Eure à Versailles, où il ose combattre le sentiment de Bernier, cet ami si cher à son cœur ».

M. Bernier, écrit Comiers, ne goûta pas mes observations géométriques, et, pour appuyer ses propositions, il s'avisa de les rendre éclatantes par votre illustre nom, madame, en vous les dédiant pour étrennes dans le *Journal des Sçavans* du 16 juin dernier (1688). Les véritables sçavans sont bien aises qu'il vous ait choisie pour arbitre de notre différend, puisque rien n'échappe à votre pénétration d'esprit et que vous êtes la Femme forte de la Sainte Écriture et la Minerve de notre siècle. J'espère que vous ne refuserez pas une

(1) Lettre n° 20, du 27 septembre [16]88.
(2) Lettre du n° 21, 1er décembre [16]88.

audience à un homme qui a toute la vénération possible pour Platon, pour Socrate, mais encore plus pour la vérité (1). »

A la mort de son confesseur survenue le 2 décembre 1688, Marguerite se borne aux seules instructions de Rancé : « Je ne regarde plus que Dieu et vous en ce monde, lui écrit-elle, il n'y a plus désormais pour moi qu'à obéir. »

Sa pieuse existence, partagée entre l'hôpital des Incurables et sa petite maison, est occupée par le travail manuel et par la prière :

« Je ne sors plus que pour aller chez M. le procureur général ; rarement pour madame sa sœur, qui est de mes intimes amies ; comme elle vient tous les samedis servir nos pauvres, je ne sortirois pas pour elle (2). »

L'amie dont il est ici question est la marquise de Moucy (3), sœur d'Achille de Harlay, celui à qui La Fontaine écrivait jadis en célébrant sa bienfaitrice :

Cette Iris, Harlay, c'est la dame
A qui j'ai deux temples bâtis,
L'un en mon cœur, l'autre en mon livre...

Les visiteurs deviennent de plus en plus rares. Nicolas de Rambouillet, fils de Mme de la Sablière, Jacques Muysson, son gendre, victimes de leurs convictions religieuses, se sont enfuis en Danemark et en Hollande. Seule Mme de la Mésangère, lettrée comme sa mère, habite encore Paris, mais, de tous temps étrangère à son intimité, elle ne lui peut être d'un puissant secours. Son second mariage n'a point amélioré leurs relations mutuelles. Veuve de Guillaume Scott, Mme de

(1) *Journal des Sçavans* du lundi 7 juin 1688, p. 17 à 37. — *Mercure galant*, septembre 1688, Paris, au Palais, in-12, p. 147 à 191 ; — G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. III, p. 329. — Cf. C. Comiers, *Lettre à Madame de la Sablière sur la conduite des eaux*. — Sur ce Claude Comiers, prêtre, chanoine d'Embrun, prévôt de Ternant en Dauphiné et protonotaire, qui se qualifiait *aveugle royal*, mathématicien, médecin, controversiste, cf. Moréri, *Grand Dictionnaire*, Paris, 1759, t. III, p. 860. Auteur de nombreux traités assez étranges, entre autres de celui sur les oracles des Sibylles, Comiers, lui aussi, avait publié à Paris en 1678 une *Instruction pour réunir les églises P. R. à l'église romaine*. Il mourut la même année que Mme de la Sablière, en 1693.

(2) Lettre n° 22, du 7 décembre [16]88.

(3) Marie de Harlay, mariée en 1663 à François Le Bouteiller de Senlis, marquis de Moucy, maréchal de camp, tué en Flandre.

la Mésangère vient d'épouser, malgré l'opposition de sa mère et de tous les siens, Charles de Nocé, seigneur de Fontenay, fils de Claude de Nocé, sous-gouverneur du duc de Chartres, et de Marie Le Roy de Gomberville. Ce Nocé fut l'un des gentilshommes les plus dissolus de la Régence. « Mme de la Mésangère, écrit au sujet de ce mariage Mme de Sévigné à Mme de Grignan, a épousé le fils de Fontenay qui est à M. de Chartres, folie désapprouvée de Mme de la Sablière et de tout le monde. On ne distingue point assez les têtes sages (1). »

Marguerite en a pris tristement son parti. « Tout ce qui m'arrive, écrit-elle à Rancé le 23 février 1689, de la part de ma famille qui est encore pleine de troubles par ses malheureuses affaires et par ma mauvaise santé, ne me tire pas un moment de la tranquillité où vous m'avez mise (2)... »

Mme de Saint-Aignan, sa cousine, n'apparaît plus aux Incurables qu'à de rares intervalles et termine dans une quasi-pauvreté son existence jadis riche et brillante. Après avoir racheté tous les biens de la maison de Gallerande, elle plaide contre son fils unique, le comte de Clermont, capitaine au régiment Mestre de camp-général-cavalerie, qui lui marchande le nécessaire. Marguerite déplore souvent de n'avoir point d'état. Sa cousine possède un « état », mais cet état n'est point enviable (3).

Quant à La Fontaine, il fréquente non seulement chez la Champmeslé, mais chez la galante Mme Ulrich, fille d'un des vingt-quatre violons du roi. Mme de la Sablière cherche, mais sans succès, à l'attirer à la Trappe : « Je trouve, écrit-elle à M. Maisne le 11 juin 1688, le désir que L. F. avoit de vous aller voir fort refroidi. Il m'a montré la lettre qu'on lui a écrite pour lui en donner la permission. Si j'étois en sa place, j'en profiterois bien vite. Les hommes prennent tout ce qui regarde leur fin comme une fable ; il y a des esprits sur lesquels les réalités coulent sans s'arrêter ni pénétrer (4). »

(1) Monmerqué, *Lettres de Mme de Sévigné*, t. IX, p. 482, mars 1690. — Le mariage fut célébré le 7 mars 1690.

(2) Cf. Lettre nº 24, du 23 février [16]89.

(3) *Factum pour Madeleine Gaudon, marquise de Saint-Aignan Clermont, contre le comte de Clermont, son fils* (après mars 1684). Petit in-4º de 6 pages, sans nom d'imprimeur. — Cf. lettre nº 23.

(4) Cf. lettre 7, du 11 juin [1688].

Le poète, dit Jules Lemaître, « prend part aux pantagruéliques bombances des deux Vendôme, au Temple et au château d'Anet... Il n'a pas plus de dignité qu'un vieux faune » et ne s'intéresse plus qu'aux Jeannetons et aux jolies filles.

« Mme de la Sablière ne s'apercevait point de la mauvaise conduite de son vieil ami. Elle en fut avertie par une lettre de Maucroix : « J'ai su, disait le bon chanoine de « Reims, les faiblesses trop prolongées de M. de la Fontaine. « Outre qu'elles offensent Dieu, elles sont peu gracieuses chez « un vieillard ; et si elles duraient davantage, elles seraient « décidément fâcheuses. Mais au reste je ne désespère point « de son salut. C'est l'âme la plus sincère et la plus candide « que j'aie jamais connue... Seulement, madame, il faut que « vous lui parliez, il le faut absolument. »

« Cette lettre jeta Mme de la Sablière dans de grandes agitations.

« Une nuit, La Fontaine, rentrant fort tard de chez Mme Ulrich, fut bien étonné de trouver dans le vestibule de l'hôtel de la rue Saint-Honoré Mme de la Sablière qui l'attendait...

« — Mon ami, lui dit-elle, je suis ici pour vous demander pardon.

« — De quoi donc, ma bonne amie?

« — D'avoir paru vous oublier et d'avoir négligé votre amitié pour des soins que je croyais plus importants.

« — Il est vrai, dit La Fontaine. J'ai pensé que vous ne m'aimiez plus. Cela m'a vraiment chagriné, et si j'avais eu de l'argent, j'aurais quitté votre maison.

« — Mais vous aussi, dit-elle, vous me faites beaucoup de chagrin...

. . . . . .

« — Pensez aux choses éternelles... Je le veux, je le veux... Écoutez : si vous ne faites pas effort pour vivre mieux, je m'imposerai, moi, les plus dures pénitences.. Et tenez : je mettrai un cilice à cause de vous... Oui, je mettrai un cilice ! Et, pour vous, je me donnerai la discipline ! Je le jure, et vous savez que je n'ai jamais manqué à ma parole.

« L'accent de sa voix, l'éclat de ses yeux dans les demi-

ténèbres, l'idée qu'elle allait souffrir dans sa tendre chair à cause de lui, tout cela émut tellement La Fontaine qu'il se mit à pleurer :

« — Tout ce que vous voudrez, dit-il, je ferai tout ce que vous voudrez !

« Deux ans plus tard, La Fontaine portait un cilice (1). »

Il était tombé dangereusement malade au mois de décembre 1692. L'abbé Pouget, vicaire de Saint-Roch, réussit à le convertir. Mais, quand La Fontaine revint à la santé, il ne retrouva plus sa généreuse amie, dont l'âme épurée par la souffrance s'était envolée vers un monde meilleur (2).

(1) Jules LEMAITRE, « En marge de La Fontaine, le Cilice », dans *le Figaro* du 31 juillet 1913. – L'hospitalité donnée par Mme de la Sablière à La Fontaine et son amour pour La Fare ont inspiré nombre d'œuvres littéraires, parmi lesquelles il nous faut citer : *La Fontaine chez Madame de la Sablière*, comédie, 1821, ms. (Archives nationales, IXF[18] 589). C'est sans doute le *La Fontaine chez Madame de la Sablière*, comédie en un acte, en vers, par M. A. Naudet, imprimée en 1821, in-8°; — Comtesse DASH, *Madame de la Sablière*, Paris, Michel Lévy, 1865, un vol. in-12. — Notons encore trois articles sur *Madame de la Sablière*, dus à la plume magistrale de M. Anatole France et publiés dans le *Journal officiel* des 15 septembre et 7 octobre 1877 ; dans la *Jeune France* du 1er avril 1881, n° 36 (p. 533 à 545), et dans le journal *le Temps* du 20 septembre 1891.

(2) Cf. p. 306, note 3. — P. MESNARD, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. 185. Charles-Louis de la Fontaine, petit-fils du poète, qui s'était rendu dans le comté de Foix pour gérer les biens de François-Armand d'Usson, marquis de Bonac, ambassadeur en Hollande, dont il était secrétaire, écrivait en 1753 : « Je vais me jeter à corps perdu dans les négociations de MM. de Bonrepaux et de Bonnac ; et peut-être deviendrai-je auteur par désœuvrement. Croiriez-vous que j'eusse trouvé au pied des Pyrénées des lettres de mon grand-père ? J'en ai sur ma table quelques-unes en vers et en prose. Outre cela, j'ai environ cinq cents lettres de Racine, *quarante de Mme de la Sablière, comparables à celles de Mme de Sévigné et plus intéressantes par le cœur;* enfin des lettres de tous les illustres du règne de Louis XIV depuis 1676 jusqu'en 1716... Je projette une nouvelle édition des œuvres de mon grand-père, et j'y joindrai une vie aussi simple que lui-même. » L'édition n'a point paru, et mes recherches pour retrouver ces lettres sont restées inutiles. Mon collègue et ami M. J. Kaulek, chef du bureau historique aux Affaires étrangères, voulut bien en 1881 consulter à ce sujet M. F. Pasquier, archiviste de l'Ariège, qui fit très obligeamment une enquête à Bonnac, restée sans résultat. Il est peu probable que Charles de la Fontaine ait voulu parler de la correspondance de Mme de la Sablière avec Rancé. — Cf. FRÉRON, *l'Année littéraire*, Amsterdam et Paris, Lambert, 1758, in-12, t. II, lettre I, p. 18, 19 ; — C.-A. WALCKENAER, *Histoire de La Fontaine*, 1820, in-8°, p. 368 ; — C. BERGÈS, directeur de l'École normale, *Lectures morales suivies de la description du département de l'Ariège* (canton de Pamiers), Foix, Pomiès, 1839, in-12, p. 350 ; — H. RÉGNIER, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. CVIII.

CHAPITRE XIII

L'EXPIATION

(1689-1692)

Correspondance de Mme de la Sablière avec l'abbé de Rancé, son directeur ; sa retraite devient de plus en plus fermée ; sa santé décline ; ses mortifications. — Mort de dom Muce. — Réforme de l'hospice des Incurables ; conduite des administrateurs à l'égard de Marguerite ; la cage de son petit compagnon. — Elle observe tous les devoirs de la vie monastique, et la paix récompense son fervent repentir. — État de sa maison ; elle ne garde que les revenus nécessaires à sa subsistance.

Marguerite s'est confinée dans une retraite austère, mais sans vocation pour la vie monastique.

« Les couvents qui seroient de mon goût, écrit-elle à Rancé, je n'y vivrois pas huit jours par l'état de ma santé, dont je vous rendrai compte. Ceux que je connois, que l'on appelle les plus réguliers, leurs parloirs et leurs récréations me feroient mourir d'ennui et de dégoût. Vous me demandez donc, mon très révérend père, ce que je veux ; je n'en sais rien, mais je sens que je voudrois être tout autant à Dieu que je le puis... Ne point aimer le monde est un précepte d'une étendue infinie et d'une pratique sans bornes (1). »

Elle se confesse au directeur de l'hôpital et communie les dimanches et jours de fête :

« Dieu me fait sentir de plus en plus que tout ce qui est au monde est un pur néant, hors d'être à lui. Je me sens dans un calme que rien ne peut vous faire comprendre tel qu'il est (2). »

(1) Cf. lettre nº 23, du 18 décembre [16]88.
(2) Cf. lettre nº 24, du 23 février [16]89.

Elle voit dans la vie qu'elle mène « une humiliation nécessaire » mais insuffisante. Rancé la calme et la modère.

« Il me seroit impossible, lui répond-elle, de vous faire concevoir le bien que vous me faites ; vous réglez et vous fixez ma vie et mes pensées ; ce n'est pas peu dans l'obscurité où l'on est dans ce monde, où je marche seule avec Dieu, soutenue de vous. »

Le saint abbé s'inquiète de malaises qui ne font qu'empirer, et elle lui répond :

« Si je savois quelque remède pour le mal dont j'ai pris la liberté de vous parler, je vous obéirois en m'en servant, mais il n'y en a point qui aille au cerveau et au cœur que par des détours et des circulations si longues que les hommes en ignorent le succès. Je crois donc qu'il faut s'abandonner à Notre Seigneur et regarder comme une très grande faveur le sentiment de la mort qu'il me donne dans ce temps-là, surtout quand ces maux me prennent la nuit, qui est un temps où il me semble qu'il n'y a que Dieu et moi au monde... A l'égard de mes domestiques, je tâche, par une douceur et par une conduite opposée au mauvais exemple que je leur ai donné, de les faire rentrer dans leur devoir, car, pour leur parler positivement, j'y suis si peu propre et ma vie passée me revient tellement dans l'esprit d'abord que je suis prête à blâmer quelqu'un, que je me fais toujours la réponse que l'on me feroit... Cependant il n'y a point chez eux de dérèglement positif (1). »

Sa santé s'altère pourtant de jour en jour.

« Vous savez que vous m'êtes tout en ce monde, écrit-elle à Rancé le 15 janvier 1690, et je n'attends aucun secours que de votre charité... La solitude seule me porte à Dieu, tout le reste étant rempli de dissipations inutiles, même les occupations les meilleures. Je suis présentement sujette à des tremblements de cœur et à des cessations presque de mouvement qui m'épuisent le cerveau à un point qu'il semble que je vais mourir, et cela m'en donne le sentiment si vif qu'il n'y a que l'expérience que j'ai de n'être pas morte qui me per-

(1) Cf. lettre n° 25, du 1er avril [16]89. Ce personnel est réduit à quatre domestiques en 1692. Cf. chap. XII et lettre n° 48.

suade que l'on n'en meurt pas. Nous avons céans un chirurgien très habile, qui croit cela très possible. Ce que je sens dans ce temps-là, ce sont des anéantissements de corps inexprimables et une douleur qui ne peut être comprise que par quelqu'un qui l'auroit sentie. Cependant j'ai une tranquillité d'âme et une résignation à la volonté de Dieu qu'il me semble que je n'éprouve point dans les autres états de ma vie, et je regarde tellement ce mal comme une grâce, que je crois même n'en devoir parler à personne, car, pour des remèdes, je n'en crois ni n'en cherche. Je me suis trouvée peinée d'en avoir quelquefois parlé à une de nos malades de céans, qui le comprenoit par son état ; il me semble que c'est chercher une sorte de soulagement dans lequel je trouve de la mollesse et de l'infidélité... Je serai soumise dans le moment que vous aurez prononcé ; je ne crois pas que Dieu ait jamais mis au cœur de personne les sentiments qu'il a mis dans le mien pour vous (1)... »

C'est avec douceur que l'abbé lutte contre sa misanthropie, car elle juge les hommes « plus fuyables, et, si cela se peut dire, plus haïssables » qu'elle ne les a jamais trouvés. « Si ma mauvaise santé, lui dit-elle, ne me paroissoit un sacrifice digne de Dieu, je désirerois la mort avec ardeur (2). » L'appui de Rancé seul la console ; il lui déclare pourtant que Dieu ne veut pas se servir de l'entremise des hommes à son égard.

« Vous savez, lui répond-elle tristement, les sentiments qu'il m'a donnés pour vous, et si j'y ai été envoyée par un miracle aussi sensible pour moi que celui de saint Paul. Il est impossible que la charité que vous avez pour moi vous ait laissé échapper de la mémoire toutes les circonstances qui m'ont donnée à vous. Pour la nécessité que j'en ai, elle est telle que, si je ne vous avois, il ne me resteroit plus rien du tout. Je ne vous importune que le moins que je puis, mais la sûreté où je suis de pouvoir m'adresser à vous me soutient. Je me suis trouvée depuis votre lettre peinée de me sentir dans un abandon qui fait horreur à tout ce qui est

(1) Cf. lettre nº 26, du 15 janvier 1690.
(2) Cf. lettre nº 27, [janvier 16]90.

en moi.... Ces mouvements ressemblent à la mort. Je vois bien que je ne les sens que parce que je ne suis pas morte et que je vis encore à moi-même (1)... »

Au mois de février, la santé de Marguerite semble meilleure :

« Je me sens plus heureuse que je ne l'ai encore été. L'Écriture Sainte, qui est presque ma seule lecture, me paroît suffisante pour me remplir le cœur pour une éternité, soit que ma santé soit moins mauvaise, ou que j'y fasse moins d'attention ; j'en suis contente enfin. Il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre ce que Dieu fait pour ceux qui vivent pour lui dans un entier abandon. Deux choses seulement me font de la peine. L'une est la misère que je vois dans cet hôpital, où les corps et les âmes souffrent assurément beaucoup ; l'autre est l'obligation où je me trouve de recevoir des gens avec qui il paroîtroit dur que je ne voulusse plus avoir de commerce. Si vous croyez qu'avec le temps je puisse faire quelque chose de mieux, j'espère que vous me l'ordonnerez... Il me semble que je suis attirée à une plus grande retraite et que, si Dieu me continue les grâces qu'il me fait, je n'y trouverois nul vide (2). »

Aussi brise-t-elle tous les obstacles qu'elle rencontre sur sa route :

« Je ne laisse pas d'avoir les sens plus délicats que je ne les ai jamais eus, c'est une véritable souffrance, mais celui qui m'a fait entreprendre cette vie et qui m'y soutient sait si jamais j'ai été si heureuse que je me trouve et si cette paix, qui surpasse tout entendement, peut être comparée à tout ce que les sensuels pourroient imaginer qui les pourroit le plus satisfaire. Il ne faut point tourner la tête en arrière et j'espère que la crainte que j'en ai m'en garantira (3). »

Tout est sujet pour elle à mortification. La manière dont elle est vêtue « tient un certain milieu entre être chaudement l'hiver et légèrement l'été, ce qui rend l'extrémité des saisons assez sensible (4). »

(1) Cf. lettre n° 28, de [16]90.
(2) Cf. lettre n° 30, du 4 ou 14 février 1690.
(3) Cf. lettre n° 31 [1690?].
(4) Cf. lettre n° 32 [1690?].

Elle veut cacher à tous les yeux des charmes trop longtemps admirés :

« Je n'ai pour toute nourriture que celle que vous me donnez. Je suis convaincue que je n'en dois jamais prendre d'autre ; que m'appuyer sur toute autre créature seroit pour moi le roseau qui me perceroit la main ; que m'abandonner sans mesure sur celle qui m'a sauvée est tout ce qui me reste à faire... Je suivrai le chemin que vous m'avez tracé, je soustrairai au monde tout ce que je pourrai de mon extérieur. C'est ce qui touche les hommes, c'est la lettre qui tue ceux qui s'y attachent, à qui Dieu n'a pas donné l'esprit qui vivifie. On traite d'extrémité ce que je fais, et je trouve que ce n'est pas un commencement [de pénitence] (1)... »

Elle lit avec ferveur le récit de la mort de dom Muce publié par Rancé. Ce dom Muce était un soudard converti (2) :

« Quelle consolation, pour ceux qui ont offensé Dieu toute leur vie, que ces exemples-là ! Il y a un endroit que presque personne ne croira ; c'est celui où vous marquez qu'allant presque mourant à l'église, il en revenoit dans un état tout différent après avoir communié. J'ai sur cela des lumières qui ne me permettent pas d'en douter. Les infirmités et la retraite mettent à portée de connaître des choses incroyables... que l'on ne peut dire, et peut-être ne le doit-on pas (3). »

La santé de Mme de la Sablière, toujours assez mauvaise, s'est cependant améliorée. Elle s'est remise à jeûner, mais le carême de 1690 s'écoule sans qu'elle ait pu strictement l'observer :

« Je passe toujours ma vie dans un calme qui augmente à proportion que le monde me quitte (4)...

« J'ai été tentée d'aller à des sermons de quelques bons prédicateurs, mais je ne l'ai point fait parce qu'il me semble que c'est un relâchement, dans la vie de privation où je suis entrée... Notre hôpital, qui blesse tous les sens et choque la raison plus que jamais, m'a paru plus propre pour moi, mais

(1) Cf. lettre nº 33 [1690?].
(2) Comte DE CHARENCEY, *Histoire de la Grande Trappe*, p. 275.
(3) Cf. lettre nº 36, du 9 août 1690.
(4) Cf. lettre nº 35, du 15 juillet 1690.

dans cette conduite je suivois plutôt un sentiment qu'un raisonnement... Tout ce qui se passe dans cette malheureuse maison seroit très propre à sanctifier quelqu'un qui auroit assez de vertu pour en faire son profit (1)... »

Le désordre, la désorganisation règnent alors aux Incurables. Une réforme s'impose, et, dès le 15 juillet 1690, un nouveau règlement intervient, d'autres gouverneurs sont nommés. C'est à proprement parler un autre établissement. Marguerite n'a pas eu à se louer des anciens directeurs. Elle leur a beaucoup donné sans cesser jamais d'être à leur merci (2). Rancé lui conseille de solliciter un bail, mais les nouveaux administrateurs ne se montrent guère plus accommodants que leurs devanciers :

« Je ferai exactement ce que vous m'ordonnez, répond-elle à Rancé le 1er avril 1689, pour me conserver ce que je me suis réservé pour vivre sur les biens que j'abandonne du reste de bon cœur. Si vous aviez vu tout cela, vous en auriez horreur... Dieu leur pardonne et les éclaire ! C'est ce qu'il faut demander de tout son cœur (3). »

Quelle nouvelle et mystérieuse épreuve inspire à la malade cette touchante prière?

« Nos précautions n'ont point réussi, écrit-elle encore le 6 septembre de l'année suivante, et je ne m'en plains point... Tout est bon quand on ne désire rien. Les jours et les semaines disparaissent devant moi comme des moments. Les maux dont je vous ai quelquefois parlé m'ont repris, et c'est ce qui a causé mon silence...

« J'ai ri de ce que le bon père G... vous a mandé sur les oiseaux. J'ai perdu celui qu'il croit si nécessaire à ma récréation. Je ne compte pas que vous m'ordonniez d'en avoir un autre (4). » L'abbé lui répond aussitôt : « Il n'y a point d'inconvénient à remplacer votre petit ami. Saint Jean et la perdrix vous y autorisent (5). »

(1) Cf. lettre n° 34, du 29 mars 1690.
(2) Cf. lettre n° 35, du 15 juillet 1690.
(3) Cf. lettre n° 25, du 1er avril [16]89. S'agit-il de sa famille ou de la direction des Incurables?
(4) Cf. lettre n° 38, du 16 septembre [16]90.
(5) Cf. comte DE CHARENCEY, *Histoire de la Grande Trappe*, p. 311. — Mme de Sablière ne mourut point en 1692, mais en 1693.

Dans l'état « de sécheresse et de mort » qu'elle a fait si vaillamment connaître, la sainte est restée femme, et la femme apparaît par instants :

« Ne craignez rien, lui écrit-elle avec un tendre mysticisme, sur ce que j'ai dit au père G... Sur cela j'aurois plus de délicatesse pour vous que vous-même. Rien ne m'échappe pour ce que j'aime, et je ne puis plus aimer que vous de la manière dont je pense ; fiez-vous donc à moi, et que cette lettre soit la dernière dans laquelle je vous parle d'autre chose que de moi. Que je jouisse, je vous en conjure, du charme que je trouve à ne plus voir au monde que Dieu, que vous et moi... Ce chemin n'est pas plein de lumières, il s'obscurcit tous les jours davantage, mais l'amour et la fidélité suffisent pour le présent, et un abandon sans réserve pour l'avenir... » Puis elle se ressaisit et craint d'avoir offensé l'austère réformateur : « Faites-moi la grâce de m'assurer que je ne vous ai blessé en rien, je me tiendrai trop heureuse puisque je n'aurai point diminué l'idée que vous devez avoir de mon respect (1). »

Les lettres suivantes ne témoignent pas d'une ferveur moins exaltée. L'abbé lui a charitablement défendu de prendre ses repas à la portion des pauvres (2).

« Je n'ai rien changé à ma nourriture, lui mande-t-elle parce que vous l'avez voulu ; c'est peu de chose que ces sortes d'austérités, et je regarde comme une humiliation pour moi que quelqu'un les ait connues. Ce que vous me dites me perce le cœur et m'a fait pleurer amèrement : *Quand on a été dans l'inimitié de Dieu et qu'on a eu le malheur de lui déplaire...* Je vous avoue que je ne puis supporter cette pensée... Je suis très peinée de tous ceux qui me voient encore, et c'est même présentement, ce qui me fait le plus souffrir, puisque tout ce que j'entends réveille en moi toutes mes misères, et que je suis comme une corde montée à l'unisson de celle que l'on toucheroit ; elle ne rend pas le son, mais elle est ébranlée non pas avec plaisir, mais avec tristesse, avec impatience en portant intérieurement des jugements sur tout, tou

(1) Ce passage a été supprimé en grande partie dans le ms. B destiné à Saint-Cyr. Cf. lettre n° 35, du 15 juillet 1690.

(2) Cf. lettre n° 40 [circa 1693?]

humains, remplis d'une certaine exactitude de l'esprit dont j'abhorre les lumières... *Averte oculos meos ne videant vanitatem.* Je fais voir à ceux qui me parlent une indifférence qui me fait espérer que l'ennui que je leur causerai produira leur absence. »

Et plus tard :

« Vous tirez un rideau sur ce monde créé pour me mettre dans l'Éternité. *Il n'y a rien*, dites-vous, *qui mérite d'être considéré dès que l'on sait qu'il ne sera plus, et tout ce que l'on voit n'est pas digne d'un coup d'œil d'une personne qui sait qu'il y a des choses qui ne passeront jamais...* Je le sais, je le sens, et je mets au nombre de ces choses qui ne méritent pas un coup d'œil ce corps à l'occasion duquel j'ai tant offensé celui que je devois uniquement aimer. Je n'ose en désirer la séparation, parce qu'il est une continuelle pratique de pénitence, mais je crois que je le quitterai avec joie quand le temps sera venu (1). »

Elle aspire avec passion à la solitude *absolue* dont le désir l'obsède.

« Vous aurez banni, lui écrit Rancé, toutes les inutilités de votre vie lorsque vous vous serez réduite aux seules visites auxquelles la nécessité, ou une bienséance qui sera selon Dieu, voudra bien que vous donniez quelques moments. »

« Sur cela, sans choisir les jours de la semaine », elle fait main basse sur tout :

« Je passe les jours sans me souvenir des hommes, sansrien désirer de ce qui est sur la terre,... ne songeant point s'il y a un temps... Hier et aujourdhui, je n'ai pas vu une âme... »

« Je vous manderai ce dont je suis convenue avec le père G... (2). Il est aussi peu capable de comprendre ce que je vous mande que toute la synagogue l'eût été d'approuver la conduite de Madeleine. En vérité, croyez-vous qu'elle eût pu trouver un directeur dans toute cette société de savants et de gens éclairés de leur propre esprit (3)? »

(1) Cf. lettre nº 37, de 1690.

(2) Le père G... partait alors pour la Trappe. Il est peu probable qu il s'agisse de dom Armand Fr. Gervaise, carme déchaussé, qui ne prit l'habit de la Trappe, dont il devint plus tard abbé, qu'en 1695.

(3) Cf. lettre nº 39, de 1691.

« Si je pouvois aller chez vous, je quitterois tout du meilleur de mon cœur pour y aller vivre et mourir (1)... »

Ses amis désolés la regrettent et l'admirent : « Ce que vous me mandez de Mme de la Sablière, écrit le 17 septembre 1691 Fénelon à la comtesse de Gramont (Élisabeth Hamilton), me touche et m'édifie. Je ne l'ai vue qu'une fois ; mais il m'en est resté une grande impression. Elle a bien raison de ne chercher plus rien dans les hommes, ayant trouvé Dieu, et de faire le sacrifice de ses meilleurs amis. Le bon ami est au dedans du cœur : c'est l'époux qui est jaloux, et qui écarte tout le reste. Pour la mort, elle ne trouble que les personnes charnelles et mondaines. *Le parfait amour chasse la crainte* (2). Ce n'est point par se croire juste qu'on cesse de craindre ; c'est par aimer simplement et s'abandonner sans retour sur soi à celui qu'on aime. Voilà ce qui rend la mort douce et précieuse. Quand on est mort à soi, la mort du corps n'est plus que la consommation de l'œuvre de grâce.

« N'auriez-vous point la bonté, madame, puisque vous écrivez à la malade, de lui témoigner combien je me réjouis selon la foi de ce que Dieu met en elle, et combien j'espère que tous ses maux seront des biens (3). »

Marguerite sollicite de Rancé un sentier plus étroit : « Je ne puis cheminer par un chemin trop rude, trop sec, trop dénué, car... quoique je ne me rappelle point volontairement les circonstances de ma vie passée, elle m'est si souvent présente comme quelque chose de monstrueux que j'en suis abattue à vous faire pitié (4)... »

Le carême suivant se passe sans austérités exagérées : « Ma tranquillité, écrit-elle, est au delà de toute expression... Le temps disparaît devant moi (5)..., mais la retraite où je m'enfonce, je ne la conseillerois à personne (6)... »

(1) Cf. lettre n° 40 [circa 1691 ?].
(2) Jean, IV, 18.
(3) *Œuvres de Fénelon*, édition Lebel, Paris, Ferra et A. Le Clere, 1827 in-8°, t. XXVIII, lettres à la comtesse de Gramont, n° 222, p. 244.
(4) Cf. lettre n° 41, du 1er janvier [16]92.
(5) Cf. lettre n° 42, du 4 avril [16]92.
(6) Cf. lettre n° 44 [1692 ?].

Le Traité de la vie monastique est le seul code qui règle sa conduite (1) :

« Quand mes pensées se sont égarées, je prie Dieu de les faire rentrer dans le néant d'où elles sont sorties, et je me remets en sa présence avec tranquillité et confusion. Le bruit des sens est suspendu, on rentre en soi-même, et les sujets d'humiliation fourmillent (2). »

Rancé, qui ne s'illusionne point sur la santé de sa pénitente, lui désigne un directeur plus rapproché des Incurables, mais la malade ne veut suivre d'autres conseils que les siens.

« Je puis, lui dit-elle le 16 mai 1692, vous assurer avec vérité qu'à peu d'incommodités près je me porte mieux que je n'ai fait de ma vie. J'ai pris quelquefois des œufs depuis Pâques, plutôt pour mes gens avec qui je mange que par nécessité (3). »

Elle a gardé quatre domestiques dans sa petite maison de la rue Rousselet.

« Il est aisé de comprendre que, ne pensant pas comme eux, il faut que je me conforme à leurs pensées avec une certaine bonté et gaîté qui leur adoucisse la solitude où je les plonge (4)... »

Le besoin de la solitude la domine de plus en plus :

« Si j'étois toute ma vie seule, je crois que je ne souffrirois rien du tout, mais les hommes causent une dissipation et un affaiblissement de corps et d'esprit qui requiert de la réparation... J'ai souvent pensé en m'éveillant que j'entre en ce monde comme si je ne faisois que naître ; je demande avec ardeur de ne point offenser Dieu le reste du jour. Je me couche le soir comme si je ne devois jamais revoir le jour... Cet état de tranquillité inconcevable est pénible dans la pratique, car il faut pendant la journée prendre mille formes différentes... porter à Dieu mes domestiques sans leur imposer des règles à la juive..., me transformer dans notre hôpital... Tout cela n'est pas sans peine et sans reproche... (5). »

(1) Le traité *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, de Rancé, parut en 1683.
(2) Cf. lettre n° 45, du 1er mai [16]92.
(3) Cf. lettre n° 47, du 16 mai [16]92.
(4) Cf. lettre n° 48 [1692 ?], et lettre n° 25.
(5) Cf. lettre n° 47, du 16 mai [16]92.

L'abbé entend-il toujours les appels de sa mystique pénitente? Il est permis d'en douter. La seule de ses lettres qui nous soit parvenue répond à celle de Mme de la Sablière du 16 mai. Il y affirme, comme toujours, sa direction prudente et charitable.

28 mai 1692.

« Vous avez raison, madame, de parler comme vous faites des gens du monde. Il y a toujours quelque chose à perdre quand on se trouve avec eux. Il est cependant vray que quand c'est l'ordre de Dieu qui nous y engage, Il nous y soutient, et ne permet pas que cet air qui les suit partout passe sur nous toutes les mauvaises impressions qu'il pourroit faire. Ce seroit un véritable bonheur de vivre dans une entière séparation, mais c'est une situation extraordinaire, il faut avoir pour cela de la part de Dieu un mouvement pressant et évident tout ensemble.

« Vous avez raison de repasser souvent dans votre esprit ce que vous devez à Dieu. Il n'y a rien qui soit plus propre pour vous mettre au-dessus de toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre chemin. Car, que ne devez vous point espérer pour l'avenir lorsque vous vous représentez ce qu'Il a déjà fait pour votre repos et pour votre salut, malgré cette profonde indignité où vous êtes plongée. Le prophète, comme vous scavez, trouvoit une joie sensible à rafraîchir sa mémoire des marques que Dieu lui avoit données de sa bonté. Il trouvoit à cela un fonds de joye qui le rendoit supérieur à toutes les afflictions que Dieu permettoit qu'il lui arrivât. C'est une voye que nous devons suivre. Il nous l'a enseignée, et l'a sanctifiée par son exemple.

« L'ordre que vous me mandez que vous gardez dans vos journées ne peut être meilleur, et rien ne peut être plus utile que de considérer chaque jour comme celui de sa naissance, et y ajouter comme pouvant être celui de sa mort. C'est le moyen de vivre dans un grand dégagement de tout ce qui se passe, et, par conséquent, dans une paix complète, puisque jamais il ne se forme d'agitations dans notre cœur que parce qu'il y a des désirs et des engagemens, et il n'y a que celui

qui est parfaitement libre qui soit parfaitement content.

« Il est certain qu'il n'y a rien de plus inutile que de prescrire des règles dures à des gens qui n'en ayment pas l'observation. Il faut faire connaître les avantages qu'il y a dans le joug que l'on impose, lorsqu'il est possible, il faut persuader des biens que l'on y trouve, il faut enfin le faire goûter, car, sans cela, les hommes l'embrassent comme des forçats, et, en ce cas là, l'assujettissement leur nuit plus qu'il ne leur sert. Enfin, il faut faire ce que l'on peut pour adoucir les choses, non pas en les affaiblissant, mais en faisant voir avec évidence, s'il est possible, les biens qu'elles produisent. La charité veut qu'on travaille à gagner les cœurs et à convaincre les esprits (1)... »

Rancé conseille encore à Mme de la Sablière de conserver le revenu nécessaire à ses besoins et d'abandonner le reste aux pauvres. Une amie lui suggère de mettre à part cent pistoles « pour les nécessités qui pourroient survenir », mais elle s'y refuse avant d'avoir consulté une fois de plus son directeur. Elle éprouve une horrible répugnance à prendre cette précaution qui lui paraît une infidélité.

« Je me sens, gémit-elle, touchée du désir de mourir abandonnée de tout secours humain, seule avec Dieu, ou assistée par pure charité. Je n'ose pas espérer cette grâce, mais le désir que j'en ai ne vient pas de moi et me revient si souvent à l'esprit qu'il me paroît impossible que ce ne soit pas ce que je dois attendre (2)... »

(1) Cette lettre, qui porte le n° 223, est adressée « A une Dame de qualité ». Nous en devons la copie à l'obligeance du R. P. abbé de la Trappe et du frère Cyprien, bibliothécaire de l'abbaye, que nous sommes heureux de remercier ici de leur aimable complaisance. La lettre appartient aux Archives de la Grande Trappe et fait partie d'un recueil in-folio manuscrit, non relié, de lettres de Rancé, intitulé « *Lettres de piété* ou *Lettres choisies* », qui comprend deux séries, divisées chacune en 7 cahiers. M. Henri Tournouer mentionne ainsi la lettre : « 2048. Lettre [de Rancé] à Mme de la Sablière. 28 mai 1692. Conseils (Archives de la Grande Trappe, lettre 223, 1 page un quart in-folio, copie du dix-huitième siècle). » Cf. *Bibliographie et Iconographie de la Maison-Dieu de Notre-Dame de la Trappe*. Documents manuscrits. Mortagne, L. Fournier, 1894-1905, in-8°, p. 210, note 2. et 382.

(2) Cf. lettre n° 50, du 10 juin [16]92.

CHAPITRE XIV

LES DERNIERS JOURS DE MADAME DE LA SABLIÈRE (1692-1693)

Elle confesse à son directeur le secret de son mal et se confine rue Rousselet. — Indignation du père G..., de l'abbé Testu. — Lettres à un inconnu. — La pénitente s'éteint lentement ; son dernier adieu à Rancé ; sa mort édifiante. — Extraits du *Journal* de Dangeau, du *Mercure de France*. — Chagrin de La Fontaine, qui accepte l'hospitalité d'Hervart. — Vente du mobilier de Mme de la Sablière aux Incurables. — Son appartement est baillé à la duchesse de Luynes, et sa petite maison de la rue Rousselet vendue au duc de Bourbon.

Cependant le mal qui détruit Mme de la Sablière s'aggrave lentement, il l'enserre de ses implacables étreintes et le 29 juillet 1692 elle écrit à son directeur :

« Il y a longtemps, mon très révérend père, que je me suis donné l'honneur de vous écrire. Je ne crains pas que vous soupçonniez que ce soit par oubli ; c'est souvent par discrétion que je m'en prive ; cette fois-ci, c'est par scrupule. Je ne voulois pas vous dire une chose que je suis persuadée qui vous fera de la peine, et j'en ai encore davantage à vous la laisser ignorer.

« Quelques jours avant la Pentecôte, je m'aperçus d'une dureté au sein, du côté droit, assez douloureuse. J'eus envie de n'en point du tout parler, mais, après avoir souffert quelques jours, je crus que, le chirurgien de céans étant expérimenté plus qu'aucun sur ces sortes de maux, je ferois mieux de lui faire voir. Il me dit d'abord qu'il falloit qu'il y eût plus de deux ans que je portasse ce mal, qu'il trouva d'une qualité très maligne. Je lui dis comme je vivois depuis longtemps. Il me dit que, bien loin que cette nourriture me fût nuisible, il croyoit que Dieu avoit permis ce genre de vie pour rendre ce

mal moindre, ce que je vous dis pour vous ôter ce qui pourroit vous peiner sur cela. Il me conseilla de prendre du lait, ce que j'avois déjà fait, car je ne vis plus presque d'autre chose, avec du pain et de l'eau. Qui que ce soit au monde ne sait ce que je me donne l'honneur de vous dire, que celui que je vous dis et vous. Je ne crois pas que vous désapprouviez ma conduite sur cela ; vous voyez du reste ce que je ferois faire de raisonnements inutiles et l'incommodité réelle que je recevrois de ceux qui, me voyant encore, redoubleroient leurs soins qui sont de véritables accablements pour moi, car, si je pouvois ne plus voir qui ce soit sur la terre, l'état où je me trouve seroit un vrai paradis pour moi. Tant que j'ai vécu dans le monde, j'ai toujours craint ce mal avec ces horreurs que la nature en donne ; depuis ma conversion, je n'y avois pas pensé. Quand je m'en aperçus, je me prosternai devant Notre Seigneur avec larmes et lui demandai avec un sentiment très vif de me l'ôter ou de me donner la patience de le supporter. Je puis vous protester que depuis ce moment je n'ai pas formé un désir sur cela, Dieu m'ayant fait la grâce d'ajouter encore à la tranquillité que j'avois devant, un calme que je ne puis vous exprimer. Il me semble que c'est un effet de l'amour de Dieu envers moi, qui a tellement augmenté celui que j'avois déjà que j'en suis beaucoup plus remplie. Ce qui me fait peine est une certaine mollesse ; il me semble quelquefois que j'ai besoin de me coucher plus tôt ou de me lever plus tard. Je pourrois peut-être, et même je le crois, avoir sur cela plus d'exactitude, car je sens de reste que l'on se flatte toujours ; je sens aussi que cela attire mon attention par la douleur. Enfin il est impossible, et je m'en aperçois à tout moment, que mes journées ne soient remplies d'infidélités ; c'est la seule peine que j'aie, et qui n'est pas prête à finir, puisque j'ai bien peur de n'en voir la fin qu'avec ma vie, dont les souvenirs me font trembler. C'est la vérité, et si ce que je sens quelquefois sur cela n'étoit traversé de quelque espérance, j'en serois accablée. Ce qu'il y a dans ce mal-ci d'inconcevable, c'est qu'il porte avec lui le sentiment d'un très grand nombre de maux que l'on n'a point, puisqu'en effet il semble qu'il soit unique. Cependant je puis vous dire avec vérité

que je ne suis pas une heure avec une douleur semblable, quoique j'en aie toujours. Je n'avois jamais conçu que cela se pût, moi qui ai assez senti de maux en ma vie, mais chacun portoit sa douleur particulière. Je crois donc, mon très révérend père, si vous me le permettez, qu'il faut demeurer comme il plaît à Dieu de me mettre ; je n'ai par sa miséricorde nulle impatience d'en être délivrée ni inquiétude de souffrir. N'est-ce pas beaucoup? Après cette exposition, je n'aurai plus besoin de vous importuner pour la même chose si longtemps. Je me ferai, ce me semble, bien entendre en parlant en général de ma santé, dont pourtant je prendrai la liberté de vous rendre un compte fidèle, puisque j'ai franchi de vous dire ce qui me faisoit tant de peine de ne pas vous dire. Je sens la joie et la consolation que je recevrai de ce que vous aurez la charité de me dire par celle que je ressens de vous en entretenir.

« Je vois quelquefois Mme D. B... Elle va, ce me semble, bien droit à Dieu et avec un dégagement qu'il lui met au cœur. Pourvu que personne n'entortille ni n'obscurcisse ses lumières ! Elle n'auroit pas besoin de tant d'attirail qu'on lui en veut donner. Mais je crains qu'on ne l'attriste, et il lui faudroit tout le contraire, car son mal est assez pour elle. Si elle avoit été convertie en parfaite santé, Notre Seigneur lui auroit donné le temps d'acquérir des forces pour le jour de l'adversité, mais elle a beaucoup à souffrir. Elle est naturelle et a un tour aimable dans l'esprit. Elle va à Dieu par son cœur ; vous achèverez, mon très révérend père, ce qui reste à faire ; elle vous verra bientôt. Voilà ce que j'envierois si j'osois désirer quelque chose. Il faut finir cette lettre en vous demandant très humblement pardon de sa longueur et en vous assurant de mes respects et d'un attachement pour vous dont je ne crois personne aussi capable que je la suis.

« Le mal dont je vous parle n'est pas ouvert, mais il y a à craindre qu'il ne s'ouvre, ce qui seroit le pis qui pourroit arriver, à ce que croit l'homme qui l'a vu (1). »

(1) Cf. lettre n° 51, du 29 juillet [16]92, publiée par M. A. France dans le numér

Marguerite se dégage lentement des derniers liens qui l'attachent à la terre. « Heureuse, écrit Anatole France, de s'être fait une nature nouvelle et convenable à son horrible situation ! Heureuse et belle de résignation, de patience et de paix ! Heureuse, oh ! bienheureuse dans les tortures et les dégoûts d'un mal dévorant de déployer une âme angélique ! On peut dire de celle qui a écrit cette admirable lettre, comme d'Élisabeth Ranquet, que « marchant sur la terre, elle était dans les cieux » (1).

Ses visites aux Incurables deviennent de plus en plus rares, car il ne lui est guère possible de quitter sa petite maison de la rue Rousselet.

« Je me trouve toujours de mieux en mieux de la vie que je mène, et si ce qui m'est resté avoit été retranché, je serois encore mieux... Ma santé est toujours moins bonne ; les douleurs du mal que j'ai sont presque continuelles. Je me gouverne exactement comme me l'ordonne celui que je vous ai mandé qui me voit et à qui je me suis confiée. Je vous dis sur cela la vérité, et il faudroit que je manquasse à vous obéir et que je ne sçusse pas ma religion pour avoir une autre conduite. Je ne sais quel plaisir on prend à dire tout le contraire de ce qui est ; les dévots me paraissent plus sujets à ce défaut que les gens du monde...

« Je ne vais presque plus à notre hôpital. Ma santé en a été la cause, mais je me souviens que j'ai eu l'honneur de vous mander il y a quelque temps que j'étois inutile pour le bien des pauvres et que j'étois ici dans une bien plus profonde solitude, et qui me convient, ce me semble, mieux (2)... »

Rancé exauce enfin les vœux de la pauvre recluse :

« Comme il m'a paru, lui répond-elle le 7 septembre, que vous me laissiez la maîtresse du plus ou du moins de retraite, j'ai toujours fait ce que j'ai pu pour aller en diminuant. Cependant mes anciens amis ne voulant point quitter prise, et moi sentant que je ne leur servois de rien et qu'ils me nui-

du journal *le Temps* du 27 septembre 1891, « Lettres inédites de Madame de la Sablière à Rancé ».

(1) A. France, *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, in-18, 1921, t. VI, p. 345.

(2) Cf. lettre n° 53 [*circa* août 1692].

soient, et le mal que vous savez me marquant plus singulièrement que jamais que Dieu me veut dans un plus grand abandon, j'ai tout quitté sans exception. Ainsi je suis dans une solitude entière, qui est ce que j'ai toujours désiré, comme vous le savez. Je suis plus heureuse que je ne pourrois jamais vous le dire, je suis avec Dieu et les souffrances que je regarde comme des marques continuelles de sa bonté envers moi. »

Les amis de Marguerite s'indignent de cette claustration. Le père G... manifeste une grande vivacité ; il écrit à l'abbé de la Trappe, et c'est en considération de cette démarche que Mme de la Sablière consent à le recevoir : « Sans cela, dit-elle, je le laisserois très tranquillement au nombre des autres. » L'abbé Testu, de l'Académie française, se montre des plus irrités. Il a surpris, à la Trappe, une lettre de Rancé à Mme de la Sablière, qui lui a toujours caché sa correspondance avec l'abbé. Il en est d'autant plus froissé qu'il se croit fort capable de diriger les consciences et qu'il a récemment composé un traité de morale à l'usage des gens du monde. Très indiscrètement il rompt en visière avec son amie en présence de ses parents et de M. Oudot :

« Je ne crois pas, écrit-elle, qu'il y ait de tyrannie égale à celle qu'il exerce sur nous et sur ceux qui se disent nos amis... Il n'y a d'amis que ceux qui nous aiment en Dieu, simplement et tranquillement... Je suis en paradis de ne plus voir tous ces inconvénients et entendre ces mauvais discours (1). »

Cet abbé Testu, ami de Rancé et de Mmes de Montespan et de Maintenon, oracle de l'hôtel de Richelieu et « la coqueluche » du beau sexe, avait en vain tenté de convertir Ninon. Vieux et neurasthénique, il n'en restait pas moins le doyen des *abbés blondins*. « Il voulait qu'on ne s'occupât que de lui, qu'on n'écoutât que lui, et il eût, s'il l'eût pu, mis tous les hommes à la porte des maisons où il allait (2). »

A un seul de ses amis, Marguerite croit devoir expliquer sa retraite :

« Il me semble, monsieur, que toutes les bontés que vous avez pour moi méritent que je vous parle plus sincèrement

(1) Cf. lettre nº 56, du 7 septembre [16]92.
(2) G. Desnoiresterres, *les Cours galantes*, t. I, p. 114 ; t. II, p. 191.

qu'à personne. Je regarde même tout ce que je vais vous dire comme une confession, que vous brûlerez, s'il vous plaît, après l'avoir lue. Je crois mon mal incurable, et, sans entrer dans la cause ni dans les effets, ce que je ne pourrois pas faire, je vois bien que je n'ai qu'à souffrir jusqu'au dernier moment de ma vie... Je donnerai à ce mal-là tous les soulagements qui me seront ordonnés par celui entre les mains de qui je suis, mais de chercher des remèdes extraordinaires, ni de voir qui que ce soit, ni même de m'appliquer à ma santé avec une certaine exactitude, c'est ce que je ne ferai point, parce que je ne crois pas le devoir. Vous savez combien il y a que je vous dis que la vie que je mène m'est insupportable... Il semble que par ce mal-ci je sois avertie de nouveau qu'il me faut priver de tout. Les personnes qui m'aiment le plus ne me parlent que de remèdes, que de questions sur ce que je souffre... Je crois que le silence, la souffrance et la paix sont tout ce qui m'est nécessaire. Voilà vous faire voir le fond de mon cœur et produire dans le vôtre cette paix que je demande. Je ne suis plus dans les violentes douleurs où j'ai été, et il me semble que cela veuille prendre un train d'adoucissement. Je vous demande toujours votre souvenir devant Notre Seigneur. C'est là où on doit s'aimer simplement et uniquement ; tout le reste n'est qu'illusion (1). »

« Je suis bien fâchée, lui écrit-elle encore, mais avec plus de sévérité, le 2 septembre, de ne pouvoir faire ce que vous désirez de moi. Ce n'est point que je ne le veuille pas, c'est que je ne le pourrois pas. Bon Dieu ! comment pourrois-je faire un long narré de mon mal? Je ferois autant de menteries que je dirois de mots. Je laisse le passé pour ce qu'il est, et il me semble que quand je dis le matin mon *Pater* avec un peu de foi, j'ai mon pain de la journée ; le lendemain n'est pas à moi... Je me conduis le mieux que je puis, mais un régime ne peut être pour un mal aussi inégal que le mien. Je suis très sensible à toutes vos bontés, mais, pour l'amour de Notre Seigneur, mettez la coignée à la racine de l'arbre ; il n'y a rien à faire branche à branche... Je prie Notre Seigneur de vous

(1) Cf. lettre n° 54, du 22 août [1692].

percer le cœur en sorte que toutes les lumières de votre esprit disparaissent (1). »

Quelques jours plus tard, le 28 septembre, Marguerite ne peut s'empêcher de témoigner son affection à cet ami si cher :

« Quand vous ne m'auriez pas fait l'honneur de m'écrire, monsieur, vous auriez reçu de mes nouvelles, car j'étois en peine de l'état de votre santé. La mienne va et vient, mais en gros elle est mieux, c'est quelque chose. Ce n'est point à l'occasion de mon incommodité que j'ai pris le parti de ne plus voir qui que ce soit... Je ne suis insensible ni à l'amitié ni à la bonne conversation, et c'est pour cela que j'y dois renoncer... Ainsi, monsieur, permettez-moi de refuser l'honneur que vous me voulez faire et trouvez bon que j'envoie quelquefois savoir l'état de votre santé, qui ne peut être tout à fait bonne par ce tems-là. Je suis très aise que vous soyez hors d'affaire, mais je vois qu'incontinent c'est à recommencer ; il faut espérer que la campagne vous donnera des forces pour y vacquer. Je suppose que vous n'êtes là que pour détruire tout ce qui met obstacle entre Dieu et vous ; sans cela ce seroit une illusion... Nous n'avons qu'une affaire, et, quand on s'y abandonne tout entier, on est reposé et rempli. Les choses créées lassent et laissent un vide qui désole. Croyez que je prendrai toute ma vie un sincère intérêt à ce qui vous touche et que la vie que je mène est très propre à se souvenir des personnes que l'on estime et que l'on aime. Vous voyez bien par là que je ne puis vous oublier (2). »

Enfin, le 10 novembre :

« Je ne croirois jamais que vous pussiez avoir la goutte, monsieur, si vous-même ne me le disiez ; il n'y a donc plus de régime ni de manière de vivre qui mette à couvert des maux les plus douloureux. Je trouve bien des circonstances dans celui-là qui doivent vous faire penser comme je sens que vous pensez, car il ne faut pas croire que l'on ne s'entende point en gardant le silence. Je suis persuadée plus que jamais que les hommes ne font que se nuire en se voyant, mais non pas en se souvenant les uns des autres. Faites-moi donc la

(1) Cf. lettre n° 55, du 2 septembre [16]92.
(2) Cf. lettre n° 57, du 28 septembre [1692].

grâce de ne me pas oublier, monsieur, et de croire que je ne vous oublierai de ma vie. Ma santé va et vient, mais le meilleur état n'est pas trop bon (1)... »

Quel est donc ce privilégié avec qui Marguerite persiste exceptionnellement à correspondre? Elle lui révèle, le 22 août, l'état désespéré de sa santé et l'impossibilité d'y porter remède. Elle refuse de lui envoyer le « narré » de son mal et de suivre aucun régime ; puis tout à coup, songeant au passé, elle devient plus austère : « Monsieur, pour l'amour de Dieu, mettez la coignée à la racine de l'arbre. Il n'y a rien à faire branche par branche. Je prie Notre Seigneur de vous percer le cœur en sorte que toutes les lumières de votre esprit disparaissent... »

Le 28 septembre, cet ami de Marguerite est malade ; aussi s'enquiert-elle plus affectueusement de sa santé. Elle lui répète « qu'elle n'est insensible ni à l'amitié ni à la bonne conversation », mais qu'elle ne peut continuer à le voir. Elle enverra quelquefois savoir de ses nouvelles (2). Lui, semble bien en voie de guérison, tout en éprouvant des rechutes fréquentes. (Il est alors à la campagne.) « Je suppose, écrit-elle (non peut-être sans quelque ironie), que vous n'êtes là que pour détruire ce qui met obstacle entre Dieu et vous... »

Le 10 novembre, l'ami souffre encore de la goutte, et Marguerite cherche toujours à le convertir.

Il est difficile de ne pas songer, en lisant ces lettres, à la maladie de La Fontaine, « fièvre de consomption, crise rhumatismale,... maladie lente, écrit M. L. Roche, pleine de rémissions et de retours (3) ». Peut-être le poète cherche-t-il la santé à Bois-le-Vicomte, chez les d'Hervart, ou chez quelque autre campagnard de ses amis. On sait que vers le 15 décembre 1692 il reçut l'abbé Pouget, et qu'il se convertit le 22 février. Quand il sortit de son lit, sa charmante amie avait cessé de vivre.

La Fontaine aurait-il été le dernier correspondant de sa généreuse bienfaitrice?

Elle s'est entièrement livrée au chirurgien des Incurables,

(1) Cf. lettre n° 58, du 10 novembre [1692].
(2) Le malade ne serait-il plus chez Mme de la Sablière?
(3) L. Roche, *la Vie de Jean de la Fontaine*, p. 365.

M. Collignon, car Antoine Menjot, son oncle, âgé de soixante-dix-neuf ans, ne peut lui apporter un secours bien efficace. Marguerite s'éteint d'heure en heure. De son lit de douleur, elle contemple le pauvre cimetière de Saint-Sulpice : « Que je suis heureuse ! écrit-elle. Je ne vois plus que l'Éternité. Quand on a donné son âme à Dieu, tout est fait. Je vois ici tous les jours le lieu où je serai enterrée, et je trouve cette vue si tranquille que je l'aime tout à fait (1)... »

Elle consacre le peu de force qui lui reste à envoyer à M. Maisne un billet destiné à Rancé. « J'y fais une prière que je vous fais tout de même : c'est de garder mon secret, car d'ordinaire après la mort les secrets deviennent fort différents, et moi je les trouve tout de même (2)... »

Ce billet, c'est le suprême adieu de sa sainte pénitente :

« La maladie que j'ai augmente tous les jours, mon très révérend père. Il y a apparence qu'elle n'ira pas loin. Je vous supplie très humblement que le mal que j'ai ne soit jamais su de personne, pas plus après ma mort que pendant ma vie. Dieu vous récompensera sans doute de tous les biens que vous m'avez faits, et je l'en prie de tout mon cœur. Je me sens toujours dans la même tranquillité et le même repos, attendant l'accomplissement de la volonté de Dieu sur moi. Je ne désire autre chose (3). »

Marguerite Hessein rendit son âme à Dieu dans sa petite maison de la rue Rousselet le 6 janvier 1693, à l'âge de cinquante-trois ans. Elle fut inhumée le lendemain, sans apparat, par le clergé paroissial dans le cimetière Saint-Sulpice, en présence de Charles de Nocé, chevalier, seigneur de Fontenay, son gendre, et de Paul Tallemant, son cousin, prieur d'Ambierle et de Saint-Albin, tuteur honoraire de sa petite-fille (4).

Dangeau lui consacre ces quelques lignes :

« Vendredi, 9 janvier, à Versailles. Madame de la Sablière mourut hier à Paris ; c'étoit une femme qui avoit une grande

(1) Cf. lettre n° 59 [1692]. Ce cimetière était situé à l'angle des rues du Bac et de Sèvres, sur l'emplacement actuel des magasins du Bon Marché.

(2) Cf. lettre n° 60 [1692 ou 1693 ?].

(3) Cf. lettre n° 61 [1692-1693 ?].

(4) Cf. Pièces justificatives n° XVIII.

réputation pour son esprit, et qui depuis longtemps étoit retirée aux Incurables, où elle menoit une vie fort austère et fort exemplaire (1). »

Le *Mercure galant* ajoute :

« Elle étoit veuve de M. de la Sablière-Rambouillet. Son mérite n'est ignoré de personne. Elle s'étoit fait dans le monde une grande réputation d'esprit, et on ne croit pas qu'il reste encore dans Paris trois personnes de son sexe qui en aient une pareille. Aussi avoit-elle un charme particulier dans la conversation et un don de plaire qu'on ne sauroit exprimer. Elle avoit pour amis les gens de la plus grande qualité et du goût le plus exquis. Quelques années avant sa mort, elle avoit entièrement rompu avec le monde, et elle s'étoit fait aux Incurables une espèce de retraite et de solitude où elle ne s'occupoit qu'à des œuvres de piété (2). »

La Fontaine ressentit un violent chagrin de la perte de son amie. Trois mois plus tard, il quittait pour toujours sa maison qu'il habitait depuis vingt ans, quand il rencontra M. d'Hervart, qui lui dit : « Je vous cherchais pour vous prier de venir loger chez moi. — J'y allais », répondit simplement le poète (3).

Conformément aux clauses du bail de la pénitente (4), le mobilier de son appartement des Incurables fut mis aux enchères par J.-J. Garrigues, receveur de l'hospice, le 3 avril 1694. De rares et fidèles amis se disputèrent les reliques de la chère absente. La marquise de Moucy, sœur du président de Harlay, emporta le crucifix, l'étui, le chandelier d'argent, les estampes, la lunette d'approche, la cage de l'oiseau si cher à Marguerite, deux petits bureaux, un

(1) *Journal du marquis de Dangeau*, publié par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec additions inédites du duc de Saint-Simon, par A. Feuillet de Conches. Paris, F. Didot, 1854-1857, in-8°, t. IV, p. 219. Saint-Simon confond, pour l'hospitalité donnée à La Fontaine, Mme de la Fayette avec Mme de la Sablière (*ibid.*, p. 297).

(2) *Mercure galant*, décembre 1693, p. 299-300.

(3) WALCKENAER, *Histoire de Jean de la Fontaine*, 3e éd., Paris, A. Nepveu, 1824, p. 557-558. — H. RÉGNIER, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. CXCV. — Le mot nous a été transmis par Marmontel.

(4) Cf. ci-dessus chapitre X.

cabinet, deux guéridons et quatre ouvrages intitulés : le *Nouveau Testament*, la *Règle de la vie chrétienne*, la *Vie de saint Bernard* et les *Vies des pères de l'Église* de Jean. La duchesse de Charost (Marie Fouquet, fille du surintendant) acquit un écran, des lits, des chaises, des rideaux, des jattes, des gobelets et des faïences ; l'abbé de la Chambre, un lit, des tapisseries, des fauteuils et des tabourets ; Mme Madeleine, fille de chambre de Mme de la Sablière, un lit de salle et le petit fusil d'Allemagne (1). La vente produisit la somme 1 350 livres.

L'appartement fut baillé par les administrateurs, le 17 août 1697, à la duchesse de Luynes (2), qui l'augmenta d'une annexe. C'est, dit-on, le petit bâtiment qu'on voit encore dans la cour de l'hôpital, à droite de la chapelle.

Les dernières volontés de Mme de la Sablière ne nous sont pas parvenues. A qui échut sa petite maison de la rue Rousselet? Ses héritiers la vendirent à M. le duc de Bourbon (3). Le dernier mot sur cette maison a été dit et bien dit par Mme de Coulanges. « Une autre fête, écrit-elle le 13 mai 1695 à Mme de Sévigné, ce fut celle que M. le duc donna, il y a deux jours, dans sa petite maison de Mme de la Sablière ; tous les princes et princesses y étoient ; cette

(1) Citons encore parmi les acheteurs : MM. Marchand, Dupont, de Saintonge, Le Moine, docteur de Sorbonne, et Fremin, le chirurgien Collignon, Mlle Dubois, Regnard, orfèvre à Paris, acquit l'argenterie ; Houdiart le jeune, la plus grande partie de la bibliothèque ; M. d'Étréchy, administrateur des Incurables, quelques volumes et faïences ; le receveur Garrigues, un lit de salle et des tabourets ; le concierge Pierre Noël, des rideaux.

(2) Marguerite d'Aligre, femme de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils du favori de Louis XIII, lors âgée de cinquante-sept ans, morte en 1722. — Cf. chapitre XII. — CHÉRUEL et A. RÉGNIER, *Mémoires de Saint-Simon*, Paris, Hachette, 1875, in-12, t. XIX, p. 59, 60 ; — G. VILLAIN, « les Vieux Comptes des Incurables », dans le journal *le Temps* du 1er mars 1892 ; — État de la recette faite par J.-J. Garrigues, receveur de l'hôpital des Incurables, en 1693, du prix des meubles trouvés après le décès de Mme de la Sablière et qu'elle avait légués à l'hôpital. Nomination en 1721 et 1722 aux lits fondés par Marguerite Essein (*sic*), veuve Rambouillet de la Sablière (Seine. Supplément à l'inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1789, Paris, Imprimerie nationale, 1888, in-4°, cartons 53 et 157, p. 276 et 303). — Nous devons la communication de ces documents à la très aimable obligeance de M. Marcel Fosseyeux, directeur des archives de l'Assistance publique, à qui nous adressons ici nos plus sincères remerciements.

(3) Louis de Bourbon, duc d'Enghien, petit-fils du grand Condé, marié en 1685 à Mlle de Nantes.

maison est devenue un véritable petit palais de cristal : ne trouvez-vous pas que ce sont les lieux saints aux Infidèles (1)? »

(1) Cf. MONMERQUÉ, *Lettres de Madame de Sévigné*, t. X, p. 264. — Ni A. Walckenaer ni Desnoiresterres n'ont connu la petite maison de la rue Rousselet. Walckenaer dit inexactement que Mme de la Sablière mourut aux Incurables, et que sa *maison de campagne* fut possédée par M. le Duc. Il ne s'agit ici ni d'une maison de campagne, ni de la Folie-Rambouillet (qui, contrairement à ce qu'ont pensé nos deux auteurs, ne fut possédée ni par M. ni par Mme de la Sablière), ni de l'appartement de la rue Saint-Honoré, ni de l'appartement des Incurables. — Cf. WALCKENAER, *Histoire de la Fontaine*, 3e éd., p. 557 et note 3, et p. 558 ; — DESNOIRESTERRES, *les Cours galantes*, t. III, p. 329 et note 2.

CHAPITRE XV

LES ENFANTS DE Mme DE LA SABLIÈRE (NICOLAS DE RAMBOUILLET)

Nicolas de Rambouillet de la Sablière. Son mariage avec Louise Henry de Cheusses ; son érudition. Il publie les *Madrigaux* de son père et s'enfuit, à la révocation de l'Édit de Nantes, en Danemark et en Angleterre. — Description d'un curieux bijou. — Testaments de M. et de Mme de la Sablière ; leurs terres sont restituées à leur fille, Renée de Rambouillet. — Mariage de cette dernière avec Charles Trudaine de Montigny, prévôt des marchands. — Illustrations de leur descendance. — Postérité de Nicolas de Rambouillet en Angleterre.

Il nous reste à parler de Nicolas de Rambouillet, seigneur de la Sablière, du Plessis, de l'Alleu, de Cheusses et de la Jarrie, seul fils d'Antoine de Rambouillet et de Marguerite Hessein. Il fut baptisé à Charenton le 10 février 1656. Par son testament du 13 avril 1679, son père lui attribuait le Plessis-Rambouillet, en Beauce, terre estimée 100 000 livres qu'il substituait à son petit-fils (1).

Le 20 juillet 1679, Nicolas épousait au temple de Charenton Louise-Madeleine Henry, fille de Jacques Henry, châtelain de Cheusses et Coudun, et de Renée de Lauzeré, et nièce de Mmes de Susannet de la Forest, de Culan, de Bejarry et de Bellefonds. C'était un beau parti, riche de 30 000 livres de rente. Mme de la Sablière, qui assistait au mariage, signa le contrat (2) avec ses parents Muysson, de la Mésangère, des Réaux, Menjot et Courcillon. Les époux habitèrent rue Neuve-des-Fossés-Mont-

(1) Cf. Pièces justificatives, n° XIV.
(2) Cf. Pièces justificatives, n° XVI.

martre, paroisse Saint-Eustache, la maison familiale, et, le 23 octobre, La Sablière et ses sœurs reçurent d'Antoine Menjot, leur grand-oncle, exécuteur testamentaire de leur père, 425 000 livres, qui leur permirent d'acquitter les dettes de ce dernier (1).

Nicolas, érudit modeste, fournit à Bayle des remarques critiques sur plusieurs sujets intéressants (2). De retour à Paris après un voyage en Hollande, le 17 août 1684, il lui adressait, en échange de ses journaux, des observations qui témoignent d'un goût sûr et d'une scrupuleuse indépendance. Nous aimons à l'y voir défendre courageusement l'illustre protégé de sa mère. Ce fut Nicolas qui publia en 1680, à Paris, chez Claude Barbin, la première édition des *Madrigaux* de La Sablière, réédités la même année par les Elzévir en Hollande, puis à Lyon par Thomas Amaury en 1681, et par Louis Montfort à Liége en 1687. D'autres madrigaux restaient encore inédits en 1714 (3).

Lors de la Révocation, La Sablière et sa femme se révélèrent intraitables. « A l'hostel de Rambouillet, dit une note policière adressée à M. de la Reynie, lieutenant civil, M. Nicolas de Rambouillet, sieur de la Sablière et du Plessis, aagé de trente ans, natif de Paris, persiste en la religion prétendue réformée. Dame Louise-Madeleine Henry, épouse dudit sieur de la Sablière, aagée d'environ vingt-quatre ans, native de la Rochelle, persiste en la religion prétendue réformée. Ont trois enfants, sçavoir : Renée-Madeleine de Rambouillet, aagée de quatre ans et demy ; Anne-Marguerite, aagée de deux ans et demi ; Marie-Henriette, aagée d'un an, norie en Beauce, près la terre de la Sablière, à quatre lieues de Chartres, tous trois élevés dans la religion prétendue réformée. Suzanne Thibault, native de Maran près de la Rochelle, aagée de quarante ans, servant

(1) Quittance reçue par Bouret, notaire à Paris (étude de Me Charpentier notaire à Paris).

(2) Cf. *Lettre de M. de la Sablière à M. Bayle* dans les *Essais hebdomadaires sur plusieurs sujets intéressants*, par M. Dupuy, seconde semaine, Paris, Ganeau, 1730, in-8°, p. 124-126. — *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, janvier-mars 1731, t. VI, 1re partie, Amsterdam, Wetsein et Smith, in-16, p. 332-339.

(3) Cf. *Lettres choisies de M. Bayle*, Rotterdam, Fritsch et Böhm, 1714, in-12, t. I, p. 141, note 3.

de gouvernante aux enfants dudict sieur de la Sablière », persiste de même (1).

Nicolas fut mis à la Bastille en exécution d'un ordre daté du 12 janvier 1686. « Je vous envoie, écrit Seignelay à M. de Harlay, procureur général, l'ordre pour faire mettre M. de la Sablière à la Bastille, et la dame Misson aux Ursulines ou aux Nouvelles Catholiques, ainsi que vous l'estimerez plus à propos (2). »

Le 13 mars, « trois jeunes dames de la religion sont arrestées habillées en cavaliers. Ce sont Mme de la Sablière et Mlles de Forest et de Chais (3). »

Nicolas réussit à sortir de prison le 17 janvier, et s'enfuit avec sa femme à Copenhague. Malheureusement ses filles étaient restées en France. Mme de la Sablière, leur grand'-mère, chez qui elles avaient été d'abord placées, avait sollicité le 23 janvier leur admission aux Filles de la Croix (4) ou autres couvents catholiques, mais sa belle-fille avait confié secrètement les deux aînées à l'ambassadeur de Hollande, qui s'était chargé de les lui faire parvenir sûrement. Un billet de Seignelay du 2 avril 1686 nous apprend comment le guide qui devait les conduire à la frontière fut découvert et arrêté.

« En faisant recherche dans Paris de quelques gens de la R. P. R. qui s'étoient cachés à dessein de sortir du royaume, on a trouvé dans une auberge deux enfants du sieur de Rambouillet de la Sablière, qui étoient depuis deux mois entre les mains du nommé Detry, hollandois, lesquels lui avoient été remis par un sieur Mau (ou Molle), secrétaire de l'ambassade de Hollande. »

Du Thry, réfugié bordelais, accusé d'abus de passeport,

(1) Bibliothèque nationale, Ms. fr. 7051, fol. 169. — A. Jal, dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, a rectifié à tort *Hessin* au lieu de *Henry*.

(2) Archives nationales, E 3362, 3372; OI 30, fol. 21. — F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, Paris, Durand, 1876, in-8°, t. VIII, p. 383. Une note de la page 381 date l'ordre d'entrée de La Sablière à la Bastille du 5 janvier 1686 [et non du 12], et l'ordre de sortie du 4 août 1687. — *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. VIII, p. 84.

(3) *Lettres historiques et anecdotiques* écrites de Paris, Bibliothèque nationale, Ms. fr. 10265, fol. 116.

(4) Archives nationales, OI 30, p. 21; OI 31, p. 197. — Lettre de Seignelay du 2 août 1686, citée par O. Douen.

fut emprisonné au For-l'Évêque, et on lui fit son procès (1).

Les biens des fugitifs furent confisqués, mais, grâce à Mme de Maintenon (si Jal est bien informé), le roi restitua bientôt aux deux demoiselles de la Sablière restées en France la propriété des terres de la Sablière (ci-devant du Plessis-Cherville), du Plessis-Fèvre, de Lancé, du Tertre et de Tronchay-Gallet, le tiers de la maison de la rue des Fossés-Montmartre et les autres biens de leurs père et mère. Le brevet, signé le 28 mai 1686, à Versailles, fut renouvelé le 1er janvier 1688 (2).

Les parents maternels des jeunes filles furent rigoureusement poursuivis. Renée de Lauzeré, dame de Cheusses, leur aïeule, fut internée dans un couvent où la dame de Lonné n'obtint qu'à grand'peine, le 22 mai 1686, l'autorisation de conférer avec elle (3).

La Sablière séjourna quelque temps à Copenhague, où il fut très généreusement accueilli par le roi, qui lui accorda, antérieurement à 1698, la charge de conseiller d'État. Il passa depuis en Angleterre et s'établit à Londres. Nous l'y trouvons en 1703 et 1704 distributeur de la « Royale Bonté », et de 1718 à 1720 directeur de l'hôpital français de la Providence. Le roi George Ier le pourvut, le 18 avril 1716, d'une pension de 150 livres (8 750 francs), payable sur les fonds qui viendraient à vaquer par l'extinction des pensions antérieurement données aux réfugiés. Louise-Madeleine de la Sablière reçut ce secours pendant tout son veuvage de 1723 à 1731 (4).

(1) Cf. O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, Paris, Fischbacher, 1894, in-4°, t. II, p. 431, 471, et t. III, p. 258, 260.

(2) Bibliothèque nationale, Ms *Clairambault*, vol. 556, pièce 13. — A. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 2e éd., Paris, Plon, 1872, in-8°, article « La Sablière », p. 742. Marie-Henriette n'est point morte en nourrice comme le dit Jal.

(3) Archives nationales, OI 30, p. 24, 179 (13 janvier 1686).

(4) E. Haag, *la France protestante*, article « Rambouillet ». — Will. A. Shaw, « The English Government and the relief of protestant refugies », *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. V, p. 407, 418, 422. — Giraud Browning, « On the origin and early history of the French protestant hopital (La Providence)... », *id.*, t. VI, p. 62, 70 ; t. VIII, p. 208, 209. — Napoléon Peyrat identifie notre Nicolas de Rambouillet avec un imaginaire Nicolas, marquis de Rambouillet, issu de la maison d'Angennes, éteinte à cette date, et le château de Rambouillet avec la Folie-Rambouillet. M. John Whitaker, qu'il cite, n'avait aucune raison de revendiquer le château de Rambouillet, qui n'avait appartenu ni à Nicolas de Rambouillet ni à sa famille. Cf. *Histoire des pasteurs du désert depuis la révo-*

Mrs Somes, petite-fille de Nicolas de Rambouillet, possède un bijou de son aïeul qu'elle nous a très aimablement communiqué.

C'est un cachet d'argent à trois faces, pivotant sous une tige artistement ciselée. La première face porte un écu ovale, de style rocaille, chargé de trois colombes, posées 2 et 1, et timbré de la couronne de marquis (ce sont les armes de Rambouillet) ; la seconde, un chiffre surmonté d'une même couronne ; la troisième face mérite une description plus détaillée.

J'y distingue une allée bordée d'arbres, dont l'entrée est fermée par une large grille. Au centre, s'ouvre une porte, surmontée d'un fronton. L'autre extrémité de l'allée est bornée par un pavillon percé d'une autre porte cintrée.

Sur l'entrée principale est tendu un filet quadrangulaire. Un oiseau s'en échappe en y laissant quelques plumes.

La légende est empreinte d'une amère résignation :

Les pertes ne sont rien quand on sort d'esclavage.

Quant au paysage, il rappelle avec une étrange fidélité la *Veue de Rambouillet, proche la porte Saint-Antoine*, gravée par Israël Silvestre au dix-septième siècle. Même grille, même allée, même construction au bout de l'allée, percée d'une porte cintrée. Nicolas n'avait pu s'isoler de l'image de la Folie-Rambouillet, où il avait passé les bons jours de sa jeunesse.

Ce précieux objet ne trahit-il pas la souffrance du malheureux exilé?

Le 8 mai 1717, Nicolas de Rambouillet, « absent de sa patrie pour cause de religion », dicte ses dernières volontés à Philippe Mesnard, pasteur de Saint-James Westminster (1). Il meurt dans la foi à laquelle il a tout sacrifié, et déplore que

cation de l'Édit de Nantes jusqu'à la Révolution (1685-1789). Paris, Marc Aurèle, 1842, t. II, p. 69.

(1) Il ne faut point s'étonner de voir figurer Philippe Mesnard dans presque tous les actes souscrits par les Rambouillet à Copenhague et à Londres. Ce Philippe Mesnard, pasteur à Saintes en 1685, suivit La Sablière dans toutes les étapes de son émigration. Il obtint de Charlotte-Amélie, reine de Danemark, la charge de ministre de l'église française de Copenhague, qu'il exerçait encore en 1698. Vers 1700, il vint avec La Sablière s'établir à Londres, où il fut ministre de la chapelle française de Saint-James du Palais, distributeur de la Royale Bonté et secrétaire de l'hôpital français de la Providence. Il mourut en 1737. Cf. *Proceedings of the Huguenot Society of London*, vol. VI, p. 43 à 49.

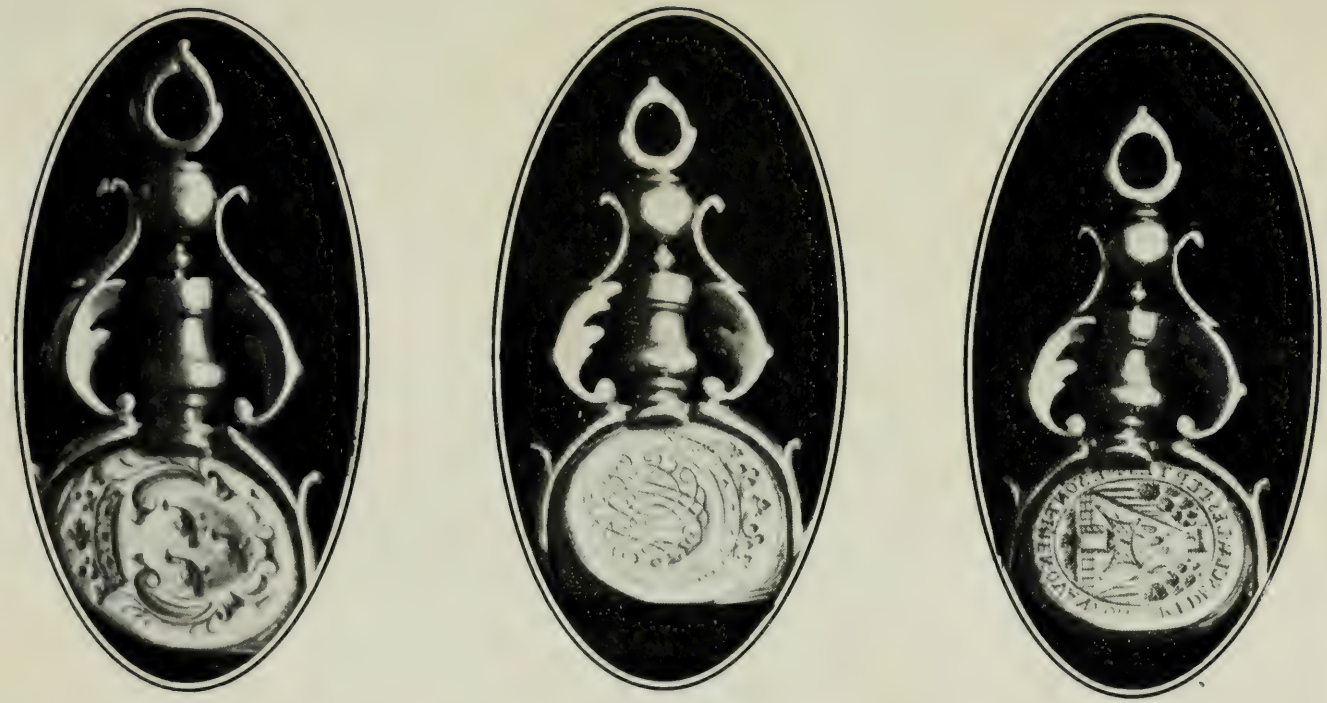

CACHET DE NICOLAS DE RAMBOUILLET DE LA SABLIÈRE

l'état de ses affaires ne lui permette pas de remplir les clauses de son contrat de mariage. Il institue sa femme sa légataire universelle.

Cruellement opprimé, sans espoir d'obtenir justice, il a vu tous ses biens attribués à sa fille aînée, Mme Trudaine, ravie tout enfant à son affection. Aussi veut-il que la fortune de sa femme soit uniquement partagée entre ses trois enfants, Antoine, Charles et Marie-Henriette de Rambouillet, qui demeurent avec lui en Angleterre.

Il n'a garde pourtant d'oublier leur aînée, et, en lui léguant un objet d'une valeur de deux guinées, il l'exhorte avec une ferveur touchante, avec toute la tendresse qu'il lui porte et dans l'intérêt de son salut éternel, à réfléchir sérieusement sur l'infortune qui l'a éloignée de sa famille et sur les conséquences de cette cruelle séparation. Il la conjure de restituer, autant qu'il est en son pouvoir, à sa mère, à ses frères, sœur et parents paternels et maternels, tous les droits qui lui ont été injustement adjugés, afin que sa conscience n'en soit pas chargée devant Dieu qui lui en demandera compte comme aux auteurs et instigateurs de cette injustice, auxquels généreusement il prie son Créateur de pardonner leur iniquité (1).

Ce poignant appel fut-il entendu de l'opulente patricienne, bénéficiaire inconsciente d'un si inexorable despotisme?

C'est peu après 1717, et avant 1723, que mourut à Londres Nicolas de Rambouillet. Sa veuve, Louise-Madeleine Henri, paroissienne de Saint-James Westminster, testa douze ans plus tard, le 20 août 1729, en présence du même Philippe Mesnard. Elle légua 300 livres sterling à ses quatre petits-enfants de Boisragon, 100 livres sterling à Henri de Boisragon, son filleul, un bijou de 20 livres à Mme Trudaine, 70 livres à son plus jeune fils Charles-Guillaume de Rambouillet, et la totalité de ses autres biens à Antoine de Rambouillet, son fils aîné, qu'elle élut pour exécuteur testamentaire (ou à son défaut Charles-Guillaume, son second fils). Ces chiffres prouvent que la testatrice ne disposait plus d'une fortune considérable.

Elle donna depuis par un codicille du 27 janvier 1734 à son

(1) Book Buckingham. Probat Office, Somerset House (Angleterre).

petit-fils et filleul, François de Rambouillet, qui mourut à six ou sept ans, une somme de 100 livres, et à Mlles Dabillon du Port-Neuf, pauvres réfugiées françaises, un cadeau de 20 livres. Un autre codicille du 3 février suivant constituait à son cousin de Bellefonds une rente viagère de 5 livres, et quelques legs à ses deux servantes.

Elle était morte le 25 février 1734 (1), date où ses testament et codicilles furent enregistrés à Londres, par John Bottesword, maître conservateur et commissaire de la Cour des Prérogatives de Cantorbéry, qui reçut le serment d'Antoine de Rambouillet, esq., fils aîné et exécuteur testamentaire de sa mère.

Trois filles étaient nées du mariage de cette dernière avant la Révocation : Renée-Madeleine [la future madame Trudaine], enfermée en 1686 au couvent des Filles de la Croix du faubourg Saint-Antoine ; Anne-Marguerite, baptisée à Charenton le 23 avril 1683, détenue en 1686 dans une maison particulière de la rue Bourg-l'Abbé, qui vivait encore le 25 janvier 1687 et n'existait plus le 5 août 1696 (2) ; et Marie-Henriette, baptisée à Charenton le 8 décembre 1684, que nous trouvons en nourrice, l'année suivante, dans une ferme voisine de la Sablière en Beauce, à quatre lieues de Chartres (3). Jal, dont les affirmations ne sont pas toujours suffisamment contrôlées, affirme qu'elle y mourut (4).

(1) Et probablement dès le 22 février, jour où ses dernières volontés furent traduites de français en anglais aux « Doctors Commons » par Philippe Crespigny, notaire public. Les testaments de M. et de Mme de la Sablière m'ont été communiqués par Mlle Ida-H. de Layard.

M. Georges Whitaker écrivait en 1826 que Mme de la Sablière avait joui des honneurs du tabouret à la cour de George III, et qu'elle avait abandonné son titre et sa résidence en Angleterre en 1730, ce qui est inexact, puisqu'elle habitait encore Londres en 1734.

(2) Bibliothèque nationale, Suppl. fr. (1691-1694), n° 791.4, et fonds fr. 7053 fol. 166. — O. Douen, *la Révocation...*, t. III, p. 258-260.

(3) Titre nouvel délivré devant Bouret, notaire, le 25 janvier 1687, par les mineures de Rambouillet à Antoine Le Vasseur, relatif à la métairie du Bois du lieu de la Sablière. Le tuteur honoraire des mineures était alors Nicolas de Monceaux, sieur de l'Estang, colonel de cavalerie, et leur tuteur onéraire Pierre Buignon, qui tous deux donnèrent le 1er février suivant, devant Douet et Robillard, notaires à Paris, à François Fillelin, la gérance de la Sablière et autres terres situées dans la paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard, aux pays chartrain et du Perche (étude de Me Charpentier, notaire à Paris). — Cf. A. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 742.

(4) Cf. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 399. — Il ne fau

Cette assertion est inexacte. Marie-Henriette réussit à fuir à l'étranger, où elle retrouva ses parents. Elle y vécut paisiblement jusqu'au jour où elle consentit, à l'âge de vingt-neuf ans, à épouser un émigré comme elle, Louis Chevaleau, chevalier, seigneur de Boisragon, âgé de quarante-sept ans, colonel de dragons au service de la reine d'Angleterre, fils de Jean Chevaleau, aussi seigneur de Boisragon, et de Louise de Marconnay, et veuf de Louise Royrand de la Grange. Leur contrat de mariage fut reçu par Dufour, notaire à Londres, le 19 décembre 1713 (1). Son mari lui constitua un douaire de 50 livres et ses parents lui donnèrent en dot 800 livres sterling, sans préjudice de ses droits sur les biens qu'ils possédaient jadis en France.

Le 21 décembre, Philippe Mesnard, pasteur de la chapelle française de Saint-James Westminster, bénit le mariage des deux époux en présence d'Antoine et de Charles de Rambouillet, tous deux frères de la future.

Louis Chevaleau, gentilhomme huguenot de la province de Poitou, prisonnier à la Rochelle et à Paris aux jours de la Révocation, s'était battu à la Boyne et à Linden au service de la Hollande, et avait conquis en Angleterre les grades d'exempt des gardes et de lieutenant-colonel de cavalerie. Il mourut en 1729, laissant de son second mariage deux fils (2) et trois filles, dont l'une, Suzanne-Henriette Chevaleau, épousa Daniel-Pierre de Layard, médecin de la princesse douairière de Galles et fils du major Pierre de Layard, réfugié français (3). De lui descendent au troisième degré Mrs Somes, née Caroly de Layard, et au quatrième, M. Raymond de Layard et

pas confondre la terre de la Sablière avec celle du Plessis-Rambouillet, située paroisse de Courville en Beauce.

(1) La future y est dite : « née à Paris, fille de messire Nicholas de Rambouillet, chevalier, seigneur de la Sablière, conseiller d'État de S. M. le roy de Danemarc et de Norwège, et de dame Louise Magdeleine Henry. »

(2) Le nom de Boisragon est actuellement représenté en Angleterre par MM. Guy Hudleston Chevaleau de Boisragon, né en 1864, major, et par Allan Maxwell Chevaleau de Boisragon, cousin germain de Guy, né en 1860, capitaine, fils de deux majors généraux de l'armée anglaise, descendant au 4e degré de Louis Chevaleau de Boisragon et de Marie-Henriette de Rambouillet de la Sablière. Cf. BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2e éd., Poitiers, Oudin, 1895, in-8°, t. II, p. 425.

(3) Cf. Ida H. LAYARD, « Chronicles of the Boisragon family », *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. II, p. 7, 105 ; t. VI, p. 95 ; t. IX, p. 254.

Mlles Florence et Ida de Layard, enfants du lieutenant général Frédéric-Pierre de Layard et neveux de M. Henry de Layard, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople et chevalier de la Légion d'honneur. C'est à la gracieuse obligeance de Mlle Ida de Layard, si fidèle au souvenir de ses origines françaises, que je dois tous les documents que je possède sur la famille de la Sablière en Angleterre. Qu'elle me permette de lui en exprimer ici ma très vive et respectueuse gratitude.

Renée-Madeleine de Rambouillet, troisième fille de Mme de la Sablière, survécut à sa sœur Anne-Marguerite. Baptisée le 8 décembre 1680, pensionnaire en 1687 au couvent des Filles de la Croix, elle y fut élevée dans la croyance catholique, et placée, conformément aux lettres patentes du 11 septembre 1692, sous la tutelle honoraire de son cousin Paul Tallemant, prieur d'Ambierle. La terre de la Sablière et les biens confisqués par le roi lui furent restitués, comme on l'a dit plus haut, en 1686 et 1688. Son tuteur onéraire, Henri Bouzeré, bourgeois de Paris, la représentait, en 1696, au partage des biens de Mme Muysson, et il est permis de croire qu'elle et Mme de Nocé restituèrent aux enfants de leur sœur et tante la fortune qui leur fut alors si injustement attribuée. Elle hérita aussi, en 1699, de son aïeule maternelle Renée de Lauzeré (1).

Son tuteur pourvut sans retard à son établissement. Elle épousa dans l'église Saint-Eustache le 8 février 1701 (2), en présence de sa grand'-tante des Réaux (Élisabeth de Rambouillet), Charles Trudaine, seigneur de Montigny-Lencoup (3) en Brie et de Champigny, fils de Charles Trudaine, maître des comptes, et d'Anne Jolly de Champigny. Madeleine lui apportait les terres de la Sablière, Lancey, la Leu, Cheusses, Fronsac, le Toillon, l'Héroudière, la Quinevière et la Jarrie, et nous voyons les descendants de la maison de Cheusses

(1) Dom Bétencourt, *Noms féodaux*, 2e éd., Paris, Schlesinger, in-8°, t. IV, p. 5.

(2) Mrs Somes, née Caroly de Layard, demeurant à Bath, possède un portrait de Mme Trudaine en toilette de mariée.

(3) Canton de Donnemarie-en-Montois, Seine-et-Marne. C'est à la vente de la bibliothèque du château de Montigny que M. de Châteaugiron acquit en 1803 le manuscrit des *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Cf. *Historiettes*, t. VIII, p. 1 et 39.

plaider contre elle, en 1728, au sujet de plusieurs de ces terres (1).

Charles Trudaine, conseiller au parlement de Paris, conseiller d'État, maître des requêtes, intendant de Lyon et de Dijon, appartenait lui-même à une famille considérable dans la finance. M. E. Choullier a retracé les différentes phases de sa vie avec une grande autorité (2). Nous nous contenterons donc d'indiquer brièvement les faits principaux de sa laborieuse existence.

C'était un huguenot converti, juste, estimé, d'un patriotisme éclairé, à qui, par une faveur spéciale, le roi avait permis, en 1685, de résider pendant six mois en Angleterre, contrairement à ses ordonnances (3). Sa sœur était la femme du chancelier Voisin. Prévôt des marchands en 1706, il s'honora grandement douze ans plus tard en protestant contre l'improbité des financiers et les audacieuses combinaisons de Law, ce qui lui valut la disgrâce du régent. Il perdit sa place, dit E. Choullier, parce qu'il fut « trop honnête homme ». Saint-Simon (peu flatteur à l'ordinaire) le proclame « grand justicier pour qui n'est pas de ses amis, pétri d'honneur et de justice » (4). Il mourut le 21 juillet 1721, à l'âge de soixante et un ans, et sa femme le 20 décembre 1746, dans sa soixante-dixième année. « Sa vertu, sa piété, sa douceur, le choix de ses amis, l'agrément de son esprit, l'avaient fait rechercher dans la société et respecter du public (5). »

(1) *Mémoire pour les Demoiselles Benendy et consors, intimés et demandeurs, contre Mme Trudaine, appelante et défenderesse*, J.-B. Lamesle, 1728, 4 pages in-folio.

(2) Cf. E. Choullier, *les Trudaine* (extrait de la *Revue de Champagne et Brie*), Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1884, in-8°, étude très intéressante et très complète sur la famille Trudaine.

(3) Archives des Affaires étrangères, France, secrétariat, 1685, vol. coté 235, f. 136.

(4) [A. Morellet], *Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault, Micault, veuve Trudaine, et le citoyen vivant Micault-Courbaton*, Paris, Marit, an III, in-8°, p. 70. — Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Cheruel, in-12, t. XVII, p. 104

(5) Le maréchal de Villeroy prononça devant le roi et devant le régent un long et magnifique éloge de Trudaine. E. Choullier, *La Fontaine Trudaine à Montigny-Lencoup*, Provins, Le Hériché, 1877, in-8°, p. 2. — Cf. l'épitaphe de Mme Trudaine, Pièces justificatives, n° XIX. — *Mercure de France*, décembre 1746, vol. I, p. 192, 193. Renée-Madeleine de Rambouillet y est dite inexactement arrière-petite-fille de Nicolas de Rambouillet et d'Anne Gangnot (au lieu de Catherine Bigot). Cet article renvoie à l'*Histoire des maîtres des requêtes*, non

De leur mariage étaient nés cinq enfants : Daniel-Charles ; Frédéric-Charles, seigneur de Lauzières, sous-lieutenant des chevau-légers de la compagnie d'Orléans, mort le 14 décembre 1731, à vingt-neuf ans (1) ; Élisabeth-Marguerite, mariée le 5 janvier 1723 à Anne-César-François de Paris, marquis de Ponceaux, président en la chambre des comptes, morte à l'âge de vingt-sept ans, le 4 juin 1729 ; Agnès-Madeleine Trudaine, qui épousa, le 15 août 1731, Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, maréchal de France, mourut à vingt-huit ans, le 4 août 1737, et fut mère de Louise-Madeleine de Fay, depuis femme de Charles-François de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry ; et une religieuse du couvent de Sainte-Élisabeth de Paris.

Daniel-Charles (*le Grand Trudaine*), seigneur de Montigny-Lencoup et Champigny, l'aîné des enfants de Renée-Madeleine de Rambouillet, né en 1713, mort en 1769, ami de Vincent de Gournay et de Bernard de Jussieu, fut le digne successeur de son père. Conseiller au Parlement, maître des requêtes, conseiller d'État, intendant de justice en Auvergne et intendant des finances, directeur des fermes générales, membre des conseils des finances et du commerce, de l'Académie des sciences, et directeur de l'Agriculture, du Commerce et des Ponts et Chaussées, il favorisa la liberté dans ses services, se montra l'adversaire résolu de la corvée, fit construire de belles routes et de magnifiques travaux d'art en Orléanais et en Anjou, fonda l'École des Ponts et Chaussées et restaura, en 1749, son château de Montigny. Trudaine fut universellement aimé et respecté ; il avait exempté ses vassaux de droits féodaux qui lui étaient dus et installé autour de lui de nombreuses manufactures. André Chénier l'a célébré dans ces vers :

Dirai-je ces travaux, source de l'abondance,
Ces ports où des deux mers l'active bienfaisance

parue, et au *Nobiliaire de Picardie*, Recherche du sieur de Rousseville-Villiers procureur du roi sous les ordres de M. Bignon, intendant de justice à Amiens (1668-1701).

(1) Cf. son épitaphe : E. Choullier, *les Trudaine*, p. 10, 52.

Anime les tribus du rivage lointain
Que visite Phœbus le soir et le matin?
Dirai-je ces canaux, ces montagnes percées,
De bassins en bassins ces ondes amassées
Pour joindre au pied des monts l'un et l'autre Thetys?
Et ces vastes chemins en tous lieux départis,
Où l'étranger à l'aise achevant son voyage
Pense au nom des Trudaine et bénit leur ouvrage (1)?

Daniel laissait de Marie-Marguerite Chauvin, fille de Michel Chauvin, conseiller au Parlement, et de Marie-Catherine de Bragelongne, morte à Paris à l'âge de vingt-trois ans et qu'il avait épousée en 1727, deux fils et trois filles :

Amable-Charles Trudaine, le second de ces fils, prit le nom de la Sablière et mourut à l'âge de seize ans (2). Élisabeth, sa sœur, fut mariée à Girard Carbon, procureur général au conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue, et leur fille, Marie-Charlotte, s'unit, en 1774, à François-Félix Dorothée de Balbe, duc de Crillon (3), maréchal de camp.

Jean-Charles-Philibert Trudaine, seigneur de Montigny, frère aîné d'Amable, né en 1733, conseiller au Parlement, maître des requêtes, adjoint à son père dès 1759, fut comme lui intendant général des finances, membre des conseils des finances et du commerce, érudit, lettré, « juste, désintéressé et noble sans faste » (4). Il avait refusé de recevoir du roi les appointements de ses nombreuses dignités. Élève du mathématicien Clairault, il étudia la physique et la chimie, écrivit un éloge de son père, et composa, s'il faut en croire Collé, à l'âge de vingt-six ans, une comédie intitulée *le Jaloux puni*,

(1) André Chénier, *Hymne à la France*. Cf. E. Manuel, *Œuvres poétiques d'André Chénier*, Paris, Jouaust, in-12, p. 254, 255. — Le portrait de Daniel Trudaine a été gravé par L.-C. de Carmontelle en 1761. — Cf. E. Choullier, *les Trudaine*, p. 11-19.

(2) Cf. l'épitaphe d'Amable Trudaine. Pièces justificatives, nº XX.

(3) Saint-Allais, *Nobiliaire général*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1875, in-8º, t. X, p. 263. — Comte Léonce de Montbrison, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Paris, Charpentier, 1880, in-12, t. II, p. 250.

(4) Marquis de Condorcet, *Éloge des académiciens*, 1799, in-12. « M. de Montigny l'accompagna dans ces voyages utiles. Quoique beaucoup plus jeune que M. Trudaine le père, il étoit son ami ; il le fut alors du fils ; et cet exemple rare prouve qu'aucun des trois n'avoit les défauts de son âge. » — Cf. A. Condorcet, O'Connor et M.-F. Arago, *Œuvres de Condorcet*, Éloge de M. Trudaine, Paris, Didot, 1847, in-8º, t. II, p. 212.

qui fut jouée dans la grande salle de spectacle du château de Montigny. Économiste distingué, directeur des subsistances, il favorisa aux dépens de sa propre popularité la liberté du commerce ; émule et confident de Turgot et ami de Voltaire (1), il combattit énergiquement les abus, rêva d'établir un impôt unique, supprima la corvée, les maîtrises, les jurandes, et fut, bientôt après, disgracié par Necker. Il reconstruisit son village et y amena généreusement l'eau nécessaire aux habitants. Veuf sans enfants de Françoise Gaigne de Périgny, fille de Jean Gaigne de Périgny, maître des requêtes, et d'une Lamoignon, il prit pour seconde femme, en 1761, Anne-Marie Bouvard de Fourqueux, belle-sœur de M. d'Invault, contrôleur général des finances, et fille de Michel Bouvard de Fourqueux, qui fut aussi intendant et contrôleur. Philibert mourut le 5 août 1777, frappé d'apoplexie dans son carrosse, sur le chemin qui conduit du château de Montigny à la ferme de Grandchamp, et fut enterré dans l'église paroissiale (2).

Il laissa deux enfants, élèves du collège de Navarre, aimés de tous et bien dignes de l'être. L'aîné, Charles-Louis, seigneur de Montigny, né en 1765, fut un fervent agronome, un savant bibliophile et un artiste apprécié, protecteur de David, qui peignit en 1787, à son intention, et non sans une divination quelque peu troublante, le célèbre tableau de la *Mort de Socrate*. Il épousa, en 1789, Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton, fille de Jean Micault, contrôleur général des poudres, président au parlement de Dijon, et de Marie-Françoise Trudaine du Plessis-le-Roi, fut élu chef de bataillon de la section des Champs-Élysées, chef de division du district de Provins (3), arma des volontaires, fit partie

(1) « La mort de M. Trudaine, écrivait Voltaire le 12 août 1777, comble mon désespoir et achève ma vie. » Correspondance générale. Lettre à M. de Vaines.

(2) Il mourait fidèle aux traditions de sa race : « Être toujours juste. » — Cf. son épitaphe : E. Choullier, *les Trudaine*, p. 19-35, 52 ; *La Fontaine Trudaine*, p. 5. — La belle bibliothèque de Montigny, dont la « Notice » fut imprimée à Paris chez Merigot en 1777, fut vendue. Trudaine avait habité, à Paris, un vaste hôtel de la rue des Vieilles-Haudriettes, où sa femme, qui mourut en 1776, recevait la meilleure société. Son portrait avait été gravé par Aug. de Saint-Aubin d'après C.-N. Cochin, en 1774.

(3) [A. Morellet], *Mémoire pour les citoyennes Trudaine veuve Micault...*, p. 72, 73, 79. — E. Choullier, *les Trudaine*, p. 38.

des aristocrates de la « Société de 1789 », et s'installa, au début de la Révolution, rue des Francs-Bourgeois avec son frère.

Celui-ci, Charles-Michel Trudaine de la Sablière, né vers 1766, porta noblement le nom respecté de son illustre aïeule (1), et fut, comme son aîné, avocat du roi au Châtelet, conseiller au Parlement et ami de David et d'André Chénier. Ce dernier avait visité en 1785, avec les Trudaine,

Amis, couple chéri, cœurs formés pour le *mien* (2),

la Suisse, l'Italie et la Turquie. Tous trois se rallièrent aux doctrines de la Révolution, et en admirèrent les aspirations généreuses, mais ils en réprouvèrent bientôt avec horreur tous les excès. La Sablière publia, en 1792, *le Fédéraliste* (3), ou collection de quelques écrits en faveur de la constitution américaine, traduits de l'anglais. Ces deux volumes le désignèrent à la vengeance des comités (4). Il quitta Paris, et ce fut « le peintre jeune, aimable et doux », doué d'un véritable talent, que Mme de Chastenay rencontra, en 1793, aux eaux de Forges, où, avec Mmes de la Rochefoucauld et d'Anville, ses parentes, il cherchait en vain à se faire oublier (5).

La Révolution décimait en effet ses meilleures troupes. Les deux frères se réfugièrent à Montigny, où l'on vint chercher le jeune Micault, voué à la mort comme son père. Montigny, déclaré suspect par la section de Bondy, fut bientôt arrêté lui-même, et La Sablière, qui ne voulut pas l'abandonner, ne tarda pas à le rejoindre à Saint-Lazare. Ils y trouvèrent André Chénier en bonne et nombreuse compagnie. La Sablière y travailla quelque peu avec Hubert Robert, membre de

(1) M. Walckenaer n'a pas connu bien exactement la parenté de Charles-Michel Trudaine avec Mme de la Sablière. Cf. son édition des *Madrigaux de La Sablière*, Paris, A. Nepveu, 1825, in-8°, p. XXII, note 1. — Bibliothèque nationale, Ms., *Pièces originales*, vol. 2892, dossier Trudaine.

(2) Cf. E. MANUEL, *Œuvres poétiques d'André Chénier*, liv. II, Camille; Élégie XIX, aux deux frères Trudaine, Paris, Jouaust, in-12, p. 165.

(3) Deux volumes in-8°, Paris, Buisson, 1792.

(4) DIDOT et HŒFER, *Nouvelle biographie générale*, Paris, Didot, 1866, in-8°, t. XLV, article « Trudaine ».

(5) *Mémoires de Madame de Chastenay*, publiés par Alphonse Roserot, Paris, Plon, 1896, in-8°, t. I, p. 165, 307, 314.

l'Académie de peinture. Il eut aussi l'occasion d'y rencontrer David, son humble protégé d'autrefois, devenu ardent patriote, qui lui refusa brutalement son tout-puissant appui (1). André Chénier fut immolé le premier (25 juillet 1791). Une conspiration venait d'éclater dans la prison. Déférés au tribunal révolutionnaire, comme « ennemis nés du peuple et complices des conspirateurs », et par conséquent sacrifiés d'avance, les Trudaine n'eurent même pas la liberté de se défendre. C'est en vain que Montigny tenta de sauver son frère chéri : « Ce n'est pas la parole que je prends, clama-t-il à ses juges, c'est le cri de la nature que je fais entendre. » Mais tout fut inutile, et, malgré les efforts répétés des habitants de Montigny, les deux frères furent condamnés à mort, le 8 thermidor an II (26 juillet 1794), veille de la chute de Robespierre. Sablière eut encore le courage d'écrire :

La fleur laissant tomber sa tête languissante
Semble dire au zéphir : Pourquoi m'éveilles-tu?
Zéphir, ta vapeur bienfaisante
Ne rendra point la vie à mon front abattu.
. . . . . .
Il approche, le noir orage,
Sous l'effort ennemi d'un souffle détesté,
Je verrai périr mon feuillage.
Demain le voyageur témoin de ma beauté,
De ma beauté si tôt flétrie,
Viendra pour me revoir. O regrets superflus !
Il viendra, mais dans la prairie
Ses yeux ne me trouveront plus (2).

Avant de marcher à la mort, il esquissa, dit-on, sur les murs de son cachot, un arbrisseau avec la devise

Fructus matura tulissem (3).

(1) Suvée a peint à Saint-Lazare deux beaux portraits de Trudaine et d'André Chénier. — Cf. [A. Morellet], *Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault...*, p. 81, 82, 83. — E. Choullier, *les Trudaine*, p. 35-45.

(2) Cf. E. Choullier, *les Trudaine*, p. 44, 45.

(3) [A. Morellet], *Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault...*, p. 83. — E. Campardon, *le Tribunal révolutionnaire de Paris*, Paris, Plon, 1866, in-8°, t. I, p. 537. La commune de Montigny-Lencoup s'honore en conservant aux Trudaine un reconnaissant souvenir. Cf. *les Trudaine*, p. 43, 44 ; — E. Choullier, *la Fontaine Trudaine*, p. 6-8.

L'exécution eut lieu le jour même du jugement à la Barrière renversée (Vincennes). Montigny avait alors vingt-neuf ans, La Sablière, vingt-huit (1).

Leurs biens (Montigny-Lencoup et la Sablière), estimés 2 888 700 livres, furent séquestrés et administrativement dévolus moitié aux descendants de la ligne paternelle, moitié aux descendants de la ligne maternelle des suppliciés (2).

La veuve de Louis Trudaine recueillit le seizième de la succession de son mari.

(1) Le représentant Bernard de Saintes fut accusé d'avoir calomnié ces malheureux. — Mme Trudaine, à qui les biens de son mari, revenant à l'État, furent adjugés sans concurrence, habita quelque temps Montigny et mourut à Genève à l'âge de trente-trois ans. Elle avait donné à l'abbé Sieyès, ami de Trudaine, la belle collection de physique et d'histoire naturelle du château. Le catalogue de la bibliothèque fut rédigé par Bluet en 1803. — Cf. *les Trudaine*, p. 45-47.

(2) La liquidation de la succession des frères Trudaine, compliquée par l'intervention de l'État représentant les héritiers émigrés, fut très laborieuse et dura près de sept ans.

On procéda, tout d'abord, à la liquidation de la communauté de biens existant entre Charles-Louis Trudaine et Marie-Josèphe Micault de Courbeton, sa femme ; puis on fit deux parts égales des biens successoraux, destinées, l'une à la ligne paternelle, l'autre à la ligne maternelle.

Le partage de la moitié dévolue à la ligne paternelle fut difficile à établir. Elle fut répartie :

1° Quatre huitièmes, entre Élisabeth de Bragelongne, veuve de Joseph Canclaux, conseiller au grand conseil ; Marie-Claude-Françoise de Bragelongne, veuve de Louis-François Marandon de la Maisonfort, receveur général à Bourges, et Marie-Françoise (alias Geneviève)-Joséphine Canclaux, mineure, fille de Jean-Baptiste-Camille Canclaux (général en chef de l'armée de l'Ouest) et de feue Claudine-Maria-Alexandrine de Sauvan d'Aramon, descendants des trisaïeuls des victimes par Marie-Marguerite Chauvin, femme de Daniel-Charles Trudaine, aïeule des défunts (jugement du tribunal civil de Paris du 13 fructidor an VII (30 août 1798).

2° Deux huitièmes à Marie-Françoise de Broglie, veuve de Charles-Joseph Robert de Lignérac-Caylus, représentée par Louis-Joseph Robert de Lignérac-Caylus, et par Marie-Josèphe-Vincente Robert de Lignérac-Caylus, femme de Pierre-Olivier de Rougé, ses petits-enfants, et par Gabrielle-Hortense-Marie de Caylus, son arrière-petite-fille. Louis-Joseph de Lignérac et Mme de Rougé ayant émigré, leurs parts furent dévolues à la République.

3° Un huitième à Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune-Sully, veuve d'Armand-Louis-François-Edme de Béthune-Charost.

4° Un huitième à Marie-Caroline-Rosalie de Baylens de Poyanne, femme d'Élie-Charles, chevalier de Talleyrand-Périgord-Chalais (descendance de Charlotte Trudaine, femme du chancelier Voisin, bisaïeule des victimes). Mme de Talleyrand ayant émigré, sa part fut dévolue à la République.

Il semble qu'il ne fut pas fait droit à la requête présentée au mois de janvier 1799, à l'administration centrale de Seine-et-Marne, par Mmes Bon d'Anneville, le Pillon, Lefebvre de Graintheville, nées Scott ; de Beauclair, de Béral, nées Bourgoise de Pommerval, réclamant un huitième comme représentant Renée de Rambouillet, femme de Charles Trudaine, bisaïeule des victimes.

La moitié dévolue à la ligne maternelle fut attribuée à une unique héritière,

Ainsi s'éteignit dans le sang ce nom de la Sablière, si cher aux lettrés. La « petite femme » tant dédaignée de la Grande Mademoiselle avait fait souche de vaillants gentilshommes, et c'est dans les maisons de Montmorency (1), de Crillon, de Chanaleilles, de Pozzo, de Caraman, de Mirepoix, de Polignac et de Clermont-Tonnerre (2) qu'il nous faut désormais chercher la descendance de Reine-Madeleine de Rambouillet.

***

Mme Trudaine, ayant recueilli, après la mort de sa sœur Anne-Marguerite, la fortune de ses parents, et son autre sœur, Marie-Henriette de Rambouillet, ayant émigré en Angleterre, j'avais pensé que ces deux dames étaient restées les seules descendantes de Nicolas de Rambouillet et de Louise Henry de Cheusses, mais l'inépuisable obligeance de M. N. Weiss, secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, m'a permis de rectifier ces hâtives conclusions (3). Nicolas de Rambouillet (indûment qualifié marquis)

Adélaïde-Agnès Bouvard de Fourqueux, femme d'Étienne Maynon d'Invau, tante maternelle des défunts (jugement du 13 fructidor an VII, de l'imprimerie de Knapen, en face du pont Saint-Michel, an VIII, 4 pages in-4°. — Archives départementales de Seine-et-Marne, dossier Trudaine-Scott, coté E 1100, sept pièces). Il lui fut attribué le château de Montigny-Lencoup et ses dépendances, dont hérita, en 1811, sa fille adoptive, Élisabeth-Françoise Bouvard de Fourqueux [dite fille naturelle de La Sablière et d'une demoiselle de la L...], femme du comte Le Cornu de Ballivière, officier supérieur, qui le vendit en 1822, pour la somme de 1 566 000 francs, au comte Georges Stacpoole. Le château fut démoli en 1852.

Cette demoiselle de la L... fut probablement « la maîtresse qui enveloppa le pauvre La Sablière d'un filet dans lequel elle l'emporta pieds et poings liés à la campagne », et qui lui fit manquer, en 1791, un mariage avec la sœur du baron de Frenilly. Ce dernier nous apprend que La Sablière, conseiller au Parlement, « jeune, fort considéré, fort riche, était assez laid, mais d'une laideur spirituelle ». Peut-être lui avait-il gardé rancune de son imprudente recherche. Cf. Arthur Chuquet, *Souvenirs du baron de Frenilly, pair de France*, Paris, Plon, 1909, in-8°, p. 140. — E. Choullier, *les Trudaine*, p. 45, 47, 58, 59 ; *La Fontaine Trudaine*, p. 6.

La plupart de ces renseignements sur la succession Trudaine m'ont été fournis par M. Albert Catel, possesseur du précieux chartrier de Montigny, que je suis heureux de remercier ici de ses savantes communications et de sa délicate courtoisie.

(1) Descendance du maréchal de la Tour-Maubourg et d'Agnès-Madeleine Trudaine.

(2) Descendance de Girard Carbon et d'Élisabeth Trudaine.

(3) C'est par l'aimable intermédiaire de M. Henri Wagner, que M. Weiss a bien voulu me faire connaître les descendants anglais de Mme de la Sablière. Je lui en reste très sincèrement reconnaissant.

eut en effet, postérieurement à son émigration en Danemark et en Angleterre, deux fils, frustrés en France comme Marie-Henriette, leur sœur, de leurs biens héréditaires.

L'aîné, Antoine-Gédéon de Rambouillet, né, dit-on, à Copenhague, habitait Londres en 1713, à l'époque du mariage de sa sœur Marie-Henriette avec M. de Boisragon. Nous connaissons une lettre qu'il écrivit en 1720 au comte de Stanhope, à qui son oncle de Nocé l'avait recommandé, pour obtenir une situation en Angleterre. Il fut, en 1725, directeur après son père de l'hôpital des réfugiés français de la Providence (1), puis attaché à la cour de George III, accompagna la princesse royale en Hollande en 1734, lors de son mariage avec le prince Guillaume d'Orange, mourut célibataire au service du stathouder, et fut enterré à la Haye le 15 décembre 1750 (2).

Son testament fut déposé par ses héritiers à la Cour des Prérogatives de Cantorbéry, et l'administration de ses biens déférée, le 27 février 1751, à ses neveux, fils de sa sœur de Boisragon (3).

Le second fils de Nicolas de Rambouillet, Charles-Guillaume, fut baptisé à Copenhague par M. Mesnard, pasteur de l'Église réformée, le 8 juillet 1698. La cour manifesta dans cette circonstance l'estime en laquelle elle tenait son père, car noble dame Antoinette, comtesse de Guldenleu, présenta l'enfant au nom de la reine de Norvège (4).

(1) *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. VII, p. 208, 210.

(2) Il était âgé vraisemblablement de 58 ans, et non de 68, comme semble l'indiquer son acte de décès.

Mlle Ida de Layard, sa petite nièce, m'a communiqué son sceau. C'est un cachet d'argent à 3 faces, pivotant sous sa tige ciselée. La première face porte un écu ovale, chargé de 3 perdrix, posées 2 et 1, tenant chacune dans leur bec un épi, tigé et feuillé, posé en pal. Ce sont les armes de Rambouillet timbrées de la couronne de marquis. Notons qu'elles offrent un mélange des armes d'Antoine de Rambouillet de la Sablière et de celles de Nicolas de Rambouillet, son père, le fameux financier. La seconde face porte une main qui sort des nuages amoncelés au-dessus d'un horizon montagneux (peut-être le détroit). Cette main tient une couronne fermée, fleurdelisée, avec la devise : *Vincenti parata?* La troisième face porte un arbre, sur lequel sont posées deux colombes, côte à côte, avec la devise : *Idem velle, idem nolle.* — Charles-Guillaume de Rambouillet portait : d'azur, à 3 perdrix becquetant 3 épis de blé [d'or]. Crête : un faucon ; supports : deux faucons.

(3) « Doctors Commons », bureau des licences légales.

(4) Son père est qualifié dans cet acte « seigneur de la Sablière, du Plessis, du Tertre, Touchay (probablement la Touche), et baron de Lancey » (toutes terres situées près de Courville en Beauce).

Charles voulut s'unir à une émigrée française. Il demeurait à Londres, paroisse de Saint-James Westminster, quand il épousa à Fulham (comté de Middlesex), le 15 juin 1730, Anne du Prat, fille de François du Prat, seigneur du Charreau, et de demoiselle Anne Boucher, paroissienne de Sainte-Marie-le-Bone (1).

Il servit au corps des gardes à pied, et atteignit le grade de colonel. Pendant la détention du maréchal de Belle-Isle à Windsor, en 1744 et 1745, le lieutenant général J. Folliot, qui commandait la garnison du château, eut sous ses ordres le colonel Rambouillet, du premier régiment des Gardes (2).

Il fut parrain, le 18 janvier 1746, de Henri Layard, son neveu, fils de Pierre Layard, directeur de l'hôpital de la Providence à Londres (3), et mourut peu après à Willesden, au comté de Middlesex. Sa veuve, remariée au village de Weston, près Bath (comté de Somerset), le 15 mai 1756, au révérend Arthur Cookson, perdit son second mari en 1781, et s'éteignit à Weston, en 1789, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le malheur s'acharna sur la descendance de Charles-Guillaume de Rambouillet. De 1739 à 1746, il perdit cinq enfants : Louise, François, Charles, Charlotte et Gédéon, successivement inhumés au caveau des Rambouillet, dans l'église paroissiale de Willesden. Deux de ses filles seules lui survécurent :

Marguerite de Rambouillet, qui demeurait à Belmont et fut inhumée au cimetière de Weston, près Bath, le 17 février 1806, dans la même tombe que sa mère et que son beau-père Arthur Cookson (4).

Élisabeth de Rambouillet, née à Willesden en 1745, qui épousa à Croyford (comté de Kent), le 2 novembre 1761, le révérend John Whitaker, issu d'une ancienne famille anglaise et longtemps vicaire de Pembury, où il fut inhumé le

(1) Anne du Prat eut deux sœurs : Madeleine, mariée à Pierre Masères, et N..., mariée à N... Chirac. Anne Boucher, leur mère, testa le 29 septembre 1758 léguant à Mme Cookson un tiers de ses biens, et à chacune de ses deux petites-filles de Rambouillet, 2 000 livres sterling.

(2) Cf. *Daily Advertizer*, du 4 février 1748.

(3) *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. I, p. 92 ; t. II, p. 7 ; t. IX p. 251.

(4) Journal de Bath, 1806.

27 juin 1803. Sa veuve, d'abord domiciliée à Sainte-Mary-le-Bone, mourut à Sainte-Anne Westminster (comté de Middlesex), le 1er janvier 1814.

Cette Élisabeth, la dernière des Rambouillet, avait eu sept enfants (quatre fils et trois filles). L'aîné, Charles Whitaker, major au 21e régiment d'infanterie, décéda célibataire à la Nouvelle-Orléans en 1815, à l'âge de cinquante ans. Trois de ses frères et sœurs subsistaient seuls en 1826, Élisabeth et Charlotte, âgées de cinquante-neuf et de cinquante ans, et Georges Whitaker, né en 1769, qui manifesta la singulière prétention de revendiquer la propriété du château des Rambouillet d'Angennes (1), très distinct, pourtant, des pavillons de la Folie-Rambouillet.

(1) Rambouillet (Seine-et-Oise). Proofs of the claims of Georges Whitaker to the Rambouillet property (12 février 1826). Communiqué par Mlle Ida de Layard. — Napoléon PEYRAT, *Histoire des pasteurs du désert*, t. II, p. 69.

CHAPITRE XVI

LES ENFANTS DE Mme DE LA SABLIÈRE (ANNE ET MARGUERITE DE RAMBOUILLET)

M. et Mme Muysson (Anne de Rambouillet) émigrent en Hollande ; leur postérité. — Mme de la Mésangère (Marguerite de Rambouillet). — La Fontaine lui dédie *Daphnis et Alcimadure*, et Fontenelle ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Son second mariage avec Charles de Nocé ; sa conversion ; sa descendance.

Il nous faut encore parler des deux filles de Mme de la Sablière, Anne et Marguerite de Rambouillet.

Nous espérons que le lecteur nous pardonnera l'aridité des documents qui vont suivre.

Anne de Rambouillet, baptisée le 14 mars 1655, fut mariée à Charenton, le 11 décembre 1672 (1), à Jacques Muysson (2), seigneur du Toillon, Rieux, Bailleul et Barré, âgé de trente-six ans, conseiller au parlement de Rouen, neveu de Conrart et fervent huguenot. Marguerite Hessein donna par écrit son consentement au mariage. Son gendre, qui vint demeurer rue des Fossés-Montmartre, à l'hôtel de la Sablière, fut un magistrat intègre et zélé. Un arrêt du conseil du 23 novembre 1685 l'obligea, comme tous ses coreligionnaires, à abjurer ou à se défaire de sa charge, et ses fermiers furent encouragés à ne point remplir les engagements qu'ils avaient pris à son égard. Seignelay écrit le 19 décembre au lieutenant civil Le Camus : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet de la demande qu'ont faite les fermiers

(1) Cf. chap. VIII, et E. HAAG, *Registres de Charenton*, notes communiquées par M. Henri Bordier.

(2) Et non Misson, comme l'écrit M. Henri RÉGNIER, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. III, p. 329, note 5.

du sieur Muisson, et Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'elle sera même bien aise qu'un homme aussi opiniâtre dans sa religion trouve un embarras de cette nature dans ses affaires domestiques. » On ne saurait imaginer plus honteux procédé.

La police envahit le domicile de Muysson le 12 janvier 1686, à dix heures du soir. Sa femme, destinée tout d'abord aux Ursulines ou aux Nouvelles Catholiques (1), fut enfermée le 14 aux Miramionnes (2), et ses deux filles confiées à leur grand'mère, Mme de la Sablière, qui en avait demandé la garde, pour être élevées dans la religion romaine, en vertu de la déclaration royale publiée le 12, qui mettait tous les enfants huguenots au-dessous de seize ans sous l'autorité de leurs parents catholiques (3).

La Reynie dut signifier à Muysson, le 20 janvier, son prochain exil à Montargis. Le 24, Seignelay autorise Mme de Miramion à laisser notre magistrat conférer avec sa femme, qui habite encore, le 27, l'hôtel de la rue des Fossés-Montmartre. Les époux sont indécis, et Seignelay conseille à Harlay (l'ami de Mme de la Sablière) de différer l'emprisonnement des enfants, en prenant avec le père, « encore bien qu'il se convertisse,... des expédients pour assurer leur instruction dans la religion catholique ». Ce ne fut donc point, comme le dit Benoît, la crainte de perdre ses enfants qui détermina la conversion de Muysson (4). Sa femme se laissa persuader la première. Le 2 février, Seignelay donnait à Mme de Miramion l'ordre de la remettre en liberté (5).

Le *Mercure galant* de 1686 annonce le 2 février l'abjura-

(1) Cf. O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. II, p. 367, ouvrage très intéressant, très précis et que nous avons souvent à citer. Il renferme une excellente notice sur Jacques Muysson et sur sa famille. — Les Ursulines avaient leurs couvents à Paris, rue Saint-Jacques et rue Sainte-Avoie. Les Nouvelles Catholiques possédaient la maison des Filles Saint-Chaumont. Cf. F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, Paris, Durand, 1876, in-8°, t. VIII, p. 383.

(2) Il s'agit de la communauté de la Sainte-Famille, établie quai de la Tournelle et fondée en 1665 par Marie Bonneau, dame de Miramion. Cf. Archives nationales, E 3372. L'ordre d'internement qui indique les Ursulines ou les Nouvelles Catholiques est daté du 10 janvier 1686. Cf. *id.*, OI 30, p. 21.

(3) Archives nationales, E 3372.

(4) E. Haag, *la France protestante*, article « Muysson », t. VII, p. 553, 554.

(5) O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. II, p. 367 et suiv.

tion de M. et de Mme Muysson, qui ont « pris un soin très particulier de se faire instruire et employé un long temps pour chercher la vérité qu'ils ont enfin reconnue ».

Les deux époux, ajoutent les *Lettres historiques et anecdotiques* du 9 février, « ont voulu faire leur conversion pendant la nuit. Lui reprendra sa place au Parlement, et l'on dit que le roy a la bonté de lui donner 25 000 livres pour le dédommager de toutes les pertes qu'il a voulu souffrir » (1). Aussi, le 15 février, en récompense de sa soumission, Jacques Muysson retrouva ses enfants, fut rétabli dans ses charges de conseiller au Parlement et d'administrateur des revenus casuels, et, le 4 septembre, Seignelay le lui confirma de la part du roi (2).

Le ministre fit appeler Muysson trois jours plus tard, et écrivit alors au procureur général : « On a dit au roi que Mme Muysson est mal convertie et que ses enfants ne peuvent être bien instruits étant près d'elle, et comme vous vous êtes mêlé de la conversion du sieur Muysson et de sa femme, Sa Majesté m'a ordonné de vous prier de vous en informer. »

Comme on prétendait envoyer ses fils et sa fille dans des couvents, Muysson rappela la promesse qui lui avait été faite de les laisser chez lui s'il leur procurait un précepteur et une gouvernante catholiques. Le 18 septembre, le roi lui donna raison, Muysson dissimula, puis quelque temps après s'enfuit incognito en Hollande avec sa famille. Ce dut être vers les mois de septembre ou d'octobre 1687 (3).

De tels subterfuges ne compromettent que le pouvoir qui les provoque. Le 1er novembre, Seignelay mandait à Ménars qu'on saisissait à Paris les biens des époux Muysson. Il l'invitait à s'emparer de même de leur terre voisine de Senlis. En attendant sa confiscation « légale », la régie de cette terre fut

(1) Bibliothèque nationale, Ms., Supplément français, nº 1643. — A. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 2e éd., Paris, H. Plon, 1872, in-8º, article « Protestants », p. 1007.

(2) Archives nationales, OI 30, p. 64, 311.

(3) Archives nationales, E 3373. — O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. II, p. 367 et suiv. Le dossier *Muysson* (TT 183, nº 42) des Archives nationales donne la date inexacte 1689.

donnée à Mme de la Sablière (1), et la suppression de la charge du « coupable » fut prononcée le 24 janvier suivant.

Dès le 24 octobre 1687, le roi avait donné à Marguerite Hessein l'administration des autres biens des malheureux fugitifs :

« A Madame de la Sablière,

« Le roy ayant ordonné à M. de la Reynie de faire saisir les biens de M. et de Mme Muisson, Sa Majesté trouve bon que vous en ayez dès à présent la régie, conjointement avec un homme bon et solvable que vous choisirez. Prenez la peine, s'il vous plaît, de voir M. de la Reynie afin d'agir de concert avec luy en cette affaire. Si dans la suitte je puis vous y rendre quelque service, vous me trouverez disposé à le faire avec plaisir (2). »

Ces biens furent déférés plus tard à Mme de Nocé, tante paternelle des enfants, et à Mme Trudaine, leur cousine germaine.

En février 1689, Muysson, « relaps », fut condamné aux galères perpétuelles, à la honte de ses oppresseurs. Ne dirait-on pas, dit un écrivain du temps, qu'il s'était agi de punir « le plus grand de tous les crimes et le plus irrémissible de tous les attentats » (3)?

Muysson retrouvait en Hollande François Morin du Sendat, ex-guidon des gendarmes du roi, Jacques de Dompierre de Jonquières, Adam de la Basoge et Théodore Le Cocq de Saint-Léger, ancien de Charenton (4), ses beaux-frères. A peine établi à la Haye, il fut l'agent infatigable des réfugiés, s'efforça de les protéger et de les secourir dans leur détresse et entretint une importante correspondance

(1) Cf. Archives nationales, OI 31.

(2) Lettre de Seignelay. Cf. Archives nationales OI 30, p. 125, 214, 215.

(3) O. Douen, *la Révocation à Paris...*, t. II, p. 367 et suiv. ; E. Haag, *la France protestante*, article « Muysson ».

(4) Théodore Le Cocq avait épousé Madeleine Muysson. Il mourut à Londres en 1712, et sa veuve s'y remaria à son cousin Henri-David de la Croix. Le 20 juillet 1720, Mlle de la Croix, sa fille et son exécutrice testamentaire, apportait à l'hôpital français de Londres un beau collier de perles d'Orient. Cf. *Proceedings of Huguenot Society of London*, t. VI, p. 47, 48.

avec de nombreuses notabilités françaises et étrangères (1).

De 1687 à 1689, un sieur Hennet fut chargé de ses affaires en France. Les familles de la Mésangère et de Nocé ne restèrent pas étrangères à l'administration de ses biens, et nous pensons qu'elles ne profitèrent qu'en apparence des avantages que leur assurait la rigueur des édits.

Jacques Muysson fit son testament en 1690. « Il demande pardon à Dieu de toutes les fautes qu'il a commises contre Sa Majesté souveraine, et notamment du péché énorme qu'il a commis en signant qu'il se rangeait à l'Église romaine, dont il le supplie, par le sang de son fils Jésus-Christ, son unique médiateur, de ne le luy point imputer.» Il renouvelle ce testament devant Favon, notaire à la Haye, le 23 mars 1695, et institue « sa très chère et bien aimée femme Anne de Rambouillet tutrice de ses enfants ». — Il écrivit, depuis, une requête à Louis XIV au nom des protestants de France (attribuée aussi à Bayle et à Jacquelot) et imprimée en Hollande en 1697 (2), un des trois mémoires remis aux plénipotentiaires de la paix de Ryswick, et une réfutation incomplète de l'*Avis aux réfugiés* de Bayle. Il mourut au mois de septembre 1697, âgé de soixante et onze ans, comme l'indique une lettre de sa femme à Ezéchiel Spanheim, récemment nommé ambassadeur de l'électeur de Brunswick à Paris, lettre écrite le 12 décembre de la même année à la Haye (3), où elle habitait encore le 1er février 1709.

(1) Ces lettres sont intéressantes pour l'histoire des réfugiés français en Hollande. Citons parmi les correspondants français : MM. Beschefer, ami de Perrot d'Ablancourt ; Mauclerc (1693-1694) ; Ancillon, juge de paix des réfugiés à Berlin ; du Peyron ; Châtelain ; Poulle ; de Colombière ; le marquis du Quesne, ambassadeur de France en Suisse, et la marquise, née Bosc de la Calmette (1695) ; MM. de Marconnay ; de Lestang ; Jacques Féraud ; de Saint-Léger ; César Paget ; de Mauroy ; H. Golier ; Le Goux ; de Louvigny ; de Morogues. Parmi les étrangers : MM. d'Harwich, officier de Guillaume III (lettres datées de Bonn, Cologne et Aix-la-Chapelle, 1689-1690) ; le duc de Schomberg-Leinster et son frère, fils du maréchal de Guillaume III (campagnes de Catinat et du prince Eugène, 1693-1694) ; le comte de Galwey, général de Guillaume III (1694-1696) ; M. de Spanheim, ministre d'État de l'électeur de Brandebourg (1697) ; M. Jacques Van Heack, ou Van der Kerk (Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français à Paris, 54, rue des Saints-Pères, dossier ms. *Muysson*, très aimablement communiqué par M. N. Weiss, à qui j'adresse ici mes plus vifs remerciements).

(2) Archives nationales, M 1002. O. Douen, *la Révocation à Paris*, t. II, p. 367 et suiv.

(3) *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, 12e année, Paris, 1863, in-8°, p. 306, 307, 409.

Dès le mois d'août 1698, Mme de Nocé et Renée-Madeleine de Rambouillet (depuis Mme Trudaine) s'étaient portées héritières, chacune pour moitié, des biens d'Anne de Rambouillet, leur sœur et tante (1). Ces biens, confisqués en vertu de l'arrêt de février 1689, et possédés par elles depuis 1690, leur furent définitivement attribués le 1er mai 1704 (2).

Ancillon écrit quelques années plus tard : « Muysson sera mis sans doute au nombre des plus glorieux confesseurs que la dernière persécution en France ait produits... Il est mort réfugié en Hollande ; ce généreux magistrat avoit abandonné une charge des plus considérables du royaume et des biens en fonds de terre et en argent qui le rendoient un des plus riches et des plus puissants de sa compagnie... Il s'en est vu dépouiller, raser ses maisons de campagne, dégrader ses bois, traiter en un mot avec fureur en haine de sa retraite les choses animées et les choses inanimées pour peu de rapport qu'elles eussent avec lui ; tout cela ne lui a donné aucun regret, et il a fini tranquillement une si belle vie par une mort douce et édifiante, laissant le soin d'une belle et nombreuse famille à une épouse sage et vertueuse, qui, avec la bénédiction de Dieu, en a déjà établi solidement une partie en Hollande et en Angleterre (3). »

Il avait laissé cinq enfants : Philippe Muysson, dont nous parlerons plus bas ; Antoine Muysson, né en 1676 ; Henry Muysson, sieur du Bailleul et de Barré, né le 6 mai 1678, que

(1) Bibliothèque nationale, Ms., *Pièces originales*, vol. 2428, dossier 54562.

(2) Archives nationales, E 3390. — Les biens de Jacques Muysson excitaient encore en 1732 les convoitises d'Anne du Coudray, veuve d'Antoine-Joseph Conrart, de Jeanne, sa fille, et de Jean-Baptiste Conrart, tous descendants de Jacques-François Conrart, héritier de Grégoire Conrart, ancien échevin de Valenciennes, cousin issu de germain de Jacques Muysson et encore vivant lors de son émigration. Ils les réclamaient en vertu de l'édit de décembre 1714, qui attribuait à leurs plus proches parents la fortune des religionnaires fugitifs, et sollicitaient le rapport du brevet accordé par le roi en 1704 à Mmes de Nocé et Trudaine. Nous ignorons le résultat de ces réclamations. — *Ibid.*, TT 183, dossier *Muysson*, n° 42.

(3) Il ne s'agit point ici, comme l'a cru Walckenaer, de Maximilien Misson. — Cf. Ancillon, *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres*, Amsterdam, Wetsteins, 1709, in-12, p. 7 et 8 ; — Walckenaer, *Histoire de la vie de Jean de la Fontaine*, première édition, 1820, in-8°, p. 438, 439 ; — Cl. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, article « Muysson ».

nous trouvons en 1709 capitaine de dragons au service de l'électeur de Brunswick ; Anne-Madeleine Muysson, née en 1680, mariée en 1709 à Jean-François de Morin, baron du Sendat ; N. Muysson, veuve dès 1709 de Jean-Louis Bosc de la Calmette (peut-être celle qui obtint d'un curé de Laon un certificat de catholicité qui valut la prison à son signataire) ; enfin Marie-Anne Muysson, mariée à la Haye, par contrat du 1er février 1709, à Pierre de Lisle de Verdun, lieutenant-colonel et capitaine d'infanterie au service de Leurs Hautes Puissances.

A l'occasion de ce mariage, Anne de Rambouillet réunit dans son hôtel ses parents et amis réfugiés : les Villepontoux du Jaure, Frieshem, de Dompierre de Jonquières, de la Basoge d'Hériqueville, de Saumaise, Masclary de Barangeon, du Monceau de Lestang, Bigot de Clamar et de Saint-Pierre, Vallée de Chenailles, Bidé d'Agaury, Bazin de Liméville, de Serrière, etc., etc. La future reçut en dot 30 000 livres et 15 000 florins de Hollande, ce qui montre que, malgré leurs revers, la fortune des Muysson restait encore considérable. L'époux, fils d'une dlle de Rieux, apportait en mariage 41 000 florins.

Revenons à Philippe Muysson du Toillon et Rieux (l'aîné des enfants de Jacques Muysson), né le 7 mai 1674, et marié avant 1709 à Charlotte Le Cocq, parente des Rambouillet. Nous le trouvons membre de l'église wallonne à la Haye le 17 avril 1688, puis établi à Londres le 28 mars 1706 (1). Il rédigea son testament le 2 mai 1712. Deux ans plus tard, le 25 janvier 1714, il adressait aux États généraux une requête en faveur de cent six galériens libérés (2). Il était mort le 8 novembre 1715, date de l'enregistrement de ses dernières volontés par Samuel Favon, notaire à la Haye. Elles conféraient à sa femme la tutelle de ses trois enfants :

1° Jacques-Théodore Muysson, baptisé à la Haye le 7 novembre 1700, élève de l'université de Leyde, membre par confession de l'église de la Haye le 20 mars 1717, reçu à Utrecht en 1721 ministre du Saint Évangile, qui épousa à la Haye, le 25 avril 1730, Marie-Louise de Morin (fille de Jean-François de Morin du Sendat et d'Anne-Madeleine

(1) Baptême de Charlotte Duvivier à l'église française de la Patente, à Londres.
(2) O. Douen, *la Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, t. II, p. 367 et suiv.

Muysson), sa cousine germaine. Il s'établit à Londres, où il fut, en 1732, pasteur de l'église française de Saint-Martin-sur-Lane et de l'église de la Savoie. En 1758, il exerçait encore son ministère à la chapelle royale française de Saint-James (French Chapel royal), et il publia, en 1767, la « *Relation des mesures qui furent prises en* 1711-1713 *pour introduire la liturgie anglicane dans le royaume de Prusse et l'électorat de Hannover*, traduite de l'anglais par J.-Th. Muysson, ministre de la chapelle française du palais de Saint-James et de l'église française de la Savoie » (1). Jacques-Théodore Muysson et sa femme moururent à une heure d'intervalle, le 24 avril 1771, et leur fils, Philippe Muysson, né en 1733, directeur de l'hôpital français des réfugiés à Londres en 1774, décéda en 1784.

2° Henri-Philippe Muysson, baptisé à la Haye le 13 décembre 1702, reçu membre de l'église de la Haye, par témoignage de l'église d'Utrecht, le 8 juin 1721, qui fut capitaine le 10 février 1727, puis lieutenant-colonel, le 2 novembre 1750, du régiment d'Orange-Frise.

Enfin 3° Dorothée Muysson, fille de Philippe, baptisée le 6 novembre 1707, mariée à la Haye, le 10 janvier 1751, à François-Alexandre de la Rivière, lieutenant-colonel le 23 juillet 1728, colonel le 18 mars 1746, puis général major le 2 janvier 1748, du régiment des gardes hollandaises infanterie, qui décéda à soixante-dix-sept ans le 20 juin 1764. Elle mourut à la Haye, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, le 9 février 1797 (2).

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur la descendance de ce magistrat si cruellement persécuté.

***

Marguerite de Rambouillet, deuxième fille de Mme de la Sablière, née le 20 janvier 1658, fut mariée, comme on l'a dit plus haut, le 10 mai 1678, à Guillaume Scott, seigneur de

(1) Cf. *Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. VIII, p. 21, 47, 386.
(2) Haag, *la France protestante*, article « Muysson ». — Bibliothèque du protestantisme français, dossier *Muysson*. — *Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. VIII, p. 21, 47, 348, 386.

la Mésangère et de Boscherville, baronnet héréditaire d'Angleterre et conseiller au parlement de Rouen (1). Sa famille, originaire d'Écosse, avait émigré en Hollande et de là en Normandie, où elle a donné des présidents au parlement et possédé de beaux et nombreux domaines. Son père avait eu, en 1651, l'insigne honneur de recevoir Charles II, roi d'Angleterre, quand il traversa Rouen après avoir échappé à la fureur de ses ennemis. Guillaume assista depuis comme commissaire du roi, en 1677, au synode de Rouen dont le procès-verbal est conservé aux Archives nationales (2).

Mme de la Sablière fut présente aux réceptions données à l'occasion du mariage de sa fille : « Mlle de La Sablière, dit le *Mercure galant*, est une fort aimable personne. Elle est belle, bien faite, et partage les avantages de sa famille, qui est tout esprit (3). »

Intelligente et lettrée, elle avait hérité du charme de sa mère. Aussi La Fontaine l'associa-t-il à l'immortalité qu'il assurait à Mme de la Sablière en lui dédiant, en 1685, son poème de *Daphnis et Alcimadure*.

Aimable fille d'une mère
A qui seule aujourd'hui (4) mille cœurs font la cour,
Sans ceux que l'amitié rend soigneux de vous plaire
Et quelques-uns encor que vous garde l'amour,
Je ne puis qu'en cette préface
Je ne partage entr'elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse,
Et que j'ai le secret de rendre exquis et doux.
Je vous dirai donc... Mais tout dire,
Ce serait trop ; il faut choisir,
Ménageant ma voix et ma lire,
Qui bientôt vont manquer de force et de loisir,
Je loûrai seulement un cœur plein de tendresse,
Ces nobles sentimens, ces graces, cet esprit ;
Vous n'auriez en cela ni maître ni maîtresse,
Sans celle dont sur vous l'éloge rejaillit.

(1) Cf. chap. VIII, et HAAG, *la France protestante*, t. VIII p. 205 ; t. IX, p. 240.
(2) Archives nationales, TT 258, 261.
(3) *Mercure galant*, mai 1678, p. 371, 372.
(4) Peut-être : « seule aujourd'hui », entre deux virgules. Les deux filles de Mme de la Sablière étaient mariées quand ces vers furent composés. Cf. sur ces mots H. RÉGNIER, *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. III, p. 329.

BOITE AUX ARMES DE MADAME DE NOCÉ

Gardez d'environner ces roses
De trop d'épines : si jamais
L'amour vous dit les mêmes choses,
Il les dit mieux que je ne fais.
Aussi sçait-il punir ceux qui ferment l'oreille
A ses conseils...

Le 27 mars 1685, cédant à la violence ou à la persuasion, Mme de la Mésangère abjura la religion réformée et reçut du roi une pension de 2 000 livres (1).

L'année suivante, en 1686, Fontenelle dédiait à Mme de la Mésangère ses célèbres *Entretiens sur la pluralité des mondes*. S'il faut en croire Trublet, l'auteur l'a prise pour interlocutrice, sous le nom de marquise de G..., afin de pouvoir lui adresser force compliments pleins de finesse et de grâce :

« Il a peint sa marquise d'après cette dame, quoiqu'il n'eût pas eu avec elle les entretiens qui composent l'ouvrage et qui sont pure fiction. »

C'est à Rouen que furent composés ces *Entretiens*. « Lorsqu'il lut son ouvrage à la dame, la femme de chambre de cette dernière, qui étoit présente, reconnut sa maîtresse dès les premières pages et le parc de la Mésangère, et se mit à sourire. » On lisait encore en 1739, sur l'écorce des hêtres de la principale allée du parc, des vers gravés par Fontenelle (2).

Trublet ajoute que Mme de la Mésangère était une très belle brune, et que Fontenelle fit sa marquise blonde afin de la déguiser un peu. Aussi La Beaumelle avoue-t-il que « la marquise de la Mésangère ne put jouir qu'en secret de la partie qui lui était due dans les applaudissements donnés aux soirées de M. de Fontenelle » (3). Notons qu'elle

(1) Archives nationales, OI 29, p. 173.

(2) N. Trublet, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Messieurs de Fontenelle et de la Motte...*, Amsterdam, Rey, 1759, in-12, p. 128 et note.

(3) « C'est la marquise de la *Pluralité des mondes*. Nous devons cette anecdote à M. Baulacre, bibliothécaire de l'Académie de Genève, qui la tient de la bouche même du marquis de la Sablière, frère de cette dame. S'il faut en croire ce savant, on ne doit pas chercher ailleurs la Clarisse de M. de Fontenelle. » Cf. M. de la Beaumelle, *l'Esprit*, ouvrage posthume, Paris, Favre, an XI (1802), in-12, p. 114 et note 29 ; p. 265.

ne fut pas plus marquise que Mme de la Sablière (1).

Le château fortifié de la Mésangère, situé dans la paroisse de Bosguérard-de-Marcouville, près de Bourgtheroulde, n'était guère habité par le conseiller Scott, que ses fonctions obligeaient à résider à Rouen. Réparé et rajeuni par ses soins, le manoir possédait une riche bibliothèque ; son parc et les jardins avaient été, dit-on, dessinés par Le Nôtre et par Le Brun. Guillaume y établit un temple réformé, supprimé dès 1682.

Sa femme, de passage à Paris, le 23 octobre 1679, demeurait à l'hôtel familial de la rue des Fossés-Montmartre, paroisse Saint-Eustache. Le 30 avril 1683, nous la trouvons rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, chez sa mère, et le 27 janvier 1687, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, vraisemblablement chez son grand-oncle Antoine Menjot (2). Elle ne possédait (à notre connaissance du moins) aucun hôtel rue de la Sourdière, contrairement à ce qu'ont pensé MM. Lefeuve et H. Régnier (3).

La Mésangère, qui ne se fit guère connaître que par le ridicule procès qu'il soutint en 1678 contre Jean Roessé de Beuzevilette au sujet d'un banc dans l'église de Quevilly (4), mourut en 1682. Ordre fut donné à ses héritiers de vendre sa charge à un catholique (5). Sa veuve habita longtemps à Rouen, rue de la Grosse-Horloge (nos 115 et 117), la célèbre maison en bois et en terre cuite construite au seizième siècle au pied de la tour Saint-André, à côté de la belle maison des nos 129 et 131 de la même rue.

Mme de la Mésangère conserva longtemps une réelle beauté et ne craignit pas de se remarier le 7 mars 1690 (6), contrairement à l'avis de sa mère, de sa famille et de tous ses

(1) J. Louvet, article « La Sablière » dans la *Biographie universelle* de Didot.

(2) Actes reçus par Bouret, notaire à Paris (étude de Me Charpentier, notaire à Paris).

(3) *Œuvres de Jean de la Fontaine*, t. I, p. clxiv, note 3. — Cf. Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III*, t. V, p. 219.

(4) On trouve Antoine de Rambouillet, secrétaire du roi, mentionné sur les registres protestants de cette église. Cf. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie.*

(5) Cf. [Philippe Legendre], *Histoire de la persécution faite à l'église de Rouen sur la fin du dernier siècle*, Rotterdam, Jean Malherbe, 1704, in-8o, p. 4.

(6) Cf. *Mercure* de 1690, qui donne la date du 21 février, et chap. xii.

amis, à Charles de Nocé, seigneur de Fontenay et de la Chapelle, maître de la garde-robe et premier gentilhomme du duc d'Orléans régent, pourvu en 1719 de 10 000 livres de pension, fils de Claude de Nocé, seigneur de Fontenay, gouverneur du comte de Saint-Paul et du duc d'Orléans, et de Marie Le Roy de Gomberville. Ce fut une folie universellement désapprouvée, car ce Charles de Nocé, élégant cavalier et ami d'enfance du régent, ne possédait aucune des vertus d'un époux tranquille, et, de fait, il s'associa sans scrupules aux débauches de son patron.

« Nocé, dit Saint-Simon, étoit un grand homme, qui avoit été fort bien fait, qui avoit assez servi pour sa réputation, qui avoit de l'esprit et quelque ornement dans l'esprit, et de la grâce quand il vouloit plaire. Il avoit du bien considérablement... Il étoit fort connu de M. le duc d'Orléans, parce qu'il étoit fils de Fontenay, qui avoit été son sous-gouverneur, et il lui avoit plu par la haine de toute contrainte, par sa philosophie toute épicurienne, par une brusquerie qui, quand elle n'alloit pas à la brutalité, ce qui arrivoit assez souvent, étoit quelquefois plaisante sous le masque de franchise et de liberté ; d'ailleurs un assez honnête mondain, pourtant fort particulier. Il étoit fort éloigné de s'accommoder de tout le monde, fort paresseux, ne se gênoit pour rien, ne se refusoit rien. Le climat, les saisons, les morceaux rares qui ne se trouvoient qu'en certains temps et en certaines provinces, les sociétés qui lui plaisoient, quelquefois une maîtresse ou la salubrité de l'air, l'attiroient ici et là, et l'y retenoient des années, et quelquefois davantage ; d'ailleurs poli, vouloit demeurer à sa place, ne se soucioit de rien que de quelque argent, sans être trop avide, pour jeter librement à toutes ses fantaisies dont il étoit plein en tout genre et à pas une desquelles il ne résista jamais. »

Là où Saint-Simon parle sans trop connaître, comme il lui arrive souvent, c'est quand il ajoute que « Nocé n'étoit point marié en 1715, parce qu'il estimoit la liberté par-dessus toutes choses ». Nocé, marié dès 1690, était alors veuf depuis un an. Il posséda sur le régent une influence considérable, prit part à beaucoup d'intrigues, fut favorable à l'alliance anglaise en 1715, et servit d'intermédiaire en 1718 entre Dubois et Phi-

lippe d'Orléans pour les négociations de Londres. Depuis, il flatta le Parlement, protégea Rémond et Nancré, et devint en 1722 suspect à Dubois, qui le fit exiler à Blois (1). Le duc de Chartres organisait alors une cabale contre le cardinal. La Fare en faisait partie, sollicitait le retour de Nocé et y employait Mme du Deffand (2). Nocé fut en effet rappelé l'année suivante, et le duc d'Orléans le dédommagea de son exil par un présent de 50 000 livres et par 2 000 écus de pension.

« M. de Nocey (écrit aimablement Moréri), digne fils de son père du côté de la probité, et courtisan sans être flatteur, sut se concilier en même temps l'estime du public et l'amitié de son prince. Sans parler du goût qu'il avoit pour les arts, c'étoit lui-même un homme de beaucoup d'esprit, plein de feu et d'imagination, mais trop enclin à la raillerie (3). »

Mme de Nocé, à qui les biens de sa sœur, Mme Muysson, avaient été injustement dévolus, mourut à Paris, sans enfants de son second mariage, le 30 novembre 1714, à l'âge de cinquante-sept ans, et fut inhumée le lendemain dans l'église des prêtres de l'Oratoire-Saint-Honoré. Son mari lui survécut vingt-cinq ans et s'éteignit à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 1739, à l'âge de soixante-quinze ans (4).

Du premier mariage de Mme de la Mésangère étaient nés deux enfants : Guillaume, fils aîné, et Antoine Scott, seigneur de la Mésangère, né le 15 novembre 1680, qui fut maître d'hôtel du roi, épousa, le 26 juillet 1713, Anne-Élisabeth Bourret, fille d'un intendant de la duchesse de Nemours, conseiller d'État de Neuchâtel en Suisse, mourut à Paris le 4 mars 1763,

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, édition Cheruel, Paris, Hachette, 1873-1875, in-12, t. V, p. 136 ; t. XI, p. 335 ; t. XII, p. 369, 370, 441 ; t. XIII, p. 48 ; t. XIV, p. 215 ; t. XV, p. 310 ; t. XVI, p. 208, 274 ; t. XVIII, p. 388, 443 ; t. XIX, p. 54, 155.

(2) Archives des Affaires étrangères, France, Galeries, volume n° 513.

(3) La sœur de Nocé, belle et vertueuse, était femme d'André Desson, sieur de Torp. Cf. Moréri, *Grand Dictionnaire*, Paris, 1759, t. VII, p. 1060.

(4) *Mercure de France*, juin 1739, p. 1246, 1247. Dans une exposition faite à Londres (le 22 octobre 1885) d'objets ayant appartenu aux réfugiés français, le lieutenant général F.-P. Layard produisit une boîte en ivoire aux armes de Charles de Nocé et de Marguerite de Rambouillet, sa grand'tante. Ce précieux objet appartient aujourd'hui à Mrs Somes, née Caroly Mary Layard, qui nous a très aimablement autorisé à en reproduire la photogravure. Cf. chap. xv, et *Proceedings of the Huguenot Society of London*, t. I, p. 92. — *A Huguenot relic*, by lieutenant général F.-P. Layard, Lymington, 1886, in-8°.

et ne laissa qu'une fille, Anne-Élisabeth Scott, née le 29 juin 1716, mariée dans la chapelle de l'hôtel de Sassenay à Paris, le 16 décembre 1738, à Charles-Alexandre de Vissec de la Tude Joannis, marquis de Ganges, baron des États de Languedoc, seigneur de Cassillac, Soubeyros, Monles, l'Olivier, fils de Louis de Vissec et de Marie-Charlotte de la Rochefoucauld-Langeac ; morte à Ganges, sans enfants, âgée de vingt-cinq ans, en juillet 1741 (1).

Guillaume Scott, né le 16 novembre 1679, fils aîné de Mme de la Mésangère, président en la chambre des comptes de Rouen et chevalier de justice du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem en 1723, épousa en 1703 Marie-Thérèse du Paz et fut père de quatre fils et d'une fille, savoir :

Guillaume Scott, seigneur de la Mésangère, lieutenant de dragons au régiment d'Orléans, mort à Bouquelon, près Quillebœuf (Eure), en 1785 ;

Édouard-François-Pierre Scott, seigneur de Roys, chevalier de Malte, mort au château de la Mésangère, paroisse de Saint-Pierre de Bosguérard, en 1764, laissant de son mariage avec Louise Carrel un fils, Édouard-Nicolas-François-René Scott, domicilié à Paris, rue Plumet, en 1782, mort célibataire à Charonne en 1789, et deux filles, Anne Scott, mariée à Charles-Barthélemy de Pillon, seigneur de la Tillaye, dont postérité, et Adélaïde Scott, unie à Louis-François de Bouju, seigneur de Remeville, et en secondes noces (en 1777) à Jean-Antoine Lefèvre de Graintheville.

Le troisième fils du président de la Mésangère, Jean-Antoine Scott de Boscherville, chevalier de Malte, décéda célibataire à Rouen en 1766 ; et le quatrième, Guillaume-Antoine Scott de la Mésangère, né en 1721, marié à Anne Michel de Chambord, mourut en 1760. Il eut un fils, Guillaume Scott, seigneur du Plessis, qui ne laissa d'Adélaïde Morin de la Rivière que deux filles : Félicité Scott, morte célibataire à Bouquelon le 6 mars 1794, et Gertrude, la dernière des Scott, qui épousa, en janvier 1799, Bon-François d'Anneville, d'une ancienne famille normande.

(1) *Mercure de France*, décembre 1738, p. 2725 ; juillet 1741, p. 1692 ; mars 1743, p. 604, 605. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, article « Scott ».

La fille du président, Marguerite-Iphigénie Scott, femme d'Anne-Alexandre Bourgoise de Pommerval, baron de Manneville, mourut à Rouen en 1758, laissant deux filles mariées à MM. Gérauld de Beauclair, et Beral de Massebeau Sédaiges, dont postérité (1).

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, article « Scott ». — Archives départementales de Seine-et-Marne, dossier de la succession Trudaine, coté E 1100.

MAXIMES CHRÉTIENNES

ATTRIBUÉES A

MADAME DE LA SABLIÈRE

Les *Maximes chrétiennes* [de Mme de la Sablière] ont été publiées en 1705 dans un volume intitulé : *Réflexions ou Sentences et Maximes morales de Monsieur de la Rochefoucauld, Maximes de Madame la marquise de Sablé. Pensées diverses de M. L. D. et les Maximes chrétiennes de M***** (1).

Elles occupent les pages 277 à 310 du volume et sont au nombre de cent. Les deux dernières pages renferment la table.

On lit à la page 277 : « Ces *Maximes chrétiennes* ne seront peut-être pas inutiles, et c'est ce qui a déterminé celui qui les a composées de les donner au public. »

Ainsi, non seulement Mme de la Sablière n'est pas nommée, mais on parle de celui qui les a composées comme s'il vivait encore en 1705.

***

Les mêmes *Maximes* ont été réimprimées en 1725, dans les *Réflexions, sentences et maximes morales, mises en ordre, avec des notes politiques et historiques*, par M. Amelot de la Houssaye. Nouvelle édition, corrigée et augmentée de *Maximes chrétiennes* (2).

L'approbation signée Blanchard est datée du 16 octobre 1724. Les Maximes sont placées à la fin du volume (p. 251 à 276), et précédées de cet avis au lecteur :

« Ces maximes chrétiennes aiant été ajoutées à l'édition qui fut faite à Amsterdam en 1705, et n'aiant point paru dans l'édition des *Réflexions, Sentences et Maximes morales* avec les notes de M. Amelot de la Houssaye, qui a été imprimée à Paris en 1714, on a cru faire plaisir au public de les lui donner. »

L'édition a été dédiée par R. Pichet à Me Balthazard Henry de Fourcy, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Wandrille, protecteur d'Amelot. Les notes publiées proviennent, paraît-il, de la bibliothèque de ce prélat, car on lit dans l'avertissement du libraire :

« Au reste, la reconnaissance exige qu'on marque en finissant à qui l'on est redevable de la publication de cet ouvrage. On la doit à un homme de qualité, qui avoit le manuscrit en sa disposition,

(1) A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire, avec frontispice gravé de l'Amour de la vérité, 1705, in-12 de 310 pages plus 18 autres, non paginées, contenant les tables.

(2) A Paris, chez Étienne Ganeau, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la fontaine Saint-Séverin, aux armes de Dombes, 1725, in-12 de 276 pages, plus 6 autres non paginées contenant les tables. La table des *Maximes* occupe la dernière page.

et qui, par le zèle qu'il a pour tout ce qui peut contribuer à la gloire des lettres, s'est fait un plaisir de le communiquer au public. »

S'agit-il du manuscrit publié par Amelot et par l'abbé de la Roche, ou du manuscrit de nos *Maximes chrétiennes?*

Il n'est pas question jusqu'ici de Mme de la Sablière.

***

L'édition de 1725 a été réimprimée avec une seule table et sous le même titre en 1743 (1).

Dans ces éditions de 1725 et de 1743, ni M. de la Rochefoucauld ni Mme de la Sablière ne sont cités, mais dans le Privilège de l'édition de 1743, délivré à Étienne Ganeau le 22 juin 1736, il est dit qu'on a joint aux *Réflexions les Pensées de Madame de la Sablière*, mises dans un nouvel ordre. C'est la première fois que le nom de Mme de la Sablière est prononcé.

Dans une autre réimpression des *Réflexions* publiée en 1754, toujours sous le même titre, et avec une seule table (2), l'avertissement et le privilège ne font aucune mention de Mme de la Sablière.

***

C'est seulement dans l'édition intitulée *les Pensées, Maximes et réflexions morales de François VI, duc de la Rochefoucauld, avec des remarques et notes critiques, morales, politiques et historiques sur chacune de ces pensées, par Amelot de la Houssaye et l'abbé de la Roche, et des Maximes chrétiennes par Madame de la Sablière*, approuvée le 3 octobre 1776, et publiée en 1777 (3), que les *Maximes chrétiennes de Madame de la Sablière* ont été numérotées et mélangées à celles de La Rochefoucauld (p. LXVIII-LXX). Une table spéciale, placée en tête du volume, permet de les y retrouver facilement. De même que dans les éditions de 1725, 1743 et 1754, on lit à la page VIII de l'avertissement des libraires :

« Pour ne laisser rien à désirer sur ce sujet, on a joint aux Pensées de M*** [le duc de la Rochefoucauld], celles de Mme *** [de la Sablière], cette illustre femme, qui a été l'honneur de son sexe et de son siècle, et dont la mémoire sera en vénération tant que l'on respectera l'esprit, le savoir, la politesse et la vertu. On a cru qu'on ne devoit pas séparer des Maximes et des Pensées qui sont parfaitement conformes les unes aux autres, qui concourent à la même fin, et sur lesquelles Amelot de la Houssaye avoit également travaillé (4). »

(1) A Paris, chez la veuve Ganeau, rue Saint-Jacques, aux armes de Dombes, avec le frontispice de l'Amour de la vérité, in-8° de 370 pages, plus en tête XXIV autres.

(2) Paris, Ganeau, Bauché et d'Houry, in-8° de 348 pages, plus en tête XXVIII autres.

(3) A Paris, chez Pissot, libraire, quai des Augustins, 1777, in-12 de 448 pages. — Walckenaer signale une autre édition in-12 publiée la même année à Paris, par Savoye, libraire. Cf. *Histoire de Jean de la Fontaine*, Paris, Nepveu, 1820, in-8°, p. 422.

(4) Dans cette édition de 1777, les *Maximes* annotées par l'abbé de la Roche,

Entre crochets ont été ajoutés au texte des éditions précédentes les noms du duc de la Rochefoucauld et de Mme de la Sablière.

***

C'est donc dans le privilège du 22 juin 1736 de l'édition de 1743, que nous trouvons pour la première fois le nom de la protectrice de La Fontaine, et seulement en 1777 que la désignation de Mme *** est remplacée dans l'avertissement des libraires par le nom de Mme de la Sablière, ce qui semble indiquer qu'elle était réputée l'auteur de ces *Maximes chrétiennes.*

Nous les reproduisons sous toutes réserves et dans l'ordre du texte le plus ancien imprimé à Amsterdam en 1705. Les enfants et petits-enfants de Mme de la Sablière n'ayant jamais protesté contre l'attribution de ces *Maximes* à leur mère et aïeule, leur silence nous autorise à penser qu'elle en fut véritablement l'auteur.

qui se trouvent dans l'édition d'Amelot, sont désignées par la lettre L ; celles qui ne se trouvent pas dans l'édition de La Roche et figurent dans celle d'Amelot, sont désignées par la lettre A. La XIIe (Chrétiens, nº 28 de l'édition de 1705) est la seule qui porte la lettre L.

MAXIMES[1]

I. Baptesme. — La naissance que nous recevons dans le baptesme et qui nous fait chrétiens, nous élève bien au-dessus de tout ce que nous sommes, et par la nature et par la fortune.

II. La Loy [Loi]. — La prière a pour fin l'accomplissement de la Loy ; ainsi, qui s'acquitte de quelque devoir prescrit par la Loy, fait quelque chose de plus agréable à Dieu, que de prier.

III. Hypocrites. — Le culte sans morale fait des hypocrites, ou des superstitieux. La morale sans culte fait des philosophes et des sages mondains. Pour être chrétien, il faut joindre ensemble ces deux choses.

IV. Grands. — Les grands vivent presque toujours sans réflexion : cependant ils sont plus obligez que les autres, de rentrer souvent en eux-mêmes, pour se dire de certaines vérités qu'ils ne doivent pas espérer apprendre d'ailleurs.

V. Orgueil. — Il y a une singularité vicieuse qu'inspire l'orgueil, et c'est ce que le Fils de Dieu condamne si souvent dans les pharisiens : mais il y a une singularité évangélique qui s'oppose au torrent du siècle, qui en condamne l'usage, et c'est le véritable caractère qui distingue les justes des mondains et des pécheurs.

VI. Grands. — Quand les Grands, en donnant lieu de croire qu'ils veulent être flattez, empêchent qu'on ne leur découvre les vérités qui pourroient les instruire, l'ignorance dans laquelle ils vivent est

(1) Les variantes indiquées et les titres entre crochets appartiennent à l'édition de 1777.

en quelque façon volontaire, et ne les exempte point de péché.

VII. Conseil [Conseils]. — Rien n'est plus capable de rendre un bon conseil, non seulement inutile, mais même préjudiciable, que de l'accompagner d'un mauvais exemple.

VIII. Incertitude. — Il n'y auroit aucune incertitude dans la morale chrétienne, si les hommes, qui conviennent presque toujours des règles générales et des principes, en tiroient les conséquences sans consulter leurs passions.

IX. Charité. — La charité sanctifie les actions les plus communes, et l'orgueil corrompt les plus sublimes vertus.

X. Défauts. — Les gens de bien par leurs bons exemples, corrigent souvent les défauts des autres sans les reprendre ; et ceux qui ne le sont pas, reprennent souvent les défauts des autres sans les corriger.

XI. Foy [Foi]. — La Foy nous fait regarder comme des biens ce que le monde regarde comme des maux ; et comme des maux, ce que le monde appelle des biens : et c'est de la différence de ces idées que naît la différente conduite des justes et des pécheurs.

XII. Occupez [Occupés]. — Nous sommes sans cesse occupéz d'un avenir incertain, qui souvent ne nous regarde pas ; et nous ne pensons point à celui qui ne peut manquer d'arriver, et d'où dépend notre bonheur, ou notre malheur éternel.

XIII. Salut. — Quand nous négligeons notre salut, ce n'est point la charité qui nous fait travailler à celui des autres.

XIV. Désirs. — Ce qui nous empêche d'exécuter nos bons desseins, c'est que nous ne pensons qu'à notre foiblesse, et que nous ne faisons pas réflexion qu'il est aussi aisé à Dieu de nous faire faire de saintes actions, que de nous inspirer de saints désirs.

XV. Bonheur éternel. — Il n'y a point de moment où nous ne puissions mériter un bonheur éternel : le temps est donc une chose si précieuse, que le monde n'a rien d'un assez grand prix pour nous payer celui que nous lui donnons.

XVI. Suplice du cœur [Supplice du cœur. Cf. Cœur]. — Il n'y a point de créature qui ne devienne le

supplice du cœur qui cherche son repos en elle.

XVII. Amusemens frivoles. — Les amusemens frivoles du siècle ne nous ôtent pas moins le goût et le discernement des vrais biens, que les passions les plus criminelles.

XVIII. Usage. — L'usage ne peut jamais servir d'excuse et de prétexte pour pécher : comme c'est le monde qui l'établit, il doit toujours être suspect aux chrétiens, qui ont fait serment dans leur baptême de renoncer au monde et à ses maximes.

XIX. Incrédulité de l'esprit [Incrédulité]. — L'incrédulité de l'esprit vient presque toûjours de la corruption du cœur. On ne peut se résoudre à croire ce qui fait violence à la nature. On veut conserver ses passions, et se défaire de ses remords.

XX. Défiance. — Nous avons une défiance timide de la Providence de Dieu dans les affaires temporelles : et pour l'affaire du salut, nous avons une confiance téméraire en sa miséricorde.

XXI. Habitudes. — Les habitudes dans (1) la vieillesse ne sont pas de moindres obstacles pour le salut, que les passions dans la jeunesse.

XXII. Défauts. — On corrige plutôt les défauts des autres en les souffrant avec patience, qu'en les reprenant avec orgueil.

XXIII. Superbe. — On établit souvent des maximes sévères par superbe : on aime à se parer de cette apparence de vertu, et il ne coûte rien de rendre insupportable pour les autres un joug que l'on ne veut pas s'imposer à soi-même.

XXIV. Humilité. — Les sentimens d'humilité que nous faisons paroitre par nos paroles, ne sont pas sincères, si nous sommes fachez de persuader les autres de ce que nous disons de nous-mêmes.

XXV. Fuir. — Nous ne pourrions souffrir que les autres prissent autant de soin de nous fuir, que nous en prenons de nous fuir nous-mêmes en nous répandant au dehors.

XXVI. Corriger. — On prend aisément en général la résolution de se corriger : on jouit avec plaisir de l'idée de la vertu ; mais sitôt qu'il se présente

(1) De.

quelque passion à combattre, cette résolution s'affaiblit et l'on ne se sent plus capable d'exécuter un dessein que l'on avoit formé sans peine, mais que l'on ne peut exécuter sans se faire violence.

XXVII. Confesser [Confession]. — S'il suffisoit pour être sauvé de se confesser à l'heure de la mort, il ne seroit pas vrai que la voie du salut fut si étroite, et qu'il y eut si peu d'élus.

XXVIII. Vice [Vices]. — Le torrent du siècle ne manquera pas de nous entraîner du côté du vice, si nous ne faisons de continuels efforts pour nous avancer dans le chemin de la vertu.

XXIX. Chrétiens. — Si l'on se faisoit une idée de l'Évangile sur la vie de la plupart des chrétiens, on le croiroit plein de maximes directement contraires à celles que *Jésus-Christ* a établies.

XXX. Passions. — Nous prenons souvent le repentir qui naît de notre inconstance, ou du malheureux succès de nos passions, pour le remords d'une véritable pénitence.

XXXI. Dégout. — Quand le dégout que nous avons pour le monde n'est pas un effet de la grâce, mais de l'orgueil et de l'amour-propre, il nous ramène bien à nous-mêmes, mais il ne nous conduit point à Dieu.

XXXII. De l'âme [Ame]. — Il est autant impossible à l'âme de se soutenir dans la grâce sans la prière, qu'il l'est au corps de subsister sans nourriture.

XXXIII. De l'âme [Ame]. — Tout ce qui passe avec le temps est court, et ne mérite point d'attirer l'attention d'une âme, qui marche sans cesse vers l'Éternité.

XXXIV. Pécheur. — Il n'y a point d'état plus déplorable que celui d'un pécheur qui ne trouve point d'obstacle à ses désirs, et que Dieu abandonne à la merci de ses passions.

XXXV. Salut. — Les chaînes qui nous lioient aux créatures sont souvent rompües, que nous demeurons encore attachéz (1) à la terre par notre propre poids. Cet obstacle qui s'oppose à notre salut, et qui subsiste dans les différens âges de la vie, n'est pas moins difficile à vaincre que les autres.

(1) Demeurons attachés.

XXXVI. Passions. — Il est difficile de vaincre ses passions, mais il est impossible de les satisfaire.

XXXVII. Vengeance. — La vengeance procède toujours de la foiblesse de l'âme, qui n'est pas capable de supporter les injures.

XXXVIII. Péchez [Pécheur]. — Les hommes se plaignent de leurs peines, et ne se repentent point des péchéz qui les attirent.

XXXIX. Devoirs de chrétien [Devoirs]. — Les omissions des devoirs du chrétien, et de ceux de la condition où l'on se trouve, sont des péchéz souvent imperceptibles aux personnes mêmes qui les commettent : cependant l'Évangile condamne le serviteur inutile aux mêmes peines que le rebelle.

XL. Péchez [Pécheur]. — Nous ne haissons pas assez fortement le péché, si cette haine ne nous fait éviter avec soin les occasions qui nous ont été des pièges.

XLI. Volonté de Dieu. — On ne résiste point à la volonté de Dieu, elle s'accomplit (1) toûjours en nous, ou par nôtre obéissance, si nous nous y conformons, ou par nôtre châtiment, si nous nous révoltons contre elle.

XLII. Projets. — Les projets que nous faisons de nous convertir un jour, ne servent le plus souvent qu'à étouffer les remords présens. On se repose sur des desseins chimériques que l'on n'exécute jamais, et par là on se dérobe la vûe de ses crimes, ou l'on croit en quelque façon les réparer.

XLIII. Fausses et trompeuses [Opinion]. — Toutes les différences que l'opinion met entre les hommes sont fausses et trompeuses ; il n'y a que la grâce qui les distingue, on n'est véritablement que ce qu'on est aux yeux de Dieu.

XLIV. Persécution. — Il faut respecter ceux qui nous persécutent, et les regarder comme les exécuteurs de la justice de Dieu qui nous châtie.

XLV. Fidèles. — Si les fidèles qui s'assemblent dans les Églises pour prier, se regardoient comme des coupables qui viennent implorer la miséricorde de leur juge, leurs prières seroient plus humbles et plus ferventes.

XLVI. Amour de Dieu. — L'amour que Dieu demande de nous n'est pas un amour sensible, mais un amour

(1) La volonté de Dieu s'accomplit...

de préférence qui nous engage à sacrifier toutes choses plutôt que de lui déplaire.

XLVII. Desseins. — Si dans tous nos desseins nous ne pensions qu'à plaire à Dieu et à faire sa volonté, quelque succès qu'ils pussent (1) avoir, nous serions toujours contents.

XLVIII. Vertu des payens [Vertu]. — La vertu des payens les a portez quelquefois à mépriser le monde, mais il n'y a que la vertu chrétienne qui puisse faire désirer d'en être méprisé.

XLIX. Vertu. — Toutes les vertus éclatantes nous doivent toûjours être suspectes, il n'y a que l'amour de l'humiliation dont le démon ne peut jamais nous faire un piège.

L. Cœur élevé [Cœur]. — Un cœur élevé par la grâce ne trouve rien dans le monde qui ne soit (2) au-dessous de lui.

LI. Vertu. — Si nous considérions que les vertus qui s'acquièrent avec tant de peines, se perdent quelquefois en un moment dans le commerce du monde ; bien loin de le chercher et de nous y plaire (3), nous le fuirions comme un ennemi qui ne pense qu'à nous enlever nos plus précieux trésors.

LII. Conversation. — Il se mêle ordinairement dans les conversations les plus saintes, un certain levain d'orgueil et de vanité qui en empêche tout le fruit.

LIII. Salut. — Les bons desseins que nous formons et que nous n'exécutons pas, ne servent qu'à nous rendre plus coupables, et qu'à mettre de nouveaux obstacles à notre salut.

LIV. Tristesse. — Il n'y a que la tristesse de la pénitence qui soit une tristesse raisonnable ; toutes les autres sont des marques ou de la foiblesse, ou de la corruption de la nature.

LV. Désirs. — Le désir est la prière du cœur ; Dieu qui connoit nos désirs, entend toujours, et exauce souvent cette prière.

LVI. Chute. — Il est juste que celui qui ne fuit point les occasions de pécher, et qui s'expose téméraire-rairement au péril, soit puni de sa présomption par sa chûte.

(1) Puissent.
(2) Qui soit.
(3) Nous plaire.

LVII. Séparer du monde. — Il est plus aisé de se séparer du commerce du monde, que de vivre dans le monde avec aussi peu d'attachement que si l'on en étoit séparé. Cependant l'un ou l'autre est nécessaire pour se sauver.

LVIII. Prospérité. — Dieu qui nous promet de ne nous pas abandonner dans la tribulation (1), ne nous fait pas espérer la même grâce dans la prospérité.

LIX. Chrétiens [Gloire d'un chrétien]. — La véritable gloire d'un chrétien ne consiste pas à s'élever au-dessus des autres, mais à s'abaisser pour se rendre plus conforme à *Jésus-Christ*.

LX. Tranquillité du pécheur [Tranquillité]. — La tranquillité du pécheur au milieu de ses crimes, est une létargie spirituelle.

LXI. Mérite. — Le mérite de nos souffrances est bien d'un plus grand prix devant Dieu, que celui de nos actions.

LXII. Punition. — La pénitence ne punit pas assés sévèrement le pécheur, si elle n'imite la colère de Dieu, et ne prend la place de sa justice.

LXIII. Plair assuré [Plaisir assuré]. — Un plaisir dont on est assuré de se repentir ne peut jamais être tranquille.

LXIV. Recueillement. — Le recueillement est une espèce de solitude, où il faut souvent se retirer au milieu des conversations profanes du siècle, pour n'être point infecté de l'air contagieux que l'on y respire.

LXV. Grandes choses. — C'est moins en faisant de grandes choses, qu'en s'acquittant facilement des plus petites, que l'on devient saint.

LXVI. Inquiétude. — Pour juger du trouble et de l'inquiétude des pécheurs, il ne faut que les consulter eux-mêmes au milieu de tous leurs plaisirs. Ils ont la bonne foi d'avoüer qu'ils ne peuvent parvenir à se rendre heureux.

LXVII. Prières. — Nous voulons que Dieu nous écoute dans nos prières, et nous ne nous écoutons pas nous-mêmes.

LXVIII. Dieu punit [Désirs]. — Dieu punit souvent les désirs déréglez du cœur par les ténèbres de l'esprit.

LXIX. Hypocrisie [Hypocrites]. — L'hypocrisie est une

(1) *Cum ipso sum in tribulatione* (note de l'édition de 1777).

espèce de sacrilège, qui fait servir au crime les apparences de la vertu.

LXX. Sexe. — Dans le commerce le plus innocent entre des personnes de différent sexe, il y a toujours une espèce de sensualité spirituelle qui affoiblit la vertu, si elle ne la détruit pas entièrement.

LXXI. Caractère du chrétien. — Etre sévère pour soy, et indulgent envers les autres, est le véritable caractère du chrétien.

LXXII. Prudence. — La prudence est lâche et timide, si elle n'est animée par le zèle de la charité, et le zèle est indiscret, s'il n'est réglé et conduit par la prudence.

LXXIII. De l'âme [Ame]. — Une âme, qui par la prière entre souvent en commerce avec Dieu, se dégoute aisément du commerce du monde.

LXXIV. Iniquité. — Le juste s'aime véritablement, puisqu'il se procure le plus grand de tous les biens. Celui qui aime l'iniquité perd son âme, et se hait soi-même.

LXXV. Orgueil. — L'orgueil est la source de toutes nos agitations et de tous nos troubles, il n'y a que l'humilité qui puisse procurer à l'âme une véritable et solide paix.

LXXVI. Séparer du monde. — Il faut nous séparer du monde, et en quelque façon de nous-mêmes, pour écouter Dieu dans la retraite. Le tumulte du siècle et celui des passions, nous empêchent souvent de l'entendre.

LXXVII. Négligence. — La négligence dans les petites choses, est toûjours une espèce d'infidélité, qui est souvent punie par de grandes chûtes.

LXXVIII. Affliction [Afflictions]. — Quand nous nous affligeons de nos fautes sans nous en corriger, c'est une marque que cette tristesse ne procède point de la grâce, mais de l'orgueil et de l'amour propre.

LXXIX. Trouver Dieu [Mort]. — Comment peut-on espérer de trouver Dieu au moment de sa mort, si on ne l'a jamais cherché pendant sa vie.

LXXX. Espérances [Espérance]. — Si les espérances que nous formons pour notre salut, ne sont pas fondées sur la parole de Dieu, elles sont fausses et trompeuses, en vain nous nous promettons à nous-mêmes ce que Dieu ne nous promet pas.

LXXXI. Amour de Dieu. — L'amour de Dieu n'exclut point

la crainte de ses jugemens, plus on l'aime et plus on craint d'être à jamais séparé de lui.

LXXXII. Libertins. — Si les libertins, qui ne veulent croire que ce qu'ils peuvent comprendre, ne conviennent point de leur extravagance et de leur folie, qu'ils sentent au moins leur présomption et leur témérité.

LXXXIII. Mort. — Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous obliger d'avoir attention à tous les momens de notre vie.

LXXXIV. Passions. — Les désirs qu'inspirent les passions, sont des envies de malade, que l'on ne peut satisfaire sans se nuire et sans se rendre malheureux.

LXXXV. Vertu. — A mesure que l'on avance dans la vertu, on perd le gout des plaisirs du monde ; comme à mesure que l'on avance en âge, on méprise les amusemens de l'enfance.

LXXXVI. Paresseux. — L'âme du (1) paresseux ressemble à une terre qu'on ne cultive pas, elle ne produit que des ronces et des chardons.

LXXXVII. Humilité. — Dieu humilie souvent par le péché ceux qui ne se sont pas humiliez par la grâce.

LXXXVIII. Immutabilité. — Quand on ne veut que ce que Dieu veut, on participe en quelque façon à son immutabilité.

LXXXIX. Piété. — Il y a des actions de piété qui paroissent méprisables aux yeux des hommes, et qui sont d'un grand prix devant Dieu.

XC. Demande à Dieu [Demandes à Dieu]. — Nous demandons souvent à Dieu des choses que nous devons craindre d'obtenir.

XCI. Paix avec soi-même. — Comment peut-on avoir la paix avec soi-même, quand l'on (2) est en guerre avec Dieu.

XCII. Voie. — Puisqu'il y a une (3) voie qui paroît droite à l'homme, et qui conduit à la mort, quelle doit être nôtre attention pour ne pas marcher dans cette voie, où l'on s'égare infailliblement sans le sçavoir?

XCIII. Cache de Vérité [Vérité]. — Que l'on cache de véritez

(1) Des.
(2) On.
(3) N'y a qu'une.

par crainte de déplaire. Le silence de la flatterie n'est pas moins criminel que son langage.

XCIV. Devoirs. — Il ne suffit pas de s'acquitter des devoirs communs à tous les chrétiens, il faut encore remplir ceux de sa profession et de son état.

XCV. Préceptes. — Il est difficile d'accomplir tous les préceptes, si notre zèle ne nous porte quelquefois jusques à (1) la pratique des conseils.

XCVI. Souffre [Souffrir]. — Tout ce que l'on souffre, on le souffre justement ; ainsi l'on ne peut jamais se plaindre sans injustice.

XCVII. Chute des Justes [Chûte]. — Il faut profiter de la chûte des justes, aussi bien que de leurs bons exemples.

XCVIII. Fond du cœur [Cœur]. — Il n'y a que ceux à qui Dieu parle dans le fond du cœur, qui puissent connoitre toute l'étendue de leurs obligations.

XCIX. Espérer de Dieu [Espérance]. — Il faut tout espérer de Dieu, quand on a sincèrement recours à luy, quelqu'indigne que l'on soit de ses grâces.

C. Justes. — Il y a des Justes que Dieu retient dans le commerce du monde, pour éclairer et pour condamner les pécheurs.

(1) Jusqu'à.

PENSÉES CHRÉTIENNES

DE

MADAME DE LA SABLIÈRE

PENSÉES CHRÉTIENNES

D. M. D. L. S.[1]

---

1. — Un dégagement de toutes les créatures, quelque parfaites qu'elles soient.
2. — Une renonciation aux soulagemens tant corporels que spirituels, où souvent l'on prend le faux pour le vray.
3. — Un vuide de son propre entendement, ne se servant de ses opérations que pour Dieu, et pour l'état où il nous a mis.
4. — Un oubli de tout ce que la mémoire a retenu, ne s'en servant que pour Dieu, et pour notre état.
5. — Nulle inquiétude sur ce que nous avons à faire, nous remettant absolument à Dieu du succès.
6. — Regarder tout ce qui est créé comme s'il n'étoit plus, et qu'il fut des-jà rentré dans le néant où il court.
7. — Un oubli de l'état où nous sommes, reprenant tous les jours comme un nouvel estre de la main de Dieu.
8. — Sans aucune veue de récompense ni de crainte sur l'avenir, remettant à Dieu avec abandon de notre part, d'en faire tout ce qu'il luy plaira.
9. — Travailler en tout ce qui est de notre état avec cet esprit d'abandon, comme un nouvel ordre venu de Dieu.
0. — Ne considérer que Dieu seul agissant dans notre âme, et n'apportant nulle réflexion de notre part.

(1) Ces pensées occupent les pages 18 à 20 du manuscrit de la bibliothèque e Monseigneur le duc d'Aumale intitulé *Lettres de Madame de Sablé*, manuscrit ui contient la correspondance de Mme de la Sablière avec l'abbé de Rancé : dont on trouvera plus bas la description. Il ne s'agit point ici, comme l'a cru Monseigneur le duc d'Aumale, de pensées plusieurs fois publiées à la suite des *Maximes* (et non des *Mémoires*) de La Rochefoucauld, mais de vingt pensées inédites jetées à la hâte sur le papier par Mme de la Sablière sans rédaction définitive, ou extraites d'une correspondance trouvée peut-être à la Trappe, après sa mort.

11. — Tenir son état perdu en Dieu, le regardant comme notre seul principe.

12. — Estre dans la solitude le plus que l'on peut, car c'est là que Dieu se communique à l'âme. Il ne faut point se flatter que l'on profite dans la conversation, car on apprend plus, étant seul, et l'on obtiendra plus de grâces étant uni à Dieu pour vivre avec le prochain, qu'en lui parlant, et il ne faut pas se flatter en disant que l'on ne parle que de Dieu : il faut ne parler qu'à luy, à moins qu'il ne nous l'inspire, ou que notre état ne nous y oblige.

13. — Il faut que la vie soit une oraison continuelle, parce qu'en tous temps, en tous lieux, en tout employ, on peut servir Dieu, puisqu'il est partout.

14. — Abstenons-nous de pensées, de paroles et d'actions inutiles, et surtout de curiosité, et quoique nous fassions, tendons à la paix intérieure.

15. — Il faut garder son esprit pour ne s'occuper que de Dieu, et son cœur pour n'aimer que luy.

16. — En retranchant tout ce qui n'est point de Dieu, nous aurons Dieu seul.

17. — Celuy qui met toute sa force et toute sa gloire dans le Seigneur, ne peut non plus tomber que le Seigneur même.

18. — Si par notre soumission et notre fidélité, nous nous laissions conduire à Dieu en tout, il nous feroit la grâce de le trouver partout.

19. — Les misères de cette vie n'empêchent point que l'on ne commence l'éternité dans le tems, puisque l'on croit en Dieu, que nous sommes en luy et luy en nous.

20. — Disons maintenant avec utilité : les choses de ce monde passent, afin de ne pas dire inutilement un jour : elles sont passées.

LETTRES

DE

MADAME DE LA SABLIÈRE

(1687-1693)

Les Lettres de Mme de la Sablière font partie d'un manuscrit de la bibliothèque de Chantilly qui m'a été gracieusement communiqué en 1878 par S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale, et dont voici la description :

Volume in-4° de 328 pages, dont 245 seulement sont remplies, relié en maroquin rouge (à l'Oiseau), par Derome, avec compartiments, filets dentelés, dos orné et tranche dorée, aux armes accolées du comte et de la comtesse de Toulouse (Marie-Sophie-Victoire de Noailles) surmontées d'une couronne fleurdelisée et entourée de lacs. Il appartint successivement à la bibliothèque du duc de Penthièvre, à celle du roi Louis-Philippe, et porte le cachet de la « Bibliothèque du roy. Palais-Royal », et la cote 16/D 1359/*sa*. Inventorié sous le n° 62 du catalogue de cette bibliothèque (1), il fut acquis par M. Busson pour la reine Marie-Amélie, qui en fit don à Monseigneur le duc d'Aumale.

On lit au dos : LETTRES DE M. DE SABLÉ, et au premier feuillet blanc, après la garde, de la main de la reine Marie-Amélie : « Correspondance particulière de Mme de Sablé avec son directeur, provenant de la bibliothèque de Madame la comtesse de Toulouse (2). »

Le titre orné d'un beau cartouche, peint à l'encre de Chine, de style Louis XV, porte ces mots : « LETTRES DE MADAME DE SABLÉ » ; le sous-titre :..... de M. D. L. S. Le manuscrit, d'une très belle écriture du dix-huitième siècle, est composé de 245 pages chiffrées, encadrées de filets.

Divers écrits occupent les 154 premières pages, savoir, sous un très joli motif peint comme le titre, une lettre de Mme de la Sablière à son confesseur, deux à M. M..., quatre à un inconnu, et un fragment que je crois de l'abbé de Rancé (en tout 17 pages) ; vingt « Pensées chrétiennes D. M. D. L. S. (3) », et cinquante-quatre lettres ou fragments de lettres de M. D. L. S. à M. L. D. L. T. (Mme de la Sablière à M. l'abbé de la Trappe) ; en tout, soixante-deux lettres ou fragments.

Les dernières pages du manuscrit (155 à 245) contiennent :

Pages 155 à 180 : une circulaire de la supérieure à ses très chères sœurs de la Croix. C'est l'éloge funèbre de la sœur Catherine François, dite Louise de la Croix, protégée de Mgr de Rhodes, supérieure à 17 ans de l'hôpital de Calais, puis employée pendant vingt ans au couvent

(1) Catalogue de la vente du roi Louis-Philippe. Palais-Royal et Neuilly. Première partie (note de M. P. Faugère).

(2) Cf. « La Sablière (Marguerite Heissein, dame de) [orthographe fautive pour Hessein] : Lettres et pensées chrétiennes ». — *Musée Condé. Chantilly. Le Cabinet des livres.* Manuscrits ; t. I, Théologie. Jurisprudence. Sciences et arts ; T. III, Saints Pères..., etc., p. 168, n° 1359, Paris, Plon, 1900, grand in-4°, p. 160-162.

(3) Cf. plus haut : *Pensées chrétiennes de M. D. L. S.*

de la Croix du faubourg Saint-Germain à l'instruction des jeunes demoiselles pensionnaires, et destinée à remplacer la mère Le Tellier, morte de la poitrine à Paris, en 1702 ou 1703.

Pages 181 à 183. Traduction française de saint Bernard, Ferm. : 50, in Cant. : V : 8.

Pages 184 à 198. Traduction française de la lettre de saint Ignace, évêque et martyr, aux Romains.

Pages 199 à 215. Cinquante et une sentences en français tirées des Œuvres de saint Augustin, sermons sur les psaumes.

Pages 216 à 242. Prière de M. Pascal pour demander à Dieu le bon usage des maladies : 15 alinéas (1).

Pages 243 à 245. Portrait de Jésus-Christ par Publius Lentulus, gouverneur de la Judée, qui l'envoya au Sénat romain, lorsque sa renommée se répandit dans le monde (texte français).

Ce portrait est suivi de 83 pages blanches.

Les *Lettres de Madame de Sablé*, datées de 1687 à 1692, ne peuvent être attribuées à la célèbre marquise, morte en 1678. « On trouverait plutôt, dit le catalogue de la bibliothèque de Louis-Philippe, dans les initiales [M. D. L. S.], le nom de Mme de la Sablière. »

Ce sont en effet les lettres de Marguerite Hessein à l'abbé de Rancé, et les détails qu'elles renferment confirment la vérité de cette attribution. Mgr le duc d'Aumale a dit avec raison qu'ils « appartiennent à la vie de Mme de la Sablière : repentir de longues erreurs, abandon de la maison de la rue Saint-Honoré, que fréquentait le grand monde, lieu de retraite choisi à la porte d'un hôpital, soins donnés aux malades, pertes de la santé (2), etc. »

***

La preuve qu'il s'agit bien (comme l'a pensé Mgr le duc d'Aumale) de l'erreur d'un scribe qui a confondu *Sablé* avec *La Sablière*, résulte de l'existence d'une autre copie des mêmes lettres, qui a passé de la bibliothèque de Saint-Cyr dans celle de M. Feuillet de Conches et de là dans la mienne. Le titre et les pages sont d'une même main.

Cette copie est intitulée : *Lettres de Madame de la Sablière à Monsieur l'abbé de la Trappe.* En tête du manuscrit, est le cachet de la Bibliothèque de la maison Roiale de Saint-Louis, à Saint-Cir, gravé par Giffart. Volume in-8° de 244 sur 180 millimètres, relié en maroquin vert, petits fers, tranche dorée (Niedrée). Au dos : LETTRES DE MADAME DE LA SABLIERE A L'ABBÉ DE LA TRAPPE.

Le manuscrit, non folioté et d'une belle écriture du dix-huitième siècle, est entièrement de la main de Mlle de la Jonchapt, secrétaire de Mme de Maintenon. Il renferme 174 pages encadrées de filets rouges, dont 18 blanches, 132 remplies, et 24 blanches à la fin du volume. Ces 174 pages contiennent 37 lettres, et, à leur suite, 16 fragments de lettres, soit 53 pièces, dix de moins (les 8 premières et 2 autres) que le manuscrit de Mgr le duc d'Aumale. Le nôtre ne contient que les lettres de Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.

(1) Cf. P. FAUGÈRE, *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, Paris, Andrieux, 1844, in-8°, t. I, p. 63-77.

(2) Cf. *Musée Condé. Chantilly. Le Cabinet des livres...*, t. I, p. 161.

M. A. France nous a obligeamment cédé en 1881 une troisième copie e ces lettres, également exécutée par Mlle de la Jonchapt, mais beaucoup moins soignée que celle de M. Feuillet de Conches. Elle a pour .tre *Lettres de Madame de la Sablière à Monsieur de Rancé, abbé de ı Trape.* Dans ces deux copies, destinées aux élèves de Saint-Cyr, uelques passages ont été retranchés.

Je reproduis le texte du manuscrit de Mgr le duc d'Aumale en indiuant les variantes qui existent entre ce manuscrit (A) et le manuscrit F ui m'appartient.

Sur les 62 lettres ou fragments du manuscrit du duc d'Aumale, deux ragments, qui faisaient partie d'une même lettre, ont été réunis, ce qui éduit le chiffre des lettres que nous publions à 61.

Ces lettres avaient été classées arbitrairement. J'en ai rétabli, autant ue possible, l'ordre chronologique, en indiquant par des numéros ı place qu'elles occupaient dans les deux recueils, de façon que ordre de chacun des manuscrits puisse être facilement restitué.

M. l'abbé Dubois, dans son *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réorme* (1), s'exprime ainsi sur le manuscrit de M. Feuillet de Conches :

« M. Feuillet de Conches possède les copies des lettres adressées par Ime de la Sablière à l'abbé de Rancé, depuis qu'elle s'était retirée ux Incurables... Il est certain qu'il y eut pendant plusieurs années ıne correspondance entre l'abbé de Rancé et Mme de la Sablière, mais 'authenticité de ces copies me semble fort contestable. Ou elles proviennent de la Trappe, ou des Incurables? Dans l'un ou l'autre cas, l faudrait prouver par qui, comment et pourquoi elles ont été prises. Cela nous semble bien difficile, et du côté de Mme de la Sablière et lu côté de l'abbé de Rancé, qui avait l'habitude de brûler ces sortes le lettres aussitôt après y avoir répondu. »

M. l'abbé Dubois n'a pas connu le manuscrit de Mgr le duc d'Aunale, exécuté vraisemblablement pour la comtesse de Toulouse. Il ontient plusieurs lettres de Mme de la Sablière à un M. M..., que nous royons être M. Maisne, secrétaire de Rancé, homme d'esprit, fort ıpprécié de Saint-Simon et des lettrés de son temps, et qui servit l'intermédiaire entre la pénitente et l'abbé. Admis à l'intimité du saint ıomme, Maisne, soupçonné de prendre copie des lettres intéressantes ıu'il recevait, fut accusé plus tard d'abus de confiance, et expulsé de a Trappe après la mort du réformateur (2).

Les dames de Saint-Cyr possédaient les copies de lettres de Mme de Maintenon. Ces copies, transmises de supérieure à supérieure, furent vendues par la nièce de l'une de ces dernières à M. Feuillet de Conches. Le lot vendu comprenait les lettres de Mme de la Sablière et ıne lettre de Mlle de la Jonchapt, qui a permis d'identifier son écriure avec celle du manuscrit Feuillet.

(1) Paris, Amb. Bray, 1866, in-8°, t. II, Appendice, p. 651, 754.

(2) Il est à noter que le dernier adieu de Mme de la Sablière à Rancé (lettre n° 61) fut adressé à un M. M..., qui ne peut être que M. Maisne. Il paraît donc vraisemblable que cet adieu, le billet d'envoi, et les autres lettres que nous publions et dont trois lui étaient adressées, furent communiquées au copiste par M. Maisne (cf. n°s 7, 8, 10, 60).

LETTRES DE M. D. L. S.

A M. L. D. L. T.[1]

---

1. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 14 mars [16]87.

Je me sers sans préambule, (2) M. T. R. P., de la liberté que vous m'avez donnée de vous demander du secours dans les occasions : je sçay qu'il ne faut point abuser de vostre temps, et je vous demande pardon de celuy que vous emploierez à lire cette lettre. Vous sçavez, (3) M. T. R. P., comme je tiens de vous celuy qui me dirige (4). J'ay eu des peines à subir cette loy quil n'y a que Dieu qui sçache ; je luy ai fait une confession générale dont je pensai mourir à ses pieds. J'ay esté fort longtems depuis ce tems-là, sans le pouvoir regarder et ne l'abordant qu'avec une émotion que je ne puis représenter. Tout cela dans mon esprit, et mesme dans la nature, me paroissoit assez naturel, mais il y a plus de six mois que je suis à luy avec une très grande satisfaction d'y estre, car quoique je me sois fait une loy inviolable de ne point raisonner sur un homme entre les mains de qui je suis par l'ordre de Dieu, puisque j'y suis par le vostre, je vous dirai pourtant que je suis convaincue que c'est (5) le seul qu'il me falloit ; il n'a aucune de ces tracasseries que je craignois tant ; il est trop parfait pour moy ; mais je comprens au moins que je

(1) Les variantes indiquées sont celles du manuscrit Feuillet de Conches. Les dates entre crochets sont restituées.
(2) Mon très révérend père.
(3) Mon très révérend père.
(4) Il s'agit du R. P. C...
(5) Là ce.

dois devenir telle qu'il me veut. Enfin, mon très révérend père, soit que je ne désire que ce que j'ay, ou que ce soit la vérité, je suis très contente d'estre sous sa conduite. Cependant cette crainte, dont je vous parle, bien loin de me passer, augmente, et, pour vous abréger, dans ma dernière confession, je me trouvai dans un (1) estat à ses pieds que le sang me monta à la teste, il me prit un saignement de nez, et je souffris ce que je ne puis vous représenter. Il faut, s'il vous plaist, concevoir que dans ce que je luy dis, il n'y avoit matière d'absolution, et qu'il fallut, pour me la donner, qu'il reprit une circonstance de ma vie passée. Si j'avois quelque chose (2) à luy dire de grave, je ne crois pas que je le pusse ; n'ayant rien, je crois que c'est manque de lumiere ; enfin c'est un sentiment devant lequel tout raisonnement cesse, c'est que je suis hors de moy dès que je l'aborde. Je n'ose luy dire cet estat au point où il est, quoique je luy en aye dit quelque chose, parceque je crains que cela ne luy fasse de la peine. J'ay donc recours à vostre charité que j'ay éprouvée sans bornes ; je sens qu'un mot de vous me calmera pourvu qu'il me détermine, comme s'il venoit de Dieu mesme. Le respect que j'ay pour vous, et ce que j'en ay ressenti, me fait croire, sans en douter, que je vous dois mon salut ; le seul souvenir que j'ay de vous en plusieurs rencontres, opère sensiblement un effet qui me détermine. Prenés tout (3) cela, M. T. R. P., comme des faits. Je vous demande sur mon état présent un seul mot ; ce sera ma règle ; je le sens et j'en ay besoin. J'ay naturellement l'esprit décisif ; ainsy, que cecy ne vous paroisse point un scrupule ; le respect et la soumission que j'ay pour vous me détermineront sans retour sur quoy que ce soit que vous ayez la bonté (4) d'ordonner, pourvu que ce soit quelque chose de positif. Vous concevez bien, (5) M. T. R. P., que ce que j'ay l'honneur de vous mander est rempli de circonstances et de souffrances dont le détail vous auroit importuné, mais qui ne vous auroit pas mieux fait comprendre mon estat. Je n'ose allonger cette lettre par les très humbles pardons que je devrois vous demander de la hardiesse que j'ay ; je finis donc en vous assurant de mes respects très humbles (6), et de la reconnoissance avec laquelle je serai toute ma vie...

A. N° 10.

F. Lettre 1. — Publiée en partie par M. A. France (Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé), dans le journal *le*

(1) Tel estat.
(2) De grave à luy dire.
(3) Ceci, mon très révérend père.
(4) De m'ordonner.
(5) Mon très révérend père.
(6) Très humbles respects.

Temps du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 337.

2. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

De Paris, ce vendredy 2e janvier (1) [1688]?

Je croirois manquer, (2) M. T. R. P., à la confiance que vous me donnez occasion d'avoir en vostre bonté pour moy, si je ne vous rendois pas compte de l'effet que vostre lettre a produit sur moy ; elle m'a calmée en me convaincant, et m'a fait sentir une chose qui est dans saint Dorothée, que quoiqu'il pensat quelquefois comme son directeur, il [ne] croyoit jamais avoir raison que quand il auroit (3) esté confirmé (4). J'avois pensé, mais très légèrement et sans le mettre en pratique, de dire et de prier Dieu de m'oster toute veue et toute réflexion sur le prochain. A l'avenir, ce sera une règle pour moy, puisque vous le trouvez à propos, et à l'égard des dévotions dont je vous ay parlé, je me servirai de l'obéissance, mais je croiois qu'il falloit me convaincre moi mesme contre mon propre sentiment, ce qui me troubloit. Pour les livres, je ne me sens point touchée de ceux que je vois qui plaisent aux gens d'esprit ; ils émouvent l'imagination et donnent envie de parler. Un

(1) 2e janvier 93. — Cette date du manuscrit F est inexacte. Le 2 janvier 1693, qui précéda de quatre jours la mort de Mme de la Sablière, fut aussi un vendredi. C'est ce qui a probablement causé l'erreur du copiste.

(2) Mon très révérend père.

(3) Avoit.

(4) Voici le passage auquel fait allusion Mme de la Sablière : « Comme j'étois dans le monastère, j'exposois toutes mes pensées à l'abbé Jean, car il ne m'étoit pas possible de rien faire que par son conseil. Et quelque fois je me disois à moy-mesme : Est-ce que mon Supérieur me dira autre chose que ce que je pense? Pourquoi est-ce que je m'avise de l'importuner. Et je répondois à ma raison : Que tu sois maudite avec ton discernement, ta sagesse, ton intelligence, et ton savoir ; tu ne sçais rien que ce que tu as appris du démon. Je m'en allois ensuite trouver mon abbé et il arrivoit souvent qu'il ne me disoit rien, que ce que je m'étois déjà dit à moy-mesme : Aussi tost ma raison ne manquoit pas de me suggérer ; n'est-ce pas là précisément ce que je t'avois dit? Pourquoi as-tu été à contre-temps troubler ce saint vieillard? et dans le moment, je luy repliquois : Ta pensée est bonne présentement, parce qu'elle vient de l'esprit de Dieu, car ce qui est purement de toy est toujours mauvais, c'est une production du démon, c'est un effet de tes passions déréglées ; et ainsi je ne me laissois jamais aller à ma propre raison, qu'après m'en être assuré par le conseil de mon directeur. Et soyez persuadéz, mes frères, que je jouissois par ce moyen d'une paix et d'une tranquillité parfaite... (Ve Instruction. Que personne ne doit se confier à son propre esprit) [A. DE RANCÉ], *les Instructions de saint Dorothée, père de l'Église grecque et abbé d'un monastère de la Palestine*, traduites du grec en françois, Paris, Fr. Muguet, 1686, in-8°, p. 142, 143. — Dans le chapitre XV, De sa confiance à son supérieur et de son obéissance, Rancé commente cette instruction. Cf. *ibid.*, p. 41-43.

mot de saint Antoine qui dit qu'il faut regarder tous les jours comme le dernier de sa vie et le premier de sa conversion, me remplit plus le cœur que tous les essais de morale (1). J'ay de plus pensé, (2) M. T. R. P., que le hazard ne m'ayant point mis entre les mains de l'homme à qui je suis, Nostre Seigneur a voulu qu'il fut entièrement privé de ce dont (3) j'avois esté trop remplie, qui est la connoissance du monde, et, comme vous m'avez desjà fait la grâce de (4) me le mander il y a quelque temps, que mon chemin pour aller (5) à Dieu est directement le contraire de celuy que j'ay tenu dans le monde, il m'est sans doute nécessaire que je n'aye pas cette consolation, qui n'est en effet qu'une peine, de pouvoir parler de tout à celuy à qui il suffit que je ne parle que d'une seule chose. Je ne puis pourtant m'empescher de vous dire que tout ce que je vois me fait souvent souvenir d'une vision qu'eut le *Solitaire* que je vous ay déjà cité, lorsqu'approchant d'une grande ville, il ne vit sur les murailles qu'un petit diable qui rioit de tout son cœur, au lieu que sur un monastère, il y vit tout l'enfer déchaîné. Le diable n'a pas besoin d'envoier dans (6) ce pays cy de grandes troupes, il y est servi à merveille (7) ; c'est ce qui me fait toujours croire la retraite nécessaire. Je regarde le secours que vous me voulez bien donner de tems en tems, mon très révérend père, comme le seul qui me reste en ce monde et dont Dieu connoît bien que j'ay besoin ; je vous demande la grâce de me l'accorder dans les occasions (8), et de m'en croire digne par le respect et la déférense que je me sens pour vos ordres. Je suis, (9) M. T. R. P., plus que personne...

A. N° 59.
F. Lettre 36.

3. — [*Lettre de Mme de la Sablière*] *écritte à un confesseur* (10).

[1688.]

Plusieurs conjectures, mon R. P., qui regardent le temporel et mes affaires dont je vous rendrai compte, et qui seroient trop

(1) Mme de la Sablière veut peut-être parler des *Essais de morale* de NICOLE, imprimés à Paris en 1678, avec continuation en 1687 et 1688.
(2) Mon très révérend père.
(3) J'ai.
(4) Me mander.
(5) Directement à Dieu est le contraire.
(6) En.
(7) Il s'agit probablement de l'hôpital des Incurables.
(8) Ces trois derniers mots manquent.
(9) Mon très révérend père.
(10) Le R. P. C..., confesseur de Mme de la Sablière depuis 1686, choisi par l'abbé de Rancé, mort à Paris, le 5 décembre 1688.

longues pour être déduites dans une lettre, m'obligent à vous supplier très humblement de me déterminer sur ce que je crois, plus que jamais, qu'il mest bon de prendre le parti de n'avoir plus le même commerce avec le monde et de quitter ce quartier là-bas (1). Si je croiois que vous le trouvassiez bon, et que quelque prudence humaine ne se présentât point à mon esprit, je vous dirois que le plus tôt seroit le meilleur. Voilà sur quoy nous n'aurions pas de dispute, puisqu'un ordre de vous feroit bien promptement disparoître ces foibles raisons. Voyés donc, M. R. P., si vous ne trouvés pas à propos que je fasse ce sacrifice à Notre Seigneur. J'ay honte d'appeller de ce nom si peu de chose, puisque disparoitre absolument aux yeux des hommes est ce qui me conviendroit, ce me semble. Si vous me demandez, M. P., pour quoy je ne vous parlai point de cecy la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, je vous dirai que je ne sçavois pas plusieurs choses que je vous dirai à l'égard de mon hôtesse et de la maison que j'ay prise, sur lesquelles il faut que je prenne des mesures dès à présent pour ne pas faire les choses de mauvaise grâce, tant à son égard, qu'à celuy des moines (2). Ce que je demande de vous, M. R. P., c'est une réponse décisive ; vous voyés de reste ce qui me convient, et, à l'avenir, vous me trouverez soumise avec plus d'exactitude que jamais, puisque tout ce que vous pourez m'imposer de plus dur à la nature est, ce qui, [ce] me semble, me satisfera le plus. A l'égard de ce qu'on pouroit craindre pour les retours vers le monde, je crois, M. P., qu'en ne m'appuïant point sur moy même, Dieu me fera la grâce d'être à luy à la manière dont il me l'inspire jusqu'au dernier jour de ma vie, et j'espère que la constance naturelle que j'ay toujours eüe pour les choses qui s'opposoient à mon salut, se tournera toute pour ce qui me sera nécessaire pour l'éternité, qui seule, me doit occuper. Je vous demande donc, M. P., de penser devant Dieu à ce que je vous demande là, pour m'y répondre positivement dimanche que j'envoiray chercher la réponse. Je suis...

A. N° 1.

4. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 3e mars [16]88, mercredy des Cendres.

Permettez moy, (3) M. T. R. P., qu'en entrant dans ce saint temps, je vous demande l'honneur de votre souvenir plus par-

(1) Il s'agit de la rue Saint-Honoré.
(2) (Les Feuillants).
(3) Monsieur.

ticulièrement que dans un autre, et que je vous rende compte de mon estat pour trouver le calme que vos paroles ne manquent jamais de mettre dans mon cœur. Il y a longtemps que je désire (1) quitter la maison que j'ay dans la rue Saint-Honnoré, mais comme celuy entre les mains de qui vous m'avez mis me le permettoit plustost qu'il ne l'approuvoit, j'ay apporté une nonchalance sur cela qui m'a souvent fait croire que je ne bougerois de ma place ; cependant il s'est trouvé (2) des gens tout d'un coup qui ont pris mon bail pour Pasques (3) ; ainsy je suis sans autre maison que celle-cy, et une petite, où je mets le peu de gens que j'ay (4). Comme je ne suis ny approuvée, ny soutenue dans cecy, j'ai repris pour la saint Jean (5) une maison bien moins chère que celle que j'avois, pour aller passer l'hiver qui vient dans ce quartier-là ; et cependant je voudrois bien passer huit mois icy (6), ce qui me paroist étonner le (7) R. P. à qui je suis. Je vous avoue que je ne puis m'étonner assez de voir combien les gens retiréz ont peu l'esprit (8) de la retraite. Il ne met pourtant point d'opposition formelle à ce que je luy ay proposé, car, s'il l'eut fait, je n'eusse pas balancé un moment à luy obéir. Cependant voyez (9) mon estat : je ne quitte rien dans le monde, sans exception, que je regrette ni que je voulusse avec quelque circonstance que ce put estre ; je me trouve pourtant dans un certain délaissement et abandonnement qui me fait peur à moy mesme. Quand je m'éveille la nuit, il me prend des palpitations de cœur sans réflexion que de me trouver, ce me semble, toute seule dans le monde ; et, en cet estat, je ne songe jamais qu'à vous et à votre maison, dont je n'envie le bonheur que par croire que ceux qui l'habitent sont avec paix dans le dénuement où je vous fais voir tant de trouble. Je vous demande, (10) M. T. R. P., ce que je dois sentir et faire ; je marcherai sûrement (11) après cela, ce me semble, et je ne vais (12) qu'en tremblant. Si je ne connoissois votre charité et votre capacité, je n'oserois jamais vous faire voir mon peu de courage ; sans cela je devrois vous scandaliser d'estre si peu avancée après les grâces que Dieu m'a faites de m'attirer à luy, lorsque, par toutes mes actions, je m'en éloignois

(1) De.
(2) Tout d'un coup des gens.
(3) (18 avril 1688).
(4) (La maison de la rue Rousselet).
(5) (24 juin).
(6) (Aux Incurables ?)
(7) Révérend père.
(8) De retraite.
(9) Voici.
(10) Monsieur.
(11) Ce me semble, et je ne vas qu'en.
(12) Vas.

en toute manière ; mais ne vous lassez point de moy et de mes misères, je vous en conjure ; la soumission que j'ay à vos ordres fait toute ma force ; donnez les-moy, s'il vous plaist ; vous voyez combien j'en ay besoin, et quoique j'eusse beaucoup de choses à vous dire pour me faire entendre davantage, je suis assurée que vous m'entendez parfaitement. Il est certain que (1) je n'ay de ma vie, tant désiré d'estre à Dieu. Tout ce que je vois et ce que j'entens de ce siècle cy, malgré moy, car je ne m'informe de rien, fait que je voudrois estre dans un désert. Il y a tant de petites misères dans les gens qui sont simples, il y a tant d'égarement dans ceux qui leur sont opposés, qu'on ne sçait à quoi se prendre, et je ne désire d'estre à rien qu'à Nostre Seigneur ; mais d'estre assurée que je suis dans (2) le droit chemin, je suis trop imparfaite pour m'en pouvoir assurer. Cependant, je comprends que c'est un grand repos, mais j'en suis indigne, et trop remplie de ténèbres pour oser rien espérer sur cela. Je me recommande à vous, (3) M. T. R. P., comme à ce qui est de plus seur entre Dieu et moy, et suis avec respect...

A. N° 12.
F. Lettre 7, sans la date 88. — Publiée en partie par M. A. France (Lettres inédites de Madame de la Sablière à Rancé), dans le journal *le Temps* du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 338, 339.

5. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 22 mars [16]88.

La paix que vous mettez dans mon cœur par les ordres que vous daignez me donner, (4) M. T. R. P., me fait prendre la hardiesse de vous remercier, parceque je crois que c'est vous faire plaisir, dans la persuasion où je suis de l'intérêt que vous prenez à mon âme, que de vous faire sçavoir mon estat tel qu'il est. Je ne pouvois (5) me donner à Dieu sans m'y abandonner absolument ; et, dans cette résolution, j'ay cru devoir suivre aveuglément les pensées de celuy sous la direction de qui je me mettrois, tel (6) qu'il fut, car vous sçavez que ce n'est pas par mon choix que j'ay pris celuy entre les mains de qui je suis. Son

(1) De ma vie je n'ai.
(2) Le chemin.
(3) M.
(4) Mon très révérend père.
(5) Pourois.
(6) Qui.

secours ne m'auroit pas suffi ; Nostre Seigneur, qui l'a connu, vous a mis au cœur de me déterminer dans les (1) peines et les incertitudes qui me naîtroient de ce costé là ; c'est ce qui constitue mon bonheur, car, comme je vous l'ay desjà dit, (2) M. T. R. P., je ne suis que tolérée dans le projet que vous approuvez. Il me paroist dans la conduite de Dieu sur moy, autant que mon peu de capacité me peut permettre de pénétrer, qu'il ne veut (3) point que je sois soutenue de la part des hommes dans ce que je fais pour luy ; j'en ai plusieurs expériences. Je le prie qu'il vous continue cette lumière qui me détermine et qui règle toute ma vie.

A. N° 14.
F. Lettre 4.

6. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

28 avril (4) [16]88.

Comme je tire de vous tout le repos de ma vie, trouvez bon que j'y recoure sans cesse, (5) M. T. R. P. Il y a environ huit mois que je me donnai l'honneur de vous écrire sur les (6) peines étranges que j'avois sur mes confessions et sur de certaines choses que l'on me disoit (7), à quoy je ne comprenois rien du costé du monde. En ce mesme temps, jen souffrois ce que je ne (8) vous puis dire, parce qu'ayant voulu traiter ce que je faisois avec quelque prudence, mes amis, qui sentoient que je les quittois du cœur, m'ont donné des mortifications de plus d'une manière ; et, entre autres, une nuit, je me trouvai si accablée et comme hors de moy, [que] ne pouvant recourir d'une certaine façon (9) au P., je me donnai l'honneur de vous écrire (10), et voicy vos propres paroles, car elles ont opéré dans mon cœur, et m'ont été un principe auquel j'ay rapporté tout ce que j'ay souffert que j'ay toujours sacrifié à Dieu directement :

« Enfin, écoutez ce (11) qu'on vous dira avec beaucoup d'humilité et de patience, prenez sur vous ce que vous pourrez, mais

(1) Points.
(2) Mon très révérend père.
(3) Pas.
(4) Mars.
(5) Mon très révérend père.
(6) Des.
(7) Cf. n° 1.
(8) Puis vous dire.
(9) Manière au père.
(10) Cf. n° 4.
(11) Que l'on.

ne vous inquiétez (1) pas sur ce qui ne sera pas en votre pouvoir, car Dieu ne vous le demande pas. Le principal est de conserver la paix, n'y aiant rien de plus nécessaire ni qui donne plus de force. »

J'ay donc toujours cheminé dans cette vue là, ne réfléchissant point ou peu sur ce que je trouvois dans la conduite du (2) R. P. à mon égard, attribuant beaucoup de choses à son humeur, et les souffrant comme une légère mortification dont je (3) devois plustost profiter que (4) me plaindre.

A. N° 13.
F. Lettre 5.

7. — [*Lettre de Mme de la Sablière*] *A M. M...* (5).

11 juin, vendredy [1688].

Je crus ne vous devoir parler dans ma dernière lettre, Mr, que de ce qui touchoit la question que vous m'aviez faite, mais vous m'avez si bien persuadée que mes lettres vous font plaisir, que je le crois simplement, et vous donne de mes nouvelles sur ce pied là, sans attendre des vôtres. Quoique l'on me mande de chez vous, je m'y détermi[ne]rai, persuadée que c'est ce que je dois faire. Je n'attends de secours dans ce monde cy que de chez vous ; c'est la seule chose qui s'est présentée à moy lorsque Dieu me voulut attirer à luy, et le songe que je vous écrivis, et qui fut le prétexte et le sujet de ma première lettre, m'a fait une telle impression qu'il ne sortira jamais de mon esprit. Veuille Notre Seigneur qu'il ne me sorte jamais du cœur, puisqu'il m'y a imprimé par là que si je ne suis pas les traces de ceux qui vivent chez vous, je dois au moins renoncer à tout comme eux ; et je ne sçay si ce n'est pas une idée, je le voudrois bien sçavoir, mais je crois quelquefois qu'à l'habit près, et quelques paroles que la charité oblige de dire lorsqu'il faut encore parler au prochain, on pourroit vivre comme chez vous ; mais il faudroit estre gouverné par celuy qui y gouverne, et c'est ce dont je me sens si indigne, qu'en vérité, je souffre toutes les fois que je le fais souvenir de moy, et quoique vous m'ayez souvent rassurée sur cela, j'en ay encore besoin. Je vous dirai une chose dont vous vous mocquerez si vous voulez, car si vous ne la prenez pas sérieusement, elle vous paroitra ridicule ; bien des fois avant qu'il

(1) Inquiétez sur.
(2) Père.
(3) Devrois.
(4) Que de me.
(5) Il s'agit de M. Maisne, secrétaire de l'abbé de Rancé..

m'arrive un sujet de chagrin, je songe que je suis chez vous, et tout ce que j'y vois me fait une telle impression, que lorsqu'il m'arrive des peines ensuite, je dis intérieurement : « Si j'étois aussi morte que ceux que j'ay vus en songe, je ne sentirois plus rien à l'occasion des choses créées. » Si je pouvois faire cet exercice dont vous me parlez, j'irois, comme vous le souhaités, vous donner le bon jour ; il m'a fallu faire une grande violence pour résister au désir que j'en ai. Je crois quelquefois que si j'avois une demi heure de conférence avec votre saint abbé, cela fixeroit le reste de ma vie avec tranquillité ; d'autres fois, je crois, et c'est le plus vraisemblable, que je me trouverois si saisie en sa présence, que je ne pourrois pas prononcer une parole. Je trouve le désir que L. F. (1) avoit de vous aller voir fort refroidi ; il m'a montré la lettre que l'on luy a ecrite pour luy en donner la permission. Si j'étois en sa place, j'en profiterois bien vite. Les hommes prennent tout ce qui regarde leur fin pour une fable ; il y a des esprits sur lesquels les réalités coulent sans s'arrêter ni pénétrer. Pour moi, je ne puis comprendre comment on peut compter le temps quand on songe à l'Éternité, ni comment on peut espérer d'en avoir assez pour réparer le passé ; et on raisonne là-dessus, et on délibère avec Dieu ! Si je ne fondois tout ce que je fais sur cela, sur ma foiblesse et sur la résolution que j'ay prise de ne me jamais croire en rien, j'aurois honte de délibérer sur m'enterrer toute vive, c'est à dire pourtant à demi morte, car j'ay une étrange santé. A Dieu, Mr ; priez Dieu pour moy, et me croiez à vous avec une amitié dont je crois peu de gens capables. Il y en a moins qu'on ne le peut croire.

A. No 2.

8. — [*De Mme de la Sablière à*] *M. M.* (2).

[1688.]

Je suis bien aise, (3) Mr, qu'il n'y ait que la malice qui vous ait empesché de m'escrire ; vous verrez que n'osant vous en soupçonner, j'avois tourné l'affaire plus sérieusement, et que j'estois en peine. J'ay reçue la lettre qui accompagnoit la vôtre comme une règle qui va conduire le reste de ma vie et qui y met toute la tranquillité que j'en espère. Je pourrois estre troublée sy le monde me touchoit encore, puisque le monde que je laisse et qui comptoit que je ne le quitterois point, me paroist désap-

(1) (La Fontaine, et non La Fare.)
(2) Ces initiales ne sont pas dans le manuscrit F.
(3) Mon très révérend père.

prouver ce que je fais, mais il n'y a qu'à se représenter ce que la mort fait dans ceux qui restent, et on verra une image bien véritable de ce qu'une retraite sincère fait. Je sçai bien, (1) Mr, que ce qu'on me fait la grâce de m'offrir devroit m'oster ce qui me reste de crainte d'importuner, mais je vous avoue que je me regarde comme une véritable charge pour quelqu'un qui n'a pas un moment à perdre, qui gouverne des anges, et à qui je paroistrai telle que je suis. Cependant, je ne désire rien tant au monde, parce que rien ne me feroit, je crois, marcher plus viste et plus seurement. J'écrivis, il y a quelques jours, au R. P. C. (2), que je me trouvois plus tranquille que jamais de voir ma vie fixée, et de la pensée que j'avois qu'il approuvoit le chemin où j'estois. Il me répondit sur cela avec une incertitude comme si nous n'avions pris (3) nulle résolution, et je vous avoue que si je n'avois pas eu la décision de mon estat dans ma poche, je n'aurois sceu où j'en estois. Dieu assurément, veut bien m'éprouver par cet endroit là comme vous l'avez fort bien remarqué, (4) Mr, mais enfin, si vous croiez que je ne sois (5) pas trop à charge, et (6) je vous prie de me le dire très simplement, je prendrois la liberté de dire mes dispositions tant de corps que d'esprit pour me pouvoir faire une vie autant que ma santé le peut permettre, qui seroit selon les ordres que l'on daigneroit me donner. Ce que j'ay voulu vous dire sur ce que je croiois que l'on pourroit estre dans le monde comme chez vous (7), est justement ce que l'on a entendu ; c'est pour l'intérieur, et (8) pour un détachement de toutes choses qui est une mort au milieu des choses vivantes qui (9) tiendroit lieu de ce que je ne pourrois pas faire ; car à l'égard du manger par exemple, je crois qu'il y a peu de personnes qui mangent moins que moy, mais la manière de jeuner de tout le monde m'a fait fort mal parceque je ne puis faire un repas raisonnable ; mais du reste, du pain me suffit, pourvu que j'en prenne plus d'une fois le jour. A présent, je prens du lait, parceque j'ay un mouvement très grand dans le sang, et que, pour parler très naturellement, je suis dans l'âge où le tempérament se dérègle et qui cause des maux qui coutent ordinairement la vie. Voilà desjà la moitié de ma confession faite, et je vais finir ma lettre tout

(1) Monsieur.
(2) Cf. nos 3 et 22. Ces trois lettres désigneraient-elles simplement le R. P. Confesseur ?
(3) Sur cela aucune.
(4) Monsieur.
(5) Point.
(6) « Et » n'est pas au manuscrit F.
(7) Cf. lettre no 7.
(8) Par.
(9) Tiendront.

court (1) pour ne la pas faire plus longue (2) avant que d'avoir votre réponse, dans laquelle je vous prie de n'avoir (3) point tant d'égard à mon besoin et à mes désirs qu'à la crainte que j'ay de (4) me rendre importune.

A. N° 35.
F. Lettre 26. — Une note postérieure indique qu'elle « devroit estre [placée] avant plusieurs de celles qui précèdent ».

9. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 14 juin [16]88.

Vos paroles, M. T. R. P. (5), sont des traits enflamméz qui portent dans mon âme la chaleur et la lumière; je sçay présentement ce que je dois faire, et je vais travailler sur ce pied là avec l'homme à qui j'ay affaire. Si je puis me rendre maîtresse du temps envers luy comme vous me la rendez (*sic*) (6) de (7) la résolution, je ne changerai pas de lieu. Il faut que votre charité soit bien grande pour trouver que ce soit quelque chose que ce que je désirerois de faire. Est-il possible, après la manière dont j'ay vécu, que Dieu ne demanderoit que cela de moy? Je vous demande, M. T. R. P. (8), la permission de vous rendre compte dans les occasions, de ce que je ferai et de ce que je sentirai. Je crois quelquefois qu'il est plus difficile de gouverner une personne qui ne (9) veut estre uniquement qu'à Dieu et qui ne regarde plus derrière elle, qu'une autre qui auroit plus de choses à discuter susceptibles d'estre décidées par (10) des règles. Peut estre n'y a-t-il que Notre Seigneur pour guide dans de certains chemins, ou quelqu'un que vraisemblablement je ne verrai jamais. Je ne désire rien que d'aller droit et de n'avoir point manqué dans (11) tout ce que je vous ai dit qui servoit à la décision que vous m'avez fait la grâce de me donner, car je crains toujours de mettre du mien dans ce que je fais, ne concevant point que je puisse faire pis.

A. N° 15.
F. Lettre 8.

(1) Je vais finir tout court.
(2) Devant.
(3) Pas.
(4) Vous estre.
(5) Ces quatre lettres manquent dans le manuscrit F.
(6) (Le mandez?)
(7) Sa.
(8) Ces quatre lettres manquent dans le manuscrit F.
(9) Peut.
(10) Les.
(11) Ce que.

10. — [*Lettre de Mme de la Sablière*] *à M. M...*

Ce 28 juin... [1688] (1). La Trappe.

Je ne croiois point qu'une lettre put être touchante et plaisante; c'est pourtant précisément ce qu'est celle que j'ai receue de vous, M. Non vraiment, M. R. P. (2) ne sçait nullement la nature du commerce que j'ay chez vous. Est-ce que c'est une infidélité que je luy fais? Si cela est, comme j'aime tout à fait faire les comptes nets, je voudrois que l'on me permit de la faire toute entière. Obtenez cela pour moy, Mr, je vous en conjure; car, pour parler sérieusement, que signifie cette lambinerie de retourner dans la rue Saint-Honoré, pour que mille gens m'y reviennent voir que je voudrois ne rencontrer de ma vie, pour entendre les confiances que l'on a en moy sur des fureurs d'ambition qui me font voir des choses à la source que je voudrois ne pas sçavoir? Après m'etre trop montrée, il faut me cacher; après avoir trop écouté, il faut ne plus rien entendre que ce qu'il plaira à Notre Seigneur de me dire, et après avoir trop parlé, il faut me taire. Si l'on me veut bien donner cet ordre, je suis preste à l'exécuter, et, pour les moyens, je les trouverai bien. C'est une chose plaisante d'appeler une retraite, un lieu où l'on sert deux fois le jour deux cens personnes (3), et on a bien de la charité chez vous de trouver que ce soit quelque chose. Si on sçavoit toute ma vie passée, je suis bien assurée qu'on ne regarderoit pas cela comme une réparation, mais je veux espérer que ce commencement me donnera la grâce de mieux faire; j'en ay un désir que je ne puis vous exprimer. Mr, priez N. S. pour moy qu'il le rende efficace pour opérer mon salut.

A. No 3.

11. — [*De l'abbé de Rancé à Mme de la Sablière* (4).]

30 juillet... [1688].

Je ne perdrai pas le temps de faire ce qui pourroit vous mettre dans la tranquillité que vous désirez avec tant de raison, M?

1() Cette lettre à M. [Maisne] paraît être de l'année 1688. Cf. nos 3, 4, 7.
(2) (Le R. P. C.).
(3) (L'hospice des Incurables).
(4) On lit en tête de cette lettre, qui précède dans le manuscrit A celles de

Si je ne réussis pas, je puis vous répondre que je ne gaterai rien. J'aimerois mieux vous pouvoir donner la paix au milieu du trouble que de vous tirer de vos peines, mais c'est l'œuvre de Dieu purement et directement. Il faut toujours de notre part nous laisser tomber sous sa main avec le plus d'abandon et le moins de réflection que nous pouvons. C'est un grand gain pour nous de perdre notre âme, puisque nous ne pouvons manquer de la retrouver.

A. N° 4.

12. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1688.]

Cette aventure n'a fait que me porter et m'attacher à Dieu davantage (1), en me faisant sentir et connoitre qu'il n'y a plus que luy pour moy, et que je ne dois espérer ny recevoir aucunes consolations humaines, quelque légitimes qu'elles fussent. J'ay trop abandonné Dieu toute ma vie pour ne devoir pas réparer mon injustice par une mort à tout. Mon orgueil a (2) esté toujours celuy du diable, et d'autant plus que je l'ai (3) toujours si bien déguisé que le monde ne s'en apercevoit pas, parceque je luy paroissois modeste et humble à la manière que le monde l'entend qui ne juge que par l'apparence ; mais je sens bien présentement que je n'en estois que plus abominable aux yeux de celuy qui sonde les cœurs, car je me déguisois *alio fastu.*

A. N° 24.
F. Fragment 10.

13. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1688.]

Ne comptez guères sur ce que je vais vous dire qui, me paroissant vray, ne l'est peut estre point du tout, car, après m'estre servi si longtemps de lumières toutes naturelles qui ne sont que ténèbres devant Dieu, je ne crois pas devoir (4) jamais porter

Mme de la Sablière, les initiales D. M. D. L. S. Cette lettre n'est pas de Mme de la Sablière. Je la crois de l'abbé de Rancé. C'était l'avis de M. P. Faugère.
(1) Cette avanture..... davantage à Dieu.
(2) Toujours esté.
(3) L'ai si bien.
(4) Devoir porter.

mon jugement sur rien, et c'est ce qui me fait toujours désirer une séparation et une privation de tout.

A. N° 54.
F. Fragment 4.

14. — [*De l'abbé de Rancé à Mme de la Sablière* (1).]

Fragment. [1688.]

L'on (2) ne doit jamais quitter l'estat où Dieu nous a mis sans des raisons extraordinaires, mais lorsque nous nous y sentons (3) forcés par des inspirations particulières, elles doivent estre si fortes, si claires et si invincibles qu'elles ne laissent dans l'esprit aucun scrupule. La différence qui distingue la tentation et l'inspiration, c'est le trouble de l'une et le calme de l'autre.

A. N° 21
F. Fragment 2.

15. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce... [16]88.

J'ay recours à vous, (4) M. T. R. P., sans en recevoir une permission plus expresse que celle que me donne votre dernière lettre. Je n'ay qu'un sentiment sur vos paroles, c'est qu'elles me pénètrent le cœur et (5) ne me laissent pas lieu de croire qu'il y ait autre chose à faire pour moy, que ce que vous me faites l'honneur de m'ordonner ; je ne délibère donc plus sur cette molle (7) restriction que le (6) R. P. avoit mise à ma retraite, de retourner où je n'ay que trop longtemps esté. Que veulent dire ces marques de confiance envers (8) N. S. que l'on auroit pas pour quelqu'un que l'on estimeroit? Je remplirai mon temps comme vous me l'ordonnez ; il n'est que trop court, et je n'en trouve point de reste quand personne ne m'en dérobe. Au reste, quoique l'on paroisse consentir en ma présence à la résolution que j'ay

(1) Ce fragment n'est pas de Mme de la Sablière. Je le crois de l'abbé de Rancé.
(2) On.
(3) Forcées.
(4) Mon très révérend père.
(5) Qu'elles.
(6) Révérend père.
(7) Manque.
(8) Notre Seigneur.

prise de me retirer, le lendemain, ce n'est plus cela, je reçois des lettres remplies d'incertitude, dont, sans vous, mon (1) T. R. P., je serois dans un trouble à perdre l'esprit, car je croirois estre téméraire de me déterminer par moy mesme, et il est constant que le commerce du monde me devient journellement une mortification insupportable, qui m'enlève tout le repos dont je jouirois avec Dieu seul.

A. N° 16.
F. Lettre 3.

16. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1688.]

Je crois vous devoir tout, puisque je crois vous devoir mon salut si Dieu m'en fait la grâce, (2) M. T. R. P. J'ay longtemps balancé (3) sur tout ce que j'avois à faire sur la conduite de ce bon P. (4) ; c'est à vous à me tracer mes voyes. Du reste, je n'ay ni chagrin ni inquiétude d'estre entre ses mains ; avec votre secours, je me trouve trop forte, et vous ne me le (5) refusez jamais. Je n'ai donc rien à désirer que la continuation de vos bontés que je vous demande pour l'amour de Nostre Seigneur, à qui vous ne sçauriez rien refuser, et de me croire avec plus de (6) reconnoissance et de respect que jamais...

A. N° 57.
F. Fragment 6.

17. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

...[16]88.

Permettez moy, M. T. R. P., de vous remercier de l'estat où vous me mettez et dont vous m'asseurez ; je n'en suis plus en peine, et j'espère, avec la grâce de (7) N. S., que j'en jouirai en paix comme vous me l'ordonnez. Je n'ay esté troublée jusqu'icy, comme vous l'avez pu voir, que par les choses du dehors et par

(1) Très révérend père.
(2) Mon très révérend père.
(3) Sur ce.
(4) (Le R. P. C.).
(5) Refuserez.
(6) Respect et de reconnaissance.
(7) Notre Seigneur.

l'incertitude dont vous m'avez tirée, et c'est assurément conformément à ce que Dieu m'inspire, mais je n'aurois pas osé prendre ce chemin de moy mesme, et on ne m'y auroit pas mis. Je parlai si décisivement la dernière fois que je vis (1) ce P. (appuiée de votre avis), qu'il me dit qu'il croioit en effet que c'estoit ce que Dieu demandoit de moy, que le fond de cette conduite (2) estoit bon, mais que cela estoit meslé de beaucoup de défauts, comme d'avoir en cela ma propre volonté, d'y avoir apporté de mon humeur et des considérations du monde. Je luy répondis que pourvu que la chose fut bonne dans le fond, et qu'il reconnut qu'elle m'estoit nécessaire, cela me suffisoit. Je comprens, (3) M. T. R. P., comme vous me l'annoncez, que j'aurai besoin de patience, et mesme d'une manière qui n'est pas ordinaire, mais comme il ne se présente à mon esprit que cette peine à souffrir et celle de (4) mauvaise santé, je m'estime bienheureuse, puisqu'il me paroist qu'elle (5) me vient de Dieu et que je puis éviter toutes celles (6) qui me pourroient venir des hommes par le chemin que je prens. Je suis si susceptible de cette contagion dont vous me parlez, que je ne vois personne à qui je ne craigne de trop complaire ou de déplaire, car je suis blessée de presque tout ce que je vois ; ainsi le plus court est de ne rien voir, en tant qu'en moy est, c'est-à-dire en y apportant cette prudence que vous m'ordonnez, qui fait que les sentimens sont establis avant qu'on s'en soit aperçu. Votre charité, sur laquelle je compte pour les occasions, me donne un calme que je ne (7) puis vous exprimer ; elle me rassure contre tout événement. Continuez la moy et me croiez...

A. N° 17.
F. Lettre 6.

18. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment.

Le passage de saint Grégoire me charme, M. T. R. P. (8), et tout ce qui me vient de vous convaint mon esprit et pénètre mon cœur. Vous me trouvez bien pour huit mois ; Dieu ne me

(1) Le père... (il s'agit du R. P. C...).
(2) M'estoit.
(3) Mon très révérend père.
(4) Ma.
(5) Vient.
(6) Qui pourroient me.
(7) Vous puis exprimer.
(8) Ces quatre initiales ne sont pas dans le manuscrit F.

les accordera peut être pas. Si celuy qui me gouverne avoit approuvé mon dessein, j'aurois lambiné avec luy sur (1) les peines légères que (2) je souffrirai sans doute, mais je les offrirai à (3) N. S. « Il est de la partie, » comme vous dites, (4) M. T. R. P., que puis-je craindre? Je vous rens un million de grâces (5) de la tranquillité que vous m'établissez pour le temps et pour l'éternité.

A. N° 11.
F. Fragment 1.

19. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

[16]88.

Vous verrez, (6) M. T. R. P., que je ne suis pas longtemps sans user de la charité que vous avez de m'escouter dans mes besoins. J'ay senti une (7) tres grande amertume sur ce que je vais vous exposer, sur quoy je ne vous consulte pas (8) pour sçavoir si je dois souffrir, car j'en suis assurée et j'y suis résolue, mais seulement (9) de la manière dont vous voulez que j'agisse, que j'exécuterai exactement et fidèlement. L'homme à qui j'ay affaire (10) est tellement estonné de la vie que j'entreprens qu'il me le témoigna la dernière fois que je le vis avec des paroles qui me firent voir qu'il en estoit blessé à l'excès. Je luy répondis avec (11) [le] plus de douceur que je pus, mais pourtant avec fermeté. Le lendemain, il m'écrivit dans les termes que voicy : « Je ne sçay où j'en suis avec vous, et je me trouve si rigoureusement chargé de votre âme que (12) je me crois perdu. » Je lui répondis comme de moy une chose que vous m'avez fait l'honneur de me dire dans une de vos lettres, « que quand il y auroit quelque imperfection dans le divorce que je fais avec le monde, (13) j'espérois que Dieu

(1) Des.
(2) J'y
(3) Nostre Seigneur.
(4) Monsieur.
(5) Pour.
(6) Mon très révérend père.
(7) Une grande.
(8) Pas si je dois souffrir.
(9) La manière.
(10) (Le R. P. C...)
(11) Le.
(12) Je crois perdue, etc
(13) J'espérerois.

ne me l'imputeroit pas », et le reste, qui m'a esté d'une grande consolation. Je n'ose vous envoier le reste de sa lettre, qui n'est qu'un verbiage qui ne feroit que vous importuner et ne vous feroit pas mieux comprendre la scituation de cet esprit-là à quoy je ne conçois rien ; ce que je sens, c'est que s'il me disoit positivement : « vous manquez à une telle chose », je mettrois toutes mes forces et toute mon application à m'en corriger. Il n'y a point de pénitences que je ne (1) désire de subir pourvu qu'il ne me (2) les ordonne, mais je ne puis tirer de luy une chose positive. Sy je lui parle du goust que j'ay pour la retraite (3) ou des raisons qui m'y portent, il ne me dit pas un mot ; si je luy dis : « Si je m'y ennuye, (4) M. T. R. P., je vous le dirai, mais cela n'est pas encore arrivé », il me répond : « Je vous en tirerois bien viste. » Ce n'est pas pour me plaindre à vous de ce que je n'espère aucun secours de ce costé-là ; (vous avez bien vu dès le commencement par les (5) choses que j'ay pris la liberté de vous dire (6), que je ne m'y attens pas), mais cecy est bien pis, car je prévois que j'en (7) pourrois estre terriblement peinée. Je n'ay pas fait de grandes épreuves sur la solitude, mais je comprends (8) que l'on y a assez d'affaires quand il plaist à Dieu de nous éprouver, au diable de nous tenter, et d'estre livré à soy mesme ; j'ay par dessus tout cela une très mauvaise santé. J'ay donc recours à votre charité, (9) M. T. R. P., pour vous supplier de m'assister, parceque vous seul le pouvez. Je le sens à un point qui ne peut estre connu de vous comme il est ; mais Dieu le sçait, et moy, qui le sens. Je suis persuadée que ce que vous me ferez la grâce de m'ordonner (10) de dire ou de faire, opérera comme je l'ay desjà éprouvé. J'espère aussy, (11) M. T. R. P., que vous me reprendrez (12) sur la conduite que j'ay eue dans tout cecy, si vous trouvez que (13) j'aye fait quelque faute, comme je n'en doute pas. Pardonnez moy (14) les peines que je vous donne, et croiez que vous ne sçauriez avoir de charité pour personne qui

(1) Voulusse subir
(2) L'ordonne.
(3) Et.
(4) Mon père.
(5) Lettres.
(6) Car je ne m'y.
(7) Pourois.
(8) Qu'on.
(9) Mon très révérend père.
(10) Dire.
(11) Mon très révérend père.
(12) Dans.
(13) J'y aye.
(14) Sy je vous donne tant de peine.

en soit plus digne par ses besoins et par le respect et la soumission avec laquelle (1)...

A. N° 18.
F. Lettre 12. — Publiée en partie par M. A. France (Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé), dans le journal *le Temps* du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 340, 341.

20. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 27 (2) septembre [16]88.

Je sens bien profondément la vérité que vous m'annoncez, (3) M. T. R. P., que les hommes ne (4) peuvent donner de consolation, au moins ceux à qui je puis parler ; c'est ce qui me donne un si grand goust pour la solitude dans (5) laquelle vous me confirmez et me soutenez, non que je ne sente bien que ce chemin est dur à la nature, puisqu'il est rempli de privations dont elle ne s'accommode point, mais je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de conviction pareille à celle que j'ay qu'il n'y a que cette voie pour moy, dont j'aurois pourtant esté détournée sans vous ; mais Dieu y a pourveu. Je ne sçai pas si, dans l'ordre de la grâce, je me dois soumettre à l'homme que vous sçavez (6) aussi absolument qu'il le dit, mais, dans celuy de la nature, il n'y a jamais eu une opposition si complète. C'est une incertitude et une contrariété momentanée qui est surprenante, et une privation complète de la connoissance d'un chemin dans lequel, ne faisant que d'entrer, j'aurois besoin de quelqu'un, ce me semble ; mais tant que vous me ferez la grâce de me soutenir, (7) M. T. R. P., je (8) me croirai pas abandonnée. Il me semble que mon temps se remplira fort bien par vos ordres, si vous daignez me les donner. Ma vie jusqu'icy, a esté remplie de ce qui se peut faire dans notre hopital (9), mais la maison que j'ay prise auprès (10) étant beaucoup plus solitaire, il faudra remplir mon temps de plus de prières, et le bréviaire, dont je suis fort touchée à cause des

(1) Je suis.
(2) 25.
(3) Mon très révérend père.
(4) Ne me peuvent.
(5) Lequel.
(6) (Le R. P. C...).
(7) Mon très révérend père.
(8) Je ne me croirois.
(9) (Les Incurables).
(10) (Rue Rousselet).

Pseaumes qui me paroissent propres pour tous les états où l'on se trouve, seroit, ce me semble, (1) propre à cela. J'ay pensé, si vous le (2) trouviez à propos, que je pourrois partager ma vie entre aller servir les pauvres quelques jours de la semaine, et puis me renfermer. Quand une fois vous aurez eu la charité de me régler là dessus, j'espère que (3) N. S. me donnera la grâce de la persévérance, comme la plus nécessaire dans un estat où l'on ne regarde que luy uniquement.

A. N° 19.
F. Lettre 2.

21. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 1er (4) décembre [16]88.

Une des choses (5) dont je me sens le plus touchée, c'est de ne rien préférer à l'amour de (6) J.-C. Il me semble que j'ay en moy un tel désir de ne vivre pour autre chose, que si j'estois assurée que ce sentiment fut en vérité en moy, je serois comblée de joie ; mais quand on n'est point (7) éprouvée, peut-on estre assurée? — et c'est ce que je ne suis point ; car (8) pour tout ce que j'ai quitté, est-ce quelque chose? la solitude où je suis n'est rien (9) ; le peu de mortification que je puis faire n'est rien non plus. Enfin, je ne puis croire que Dieu ne demande pas plus de moy que ce que j'ay fait jusqu'icy pour luy. Je ne vois pas (10) bien ce que ce pourroit estre, mais il me semble, (11) M. T. R. P., sentir clairement ce que je vous dis. Quand je suis dans ma maison que j'ay fait faire (12), ou dans cet hopital où j'ay un logement (13), il (14) ne semble pas que je sois chez moy, tant j'ay l'esprit convaincu qu'il n'y a plus rien dans le monde qui m'appartienne. Cette pensée (15) quelquefois m'effraye moy mesme, et je n'ose la dire

(1) Bien.
(2) Trouvez.
(3) Notre Seigneur.
(4) 31. (Date fausse.)
(5) Qui m'a le plus.
(6) Jésus-Christ.
(7) Approuvée.
(8) Pourtant.
(9) Non plus (les 13 mots suivants manquent).
(10) Ce.
(11) Mon très révérend père.
(12) (Rue Rousselet).
(13) (Les Incurables).
(14) Ne me semble pas.
(15) M'effraie quelquefois.

à personne de peur de n'estre pas entendue. Je crois l'estre de vous, (1) M. T. R. P., parceque personne ne connoit si bien (2) mon cœur que vous. Il me vient des craintes que cet estat ne soit (3) point durable par l'abandon terrible qui s'y trouve, qui pourtant satisfait mon esprit et remplit mon cœur, mais (4) c'est d'une façon que je ne puis exprimer. Ce que j'ay bien éprouvé et ce que j'éprouve encore, c'est que je ne dois pas avoir le plus léger attachement du monde pour quoy que ce soit ; aussy ne puis-je former d'autre désir sur la terre que de demander à Dieu d'accomplir sa sainte volonté que je ne connois point, car si je la pouvois connoître, il n'y a rien, ce me semble, sans exception, que je ne fisse pour l'accomplir, mais il me semble que je suis dans une (5) telle obscurité et dans une telle ignorance de tout ce que je fais, que je ne sçai jamais dans aucune action ou pensée de ma vie, si je suis agréable à Dieu et si j'agis comme je dois, car il me semble que n'ayant point proprement d'estat (6), puisque je suis libre, je n'en remplis aucun. Il y a longtemps, (7) M. T. R. P., que je me refuse de vous découvrir ce repli de mon cœur ; c'est la confiance que j'ay en vos bontéz qui m'arrache cet aveu, dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos.

A. N° 20.
F. Lettre 9.

22. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

7 décembre [16]88.

Le Père entre les mains duquel vous m'aviez fait la grâce de me mettre, mourut dimanche (8). Je compte sur votre charité pour moy plus que jamais, (9) M. T. R. P., j'espère qu'elle redoublera en cette occasion ; je ne regarde que Dieu et vous en ce

(1) Mon très révérend père.
(2) Le.
(3) Pas.
(4) Mais d'une façon.
(5) Obscurité et ignorance.
(6) Cette lettre est donc antérieure au 18 décembre. Cf. n° 23.
(7) Mon très révérend père.
(8) (5 décembre 1688.) — J'ai cru tout d'abord qu'il s'agissait du père Césaire du Saint-Sacrement (Jean Friche), carme déchaussé, directeur connu, confesseur de Mlle de la Vallière et point janséniste, mais il est mort à Paris le 21 mai et non le 5 décembre 1688. Cf. Moréri, *Grand Dictionnaire*, et nos 3 et 8.
(9) Mon très révérend père.

monde pour moy. Je vous supplie donc de me donner vos ordres (1) en telle sorte qu'il n'y ait (2) rien à faire pour moy qu'à obéir, sans qu'il me reste rien dans ce que vous aurez la bonté de me dire qui puisse estre douteux. Je n'ay point de volonté, et plust à Dieu que vous (3) puissiez m'éprouver sur cela à tout moment, pour que je fusse plus assurée que je ne la suis que je ne me trompe point ; mais enfin, puisque cela ne se peut qu'autant qu'en vous est, je vous conjure de vous en assurer. La dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire étoit si obscure et si pleine de répétitions, que je ne sçai comment j'eus le courage de vous l'envoyer ; mais je ne crains au monde que de ne pas assez plaire à Notre Seigneur en ne réparant pas assez le passé, et en ne luy offrant pas tout ce que je fais pour luy assez purement.

Je crois, (4) M. T. R. P., vous avoir rendu compte de la vie que je mène, qui est toute partagée entre cet hôpital (5) et ma maison, dans laquelle je remplis le temps du travail des mains, de lectures, non pas de livres profanes, car je n'en lis plus du tout (6), et de prières. Je ne sors plus du tout que pour aller chez M. L. P. général (7), rarement pour Me (8) sa sœur, qui est de mes intimes amies ; comme elle vient tous les samedis servir nos pauvres, je ne sortirois pas pour elle. Voilà donc la seule sortie que je fasse, mais il me paroist qu'estant encore à portée de ceux qui peuvent (9) me venir chercher, c'est encore trop, puisque je serois mieux en lieu où je serois sûre de ne plus voir personne du monde. Je n'ai nulle veue en vous disant cela ; c'est seulement pour vous exprimer un sentiment que je crois avoir, et qui est peut-être plus dans mon esprit que dans mon cœur, dont je ne suis point du tout assurée, puisque je ne me connois point.

A. N° 23.

F. Lettres 10 et 13, cette dernière datée... 89. — La lettre 10 constitue le premier paragraphe de la nôtre, la lettre 13, le second. S'il s'agit d'une seule lettre, comme l'indique le ms. A, la date [16]89 du ms. F. est évidemment fausse.

(1) Pour moi.
(2) Qu'à obéir.
(3) Pussiez m'éprouver à tous moments.
(4) Mon très révérend père.
(5) (Les Incurables).
(6) Lis plus.
(7) Achille de Harlay, sieur de Grosbois, procureur général au parlement de Paris, mort en 1712 à 73 ans.
(8) (Marie de Harlay, femme, en 1663, de François Le Bouteiller de Senlis, marquis de Moucy, mestre de camp du régiment de la Reine, puis maréchal de camp, tué en Flandre ; morte en 1709.)
(9) Venir me chercher.

23. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 18 décembre [16]88.

Je prévois, (1) M. T. R. P., que l'ordre que vous me donnez de ne plus prendre de directeur, vous attirera plus d'importunité de moy que vous n'en avez eu par le passé. Je vous supplie de trouver bon que je vous rende un compte exact de l'estat où me laisse (2) le R. P., sur les ordres qu'il m'avoit donnéz pour ma conduite, afin que vous ajoutiez, ou que vous retranchiez ce qu'il vous plaira.

Voicy ce que j'ai compris (3) par vous dire que je n'ay point d'estat (4), c'est qu'il me semble que personne au monde n'est si libre que moy, n'ayant ni mari ni enfans dont j'aye soin, ni charge, ni mestier; et cet estat de liberté qui a fait tout mon bonheur lorsque je n'estois point à Dieu, me fait trembler depuis que je m'y suis donnée, doutant toujours si je suis dans son ordre, car, pourvu que vous m'assuriez que j'y suis, je ne crains rien, et il me semble que je durerois dans l'enfer si j'estois convaincue que c'est sa volonté. Je n'ai de douleur que de l'avoir offensé, et de désir que de réparer le passé, qui a esté (5) long dans un oubli et un abandon de (6) N. S. de ma part qui est inconcevable. De pensée fixe sur cela, je n'en ai point. Les couvents qui seroient de mon goust, je n'y vivrois pas huit jours par l'estat de ma santé dont je vous rendrai compte; ceux que je connois, que l'on (7) appelle les plus réguliers, leurs parloirs et leurs récréations me feroient mourir d'ennui et de dégoust. Vous me demandez donc, (8) M. T. R. P., ce que je veux; je n'en sçai rien, mais je sens que je voudrois estre (9) tout autant à Dieu que je le puis, et je compte ce que j'ay fait jusqu'icy pour si peu que cela ne me paroist proprement qu'une privation du mal.

Je comprens que ne point aimer le monde, ni rien qui soit

(1) Mon très révérend père.
(2) Ce révérend père.
(3) Pour.
(4) Cf. n° 21.
(5) Longtems.
(6) Notre Seigneur.
(7) Qu'on.
(8) Mon très révérend père.
(9) A Dieu.

(1) au monde, est (2) un précepte d'une étendue infinie et d'une pratique sans bornes ; c'est sur quoy j'ay bien besoin que N. S. m'éclaire, car tant (3) qu'on se trouve soy mesme, que (4) sert d'avoir quitté tout le reste?

Je me confesse au supérieur de nostre hopital, qui est un homme de bien et simple. Je ne sçay s'il a toutes les qualités d'un supérieur, mais ce n'est pas là mon affaire. Je me présente à luy toutes les fois que je communie, mais il ne me veut donner l'absolution que tous les mois ; je ne sçay si vous approuvez cette conduite. Je communie tous les dimanches et (5) toutes les bonnes festes ; je trouve que c'est bien souvent, mais je suivray sur cela vos ordres si vous daignez me les donner, comme je vous en supplie, estant avec autant de respect, (6) M. T. R. P...

A. N° 26.
F. Lettre **11**.

24. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 23 février [16]89 (7).

Permettez moy, (8) M. T. R. P., de commencer ce caresme par vous demander votre bénédiction ; il me semble qu'elle me donnera des forces pour le passer. Je tiens tellement à vous, et je vous dois tant, puisque la dernière décision que vous avez eu la bonté de me donner, m'a donnée à Dieu avec tant de détermination que je ne puis vous en rendre assez de grâces. Ne m'abandonnez pas dans vos prières, et demandez à Dieu la continuation des grâces qu'il me fait de me faire sentir tous les jours de plus en plus que tout ce qui est au monde est un pur néant hors d'estre à luy. Je me sens dans un calme sur cela que rien ne (9) peut vous le faire comprendre tel qu'il est. Tout ce qui m'arrive de la part de ma famille, qui est encore pleine de troubles par les malheureuses affaires qui y sont arrivées, et par ma mauvaise santé, ne me tire pas un moment de l'estat heureux où vous m'avez mise en m'assurant que mon état sera agréable à (10) N. S.,

(1) Du.
(2) C'est.
(3) Que l'on.
(4) Sert-il d'avoir quitté le reste?
(5) Et bonnes festes.
(6) Mon très révérend père.
(7) 3e février 89 (date inexacte. Le 23 février était le mercredi des Cendres).
(8) Mon très révérend père.
(9) Vous peut le.
(10) Nostre Seigneur.

pourvu que j'y sois fidèle. C'est le seul désir qui me reste (1), de vivre pour luy seul, et c'est sur quoy principalement je vous demande vos prières, (2) M. T. R. P., et sur la persévérance dont on ne peut jamais estre assuré ; je sens toute l'humiliation que cette crainte peut donner. Je vous demande très humblement pardon du temps que je vous demande pour ma consolation de ce caresme, mais je suis assurée que vous me le donnerez de bon cœur quand vous penserez que rien au monde n'a jamais fait sur moy ce que vos paroles opèrent dans mon cœur. Je suis, (3) M. T. R. P...

A. N° 27.
F. Lettre 14.

25. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 1. avril (4) [16]89.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, (5) M. T. R. P. Je serai calme à l'avenir sur ma scituation, puisque vous croiez que c'est celle que Dieu demande de moi, car vous fixés mes pensées dès que vous (6) voulez. Je vois dans la vie que je mène une humiliation qui m'est nécessaire, car, comme elle est très commune, ceux qui croient qu'il faut faire (7) une pénitence d'éclat trouveront que je n'en fais pas de proportionnée à ce que je dois, et, comme j'ay le temps de réfléchir sur moy devant Dieu, je me trouve bien loin de ce qu'il me semble qu'il veut de moy.

Si je sçavois quelque remède (8) pour le mal dont j'ay pris la liberté de vous parler, (9) M. T. R. P., je vous obéirois en m'en servant, mais il n'y en a point qui aille au cerveau et au cœur que par des détours et des circulations si longues que l'ignorance des hommes en ignore le succès. Je crois donc (10) qu'il faut sur cela s'abandonner à Nostre Seigneur, et regarder comme une (11) grande faveur le sentiment de la mort qu'il me donne dans (12) ce temps là qui me donne lieu de luy faire un sacrifice

(1) Que celui.
(2) Mon très révérend père.
(3) Mon très révérend père.
(4) Du 1er d'avril.
(5) Mon très révérend père.
(6) Le.
(7) Des pénitences.
(8) Seur.
(9) Mon très révérend père.
(10) Sur cela qu'il faut.
(11) Très.
(12) Ces.

fréquent de tout mon estre, et surtout quand ces maux me prennent la nuit, qui est un temps où il me semble souvent qu'il n'y a que Dieu et moy au monde, qui est un sentiment que je sens préférable de bien loin à tous ceux que j'ay eus en ma vie. A l'égard de mes domestiques, je tâche par douceur et par une conduite opposée au mauvais exemple que je leur ay donné, de les faire rentrer dans leur devoir envers Dieu, car, pour leur parler positivement, j'y suis (1) si peu propre, et ma vie passée me revient tellement dans l'esprit d'abord que je suis preste à blâmer quelqu'un, que je me fais toujours la réponse que (2) l'on me feroit ; cependant il n'y a point (3) dérèglement positif.

Je ferai exactement ce que vous m'ordonnez, (4) M. T. R. P., pour me conserver (5) ce que je me suis réservé pour vivre sur (6) les biens que j'abandonne du reste de bon cœur. Si vous aviez vu tout cela, vous en auriez horreur. Toute cette conduite m'a souvent fourni une réflexion que Nostre Seigneur a rarement guéri quelqu'un, (7) et fait quelque miracle, qu'il n'ait demandé le consentement de celuy sur qui il l'opéroit ; on a pris un chemin bien différent. Dieu leur pardonne et les éclaire ! c'est ce que je crois qu'il faut demander de tout son cœur.

Il me seroit impossible, (8) M. T. R. P., de vous faire concevoir le bien que vous me faites ; vous réglez et vous fixés ma vie et mes pensées. Ce n'est pas peu dans l'obscurité où l'on est (9) en ce monde, où je marche seule avec Dieu, soutenue de vous. C'est trop pour moy, puisque je ne devrois avoir nulle consolation. J'espère que vous ne me la refuserez pas le reste de ma vie, et que vous demanderez pour moy à N. S. la grâce du persévérer. Je vous en conjure, (10) M. T. R. P., et de me croire avec plus de respect et d'attachement que personne du monde...

A. N° 28.

F. Lettre 15. — Un fragment de cette lettre a été publié par M. A. France (Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé), dans le journal *le Temps* du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 339, 340.

(1) Suis peu.
(2) Qu'on.
(3) De dérèglement.
(4) Mon très révérend père.
(5) Le peu que.
(6) Ces.
(7) Ou fait.
(8) Mon très révérend père.
(9) Dans.
(10) Mon très révérend père.

26. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 15e janvier 1690 (1).

Je ne me suis point donné l'honneur de vous écrire au commencement de cette année, (2) M. T. R. P., persuadée que je suis que vous ne doutez pas que je ne vous la désire remplie de toutes sortes de bénédictions ; vous savez que vous m'estes tout en ce monde où je n'attends aucun secours que de votre charité. J'ay tousjours également éprouvé ce que peuvent vos paroles sur moy ; je n'ay que cette ressource et je n'en désire point (3) d'autre. J'éprouve, ce me semble, que la solitude seule me porte à Dieu, tout le reste estant rempli de (4) dissipation bien inutile, mesme les occupations les meilleures ; mais j'en reviens toujours à ce que je me suis desjà donné l'honneur de vous dire plusieurs fois : suis-je dans un état où je puisse connoitre et suivre l'ordre de Dieu sur moy? Comme je ne demande qu'à m'y soumettre, c'est la seule chose qui me peine, et vous me fixerez pour le reste de ma vie, si vous me voulez décider sur cela comme je vous en conjure. J'ay pris la liberté de vous faire dire tout ce qui me touche, ce me semble, et je vais achever. Je suis présentement sujette à des tremblements de cœur et des cessations presque de mouvement qui m'épuisent (5) le cerveau (6) à un point qu'il semble que je vais mourir, et cela m'en donne le sentiment si vif, qu'il n'y a que l'expérience que j'ay de n'estre pas morte qui me persuade que l'on n'en meurt pas. Nous avons céans un chirurgien très habile qui croit cela très possible. Ce que je sens, dans ce temps-là, ce sont des anéantissemens de corps inexprimables, et une douleur qui ne peut estre comprise que par quelqu'un qui l'auroit sentie. Cependant j'ai une tranquillité d'âme et une résignation à la volonté de Dieu qu'il me semble que je n'éprouve point dans les autres estats de ma vie, et je regarde tellement ce mal comme une grace, que je crois mesme n'en devoir parler à personne, car, pour de remèdes, je n'en crois ni n'en cherche. Je me suis trouvée peinée d'avoir quelquefois parlé de ce mal à une de nos malades de céans, qui

(1) Cette lettre paraît antérieure à la précédente. Nous la plaçons quand même dans l'ordre de sa date.
(2) Mon très révérend père.
(3) D'autres.
(4) Dissipations bien inutiles.
(5) La cervelle et.
(6) A un point que je vais mourir.

le comprenoit par son estat ; il me semble que c'est chercher une sorte de soulagement dans lequel je trouve de la mollesse et de l'infidélité. Je vous supplie, mon très révérend père, de me décider là dessus, parceque j'en sens une véritable peine. Voilà, ce me semble, avec ce que j'ay mandé, tout ce que je sens, tout ce que je pense et tout ce que je souffre ; je vous le mande simplement, sans réflexion, et l'exposant à vostre charité que j'ay désjà tant éprouvée. La soumission que j'ay pour vous ne me fera pas vous demander une chose deux fois, et vous pouvez me regarder soumise dans le moment que vous aurez prononcé ; mais il n'y a pas d'apparence que (1) N. S. ne m'exerce pas, et que, sur bien des choses que je ne prévois pas, je n'aye besoin de vostre secours. Je vous le demande donc de tout mon cœur, en vous protestant (2) en vérité, que je ne crois pas que Dieu ait jamais mis au cœur de personne les sentimens qu'il a mis dans le mien pour vous. C'est une chose qui ne peut estre exprimée dans une lettre, parcequ'il faudroit, pour vous la faire comprendre, que je pusse vous dire toute ma vie et l'impression que vous m'avez faite dans tous les temps. J'abuse du vôtre, quand vous me permettez d'en user, mais après l'attention que je vous demande (3) dans cette occasion que je regarde comme une règle et une décision de toute ma vie, j'espère que je ne vous importunerai plus si longtemps ; mais je vous demande la permission de vous assurer de tems en tems de mes respects, et que je serai toute ma vie plus que personne...

A. N° 29.
F. Lettre 16.

27. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

[...Janvier, 16]90.

Je ne suis point surprise (4) de la bonté et de la douceur qui est répandue dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; c'est le caractère des saints, et c'est le vôtre (5) par dessus tout. Je n'avois pas besoin de tout ce que vous m'apprenez, mais il ne sera peut estre pas inutile pour d'autres, que je sois en droit de dire ce que je sçai, sans marquer pourtant que je le

(1) Nostre Seigneur.
(2) Avec vérité.
(3) En.
(4) Mon très révérend père,
(5) Le vostre surtout.

tiens de vous, car c'est une liberté que je ne prendrai jamais que par votre ordre. Il y a longtemps que j'ay dit qu'il falloit faire le procès à (1) s. Benoist avant (2) de faire le vostre ; mais les réponses, qui sont des démonstrations dans des esprits attentifs, n'effleurent pas ceux qui n'ont qu'une imagination vive, mobile et gouvernée par un esprit de critique. Votre lettre, (3) M. T. R. P., m'a fait deux effets ; le premier est de m'attacher à vous plus intimement et plus tendrement, s'il se peut, que je ne l'estois (4) ; l'autre est de trouver les hommes plus fuyables, si cela se peut dire, et plus haïssables que je ne les ay jamais trouvés. Je puis vous protester avec vérité, que ce que je suis contrainte d'en voir encore par un estat de vie qui n'est pas assez séquestré pour n'en voir aucun, est la seule peine qui me reste ; sans ce (5) contrepoids, qui m'est rude, il me semble que je volerois à Dieu. C'est avec un tel amour et une telle plénitude que je luy sacrifie tout mon estre, que si ma mauvaise santé ne me paroissoit un sacrifice digne de luy être offert à tout moment, je désirerois la mort avec ardeur ; mais il (6) semble que vouloir à tout moment ce qui luy plaist, (7) est ce qu'il veut de moy. Il y a dans cela une mort qui n'est pas prompte, mais qui ne laisse pas d'estre sensible, car la crainte de déplaire ne fait qu'augmenter la douleur d'avoir déplu, ce que l'on sent souvent quand (8) N. S. nous ayant fait la grâce de briser les plus (9) grossières misères qui mettoient un obstacle invincible entre luy et nous, permet, qu'en rentrant en nous mesmes, nous y trouvions des choses qui nous humilient à un point qu'on ne peut s'empescher d'en repandre des larmes. Si je pouvois jamais vous en rendre compte moy mesme, il ne me manqueroit rien ; mais c'est ce que je ne puis espérer et que je ne mérite pas. Voilà les sentimens dans lesquels j'entre dans une nouvelle année (10), et l'estat où je me trouve pour ma conscience autant que l'écriture le peut faire comprendre, mais comme j'ay toujours trouvé que votre charité pour moy vous a éclairé jusqu'à vous faire voir distinctement des sentimens qui étoient (11) très obscurs en moy, j'espère que, non seulement vous m'entendrez, mais que

(1) Saint.
(2) Que de.
(3) Mon très révérend père.
(4) Les 22 mots qui précèdent sont en blanc dans le manuscrit F.
(5) Contretems.
(6) Me.
(7) Et.
(8) Nostre Seigneur.
(9) Grosses.
(10) Cette lettre paraît être du commencement de janvier 1690.
(11) Obscurs.

vous m'accorderez la grâce de me donner de vos nouvelles et vos ordres (1).

A. N° 37.
F. Lettre 19.

28. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

...[16]90.

J'ay eu un peu de peine de ce que vous me fites l'honneur de me dire dans vostre dernière, (2) M. T. R. P. Il me semble, dites-vous, que Dieu ne veut pas se servir de l'entremise des hommes à mon égard. Vous sçavez les sentiments qu'il m'a donnés pour vous, et si j'y ai été envoiée par un miracle aussy sensible pour moy que celuy de (3) St Paul. Il est impossible que la charité que vous avez pour moy vous ait laissé échapper de la mémoire toutes les circonstances qui m'ont donnée à vous ; et, pour la nécessité que j'en ai, elle est telle que, si je ne vous avois, il ne me resteroit plus rien du tout. Je ne vous importune que le moins que je puis, (4) M. T. R. P., mais la seureté où je suis de pouvoir m'adresser à vous me soutient. Je me suis trouvée, depuis vostre lettre, peinée, de me sentir, ce me sembloit, dans un abandon qui fait horreur à tout ce qui est en moy ; cela m'a passé. J'appuie, le moins que je puis, sur toutes les souffrances que Notre Seigneur m'envoie, quoique ces mouvemens ressemblent à la mort ; je vois bien que je ne les sens que parceque je ne suis pas morte et que je vis encore (5) à moy mesme, qui est la plus grande opposition qui soit entre (6) N. S. et moy. Je ne vois que le moins de gens que je puis, mais, quoique je sois sur mes gardes pour tenir un milieu entre n'offenser (7) Dieu (8) ni ne point blesser le prochain que le moins que je puis, qu'est-ce que tout ce que l'on dit? N'est-ce pas se remplir pour un tems, et renvoyer les autres pleins de choses où l'esprit seul a part? et quoique je ne reçoive point d'impression durable des conversations, j'en sors toujours plus vuide de Dieu, et avec une peine qu'il fait sentir à ceux qui s'abandonnent à luy sans réserve et sans mesure.

(1) Les 3 derniers mots manquent.
(2) Mon très révérend père.
(3) Saint.
(4) Mon très révérend père.
(5) Encore moy.
(6) Nostre Seigneur.
(7) Point Dieu.
(8) Et ne point.

Ce n'est pas par impatience de l'estat, où je suis, (1) M. T. R. P., que je vous fais voir ce que je sens; je vois bien qu'il faut y demeurer jusqu'à ce qu'il luy plaise de me marquer par vous qu'il me veut dans une plus profonde retraite, mais, je vous dois un compte de mon intérieur, et j'attends que vous voudrez bien me consoler de ce que je souffre de n'être pas dans une séparation totale. Je sens bien que quand on n'a quitté que le monde, et les attachemens grossiers des choses créées ou des sens, que l'on n'est guères avancé; et c'est les larmes aux yeux que je vous dis que je suis pénétrée de douleur de me voir si peu avancée dans un chemin où je vois, ce me semble, tant à faire. Voicy une grande lettre, (2) M. T. R. P., je sens le besoin que j'en avois par le soulagement que j'éprouve de vous l'avoir écrite. Vous pouvez juger de l'effet que produira votre réponse.

A. N° 38.
F. Lettre 35.

29. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1688?]

Le commerce des hommes et les réflexions que l'on fait sur eux, ne sont que des obstacles pour ceux qui ne désirent d'avoir le cœur plein que de N. S.

A. N° 39.
F. Fragment 9.

30. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 14 février 1690 (3).

Nous allons entrer dans un saint temps, M. T. R. P. (4), pendant lequel je voudrois bien ne vous point importuner, mais je me sens un besoin d'avoir de vos nouvelles que je vous prie de ne me pas refuser, et votre ste bénédiction que je vous demande pour obtenir les grâces nécessaires pour devenir de plus en plus agréable à (5) N. S. Je sçay par une expérience qui ne m'a jamais

(1) Mon très révérend père.
(2) Mon très révérend père.
(3) 4e février 90. — Le mercredi des Cendres étant en 1690 le 8 février, la date du 4 février, du manuscrit F, paraît être la bonne.
(4) Ces quatre lettres manquent dans le manuscrit F.
(5) Notre Seigneur.

manqué, ce que vos paroles peuvent sur moy, et je ne fais nul doute qu'elles ne me soutiennent. Je me sens plus heureuse que je ne l'ay (1) jamais esté. L'Écriture (2) ste, qui est presque ma seule lecture, me paroist suffisante pour me remplir le cœur pour un éternité. Soit que ma santé soit moins mauvaise, ou que j'y fasse moins d'attention, j'en suis contente enfin. (3) Il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre ce que Dieu fait pour ceux qui vivent pour luy dans un entier abandon. Deux choses seulement me font de la peine ; l'une est la misère que je vois dans cet hopital (4), où les corps et les âmes souffrent assurément beaucoup ; l'autre, (5) les obligations où je me trouve de recevoir des gens avec qui il paroistroit dur que je ne voulusse plus avoir de commerce. Si vous croyez qu'avec le temps, je puisse faire quelque chose de mieux sur cela, j'espère que vous me l'ordonnerez. C'est à quoi je vous conjure, (6) M. T. R. P., de songer devant (7) N. S. Je n'ai sur cela nulle précipitation, mais il me semble que je me sens attirée à une plus grande retraite, et que si Dieu me continue les grâces qu'il me fait, je n'y trouverois nul vuide. Ces pensées là me viennent mesme sans chagrin contre ceux que je vois, qui sortent de ma teste en mesme temps que de ma présence ; mais quand on peut estre seule devant Dieu, cela n'est-il pas (8) meilleur que d'en parler avec les hommes? Continuez moy vos bontéz, (9) M. T. R. P., et me croyez (10)...

A. N° 30.
F. Lettre 17.

31. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1690?]

Je ne laisse pas d'avoir les sens plus délicats que je ne les ai jamais eus, mais c'est une souffrance momentanée, qui m'est bonne à me faire faire un sacrifice que je regarde comme une des plus grandes miséricordes de Dieu sur moy. Ce n'est pas là une vie

(1) Encore esté.
(2) Sainte.
(3) Il ni a que.
(4) (Les Incurables.)
(5) Est l'obligation.
(6) Mon très révérend père.
(7) Nostre Seigneur.
(8) Bien.
(9) Mon très révérend père.
(10) Votre.

que le monde put comparer pour les plaisirs avec celle que j'ay menée, mais celuy qui me l'a fait entreprendre, et qui m'y soutient sçait si jamais j'ay esté si heureuse que je me trouve, et si cette paix, qui surpasse tout entendement, peut estre comparée a tout ce que les sensuels pourroient imaginer qui les pourroit le plus satisfaire. Ce que je sens à n'en pouvoir douter, c'est qu'il ne faut (1) point tourner la teste en arrière, mais j'espère que la crainte que j'en ay, me garantira ; j'éprouve qu'elle augmente à proportion que j'aime (2) davantage.

A. N° 42.
F. Fragment 15.

32. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1690?]

La manière dont je suis (3) vestue tient un certain milieu entre estre chaudement l'hiver, et légèrement pour l'esté, ce qui rend l'extrémité des saisons assez sensible.

A. N° 43.
F. Fragment 14.

33. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1690?]

Ay-je trop de temps à donner à Dieu (4)? je lis, je travaille, je marche en (5) la présence de Dieu, avec le plus de fidélité que je puis dans la veue la plus simple (6) qu'il m'est possible ; je vois combien de chemin il me reste à faire, cependant je n'ai pour toute nourriture pour l'achever, que celle que vous (7) me donnez. Je suis convaincue que je n'en dois jamais prendre d'autre, et que je ne puis, sans infidélité, m'appuyer sur nulle créature (ce seroit pour moy (8) le roseau qui me perceroit la main), et que m'abandonner sans mesure sur la main qui m'a sauvée, est

(1) Pas.
(2) Dieu.
(3) Vêtue.
(4) Dans le manuscrit F, ces neuf mots suivent les mots : je travaille...
(5) Sa présence.
(6) Qui.
(7) Daignez me donner.
(8) Ce.

tout ce qui me reste à faire. Au milieu de ce que je vous dis, (1) M. T. R. P., jugez combien je suis à vous sans raisonner ; je ne réfléchirai pas mesme sur tout ce que vous (2) m'ordonnez. Je suivrai le chemin que vous m'avez tracé, et, du reste, je soustrairai au monde tout ce que je pourrai de mon extérieur ; c'est ce qui touche les hommes, et ce que, je crois, n'est qu'une lettre qui tue ceux qui s'y attachent et à qui Dieu ne donne pas l'esprit qui vivifie. Ce n'est pas sans mortifier que cela se fait, mais (3) c'est ce qui m'est nécessaire et ce qu'il y a de bon. L'on (4) traite d'extrémité ce que je fais, et je trouve que ce n'est pas un commencement à ce que je sens que je devrois faire, et qu'il semble que Dieu demande de moy de plus en plus.

A. N° 52.
F. Fragment 13.

34. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 29 mars 1690.

J'apprends, (5) M. T. R. P., que vostre santé est meilleure que je ne l'eusse osé espérer après (6) le voyage que vous avez fait et le caresme que vous avez passé (7). Il faut que la fatigue et les austéritéz ne soient (8) pas si nuisibles que (9) l'on le croit quand on manque de courage, mais le secours de vos prières et (10) les consolations que vous daignez me donner de temps en temps me soutiennent. J'ay passé ce temps de pénitence le moins mal que j'ay pu. Je n'ay pas jeuné aussi exactement que j'auroi deu, de peur d'estre obligée de tomber dans un plus grand relâ

(1) Mon très révérend père.
(2) M'ordonnerez.
(3) Mais ce qui.
(4) On.
(5) Mon très révérend père.
(6) Ce que.
(7) Rancé, atteint de rhumatismes au commencement de l'année, avait é pourtant prendre la direction des Bernardines de l'abbaye des Clairets, a Perche, les 15 et 16 février 1690. C'est de ce voyage que veut parler Mme d la Sablière. Cf. *Carte de visite faite à l'abbaye de Notre-Dame des Clairets par R. P. A. de la Trappe, le* 16 *février* 1690, Paris, Fr. Muguet, 1690, in-12, imprim avec l'instruction sur la mort de D. Muce. Pâques fut, en 1690, le 26 mars.
(8) Point nuisibles.
(9) L'on craint.
(10) Vos.

chement ; la question est de sçavoir si je ne me flatte point sur cela.

J'ay esté tentée d'aller à des sermons de quelques bons prédicateurs, mais je ne l'ay point fait, parcequ'il me semble que c'est un relâchement dans la vie de privation où je suis, et où il (1) me semble que Dieu (2) me veut (3), d'aller chercher une diversion qui souvent amuse plus l'esprit qu'elle ne remplit le cœur. Notre hopital, qui blesse tous les sens et choque la raison plus que jamais (4), m'a paru plus propre pour moy. Je ne sçay si j'ay bien fait, mais il m'a paru que dans cette conduite, je suivois plus tost un sentiment qu'un raisonnement.

Je voudrois bien voir mon prochain avec cette charité que vous (5) faites voir dans une de vos exhortations si nécessaire dans la vie chrétienne (6), et sans laquelle il me paroist qu'on ne fait rien qui vaille, mais je sens que je fais souvent ce qui est défendu dans saint Dorothée (7), d'oster deux pierres de ce bastiment que l'on doit construire quand on en a posé une. Si je fais quelque chose dans la vue de plaire à Nostre Seigneur, mes réflexions, mon impatience, les jugemens que je porte, enfin une infinité de choses qui partent de moy, renversent tout l'édifice et me jettent dans le découragement. Voilà très sincèrement presque toute ma confession qui est à l'occasion de tout ce qui se passe dans cette malheureuse maison où je suis, et qui seroit très propre

(1) Il semble.
(2) Le.
(3) Que.
(4) Allusion à la mauvaise administration des Incurables.
(5) Me.
(6) Chrétienne, sans.
(7) Voici le passage visé par Mme de la Sablière :

« L'architecte est habile qui agit avec connoissance, car il arrive souvent que l'on s'acquitte de tous les travaux de la vertu, et que faute d'agir avec science et piété, on la détruit, on y met la confusion et le désordre, et au lieu de conduire l'ouvrage à sa perfection, on y met une pierre, et on en ôte une autre, et quelquefois on en ôte plus qu'on y en met. Par exemple, il vous survient un frère, qui vous dit une parole qui vous pique, et qui vous offense, vous demeurez dans le silence, vous vous humiliez devant luy ; cela s'appelle mettre une pierre : ensuite vous dites cela à un autre, un tel m'a offensé, il m'a dit cecy et cela, et non seulement je ne luy ay rien répondu, mais même je me suis humilié. En parlant de la sorte, vous avez ôté deux pierres, après en avoir mis une.

« Quelqu'autre s'humilie ; mais c'est afin d'en tirer de la gloire ; ainsi il fait que la vanité et l'humilité se rencontrent ensemble, c'est à dire, il met une pierre et l'ôte tout à la fois... » [A. DE RANCÉ.] *Les Instructions de saint Dorothée, père de l'Église grecque et abbé d'un monastère de la Palestine...* XIVe Instruction. De quelle manière les vertus s'élèvent dans l'âme, et des rapports qui se trouve (*sic*) entr'elles, Paris, F. Muguet, 1686, in-8°, p. 258.

à sanctifier quelqu'un qui auroit assez de vertu pour en faire son profit.

Je suis avec plus de soumission que jamais (1)...

A. N° 31.
F. Lettre 18.

35. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 15. juillet 1690.

Je passe toujours ma vie dans un calme qui augmente à proportion que le monde me quitte ; il n'y a de vuide que celui que le peu de gens que je vois y laisse. Le reste est si rempli des grâces que Dieu me fait de ne penser qu'à luy plaire, que je ne puis vous exprimer sur cela ce que je sens, puisque tout ce que je pourrois vous en dire amoindriroit le sentiment qui me remplit et me pénètre. Si j'en parlois à des gens du monde, ils n'y verroient qu'un ennuy mortel ; mais je suis sûre que vous m'entendez, et que vous regarderez, comme je fais, l'abandon où je suis de tout ce que le monde regarde comme une consolation, pour une grâce insigne. J'ay toujours une assez mauvaise santé, mais meilleure que quand j'ay commencé la vie que je fais ; vous me l'aviez bien prédit, (2) M. T. R. P., et, depuis assez longtems, je ne me sens point peinée de jeuner toujours exactement. Notre hopital va estre réglé ; nous avons de nouveaux administrateurs, et c'est proprement un nouvel établissement (3). J'ay beaucoup donné dans cette maison, et je me suis obligée de payer la pension de huit ou neuf pauvres que j'ay trouvés les plus abandonnés, jusqu'à ce qu'ils fussent morts ou remplacés, ce qui peut aller à peu près à trois ans. Comme j'ay toujours eu peu de prévoyance pour les affaires du monde, mon contract avec cette maison est de (4) sorte qu'ils peuvent m'oster la faculté de m'y retirer tout à fait si j'en avois envie, et je n'ay mesme exigé d'eux que d'y pouvoir estre quelques jours de l'année ; enfin, je dépens tout à fait d'eux, et eux nullement de moy. Je vous demande, (5) M. T. R. P., si je dois laisser les choses comme elles sont, ou refaire un nouveau contrat avec eux, qui fut plus prudent, selon le siècle, que celuy que j'ay (6). Mes dispositions seroient de m'aban-

(1) Vostre.
(2) Mon très révérend père.
(3) Cf. sur la crise qui sévit alors aux Incurables, H. Feulard, *l'Hôpital Laennec*, Paris, Grandremy, in-4°, 1884, p. 28, 84.
(4) Cette.
(5) Mon très révérend père.
(6) Fait.

donner sur cela à la providence ; les dégouts que les hommes me peuvent donner, ne me donneront que davantage à (1) N. S., qui ne me délaissera jamais, j'en suis sûre, puisque ma foy et mon amour pour luy (2) n'est point fondée (*sic*) sur des grâces sensibles, au contraire. Un autre appelleroit ce que j'éprouve souvent (3) des sécheresses et une mort destructive ; mais comme je regarde cet estat comme le plus seur pour estre à luy, je n'en désire que la continuation avec (4) les secours que vous avez la charité de m'accorder. Il ne me faut rien davantage, je vous en demande la continuation, (5) M. T. R. P.

Ne craignez rien, M. T. R. P., sur ce que j'ay dit au P. G. (6) ; sur cela j'aurois sans comparaison plus de délicatesse pour vous que vous-même. Rien ne m'échappe pour ce que j'aime, et je ne puis plus aimer que vous de la manière dont je pense. Fiez-vous donc à moy, M. T. R. P., et que cette lettre soit la dernière dans laquelle je vous parle d'autre chose que de moy ; que je jouisse, je vous en conjure, du charme que je trouve à ne plus voir au monde que Dieu, que vous, et moy ! Je ne regrette pas ce qu'il m'en coûte, ni ce qu'il m'en doit couter, que je sens bien que j'ignore. Ce chemin cy n'est pas plein de lumières ; il s'obscurcit tous les jours davantage, mais l'amour et la fidélité (7) suffit pour le présent, et un abandon sans réserve pour l'avenir (8). Faites moy la grâce de m'assurer, si vous pouvez, que je ne vous ay blessé en rien ; je me tiendrai trop heureuse, puisque je n'aurai point diminué l'idée que vous devez avoir, du respect avec lequel je suis...

A. Nos 33 et 40. Le dernier n'est que la reproduction d'une phrase du no 33.

F. Lettre 29 et Fragment 3. — La lettre 29 s'arrête dans le ms. F aux mots « Ne craignez rien... ».

36. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 9 aoust 1690.

Trouvez bon, (9) M. T. R. P., que je vous remercie de tout ce que vous m'avez fait sentir à la lecture de la mort de Dom

(1) Nostre Seigneur.
(2) Ne sont point fondées.
(3) Souvent sécheresses.
(4) Le.
(5) Mon très révérend père, etc.
(6) Peut-être s'agit-il du P. Armand Fr. Gervaise, carme déchaussé, ami de Rancé, qui voulait, en 1690, entrer à la Trappe. Il y prit l'habit en 1695, et fut abbé de la Trappe, après D. Zozime, en 1696.
(7) Suffisant.
(8) La phrase qui précède constitue le no 40 du manuscrit A (fragment).
(9) Mon très révérend père.

Muce (1), car il est aisé de voir que vous supprimez bien des choses de sa vie. Quelle consolation pour ceux qui ont offensé Dieu (2) presque toute leur vie que ces exemples là ! Il y a un endroit que presque personne ne croira et que très peu concevront, c'est celui où vous marquez qu'allant presque mourant à l'église, il en revenoit dans un état tout différent après avoir communié (3). J'ay sur cela des expériences qui ne permettent pas d'en douter, si ce n'est (4) que, dans un état aussi extresme, il est aussi réel par le sentiment. Les infirmitéz et la retraite mettent à portée de connoitre des choses incroyables, et qui confirment tellement dans la foy et dans l'amour de Dieu, que l'on (5) ne peut dire, et peut être ne le doit-on pas? Je crois fermement qu'une telle conversion en fera bien d'autres, et qu'on ne peut pas faire une lecture plus utile.

M. M..., (6) à qui je mande un détail sur la précaution que vous m'aviez ordonné de prendre, vous l'exposera ; en suite de quoy, j'obéirai à ce que vous me ferez la grace de m'ordonner. Il me semble que tout ce qui tient de la prévoyance ou de l'interest, ne doit jamais estre traité de moy à vous que légèrement. Vos lettres me touchent par des endroits qui ne me laissent qu'une

(1) M. Faure, en religion dom Muce, ancien grenadier, soudard invétéré, converti et mort récemment à la Trappe.

(2) Dieu toute.

(3) Voici « l'endroit » visé par Mme de la Sablière :

« Ses maux lui donnerent un peu de relâche, ce que Dieu permettoit, non pas pour le guérir, mais afin de prolonger ses souffrances, et le disposer par ces moyens aux miséricordes qu'il luy avoit préparées ; il approchoit des Saints Mystères le plus souvent qu'il luy estoit possible, il comptoit les jours auxquels il devoit y participer et rapportoit à cela toutes ses pensées et toutes les actions de sa vie. La protection que Dieu lui donna en cette occasion fut si sensible, que le jour qu'il reçeut le Saint Viatique, ayant esté obligé de se reposer plusieurs fois dans les cloistres en allant à l'église, nonobstant l'assistance que luy rendoit un de ses frères ; au retour il se trouva si différent de luy-mesme qu'il fit tout le chemin, sans avoir besoin de personne, marchant avec la fermeté d'un homme, qui n'auroit qu'une infirmité légère, ce qui ne lui arriva pas seulement dans cette rencontre, mais toutes les fois qu'il approchoit de la Sainte Table. Celuy de ses frères qui avoit ordre de le conduire à l'Église, estoit étonné de ce qu'y allant avec beaucoup de peine, il en revenoit avec une liberté qui n'avoit nul rapport à la foiblesse qu'on luy avoit vue quelques momens auparavant. *Jésus-Christ* ne se contentoit pas de fortifier son âme par la participation de sa Chair et de son Sang, mais il vouloit que cette grâce se répandit sur l'homme extérieur, et que ce corps atténué, et tout prest d'estre reduit en cendres, en ressentit les effets et les impressions. »

[A. DE RANCÉ], *Instruction sur la mort de dom Muce, religieux de l'abbaye de la Trappe*, Paris, Fr. Muguet, 1690, in-8°, de 63 pages, p. 44-46.

(4) N'est dans.

(5) Le peut.

(6) Madame M... [s'agit-il de M. Maisne, ou d'une femme dont le nom reste inconnu ?].

mort entière à tout ce qui regarde ce monde, et elles me sont d'un secours et d'un soutien que le sentiment seul peut faire concevoir; ainsi je ne le puis exprimer; mais (1) N. S. sçait ce que je sens sur cela, et le bien que vous me faites quand je lis et relis quelque chose qui me vient de vous. Je compte uniquement sur votre charité, (2) M. T. R. P., puisque vous en avez pour tout le monde; je me flatte mesme (3) que vous en avez plus pour moy par la connoissance de mes besoins et par l'attachement (4) que j'ay pour vous, qui est au delà de tout ce que personne peut avoir. Je suis...

A. N° 34.
F. Lettre 33.

37. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

...1690.

Je n'ay rien changé à ma nourriture parceque vous l'avez voulu, (5) M. T. R. P. C'est peu de chose que ces sortes d'austérités quand elles sont pratiquées avec toutes les circonstances les plus parfaites de notre part, et c'est quelque chose de bien mauvais devant Dieu quand la moindre y manque. Je regarde comme une humiliation pour moy que quelqu'un l'ait sçu. Vous me dites une chose, (6) M. T. R.. P., qui me perce le cœur et qui m'a fait pleurer amèrement toutes les fois que je l'ay leue, ce qui m'est arrivé souvent, parceque j'ay (7) lu souvent votre lettre, c'est quand vous me dites : « Quand on a esté dans l'inimitié de Dieu et qu'on a eu le malheur de luy déplaire... » Je vous avoue que je ne puis (8) pas supporter cette pensée, et que tout le tems que j'ay passé dans cet estat, s'il m'estoit toujours présent, me feroit mourir, et je ne conçois point de souffrance que je (9) n'embrassasse avec joie pour cette réparation; cependant je me trouve souvent découragée dans l'examen que vous m'avez ordonné de faire de mon intérieur. Je suis très peinée de tous ceux qui me voient encore, et c'est même présentement

(1) Nostre Seigneur.
(2) Mon très révérend père.
(3) Plus pour moy par...
(4) De tout ce que personne peut avoir.
(5) Mon très révérend père.
(6) Mon très révérend père.
(7) Relu.
(8) Supporter.
(9) N'embrasse.

ce qui me fait le plus souffrir, parceque tout ce que j'entens réveille en moy toutes mes misères, et que je suis comme une corde montée à l'unisson de celle que l'on toucheroit ; elle ne rend pas le son, mais elle est ébranlée, non pas avec plaisir, mais avec tristesse, avec impatience, en portant intérieurement des jugemens sur tout, tout humains (1), remplis d'une certaine exactitude (2) de l'esprit dont j'abhorre les lumières, parceque je sens plus que jamais quel obstacle il m'a esté pour s'opposer entre Dieu et moy. Si je parle, je ne trouve pas un mot de vérité dans ce que je dis quand je l'examine ; tout est exagération, ou amoindrissement, ou interest tout humain, enfin, tout amour propre, mais d'une grossièreté qui me paroist augmenter quand je suis devant Dieu, où je sens qu'il ne veut de moy que destruction totale. Rien ne m'a encore mis entre ses mains avec tant d'abandon que ces misères, qu'il est impossible que je vous fasse voir au point où elles sont, mais qui vous (3) feront pitié, j'en suis seure, parcequ'il me semble que vous m'entendez toujours ; je ne m'arreste point à ce que les autres pensent. Il me semble que (4) N. S. m'exauce dans la prière fréquente que je luy ai faite (5) depuis quelque tems : *Averte oculos meos ne videant vanitatem* (6), ce que j'ay entendu par considérer les hommes et leurs déportemens. Toutes les réflexions que (7) ces considérations font faire sont bonnes, pleines de lumières ; mais n'estant chargée que de moy dans l'estat où (8) N. S. m'a mise, un oubli entier de tout cela ne vaut-il pas mieux? J'ay fait voir, encore plus que je (9) n'ay encore fait, une indifférence à ceux qui me parlent avec vivacité de tout ce qu'ils me disent, qui me fait espérer que l'ennuy que je leur causerai produira leur absence. Si vous le trouvez bon, (10) M. T. R. P., je continuerai cette pratique avec le moins d'imprudence que je pourrai, car je ne me flatte point de pouvoir servir à personne, et l'égarement des pensées des autres me paroist augmenter par le mouvement qu'ils se donnent (11) sur des choses qui ne devroient pas seulement les effleurer. Enfin, (12) M. T. R. P., votre lettre finit par une réflexion,

(1) D'une.
(2) D'esprit.
(3) Feroient.
(4) Nostre Seigneur.
(5) Quelque.
(6) [*Biblia sacra.* — Psaume CXVIII, verset 37.]
(7) Les.
(8) Nostre Seigneur.
(9) N'avois fait.
(10) Mon très révérend père.
(11) Pour.
(12) Mon très révérend père.

qui, ce me semble, me tire un rideau sur tout ce monde créé pour me mettre dans l'éternité : « Il n'y a rien, dites-vous, qui mérite d'estre considéré dès là (1) que l'on sçait qu'il ne sera plus, et tout ce (2) que l'on voit n'est pas digne d'un coup d'œil d'une personne qui sçait qu'il y a des choses qui ne passeront jamais. » Non seulement je le sçai, mais je le sens, et je mets au nombre de ces choses qui ne méritent pas un coup d'œil, ce corps à l'occasion duquel j'ay tant offensé celuy que je devois uniquement aimer ; je n'ose en désirer la séparation, parcequ'il m'est une continuelle pratique de pénitence (3), mais je crois que je le quitterai avec joie quand le tems sera venu. Fortifiez-moi, (4) M. T. R. P., par ces paroles que vous dites que personne ne veut entendre, et qui sont pourtant la vérité que Dieu me faist la grâce de gouster par vous, et qui (5) m'attirent à luy comme à mon centre ; aimez moy pour l'amour de luy, je vous en conjure (6) ; je ne compte que sur vous entre luy et moy. Je ne puis, ce me semble, assez (7) vous répéter cette vérité, pour vous obliger à me continuer vos charitéz dont je suis plus touchée et plus reconnoissante que je ne vous puis dire.

A. N° 36.
F. Lettre 28.

38. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 16 septembre [16]90.

La bonté que vous avez eue, (8) M. T. R. P., de remarquer que j'avois esté quelque temps sans (9) écrire chez vous, vous attirera la fatigue de lire une lettre de moy ; je ne prends pas cette liberté toutes les fois que j'en ay envie, mais seulement dans mes besoins, comme au seul recours que j'aye au monde.

J'ay receu vos ordres à l'occasion de cette maison (10), dans laquelle nous (11) avions cru devoir prendre quelques précautions

(1) Qu'on.
(2) Qu'on.
(3) Cette lettre a été connue du comte de Charencey : « Je n'ose demander d'être déjà séparée de mon corps, puisqu'il m'est une perpétuelle pratique de pénitence. » Son texte n'est pas absolument semblable au nôtre. Cf. *Histoire de l'abbaye de la Grande-Trappe*, Mortagne, 1896, in-8°, p. 311.
(4) Mon très révérend père.
(5) M'attire.
(6) Les onze mots qui précèdent ont été supprimés dans le manuscrit F.
(7) Répéter.
(8) Mon très révérend père.
(9) Vous écrire.
(10) (Les Incurables.)
(11) Avons.

pour l'avenir; elles n'ont pas réussy, et je ne m'en plains point. Je crois que la différence qui se trouve dans les sentimens des personnes qui vont à Dieu, vient de ce que chacun y va trop par son humeur naturelle, que l'on augmente en seureté de conscience, le prochain n'osant réprimer un défaut qu'il respecte sous le titre de dévotion. Si l'on alloit droit à Dieu sans y (1) mesler du sien, on se trouveroit tous au mesme centre; le mien est tellement le repos, que je ne (2) puis regarder comme un mal le peu d'assurance où je suis dans le (3) lieu où j'ay encore quelque action (4); tout est bon quand on ne désire rien. Je commence à ne plus réfléchir du tout sur les hommes, et principalement sur ce qui peut se rapporter à moy; ce n'est qu'un raffinement de l'amour propre. Il ne me reste pas trop de temps pour aimer (5) N. S.; je ne me sens plus que cette affaire, et j'en suis si remplie, que je n'ay plus de peine que de ne me pas trouver assez fidèle dans les occasions qui ne manquent pas de se faire sentir quand on se donne à luy sans réserve. J'avoue que c'est sur cela que je suis souvent peinée, et je ne sentirois nul avancement dans ce que je fais sans les gens que je vois quelquefois si éloignés de mes pensées (6) qu'ils me font remarquer la miséricorde de Dieu sur moy, car je comprends bien qu'ils sont où je les ai laissés, et leur estat me fait trembler. Voilà le seul point de veue qui me soutient; sans cela je serois découragée, car j'entrevois un chemin immense entre ce que je suis et ce que je (7) dois estre. Les jours et les semaines disparoissent devant moy comme des momens. Les maux dont je vous ay quelquefois parlé, M. T. R. P., m'ont repris, et c'est ce qui a causé mon silence chez vous (8). Si les gens du monde pouvoient concevoir la satisfaction et la paix qui est dans la souffrance que l'on rapporte à (9) N. S., et que l'on espère qu'il accepte, ils n'envieroient que cette félicité. Je ne parle qu'à vous d'un estat que je vois si peu connu des gens de bien mesme, qui, la pluspart, sont, comme dit st Paul: *languens circa questiones et pugnas verborum* (10).

J'ay ri de ce que le (11) P. G... vous a mandé sur les ciseaux; j'ay perdu celui qu'il croit si nécessaire à ma récréation; je ne

(1) Mettre.
(2) Peux.
(3) Seul.
(4) (Les Incurables.)
(5) Nostre Seigneur.
(6) Qui.
(7) Devrois.
(8) Ces deux derniers mots manquent dans le manuscrit F.
(9) Nostre Seigneur... Phrase reproduite par le comte DE CHARENCEY, *Histoire de la Grande-Trappe*, p. 311.
(10) [Saint PAUL. *Première épître à Timothée*, chap. VI, verset 4.]
(11) Père G... Peut-être le P. Gervaise? Cf nº 35.

compte pas que vous m'ordonniez de le remplacer (1). Je ne vous remercie point, (2) M. T. R. P., de l'honneur que vous m'avez fait de m'écrire sur le parement que vous avez daigné recevoir; il me semble qu'il y eut eu plus d'amitié à ne rien [dire] (3) du tout, mais c'est une punition du plaisir que j'ay eu à le faire, et du long temps que je vous ay fait attendre. Je vous demande, (4) M. T. R. P., la continuation de vos bontés, et de me croire (5)...

A. N° 32.
F. Lettre 34.

39. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Lettres. 1691.

Vos paroles sont pour moy des oracles, (6) M. T. R. P.; les voicy : « Vous aurez banni toutes les inutilitéz de votre vie lorsque vous vous serez réduite aux seules visites auxquelles la nécessité, ou une bienséance qui sera selon Dieu, voudra bien que vous donniez quelques momens. » Sur cela, sans choisir les jours de la semaine et sans marchander, j'ai fait main basse sur tout. Je voulois attendre une plus longue expérience de cette conduite pour vous en rendre compte; mais puisque l'occasion du bon (7) P. G... m'oblige à vous importuner de lire ce que je sens, je vous dirai que je me trouve plus heureuse à mesure que je m'abandonne davantage à Dieu. Il n'y a que les créatures qui me détournent de luy; je tombe dans un trouble sur l'examen de ce qu'ils me disent ou de ce que je leur réponds, qui ne m'est (8) plus supportable. Ils réveillent en moy tout ce qui y doit estre mort et qui l'est en effet quand je suis dans un silence entier; car je ne (9) peux pas donner le ton à ceux qui viennent, il faut que je le prenne et je n'entens rien qui ne me tire de ce que Dieu veut de moy. Quand je passe mes jours seule, je trouve, le soir, que ma journée est remplie d'infidélités; mais entre Dieu et moy, je souffre de corps et d'esprit, mais c'est pour l'amour de luy seul et devant luy; je me couche avec un désir de mieux remplir le lendemain qui me soutient. Je recommence les jours sans me souvenir des

(1) Cf. chapitre x.
(2) Mon très révérend père.
(3) Dire.
(4) Mon très révérend père.
(5) Avec plus de respect et d'obéissance que jamais...
(6) Mon très révérend père.
(7) Père G.
(8) Pas.
(9) Puis.

hommes, sans rien désirer de (1) tout ce qui est sur la terre, ne craignant et n'aimant que N. S. au monde (2), ne songeant (3) point s'il y a un temps seulement ; ce que je lis de l'Écriture me remplit le cœur. Hier (4) et aujourd'huy je n'ay pas vu une âme ; je conçois que les siècles me passeroient comme des momens. Voilà comme je suis, (5) M. T. R. P., et cet estat n'est point heureux par ne rien souffrir, (6) car je ne sçay ce que c'est que douceurs et effets de l'imagination ; mais j'ay un abandon à Dieu et une foy que je vous dirai devant luy, que s'il falloit tourner la teste pour voir un miracle, je ne le ferois pas, persuadée que je suis, après ce qu'il me met au cœur pour luy, que ce seroit la plus grande infidélité que je puisse commettre à son égard que de faire passer par mes sens ce qu'il m'a imprimé dans le cœur de sorte que rien ne le peut exprimer. Si je n'avois éprouvé comme vous m'entendez, (7) M. T. R. P., je ne vous parlerois pas comme je fais. Je vous manderai ce (8) dont je serai convenue avec le (9) P. G..., qui ne sera pas grand chose, car il est aussi peu capable de comprendre tout ce que je vous mande que toute la sinagogue l'eut été d'approuver la conduite de (10) la Magdelaine. En vérité, mon très révérend père, croyez vous qu'elle eut pu trouver un directeur dans toute cette société de sçavans et gens éclairés de leur propre esprit?

A. N° 44.
F. Lettre 27. — La seconde partie de cette lettre depuis : « Quand je passe » jusqu'à la fin est placée dans le ms. F à la suite de la lettre 25 (n° 56).

40. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [Circa 1691 ?]

J'ay si peu (11) d'attache à la vie que je fais, que croiant peut estre que vous me la feriez changer, j'avois pensé à vous prier que je mangeasse avec nos pauvres à leur portion lorsque je

(1) Ce qui est.
(2) Les dix mots précédents manquent dans le manuscrit F.
(3) Pas seulement.
(4) Ni.
(5) Mon très révérend père.
(6) Non je ne say.
(7) Mon très révérend père.
(8) Que.
(9) Père G.
(10) De Magdelaine.
(11) D'obstacle.

serois dans (1) l'hopital; mais, puisque vous me laissez comme je suis, je crois que c'est le mieux, et je crois vous pouvoir assurer, sans prévention, que ma santé n'en est point altérée. Le (2) P. G... est charmé et rempli de tout ce qu'il a vu chez vous. Si je pouvois jouir du mesme avantage, je quitterois tout, du meilleur de mon cœur, pour aller vivre et mourir auprès de vous, mais il faut me contenter du soutien que vous me donnez, qui est trop pour moy.

A. N° 22.
F. Fragment 7.

41. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 1er janvier [16]92.

Je commence l'année, (3) M. T. R. P., par vous assurer de mes (4) très humbles respects et vous demander de vos nouvelles : j'en suis plus en peine que jamais. Vous ne me paroissez guères à vous par ce que vous me dites; vous n'en estes pas moins à (5) N. S. puisque vous n'estes occupé que pour luy; je ne laisse pas de voir que vous souffrez, et qu'un plus grand repos vous seroit nécessaire. Celuy dont vous me faites jouir augmente journellement. Vous m'avez tellement gastée sur cela en m'accordant tout ce que je vous ay demandé, que, sans tourner les yeux sur ce que j'ay quitté, je soupire après l'abandon de ce qui me reste (ce que je ne vous dis que pour (6) tout vous dire, ne voyant pas comment je pourrois estre plus séquestrée); mais au moins, (7) M. T. R. P., laissez moy espérer, que si Dieu me montroit, ou plustost à vous, un chemin plus étroit (8) que moy, vous m'y mettriez. Il est vray que je ne perds la présence de Dieu que le moins que je puis, et jamais volontairement, mais je ne connois point les justes bornes de la parole; tout ce que les autres disent me met sur leur ton par une facilité naturelle qui me désole quand je reviens devant (9) N. S. Je trouve dans tous mes sens la source de toutes mes infidélités, et quoyque ce que le prochain excite en moy par sa présence, cesse par son

(1) Notre hôpital (les Incurables).
(2) Révérend père G...
(3) Mon très révérend père.
(4) Mes respects.
(5) Nostre Seigneur.
(6) Vous tout.
(7) Mon très révérend père.
(8) Pour moi... (M. F. Faugère attribuait ces six derniers mots à Rancé).
(9) Nostre Seigneur.

absence, ce sont pourtant des cordes qui ont répondu. Je me suis rendue maitresse de ce que l'on me dit par une pratique que je n'avois (1) osé encore establir, et qui m'a réussy, c'est (2) d'imposer le silence sur les choses qui ne regardent point ceux qui me parlent, ce qui m'a soustrait toutes les circonstances des nouvelles affligeantes pour ceux qui aiment Dieu et qu'il a séparés du monde.

Je souffre presque toujours soit dans mon corps, soit dans mon esprit, comme vous le voyez mieux que moy, et c'est ce que j'admire le plus dans vos lettres de me rendre au net ce que je sens si obscurément ; mais je vous assure que rien ne trouble le repos du fond de mon cœur, et que je me crois tellement plus en seureté dans la souffrance que dans la santé, que je ne suis jamais plus dans la crainte que lorsqu'il plaist à (3) N. S. de me donner des consolations. Je ne puis cheminer, ce me semble, par un chemin trop rude, trop sec, trop dénué ; c'est là ce que je désire surtout comme le plus seur pour quelqu'un qui a vescu comme j'ay fait car quoyque je ne rappelle point volontairement les circonstances de ma vie passée, elle m'est si souvent présente en gros comme quelque chose de monstrueux, que j'en suis abattue à vous faire pitié. Voilà mon estat présent, et mon âme que je vous fais voir (4) M. T. R. P., autant qu'en moy est. Redonnez moy des forces (5) je n'en attens que de Dieu et de vous.

A. N° 45.
F. Lettre 20.

42. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

4 avril [16]92.

J'ay passé le caresme (6) comme j'ay pu, (7) M. T. R. P., j n'ay osé (8) guères faire davantage que dans le cours de l'année parcequ'il me semble que ce n'est pas votre volonté, (9) et j crains trop la mienne pour la suivre. Je ne m'en trouve pas plu mal ; je souffre quelquefois, mais, sans prévention, il me sembl que je n'en dois pas attribuer la cause à ma nourriture. La trai

(1) Encore osé.
(2) Imposer silence.
(3) Nostre Seigneur.
(4) Mon très révérend père.
(5) J'en attens de Dieu...
(6) Pâques était le 6 avril en 1692.
(7) Mon très révérend père.
(8) Osé faire.
(9) Je crains.

quillité dont il plaist à (1) N. S. de me faire jouir est au delà de toute expression ; je tâche de faire toutes mes actions en sa présence, (2) et je lui demande souvent pardon des infidélités que j'y commets. Je voudrois ne voir personne sans exception, mais il me vient souvent dans l'esprit que c'est peut estre un effet de ma propre volonté, et un arrangement de perfection de mon propre fond qui n'est peut estre pas le dessein de Dieu. Me soumettre (3) momentanément à sa volonté est ce que je tâche de pratiquer. Cette conduite ne manque pas de contradictions pour la nature ; du reste, il est vray qu'estre seule a des charmes pour moy qui me portent souvent à désirer la mort, mais je ne désire rien que la volonté de (4) N. S. Voilà, (5) M. T. R. P., comme je passe les jours sans les distinguer, car, en vérité, le temps disparoit devant moy. Je vous demande toujours vostre secours, et de me croire, avec un (6) profond respect (7)...

A. N° 46.
F. Lettre 21.

43. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1692?]

Si cela n'est pas selon vos vues, je n'y penserai plus, et je (8) ne demeurerai dans la privation de cette consolation, n'en désirant aucune dans le tems ni dans l'éternité que ce qu'il plaira à (9) N. S. J'ay mes dérèglemens passés et mes infidélités présentes trop présens pour désirer la moindre consolation, ni pour en retenir aucune volontairement. Je me crois plus à Dieu dans les souffrances du corps et dans les sécheresses de l'esprit que dans tout autre estat ; c'est ce qui me donne une tranquillité que je (10) ne puis vous exprimer.

A. N° 41.
F. Fragment 12.

(1) Nostre Seigneur me.
(2) Je lui.
(3) Moment à moment.
(4) Nostre Seigneur.
(5) Mon très révérend père.
(6) Très.
(7) Votre...
(8) Je demeurerai.
(9) Nostre Seigneur.
(10) Ne vous puis exprimer.

44. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1692 ?]

Plus je m'enfonce dans la retraite et plus je la désire encore plus grande, moins je la conseillerois ; je suis plus convaincue que jamais que ce doit (1) plus être une inspiration de Dieu qui la fait désirer ardemment qu'un conseil des hommes. Toutes les autres voyes, remplies (2) d'actions, ont leurs raisons pour estre prises et leur raisonnement pour estre soustenues, mais la solitude ne peut estre remplie que par (3) N. S. La nature y souffre, ce qu'il faut éprouver pour le savoir, surtout en ceux que les sentimens vifs n'y soutiennent pas, et que la nuit de la foy, plustost que (4) sa lumière, tient dans une souffrance très pénible, mais non pas décourageante ; car je vous avoue, (5) M. T. R. P., que c'est où je me trouve la plus heureuse, et que rien ne me fait plus aimer Dieu que ce qui me paroist souvent un abandon. Vous voiez de reste que ce n'est pas là un estat dont on put parler à personne, puisque l'on ne seroit pas entendu (6).

A. N° 53.
F. Fragment 11.

45. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

1er may [16]92.

Mon bonheur augmente journellement ; il n'y a plus de temps pour moy. J'ay appris du Traité de la prière de la vie monastique (7) d'abandonner tellement à (8) N. S. tout mon intérieur en luy en laissant le discernement, que je ne fais plus que le moins que je puis de retours sur moy mesme, étant convaincue que c'est un effet de l'amour propre, qui, étant le plus subtil de tous (9) et peut estre le dernier retranchement du diable, (10)

(1) Doit estre.
(2) D'action.
(3) Nostre Seigneur.
(4) La.
(5) Mon très révérend père.
(6) Entendue.
(7) [Rancé], *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, chap. XI, De la Prière, Paris, F. Muguet, 1683, in-4°, t. I, p. 273-309.
(8) Nostre Seigneur.
(9) Est.
(10) Et.

est aussy le plus dangereux. Quand mes pensées se sont égarées, je prie (1) N. S. de les faire rentrer dans le néant d'où elles sont sorties, et je me remets en sa présence avec tranquillité et confusion. Quand le bruit des sens est suspendu, plus on rentre au fond de soy mesme et plus les sujets d'humiliation fourmillent. Voilà comme je passe ma vie, jusqu'à ce qu'il plaise à (2) celuy qui la soutient de la finir pour m'en donner une meilleure.

A. N° 47.
F. Lettre 22.

46. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1692?]

Je n'ay jamais si bien senti le bonheur d'estre à Dieu, (3) quoiqui m'arrive, m'en est une confirmation, et (4) ceux qui n'y sont qu'avec des restrictions, ce qui compose les meilleurs de ceux que je vois encore, me font pitié et ne me paroissent malheureux que parce qu'ils ont retenu ; mais c'est à Dieu à mettre ces sentimens dans le cœur, et à le remplir de sorte qu'il fait sentir à tout moment sa crainte et son amour.

A. N° 56.
F.Fragment 5.

47. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce vendredy, 16. may [16]92.

Comme vous estes la seule consolation que Dieu (5) me laisse en ce monde, (6) M. T. R. P., je vous laisse à penser combien je suis touchée des marques de bonté et de charité que vous daignez me donner. Je ne manquerai pas de vous obéir sur l'ordre que vous me donnez de me laisser gouverner par la personne que vous me nommez dans la nécessité, mais, vous me voulez bien permettre de l'attendre, et je puis vous assurer avec verité qu'à peu d'incommodités près, je me porte mieux que je n'ay fait de ma vie. J'ay pris quelquefois des œufs depuis Pasques, plustost pour les domestiques avec qui je mange, que par nécessité. Si

(1) Nostre Seigneur.
(2) A Dieu de la finir.
(3) Que quoiqui.
(4) Que.
(5) M'a laissée.
(6) Mon très révérend père.

j'étois toute ma vie seule, je crois que je ne souffrirois rien du tout, mais les hommes causent une dissipation et un affoiblissement dans le corps et dans l'esprit qui requiert de la réparation ; c'est ce que j'éprouve avec impatience et infidélité, et c'est présentement la seule peine qui me reste. Cependant, tout ce que j'apprens de l'intérieur de ceux qui me parlent, me fait connoitre, beaucoup mieux que je ne le pourrois seule, les miséricordes que Dieu m'a faites, car je ne (1) conçois rien en moy que des misères qui me jettent souvent dans le découragement ; mais quand ceux qui me parlent me font voir clairement à quoi ils tiennent, et que toutes les peines viennent de ce qu'ils n'ont pas tout quitté de cœur, en vérité, je me trouve heureuse de sentir dans le fond de mon cœur un amour de (2) N. S. qui a tellement effacé tout ce qui a pu me plaire par le passé et qui m'ôte toutes sortes de projets pour l'avenir, que je retourne en sa présence en paix après ces connoissances. J'ay souvent la pensée, en m'éveillant, que j'entre en ce monde comme si je ne faisois que de naître ; je demande (3) à N. S. avec ardeur de ne le point offenser le reste du jour (4). Le soir, je me couche comme si je ne devois jamais revoir le jour, après avoir fait un examen triste sur toutes mes fautes de la journée ; mais enfin, je ne perds point la confiance. Voilà mon estat, qui, dans (5) ce fond de tranquillité inconcevable, est pénible dans la pratique, car comme estre seule, comme je vous l'ay dit desjà, seroit le paradis pour moy, il faut, pendant le cours de la journée, prendre mille formes différentes pour me conformer, autant que je le puis, à ce que j'ay de domestiques, pour les porter à Dieu sans qu'ils s'en aperçoivent, et leur toucher le cœur. C'est là, ce me semble, mon principal devoir, car de leur imposer des règles dures et qu'ils observeroient à la juifve, je croirois par là ne guères répondre à ce que Dieu demande de moy. Quand je suis dans nostre hopital (6), vous voyez de reste, (7) M. T. R. P., en combien d'autres manières il (8) faut se transformer ; tout cela n'est pas sans peine et sans (9) reproche de ma part, de ne point agir comme je crois que je (10) le dois. Ainsy, on ne se donne point si totalement à

(1) Connois.
(2) Nostre Seigneur.
(3) Avec ardeur.
(4) Après avoir fait un examen triste sur toutes mes fautes de la journée, je me couche le soir comme si je ne devois jamais revoir le jour, mais enfin...
(5) Le.
(6) [Les Incurables.]
(7) Mon très révérend père.
(8) Se faut.
(9) Reproches.
(10) Je dois.

Dieu qu'il ne modère ses grâces par des souffrances ; je (1) sens plus que je ne le puis exprimer ; mais vous m'entendez toujours mieux que moy mesme, c'est ce qui me console.

Je lis les sermons de saint Bernard ; ils remplissent tellement le cœur qu'il semble que c'est tout ce que l'on sent sans le pouvoir exprimer. Je suis dans une telle ignorance de moy mesme que je ne sçay point du tout comme je suis pour N. S. ; mais, si vous n'estes pas tout à fait (2) mécontent, c'est assez pour moy (3).

A. N° 60.
F. Lettre 31.

48. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1692 ?]

J'ay encore quatre domestiques avec qui je mange, comme je vous l'ay dit. Il est aisé de comprendre que ne pensant pas comme eux, il faut que je me conforme, (4) autant qu'il est en moy, à leurs pensées, avec une certaine bonté et gayeté qui leur adoucisse la solitude où je les plonge de plus en plus. Je vous puis protester, (5) M. T. R. P., que je (6) n'y ay nulle peine.

A. N° 25.
F. Fragment 8.

49. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

2 juin [16]92.

Je continue à estre dans la paix qui augmente, ce me semble, à proportion de l'abandon et de la fidélité que l'on y apporte. Ce n'est pas que je ne souffre quelquefois des incommodités dans mon corps, et que (7) les *sécheresses et ces âpretés* (8) que vous disiez dans votre dernière lettre que (9) N. S. faisoit éprouver à quelques personnes, me soient inconnues. Non, (10) M. T. R. P.,

(1) Je le.
(2) Mal content de moi.
(3) Cf. chapitre XIII, la réponse de Rancé du 28 mai, à cette lettre du 16 mai 1692.
(4) En tant.
(5) Mon très révérend père.
(6) N'ai.
(7) Ces.
(8) ******* à la place du mot âpretés.
(9) Nostre Seigneur.
(10) Mon très révérend père.

je ne suis pas toujours « au haut des montagnes » pour me servir de vos termes, il s'en faut bien ; mais je ne me crois jamais si heureuse que lorsque toute lumière et tout sentiment m'est osté. Je ne puis éprouver assez d'obscurité après avoir voulu, par le passé, voir clair par mon propre esprit ; mais au milieu de (1) ce que tout le monde jugeroit un enfer en se servant des sens et d'une raison toute humaine, je me trouve avec Dieu et dans un calme qui surpasse tout entendement et toute expression. Je vois dans mon examen tous les jours, un nombre d'infidélités qui augmente à proportion de l'attention que j'y (2) apporte ; je me couche souvent découragée, mais dans un ferme désir d'avoir le lendemain plus de fidélité. Je me lève vuide de tout ce qui m'a occupée le soir ; c'est la vérité, et il me semble que si je ne voiois, ni n'entendois rien le reste du jour, je le passerois devant Dieu sans rien désirer autre chose ; mais d'abord que la nécessité me fait voir quelqu'un, ce qu'ils disent, ce (3) que l'on leur répond, réveille tout ce qui estoit assoupi. Je n'ay point assez de lumière pour mettre à tout cela la précision requise ; je me servirai donc, et j'ay desjà commencé, de la permission que vous me donnez d'écarter avec le plus de prudence que je pourrai, « tout ce qui paroitroit dur » (4) que je congédiasse avec brusquerie et dureté, car, dans le vray, ce qui (5) me reste est si peu, qu'il ne se peut (6) presque moins ; cependant c'est ma seule peine, et, je crois, ce qui met un plus grand obstacle entre Dieu et moy. J'attendrai votre réponse et vos ordres pour sçavoir si je pense juste, et ce que je dois faire.

A. N° 48.
F. Lettre 30.

50. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

10 juin [16]92.

Vous pouvez vous (7) souvenir, M. T. R. P., que, dans les ordres que vous avez daigné me donner qui me servent de principes dans le cours de ma vie et dont je ne m'écarte que le moins

(1) Tout ce que.
(2) Raporte.
(3) Qu'on.
(4) M. P. Faugère attribuait ces cinq derniers mots à Rancé.
(5) Qui reste.
(6) Rien moins.
(7) Ressouvenir, mon très révérend père.

que je puis, nous sommes convenus, qu'après avoir pris ce qui m'est nécessaire, ce que je suis persuadée que (1) j'entens toujours trop, je donnerai tout le reste aux pauvres. Une personne de très grande piété de mes amies, ne me trouvant ni assez prudente, ni assez prévoyante, m'a parlé plusieurs fois de mettre à part (2) cent pistoles pour les nécessités qui pourroient survenir. Cette proposition non seulement ne me blessa point, mais je luy promis de le faire, ce que j'ay pourtant toujours différé parceque l'on ne manque pas d'occasions de donner ; enfin, elle me presse de nouveau, parce que je dois recevoir quelque argent. Je vous avoue que je sens une si horrible répugnance à prendre cette précaution, que, sans qu'il y entre de ma volonté, j'ay senti plusieurs fois, en priant Dieu, une peine sur cela qui me paroist comme une des plus grandes infidélitéz que je puisse commettre dans les sentimens que (3) N. S. me donne. Je me sens touchée du désir de mourir abandonnée de tout secours humain, seule avec Dieu ou assistée par pure charité. Je n'ose pas espérer cette grâce, mais le désir que j'en ai ne vient (4) point de moy, et me revient si souvent à l'esprit qu'il me paroist comme impossible que ce ne soit pas ce que je dois attendre ; cependant je ne puis rien faire sur cela sans votre ordre, parceque l'obéissance que je vous rendrai me rassurera, quoique je fasse. Toute la grâce que je vous demande, si je dois avoir la mortification de prendre cette misérable précaution, c'est que je n'en sois (5) point la gardienne, car je ne sçai si je pourrois résister aux occasions qui se présenteroient de violer ce dépost. Que je serois heureuse d'avoir tellement tout donné que je n'eusse plus même à penser, ni à vous importuner à l'occasion de ces misères-là ! mais ma vie n'est pas encore tournée ainsi. Il faut attendre qu'il plaise à Dieu et à vous, de la rendre plus séparée, et, en attendant, remplir le moins mal que je pourroi l'estat où je suis, dans lequel je vous demande la continuation de vos bontez, (6) M. T. R. P., comme le seul soutien qui me reste.

A. N° 49.
F. Lettre 32.

(1) J'etens.
(2) Environ.
(3) Notre Seigneur.
(4) Pas.
(5) Pas.
(6) Mon très révérend père.

51. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

29 juillet [16]92.

Il y a longtems, (1) M. T. R. P., que je (2) me suis donné l'honneur de vous écrire ; je ne crains pas que vous soupçonniez que ce soit par oubli. C'est souvent par discrétion que je m'en prive ; cette fois cy, c'est par scrupule. Je ne voulois pas vous dire une chose que je suis persuadée qui vous fera de la peine, et j'en ay encore (3) à vous la laisser ignorer.

Quelques jours devant la Pentecoste (4), je m'aperçus d'une dureté au sein, du costé droit, assez douloureuse ; j'eus envie de n'en point du tout parler, mais, après avoir souffert quelques jours, je crus que le chirurgien de céans estant (5) le plus expérimenté sur ces sortes de maux, je ferois mieux de luy faire voir. Il me dit d'abord qu'il falloit qu'il y eut plus de deux ans que je portasse ce mal, qu'il trouva d'une qualité très maligne. Je luy dis comme je vivois depuis longtemps ; il me dit que bien loin que cette nourriture me fut nuisible, il croioit que Dieu avoit permis ce genre de vie pour rendre ce mal moindre ; ce que je vous dis pour vous oster ce qui pourroit vous peiner sur cela. Il me conseilla de prendre du lait, ce que j'avois desjà fait, car je ne vis plus presque d'autre chose, avec du pain et de l'eau. Qui que ce soit au monde ne sçait ce que je me donne l'honneur de vous dire que celuy que je vous dis, et vous. Je ne crois pas que vous désapprouviez ma conduite sur cela ; (6) vous voyez de reste ce que je ferois faire de raisonnemens inutiles, et l'incommodité réelle que je recevrois, de ceux qui, me (7) voiant encore, redoubleroient leurs soins qui sont de véritables accablemens pour moy, car si je (8) pouvois ne plus voir qui (9) ce soit sur la terre, l'estat où je me trouve seroit un vray paradis pour moy. Tant que j'ay vescu dans le monde, j'ay (10) toujours

(1) Mon très révérend père.
(2) Ne me.
(3) Davantage.
(4) La Pentecôte fut, en 1692, le 25 mai.
(5) Expérimenté plus qu'aucun. [Il s'agit probablement de M. Collignon, qui acquit en 1693 une table et un cabinet à la vente du mobilier de Mme de la Sablière aux Incurables.] Cf. chapitre XIV.
(6) Vous voyez que je ferois des raisonnemens.
(7) Voyent.
(8) Ne pouvois plus voir.
(9) Qui que ce soit .
(10) Craint ce mal avec les.

crains (*sic*) ce mal avec ces horreurs que la nature en donne; depuis ma conversion, je n'y avois pas pensé. Quand je m'en apperceus, je me prosternai devant (1) N. S. avec larmes, et luy demandai, avec un sentiment très vif, de me l'oster, ou de me donner la force de le supporter; je puis vous protester que depuis ce moment, je n'ai pas formé un désir sur cela, Dieu m'ayant fait la grâce d'ajouter encore à la tranquillité que j'avois devant, un calme que je ne puis vous exprimer. Il me semble que c'est un effet de l'amour de Dieu envers moy, qui a tellement augmenté celuy que j'avois desjà dans le cœur, que j'en suis beaucoup plus remplie. Ce qui me fait peine est une certaine mollesse; il me semble quelquefois (2) que j'ay besoin de me coucher plus tost ou de me lever plus tard. Je pourrois peut estre, et mesme (3) je le crois, avoir sur cela plus d'exactitude, car je sens (4) de reste que l'on se flatte toujours; je sens aussi que cela attire mon attention par la douleur. Enfin, il est impossible, et je m'en aperçois à tout moment, que mes journées ne soient remplies d'infidélités! C'est la seule peine que j'aye, et qui n'est pas preste à finir, puisque j'ai bien peur de n'en voir la fin qu'avec ma vie dont les souvenirs me font trembler; c'est la vérité, et si ce que je sens quelquefois sur cela n'estoit traversé (5) de quelque espérance, j'en serois accablée. Ce qu'il y a dans ce mal cy d'inconcevable, c'est qu'il porte en luy le sentiment d'un très grand nombre de maux que l'on n'a point, puisqu'en effet, il semble qu'il soit unique. Cependant, je puis vous dire avec vérité que je ne suis pas une heure avec une douleur semblable, quoique j'en aye toujours. Je n'avois jamais conçu que cela se put, moy qui ay assez senti de maux en ma vie, mais chacun portoit sa douleur particulière. Je (6) crois donc, (7) M. T. R. P., si vous me le permettez, qu'il faut demeurer comme il plaist à Dieu (8) de me mettre; je n'ay, par sa misericorde, nulle impatience d'en estre délivrée ni inquiétude de souffrir! N'est-ce pas beaucoup? Après cette exposition, je n'aurai plus besoin de vous importuner pour la mesme chose si longtemps; je me ferai, ce me semble, (9) bien entendre, en parlant en général de ma santé, dont pourtant je prendrai la liberté de vous rendre un compte fidèle, puisque j'ai franchi de vous dire ce qui me faisoit tant

(1) Notre Seigneur.
(2) Quelquefois de me coucher.
(3) Je crois.
(4) Aussy que cela attire mon attention.
(5) De l'espérance.
(6) Croi.
(7) Mon très révérend père.
(8) Me mettre.
(9) Fort.

de peine de ne vous pas dire. Je sens la joye et la consolation que je recevrai de ce que vous aurez la charité de me dire, par celle que je (1) ressens de vous en entretenir.

Je vois quelquefois (2) Me D. B? Elle va, ce me semble, bien droit à Dieu, et avec un dégagement qu'il luy met au cœur pourvu que personne n'entortille ni n'obscurcisse ses lumières. Elle n'auroit pas besoin de tant d'attirail qu'on luy en veut donner; mais je crains qu'on ne l'attriste, et il lui faudroit tout le contraire, car son mal est assez pour elle. Si elle avoit esté convertie en parfaite santé, (3) N. S. luy auroit donné le temps (4) d'acquérir des forces pour le jour de l'adversité; mais elle a beaucoup à souffrir! Elle est naturelle, (5) et a un tour aimable dans l'esprit; elle va à Dieu par son cœur. Vous achèverez, (6) M. T. R. P., ce qui reste à faire; elle vous verra bientôt. Voilà ce que j'envierois, si j'osois désirer quelque chose. Il faut finir cette lettre en vous demandant très humblement pardon de sa longueur, et en vous assurant de mes respects, et d'un attachement pour vous dont je ne crois personne aussi capable que je la suis.

Le mal dont je vous parle n'est pas ouvert, mais il y a à craindre qu'il ne s'ouvre, ce qui seroit le pis (7) qui pourroit arriver, à ce que croit l'homme qui l'a veu.

A. No 50.

F. Lettre 23. — Publiée par M. A. France (Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé), dans le journal *le Temps* du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 342-344.

52. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

29 juillet [16]92.

Je ne conçois de bien au monde que celuy de souffrir, et je ne désire que l'augmentation de cette pleinitude du cœur sur laquelle vous m'écrivez « qu'il faut augmenter sans bornes ». Je n'en sens point dans ma volonté, mais n'ayant point d'occasions d'épreuves difficiles, comment puis-je sçavoir comme je suis sur cela? car je ne puis compter tout ce que j'ay fait jusqu'icy pour N. S.

(1) Sens de vous entretenir.
(2) M. D. F.
(3) Notre Seigneur.
(4) D'aquerir.
(5) Elle a.
(6) Mon très révérend père.
(7) Qu'il put.

pour quelque chose, puisque je ne puis, sans horreur, tourner les yeux sur ma vie passée.

A. N° 51.

53. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [Circa août 1692?]

Je me trouve toujours de mieux en mieux de la vie que je mène, et, si ce qui m'est resté à voir nécessairement estoit retranché, je serois encore mieux.

Ma santé est toujours moins bonne ; les douleurs du mal que j'ai sont presque continuelles. Je me gouverne exactement comme me l'ordonne celuy que je vous ay mandé, qui me voit (1) et à qui je me suis confiée. Je vous dis sur cela la vérité, et il faudroit que je manquasse à vous obéir, et que je ne sçusse pas ma Religion, pour avoir une autre conduite. Je ne sçay quel plaisir on prend à dire tout le contraire de ce qui est ; les dévots me paroissent plus sujets à ce défaut que les gens du monde. Pourvu que vous me croiez, (2) M. T. R. P., c'est assez. J'ay si peu d'attention à tout (3), que je ne m'en souviens que lorsque j'y suis contrainte, et presque jamais par moy mesme.

Je ne vais presque plus à notre hopital (4) ; ma santé en a esté cause ; mais je me souviens que j'ay eu l'honneur de vous mander, il y a quelque temps, que j'estois inutile pour le bien des pauvres et que j'estois icy dans une bien plus profonde solitude, et, qui me convient, ce me semble, mieux. Je voudrois pourtant bien sçavoir ce que vous (5) en pensez, pour estre seure de ce que j'en dois penser.

A. N° 62.
F. Lettre 24.

54. — [*Mme de la Sablière à M...*]

22 aoust [1692]?

Il me semble, M^r^, que toutes les bontéz que vous avez pour moy méritent que je vous parle plus sincèrement qu'à personne ;

(1) A qui.
(2) Mon très révérend père.
(3) Le reste.
(4) [Les Incurables.]
(5) Vous pensez.

je regarde même tout ce que je vais vous dire comme une confession que vous brûlerez, s'il vous plait, après l'avoir leüe. Je crois mon mal incurable, et, sans entrer dans la cause ni dans les effets, ce que je ne pourrois pas faire, je vois fort bien que je n'ay qu'à souffrir jusqu'au dernier moment de ma vie, plus ou moins. Je donnerai à ce mal là tous les soulagemens qui me seront ordonnés par celuy entre les mains de qui je suis ; mais, de chercher des remèdes extraordinaires, ni de voir qui que ce soit, ni même de m'appliquer à ma santé avec une certaine exactitude, c'est ce que je ne ferai point, parceque je ne crois pas le devoir. Vous sçavez, M^r^, combien il y a que je vous dis que la vie que je mène m'est insupportable, combien je sens qu'elle m'éloigne de Dieu, et que je suis persuadée qu'il me veut dans une entière séparation. C'est ce qu'il m'a mis au cœur dès le premier moment de ma conversion, et à quoy j'ay si mal répondu que c'est présentement la plus grande peine que je porte. Il me semble que, par ce mal icy je sois averti[e] de nouveau qu'il me faut priver de tout ; c'est ce que je suis résolu[e] de faire sans le dire. Les personnes qui m'aiment le plus ne me parlent que de remèdes, que de questions sur ce que je souffre ; et, tout cela bien examiné devant N. S. quand on le voit sur la croix et qu'on désire d'y être attaché, paroit plus rempli d'amour propre que ce que l'on quitte. Je crois que le silence, la souffrance et la paix est tout ce qui m'est nécessaire. Voilà, M^r^, vous faire voir le fond de mon cœur, et produire dans le vôtre cette paix que je demande ! Je ne suis plus dans les violentes douleurs où j'ai été, et il semble que cela veuille prendre un train d'adoucissement. Je vous demande toujours, M^r^, votre souvenir devant N. S. C'est là où on doit s'aimer simplement et uniquement ; tout le reste n'est qu'illusion, et d'autant plus grande que l'on croit pratiquer la charité.

A. N° 5.

55. — [*De Mme de la Sablière à M...*]

2 septembre [16]92.

Je suis bien fâchée, M., de ne pouvoir faire ce que vous désirez de moy ; ce n'est point que je ne le veuille pas, c'est que je ne le pourrois pas. Bon Dieu ! comment pourrois-je faire un long narré de mon mal? je ferois autant de menteries que je dirois de mots. Je laisse le passé pour ce qu'il est, et il me semble que quand je dis le matin mon *Pater* avec un peu de foy, j'ay mon pain de la journée ; le lendemain n'est pas à moy. Je vois bien

que rien ne paroitroit plus fou que ce billet si il étoit trouvé; je ne m'en soucierois guère, mais il ne le sera pas, et je le compte brûlé aussitôt que lu. Je me conduis le mieux que je puis, mais un régime ne peut être pour un mal aussi inégal que le mien. Je suis très sensible à toutes vos bontés, Mr. Pour l'amour de N. S., mettez la coignée à la racine de l'arbre; il n'y a rien à faire branche à branche. Si vous sçaviez le secours et la sécurité qui se trouvent dans l'abandon, vous hairiez bientôt toute votre prudence. Je prie N. S. de tout mon cœur, de vous percer le cœur en sorte que toutes les lumières de votre esprit disparoissent.

A. No 8.

56. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Ce 7. septembre [1692].

Je vous suis sensiblement obligée, (1) M. T. R. P., de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Comme il m'a (2) paru toujours que vous me laissiez la maîtresse du plus ou du moins de retraite, j'ai toujours fait ce que j'ay pu pour aller en diminuant. Cependant mes anciens amis ne voulant point quitter prise, et moy, sentant, à n'en point douter, que je ne leur servois de rien et qu'ils me nuisoient, et le mal que vous sçavez me marquant plus singulièrement (3) que jamais que Dieu me veut dans un plus grand abandon de tout, j'ay tout quitté, sans exception, et même (4) je les (*sic*) vois très rarement; ainsi je suis dans une solitude entière qui est ce que j'ai toujours désiré, comme vous le sçavez. Je suis plus heureuse que je ne pourrois vous le dire; je suis avec Dieu et (5) les souffrances, que je regarde comme des marques continuelles de sa bonté envers moy.

Je suis fâchée de la vivacité du (6) P. G.; je l'admire. Je le verrai à cause de ce qu'il vous a écrit, car, sans cela, je le laisserois tranquillement au nombre des autres. L'abbé T. (7) est un des plus irrités, et il est bon que vous sçachiez que je ne luy avois (8) dit jamais un mot du commerce que j'ay (9) avec vous; mais au retour de Mr Oudot, il me vint voir, et avec

(1) Mon très révérend père.
(2) Toujours paru.
(3) Que Dieu.
(4) Je vois très rarement; je suis.
(5) Des souffrances.
(6) Père G... (Cf. nos 38, 39, 40).
(7) Le mot Testu est ajouté au-dessus du T., de la main du scribe qui a écrit le manuscrit F.
(8) Jamais dit.
(9) Chez.

une (1) discrétion très extraordinaire, me rompit en visière devant Mr Oudot (2) et de mes parens qui estoient avec moy, me disant qu'il avoit vu une (3) subscription de lettre à la Trappe qui s'adressoit à moy. Cela est rempli d'autres circonstances qui vous estonneroient, mais elles sont inutiles. Je ne vous dis cecy que dans la (4) crainte qu'il ne vous (5) écrive quelque chose ; mais je crois que laisser tomber et ne point du tout répondre, si cela luy arrive, seroit le mieux. Je ne crois pas qu'il y ait de tirannie égale à celle qu'il exerce sur (6) nous et ceux qui se disent (7) nos amis. Pour moy, je suis bien assurée qu'il n'y en a point que ceux qui (8) nous aiment en Dieu simplement et tranquillement, c'est ce qui me fait sentir que je suis en paradis de ne plus voir tous ces mouvemens et ces mauvais discours que j'entendois, surtout sur la dévotion, car ce sont les (9) prières de tous (10).

A. No 61.
F. Lettre 25.

57. — [*De Mme de la Sablière à M...*]

28 septembre [1692].

Quand vous ne m'auriez pas fait l'honneur de m'écrire, Mr, vous auriez receu de mes nouvelles, car j'étois en peine de l'état de votre santé. La mienne va et vient, mais en gros, elle est mieux ; c'est quelque chose. Ce n'est point à l'occasion de mon incommodité que j'ay pris le party de ne plus voir qui que ce soit, Mr, c'est que j'ay cru devoir faire ce sacrifice à Dieu. Je ne suis insensible ni à l'amitié ni à la bonne conversation, et c'est pour cela que j'y dois renoncer. Quand cela est fait aussi net et aussi généralement que je l'ay fait, je crois que je ferois une duplicité envers N. S. d'apporter des exceptions circonstanciées. Ainsi, Mr, permettez moy de refuser l'honneur que vous me voulez faire, et de trouver bon que j'envoie quelque fois sçavoir l'état de votre santé, qui ne peut être tout à fait bonne

(1) Indiscrétion.
(2) Et mes.
(3) Suscription.
(4) Croyance.
(5) Dise.
(6) Moi.
(7) Mes.
(8) Qui aiment.
(9) Pires.
(10) Ici se trouve, dans le manuscrit F, le paragraphe : « Quand je passe mes jours seule..., dans cette société de sçavans et gens éclairés de leur propre esprit », qui figure à la fin de la lettre no 39 (44 du manuscrit A.).

par ce tems là. Je suis très aise que vous soyez hors d'affaire, mais je vois qu'incontinent, c'est à recommencer ; il faut espérer que la campagne vous donnera des forces pour y vacquer. Je suppose que vous n'estes là que pour détruire tout ce qui met obstacle entre Dieu et vous ; sans cela ce seroit une illusion, qui, en donnant pour quelque temps du calme à votre corps, vous feroit éprouver les mouvemens de l'esprit dans les occasions encore plus violentes. Nous n'avons qu'une affaire, et, je puis vous assurer que quand on s'y abandonne tout entier, on trouve plus d'occupation qu'il n'en faut, non pas pour un jour, mais pour une éternité ; on est reposé et rempli, et les choses créées lassent et laissent un vuide qui désole. Croiés, Mr, que je prendrai toute ma vie un sincèr intérêt à ce qui vous touche, et que la vie que je mène est très propre à se souvenir des personnes que l'on estime et que l'on aime ; vous voiez bien par là que je ne puis vous oublier.

A. No 6.

58. — [*De Mme de la Sablière à M...*]

10. novembre [1692].

Je ne croiois jamais que vous pussiez avoir la goutte, Mr, si vous même ne me le disiez ; il n'y a donc plus de régime ni de manière de vivre qui mette à couvert des maux les plus douloureux? Je trouve bien des circonstances dans celuy là qui doivent vous faire penser comme je sens que vous pensez, car il ne faut pas croire que l'on ne s'entende point en gardant le silence. Rendés à N. S. tout ce qu'il vous donne, Mr, il vous comblera de nouveau de plus grandes grâces ; c'est une vérité d'expérience. Nous dissipons tout notre bien avec nos semblables, et nous demeurons à sec. Je suis persuadée plus que jamais que les hommes ne font que se nuire en se voyant, mais non pas en se souvenant les uns des autres. Faites moy donc la grâce de ne me pas oublier, Mr, et de croire que je ne vous oublierai de ma vie. Ma santé va et vient, mais le meilleur état n'est pas trop bon.

A. No 7.

59. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

Fragment. [1692.]

Que je suis heureuse ! je ne vois plus (1) que l'éternité devant moy ! Quand on a donné son cœur à Dieu, tout est fait ; on n'a

(1) Devant moi.

plus (1) que des sacrifices à luy faire quoy qu'on fasse. Je vois icy tous les jours le lieu où je serai enterrée (2), et je trouve cette veue là si tranquille que je l'aime tout à fait ; mais il me semble qu'à cette occasion, non plus qu'à nulle autre, nous ne devons rien désirer. C'est toujours mon point de veue dans tout ; rien n'esteint si net les mouvemens, et ne (3) mortifie tant l'humanité, ce me semble.

A. N° 55.
F. Fragment 16.

60. — [*De Mme de la Sablière à*] *Mr M.* (4).

[1692 ou 1693.]

Je vous prie, Mr, de présenter ce billet. J'y fais une prière que je vous fais tout de même, c'est que la nature de mon mal ne soit jamais sceue ni connue de personne, non pas même après ma mort ; car d'ordinaire, les secrets deviennent fort différens, et moy, je les trouve tout de même. Mon mal augmente considérablement ; il n'y a pas d'apparence que cela aille bien loin. Je ne demande que la volonté de Dieu. Je compte toujours sur le secours de vos prières. Adieu, Mr.

A. N° 58.

61. — [*De Mme de la Sablière à l'abbé de Rancé.*]

DERNIÈRE LETTRE

[1692 ou 1693] (5)?

La maladie que j'ay augmente tous les jours, (6) M. T. R. P. ; il y a apparence qu'elle n'ira pas loin. Je vous supplie très humblement que le mal que j'ay ne soit jamais sceu de personne, pas plus après ma mort que pendant ma vie. Dieu vous récom-

(1) De sacrifice.
(2) [Peut-être le cimetière de Saint-Sulpice, situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue du Bac, sur l'emplacement actuel des magasins du Bon Marché, et qu'on pouvait apercevoir de la rue Rousselet, à droite de la rue de Babylone.]
(3) Fortifie.
(4) Vraisemblablement M. Maisne, secrétaire de Rancé.
(5) Mme de la Sablière mourut le 6 janvier 1693.
(6) Mon très révérend père.

pensera sans doute de tous les biens que vous m'avez faits, et je l'en prie de tout mon cœur. Je me sens toujours (1) dans la même tranquillité et le mesme repos, attendant l'accomplissement de la volonté de Dieu sur moy ; je ne désire autre chose.

A. N° 63.

F. Lettre 37 et dernière. — Publiée par M. A. France (Lettres inédites de Mme de la Sablière à Rancé), dans le journal *le Temps* du 27 septembre 1891, et dans *la Vie littéraire*, Paris, Calmann Lévy, 1921, in-18, t. IV, p. 345.

(1) La même.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1640. 18 MARS

Acte de baptême de Marguerite d'Hessin.

« Le dimanche après midi, [dix-huitième mars 1640], a esté baptisez par Monsieur Mestrezat, Marguerite, fille de Gilbert d'Hessin et de Marguerite Menjot, — présentée par Me Paul Menjot et Marie Lambert. »

Registres des Baptesmes administrés en léglise réformée, année 1640, p. 20. Copie de la main de M. G. Desnoiresterres, prise aux archives de l'état civil du Palais de justice antérieurement à 1865, et publiée par lui dans *les Cours galantes*, Paris, Dentu, 1865, in-16, t. I, p. 205, avec une faute d'impression : Merisot au lieu de Menjot.

II

1654. 20 FÉVRIER

Contrat de mariage d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de Marguerite Hessein.

« Furent présents en leurs personnes Anthoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, demeurant à Paris, rue neufve des Fosséz Montmartre, paroisse Saint-Eustache, filz de Nicolas de Rambouillet, sieur du Plessis et Lancey, conseiller secrétaire du roy et de ses finances, et de deffuncte dame Catherine Bigot, jadis sa femme, assisté dudit sieur son père, à ce présent pour luy et en son nom, d'une part ; — Gilbert Hessein, demeurant à Paris rue des Fossez et parroisse Saint Germain d'Auxerrois, tant en son nom que comme stipulant en cette partye pour damoiselle Margueritte Hessein, sa fille, et de deffuncte damoiselle Margueritte Menjot, jadis sa femme, ladicte damoiselle Margueritte Hessein, aussy à ce présente, de ses vouloir et consentement, pour elle et en

son nom, d'autre part ; — lesquelles partyes en la présence, par l'advis et consentement de leurs parens et amys cy après nomméz, sçavoir, de la part dudit sieur Anthoine de Rambouillet : dudit sieur Nicolas de Rambouillet, son père ; dame Anne Gangnot, à présent sa femme en secondes nopces ; Nicolas Rambouillet, [Paul de] Rambouillet Duplessis, [Pierre de] Rambouillet de Lancey, frères, damoiselle Catherine Rambouillet, sœur, vefve de deffunct Jacques du Monceau, escuier, sr de Lestang, receveur des traictes en Champagne ; damoiselle Anne Rambouillet, sœur ; Gédéon Tallemant, sr Desréaux, et damoiselle Elizabeth Rambouillet, sa femme, sœur ; M. Henry de Massue, chevalier, seigneur de Ruvigny, premier veneur et faulconnier de Monseigneur le duc d'Anjou, et dame Marie Tallemant, son espouse, cousine germaine, et Mre François Tallemant, conseiller, aumosnier du roy et prieur de Sainct Yrénée de Lyon, cousin.

« Et de la part de ladicte damoiselle Margueritte Hessein : dudict sieur Hessein, son père ; damoiselle Marie Hessein, vefve de deffunct Mr Maistre Ysaacq Regoumier, vivant conseiller du roy en sa Cour des Monnoyes, et tante paternelle ; Paul Menjot, escuier, sieur de la Creuze, conseiller du roy, trésorier de France et général des finances à Alençon, Anthoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roy, oncles maternelz ; Mre Georges de Clermont, chevalier, marquis de Saint Agnan, cousin germain à cause de dame [Magdelaine] Godon, son espouze, et damoiselle Anne Hosqueper, vefve de Adam de la Planche, vivant escuier, sieur de Cocos.

« Vollontairement reconnurent et confessèrent avoir faict et font entre elles les traicté de mariage, dons, douaire, conventions et choses qui ensuivent. Cestasçavoir ledit sieur Gilbert Hessein avoir promis et promet par ces présentes donner et bailler ladite damoiselle Margueritte Hessein sa fille, de sesdicts vouloir et consentement, audit sieur Anthoine de Rambouillet, qui, de sa part, l'a promis prendre pour femme et légitime espouze, et en solempniser les espouzailles en face d'église, soubz sa licence, dans le plus bref temps que faire ce pourra et qu'il sera advisé et délibéré entreulx, leursdicts parens et amys. »

Le contrat stipule communauté de biens. Les époux ne seront pas tenus de dettes antérieures au mariage.

Gilbert Hessein donne à sa fille 100 000 livres tournois pour tout droit à la succession de sa mère et en avancement d'hoirie sur sa propre succession. Les deux tiers en seront payés la veille des épousailles, et le dernier tiers après sa mort, sur sa succession, s'il n'a été payé de son vivant. Un tiers desdites 100 000 livres sera mis en communauté et les deux autres tiers resteront propres à l'épouse.

Le douaire préfix sera de 2 500 livres sans enfants, et de 2 000 livres s'il en existe. Le préciput du survivant de 6 000 livres. Tous propres aliénés devront être remployés.

L'épouse pourra renoncer à la communauté en reprenant ses apports. En cas de prédécès de l'épouse sans enfants, l'époux pourra exclure son père ou ses héritiers de la communauté en leur restituant les apports de l'épouse, et à son père, une somme de 16 666 l. 13 s. 4 d.

Nicolas de Rambouillet donne à son fils 150 000 livres tournois pour tous droits à la succession de sa mère et en avancement d'hoirie sur sa propre succession. Il lui en sera payé 100 000 livres la veille de son

mariage et les 50 000 autres après le décès de son père. Il entrera de cette somme en communauté 33 333 l. 6 s. 8 d., les deux autres tiers resteront propres au futur. Nicolas s'engage à nourrir et loger le jeune ménage, avec cinq serviteurs ou servantes et deux chevaux de carrosse, à raison de 1 500 livres par an.

Le 24 mars 1654, les mariés signent deux quittances : l'une à la décharge de Gilbert Hessein, de 66 666 l. 13 s. 4 d. payés en louis et écus d'or, pistoles d'Espagne et louis d'argent.

L'autre de 100 000 livres tournois à la décharge de Nicolas de Rambouillet, savoir : 46 000 livres tournois en deniers comptants ; 36 000 livres en une maison à Paris, sise rue des Fossés-Montmartre ; et 18 000 livres en deux parties de rente de 500 livres chacune, constituées par Pierre de Croismare et Judith de Clermont, sa femme, à Étienne Ducloz et à Georges Robillard.

La minute appartient à l'étude de Me Thomas, notaire à Paris, 17, rue Bleue.

III

1654. 15 MARS

Acte de mariage d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de Marguerite d'Hessein.

1654. 15 mars. — « Mariage d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, fils de Nicolas, sieur du Plessis, conseiller secrétaire du roi et des finances, et de Catherine Bigot, avec Marguerite d'Hessein, fille de Gilbert d'Hessein et de Marguerite Menjot. »

Copie prise par MM. Haag sur le *Registre des mariages publiez et célébrez en l'Eglise réformée de Charenton*, année 1654, p. 99, communiquée par M. Henri Bordier. Cet acte a été cité en 1865 par G. Desnoiresterres dans *les Cours galantes* (t. I, p. 172).

IV

1668. 14 AVRIL

Protestations de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablonnière (sic), *contre les signatures exigées d'elle par son mari.*

Aujourd'hui est comparue par devant les notaires du roy notre sire au Chastelet de Paris soubzsignés, Marguerite Essin, femme d'Antoine de Rambouillet, escuier, sieur de la Sablonnière (*sic*), estant

de présent dans le couvent de lospice de Charonne, seis rue Saint Père à Saint Germain des Prez, parroisse Saint Sulpice, laquelle a dict et déclaré que depuis treze ou quatorze mois en ça, ledit sieur son mary l'a obligée d'aller demeurer dans le couvent et hospice de Charonne, est demeurée d'accord de sa pention et ly a mennée soubz le pretexte que leurs humeurs ne se pouvoient accommoder, quoy qu'il y ait quatorze ans qu'ilz soient pourveus par mariage, et qu'ils ayent trois enffans de leurdit mariage, et qu'elle ne luy aye jamais donné subject de la mal traicter comme il a faict. Et depuis quatre ou cinq mois en ça, il s'est advisé de luy proposer de faire une séparation de biens et d'habitation entr'eux, l'a tousjours persuadée de ce faire, et que pour y parvenir, il estoit nécessaire qu'elle demandast ladite séparation en justice, et intentast action contre luy pour ce subject, à quoy elle a resisté et reffuzé de faire. Ce que voyant ledit sieur son mary, il lui a dict plusieurs parolles désobligeantes, mesmes faict diverses menasses, qu'il destourneroist ses biens et les meteroict de telle nature qu'elle n'en auroict jamais de congnoissance, soict pendant son vivant ou après sa mort (*sic*), et pour exiger d'elle des adventages indirectz, il l'a pressée de renoncer à sa communaulté affin de la frustrer des avantages et de la portion qui luy en pourroict appartenir, tant pour le passé que pour ladvenir, mesme la veult contraindre de faire une donnation de partye de ses biens au proffict de leurs enffans communs, quoy qu'elle ne soit poinct en volonté de la faire ny de se départir ny despouiller aucunement de la proprietté et jouissance des biens et droictz à elle appartenant. Et pour parvenir à ses intentions, il l'a menacée des plus fâcheux traictemens sy elle ne signe tous les actes qu'il désirera tirer d'elle, soict qu'ilz soient conçus en termes de transaction, donnation ou aultrement. A quoy apréhendant ne pouvoir résister pour l'auctorité absolue qu'il a sur elle, et pour la crainte qu'elle a que les reffus qu'elle en voudroict faire n'eussent des suites plus préjudiciables, elle a été conseillée de souscrire et signer tous les actes que ledict sieur son mary souhetera d'elle sans en considérer la qualitté, pour en evitter de plus grands accidans, soubz les protestations neantmoings qu'elle faict par ces présentes, que le tout ne luy pourra nuire ny préjudicier, et de se pourveoir en temps et lieu contre lesdicts actes, ainsy qu'elle advisera bon estre pour la conservation de ses biens et droictz et des aventages qui luy peuvent estre acquis par son contract de mariage, auquel elle nentend aucunement desroger, ny innover. Dont et de ce que dessus, ladite dame comparante a requis et demandé acte ausdicts notaires, qui luy ont octroyé le présent pour luy servir et valloir ce que de raison. Ce fut faict, dit, déclaré, protesté, requis et octroyé au parloir dudit hospice, l'an 1668, le 14e jour d'avril après midy. Et a signé avec lesdicts notaires :

Marguerite Hessin ; Moufle et Ogier, notaires.

La minute est conservée dans l'étude de Me Carré, notaire à Paris, place des Petits-Pères.

V

1668. 17 MAI

Renonciation de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, à sa communauté de biens avec son mari.

Aujourd'hui est comparue par devant les notaires garde-notes du roy nostre sire en son Chastelet de Paris, damoiselle Margueritte Hessin, femme d'Anthoine de Rambouilet, escuier, sieur de la Sablières, demeurant à Sainct Germain des Prez lès Paris, rue des Sainctz Pères, dans le couvent de l'hospice de Charonne, paroisse Sainct Sulpice, laquelle a dict et déclaré qu'elle a renoncé comme par ces présentes elle renonce à la communauté de biens qui est entre ledict sieur de la Sablières, son mary, et elle s'est tenue et tient à ses dot, douaire et conventions matrimoniales portées par leur contract de mariage, après qu'elle a juré et affirmé par devant lesdicts notaires soubssignés, n'avoir pris ny appréhendé aucuns biens et effects de ladicte communauté ; et pour, sy besoing est, faire plus ample renonciation en justice, elle a faict et constitué son procureur le porteur des présentes, auquel elle en donne pouvoir de ce faire, et de ce, qu'au cas appartiendra, sera requis et nécessaire, et d'en requérir et demander acte. Promettant, obligeant et renonçant... Faict et passé à Paris, en la maison en laquelle est logée ladite damoiselle de la Sablières sus déclarée, l'an 1668, le dix-septième jour de may après midy, et a signé :

Marguerite HESSIN ; MOUFLE et OGIER, notaires.

Étude de Me Carré, notaire à Paris, place des Petits-Pères.

VI

1668. 18 MAI

Sentence de séparation de biens et d'habitation rendue par Antoine Daubray, lieutenant criminel au Châtelet, en faveur de Marguerite Hessein, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière.

Entre dame Marguerite Hessein, femme authorizée par justice au reffus d'Antoine de Rambouillet, escuyer, sieur de la Sablière, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances, demanderesse en séparation de biens et d'habitation, suivant sa requeste contenant sa plainte faite le 29me avril 1668, exploit dudit jour et moyens fournis le troise may audit an, d'une part ;

Et ledit sieur de Rambouillet deffendeur, d'autre part ;

Il sera dit, après que ladite dame demanderesse a esté ouye en la

Chambre du conseil, qu'elle est et demeurera séparée de biens et d'habitation d'avec ledit sieur deffendeur son mary, auquel deffences sont faites de la hanter ny fréquenter, luy mesfaire ny mesdire. Et en conséquence de la renonciation par elle faite à leur communauté par acte passé pardevant Moufle et Ogier, notaires en ceste cour, le 17e may 1668, ledit sieur deffendeur est condamné de rendre et restituer à la demanderesse la somme de 66 666 livres, 13 sols, 4 deniers, qu'il a receue des 100 000 livres à luy promises en faveur de mariage, ainsy qu'il appert par contract et quitance passés par devant Lecat et de Bierne, notaires en cette Cour, les 20 febvrier et 24 mars 1654, avec la somme de 139 livres, 10 sols, à laquelle montent les interests de ladite somme de 66 666 livres, 13 sols, 4 deniers, à compter dudit jour 29 avril 1668, qu'ils ont été demandés, jusques à ce jour, et ceux qui escherront cy après jusques à l'actuel payement suivant l'ordonnance. Et outre, de luy bailler et payer doresnavant par chacun an, de quartier en quartier et par advance, la somme de mille livres de pension allimentaire en atendant que douaire ayt lieu. Nonobstant choses proposées au contraire par lesdites partyes, dont elles sont déboutées, et ledit deffendeur condamné aux despens à taxer.

[*Signé*] : Daubray, jugé le 18 may 1668. Petitpied, Guillois, Dufour, Renard.

MM. le lieutenant civil rapp. ; Regnard, Dufour, L'Usson, Petitpied, Guillois (J.) (1).

Archives nationales. Châtelet. Sentences sur rapport. — Y 8829.

VII

1668. 30 mai

Sentence du Châtelet de Paris portant séparation de Marguerite Hessein et d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, son mari.

Veu [le procès meu et pendant en jugement devant nous] pour raison de ladite dame Hessein, [femme authorizée par justice au reffus d'Antoine de Rambouillet, escuyer, sieur de la Sablière, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances, demanderesse en séparation de biens et d'habitation, suivant sa requeste, contenant sa plainte faite le 29e avril 1668, d'une part ; — et ledit sieur de Rambouillet, deffendeur, d'autre part ; pour raison des demandes, défenses, fins et requêtes et conclusion des parties qui estoient sçavoir de la part de ladite dame Hessein], ...à ce qu'il fust dict, [qu']en conséquence de la preuve qui résulte de l'enquête faite par le commissaire Guicart le 9 may 1668, et de la renonciation faite par ladite dame Hessein à la communauté dentre ledit sieur de la Sablière et elle, passée par devant Moufle et Ogier, notaires en ceste cour, le

(1) En marge : Barangier, Vouet, xxx may 1668.

17 desdits mois et an, ladite dame Hessein seroit et demeureroit séparée quand aux biens d'avec ledit sieur de la Sablière, son mary, pour doresnavant jouir à part et divis des biens à eux appartenants ; lequel sieur de la Sablière seroit condamné rendre et restituer à ladicte Hessein la somme de 66 666 livres, 13 sous, 4 deniers, qu'il a receuz pour les deux tiers de 100 000 livres à luy promis en faveur du mariage d'entre eux, ainsy qu'il est porté par le contract qui en a esté passé par devant Le Cat et de Bierne, notaires en ceste cour, le 20e febvrier 1654, avec le proffict et intérêt de ladite somme à compter dudit jour 29 avril, et en attendant que douaire ayt lieu, ledit sieur de la Sablière seroit tenu luy faire provision de douaire de la somme de 2 000 livres par chacun an, laquelle somme il lui payeroit de quartier en quartier et par advance ; comme aussy en conséquence des sévices et mauvais traitements faicts à ladicte dame Hessein par ledit sieur de la Sablière, tant contenus en ladite requête que en ladite enquête, elle seroit et demeureroit séparée d'habitation d'avec ledit sieur de la Sablière, [avec] deffense à luy de la hanter, fréquenter, battre, excéder, meffaire ny mesdire, soubz telles peines qu'il nous plaira arbitrer n[ommer] et condamner ès despens ;

Et des deffenses, causes, etc., dudict sieur de la Sablière, etc., il fust dict qu'il seroit deschargé et envoyé quitte et absoulz avec réparation d'honneur, despens, dommages et interests auquel pourra [pretendre?] parce que par acte [et jugement?] darnier rendu contradictoirement entre eux le 12 desdits mois et an, eussions ordonné que la requeste de la demanderesse, avec les pièces et exploits des partyes, seroient mises en noz mains dans trois jours pour faire droict sur la séparation de biens et d'habitation requisez par la demanderesse, *alias* forclos et débouttée, le procès jugé sur ce qui seroit trouvé produict à Cour, sans autre forclusion ny signiffication suivantes...?

Veu... [que par] le contract de mariage des partyes receu par Le Cat et de Bierne le 20 febvrier [16]54, contenant qu'il y auroit communauté entre elles, le père de ladite demanderesse leur avoit promis 100 000 livres, dont en entreroit en communauté le tiers, et les deux tiers stipulléz propres à elle [et] aux siens, avec faculté pour elle de renoncer à la communauté sans estre tenue de debtes, ensuite duquel est la quittance des parties, baillée au père de ladite dame avérée par les jurans? le 24 mars [16]54, de la somme de 66 666 livres, 13 sous, 4 deniers ; la renonciation par elle faicte à ladite communauté, reçue par Moufle et Ogier, notaires, le 17 des présens mois et an ; la requête qu'elle nous a présentée, contenant sa plainte des mauvais traictements et sévices dudict défendeur, au bas de laquelle est notre ordonnance du 29 avril dernier, contenant la demanderesse autorisée de ses droictz, et, à cet effect, assignation, et, ce pendant, permis saisir ; au bas de laquelle requeste est l'assignation donnée au deffendeur par devant nous, pour procedder sur ladite requeste le 3 dudit mois d'avril ; les défenses dudit sieur baillées le 2 des présens mois et an ; les répliques de la demanderesse signiffiées le 3 des présens mois et an ; le jugement contradictoire? du 3 may, portant que les partyes comparestront par devant nous pour estre ouis ; le procès verbal dudit sieur lieutenant civil du 5e du présent mois, contenant la comparution de la demanderesse, au bas duquel est l'ordonnance portant acte de sa com-

parution et de son dire, et permis à elle de faire preuve de ses faictz par devant le commissaire Guynet [ou Guymet] ; la signification dudit procès verbal faicte au deffendeur le 7 du présent mois ; l'ordonnance du commissaire Guinet du 8, aux fins de faire assigner les tesmoins, les assignations données le mesme jour aux tesmoins et au défendeur pour veoir jurer l'enquête faite par ledit commissaire, composée de trois tesmoins du neufième ; signiffication des noms desdits tesmoins, d'un réqre du défendeur, baillé le 11, qu'il luy soit baillé coppie de lenquête, signiffication de coppie de ladite enquête faicte audict défendeur le 12, les moyens de blasme du défendeur baillez le 2e jour de may, appointement de mestre, et autres pièces soussignées, ensemble les inventaires de production desdites partyes, et tout veu et considéré ; nous disons...

Prononcé en la présence de Me Pierre Barangier et de ladite dame Hessein, et en l'absence de Me Vouet et dudit sieur de la Sablière, le trente may 1668.

Archives nationales. Châtelet. Sentences sur rapport. — Y 88. 29.

VIII

1668. 13 JUILLET

Protestations de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablonnière, contre les signatures obtenues d'elle par son mari.

Et le treizième jour de juillet audit an 1668, est comparue par devant les notaires du roy au Chastelet de Paris soubzsignés, ladite dame Margueritte Hessin, femme dudict Anthoine de Rambouillet, escuier, sieur de la Sablonnière, nommés en l'acte devant escript [du 14 avril 1668], demeurante à présent à Paris, rue Traversine, paroisse Saint Roch, laquelle a dict et déclaré que mardy dernier, dix du present mois, elle signa trois actes en présence de Me Bouret et son compagnon, notaires, pour estre par eux receus, les dates desdicts actes en blanc. Le premier est une transaction pour estre passée entre ledict sieur son mary et elle, au sujet de leur séparation. Le deuxième est une donation qu'elle fait à leurs enfants de 33 333 livres, 6 sous, 8 deniers, restant des 100 000 livres à elle promis en faveur de son mariage par le contract d'icellui, et des interests de ladicte somme, bien qu'ils luy appartiennent, acceptée par ledict sieur son mary qui doict estre à cet effect esleu tuteur de leursdicts enfans. Et après, la datte de ladicte donnation doibt estre remplye. Le troisiesme est une renonciation par elle faicte à la donnation entre vifs qui a esté faicte à son proffict par le sieur Nicolas de Rambouillet, son beau-frère, de la somme de 966 livres, 14 sous tournois de pention viagère, sa vie durant, qui doibt estre dépozée entre les mains du sieur Conrat, secrétaire du roy, soubz des conditions verballes qui ont esté forcément tirées d'icelle

comparante. Et d'aultant qu'elle n'a signé les trois susdicts actes qu'à cause de la continuation du mauvais traictement et menasse qui luy ont esté et sont faictz par ledict sieur son mary, elle a dhabondant réytairé ses protestations qu'ils ne luy pourront nuire ny préjudicier ny à ses droits, et de se pourvoir contre iceux par les voyes de droit lors et touttesfois et quants qu'elle jugera à propos. Dont et de quoy elle a requis et demandé acte ausdicts notaires, qui lui ont octroyé le présent pour luy servir et valloir ce que de raison. Ce fut faict, dict, déclaré, protesté, requis et octroyé en la maison où ladite dame est logée, sus déclarée, les jour et an devant dictz. Et a signé :

Marguerite Hessin ; Gigault et Ogier, notaires.

La minute est conservée dans l'étude de Me Carré, notaire à Paris, place des Petits-Pères.

IX

1672. 10 décembre

Contrat de mariage de Jacques Muysson, sieur du Toillon, conseiller en Parlement, et d'Anne de Rambouillet.

Contrat de mariage de Mre Jacques Muysson, seigneur du Touillon, conseiller du roi en sa Cour de Parlement, demeurant à Saint Germain des Préz, rue des Marestz, fils de défunts Henry Muysson, escuier, conseiller du roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Peronne Conrart, jadis sa femme, accordé le 10 décembre 1672 avec damoiselle Anne de Rambouillet, fille de Anthoine de Rambouillet, escuier, sieur de la Sablière et du Plessis, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant rue des Fossés Montmartre, paroisse Saint Eustache, et de dame Marguerite Hessein, consentante ; lesdits futurs assistés de : Henry Muysson, escuier, sieur du Bailleul, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, audiencier en la chancellerie du palais à Paris, frère ; dame Marie Muysson, espouse de Mre François de Morin, chevalier, seigneur de Sandart, sœur ; Théodore Lecocq, escuier, sieur des Moulins et de Saint Léger, et dame Madeleine Muysson, son épouse, sœur ; Philippe Muysson, escuier, sieur de Barré et de Ryeux, conseiller du roi, ancien audiantier en la chancellerie du Palais, oncle paternel ; Valentin Conrart, escuier, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, oncle maternel ; dame Madeleine Muysson, son épouse, tante paternelle ; Jacques Conrart, escuier, conseiller secrétaire du roi, oncle maternel ; Jacques Conrart, escuier, sieur de Rabodinghem, cousin germain du futur ; — Anthoine de Rambouillet, escuier, sieur de la Sablière, père ; dame Anne Gaignot, veuve de Mr [Nicolas] de Rambouillet, sieur du Plessis, conseiller secrétaire du roi, ayeul paternel ; Mre Nicolas de Rambouillet, conseiller, maître

d'hôtel du roi, oncle paternel ; dame Anne Le Moutonnier, son épouse ; Pierre de Rambouillet, escuier, sieur de Lancey, aussi oncle ; dame Françoise Lecocq, veuve de Mre Paul de Rambouillet, sieur du Plessis, tante ; damoiselle Marie de Rambouillet, sa fille ; Mre Gédéon Tallemant, escuier, sieur des Réaux, et dame Elisabeth de Rambouillet, son épouse, tante paternelle ; damoiselle Anne de Rambouillet, fille, tante paternelle ; Mre Anthoine Menjot, conseiller et médecin du roi, grand oncle maternel de la future.

Antoine de Rambouillet donne à sa fille une dot de 100 000 livres, dont 13 000 livres seront défalquées pour la nourriture des époux, de trois laquais et d'une servante qui leur sera fournie par ledit Antoine pendant six ans.

Philippe Muysson, ancien audiencier de France, célibataire, oncle de l'époux, en exécution de la volonté de Jacques Muysson, son frère, dont il a hérité, assure à chacun de Jacques Muysson, futur époux, et d'Henry Muysson, son frère, après son décès, une somme de 60 000 livres.

Ce contrat passé devant Bouret, notaire au Châtelet de Paris, fut ratifié devant lui, le 11 janvier 1679, par dame Marguerite Hessein, épouse séparée de biens et d'habitation d'Antoine de Rambouillet, escuier, sr de la Sablière, demeurante à Paris, rue Neufve des Petits Champs, paroisse Saint Roch, qui l'avait antérieurement approuvé par une lettre missive, jointe au contrat, du 10 décembre 1672 (1).

Étude de Me Charpentier, notaire à Paris, avenue de l'Opéra, no 16.

X

1672. 11 DÉCEMBRE

Acte de mariage de Jacques Muysson, sieur de Toillon, et d'Anne de Rambouillet.

Mariage de Jacques Muysson, sieur de Toillon, conseiller au Parlement, fils de Henri, conseiller secrétaire du roi et des finances, et de Perronne Conrart, âgé de 33 ans, avec Anne de Rambouillet, fille d'Antoine, sieur de la Sablière, conseiller secrétaire du roi et des finances, et de Marguerite Hessein. Témoin : Henri Muysson, sieur de Bailleul, audiencier de la chancellerie.

Copie prise par MM. Haag sur les *Registres de mariage du temple de Charenton,* communiquée par M. Henri Bordier.

La famille Muysson établissait sa filiation depuis Jacques Muysson, sieur du Toillon en Hainaut, habitant de Valenciennes, mari de Marie Conrart, qui chercha refuge en France avec les Conrart lors des cruautés

(1) Cf. chapitre VIII.

lu duc d'Albe. Il avait eu 7 enfants : 1° Jacques, sieur du Toillon ; ° Henri, qui suit ; 3° Jeanne, femme, en 1627, de Jonathas Petit, sieur lu Clos Hardy, contrôleur général des forêts ; 4° Philippe, audiencier le France, mari de Marie Bazin ; 5° Madeleine, femme du célèbre Va-entin Conrart ; 6° ... femme de Masclary ; et 7° Marie, femme en 1623 le François Mandat, conseiller et médecin ordinaire du roi.

Henri Muysson épousa Péronne Conrart, sœur de Valentin, fille le Jacques Conrart et de Marie Targer, dont il eut 6 enfants : 1° Henri, ieur de Bailleul, secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie, marié n 1676 à Madeleine Mercier, veuve et remariée à Nicolas de Mon-eaux, sieur de Lestang, colonel de cavalerie ; 2° Jacques, né en 1636 le gendre de Mme de la Sablière) ; 3° Catherine, femme, en 1676, de acques de Dompierre, sieur de Jonquières ; 4° Péronne, femme, n 1671, d'Adam de la Basoche, sieur d'Hériqueville, conseiller au arlement de Rouen, 5° Madeleine, femme, en 1676, de Théodore Le ocq, sieur de Saint-Léger, dont la fille, Mlle de la Croix, apporta, en 720, à l'hôpital des réfugiés de la Providence à Londres, son collier le perles ; enfin, Marie, femme, en 1672, de François de Morin, écuyer, ieur de Sendat.

Haag, *France protestante*, article « Muysson ». Bibliothèque nationale. abinet des titres. Dossier Muysson.

XI

1677. 5 mai

Inhumation de Marie-Magdelaine Vangangelt.

« Marie Magdelaine Vangangelt, fille de Gaspar Vangangelt, bourgois le Paris, et de Magdelaine Verbecq. »

Registre des enterrements de ceux de la religion P. R., faits au cime-ière de la rue de Saint Père, année 1677, p. 13.

Acte publié par G. Desnoiresterres, dans *les Cours galantes*, Paris, . Dentu, 1862, t. I, p. 198, note 1.

XII

1678. 9 mai

Contrat de mariage de Guillaume Scott, sieur de la Mézangère, conseiller au parlement de Rouen, et de Marguerite de Rambouillet.

Contrat de mariage de Mre Guillaume Scott, seigneur de la Mézangère, conseiller au parlement de Rouen, fils de Guillaume Scott, aronet héréditaire d'Angleterre, et de dame Catherine Fortry, accordé

le 9 mai 1678 avec damoiselle Marguerite de Rambouillet, fille d'Antoine de Rambouillet, escuier, s^r de la Sablière et du Plessis, conseiller et secrétaire du roi, et de dame Marguerite Hessein, sa femme, lesdits futurs assistés (en l'absence des père et mère de l'époux, représentés par procureurs) de Guillaume Scott, escuier, cousin ; de Taneguy Galle, bourgeois de Rouen ; de Me Jean Belette, banquier, amis du futur ; — d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de dame Marguerite Hessein, son épouse, père et mère de la future ; de dame Anne Gaignot, sa grand'mère paternelle, veuve de Me Nicolas de Rambouillet, conseiller secrétaire du roi ; Me Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lançay, et dame Anne Bourdin, sa femme ; damoiselle Anne de Rambouillet, fille ; Francois (*sic*) Tallemant, escuier, sieur des Réaux, et damoiselle Élisabeth de Rambouillet, sa femme, ses oncles et tantes ; Mre Jacques Muisson, sieur du Toillon, conseiller au Parlement, son beau-frère, à cause de dame Anne de Rambouillet, sa femme ; noble homme Antoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, son grand oncle paternel ; Nicolas de Rambouillet, escuier, sieur du Plessis-Fèvre, son frère ; Pierre Hessein, escuier, secrétaire des dragons, son oncle maternel ; dame Françoise Le Cocq, veuve de Me Paul de Rambouillet, sieur du Plessis, conseiller secrétaire du roi, sa tante paternelle ; [N...] Bigot, escuier, commissaire à la conduite du régiment des gardes, et dame Catherine de Monceaux, sa femme, cousins paternels ; [Nicolas] Fremont, sieur d'Ablancourt, ami de la future.

La Sablière donne en dot à sa fille 100 000 livres tournois ; le préciput est de 10 000 livres.

Les parents du futur assurent aux futurs, et à leur train et équipage (8 domestiques et 4 chevaux), le logement, la nourriture et une rente annuelle de 6 000 livres ; ou, s'ils le préfèrent, une rente de 8 000 livres sans nourriture ni logement.

Contrat passé devant Bouret, notaire au Châtelet de Paris.

Étude de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra.

XIII

1678. 10 MAI

Acte de mariage de Guillaume Scott, sieur de la Mésanchère, et de Marguerite Rambouillet.

Mariage de Guillaume Scott, sieur de la Mésanchère, conseiller au parlement de Normandie, avec Marguerite Rambouillet, fille d'Antoine, sieur de la Sablière, et de Marguerite Hessein.

Copie prise par MM. Haag sur les *Registres de mariage du temple de Charenton,* communiquée par M. Henri Bordier.

XIV

1679. 13 AVRIL

Testament d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, secrétaire du roi.

Par devant les conseillers du roy, notaires garde notes au Chastelet de Paris, soussignéz, fut présent Antoine de Rambouillet, escuier, sieur de la Sablière et du Plessis, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, rue des Fossez de Montmartre, parroisse Saint Eustache, lequel gisant au lit malade de corps en une chambre au premier estage du corps de logis de devant de ladite maison où il demeure, ayant veue sur ladite rue des Fossez, sain toutesfois d'esprit, mémoire et entendement, comme il est apparu aux notaires soussignez par ses parolles et actions, concidérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure, ne voulant décéder sans tester, mais durant que le sens et la raison sont en luy, a faict, dicté et nommé auxdits notaires son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et ainsy qu'il ensuit :

Premierement, comme bon chrestien, a recommandé son âme à Dieu le créateur, qu'il supplie par le mérite infiny du sang précieux de Nostre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ, de luy pardonner ses fautes et colloquer son âme, quant elle se séparera de son corps, en son Paradis.

Déclare qu'il veult vivre et mourir en la religion qu'il professe, nommée en France prétendue réformée. Item, veult et ordonne qu'il soit mis de ses biens entre les mains de M. Manjot, conseiller et médecin du roy, la somme de 6 600 livres (1), pour estre par luy distribuée suivant les ordres verbaux qu'il a donnéz audit sieur Manjot. Item, donne et lègue à l'église de la religion prétendue réformée de Tranchefestu près Chartres (2), pour le ministère, la somme de 1 100 livres, qui sera, pour cet effet, mise ès mains dudit sieur Manjot. Item, veult et ordonne qu'il soit rendu à Mlle de Rambouillet (3), sa sœur, les billets et promesses qu'il a d'elle, à laquelle il remet ce qui y est contenu. Item, veult et ordonne qu'il soit payé et continué à Mme Bigot, sa tante (4), sa vie durant, la pention de 300 livres par an qui luy a accordée. Item, donne et lègue au nommé Cossard (5), son valet de

(1) Cette somme fut versée par Antoine Menjot, le 22 janvier 1680, à M. des Marchais, ancien de l'église réformée de Paris, et distribuée suivant les intentions du défunt.

(2) Le Pont-Tranchefêtu, paroisse de Nogent-sur-Eure (Eure-et-Loir). — Louis Scalberge, docteur en médecine, J. Cailleau, praticien, et sept autres réformés donnèrent quittance de cette somme devant Louis Gueffier, notaire à Courville, le 25 août 1680.

(3) Anne de Rambouillet, née en 1626.

(4) Dame Marie Charles, veuve de Jacques Bigot, écuyer, maître d'hôtel du roi, demeurant à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

(5) Henry Cossard.

chambre, la somme de 2 200 livres. Item, donne et lègue à la dame Duhalle (1), femme de charge, la somme de 1 100 livres. Item, donne et lègue à Picart, son laquais (2), la somme de 550 livres. Item, donne et lègue à Vallon, son laquais, la somme de 330 livres (3). Item, donne et lègue à la Vallée, son cocher (4), pareille somme de 330 livres. Item, donne et lègue à Despotz, portier de la maison (5), pareille somme de 330 livres. Item, donne et lègue au sieur Chamard, son commis (6), la somme de 1 100 livres. Item, donne et lègue au sieur Chenard, solliciteur de ses affaires (7), pareille somme de 1 100 livres. Item, donne et lègue au sieur Broard, aussy son commis, la somme de 660 livres.

Item, veult et ordonne qu'en la part et portion de ses biens qui appartiendra après son décedz à Nicolas de Rambouillet, son fils unique, soit comprise la terre et seigneurie du Plessis-Rambouillet, scituée à quatre lieues de Chartres, domaines, rentes, appartenances, circonstances et dépendances d'icelle, sans reserve, et tout ainsy qu'elle appartient audit sieur testateur, avec les meubles meublans, ustancilles, basse-cour et bestiaux qui s'y trouveront, le tout pour la somme de six vingt mil livres, à laquelle il en fait l'évaluation. Item, veult et ordonne ledit sieur testateur que ladite terre du Plessis-Rambouillet, circonstances et dépendances, soit et demeure substituée, comme ledit testateur la substitue par ces présentes, au fils aîné du dit sieur Nicolas de Rambouillet, nay en légitime mariage, qui survivra ledit sieur Nicolas de Rambouillet. Et pour exécuter et accomplir ledit présent testament, ledit sieur testateur a nommé et esleu M. Muysson, conseiller du roy en sa cour de Parlement de Paris, M. de la Mezangère, conseiller du roy en sa cour de Parlement de Rouen, ses gendres, et ledit sieur Manjot, lesquels il prie d'en prendre la peine et ès mains desquelz il se dessaisy de ses biens jusques à l'entière exécution d'iceluy, soumettant l'audition du compte à la prévosté de Paris, revocquant par ledit sieur testateur tous autres testamens et codicilles qu'il pouroit avoir passés avant iceluy, auquel seul il s'arreste comme estant sa dernière volonté. Ce fut ainsy fait et passé, dict et nommé par ledit sieur testateur ausdits notaires, et à luy par l'un d'iceux, l'autre présent, leu et releu, et qu'il a dit bien entendre, en ladite chambre où il est au lit malade de corps, lan 1679, le 13e jour d'avril après midy. Et a signé la minute des présentes demeurée vers Bouret, l'un des notaires soussignéz.

[*Signé*] : Roussel et Bouret, notaires.

(1) Françoise Duhal, qui était au service de M. Muysson, rue des Fossés-Montmartre.

(2) Antoine Touffart, dit Picard.

(3) Pierre Vallon.

(4) Nicolas Godefroy, dit la Vallée.

(5) Jean Despotz.

(6) Alexandre Chamard, commis et caissier de La Sablière, peut-être fils du maître d'hôtel de Nicolas de Rambouillet, père de La Sablière. Cf. T. des Réaux, *Historiettes*, VII, p. 368.

(7) Germain Chenard, conseiller du roi, ci-devant trésorier général des fortifications de France, demeurant rue du Mail, paroisse Saint-Eustache.

Et a l'instant, ledit sieur de la Sablière, par manière de codicille à sondit testament, a dicté et nommé ausdits notaires ce qui ensuit. Scavoir, qu'au lieu que par ledit testament, il est porté que ledit sieur Nicolas de Rambouillet, son fils, aura ladite terre du Plessis Rambouillet, appartenances, dépendances et meubles, pour la somme de six vingt mil livres, il désire que ce soit pour la somme de 100 000 livres seulement ; confirmant sondit testament en tout le surplus. Ce fut dicté et nommé par ledit sieur testateur ausdits notaires, et à luy par l'un d'iceux, l'autre présent, leu et releu, et qu'il a dit bien entendre, en ladite chambre, ledit jour, 13e avril 1679, après midy, et a signé la minute des présentes estant ensuite de celle dudit testament cy devant escrit, le tout en la possession de Bouret, l'un desdits notaires soussignez.

[*Signé*] : Roussel et Bouret, notaires.

La minute appartient à l'étude de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra.

XV

1679. 4 mai

Inhumation d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, conseiller du roi et des finances.

1679. 4 mai. « Enterrement d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, conseiller du roi et des finances, mort le 3 [âgé de] cinquante-cinq ans (1). Assistaient : Nicolas Rambouillet, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roy, son frère, et Jacques Muysson, conseiller au Parlement, son gendre. »

Copie prise par MM. Haag sur le « *Registre n° 92 des enterrements de ceux de la religion P. R. faits au cimetière de la rue de Saint-Père*, année 1679 », communiquée par H. Henri Bordier. — M. Desnoiresterres a cité cet acte dans *les Cours galantes*, 1862, t. I, p. 200.

XVI

1679. 20 juillet

Contrat de mariage de Nicolas de Rambouillet, sr de la Sablière, et de Louise-Madeleine Henry.

Contrat de mariage de Nicolas de Rambouillet, escuier, sr de la Sablière et du Plessis, demeurant à Paris, rue des Fossés Montmartre, paroisse Saint Eustache, fils de défunt Antoine de Rambouillet, escuier, sr de la Sablière et du Plessis, conseiller secrétaire du roi, maison,

(1) La Sablière n'avait donc pas 65 ans. Cf. Titon du Tillet, *le Parnasse françois*, Paris, J.-B. Coignard, 1732, in-f°, p. 359, 360.

couronne de France et de ses finances, et de dame Marguerite Hessein, à présent sa veuve, accordé le 20 juillet 1679 avec damoiselle Louise Madeleine Henry, fille de défunt Messire Jacques Henry (1), chevalier, seigneur des châtellenies de Cheusses, Coudun, la Leu, la Jarrie, et de dame Renée de Lauseré, à présent sa veuve, demeurant sur le quai de la rivière de Seyne, paroisse Saint-Sulpice ; lesdits futurs assistés : de ladite dame Marguerite Hessein, veuve dudit Antoine de Rambouillet, sr de la Sablière, mère ; Pierre de Rambouillet, escuier, sieur de Lancey, oncle paternel, et dame Anne Bourdin, son épouse ; Mre Jacques Muysson, sieur du Toillon, conseiller du roi en sa cour de Parlement, et dame Anne de Rambouillet, son épouse ; Mre [Guillaume] Scot, sieur de la Mézangère, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Rouen, et dame Marguerite de Rambouillet, son épouse, lesdites dames tantes dudit sieur futur époux ; Me Anthoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, grand oncle paternel ; Me Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, cousin paternel, et Élisabeth de Rambouillet, son épouse ; haut et puissant seigneur Mre Philippe de Courcillon, marquis Danjau (*sic*), amy du futur ; — dame Renée de Lauseré, veuve de Mre Jacques Henry, sieur de Cheusses, mère ; Me Jacques Henry, sieur de Cheusses ; Me Vincent Gédéon Henry, sieur de la Jarrie, frères ; damoiselle Marie Magdelaine de Culant, cousine germaine ; Louis Tessereau, conseiller secrétaire du roi ; Me Philippe Bernard de Bouilly, ancien advocat en Parlement ; dame Anne de Menour, épouse de Mre Charles Gendrault, amis de la future.

La future est dotée de 30 000 livres y compris la fortune de son défunt père.

Ce contrat passé devant Bouret, notaire au Châtelet de Paris.

La minute appartient à l'étude de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra.

XVII

1679. 20 JUILLET

Acte de mariage de Nicolas de Rambouillet, sr du Plessis, et de Louise-Madeleine Henry.

Mariage de Nicolas de Rambouillet, sieur du Plessis, âgé de 23 ans, avec Louise-Madeleine Henry, fille de Jacques Henry, sieur de Cheusses, et de Renée de Lausseré. Témoins : Mme de la Sablière, mère de l'époux ; [Jacques Henry, sieur] de Cheusses, frère aîné, [Vincent-Gédéon Henry, sieur] de la Jarrie, frère puîné de l'épouse.

Copie prise par MM. Haag, sur les registres de mariage du temple de Charenton, communiquée par M. Henri Bordier.

(1) La famille Henry établissait sa filiation depuis Vincent Henry, mari d'Esther Baudouin, père de Jacques Henry, sieur de Cheusse, qui eut de sa femme, Marie Yvon, Jacques Henry, sieur de Cheusse, qui épousa Renée de Lauzeré (Bibliothèque nationale. Cabinet des Titres. Dossier Henry).

XVIII

1693. 7 JANVIER

Inhumation de Marguerite Hessin, veuve d'Antoine de Rambouillet, sr de la Sablière.

« Le septiesme [janvier 1693], a esté enterrée en sépulture dame Margueritte Hessin, âgée d'environ cinquante [trois] ans, veuve de Messire Antoine de Rambouillet, seigneur de la Sablière, Duplessis, etc., décédée ce sixiesme du présent mois rue des Vaschez ; et ont assisté audit convoy et enterrement Mre Charles de Nocé, chevalier, seigneur de Fontenay, etc., gendre de ladite dame deffunte, et Mre Paul Talemant, prieur d'Ambierle et de Saint-Albin, tuteur honoraire d'une petite fille de ladite dame, qui ont signés. »

Registre des convois et grands enterrements de la paroisse Saint Sulpice, année 1693, folio 2. Cf. Bibliothèque nationale, Ms. français n° 32594. — A. Jal (*Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 2e éd., Plon, 1872, in-8°) reproduit en partie cet acte à l'article « La Sablière ». Il a lu « âgée d'environ 53 ans », ce qui concorde bien avec la date de naissance de Mme de la Sablière. — Note manuscrite prise sur le registre par M. Prosper Faugère.

XIX

1746. 20 NOVEMBRE

Epitaphe de Renée-Madeleine de Rambouillet de la Sablière, veuve de Charles Trudaine, conseiller d'État.

CY GIST
TRES HAUTE ET PUISSANTE DAME
DAME RENÉE MADELEINE DE
RAMBOUILLET DE LA SABLIÈRE, DAME
DE LA VICOMTÉ DE FROM[SAC], COUDUN,
LAIARRIE, LALEU, ST-MAURICE ET
AUTRES LIEUX, VEUVE DE HAUT ET
PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CHARLES
TRUDAINE, CONSEILLER D'ÉTAT
ORDINAIRE, ANCIEN PRÉVOST DES
MARCHANDS DE LA VILLE DE PARIS,
DÉCÉDÉE LE 20 [NOVEMBRE] 1746, AGÉE DE 67 ANS
REQUIESCAT IN PACE.

Plaque de cuivre. Haut. 0 m. 193. Larg. 0 m. 15.
Inscription retrouvée en 1861 dans les fouilles pratiquées dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris pour l'établissement d'un calorifère, sous le dallage. Conservée à la sacristie.

XX

1748. 2 DÉCEMBRE

Épitaphe d'Amable-Charles Trudaine de la Sablière.

CY GIT
AMABLE-CHARLES TRUDAINE
DE LA SABLIÈRE, CHEVALIER,
FILS DE HAUT ET PUISSANT
SEIGNEUR MESSIRE DANIEL CHARLES
TRUDAINE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE
MONTIGNY, SALINS, VILLENEUF LE
COMTE ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER
D'ÉTAT, INTENDANT DES FINANCES,
ET DE DAME MARIE MARGUERITE
CHAUVIN, AGÉ DE 16 ANS, MORT
LE II XBRE 1748.
REQUIESCAT IN PACE.

Cuivre. Haut. 0 m. 18.
Larg. 0 m. 145.

Inscription retrouvée, comme la précédente, en 1861, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Cf. M. GUILHERMY, *Inscriptions de la France* Diocèse de Paris, 1873, t. I, p. 123, 126. — E. CHOULLIER, *les Trudaine*, Arcis-sur-Aube, 1884, in-8°, p. 11, 54.

NOTES

NOTE 1

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE DE RAMBOUILLET

I. — *Antoine de Rambouillet* (1), écuyer, conseiller secrétaire du roi dès 1584, mort doyen de la compagnie et enterré le 5 janvier 1626 au cimetière des Saints-Pères (2), avait épousé, dès 1576, Marie Maillart, fille de Guillaume Maillart, lieutenant de la prévôté d'Orléans, et de Nicole de la Vau, et sœur de Mmes Mallart, de Sèvre et d'Asnières. De ce mariage sont issus :

1° Jean de Rambouillet, avocat en Parlement, puis conseiller du roi en ses conseils d'État, marié à Marie Girard, fille de... Girard et de Marguerite Chapellier. Veuve en 1627, elle vivait encore en 1662. Elle avait eu 5 enfants : Nicolas de Rambouillet, chanoine de Toul, mort en 1627 (3) ; N..., tué à la guerre ; N... et N..., religieuses ursulines ; et Marguerite de Rambouillet, majeure en 1671, seule survivante de ses frères et sœurs en 1679, qui fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général* officiel de 1696 : D'azur, à 3 perdrix de sable (4).

(1) Cet Antoine de Rambouillet est dit dans une généalogie du fonds du Chesne, fils d'Étienne et petit-fils d'autre Étienne de Rambouillet, prévôts de Provins. Le premier Étienne aurait eu un second fils, Gilles de Rambouillet, tige de la branche de Lorraine, ce qui semble inexact, car dom Pelletier dit ce Gilles fils de Jean de Rambouillet, écuyer de cuisine de Mgr de Vaudemont, anobli à Nancy le 26 juin 1554. — Cf. Bibliothèque nationale, Ms. Fonds du Chesne, vol. XXIII, p. 406 et 407. — D. Amb. Pelletier, *Armorial général de Lorraine et Barrois*, Nancy, Thomas, 1758, in-folio, t. I. Anoblissements, article « Rambouillet ».

(2) Cf. Registres de Charenton. *Bulletin du protestantisme français*, 12e année, 1863, in-8°, p. 279.

(3) Cf. J. d'Issali, *les Playdoyers de M. Le Maistre*, Paris, Pierre le Petit, 1673, in-8°, p. 382.

(4) Paris, registre I, p. 1024 (Bibliothèque nationale, Ms.).

2° François de Rambouillet, vivant en 1587.

3° Antoine de Rambouillet, reçu secrétaire du roi le 24 juillet 1601, à la place de son père et qui résigna lui-même sa charge, le 19 mars 1627, en faveur de Valentin Conrart.

4° Nicolas de Rambouillet, qui suit.

5° Marie de Rambouillet, mariée à Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, secrétaire du roi, veuf de N... Paul Yvon et mère de Gédéon Tallemant des Réaux et de Marie Tallemant, marquise de Ruvigny.

II. — *Nicolas de Rambouillet*, écuyer, sieur du Plessis-Franc, Lancé, la Sablière, etc., né le 26 décembre 1576, reçu conseiller secrétaire du roi le 4 juillet 1648, à la place de Gabriel Palot, banquier et financier célèbre, mourut âgé de 88 ans et fut inhumé à Charenton le 22 septembre 1664 (1). Il avait épousé : 1° Catherine Bigot, fille de Jacques Bigot [sieur de Gournay, procureur général au Grand Conseil], et de Catherine Bongars, qui mourut en 1644 à l'âge de 45 ans ; 2° en décembre 1645, Anne Gangnot, fille de Pierre Gangnot, sieur de Lauzanne, et de Suzanne Martin (2). Son testament fut reçu à la Folie-Rambouillet, par Bouret, notaire à Paris, le 30 mai 1679. Anne léguait tout son bien à Mathieu Gangnot, sieur du Breuil, son frère. Elle fut enterrée, suivant sa volonté, près de ses père et mère, au vieux cimetière de Charenton le 1er septembre 1624 en présence de Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, et de Nicolas de Rambouillet, sr de la Sablière.

Nicolas de Rambouillet testa le 17 mars 1660. Ce testament, et l'un des nombreux codicilles qui le complètent, daté du 4 septembre 1663, est scellé du sceau de ses armes : De... à la fasce chargée d'une palme ou d'une plume et accompagnée en chef de 2 oiseaux affrontés, et, en pointe, d'une tête d'oiseau issante, tenant dans son bec un rameau d'olivier? L'écu timbré d'un casque fermé de face, à 3 grilles, avec ses lambrequins (3).

De son premier mariage étaient nés onze enfants :

1° Nicolas de Rambouillet, écuyer, sieur du Plessis-Franc, de Lancey, du Tertre, conseiller maître d'hôtel du roi (1655-1679), à qui son frère La Sablière céda ses droits sur la Folie-Rambouillet devant Bouret, notaire à Paris, le 31 janvier 1667, fut marié à Basly en Normandie, par Pierre du Bosc, ministre de l'église réformée de Caen, le 15 mai 1672, à Anne Le Moutonnier, dame de Saint-Julien, paroisse de Grentheville, veuve de Me Gilles de Briqueville, chevalier, marquis de Colombières, et nièce du lieutenant général de Caen. Nicolas abjura la religion réformée, mourut à Tour, près Bayeux, le 7 avril 1694, et fut inhumé par l'évêque dans l'église paroissiale. Sa veuve fit enregistrer en 1696, dans l'*Armorial général* officiel, ses armes accolées à celles de son mari : D'azur à 3 perdrix d'or (4).

(1) Registres de Charenton. Décès 1664, folio 242.

(2) A. Jal dit Anne Gangnot fille d'une demoiselle Martial de Mauroy et donne pour date au mariage le 28 octobre 1645. Cf. *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 2e éd., Paris, Plon, 1872, in-8°, article « Tallemant ».

(3) Minutes de Me Charpentier, notaire à Paris, 16, avenue de l'Opéra, successeur de Me Bouret, chez qui l'original du testament fut déposé.

(4) Paris, registre II, p. 884 (Bibliothèque nationale, Ms.). Ce sont les armes des Rambouillet de Lorraine.

Anne Le Moutonnier mourut sans enfants dans son manoir seigneurial de Tour en février 1721. Sa succession fut déférée à la famille du Moutier. Elle avait eu un fils, Nicolas de Rambouillet, né le 6 décembre 1673, mort avant sa mère (1).

2° Catherine de Rambouillet, née en 1621, mariée en 1637 à Jacques de Monceaux, sieur de l'Estang, la Rainville, veuve en 1651 et morte dès 1664. De ce mariage naquirent : 1° Nicolas de Monceaux, écuyer, sieur de Lestang en 1680, mestre de camp de cavalerie ; 2° Catherine de Monceaux, femme, en 1637, de Jacques Bigot, trésorier des guerres, commissaire à la conduite du régiment des gardes en 1678.

3° Antoine de Rambouillet, sr de la Sablière, qui suit :

4° Paul de Rambouillet, écuyer, sieur du Plessis-Rambouillet, qui fut présenté au baptême à Charenton, le 7 juin 1625, par Paul Yvon, sieur de la Leu. Nommé conseiller d'État le 30 mars 1658, il associa en 1666 André Félibien à ses opérations financières et fut reçu secrétaire du roi en survivance de son père le 30 août 1660. Il testa devant Le Normant et Gigault, notaires à Paris, le 3 septembre 1667, mourut à l'âge de 42 ans, et fut inhumé au cimetière de Charenton le 14 septembre de la même année (2). L'inventaire de ses biens fut dressé par Bouret, notaire à Paris, le 15 septembre 1667, en présence d'Antoine Menjot, conseiller et médecin ordinaire du roi, subrogé tuteur de Marie de Rambouillet, fille du défunt (3).

Il épousa par contrat reçu par Le Cat et Le Semelier, notaires à Paris, le 13 mars 1657, Françoise Le Cocq, fille de Théodore Le Cocq, sieur de Forges près Ruffec, et sœur de Pascal Le Cocq, sieur de Saint-Germain, dont la femme Élisabeth de Beringhen était sœur de la duchesse de la Force. Mme du Plessis-Rambouillet fut enfermée en 1686 au couvent de Bellechasse et chassée du royaume en 1688 pour son opiniâtreté huguenote (4). Elle eut trois enfants : 1° Nicolas de Rambouillet ; 2° Théodore de Rambouillet, morts avant 1667, et 3° Marie de Rambouillet, née en 1662, mariée le 3 septembre 1685, avec l'autorisation du roi, à John Temple, fils du chevalier William Temple, ambassadeur d'Angleterre en France, et de Dorothée Osborne. Il se noya volontairement dans la Tamise à Londres en 1689, et sa veuve mourut en septembre 1711 (5).

(1) Ce n'est pas de lui qu'il s'agit dans l'*Histoire des pasteurs du Désert* de Napoléon Peyrat, mais de Nicolas de Rambouillet, fils de Mme de la Sablière. Peyrat a fait erreur sur le titre et sur la famille ; il est possible que le Nicolas né en 1673 ait été le sieur de Rambouillet, nouveau converti, qui fut inhumé en 1699 au cimetière Saint-Antoine. Cf. O. Douen, *La Révocation de l'Édit de Nantes*, t. III, p. 258, 260.

(2) Cf. A. Jal, *Dictionnaire de biographie...*, article « Tallemant ».

(3) Étude de Me Charpentier, notaire à Paris.

(4) Archives nationales, E 3372, 3374.

(5) Cf. Archives des Affaires étrangères. Secrétariat, vol. 235, p. 132. — Edw. Abbott Parry, *Letters from Dorothy Osborne to sir William Temple* (1652-1654). Appendix. Sherrat and Hugues, London and Manchester, 1903, in-8°, p. 296. — Julia G. Longe, *Martha lady Giffard, her life and correspondence*, London, G. Allen, 1911, in-4°, p. 150 à 154, 282. — Lettre de M. de Ruvigny à Mlle du Plessis-Rambouillet sur son voyage en Angleterre, dans les *Mémoires* de Jean Rou.

5° Anne de Rambouillet, baptisée le 18 mai 1626, qui possédait une maison à Paris, rue des Fossés-Montmartre, en 1667, et vivait encore en 1679.

6° Jean-Henri de Rambouillet, écuyer, seigneur de Chavanes, baptisé le 6 août 1627 (1), capitaine au régiment de Piémont, tué à la sortie de Barcelone, sous les ordres du maréchal de la Mothe-Houdancourt, à l'âge de 25 ans, le 23 avril 1652.

7° Alexandre de Rambouillet, écuyer, seigneur de Prévigny, baptisé à Charenton le 31 janvier 1629, et qui eut pour parrain Jean d'Arambure, capitaine d'infanterie au service des états généraux de Hollande, et pour marraine Jeanne Mallard, femme de Jacques Véron, porte-manteau du roi, était capitaine au régiment de Picardie quand il fut tué à la fin d'août 1667, à la contrescarpe de Lille en Flandre. L'inventaire de ses biens fut dressé par Bouret, notaire à Paris, le 28 septembre suivant (2).

8° Angélique de Rambouillet, baptisée le 18 mai 1630, morte jeune.

9° Louis de Rambouillet, baptisé le 20 septembre 1631, mort en 1633.

10° Pierre de Rambouillet, écuyer, seigneur de Lancey, baptisé dans la chapelle de l'ambassade de Hollande (3), le 26 août 1635, eut M. Tallemant pour parrain. Il épousa par contrat de Bouret, notaire à Paris, du 28 janvier 1673, Anne Bourdin, fille de Pierre Bourdin, écuyer, seigneur de Pierre-Blanche et Rougères, secrétaire du roi, et de Madeleine Dazémar. Il vivait encore en 1679. Sa femme, qui se convertit lors de la révocation de l'Édit de Nantes, obtint comme nouvelle catholique une pension de 2 000 livres (4). Veuve en 1696, elle fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général* officiel : « D'azur à 3 perdrix d'argent (5). » Elle vivait encore l'année suivante. Elle avait eu quatre enfants. — 1° Élisabeth de Rambouillet, baptisée le 23 mai 1691 (6) ; 2° Charles de Rambouillet, baptisé à Saint-Nicolas-des-Champs le 22 décembre 1673, qui eut pour parrain Jacques de Monceau, écuyer, sieur d'Avène, et pour marraine dame Élisabeth de Rambouillet, épouse de Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux, demeurant rue Saint-Augustin ; 3° Pierre de Rambouillet, baptisé le 4 août 1677 (Charles ou Pierre, mort jeune en 1678 (7)? ; 4° Madeleine de Rambouillet, baptisée le 15 janvier 1675.

11° Élisabeth de Rambouillet, née le 6 mai 1632 (8), mariée à Charenton, le 14 janvier 1646, à Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux, l'auteur des *Historiettes*, qui mourut le 10 novembre 1692, et fut inhumé le 12 au cimetière de Saint-Joseph. Elle fit enregistrer,

(1) Cf. A. Jal, *Dictionnaire de biographie...*, article « Tallemant ».

(2) Étude de Me Charpentier, notaire à Paris.

(3) A. Jal, *Dictionnaire de biographie...*, article « La Sablière ».

(4) Dangeau, *Journal*.

(5) Paris, registre I, p. 55 (Bibliothèque nationale, Ms.).

(6) Probablement 1671 (Généalogie du fonds du Chesne?).

(7) MM. Haag signalent aux États-Unis un lieutenant, un gouverneur et un évêque du nom de Lancey. Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse des descendants de Pierre. L'un de ses fils serait-il le jeune gentilhomme du nom de Rambouillet, tué au combat d'Aubais le 17 décembre 1703 par un camisard nommé Grasset de Vauvert, malgré ses protestations qu'il était de la foi (Haag)?

(8) Cf. A. Jal, *Dictionnaire de biographie...*, article « Tallemant ».

en 1696, ses armes dans l'*Armorial général* officiel : « D'azur, à 3 perdrix d'or, posées 2 et 1 (1). » Encore vivante en 1705.

III. — *Antoine de Rambouillet*, écuyer, seigneur de la Sablière et du Plessis, l'auteur des *Madrigaux*, né à Paris le 17 juin 1624, fut régisseur des domaines du roi, et reçu son conseiller et secrétaire le 17 octobre 1677, après son frère Paul de Rambouillet (2). Il épousa à Charenton, le 15 mars 1654, Marguerite Hessein, la protectrice de La Fontaine, fille de Gilbert Hessein, depuis conseiller et maître d'hôtel du roi, et de Marguerite Menjot (3). Il testa le 13 avril, mourut à Paris le 3 mai 1679, et sa femme dans la même ville, le 6 janvier 1693. L'inventaire des biens de M. de la Sablière fut dressé par Bouret, notaire à Paris, le 4 juillet 1679. Son sceau porte un écu chargé de 3 perdrix posées 2 et 1, timbré d'un casque de face à 3 grilles, cimé d'un oiseau essorant (4). De son mariage étaient nés 3 enfants :

1° Anne de Rambouillet, baptisée à Charenton le 14 mars 1655, mariée au temple dudit lieu, le 11 décembre 1672, à Jacques Muysson, seigneur du Toillon, conseiller au parlement de Paris (5), enfermée chez les Miramionnes à la révocation de l'Édit de Nantes, réfugiée en Hollande avec son mari et ses enfants, et morte à la Haye le 11 avril 1714.

2° Nicolas de Rambouillet, sieur de la Sablière, qui suit.

3° Marguerite de Rambouillet, baptisée à Charenton le 19 janvier 1658, mariée : 1° au temple dudit lieu le 10 mai 1678, à Guillaume Scott, seigneur de la Mésangère, conseiller au parlement de Rouen (6), mort en 1682 ; 2° le 7 mars 1690, à Charles de Nocé, seigneur de Fontenay et de la Chapelle, premier gentilhomme du duc d'Orléans. Elle fit enregistrer ses armes en 1696 dans l'*Armorial général* officiel : « D'azur, à 3 pigeons d'or (7) », et mourut à Paris le 30 novembre 1714, et son mari à Saint-Germain-en-Laye le 27 juin 1739, à l'âge de 75 ans.

IV. — *Nicolas de Rambouillet*, écuyer, seigneur de la Sablière, du Plessis, du Tertre, de la Touche, baron de Lancey et autres lieux en Beauce ; baptisé à Charenton le 10 février 1656, épousa au temple de Charenton, le 20 juillet 1679, Louise-Madeleine Henry, fille de Jacques Henry, sieur châtelain de Cheusses, Coudun, la Leu, la Jarrie, et de Renée de Lauzeré (8). Il édita les *Madrigaux* de son père, fut mis à la Bastille en 1686 (9), réussit à s'enfuir à Copenhague avec sa femme

(1) Paris, registre II, p. 509 (Bibliothèque nationale, Ms.).

(2) Cf. Abrah. Tessereau, *Histoire de la Grande Chancellerie*, Paris, P. Émery, 1712, 2 vol. in-folio. On y trouvera au mot « Rambouillet » tous les secrétaires du roi appartenant à cette famille.

(3) Cf. Pièces justificatives. nos II, III, XIV, XV et XVIII.

(4) Lettre de La Sablière à Pellisson. Il lui envoie les nos 4 et 17 du livre I, et 12 du livre IV de ses *Madrigaux*. — Chartrier du château de Couléon, Sarthe ; — étude de Me Charpentier, notaire à Paris.

(5) Cf. Pièces justificatives, nos IX et X.

(6) Cf. *ibid.*, nos XII et XIII. — La généalogie du fonds du Chesne dit Marguerite de Rambouillet mariée à Samuel Dalliez, sieur de la Ronce.

(7) Paris, registre I, p. 386 (Bibliothèque nationale, Ms.)

(8) Cf. Pièces justificatives, nos XVI et XVII.

(9) Cf. Archives nationales. E. 3372 ; E Haag, *France protestante*, article « Rambouillet ».

et sa fille Marie-Henriette, et fut, en 1698, conseiller d'État de Sa Majesté Danoise. Il passa ensuite en Angleterre, vers 1703, et fut de 1718 à 1720 directeur de l'hôpital français de la Providence à Londres. Le roi George Ier lui accorda une pension de 150 livres sterling. Nicolas testa le 8 mai 1717 et mourut à Londres avant 1723 ; sa veuve rédigea son dernier codicille le 3 février 1734/5, et décéda quelques jours plus tard aussi à Londres, où elle demeurait. Mrs Somes, née de Layard, sa descendante, possède le cachet de Nicolas de Rambouillet (qui porte un écu chargé de 3 colombes, posées 2 et 1, et surmonté de la couronne de marquis), et le portrait de Louise-Madeleine Henry de Cheusses. Elle avait eu cinq enfants :

1° Renée-Madeleine de Rambouillet, baptisée à Charenton le 8 décembre 1680, enfermée aux Filles de la Croix à la révocation de l'Édit de Nantes (1), en 1687, recueillit la terre de la Sablière et les autres biens de ses parents émigrés en 1686 et 1688. Elle fut unie à Saint-Eustache à Paris, le 8 février 1701, à Charles Trudaine, écuyer, sr de Montigny-Lencoup en Brie, conseiller d'État, prévôt des marchands et intendant des finances. Il mourut le 21 juillet 1721, âgé de 61 ans, et sa femme le 20 décembre 1746, dans sa 70e année (2).

2° Anne-Marguerite de Rambouillet, baptisée le 23 avril 1683, détenue avec sa sœur aux Filles de la Croix en 1687, morte dès le 5 août 1696.

3° Marie-Henriette de Rambouillet, baptisée à Charenton le 8 décembre 1684, dite en nourrice en 1685, réussit à rejoindre à l'étranger ses parents fugitifs et les accompagna en Danemark et en Angleterre jusqu'au jour où elle épousa dans la chapelle royale française de Saint-James Westminster à Londres, le 21 décembre 1713, Louis Chevaleau, sr de Boisragon, emigré français, lieutenant-colonel de cavalerie au service de la reine d'Angleterre, dont la descendance mâle subsiste encore en Angleterre. Sa fille, Suzanne-Henriette de Boisragon, mariée à Daniel-Pierre de Layard, médecin de la princesse de Galles, fils du major Pierre de Layard, réfugié français, y est aussi représentée. Le portrait de Marie-Henriette de Rambouillet est conservé à Bath, chez Mrs Somes.

4° Antoine-Gédéon de Rambouillet, né à Copenhague, qui sollicitait vers 1720, du comte de Stanhope, une place de conseiller de la monnaie, fut directeur, après son père, de l'hôpital de la Providence à Londres en 1725, obtint une place à la cour du roi George II et accompagna la princesse royale en Hollande en 1734 lors de son mariage avec le prince Guillaume d'Orange. Il mourut célibataire à la cour du stathouder à la Haye, et fut inhumé le 15 décembre 1750, âgé de 68 ans (3). Son testament, déposé à Cantorbéry, fut exécuté le 27 février 1751 par ses neveux de Boisragon. Son sceau appartient à sa petite nièce Mlle Ida de Layard.

5° Charles-Guillaume de Rambouillet, qui suit.

(1) Bibliothèque nationale, Ms. Supplément français, 791-4. Cf. E. Haag, *France protestante*, article « Rambouillet ».

(2) Cf. Pièces justificatives, n° XIX.

(3) Il y a évidemment erreur dans ce chiffre porté au registre de décès et enterrements de la Haye. Antoine-Gédéon n'était point né en France, où ses parents habitaient encore en 1682.

V. — *Charles-Guillaume de Rambouillet*, sr de la Sablière, né le 7, baptisé à Copenhague le 8 juillet 1698, eut l'honneur d'avoir pour marraine Antoinette, comtesse de Guldenleu, représentant la reine de Norvège. Il servit au corps des gardes du roi d'Angleterre et fit partie en 1744 et 1745, étant alors colonel du 1er régiment des gardes à pied, de la garnison du château de Windsor, pendant la détention du maréchal de Belle-Isle. Il habitait Londres quand il vint épouser à Fulham, le 15 juin 1730, Anne du Prat, baptisée au Quarré le 29 septembre 1705, fille de François du Prat, sieur du Charreau, et de dlle Anne Boucher, tous deux réfugiés français. Il mourut à Willesden (Middlesex), et sa veuve, Anne du Prat, fut remariée à Weston-lès-Bath, le 15 mai 1756, au Rev. Arthur Cookson, qui mourut en 1781. Anne lui survécut huit ans, et s'éteignit à Weston en 1789 à l'âge de 84 ans. Le sceau de Charles-Guillaume de Rambouillet portait : d'azur, chargé de 3 perdrix becquetant 3 épis de blé, crêté d'un faucon, avec 2 faucons pour supports. Il avait eu 7 enfants :

1° Louise de Rambouillet, inhumée dans l'église paroissiale de Willesden, au caveau de la famille de Rambouillet, le 3 février 1739.

2° François de Rambouillet, inhumé au même caveau le 23 mai 1739.

3° Charles de Rambouillet, inhumé au même caveau le 19 septembre 1741.

4° Élisabeth de Rambouillet, née à Willesden vers 1745, mariée à Croyford, le 2 décembre 1761, au Révérend John Whitaker, vicaire de la paroisse de Pembury, où il fut inhumé le 27 juin 1803. Elle décéda à Sainte-Anne Westminster le 1er janvier 1814. Un seul de ses 7 enfants, Georges Whitaker, subsistait encore en 1826.

5° Charlotte de Rambouillet, inhumée au caveau de Willesden le 24 juin 1746.

6° Gédéon de Rambouillet, inhumé au même caveau le 14 juillet 1746.

7° Marguerite de Rambouillet, qui demeurait à Belmont Bath et fut inhumée au cimetière de Weston Bath, le 17 février 1806, sous la même pierre tombale que sa mère et que son beau-père Arthur Cookson.

SOURCES MANUSCRITES

Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. — *Dossiers bleus*, vol. 555, dossier 14609. — *Pièces originales*, vol. 2428, dossier 54562. — *Carrés de d'Hozier*, vol. 525, p. 257 ; — *Cabinet de d'Hozier*, vol. 284, dossier 7722. — *Fonds du Chesne*, vol. 23, p. 406 et 407. — Étude de Me Charpentier, notaire à Paris. — Documents fournis par Mlle Ida de Layard.

SOURCES IMPRIMÉES

Eug. et Émile Haag, *La France protestante*, Paris, Joel Cherbuliez, 1858, in-8°, t. VIII, p. 369-371. Généalogie très étudiée et très précise, qui a servi de base à notre travail. Nous n'avons fait que la compléter. — O. Douen, *La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris*, Paris, Fischbacher, 1894, in-4°, t. II, p. 367, 431, 471, et t. III, p. 258 à 260, 414.

NOTE 2

BIBLIOGRAPHIE

DES

MADRIGAUX DE LA SABLIÈRE

1° *Madrigaux de M. D. L. S.* — A Paris, chez Claude Barbin, sur le second perron de la sainte chapelle du Palais. MDC. LXXX (1680). Avec privilège du roy.

Édition originale, in-12, de 4 f. préliminaires non chiffrés, et 167 pages chiffrées.

Ce premier état possède le madrigal « Divine Iris » (p. 8), qui fut supprimé comme libertin et remplacé par un carton de 4 pages, contenant une chanson dans l'édition corrigée.

Le recueil contient 6 livres ; le premier de 28, et les autres de 27 madrigaux chacun ; en tout 163 madrigaux, qui semblent classés approximativement dans l'ordre alphabétique de la première lettre du premier vers de chaque madrigal, mais si négligemment que le madrigal « Belle Iris » du livre III est répété au livre IV « Mon Iris » (p. 58 et 101), et que celui de la page 44 est reproduit avec quelques variantes à la page 82.

Ces madrigaux furent publiés par Nicolas de Rambouillet, sieur de la Sablière, fils de l'auteur. Le privilège, qui lui fut donné à Fontainebleau le 26 mai 1680, fut registré sur le livre de la communauté des libraires de Paris le 5 juillet 1680, conformément à l'arrêt du Parlement du 8 avril 1653, et à celui du Conseil privé du 7 février 1665. L'achevé d'imprimer pour la première fois est daté du 9 juillet 1680. Il n'y a pas d'épître dédicatoire comme l'a dit l'abbé Sepher.

Dans une lettre à Minutoli du 1er janvier 1681, Bayle attribue ces madrigaux à Mme de la Sablière. Son éditeur [Prosper Marchand] rectifie cette erreur à la page 141, note 3, du tome I des *Lettres choisies de Monsieur Bayle* (Rotterdam, Fritsch et Böhm, 1714, in-12). — Dans son édition des madrigaux de La Sablière de 1758 (p. v), l'abbé Sepher insiste sur ce point d'après le *Parnasse français* de Titon du Tillet (Paris, J.-B. Coignard, 1732, in-folio, t. I, p. 359 ; t. IV, p. 462) et rap-

pelle que Richelet, dans la liste des auteurs placée en tête de son *Dictionnaire français*, écrit que « Mme de la Sablière s'est distinguée parmi les personnes de son sexe par plusieurs ouvrages de poésies dont on a fait un recueil. On y trouve beaucoup de délicatesse et une versification exacte. On voit même dans le catalogue des livres qui se vendent chez les frères de Tournes, libraires à Genève, à la page 36, les *Madrigaux de Madame de la Sablière*, mais ils se sont certainement trompéz. — M. le comte de Nocé, gendre de M. et Mme de la Sablière, et M. de Fontenelle qui étoit de leurs amis, m'ont assuré que cette dame qui s'est distinguée par son mérite et son sçavoir, n'a jamais composé de vers... Il est très aisé de connaître que les madrigaux qu'on a pu imprimer sous son nom ne sont pas d'une dame, puisqu'ils s'adressent toujours à des Chloris, des Philis, des Iris, et à des dames aimables ».

Prosper Marchand ajoute dans les mêmes *Lettres choisies de M. Bayle*, en parlant de l'auteur des madrigaux : « Une personne de sa Famille en a encore, qui n'ont jamais été publiez, et qu'on y pourroit joindre dans une nouvelle édition. » Veut-il parler de Mme de la Mézangère, fille d'Antoine de Rambouillet, morte en 1714, ou de sa nièce Mme Trudaine?

« Les madrigaux de La Sablière, écrit encore Fontenelle, ont je ne sçai quoi d'aisé de naif et d'engageant, beaucoup de force et de délicatesse dans les pensées et dans l'expression et une certaine politesse naturelle qui sent son homme de qualité » (*Recueil des plus belles pièces des poètes français, tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade*, Paris, Cl. Barbin, 1692, in-8°). Antoine « a surtout, dit Titon du Tillet, excellé dans le madrigal, et il mérite d'être proposé, comme un très bon modèle dans ce genre de poésie ». C'est aussi l'avis de Mme de Sévigné. « Je vous demande mille pardons, mande-t-elle à sa fille le 15 septembre 1680. Je trouve un petit livre de madrigaux le plus joli du monde ; il faut que je travaille cet hiver à les remettre bien avec vous » (*Lettres*, édition des Grands Écrivains, t. VII, p. 75). — Mme de Grignan s'était-elle brouillée avec les madrigaux ou avec leur auteur, mort à cette date? « Il y a dans ce petit livre, dit Richelet quelques années plus tard (*Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois*, Paris, 1689, in-12, p. 4), des madrigaux très jolis et très bien tournés, mais il n'a pas assez de variété, et la variété est l'âme de ce qui n'est fait que pour plaire. » B[ruzen de] L[a] M[artinière] écrit encore (dans son *Recueil des épigrammatistes français*, t. I, p. 195) : « Nous n'avons de M. de la Sablière que des madrigaux qui ont été publiés après sa mort par monsieur son fils. Montreuil, qui a passé pour le poète qui avoit le mieux réussi en madrigaux, le céderoit avec plaisir à M. de la Sablière dont les poésies ont beaucoup plus de naturel et de délicatesse que celles de Montreuil. Je crois néanmoins que pour l'amour, ils sont à peu près égaux, excepté que La Sablière étoit un homme du monde, et Montreuil un ecclésiastique. Le premier est plus fin et plus délicat et l'autre a plus de vivacité. » — Enfin, Voltaire, le meilleur juge en la matière, dit que « les madrigaux de La Sablière sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel » (*Siècle de Louis XIV*. Catalogue des écrivains français).

2° *Madrigaux de M. D. L. S.* — A Paris, chez Claude Barbin, sur le second perron de la sainte chapelle du Palais, M.DC. LXXX (1680). Avec privilège du roy.

In-12 de 4 f. préliminaires non chiffrés et 167 pages chiffrées.

C'est l'édition originale précédente, modifiée par un carton, comme on l'a dit plus haut. Le carton (2 folios) contient les pages 5, 6, 7 et 8. — Les six dernières lignes du privilège ont été changées au tirage. On lisait avant la correction : « Et ledit sieur de la Sablière, son Fils, a cédé et transporté le droit au présent Privilège au sieur Claude Barbin, pour en jouïr suivant l'accord fait entr'eux. » — On lit dans le nouveau tirage : « Et Monsieur de la Sablière a cédé et transporté le droit du présent Privilège à Claude Barbin, Marchand Libraire, pour en jouir pendant ledit temps. » — Pas d'autres modifications.

3° *Madrigaux de M. D. L. S.*, sur la copie imprimée à Paris. Imprimé par les Elzévirs, titre à la Sphère. M.DC.LXXX (1680).

Petit in-12 de 78 pages. Réimpression de l'édition originale, citée par P. Blanchemain.

N'est pas à la Bibliothèque nationale.

4° *Madrigaux de M. D. L. S.*, imprimés par A. Wolfgang, titre au *Quærendo*. M. DC. LXXX (1680).

Petit in-12 de 84 pages, cité par Berard et P. Blanchemain.

N'est pas à la Bibliothèque nationale.

5° *Madrigaux de M. D. L. S.* — A Lyon, chez Thomas Amaulry, rüe Mercière, à la Victoire. M.DC. LXXXI (1681), avec privilège du roy.

In-12 de 5 f. préliminaires non chiffrés, et 167 pages chiffrées. On lit à la fin du Privilège : « Ledit sieur Barbin a cédé son droit de Privilège à Thomas Amaulry, Marchand Libraire à Lyon, suivant l'accord fait entr'eux. »

Copie de l'édition cartonnée de Barbin.

6° *Madrigaux de M. D. L. S.* — A Liége, chez Loüis Montfort sur le Vieux Marché. M.DC.LXXXVII (1687).

Petit in-16, de 2 f. préliminaires non chiffrés, et de 83 pages chiffrées. On lit en tête : « Ces madrigaux ont déjà esté imprimés ; mais le libraire aiant eu plus de soin de son interest que de la reputation de l'autheur, y a mêlé quantité de choses qu'il a prises aillieurs, et qui ne répondent en aucune façon à la délicatesse qu'on remarque dans cet ouvrage. Une personne à qui l'autheur estoit assez cher pour prendre interest à ce qui le regarde, s'estant apperçû de cette faute a pris soin d'y remédier par cette impression qui est conforme à l'original. »

Cette réimpression signalée par Titon du Tillet (*Parnasse français*, p. 359) ne peut guère être attribuée qu'à Nicolas de Rambouillet ou à sa sœur Mme Muysson, alors exilés tous deux pour cause de religion. Ce serait donc la seule édition correcte, si elle n'est pas la reproduction de celles des Elzévirs et de Wolfgang. Elle a pour sous-titre *Livre cinquième*, mais ce livre qui ne contient que 27 madrigaux dans l'édition originale, en contient 83 dans la nôtre. On y retrouve (p. 19) le madrigal « Divine Iris », supprimé et cartonné à la page 8 du livre Ier de la première édition.

En somme l'éditeur n'a réimprimé que 83 des 163 madrigaux de l'édition originale, savoir : 15 du livre I (les 3e, 4e, 7e, 8e, 9e, 10e, 12e, 14e, 16e, 17e, 19e, 24e, 25e, 26e, 27e) ; 12 du livre II (les 1er, 2e, 4e, 5e, 7e, 9e, 11e, 12e, 19e, 23e, 24e, 26e) ; 16 du livre III (les 1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 8e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e, 22e, 23e, 24e, 26e, 27e) ; 10 du livre IV (les 4e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 14e, 21e, 22e, 27e) ; 15 du livre V (les 1er, 2e, 3e, 6e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 19e, 20e, 24e, 25e, 26e, 27e) ; et 15 du livre VI (les 4e, 6e, 7e, 10e, 11e, 12e, 13e, 17e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 26e, 27e). En tout : 83 madrigaux.

Il faut reconnaître que le texte de dix des madrigaux de l'édition de Liége (les 8e, 13e, 14e, 17e, 48e, 60e, 63e, 65e, 75e et 77e) diffère notablement du texte de l'édition originale, et qu'il est plus correct et plus littéraire. Il est surprenant qu'aucun des récents éditeurs de La Sablière n'ait tenu compte de ces variantes. Il y a dans l'édition originale, outre d'évidentes fautes d'impression, de plates modifications dont le but est d'atténuer quelques traits un peu trop vifs. On comprend qu'elles aient irrité des enfants soucieux de la réputation littéraire de leur père. Quant aux 80 madrigaux exclus par eux, faut-il les considérer comme « pris ailleurs » par le premier éditeur, ou comme non destinés par La Sablière à la publicité? Dans tous les cas, des rectifications s'imposent aux éditeurs futurs.

Ajoutons que contrairement à ce que dit l'abbé Sepher dans l'avertissement placé en tête de l'édition de 1758, et à ce qu'a répété Charles Nodier en 1825, l'édition de Liége que nous avons sous les yeux ne porte point pour titre : *Madrigaux de Madame de la Sablière.* Aurait-elle paru tout d'abord sous le nom de cette dernière? — (Cf. *Lettres choisies de Bayle,* t. I, p. 141, note 3.)

7° *Madrigaux de M. D. L. S...,* imprimés chez Christophe Ballard.

Cette édition est mentionnée par du Tillet (*Parnasse français,* p. 359), et par Walckenaer (*Madrigaux de La Sablière,* p. XXIII). Elle n'est pas à la Bibliothèque nationale.

8° *Madrigaux de M. D. L. S.* — Amsterdam, Henri Schelte, MDCC.V. (1705).

Petit in-12. Pourrait être le n° 4, au *quærendo,* avec un nouveau titre. Cité par P. Blanchemain. Cette édition n'est pas à la Bibliothèque nationale.

9° *Madrigaux de Monsieur de la Sablière.* — Nouvelle édition. A Paris, chez Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint-Benoît, au Temple du Goût. M.DCC.LVIII (1758). Avec Approbation et Privilège du Roi.

In-16 carré, titre, VI pages préliminaires, 172 pages plus 2 folios contenant l'approbation du 22 décembre 1757 et un privilège du 20 août 1758, accordé à Nicolas-Bonaventure Duchesne, libraire à Paris. Fleurons et encadrements rouges à chaque page.

C'est une réimpression de l'édition originale avec le madrigal « Divine Iris », réimpression élégante, mais incorrecte. Elle est précédée d'un avertissement de 6 pages, attribué à l'abbé Sepher, célèbre bibliophile (Cf. BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes,* 1823, in-8°, t. II, p. 318). Cet avertissement fourmille d'erreurs et de fautes d'impression. La Sablière y est dit (p. 2), mort en 1681,

au lieu de 1679. On y lit : Lesselin pour Hessein, Mocé pour Nocé.

10° *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière et de François de Maucroix*, et hommages poétiques à La Fontaine, avec les vies de La Sablière et de Maucroix, des notes et des éclaircissements, par C.-A. Walckenaer, membre de l'Institut. — Paris, chez A. Nepveu, libraire, passage des Panoramas, n° 26, 1825.

In-8° de XXVI et 338 pages, plus un folio d'Errata non chiffré. Les pages VII à XXVI contiennent la première notice détaillée qui ait paru sur La Sablière. Les madrigaux occupent les pages 1 à 86. C'est la reproduction de l'édition originale non cartonnée, dont le texte a été revu par M. Mastrella. Walckenaer est le premier qui ait numéroté les pièces. Il a supprimé, au livre IV, le madrigal « Belle Iris », déjà imprimé au livre III, mais il a ajouté au livre I (n° 29, p. 15) un madrigal douteux, retrouvé au recueil de Sercy (*Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant*, avec le Nom des Autheurs tant des Airs que des Paroles, Paris, chez Ch. de Sercy, 1661, in-12, p. 235). D'après Barbier, l'auteur de ce recueil, B. D. B. serait un M. de Bacilly.

En tête de ce madrigal, on lit dans le recueil de Sercy : *Air de M. de Sablière* (sic), ce qui ne veut pas dire que les vers soient de lui. Il s'agit peut-être d'une chanson dont il a composé la musique. L'auteur des vers n'est pas cité. On trouve à la page 199 du même recueil une autre chanson signée : « *M. de Rambouillet*, air de M. de Mollier », qu'il faut attribuer à un parent ou à une parente de La Sablière.

11° *Madrigaux de Monsieur de la Sablière.* — Paris, N. Delangle, éditeur, rue du Battoir, n° XIX. M.DCCC.XXV (1825).

In-16, 8 pages non foliotées plus CLXXVI pages foliotées. Édition fort bien imprimée par J. Didot, avec des fleurons élégants. Elle forme le premier volume de la Collection de Petits Classiques français, publiée par Ch. Nodier et N. Delangle et dédiée à Mme la duchesse de Berry.

Charles Nodier assure que « la politesse de l'esprit et la grâce du sentiment n'ont rien produit de plus *français* » que les madrigaux de La Sablière.

« Cette édition, dit avec raison P. Blanchemain, ne contenant qu'une très courte notice, paraîtrait avoir été publiée avant celle de Walckenaer, mais comme elle donne, sans en indiquer la source, un madrigal retrouvé par Walckenaer, je crois que Nodier est le plagiaire. »

Ajoutons que Nodier réédite les erreurs de l'abbé Sepher relatives à Mme de la Sablière et à son gendre Nocé, et qu'il a changé l'ordre des madrigaux de l'édition originale pour lui substituer l'ordre alphabétique du premier mot de chaque madrigal.

Voici l'ordre dans lequel il a placé les madrigaux de l'édition originale :

Liv I. Les 1er, 3e, 2e, 5e, 4e, 9e, 7e, 6e, 8e, 10e, 13e, 14e, 11e, 15e, 12e, 17e, 16e, 19e, 18e, 21e, 22e, 20e, 24e, 25e, 23e, 27e, 28e, 26e.

Livre II. Les 1er, 3e, 2e, 4e, 7e, 6e, 5e, 9e, 10e, 8e, 15e, 16e, 14e, 12e, 11e, 13e, 17e, 19e, 18e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e.

Livre III. Les 1er, 2e, 3e, 6e, 4e, 5e, 8e, 7e, 9e, 11e, 14e, 13e, 12e, 15e, 16e, 10e, 17 , 18e, 20e, 19e, 21e, 22e, 24e, 25e, 23e, 27e, 26e.

Livre IV. Les 1er, 4e, 2e, 3e, 6e, 5e, 8e, 7e, 15e, 9e, 14e, 12e, 11e, 10e, 13e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 25e, 24e, 23e, 26e, 27e.

Nodier a supprimé dans ce livre IV le 16e madrigal qui faisait double emploi avec le n° 2 du livre III, et l'a remplacé par un n° 12 : « J'aime bien quand je suis aimé », découvert par Walckenaer.

Livre V. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 8e, 6e, 7e, 9e, 11e, 10e, 12e, 13e, 15e, 18e, 14e, 16e, 17e, 19e, 23e, 22e, 21e, 20e, 24e, 26e, 25e, 27e.

Livre VI. Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 7e, 10e, 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 18e, 17e, 19e, 20e, 24e, 23e, 21e, 22e, 25e, 26e, 27e.

12° *Madrigaux de La Sablière*, suivis d'un appendice et précédés d'une préface par Prosper Blanchemain. Paris, Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338. MDCCCLXXIX (1879).

In-4°, 4 pages de titres, XVI pages d'introduction, 136 pages numérotées et 2 folios de tables. — Imprimé par D. Jouaust pour la collection des Petits chefs-d'œuvre. Mars 1879.

L'Introduction renferme quelques inexactitudes. La Folie-Rambouillet ne fut point possédée par La Sablière. Sa femme habita un hôtel de la rue des Petits-Champs avant d'habiter celui de la rue Saint-Honoré. Nicolas de Rambouillet, leur fils, épousa Mlle Henry, et non Mlle Hessein, sa cousine, etc. A la fin de cette Introduction (p. XIII-XV), on trouve une notice sur les diverses éditions des madrigaux, notice que nous avons revue et complétée.

L'éditeur a retranché la 29e pièce du livre I, ajoutée par Walckenaer. Il a changé, non pas l'ordre de la première édition, mais celui de Walckenaer en numérotant les *madrigaux* seulement, de sorte qu'il arrive à trouver au livre I, 27 madrigaux et 1 stance ; total 28 pièces ; au livre II, 27 madrigaux ; au livre III, 25 madrigaux et 2 stances ; total 27 pièces ; au livre IV, 24 madrigaux et 3 pièces, dont l'une, qu'il supprime, a été imprimée déjà au livre III ; total 26 pièces ; au livre V, 23 madrigaux, une chanson, une épigramme et deux stances ; total 27 pièces ; au livre VI, 26 madrigaux et une chanson ; total 27 pièces ; en somme le même nombre et le même ordre de pièces que dans l'édition originale non cartonnée.

Blanchemain a joint aux madrigaux de La Sablière :

Douze pièces de vers retrouvées par lui sur les indications de Walckenaer dans le *Recueil* de Sercy, dont nous avons parlé plus haut (et dont la 2e partie a paru chez Luynes en 1680, in-8°). Il n'attribue à La Sablière que l'air du madrigal « J'aime bien quand je suis aimé », mais il a négligé d'indiquer que les vers « Je vous dis toujours : Aimez-moy » sont signés : *M. de Rambouillet*, ce qui prouve qu'ils ne sont pas de M. de la Sablière (cf. p. 115, 116) ;

Neuf pièces extraites d'un autre recueil anonyme intitulé : *Première* [et *Seconde*] *partie des Pièces diverses* contenant Églogues, Élégies, Stances, Madrigaux, Chansons, Épigrammes, traductions d'Horace et autres pièces (Paris, Barbin, 1668, 2 parties in-8°).

Ces vingt et une pièces pourraient être, d'après Blanchemain, attribuées à M. de la Sablière.

RECUEILS

1° [François Barbin], *Recueil des plus belles pièces des poètes françois tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade.* — Paris, Claude Barbin, 1692, in-8°, 5 vol., t. IV, p. 258 *bis* à 288.

— L'édition est attribuée à Fontenelle. La notice de la page 258 *bis* sur La Sablière est très succincte. Il y est dit mort en 1680, au lieu de 1679.

Trente-trois des madrigaux de La Sablière ont été imprimés dans ce recueil. Ce sont les 4e, 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e du livre I ; 1er, 2e, 4e, 12e, 16e, 18e, 24e du livre II ; 1er, 2e, 20e, 22e, 23e du livre III ; 8e, 10e, 11e, 27e du livre IV ; 3e, 15e, 22e du livre V ; 10e, 11e, 17e, 21e, 26e, 27e du livre VI. — Les 18 premiers seulement sont placés dans l'ordre de l'édition originale.

2° *Recueil des plus belles pièces des poètes françois depuis Villon jusqu'à Benserade.* — Paris, Compagnie des libraires, 1752.

In-12, 6 vol. Réédition du recueil précédent de Barbin.

Le tome V, qui contient les vers de d'Aceilly, de Mme de Villedieu, de La Sablière, de Montreuil, de Charleval, de Saint-Pavin, de Voiture et de Scarron, renferme (p. 59 à 90), les 33 madrigaux de La Sablière indiqués plus haut, mais tous placés dans l'ordre de l'édition originale de 1680. La notice de la page 59 renferme des inexactitudes. La Sablière y est dit mort en 1680, âgé de 65 ans, au lieu de mort en 1679, âgé de 55 ans. Sa femme avait nom Hessein, et non Hesselin.

3° Mr. B.-L.-M.-[Antoine-Augustin Bruzen de la Martinière], *Nouveau recueil des Epigrammatistes françois anciens et modernes*, contenant ce qui s'est fait de plus excellent dans le genre de l'Épigramme, du Madrigal, du Sonnet, du Rondeau, et des Petits contes en vers, depuis Marot jusqu'à présent. Avec la vie des Auteurs ; des Notes historiques et critiques ; un Traité de la vraie et de la fausse Beauté dans les Ouvrages de l'esprit ; des observations sur l'Épigramme ; une digression sur le Stile marotique, et les règles de la Versification françoise. — A Amsterdam, chez les frères Wetstein, 1720, in-12, 2 vol.

Bruzen compare La Sablière à Montreuil. Il avance inexactement, d'après Voltaire, que La Sablière est mort en 1680, puisqu'il décéda le 3 mai 1679.

Ce recueil contient 26 des madrigaux de La Sablière (t. I, p. 195 à 205). On ne peut affirmer que Bruzen ait toujours choisi les meilleurs. Ils ont été imprimés dans l'ordre suivant : 2e, 4e, 7e, 15e, 24e du livre I ; 20e et 27e du livre II ; 8e, 21e et 26e du livre III ; 2e, 12e et 17e du livre VI ; 3e, 9e, 10e et 13e du livre I ; 2e et 11e du livre II ; 22e et 23e du livre III ; 4e, 6e et 15e du livre V ; 11e et 27e du livre VI de l'édition originale.

Au tome II du même recueil, Pierre Richelet, dans son abrégé des règles de versification française (p. 346, 347), cite trois madrigaux de La Sablière (les 5e et 9e du livre I et le 14e du livre V), mais un vers du 9e madrigal (1) a été modifié par lui, et les suivants : « Cher Tircis si le Ciel... » ne sont pas de La Sablière, à ma connaissance du moins.

4° *Annales poétiques, depuis l'origine de la poésie françoise.* — A Paris, chez les éditeurs, rue de la Jussienne, vis-à-vis le corps de garde. Et chez Merigot le jeune, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, 1782, in-8°.

(1) Dans ce lieu bien heureux où tout plaisir abonde
Ne songez-vous pas aux absens...

La notice sur « Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière », porte inexactement qu'il était sur le point d'épouser Iris, demoiselle de distinction, quand elle mourut de la petite vérole. La Sablière était alors marié, et les éditeurs disent avec raison que ses madrigaux ne peuvent être attribués à sa femme qui « vraisemblablement n'était pas en commerce de galanterie avec toutes les Iris et les Philis, qui font les honneurs du recueil ». Ils citent le mot célèbre de Mme de la Sablière : « J'ai laissé mes trois bêtes à la maison, mon chien, mon chat et La Fontaine. »

Le tome XXIII du recueil contient 68 des madrigaux de La Sablière, auquel les éditeurs accordent « de l'esprit, de la galanterie et de la délicatesse ». — Voici dans l'ordre de l'édition originale de 1680, quels sont ces 68 madrigaux : les 6e, 16e et 8e du livre III ; les 26e, 1er, 10e et 11e du livre VI ; les 21e, 20e, 11e, 24e, 25e, 15e du livre V ; les 14e et 27e du livre VI ; les 24e, 22e et 27e du livre IV ; le 14e du livre V ; les 23e et 17e du livre VI ; le 16e du livre V ; le 25e du livre VI ; le 20e du livre IV ; le 3e du livre V ; le 12e du livre IV ; le 27e du livre III ; le 14e du livre IV ; le 16e du livre VI ; les 25e et 26e du livre III ; les 4e et 5e du livre IV ; les 23e et 20e du livre III ; les 11e, 10e et 13e du livre IV ; les 17e et 1er du livre III ; le 27e du livre II ; le 2e du livre III ; les 22e, 24e et 25e du livre I ; les 5e, 9e, 15e, 11e, 17e, 12e, 14e du livre II ; le 28e du livre I ; les 3e et 2e du livre II ; le 17e du livre I ; le 18e du livre VI ; le 9e du livre I ; les 4e et 16e du livre II ; le 21e du livre VI ; le 18e du livre II ; les 8e, 7e, 10e et 1er du livre I ; le 20e du livre II, et le 2e du livre I.

NOTE 3

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE HESSEIN

I. — Noble homme *Gilbert Hessein*, valet de chambre du roi Louis XIII de 1610 à 1616 (1), épousa dame *Marie Lambert*. Inventaire de ses biens fut dressé par Desnotz, notaire à Paris, le 29 février 1616. Sa veuve mourut à Paris à l'âge de 82 ans, et fut inhumée le 15 février 1647 au cimetière protestant de Saint-Père du faubourg Saint-Germain (2). Elle avait eu dix enfants, entre autres :

1° Noble homme *Pierre Hessein*, valet de chambre du roi Louis XIII après son père, de 1616 à 1638, et qui recevait, en 1625, 660 livres de gages (3).

2° *Josias Hessein*, mort avant le 26 septembre 1637.

3° *Gilbert Hessein*, qui suit.

4° *Marie Hessein*, mariée dès septembre 1621 à Me *Ysaac Regoumier*, conseiller du roi et général en sa cour des Monnaies, vivant en septembre 1637. Elle était veuve, tutrice de ses enfants et demeurait rue des Ménétriers à Paris de 1654 à 1664. De son mariage sont issus :

1° *Isaac Regoumier*, baptisé à Charenton le 8 septembre 1621, qui eut pour parrain Jean Androuet du Cerceau, conseiller et architecte du roi, et pour marraine Marie Fauvel, fille de François Fauvel, contrôleur des guerres en Limousin. Il était en 1654 l'associé de son oncle, Gilbert Hessein.

2° *Jean Regoumier*.

3° *Marie Regoumier*, mariée à Charenton, en juin 1658, à *Louis*

(1) Inscrit d'Esseing. Cf. E. Griselle, *État de la maison du roi Louis XIII, et Supplément*, Paris, 1912, P. Catin, in-8°.

(2) *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, 13e année, 1864, p. 227.

(3) Inscrit sous le nom d'Esseing. Il signait P. de Hessing, et sa sœur signait Marie Dessing, en 1637, au contrat de mariage de Gilbert Hessein et de Marguerite Menjot.

Favreau, sieur de Riperou, fils de Joseph Favreau, sieur de Rochedu... et de Louise Thevenot.

Et vraisemblablement :

5° *Me François Hessaing*, secrétaire de la chambre du roi, marié à *Marie Le Mercier*. Tous deux donnèrent quittance à Lestoré, notaire à Paris, le 29 juin 1629, d'une somme de 6 000 livres, promise en dot à ladite Le Mercier par M. Le Mercier son père, dès le 20 janvier 1625 (1).

6° *N... Hessein*, mariée à *N... Hersant* (2), et mère d'Anne Hersant, à qui Gilbert Hessein, son oncle, emprunta 400 livres devant Tulloué, notaire à Paris.

II. — Noble homme *Gilbert Hessein* (3), banquier, conseiller et maître d'hôtel du roi dès 1670, épousa : 1° par contrat reçu par Lestoré, notaire à Paris, le 27 septembre 1637, Dlle *Marguerite Menjot*, veuve de Me Guillaume Le Juste, commissaire ordinaire des Guerres, et fille de Me Jean Menjot, procureur en la Chambre des comptes, et de dame Anne Mallard. Elle était morte dès le 8 février 1651 ; 2° par contrat reçu par Vaultier et Rallu, notaires à Paris, le 10 février 1654, *Anne Hoogwood-Keeper*, fille de Thomas Hoogwood-Keeper, gentilhomme anglais, et de Jeanne Franquelin, et veuve de Jean de Saulergue et d'Adam de la Planche, écuyer, sieur des Mortiers. Il mourut à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, le 16 avril 1661, et sa veuve vivait encore en 1670. Du premier lit naquirent :

1° *Marguerite d'Hessin* (4), baptisée à Charenton le 18 mars 1640, mariée à Charenton, le 15 mars 1654, à *Antoine de Rambouillet*, écuyer, sr de la Sablière, secrétaire du roi et fermier général. Morte à Paris le 6 janvier 1693.

2° *Pierre Hessein*, qui suit.

3° *Samuel Hessin*, né le 10 février, baptisé à Charenton le 25 mars 1642, mort jeune.

4° *Antoine Hessein*, baptisé à Charenton le 10 novembre 1645.

III. — *Pierre Hessein*, écuyer, secrétaire général des dragons (1673), alias (1676) des gendarmes de Sa Majesté, intendant des bâtiments du roi en 1691, conseiller secrétaire du roi le 3 juin 1695, après enquête du 29 mai précédent (5), fut l'ami de Boileau, Racine et La Fontaine, et demeurait en 1679 et 1680 chez sa sœur, Mme de la Sablière, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch. Il était marié dès 1683 à *Madeleine Lair*, dame de Boisrier, en Sillé-le-Philippe, au Maine, fille de Jacques Lair, sr de Passay, receveur général des finances à Tours, et d'Anne Cesneau. Il fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général* de 1696, registre Paris (6), mourut à Paris le 19 ou le 20 février 1711,

(1) Étude de Me Cottin, notaire à Paris.

(2) Un Claude Hersant fut secrétaire d'Anne d'Autriche en 1651.

(3) Il signait Hessin.

(4) Elle signait Hessin ou d'Hessin comme son père. Les actes de baptême de Marguerite, Samuel et Antoine Hessein ont été relevés par M. G. Desnoiresterres sur les registres de Charenton brûlés par la Commune.

(5) Archives nationales. Section judiciaire, V² 37.

(6) « Pierre Hessein, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances ; intendant des bâtiments de Sa Majesté, et Madeleine Lair, sa femme : De sable à la fasce échiquetée d'argent et de sable de 3 traits ;

rue Neuve-des-Petits-Champs, et fut enterré le 20 dans l'église Saint-Roch. Sa veuve, dont il avait eu deux enfants, lui survivait encore en 1719.

1° *Pierre-Antoine Hessein*, qui suit.

2° *Madeleine Hessein*, née en 1683, mariée à Paris, le 21 février 1708, à *Louis-Mathieu du Port*, conseiller en la 3e chambre des enquêtes du Parlement dès 1701, fils de Me François du Port, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Paris, et de Charlotte Bonart, fille de Pierre Bonart, intendant des meubles de la couronne. Il mourut à Paris, âgé de 54 ans, le 4 mai 1726, et sa veuve, qui demeurait en 1740 rue Beaubourg, paroisse Saint-Merry, fut inhumée à l'âge de 74 ans, le 21 avril 1757. Elle avait eu 3 fils :

1° *Charles-Louis du Port*, sieur de Prélaville, né le 21 février 1708, conseiller à la 3e chambre du Parlement en 1729.

2° *Antoine-Mathieu du Port*, né le 5 juillet 1714, conseiller au Grand Conseil en 1737, doyen en 1778, qui épousa Catherine Bernard.

3° *François-Mathieu du Port*, né en 1718, conseiller en la 4e chambre du Parlement en 1739, puis en la grand'chambre, condamné à mort et exécuté en vertu d'un jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, le 20 avril 1794, à l'âge de 76 ans, avec 21 autres magistrats, pour protestations contre les décrets de l'Assemblée nationale. Il avait épousé Marie-Madeleine de Cabanel, dont il eut Adrien-François du Port, conseiller en Parlement, député de la noblesse de Paris aux états généraux, président de l'Assemblée constituante et orateur réputé, mort à Appenzel en 1798, à l'âge de 39 ans.

IV. — *Pierre-Antoine Hessein*, écuyer, secrétaire général des dragons de France après son père, demeurait à Paris, rue de la Vrillière, paroisse Saint-Eustache, quand il fit son testament devant Vivain et Marchand, notaires à Paris, le 29 avril 1718. Il substitua tous ses biens au fils aîné de sa sœur, Charles-Louis du Port, ou à son défaut à son fils cadet, et mourut célibataire à Paris, le 18 mai 1718 (1).

Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. *Pièces originales*, vol. 1520, dossiers 34551, 34558, 34559, et *Nouveau d'Hozier*, dossier de la Planche, vol. 268.

parti de gueules à la bande d'or, accostée de 5 fleurs de lys de même posées 3 en chef et 2 en pointe ; accolé d'azur à la croix denchée d'or, cantonnée de 2 étoiles d'or en chef et de 2 roses de même en pointe. » (Arm. gén., ms. de 1696. — Paris, Bibliothèque nationale, Ms.).

Il est à noter que le « parti » de l'écu Hessein ressemble fort aux armes données par Rietstapp à la famille Lambert de Hollande : De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 fleurs de lis d'or. Ce sont peut-être les armes de Marie Lambert, aïeule paternelle de Pierre Hessein.

(1) Archives nationales, Y 48, folio 32. — *Mercure de France.*

NOTE 4

SUR TROIS LETTRES DE MADAME DE LA SABLIÈRE DE LA COLLECTION PARISON

Lors de la suppression de l'ordre des Jésuites [en 1762], le père Gabriel Brotier, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand, obtint l'autorisation de conserver comme propriété personnelle tout ce qu'il avait dans sa chambre. Là se trouvaient des autographes précieux de Bussy-Rabutin et d'autres célébrités du dix-septième siècle. En 1789, à la mort du père Brotier, MM. Parison et Chardon de la Rochette, ami du défunt, achetèrent cette collection.

Trois lettres de Mme de la Sablière au père Rapin s'y rencontrèrent.

La première, signée *M. Hessin*, datée *mardi au soir*, sans suscription, se compose de 6 grandes pages pleines in-4°. Après la mort de M. Parison, elle fut adjugée en vente publique (n° 372), le 25 mars 1856, pour la somme de 452 francs, à M. Laverdet (1). Acquise depuis par M. Gaston Lacaille, ancien magistrat, elle fut cédée par lui en 1915, à M. Noël Charavay, expert en autographes, qui l'a vendue en 1916 au vicomte Menjot d'Elbenne pour la somme de 800 francs.

La seconde lettre, sans date, signature, ni suscription, se compose de 3 pages pleines, petit in-4°, avec une petite déchirure au bas de la marge intérieure des deux feuillets. Elle a figuré de même que la première lettre dans la collection de M. Parison. A la mort de ce collectionneur, elle fut adjugée aux enchères (n° 373), le 25 mars 1856, à M. Charavay, pour la somme de 62 francs (1), et adjugée de nouveau le 28 avril 1875 (n° 424), pour la somme de 105 francs, au vicomte d'Elbenne (2).

(1) *Catalogue de la collection des lettres autographes, manuscrits, documents historiques, estampes anciennes, etc., du cabinet de feu M. Parison, homme de lettres*, vendus le 25 mars 1856 et jours suivants, quai des Augustins, 7 (MM. Perrot, commissaire-priseur, et Laverdet, expert), Paris, 1856, chez Laverdet, expert en autographes, rue Saint-Lazare, 24, in-8° (n°s 372, 373, 374), p. 51.

(2) *Catalogue d'une précieuse collection de lettres autographes, vendues rue des*

Le texte de cette lettre a été reproduit en partie par M. L. Louvet dans l'article sur Mme de la Sablière publié dans la *Biographie générale* de Didot, Paris, 1859, in-8°. Un fac-similé en a été donné par Delpech dans l'*Iconographie française* avec une belle lithographie du portrait de Mme de la Sablière conservé au château de Bussy-le-Grand, mais Delpech a complété notre autographe par la signature *M. Hessin* qu'il a évidemment calquée sur une des deux autres lettres alors possédées par M. Parison.

La troisième lettre, signée *M. Hessin*, non datée, porte pour suscription : *Au très révérend père, le révérend père Rapin, de la compagnie de Jesus, au colège de Clermont, rue Saint Jacques.* C'est un bel autographe de 3 grandes pages pleines in-4° (plus l'adresse), scellé d'un cachet en cire rouge brisé, qui porte une légère tache d'humidité à l'encoignure inférieure des deux feuillets. A la mort de M. Parison, il fut adjugé (n° 374), le 25 mars 1856, pour la somme de 157 francs à M. Chambry, demeurant 3, rue d'Alger. Sa veuve a bien voulu m'en donner une copie en juillet 1878. L'original, remis en vente (n° 341), a été adjugé pour 1010 francs, le 8 mars 1881, à M. Alfred Morrison, demeurant à Londres (1).

Seule, cette lettre est adressée au père Rapin. Les deux premières ne portent pas de suscription, mais on a pensé avec vraisemblance qu'ayant la même provenance que la troisième, elles avaient été de même écrites au père Rapin.

Bons-Enfants, 28, le 26 avril 1875 et jours suivants (MM. Baudry, commissaire-priseur, et Étienne Charavay, expert en autographes) (n° 424), Paris, 1875, librairie Charavay aîné, rue de Seine, 51, in-8°, p. 57.

(1) *Lettres autographes composant le cabinet de M. Chambry, ancien maire du* 1er *arrondissement*, chevalier de la Légion d'honneur, vendues rue des Bons-Enfants, 28, les 7, 8 et 9 mars 1881 (MM. Maurice Delestre, commissaire-priseur, et Étienne Charavay, expert en autographes) (n° 341), Paris, 1881, librairie Charavay frères, rue de Seine, 51, in-8°, p. 46.

NOTE 5

SUR DEUX PORTRAITS DE MADAME DE LA SABLIÈRE

1° *Portrait du château de Bussy-le-Grand (Côte-d'Or).*

Ce portrait, peint par Mignard, est conservé, depuis 1854 au moins, au château de Bussy-le-Grand (1), ancienne demeure de Bussy-Rabutin, possédée en 1916 par le vicomte Charles de Villeneuve et la vicomtesse, née de Blonay. M. de Villeneuve croit que la toile se trouvait à Bussy dès 1836, date de l'achat du château par le comte J.-B. de Sarcus. Elle a été dessinée par Z. Belliard et reproduite lithographiquement par Delpech dans son *Iconographie française* (1828-1840), avec cette mention : « Madame de la Sablière. Mignard pinxit. L'original appartient à M. le comte de Sarcus » (2).

Ce dernier m'avait autorisé, en janvier 1870, à faire photographier ce beau portrait par M. Guipet, photographe à Dijon, et j'en possède, grâce à lui, une belle reproduction.

Il figure une jolie femme aux cheveux blonds, au visage ovale, aux traits réguliers et à l'expression douce et séduisante. Un voile blanc recouvre sa tête. Elle traverse, en marchant de droite à gauche, un parc planté de beaux arbres. L'éclat des chairs est remarquable, les cheveux sont frisés sur le front et sur les tempes, le corsage décolleté, les bras nus jusqu'au coude, le droit étendu, le gauche relevant la robe sur un jupon de moire blanche. La robe et le corsage de brocart bleu sont brodés de palmes et autres ornements en or ; le corsage drapé de blanc, les manches larges et bouffantes. La dame porte au cou un collier de

(1) Il n'en est pas question dans les *Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alise et au château de Bussy-Rabutin*, par CORRARD DE BREBAN (Troyes, Sainton, 1833, in-8°) ; mais il est mentionné dans la *Notice historique et descriptive sur le château de Bussy-Rabutin* du comte DE SARCUS (Dijon, 1854, in-8°). Le château a été récemment acquis par M. A. Bonneton.

(2) Lithographies in-folio et in-octavo.

perles rondes ; aux oreilles, deux grosses perles en forme de poires, et sur le corsage trois doubles boucles de perles semblables, pendantes et posées l'une sur la poitrine, les deux autres sur les deux épaules. Le paysage du fond est lourd, mais bien traité.

Au bas, et dans le coin gauche de la toile, on lit l'inscription suivante qui paraît ancienne :

LILLVSTRE Me DE
LA SABLIERE.

Cadre moderne.

M. P. Faugère m'écrivait en août 1879 que dans la tour dorée du même château il avait noté « un autre portrait, qui par sa dimension, la pose du personnage, l'habillement, etc., rappelait exactement celui de Mme de la Sablière. D'après l'inscription placée au-dessous du cadre, il représente Marie de Beauvoir-le-Loup, femme d'Alexandre de Choiseul, duc du Plessis-Praslin. La toile est attribuée à Beaubrun ».

***

2° *Portrait peint par Alexandre Colin en* 1823.

Ce portrait peint par Colin, élève de Girodet, et gravé par Tony Johannot, pour la troisième édition de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*, par C.-A. Walckenaer (Paris, A. Nepveu, 1824, in-8°, p. 220), nous paraît une œuvre de pure imagination. Walckenaer n'a point indiqué sa provenance (1).

(1) Il y a dans la Sarthe, aux châteaux de Couléon et de Saint-Aignan, cinq portraits anciens de la marquise de Saint-Aignan. Deux « Madeleines » dont l'une est attribuée à Mignard, et dont l'autre porte sculptées sur son cadre les initiales M G., sont bien certainement les portraits de Madeleine Gaudon, mais les trois autres toiles représentent une jeune femme qui ne lui ressemble guère, tantôt costumée en Cléopâtre, couronne en tête et vipère au bras (Couléon), tantôt assise en toilette de ville, un *astrolabe?* sur les genoux (St Aignan).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abbott Parry (Edw.). 361.
Ablancourt (d'). Voir Frémont, Perrot.
Académie de Peinture (l'). 226.
Académie des Sciences (l'). 74, 75, 222.
Académie française (l'). 62, 85, 89, 94, 97, 105, 179, 204.
Aceilly (Jacques de Cailly, dit d'). 372.
Acéré (Marc-Antoine), financier. 23, 24.
Adolphe de Suède. 19.
Afrique (l'). 73.
Agaury (d'). Voir Bidé.
Aguesseau (d'). 158.
Aix de la Chaise (d'). Voir Chaise (de la).
Aix-la-Chapelle. 120, 236.
Albane (l'). 122.
Albe (le duc d'). 349.
Albert (d'). Voir Luynes.
Albret (l'hôtel d'). 1.
Alencé (d'). 92, 96.
Alençon. 50, 340.
Alexandrie (Égypte). 3.
Alexis (P.). 140.
Aligre (Marguerite d'), duchesse de Luynes. 166, 200, 210.
Allain (P.), financier. 114.
Allemagne (l'). 114, 168, 210.
Allemagne (Jacques d'), ministre calviniste. 6.
Alleu (l'), *alias* Laleu et la Leu, seigneurie. 212, 220, 354, 355, 361, 363. Cf. Henry (Jacques), Yvon (Paul).
Alongny ou Aloigny (la maison d'). 9, 132. Cf. Rochefort.
Alongny (Louis d'), marquis de Craon. 132.
Alongny (Marie d'). 133.
Amasie (l'). 9.
Amaury (Thomas), libraire. 213, 368.
Ambierle (prieur d'). 32, 208, 220, 355.
Amboise (la maison d'). 14.
Amelot de la Houssaye. 93, 249-251.
Amiens. 222.
Amproux (Henri). 14.
Amproux (Henri-Gabriel), comte de la Massais. 14.
Amproux (Jean), seigneur de la Massais, mari d'Anne Gaudon. 13, 14, 100, 160.
Amsterdam. 8, 13, 29, 54, 62, 74, 75, 81, 89, 96, 99, 105, 131, 144, 187, 213, 237, 241, 249, 251, 369, 372.
Anacréon. 71.
Ancillon. 29, 236, 237.
Androuet du Cerceau. 374.
Anet (le château d'). 186.
Angennes (Julie d'), duchesse de Montausier. 1, 131.
Angennes de Rambouillet (d'). 215.
Angers. 32, 74.
Angleterre (l'). 10, 112, 136, 164, 174, 212, 215, 217-221, 229, 237, 240, 349, 361, 364, 365.
Angoumois (l'). 121.
Anjou (l'). 114, 222.
Anjou (le duc d'). 50, 340.
Anne d'Autriche. 10, 11, 99, 154, 375.
Anneville (Bon-François d'). 245. Cf. Bon d'Anneville.
Antoine (saint). 275.
Anville (Mme d'). 225.
Appenzell (Suisse). 110, 376.
Appougny (Claude d'). 113.
Arambure (Jean d'). 362.
Aramon (d'). Voir Sauvan.
Arcis-sur-Aube. 221, 356.
Arc-sur-Meuse. 23.
Ariège (l'). 187.

Arles en Poitou. 121.
Arnauld (Angélique). 1.
Arnauld (Henri), évêque d'Angers. 32.
Arnauld d'Andilly. 32, 75, 77.
Arpajon. 37.
Arsenal (l'). 149.
Asnières (Mme d'). 359.
Aubais. 362.
Aube (d'). Voir Richer d'Aube.
Aubertin (Edme), ministre calviniste. 24.
Aubery. 13.
Aubineau (Léon). 144.
Aubray (d'). 56.
Aufrère (Antoine). 23, 65.
Auguis. 85.
Augustin (saint). 138, 168, 270.
Augustins (le quai des). 250.
Aumale. 111.
Aumale (Suzanne d'), femme du maréchal de Schomberg. 158, 162, 163.
Aumale (le duc d'). 265, 269-271.
Aumont (la duchesse d'). 161.
Aurillac. 114.
Aurois (Orrouer, Eure-et-Loir). 115.
Australe (la terre). 73.
Auteuil. 106.
Auvergne (l'). 114, 222.
Avène. 362.
Avranches. 70, 75, 158, 164, 165.

Babylone (rue de). 334.
Bac (rue du). 208, 334.
Bachaumont. 79.
Bachot (Étienne), médecin. 64, 126.
Bacilly (de). 370.
Bailleul, seigneurie. 232, 237, 347, 349. Cf. Muysson (Henri).
Balbe (de). Voir Crillon.
Balcons (le quai des), dans l'île Saint-Louis. 4.
Ballard (Christophe), imprimeur. 369.
Ballivière (de). Voir Le Cornu.
Balzac. 1.
Barangeon (de). Voir Masclary.
Barangier (Pierre). 346.
Barauderie (la). 38.
Barbier. 369, 370.
Barbin (Claude), libraire. 30, 34, 119, 136, 174, 213, 366-368, 371, 372.
Barbin (François). 371.
Barcelone. 26, 362.
Bardot (Isabeau), seconde femme de Nicolas Menjot. 5, 6.
Bardot (Louise). 6.
Barillon (de), ambassadeur à Londres. 70, 171.
Barillot, libraire. 95.
Barnave. 109.
Baron (Pierre). 54.
Barré, seigneurie. 232, 237, 347. Cf. Muysson (Philippe).
Barrière (Jean de la). 147.
Barrière renversée (la). 227.
Barthélemy (E. de). 64, 116.
Basly (Calvados). 360.
Basoche (Adam de la), sieur d'Hériqueville. 235, 349.
Basoge-d'Hériqueville (de la). 238.
Bassen. 121.
Bastille (la). 11-13, 160, 214, 363.
Bastonneau (René). 113.
Bath (Angleterre). 220, 230, 364.
Bauché, libraire. 250.
Baudouin (Esther). 354.
Baudry. 378.
Baulacre. 241.
Bayeux. 360.
Bayle (Pierre). 74, 89, 97, 213, 236, 366, 367, 369.
Baylens de Poyanne (Marie-Caroline-Rosalie de). 227.
Bazin. 65, 71.
Bazin (Marie), femme de Philippe Muysson. 349.
Bazin de Liméville. 238.
Beaubourg (la rue). 9, 376.
Beaubrun. 380.
Beauce (la). 115, 212, 213, 218, 219, 229, 363.
Beauchesne, paroisse de Chuisnes. 115.
Beauchet-Filleau. 14, 219.
Beauclair (Gérauld de). 246.
Beauclair (Mme de), née Bourgoise de Pommerval. 227.
Beaufort. 5.
Beaujeu (Christophe de). 5.
Beaulieu (Le Blanc de). 158, 159.
Beaumelle (Angliviel de la). 72, 144, 241.
Beauvoir-le-Loup (Marie de). 380.
Béchameil des Ormes (Charles). 58, 65.
Bège. 122.
Bejarry (Mme de). 212.
Belay, médecin. 126.
Belette (Jean). 350.
Bellechasse (le couvent de), à Paris. 161, 361.
Bellefonds (de). 218.
Bellefonds (Mme de). 212.

Belle-Isle (le maréchal de). 230, 365.
Belliard (Z.). 379.
Belmont Bath (Angleterre). 230, 365.
Belvo (Mme de). 46.
Benech (Élie). 54.
Benendy (les Dlles). 221.
Benoît (saint). 301.
Benoît. 233.
Benserade. 70.
Béral (Mme de), née Bourgoise de Pommerval. 227.
Béral de Massebeau Sédaiges. 246.
Bérard. 368.
Bercy (rue de) ou de la Râpée. 17, 18, 20.
Bergame. 112.
Bergès (C.). 187.
Beringhen. 70.
Beringhen (Élisabeth de), femme de Pascal Le Cocq. 361.
Berlin. 236.
Bernard (saint). 168, 210, 270, 323.
Bernard (Catherine), femme d'Antoine-Mathieu du Port. 109, 376.
Bernard (J.-F.), libraire. 131.
Bernard de Bouilly (Philippe). 354.
Bernard de Saintes. 227.
Bernier (Adhelm). 157, 162.
Bernier (François). 65, 72-74, 80, 81, 86, 183.
Berry (le). 114.
Berry (la duchesse de). 370.
Besançon. 121.
Beschefer, ami de Perrot d'Ablancourt. 236.
Beschefer, notaire. 5.
Bescheman (Martin). 121.
Bétencourt (dom). 220.
Béthune (Maximilien-Pierre-François de), duc de Sully. 150.
Béthune - Charost (Armand - Louis - François-Edme de). 227.
Béthune-Sully (Maximilienne-Augustine-Henriette de). 227.
Beuchot. 97.
Beurgues (de). 54.
Beuzevilette (de). Voir Roessé.
Bidé d'Agaury. 238.
Bierne (de), notaire. 49, 344, 345.
Bignon (J.), prévôt des marchands. 148.
Bignon, intendant de justice. 222.
Bigot (Catherine), première femme de Nicolas I de Rambouillet. 23, 25, 221, 339, 341, 360.
Bigot (Jacques), sieur de Gournay, mari de Catherine Bongars. 360.
Bigot (Jacques), mari de Catherine de Monceaux. 361.
Bigot (Jacques), époux de Marie Charles. 351
Bigot (Mme). Voir Charles (Marie).
Bigot (N.), cousin de Marguerite de Rambouillet. 350.
Bigot (les). 161.
Bigot de Clamar. 238.
Bigot de la Honville (Nicolas), financier. 23.
Bigot de Saint-Pierre. 238.
Bisseloube. 121.
Blanchard. 249.
Blanchemain (Prosper). 39, 46, 368-371.
Bleuet, libraire. 133.
Blois, 244.
Blomet (rue). 169, 170.
Blonay (la vicomtesse de Villeneuve, née de). 379.
Blosse, notaire, 9.
Bluet. 227.
Bodeson. 122.
Bohm, libraire. 213, 366.
Boileau. 8, 29, 73, 81, 84, 94-99, 101-106, 168, 169, 179, 375.
Bois (le), métairie. 218.
Bois-d'Ailly. 7.
Bois-le-Vicomte. 207.
Boisneau. 24, 360. Cf. Tallemant (Pierre).
Boisragon (Henri de). 217.
Boisragon (de). 217, 219, 364. Cf. Chevaleau.
Boisrier, à Sillé-le-Philippe (Sarthe). 107-109, 375.
Boisseau. 21.
Bolognese. 122.
Bonart (Charlotte), femme de François du Port. 109, 376.
Bonart (Pierre). 376.
Bon d'Anneville (Mme), née Scott. 227. Cf. Anneville.
Bondy. 225.
Bongars (Catherine). 360.
Bon Marché (les magasins du). 208, 334.
Bonn. 236.
Bonnac (Ariège). 187.
Bonnac (François-Armand d'Usson, marquis de). 187.
Bonneau. 13.
Bonneau (Marie). Voir Miramion.
Bonneton (A.). 379.
Bonrepaux (de), ambassadeur à Lon-

dres. 70, 104, 105, 135, 166, 171, 173, 187.
Bordeaux. 21, 54.
Bordeaux, financier. 11.
Bordelais. 214.
Bordier (Henri). 232, 341, 348, 350, 353, 354.
Bordier, financier. 11.
Borel, ambassadeur de Hollande. 64.
Borne (Jacqueline de). 130.
Bosc (le sieur). 108.
Bosc (Pierre du), ministre calviniste. 360.
Bosc de la Calmette. 236.
Bosc de la Calmette (Jean-Louis). 238.
Boscherville. 240, 245.
Bosguérard-de-Marcouville (Eure). 242, 245.
Bossay en Touraine. 9.
Bossuet. 164.
Bottesword (John). 218.
Bouchard (Germain). 3.
Boucher (Anne), femme de François du Prat. 230, 365.
Boucher (Marie-Hélène). 145.
Bouchet de Sourches (la maison du). 157.
Boudeville (Claude), libraire. 12, 13.
Bouhours (le P.). 71, 138, 144, 166, 174.
Bouillon (le chevalier de). 141.
Bouillon (la duchesse de). 65, 70, 71, 80, 84, 85, 174.
Bouilly (de). 184. Voir Bernard.
Bouju (Louis-François de), seigneur de Remeville. 245.
Bouquelon (Eure). 245.
Bourbon (Louis, duc de), duc d'Enghien. 53, 114, 200, 210, 211.
Bourbon. 101, 102.
Bourdaloue. 155.
Bourdet. 122.
Bourdin (Anne), femme de Pierre de Rambouillet. 117, 350, 354, 362.
Bourdin (Pierre), seigneur de Pierre-Blanche et Rougères. 362.
Bourdon. 122.
Bouret, notaire. 3, 23, 27, 28, 52-55, 58, 60, 61, 65, 66, 101, 112-118, 121, 122, 127-129, 147, 148, 151, 156, 169, 172, 213, 218, 242, 346, 348, 350, 352-354, 360-363.
Bourges. 227.
Bourg-l'Abbé (la rue). 121, 218.
Bourgoise de Pommerval (famille). 227.
Bourgoise de Pommerval (Anne-Alexandre), baron de Manneville. 246.
Bourgtheroulde (Eure). 242.
Bournays (des). 108.
Bourret (Anne-Élisabeth), femme d'Antoine Scott. 244.
Bouthillier (J.-B.), marquis de Chavigny. 35.
Bouthillier (Le). Voir Rancé.
Bouvard de Fourqueux (Adélaïde-Agnès). 228.
Bouvard de Fourqueux (Anne-Marie), seconde femme de Jean-Charles-Philibert Trudaine. 224.
Bouvard de Fourqueux (Élisabeth-Françoise). 228.
Bouvard de Fourqueux (Michel). 224.
Bouzeré (Henri). 220.
Boyer (Claude). 98, 105.
Boyne (la). 219.
Bragelongne (Élisabeth de). 227.
Bragelongne (Marie-Catherine de). 223.
Bragelongne (Marie-Claude-Françoise de). 227.
Brancas (de). 65, 70, 95.
Brandebourg (l'électeur de). 158, 236.
Bratelet, moulin dépendant de Boisrier. 107.
Breban (Corrard de). 379.
Brésil (le). 118.
Bretagne (la). 114.
Breuil (sieur du). 360.
Brice (Germain). 4, 18.
Brie (la). 364.
Brienne (Loménie de). 70, 139.
Brioude. 114.
Briqueville (Gilles de), marquis de Colombières. 161, 360.
Broa, financier. 114.
Broard. 352.
Broglie (Marie-Françoise de). 227.
Brossavin. 27.
Brosselette. 95, 96.
Brotier (le P. Gabriel). 377.
Broussoré (Denis). 107.
Broussoré (Louis). 2.
Browning (Giraud). 215.
Brunblanc. 122.
Brunet, libraire. 18.
Brunswick (l'électeur de). 236, 238.
Bruxelles. 14.
Bruzen de la Martinière (Antoine-Augustin). 367, 372.
Bucher (sieur du). 59.
Buignon (Pierre). 218.

Buisson, libraire. 225.
Bullet. 167.
Buon, notaire. 100.
Busbeck (Auger Gislen de). 9.
Busson. 269.
Bussy-le-Grand (Côte-d'Or). 67, 68, 93, 378-380.
Bussy-Rabutin, 14, 72, 132, 377, 379.
Buvat (J.). 19.

C... (le P.). 166, 176-178, 182, 272-335.
Cabanel (Marie-Madeleine de), femme de François-Mathieu du Port. 109, 376.
Caderousse. 136.
Caen. 99, 164, 360.
Caffart. 54.
Cailleau (J.). 351.
Caire (le). 3.
Calais. 269.
Calmette (de la). Voir Bosc.
Calvin. 5.
Campardon (E.). 19, 109, 226.
Camus (les deux). 79.
Canclaux (Jean-Baptiste-Camille). 227.
Canclaux (Joseph). 227.
Canclaux (Marie-Françoise *alias* Geneviève-Joséphine). 227.
Cantorbéry. 218, 229. 364.
Cap (le), à Saint-Domingue. 223.
Capon (G.). 18.
Caraman (la maison de). 228.
Carbon (Girard). 223, 228.
Carbon (Marie-Charlotte), duchesse de Crillon. 223.
Carmontelle (L.-C. de). 223.
Carpentier (Claude), brodeur de Monsieur. 3.
Carrache. 121.
Carré, notaire. 57, 342, 343, 347.
Carré de Busserolle. 9.
Carrel (Louise). 245.
Cars (le duc des). 157.
Cassien. 168.
Cassillac. 245.
Cassini. 73, 95.
Castelnau (Mme de). 65, 80.
Castiglione (la rue). 147.
Catel (Albert). 228.
Catelan, financier. 11-13.
Catinat. 236.
Cave (la), à Aurois. 115.
Caylus (le comte de). 67.
Caylus (Gabrielle-Hortense-Marie de). 227.
Caylus. Cf. Lignérac.
Cazin, libraire. 71, 74.
Cerisante (Marc Duncan, sieur de) 14, 32, 35.
Certain (Mlle), 173.
Césaire du Saint-Sacrement (le P.), Jean Friche. 176, 293.
Cesneau (Anne), femme de Jacques Lair. 108, 375.
Chaillot. 154.
Chais (Mlle de). 214.
Chaise (François d'Aix de la), dit le P. Lachaise, jésuite. 153, 154.
Chaix d'Est-Ange. 109.
Châlons-sur-Marne. 5.
Chamard (Alexandre). 66, 352.
Chambois (E.). 107, 108.
Chambord (de). Voir Michel.
Chambre (l'abbé de la). 62, 71, 144, 168, 210. Cf. Cureau de la Chambre.
Chambret (de). 39.
Chambry. 378.
Chambry (Mme). 153.
Chamfort. 81, 85, 174.
Champagne (la). 5, 340.
Champagne (le régiment de) 13.
Champagne (Gaspard de), comte de la Suze. 79.
Champfleur (le vicomte G. Menjot de). 14, 100, 127.
Champigny. 220, 222.
Champmeslé (la). 105, 130, 140, 142, 171, 185.
Champs-Élysées (les). 224.
Champyallon. Voir Harlay.
Chanaleilles (la maison de). 228.
Changuion, libraire. 96.
Chanlay (de). 104.
Chantilly. 269, 270.
Chapelain. 1, 98, 99.
Chapelle. 70, 73.
Chapelle (la), seigneurie. 243, 363. Cf. Nocé (Charles de).
Chapelle (de la). 106.
Chapellier (Marguerite). 359.
Chappelain, notaire. 3.
Charavay. 377, 378.
Chardon de la Rochette. 377.
Charencey (le comte de). 176, 192, 193, 313, 314.
Charenton. 3, 6, 11, 17, 18, 20, 24, 26, 28, 49, 76, 77, 118, 151, 212, 218, 232, 235, 341, 348, 350, 354, 359-364, 374, 375.

Charenton (la rue de). 17, 18, 20.
Charles (Marie), femme de Jacques Bigot, 127, 351.
Charles II, roi d'Angleterre. 240.
Charles IX, roi de France. 150.
Charles-Quint. 5.
Charleval (Charles-Jean-Louis Faucon de Ris, sieur de). 2, 65, 70, 143, 149-151, 372.
Charlotte-Amélie, reine de Danemark. 216.
Charon, expert. 135.
Charonne (l'hospice ou couvent de), rue des Saints-Pères. 49, 56, 57, 61, 342, 343.
Charonne près Paris. 245.
Charost (Marie Fouquet, duchesse de). 210.
Charost. Cf. Béthune.
Charpentier (F.), familier de Racine et de Boileau. 103.
Charpentier, notaire. 3, 21, 23, 27, 28, 53-55, 58-60, 65, 66, 101, 112-115, 117, 118, 121, 122, 127, 128, 147, 148, 156, 169, 172, 213, 218, 242, 348, 350, 353, 354, 361-363, 365.
Charreau (sieur du). 365.
Chartres. 25, 115, 127, 213, 218, 351, 352.
Chartres (le duc de). 144, 185, 244.
Chartres (Marie de). 25.
Chastenay (Mme de). 225.
Châteaugiron (de). 220.
Châteauneuf en Beauce. 25.
Château-Thierry. 166, 170.
Châtelain. 236.
Châtillon (le maréchal de). 79.
Châtillon (de). Voir Joulet.
Chaulieu. 65, 67, 70, 71, 93, 130, 133, 140, 142, 173.
Chaumard. 127.
Chaumont. 114.
Chaussée (la), près Courville. 25, 115.
Chauvin (Marie-Marguerite), femme de Daniel-Charles Trudaine. 223, 227, 356.
Chauvin (Michel). 223.
Chavanes. 26, 362.
Chavigny (J.-B. Bouthillier, marquis de). 35.
Chenailles (de). Voir Vallée.
Chenard (Germain). 127, 352.
Chénier (André). 222, 223, 225, 226.
Chennevières (de). 209.
Cheruel (A.). 10, 82, 100, 210, 221.
Chesne (du), généalogiste. 24, 359, 362, 363.
Cheusses, seigneurie. 151, 212, 215, 220, 354, 363. Cf. Henry (Jacques).
Chevaleau (Jean), seigneur de Boisragon. 219.
Chevaleau (Louis), seigneur de Boisragon, mari de Marie-Henriette de Rambouillet. 219, 229, 364.
Chevaleau (Suzanne-Henriette), femme de Daniel-Pierre de Layard. 219, 364.
Chevaleau. Cf. Boisragon.
Chevaleau de Boisragon (Allan Maxwell). 219.
Chevaleau de Boisragon (Guy Hudleston). 219.
Chevreuse (de). 104.
Chine. 112.
Chirac (N...). 230.
Chirac (Pierre). 73.
Chirartzemberg. 134.
Chmith. 104.
Choiseul (Alexandre de), duc du Plessis-Praslin. 380.
Choisy (Mme de), Jeanne Hurault. 40.
Choullier (E.). 221-224, 226, 228, 356.
Christian, notaire. 5.
Christine de Suède. 65, 79, 80.
Chuisnes (Eure-et-Loir). 115.
Chuquet (Arthur). 228.
Cicéron. 5.
Cinq-Diamants (rue des). 176.
Cirey. 97.
Clairault. 223.
Clairets (l'abbaye des). 306.
Clamar (de). Voir Bigot.
Clau (le pont de la), à Preuilly. 9.
Claude, ministre calviniste. 76, 77.
Clément (Pierre). 149.
Clermont en Auvergne. 114.
Clermont (le comté de). 114.
Clermont (le collège de), à Paris. 152, 153, 378.
Clermont (l'hôtel de), à Paris. 15.
Clermont (Georges de), marquis de Saint-Aignan. Voir Saint-Aignan.
Clermont (Henri de), marquis de Gallerande. 14.
Clermont (François de Paule de). 80. Voir Montglas.
Clermont (Judith de). 51, 341.
Clermont (le comte de), fils du marquis de Saint-Aignan. 160, 185.
Clermont d'Amboise. 161.
Clermont-Gallerande. 15, 158. Cf. Gallerande.

Clermont-Tonnerre. 228.
Cléry (la rue de). 113, 172, 242.
Clos-Hardy (seigneur du). 349.
Clos-Rambouillet (le passage du), à Paris. 18.
Clos-Rambouillet (le petit). 20.
Cluny. 168.
Cochin (C.-N.). 224.
Cocos. 50, 340. Cf. Planche (Adam de la).
Coignart (J.-B.), libraire. 30, 71, 85, 95, 179, 353, 366.
Colbert, financier. 11.
Colbert, ministre. 107, 158.
Coligny (Mme de). 72.
Coligny (Henriette de), comtesse de la Suze. 65, 79. Cf. Suze (de la).
Coligny-Châtillon (la maréchale de). 14.
Colin (Alexandre), peintre. 67, 380.
Collé. 223.
Colleau, seigneurie, à Bossay. 9.
Collège royal (le), 75.
Collignon, chirurgien. 208, 210, 326.
Collin (Anne), femme de François de Combles. 5.
Collin (Jean), sieur de Lessart. 5.
Collin (Jeanne), première femme de Nicolas Menjot. 5.
Cologne. 236.
Colombel (Mathieu), libraire. 12.
Colombière (de). 236.
Colombières. 360. Cf. Briqueville.
Combles (François de), sieur de Nayves. 5.
Comiers (Claude), 73, 183, 184.
Comminges. 9.
Conception (les dames de la). 179.
Conciergerie (la). 12, 13.
Condé (le Grand). 210.
Condé (le prince de). 53, 114.
Condorcet. 223.
Condorcet (le marquis de). 223.
Conrart (les). 116, 161, 348.
Conrart (Antoine-Joseph), mari d'Anne du Coudray. 237.
Conrart (Grégoire), échevin de Valenciennes. 237.
Conrart (Jacques), époux de Marie Targer. 349.
Conrart (Jacques), oncle de Jacques Muysson. 116, 347.
Conrart (Jacques), sieur de Rabodinghem. 347.
Conrart (Jacques-François). 237.
Conrart (Jean-Baptiste). 237.
Conrart (Jeanne), fille d'Antoine-Joseph Conrart. 237.
Conrart (Marie), femme de Jacques Muysson. 348.
Conrart (Péronne), femme d'Henri Muysson. 116, 347-349.
Conrart (Pierre), échevin de Valenciennes. 116.
Conrart (Valentin). 6, 24, 29, 31-34, 50, 53, 59, 60, 62, 65, 70, 76, 116, 161, 232, 346, 347, 349, 360.
Constantinople. 220.
Conty (le prince de). 11.
Cookson (Arthur). 230, 365.
Copenhague. 214-216, 229, 363, 364.
Corbinelli. 72.
Corneille (Pierre). 35, 105.
Corneille, peintre. 122.
Cornuel (Mme). 65, 80, 85.
Corps (baron de). 132. Cf. Rochefort.
Corrège. 121, 122.
Cossard (Henri). 351.
Costanzo (Angelo di). 34.
Cotin. 1.
Cottin, notaire. 3, 375.
Coudray (Anne du). 237.
Coudray (du). Cf. Maurin.
Coudun. 212, 354, 355, 363. Cf. Henry.
Coulanges (les). 80.
Coulanges (Mme de). 65, 80, 135, 136, 138, 210.
Couléon, à la Chapelle-Saint-Remy (Sarthe). 4, 15, 133, 363, 380.
Coulombe (Pierre), financier. 52, 53.
Courbé, libraire. 8.
Courbeton (de). Voir Micault.
Courcillon (de). Voir Dangeau.
Courville (Eure-et-Loir). 25, 115, 219, 229, 351.
Cousin (Victor). 6, 63, 64, 163.
Cousinet (Robert). 169.
Craon (marquis de). 132.
Crespigny (Philippe), notaire. 218.
Creuse ou Creuze (seigneur de la). 50, 340. Cf. Menjot (Paul).
Crillon (la maison de). 228.
Crillon (François-Félix-Dorothée de Balbe, duc de). 223.
Croismare (Pierre de). 51, 341.
Croix (le couvent des Filles de la). 214, 218, 220, 269, 270, 364.
Croix (sœur Catherine François, dite Louise de la). 269.
Croix (Henri-David de la), second mari de Madeleine Muysson. 235.
Croix (Mlle de la), fille des précédents. 235, 349.
Croyford (Angleterre). 230, 365.

Culan (Mme de). 212.
Culant (Marie-Madeleine de). 354.
Cureau de la Chambre. 62, 71, 168.
Cureau, abbé de la Chambre. Voir Chambre (l'abbé de la).
Cusson, libraire. 73.
Cyprien (saint). 168.
Cyprien (le frère), trappiste. 199.

Dabillon du Port-Neuf (Mlles). 218.
Daillé. 162.
Dalencé. Voir Alencé (d').
Dalliez (Samuel), sieur de la Ronce. 363.
Danemark (le). 161, 184, 212, 216, 219, 229, 364.
Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de). 70, 136, 151, 157, 200, 208, 209, 212, 354, 362.
Danton. 110.
Dash (la comtesse). 187.
Daubray (Antoine). 343, 344.
Dauphin (le), Louis XIV. 9.
Dauphin (le régiment du). 131, 132.
Dauphine (la). 162.
Dauphiné (le). 114, 184.
David (P.), libraire. 9, 70, 95, 99, 105.
David, peintre. 224-226.
Dazémar (Madeleine). 362.
D. B. (Mme). 202, 328.
Deffand (Mme du). 244.
Delafitte, apothicaire. 126.
Delamare. 170.
Delestre (Maurice). 378.
Delpech. 67, 378, 379.
Demas, notaire. 14, 132.
Depelafoy. 85.
Derome. 269.
Desbordes (Henri), libraire. 8, 62, 74, 75, 89.
Descartes. 1, 73, 75, 86.
Deshayes (François). 27.
Desmolets (P.). 179.
Desnoiresterres (G.). 4, 18-22, 26, 39, 49, 71, 116, 122, 124, 125, 130, 133, 136, 140, 147, 152, 173, 179, 183, 184, 204, 211, 339, 341, 349, 353, 375.
Desnotz, notaire. 374.
Despotz (Jean), portier. 352.
Despotz (M.). 85.
Despréaux (Mlle). 104.
Després, libraire. 20.
Desson (André), sieur de Torp. 244.
Dessuslemoutier (Claude de). 65.
Detry, Hollandais. 214.
Devin, notaire. 27, 58, 59.
Dezallier (A.), libraire. 179.
D. F. (M.). 328.
Dieppe. 114.
Dijon. 221, 224.
Dompierre (Jacques de), sieur de Jonquières. 235, 349.
Dompierre de Jonquières (les). 238.
Donnemarie-en-Montois. 220.
Dorothée (saint). 274, 307.
Doublet (Nicolas), marquis de Persan. 108.
Doublet, financier. 25.
Doude (Arnold), libraire. 72.
Douglas (Marie). 27.
Douen (O.). 157, 161, 214, 215, 218, 233-236, 238, 361, 365.
Douet, notaire. 218.
Doussin (L.), financier. 115.
Doyen, notaire. 166.
Drelincourt (Charles), médecin. 64.
Driehuysen (Cornelius), libraire. 72.
Drouet (Étienne et René), financiers. 114.
Dubois, cardinal et ministre. 243, 244.
Dubois (A). 177, 271.
Dubois (Mlle). 210.
Du Chesne. Voir Chesne (du).
Duchesne, libraire. 4, 71, 95, 105, 369.
Duchesne (veuve), libraire. 72.
Duclos (Étienne). 341.
Dufour, notaire à Londres. 219.
Dufour. 344.
Duhal (Françoise). 352.
Dulaure. 22.
Dumoulin. 159.
Duncan (Marc), sieur de Cerisante. 14, 32, 35.
Dunes (la bataille des). 162.
Dupont. 210.
Duport. Voir Port (du).
Dupuy. 97, 213.
Duras (Mlle de). 158.
Dussieux. 157, 209.
Duvivier (Charlotte). 238.

Échelle (la rue de l'). 133, 147.
Écosse (l'). 112, 240.
Égypte (l'). 77.
Elzévir (les). 213, 368.
Embrun. 184.
Émery (d'), libraire, 107, 363.
Émery (Particelli d'), surintendant. 10-12.

Emmerez, chirurgien. 126, 127.
Enclos de Rambouillet (l'). 17. Cf. Folie-Rambouillet (la).
Enghien (le duc d'). 114. Voir Bourbon.
Épictète. 168.
Épicure. 78.
Érialed (Pierre), libraire. 144.
Esnault (G.). 107, 108.
Espagne (l'). 73.
Estang (l'), près Courville. 25, 115, 218, 361. Cf. Lestang, Monceaux (de).
Estines (les Hautes-). 106.
États-Unis (les). 362.
Étienne (J.), libraire. 85.
Étréchy (d'). 210.
Eugène (le prince). 74, 236.
Eure (l'aqueduc de l'). 183.
Évreux. 109.

Fabert. 158.
Fabri, libraire.
Fagon, médecin. 103.
Falconet. 76.
Fare (l'hôtel de la). 147.
Fare (la maison de la). 140.
Fare (Charles, marquis de la). 8, 65, 70, 81, 82, 93, 130-143, 151, 152, 154, 169, 187, 244, 281.
Fare (Charlotte-Louise de la). 140.
Fare (le maréchal de la). 152.
Fauchey, notaire. 170.
Faucon de Ris. Voir Charleval.
Faugère (Prosper). 29, 52, 64, 77, 100, 148, 269, 270, 285, 317, 324, 355, 380.
Faure (M.). Voir Muce (dom).
Fauvel (François), 374.
Fauvel (Marie). 374.
Faverolles (Guillaume de). 147.
Favon (Samuel), notaire à la Haye. 236, 238.
Favre, libraire. 72, 241.
Favreau (Joseph), sieur de Rochedu... 375.
Favreau (Louis), sieur de Riperou. 374, 375.
Fay (Jean-Hector de), marquis de la Tour-Maubourg. 222, 228.
Fay (Louise-Madeleine de), femme de Charles-François de Montmorency-Luxembourg. 222.
Fayette (Mme de la). 80, 93, 138, 162, 209.
Fayette (Mlle de la). 176.
Félibien (André). 29-34, 53, 361.
Félix (M.). 101, 102.
Félix, chirurgien. 122.
Fénelon. 196.
Fenis, seigneurie, à Bossay. 9.
Fer (N. de). 18.
Féraud (Jacques). 236.
Ferdinand II, empereur. 9.
Feron (la présidente de). 21.
Feuillants (les). 147, 148, 157, 166, 169, 178, 179, 276.
Feuillet de Conches. 209, 270-335.
Feulard (H.). 167, 308.
Feydeau (Élisabeth), femme de Benjamin Le Tenneur. 40.
Fiennes (Mlle de). 79.
Fillelin (François). 218.
Filles de la Croix (les). Voir Croix (le couvent de la).
Filles-Saint-Chaumont (les). 233.
Filles-Sainte-Marie (les). 154.
Flandre (la). 184, 294.
Floquet. 242.
Floridor. 35.
Foix (le comté de). 187.
Foix (Henri-François de Foix-Candale, duc de Randan, dit le duc de). 65, 71.
Folie-Rambouillet (la), ou maison des Quatre-Pavillons. 17-29, 49, 52, 66, 68, 115, 211, 215, 216, 231, 360, 371.
Folliot (J.). 230.
Fontaine (Charles de la), fils du fabuliste. 92.
Fontaine (Charles-Louis de la), fils du précédent. 180, 187.
Fontaine (Jean de la), le fabuliste. 1, 4, 60, 65-68, 70, 74, 82, 84-99, 104, 105, 139, 140, 142, 143, 148, 166, 170-175, 178-181, 184-187, 189, 200, 207, 209, 232, 240, 241, 251, 281, 363, 370, 373, 375, 380.
Fontainebleau. 366.
Fontbaudry, près Preuilly. 13.
Fontenay (seigneur de). 185, 208, 243, 363. Cf. Nocé.
Fontenay-Mareuil (le marquis de). 31, 32.
Fontenelle. 29, 70, 74, 98, 99, 232, 241, 367, 372.
Fontevrault (Mme de). 72.
Fontevrault (l'abbesse de). Voir Rochechouart-Mortemart.
Force (la duchesse de la). 361.
Forest. 122.

Forest (Mlle de). 214.
Forest (de la). Voir Susannet.
Forges, près Ruffec. 361.
Forges-les-Eaux. 225.
For-l'Évêque (le). 27, 161, 215.
Fortry (Catherine), femme de Guillaume Scott. 188, 349.
Fosse (de la), peintre. 122.
Fossés-Montmartre (rue neuve des). 23, 27, 51, 52, 58, 65, 99, 111, 113, 115, 116, 118, 127, 148, 172, 212, 215, 232, 233, 242, 339, 341, 347, 351-353, 362.
Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (rue des). 3, 49, 53, 339, 375.
Fosseyeux (Marcel). 210.
Foucault, libraire. 53.
Fouquelinay (sieur de). 16.
Fouquet, surintendant. 52, 70.
Fouquet (Marie), duchesse de Charost. 210.
Fourcy (Balthazard Henry de). 249.
Fournié (H.). 7.
Fournier (Édouard). 151.
Fourqueux (de). Voir Bouvard.
France (Anatole). 72, 79, 81, 174, 179, 187, 202, 203, 271, 273, 278, 291, 298, 328, 335.
François-Xavier (saint). 168.
Francs-Bourgeois (rue des). 225.
Franquelin (Jeanne). 375.
Fremin. 210.
Fremont (Nicolas), sieur d'Ablancourt. 71, 350.
Frenilly (le baron de). 228.
Fréron. 187.
Fresnoy (Martin du), financier. 113.
Friche (Jean), le P. Césaire du Saint-Sacrement. 176, 293.
Frieshem (les). 238.
Friquet de Vauroche (Jacques). 122.
Fritsch, libraire. 213, 366.
Fronsac. 220, 355.
Fruncé (Eure-et-Loir). 25.
Fulham (Angleterre). 230, 365.
Furetière. 98, 99.

G... (la marquise de). 241.
G... (le P.). 193-195, 200, 204, 309, 314-317, 331.
Gaigne de Périgny (Françoise), première femme de Jean-Charles-Philibert Trudaine. 224.
Gaigne de Périgny (Jean). 224.
Gaignot ou Gangnot (Anne), seconde femme de Nicolas I de Rambouillet. 25, 26, 28, 50, 221, 340, 347, 350, 360.
Gaignot (Mathieu), sieur du Breuil. 360.
Gaignot (Pierre), sieur de Lauzanne. 360.
Galand, financier. 11.
Galle (Tanneguy). 350.
Gallerande (la maison de). 185. Cf. Clermont, Polignac.
Galles (la princesse de). 219, 364.
Gallois, notaire. 7.
Galwey (de). 236.
Gamard. 166.
Gandouin, libraire. 19.
Ganeau (Étienne), libraire, 97, 213, 249, 250.
Ganges. 245.
Gangnot. Voir Gaignot.
Gardes (le régiment des). 230, 350, 361.
Garrigues (J.-J.). 168, 209, 210.
Gassendi. 73-75.
Gaudon (Anne), femme de Jean Amproux de la Massais. 13, 100, 160, 161.
Gaudon (Paul), sieur de Fontbaudry. 13.
Gaudon (Samuel), sieur de la Raillière, dit La Raillière. 8-14, 132.
Gaudon (Silvain). 9.
Gaulcher (Paul), vicaire de Saint-Roch. 107.
Gendrault (Charles). 39, 354.
Gênes. 111, 112.
Genest (Louise-Angélique), femme de Benjamin-François Le Tenneur. 40.
Genève. 95, 227, 241, 367.
Georges I, roi d'Angleterre. 215, 364.
Georges II, roi d'Angleterre. 364.
Georges III, roi d'Angleterre. 218, 229.
Gérault de Saint-Fargeau. 18.
Gervaise (dom Armand-Fr.). 195, 309, 314.
Gervaise (Nicolas), médecin. 64.
Gevries. 105.
Giffart, graveur. 270.
Giffart (Martha lady). 361.
Gigault, notaire. 14, 58, 61, 347, 361.
Girard (N.), père de Marie Girard. 359.
Girard (Marie), femme de Jean de Rambouillet. 359.
Girard (Marie), femme de Pierre Le Taneur. 40.
Girardin (Saint-Marc). 91, 93, 94.
Girodet. 380.

Goblet (l'abbé). 72.
Godon. Voir Gaudon.
Goisnel ou de Gouesnel, financier. 53, 114.
Golier (H.). 236.
Gombaud (Antoine). Voir Méré.
Gombaud (Charles), frère d'Antoine, sr de Plassac. 71.
Gombaud (Jean-Ogier de). 5, 8.
Gomberville (de). Voir Le Roy.
Gondran (M. de). 35.
Gondran (Mme de). Voir Lolo.
Gorge (Pierre). 113.
Gorrys (Jean de). 62.
Gouesnel (de). Voir Goisnel.
Goupil, notaire. 7.
Gournay (Bigot de). 25, 360. Cf. Bigot.
Gournay (Vincent de). 222.
Gourville. 53.
Graintheville (de). Voir Lefèvre, Scott (Adélaïde). Cf. Grentheville.
Gramont (le maréchal de). 131.
Gramont (Élisabeth Hamilton, comtesse de). 65, 80, 176, 196.
Grandchamp, ferme. 224.
Grange (de la). Voir Royrand.
Grasset de Vauvert. 362.
Grassin, secrétaire de la monnaie. 18.
Gravelines. 58.
Grecs (les). 149.
Grelink (Frédéric-Otto-Fabrice de). 39.
Grégoire (saint). 288.
Grenoble. 54.
Grentheville (Calvados). 360. Cf. Graintheville.
Grignan (Mme de). 80, 132, 136-138, 185, 367.
Griselle (E.). 4, 99, 374.
Grive (l'abbé de la). 18, 28, 170.
Grosbois (sieur de). Voir Harlay.
Grosse-Horloge (rue de la), à Rouen. 242.
Gueffier (Louis), notaire. 351.
Guerchin. 122.
Guicart. 56, 344.
Guide (le). 122.
Guiffrey (J.). 107.
Guilhermy. 356.
Guillaume III. 236.
Guillaume d'Orange. 229, 364.
Guilleragues (de). 106.
Guillerot. 122.
Guillois. 344.
Guipet. 379.
Guise (le duc de). 32.
Guldenleu (Antoinette, comtesse de). 229, 365.
Guymet ou Guynet. 346.

Haag (Eugène et Émile). 24, 26, 29, 159, 161, 162, 215, 232, 233, 235, 239, 240, 341, 348-350, 353, 354, 362-365.
Habert (Marie), femme de Louis d'Alongny, marquis de Rochefort. 132.
Hacqueville (d'). 80.
Hadington (la comtesse d'), devenue comtesse de la Suze. 14. Cf. Suze (la).
Hainaut (le). 348.
Hamilton (Élisabeth). Voir Gramont.
Hanovre. 239.
Harlay (Achille de), sieur de Grosbois, procureur général. 91, 92, 166, 184, 209, 214, 233, 294.
Harlay (Jeanne de). 80.
Harlay (Marie de), marquise de Moucy. 184, 209, 294.
Harlay de Champvallon (François de), archevêque de Paris. 154.
Harwich (d'). 236.
Hauréau (B.). 75.
Havre (le). 114.
Haye (la). 69, 89, 107, 121, 133, 142, 163, 165, 229, 235, 236, 238, 239, 363, 364.
Haye-du-Breuil (la). 115.
Heack (Jacques van). 236.
Heliotte (Claude), sieur de la Perrière. 148, 169.
Helus (de), financier. 11.
Hénart (Robert). 147.
Hennet. 236.
Henri III. 147.
Henri IV. 2, 145.
Henry (Jacques), seigneur de Cheusses, époux de Marie Yvon. 354.
Henry (Jacques), seigneur de Cheusses, Coudun, l'Alleu, la Jarrie, fils du précédent, mari de Renée de Lauzeré. 151, 212, 354, 363.
Henry (Jacques), seigneur de Cheusses, fils du précédent. 354.
Henry (Louise-Madeleine), sœur du précédent, femme de Nicolas de Rambouillet de la Sablière. 128, 151, 212-215, 217-220, 228, 353, 354, 363, 364, 371.
Henry (Vincent), mari d'Esther Baudouin. 354.

Henry (Vincent-Gédéon), seigneur de la Jarrie, fils de Jacques et de Renée de Lauzeré. 354.
Herbelot (Barthélemy d'). 73.
Hériqueville (d'). Voir Basoge (de la).
Hérissant (J.-F.). 18.
Hérodien. 5.
Héroudière (l'). 220.
Hersant (Anne). 375.
Hersant (Cl.), imprimeur. 146.
Hersant (Claude), secrétaire d'Anne d'Autriche. 375.
Hersant (N...), mari de N... Hessein. 375.
Hersant (Mme). 161.
Hervart (les d'). 178, 207.
Hervart (d'). 70, 105, 173, 200, 209.
Hervart (Mme d'). 171.
Hervé (Jeanne). 169.
Hessein (la famille). 4, 101, 374-376.
Hessein (Antoine), fils de Gilbert II et de Marguerite Menjot. 3, 375.
Hessein (François), secrétaire du roi, probablement fils de Gilbert I et de Marie Lambert, époux de Marie Le Mercier. 375.
Hessein (Gilbert I), valet de chambre du roi, époux de Marie Lambert. 2, 374.
Hessein (Gilbert II), fils du précédent, mari de Marguerite Menjot et d'Anne Hoogwood-Keeper, père de Mme de la Sablière. 2, 3, 15, 16, 48-50, 53-56, 99-101, 339, 363, 374, 375.
Hessein (Josias), frère du précédent. 3, 374.
Hessein (Madeleine), fille de Pierre et de Madeleine Lair, femme de Louis-Mathieu du Port. 108, 109, 376.
Hessein (Marguerite), fille de Gilbert II, femme d'Antoine de Rambouillet de la Sablière, *Madame de la Sablière* : son ascendance et descendance : 363, 375 et passim.
Hessein (Marie), fille de Gilbert I, femme d'Isaac Regoumier. 3, 50, 340, 374.
Hessein (Pierre), valet de chambre du roi, fils de Gilbert I. 2, 374.
Hessein (Pierre), intendant, fils de Gilbert II, mari de Madeleine Lair. 3, 54, 55, 59, 60, 66, 97-110, 113, 115, 117, 128, 156, 157, 160, 173, 350, 375, 376.
Hessein (Mme Pierre). Voir Lair (Madeleine).
Hessein (Pierre-Antoine), secrétaire des dragons, fils de Pierre et de Madeleine Lair. 108, 376,
Hessein (Samuel), fils de Gilbert II, 3, 375.
Hessein (N...), probablement fille de Gilbert I, femme de N... Hersant. 375.
Hessein-Nolleau (la banque). 2.
Hessein-Regoumier (la banque). 54,
Hesselin (famille). 4, 101.
Heudicourt (Mme d'). 80.
Heuze (la), près Courville. 25, 115.
Himbercourt (sieur d'). 113.
Hœuft (Jean). 121.
Hoffelize (Anne d'), femme de Jean Rambouillet. 23.
Hollande (la). 24, 26, 49, 51, 54, 64, 112, 118, 121, 163, 184, 187, 213, 214, 219, 229, 232, 234-238, 240, 362-364, 376. Cf. Pays-Bas (les).
Homère. 72.
Honville (la), près d'Arpajon. 37. Cf. Bigot.
Hoogwood-Keeper, *alias* Hoghidoocl-keeper *et* Hosqueper (Anne), seconde femme de Gilbert Hessein. 16, 50, 54, 340, 375.
Hoogwood-Keeper (Thomas). 16, 375.
Horace. 71, 72, 371.
Hôtel de Ville (l'), à Paris. 10, 12.
Hôtel-Dieu (l'), à Paris. 108, 145.
Houdetot (la marquise d'). 158.
Houdiart le jeune. 210.
Houry (d'), libraire. 250.
Houssaye (de la). Voir Amelot.
Housset, financier. 11.
Hubert, libraire. 67.
Huet (Cl.), libraire. 12.
Huet (Daniel), évêque d'Avranches. 5, 70, 75, 158, 164, 165.
Humières (le maréchal d'). 149.
Hurault (Jeanne), Mme de Choisy. 40.
Hurault de Cheverny (Cécile). Voir Montglas.
Hurtaut. 19.
Husson, libraire. 89.
Hyoberg (Mme). 108.

Ignace (saint). 270.
Illoire (Mlle d'). 158.
Incurables (les). 137, 143-146, 148, 166-188, 193, 197, 200, 203, 207, 209-211, 271, 275, 277, 284, 291, 292, 294, 296, 304, 308, 313, 314, 317, 322, 326, 329.

Indes (les). 115.
Indes (la compagnie des). 18.
Invau (Étienne Maynon d'). 228.
Invault (M. d'). 224.
Issali (J. d'). 359.
Italie (l'). 30, 31, 34, 73, 116, 225.

Jacquelot. 236.
Jaillot. 18.
Jajollet (René de), sieur de Larré. 113.
Jal (A.). 122, 157, 214, 215, 218, 234, 237, 355, 360-362.
Jamais. 114.
Jansénius. 75.
Jardin du roi (le). 92.
Jarrie (la), seigneurie. 212, 220, 352, 355, 363.
Jaulges. 5.
Jaure (du). Voir Villepontoux.
Jean (saint). 193, 196.
Jean, auteur des *Vies des Pères*. 168, 210.
Jean-Chrysostome (saint). 168.
Jésuites (les). 164.
Johannot (Tony). 380.
Jolly (Jacob). 59.
Jolly de Champigny (Anne). 220.
Joly de Fleury. 145.
Jonchapt (Mlle de la). 270, 271.
Jonquières (sieur de). 349. Voir Dompierre.
Jordaens. 121.
Josse (P. et L.), libraires. 139.
Joulet de Châtillon (François). 145.
Jovy (E.). 5, 75, 76, 86, 164.
Judée (la). 270.
Jussieu (Bernard de). 222.
Justice (la), à Aurois. 115.

Kaulek (J.). 187.
Kent (comté de). 230.
Kerk (Van der). 236.
Kerviler (René). 116.
Knapen, imprimeur. 228.

L... (Mlle de la). 228.
La Beaumelle. Voir Beaumelle (de la).
La Bruyère. 22, 72.
Lacaille (Gaston). 377.
La Case. 38.
La Chenaye-Desbois. 152, 245, 246.
Lachèvre (Frédéric). 40.
Lacour (dom Jacques de). 176.
Lacroix (Paul). 68, 92, 139, 179.
Laënnec (l'hôpital). 145, 167, 308. Cf. Incurables.
La Fare. Voir Fare (de la).
La Feuillade. 36.
La Fontaine. Voir Fontaine (de la).
La Harpe. 85.
Lair (Jacques), seigneur de Passay. 108, 375.
Lair (Madeleine), femme de Pierre Hessein. 98, 106, 108, 375.
Laleu. Voir Alleu (l').
Lallemand, dessinateur. 148.
Lambert (la famille), en Hollande. 376.
Lambert (Marie), femme de Gilbert I Hessein, marraine de Mme de la Sablière. 4, 339, 374, 376.
Lambert (l'abbé). 74.
Lambert (la marquise de). 65, 69, 79.
Lambert, libraire. 187.
Lamesle (J.-B.), libraire. 221.
Lameth (Alexandre de). 109.
Lamoignon (de). 224.
Lancey, à Courville. 25, 26, 38, 50, 115, 215, 220, 229, 339, 340, 348, 350, 354, 360, 362, 363. Cf. Rambouillet (Nicolas et Pierre de).
Languedoc (le). 114, 130, 245.
Langlois (Denis et Jacques), libraires 12.
Langlois (Jacques), sieur d'Himbercourt. 113.
Laon. 238.
La Raillière. Voir Gaudon (Samuel).
La Rochefoucauld. Voir Rochefoucauld (de la).
Larré. 113.
La Sablière, mari de Mme de la Sablière. Voir Rambouillet (Antoine II de).
Lassay (la marquise de). 140.
Launay-Gravé (le sieur de). 13.
Lauzeré (Renée de), femme de Jacques Henry. 212, 215, 220, 354, 363.
Lauzières. 222.
Lauzun. 65, 68, 70, 81, 82, 98, 100, 133.
Laverdet. 134, 135, 377.
Law. 18, 221.
Layard (Caroly-Mary de). Voir Somes (Mrs).
Layard (Daniel-Pierre de). 219, 364.
Layard (F. P.), lieutenant général. 244.
Layard (Florence de). 220.
Layard (Henry de). 220.
Layard (Henry de). 230.
Layard (Mlle Ida-H. de). 218-220, 229, 231, 364, 365.

Layard (Pierre de). 219, 230, 364.
Layard (Raymond de). 219.
Le Blanc de Beaulieu. 158, 159.
Le Bouteiller de Senlis (François), marquis de Moucy. 184, 294.
Le Bouthillier. Voir Bouthillier, Rancé.
Le Bret (Jacques). 146.
Le Brun. 242.
Le Camus, financier. 11.
Le Camus, lieutenant civil. 232.
Le Caron, notaire. 7.
Le Cat, notaire. 25, 121, 344, 345, 361.
Le Cocq (Charlotte), femme de Philippe Muysson. 238.
Le Cocq (Françoise), dame du Plessis-Rambouillet, femme de Paul de Rambouillet. 161, 348, 350, 361.
Le Cocq (Marie), femme de Jacques de Menour. 38.
Le Cocq (Pascal), sieur de Saint-Germain. 361.
Le Cocq (Théodore), sieur des Moulins et de Saint-Léger, premier mari de Madeleine Muysson. 235, 347, 349.
Le Cocq (Théodore), sieur de Forges. 361.
Le Cone, libraire. 13.
Le Conte (Grégoire), voiturier. 7.
Le Cornu de Ballivière. 228.
Ledru (Ambroise). 157.
Le Fauscheur, ministre calviniste. 23.
Lefebvre, notaire. 9.
Lefeuve. 147, 148, 179, 242.
Lefèvre ou Lefebvre de Graintheville (Jean-Antoine). 245.
Legeay (Théodore), sieur du Bucher. 59.
Le Gendre (famille). 99.
Legendre (Philippe). 242.
Legendre, financier. 114.
Légion d'honneur (la). 220.
Le Goux. 236.
Le Juste (Guillaume), commissaire des guerres. 3, 375.
Le Laboureur. 9.
Le Maistre (M.). 359.
Lemaître (Jules). 186, 187.
Le Mercier (Marie), femme de François Hessein. 375.
Le Moine. 210.
Le Monnyer, notaire. 14.
Le Moutonnier (Anne), dame de Saint-Julien, femme de Nicolas II de Rambouillet. 157, 161, 348, 361.
Lenclos (Ninon de). 26, 65, 67, 74, 80, 81, 135, 149, 204.
Le Noir, lieutenant de police. 18.
Le Normant, notaire. 361.
Le Nôtre. 242.
Lens (L. de). 73.
Le Ragois de Bretonvilliers (Françoise), Mme d'Hervart. 171.
Le Rebours. 58.
Leroy, notaire. 28.
Le Roy de Gomberville (Marie). 185, 243.
Le Sage, libraire. 19.
Le Semelier, notaire. 25, 100, 121, 361.
Lessart. 5.
Lestang (sieur de). 26, 50, 147, 340, 349, 361. Cf. Monceau (Jacques de), Monceaux (Nicolas de).
Lestang (de). 236. Cf. Estang (l'), Monceau (du).
Lestoré, notaire. 3. 375.
Lesueur, peintre. 122.
Le Taneur (Pierre), sieur de Maubuisson. 40.
Le Taneur (Mme). 39, 40, 111, 118, 119.
Le Tellier (Pierre), avocat. 113.
Le Tellier, habitant de Rouen. 54.
Le Tellier (la mère). 270.
Le Tenneur (Benjamin et Benjamin-François). 40.
Leu (la). Voir Alleu (l').
Leuzepont (Mme de). 46.
Le Vasseur (Antoine). 218.
Le Vasseur, notaire. 14, 100.
Le Vau, architecte. 4.
Le Verrier. 73.
Le Vignon (François), seigneur de Miannay. 7.
Le Voyer, notaire. 7.
Leyde. 49, 64, 72, 238.
Lhonoré, libraire. 81, 105.
Liége. 119, 213, 368, 369.
Lignérac-Caylus (Charles-Joseph, Louis-Joseph et Marie-Josèphe-Vincente Robert de). 227.
Lille en Flandre. 26, 52, 362.
Limeville (de). Voir Bazin.
Limoges. 122, 158, 161.
Limousin (le). 374.
Linden. 219.
Lisbonne. 158, 162.
Lisle de Verdun (Pierre de). 238.
Loir, peintre. 122.
Lolo, Mme de Gondran. 6, 35, 37, 38.
Loménie de Brienne. 70, 139.
Londres. 72, 74, 104, 112, 171, 174, 215, 216, 218, 219, 229, 230, 235,

238, 239, 244, 349, 361, 364, 365, 378.
Longe (Julia G.). 361.
Longueville (l'hôtel de). 1.
Longueville (Mme de). 1.
Lonné (la dame de). 215.
Lorain (Claude). 122.
Lorinchet (de). 125.
Lorraine (la). 23, 114, 359, 360.
Loue (Isaac et Jacques de la). 25.
Louis, avocat. 176.
Louis XIII. 4, 99, 210, 374.
Louis XIV. 10, 13, 18, 93, 99, 107, 120, 155, 157, 162, 187, 215, 232-236.
Louis XVI. 110.
Louis-le-Grand (le collège). 377.
Louis-le-Grand (la place), auj. la place Vendôme. 147.
Louis-Philippe (le roi). 269, 270.
Louison, Louise Moreau. 130, 140.
Louvet (J.). 242, 378.
Louvigny (de). 7, 236.
Louvigny (Marie de), femme de Paul Le Goux. 6.
Louvois. 131, 132.
Lude (le comte du). 70, 149.
Lulli. 135.
Lussan, médecin. 126.
L'Usson. 344.
Luxembourg (de). 106.
Luynes (Louis-Charles d'Albert, duc de). 210.
Luynes (Marguerite d'Aligre, duchesse de). 166, 200, 210.
Luynes, libraire. 371.
Luz de Ventelet (Louise de), femme de Charles de la Fare. 152, 157.
Luzeincourt (le chevalier de). 47.
Lymington. 244.
Lyon. 41, 50, 54, 70, 73, 114, 213, 221, 340, 368.

M... (M.). 269, 271, 280-335. Cf. Maisne.
M... (Mme). 310.
Macrobe. 72.
Madame. 169.
Madeleine (sainte). 195, 316.
Madeleine, fille de chambre. 210.
Mademoiselle (la Grande), Mlle de Montpensier. 65, 68, 81, 82, 100, 133.
Magne (Émile). 23, 25-27, 39, 40, 80.
Magny. 19.
Mail (la rue du). 23, 352.
Maillart (Guillaume), lieutenant de la prévôté d'Orléans. 24, 359.
Maillart (Marie), femme d'Antoine de Rambouillet. 6, 24, 359.
Maillart (Renée), femme d'Antoine Mallart. 6.
Mailly (de). 58.
Mailly (la comtesse de). 176.
Maine (le). 14, 15, 108, 114, 375.
Maintenon (Eure-et-Loir). 98, 101, 102.
Maintenon (Mme de). 50, 72, 93, 144, 204, 215, 270, 271. Cf. Scarron (Mme).
Maisne (M.). 176, 180, 181, 185, 208, 271, 280-335. Cf. M... (M.).
Maisonfort (de la). Voir Marandon.
Maizeaux (des). 74, 81, 174.
Malherbe (Jean), libraire. 242.
Mallart (Anne), femme de Jean Menjot. 3, 375.
Mallart (Antoine). 6.
Mallart (Jeanne), femme de Jacques Véron. 362.
Mallart (Mme). 359.
Mallet, secrétaire du roi. 65.
Malte. 245.
Manchel. 122.
Manchester. 361.
Mandat (François), époux de Marie Muysson. 349.
Manneville. 246.
Mans (le). 76, 79, 107, 108, 157.
Mansard. 147.
Mansuy (A.). 70.
Mantz. 209.
Manuel (E.). 223, 225.
Marais (Mathieu). 92, 178, 179.
Marais (rue des), à Saint-Germain-des-Prés. 115, 347.
Marais du Temple (le), à Paris. 3, 36.
Marandon de la Maisonfort (Louis-François). 227.
Marans. 213.
Marc Aurèle. 168.
Marchais (des). 127, 351.
Marchand (Prosper). 366, 367.
Marchand, notaire. 108, 376.
Marchand (M.). 210.
Marconnay (de). 236.
Marconnay (Louise de), femme de Jean Chevaleau. 219.
Marcou (F.-L.). 158, 160.
Mare (de la). 18.
Marennes 39.
Marie-Amélie (la reine). 269.
Marin, notaire. 5.

Marit, libraire. 221.
Marle (Jacques de). 169, 170.
Marmontel. 209.
Marot (R.). graveur. 166.
Marreau, notaire. 14.
Marseille. 54.
Martial de Mauroy (dlle). 360.
Martin (Suzanne). 360.
Martinière (de la). Voir Bruzen.
Masclary (...), mari de N... Muysson. 349.
Masclary de Barangeon. 238.
Masères (Pierre). 230.
Massais (la), près Nantes. 13, 14. Cf. Amproux.
Massaye (les La). 158.
Massebeau Sédaiges (de). Voir Béral.
Massue (Henri), sieur de Ruvigny. 50, 70, 340, 361.
Mastrella. 370.
Mau ou Molle. 214.
Maubert (la place). 54.
Mauclerc. 236.
Maucroix (François de). 18, 50, 84, 85, 91, 139, 186, 370.
Maulichy. 54.
Maure (la comtesse de). 93.
Maurin (Jeanne). 109.
Maurin du Coudray (Louis). 108.
Mauroy (de). 236. Cf. Martial.
Maynon. Voir Invau.
Mazarin. 9-13.
Meaupou (le président de). 115.
Meaux (M. de). 54.
Meilleraye (le maréchal de la). 13.
Melun. 110, 114.
Ménage. 1, 71.
Ménars. 234.
Menessier (Bernard). 148.
Ménétriers (rue des). 13, 374.
Menjot (Anne), sœur d'Antoine, femme de Samuel Gaudon, sieur de la Raillière. 9, 132.
Menjot (Antoine), conseiller et médecin ordinaire du roi, fils de Jean et d'Anne Mallard. 5-9, 15, 49, 50, 59, 62-65, 75-78, 86, 100, 103, 107, 113, 126-128, 143, 149, 158-165, 170, 172, 208, 212, 213, 242, 340, 348, 350-352, 354, 361.
Menjot (Jean), procureur du roi à Saint-Dizier. 4, 5.
Menjot (Jean), fils de Nicolas et d'Isabeau Bardot, mari d'Anne Mallard. 3-6, 375.
Menjot (Judic), sœur du précédent. 6.
Menjot (Marguerite), fille de Jean et d'Anne Mallard, femme de Guillaume le Juste et de Gilbert Hessein, mère de Mme de la Sablière. 2, 3, 5, 6, 15, 339, 341, 363, 374, 375.
Menjot (Nicolas), sieur de Vaveretz, fils de Jean et mari de Jeanne Collin et d'Isabeau Bardot. 5, 6.
Menjot (Paul), seigneur de la Creuse et de Couléon, conseiller d'État, fils de Jean et d'Anne Mallard, parrain de Mme de la Sablière. 4, 50, 161, 339, 340.
Menjot (Pierre), fils de Nicolas et de Jeanne Collin. 5.
Menjot (Samuel), fils de Nicolas et d'Isabeau Bardot. 5.
Menjot (Samuel), secrétaire du roi, fils du précédent. 6.
Menjot (Suzanne), femme de François Le Vignon, seigneur de Miannay et de Bois-d'Ailly, sœur du précédent. 7.
Menjot de Champfleur (le vicomte G.). Voir Champfleur.
Menjot d'Elbenne (S.). 100, 377.
Menour (Anne de), femme de Charles Gendrault. 39, 354.
Menour (Babet de). 38.
Menour (Jacques de), sieur de la Barauderie. 38.
Menour (Marthe ou Marthon de), femme d'Otto de Grelink. 38, 39.
Menour (Nillon de). 38, 39.
Menton. 16.
Mercier (Madeleine), femme d'Henri Muysson et de Nicolas de Monceaux. 349.
Méré (Antoine Gombaud, chevalier de). 29, 71.
Merigot, imprimeur. 224.
Merigot le jeune, libraire. 372.
Merisot, 339.
Mésangère (la), seigneurie et château. 240-242, 245, 354.
Mésangère (famille de la). 236.
Mésangère (M. de la). 127, 212. Cf. Scott (Guillaume).
Mésangère (Mme de la). 51. Voir Rambouillet (Marguerite de).
Mesnard (Paul). 8, 66-69, 73, 79, 82, 83, 95, 98, 101, 171, 187.
Mesnard (Philippe), pasteur. 216, 217, 219, 229.
Messois [Misson?] (Mme). 107.
Mestrezat, ministre calviniste. 4, 339.
Metz. 114.

Miannay. 7.
Micault (Jean). 221, 224, 225.
Micault de Courbeton (Marie-Josèphe-Louise), femme de Charles-Louis-Trudaine. 221, 224, 227.
Michaut (G.). 68, 73, 179.
Michel de Chambord (Anne). 245.
Michel-le-Comte (rue). 121.
Middlesex. 230, 231, 365.
Mignard. 67, 93, 379, 380.
Millot (Didier), libraire. 5.
Minutoli. 366.
Miramion (Marie Bonneau, dame de). 233.
Miramionnes (les). 233, 363.
Mirepoix (de). 228.
Misson (Maximilien). 116, 237.
Misson. 171, 232. Cf. Muysson.
Molière. 2, 70, 81, 84, 126.
Molinos. 175.
Molle ou Mau. 214.
Mollier (de). 370.
Monceau (Jacques de), sieur d'Avène. 362.
Monceau de Lestang (du). 238.
Monceaux (Catherine de), fille de Jacques et de Catherine de Rambouillet, femme de Jacques Bigot. 350, 361.
Monceaux (Jacques de) ou Jacques du Monceau, sieur de Lestang et la Rainville, mari de Catherine de Rambouillet. 26, 50, 340, 361.
Monceaux (Nicolas de), sieur de Lestang, fils du précédent. 59, 65, 147, 148, 218, 349, 361.
Monchesnay. 81, 105.
Monginot (Étienne de), sieur de la Salle. 113.
Monles. 245.
Monmerqué. 4, 66, 72, 79, 83, 132, 134, 137, 144, 167, 185, 211.
Monnaie (la), à Paris. 18.
Mons. 58.
Mons (de), financier. 11.
Monsieur, frère de Louis XIV. 7.
Monsieur le Prince. 21.
Montaiglon (de). 209.
Montaigne. 55.
Montanger (Antoine), financier. 114.
Montargis. 233.
Montausier (Julie d'Angennes, duchesse de). 1, 131.
Montbazon (la duchesse de). 175.
Montbrizon (le comte Léonce de). 223.
Mont-Carmel. 245.
Montclar (le marquis de). 130.
Monteault (de). 121.
Montelin (dlle). 39.
Montespan (Mme de). 131, 144, 148, 204.
Montfort (Louis), libraire. 119, 213, 368.
Montfort-l'Amaury. 161.
Montglas (François de Paule de Clermont, marquis de). 80.
Montglas (Cécile Hurault de Cheverny, marquise de). 65, 80.
Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne). 220-228, 356, 364. Cf. Trudaine (Daniel-Charles).
Montmartre (le faubourg). 23.
Montmorency (la maison de). 228.
Montmorency-Luxembourg (Charles-François de), prince de Tingry. 222.
Montpellier. 7, 31, 32, 107, 154, 172.
Montpensier (Mlle de). 81. Voir Mademoiselle (la Grande).
Montreuil, poète. 367, 372.
Montsoreau (Mme de). 79.
Morangis (de). 18.
Moreau (C.). 12.
Moreau (Fanchon). 140.
Moreau (Louise), Louison. 130, 140.
Morel, notaire. 5.
Morel (Maurice). 145.
Morellet (A.). 221, 224, 226.
Moréri. 62, 74, 184, 244, 293.
Morin. 33, 34.
Morin (le P. Jean). 33.
Morin (François de), seigneur de Sandart ou Sendat. 347, 349.
Morin (Jean-François de), baron du Sendat. 238.
Morin (Marie-Louise de), femme de Jacques-Théodore Muysson. 238, 239.
Morin. Cf. Sendat.
Morin de la Rivière (Adélaïde). 245.
Mornay (la comtesse de). 176.
Morogues (de). 236.
Morrisson (Alfred). 378.
Mortier (Pierre), libraire. 249.
Mortières ou Mortiers (sieur de). 16, 375. Cf. Planche (Adam de la).
Motheau (H.). 55.
Mothe-Houdancourt (le maréchal de la). 26, 362.
Mothe-Houdancourt (la maréchale de la). 115, 162.
Motte (Mlle de la). 154.
Motte-Argencourt (Mlle de la). 154. 172.

Moucy (marquis de). 184, 294. Cf. Le Bouteiller.
Moucy (Marie de Harlay, marquise de). 184, 209, 294.
Moufle, notaire. 55, 61, 342-344.
Moulard (Pierre). 99.
Moulins (sieur des). Voir Le Cocq (Théodore).
Moulu (Vincent), libraire. 73.
Moutard, libraire. 19.
Moutier (famille du). 361.
Muce (M. Faure, en religion dom). 188, 192, 306, 310.
Muguet (Fr), libraire. 274, 306, 307, 310, 320.
Mulhausen. 130.
Muysson (famille). 348, 349.
Muysson (Anne-Madeleine), fille de Jacques et d'Anne de Rambouillet, femme de Jean-François de Morin, baron du Sendat. 238.
Muysson (Antoine), frère de la précédente. 237.
Muysson (Catherine), fille d'Henri et de Péronne Conrart, femme de Jacques de Dompierre. 349.
Muysson (Dorothée), fille de Philippe et de Charlotte Le Cocq, femme de François-Alexandre de la Rivière. 239.
Muysson (Henri), fils de Jacques et de Marie Conrart, mari de Péronne Conrart. 116, 347-349.
Muysson (Henri), seigneur du Bailleul, fils du précédent, mari de Madeleine Mercier. 347-349.
Muysson (Henri), sieur du Bailleul et de Barré, fils de Jacques et d'Anne de Rambouillet. 237, 238.
Muysson (Henri-Philippe), fils de Philippe et de Charlotte Le Cocq. 239.
Muysson (Jacques), sieur du Toillon, époux de Marie Conrart. 116, 348, 349.
Muysson (Jacques), sieur du Toillon, fils du précédent. 348, 349.
Muysson (Jacques), fils d'Henri et de Péronne Conrart, mari d'Anne de Rambouillet, gendre de Mme de la Sablière. 60, 113, 115-118, 125, 127, 158, 184, 212, 232-239, 347-350, 352-354, 363.
Muysson (Jacques-Théodore), fils de Philippe et de Charlotte Le Cocq, époux de Marie-Louise de Morin. 238, 239.
Muysson (Jeanne), fille de Jacques et de Marie Conrart, femme de Jonathas Petit. 349.
Muysson (Madeleine), sœur de la précédente, femme de Valentin Conrart. 116, 347, 349.
Muysson (Madeleine), fille d'Henri et de Péronne Conrart, femme de Théodore Le Cocq et d'Henri-David de la Croix. 235, 347, 349.
Muysson (Marie), fille de Jacques et de Marie Conrart, femme de François Mandat. 349.
Muysson (Marie), fille d'Henri et de Péronne Conrart, femme de François de Morin. 347, 349.
Muysson (Marie-Anne), fille de Jacques et d'Anne de Rambouillet, femme de Pierre de Lisle de Verdun. 238.
Muysson (Péronne), fille d'Henri et de Péronne Conrart, femme d'Adam de la Basoche. 349.
Muysson (Philippe), sieur de Barré et de Rieux, fils de Jacques et de Marie Conrart, époux de Marie Bazin. 116, 347-349.
Muysson (Philippe), sieur du Toillon et de Rieux, fils aîné de Jacques et d'Anne de Rambouillet, mari de Charlotte Le Cocq. 237-239.
Muysson (Philippe), fils de Jacques-Théodore et de Marie-Louise de Morin. 239.
Muysson (N...), fille de Jacques et de Marie Conrart, femme de N... Masclary. 349.
Muysson (N...), fille de Jacques et d'Anne de Rambouillet, femme de Jean-Louis Bosc de la Calmette. 238.

N... (Mme de). 96, 97.
Nancré. 244.
Nancy. 23, 359.
Nantes. 14.
Nantes (Mlle de). 143, 144, 210.
Nantes (l'édit de). 158-165 et passim.
Naples. 32, 34, 112.
Napolitain (Philippe). 122.
Naudet (A.). 187.
Navarre (le collège de). 224.
Navarre (le régiment de). 14.
Nayves. 5.
Neaulme (Jean), libraire. 69.
Necker. 224.
Nemours (la duchesse de). 1, 244.

Netter (le docteur). 86, 142.
Neuchâtel en Suisse. 244.
Neuilly-sur-Seine. 269.
Neuve-des-Fossés-Montmartre (rue). Voir Fossés-Montmartre (rue des).
Neuve-des-Petits-Champs (rue). 65-83, 100, 107, 108, 143, 147, 157, 179, 348, 371, 375, 376.
Neuve-Notre-Dame (rue). 146.
Neuve-Saint-Honoré (rue). Voir Saint-Honoré.
Nic, graveur. 148.
Nicolas. 54.
Nicolay (Marie de), veuve de Pierre de Roncherolles. 25.
Nicolle. 164, 275.
Niedrée. 270.
Nielle (Mme de), l'une des Vangangelt. 125. Cf. Nyert.
Noailles (Marie-Sophie-Victoire de), comtesse de Toulouse. 269, 271.
Nocé (famille de). 236.
Nocé (Charles de), seigneur de Fontenay et de la Chapelle, second mari de Marguerite de Rambouillet. 73, 166, 185, 208, 229, 232, 243, 244, 355, 363, 367, 370.
Nocé (Claude de). 185, 243.
Nodier (Charles). 369, 370.
Noël (Pierre). 210.
Nogent-sur-Eure. 127, 351.
Normandie (la). 4, 114, 240, 242, 350, 360.
Norvège (la). 219, 229, 365.
Nottin, notaire. 166.
Nouet (Jacques), jésuite. 76, 77.
Nouvelles Catholiques (le couvent des). 160, 214, 231, 233.
Nyert (François de). 92, 121, 122. Cf. Nielle.

Oberkirch (la baronne d'). 223.
Observatoire (l'). 73.
Ogier, notaire. 55, 57, 58, 60, 61, 128, 342-345, 347.
Ogier d'Ivry (Paul-Jean-Baptiste), seigneur de Passay. 109.
Olivet (d'). 71, 85, 178, 179.
Olivier (l'). 245.
Olonne (Mme d'). 80.
Orange-Frise (le régiment d'). 239.
Oratoire-Saint-Honoré (l'). 244.
Orléanais (l'). 222.
Orléans. 24, 25, 35, 54, 359.
Orléans (Gaston, duc d'). 21.
Orléans (Philippe I, duc d'). 73, 152, 363.
Orléans (Philippe II, duc d'), régent. 221, 243, 244.
Orléans (la duchesse d'). 84.
Orléans (le régiment d'). 222, 245.
Ormesson (d'). 13, 52.
Ormond (milord d'). 116.
Osborne (Dorothée). 361.
Oudinot (la rue). 169, 170.
Oudot (M.). 204, 331, 332.
Ouest (l'armée de l'). 227.

Paget (César). 236.
Palais-Royal (le). 269.
Palestine (la). 274, 307.
Palma. 122.
Palot (Gabriel), financier. 360.
Pamiers. 187.
Parfaict (les frères). 140.
Paris. *Passim.*
Paris (Anne-César-François de), marquis de Ponceaux. 222.
Paris (Paulin). 4.
Parison. 377, 378.
Parmesan. 121.
Parra, curé de Saint-Denis. 164.
Pars (Noël de), banquier. 25.
Particelle. 12. Cf. Emery.
Pascal (Blaise). 5, 49, 62-64, 75, 77, 270.
Pasquier (F.). 187.
Passay, à Sillé-le-Philippe. 99, 109, 375.
Patente (l'église de la), à Londres. 238.
Patin (Guy). 7, 8, 12, 13, 64, 76.
Paul (saint). 160, 190, 302, 314.
Pautrier, financier. 115.
Payen, financier. 11.
Pays-Bas (les). 4, 64, 120. Cf. Hollande (la).
Paz (Marie-Thérèse du). 245.
Pecheyran. 167.
Pelletier (dom Ambroise). 23, 359.
Pellisson. 65, 70, 71, 85, 120, 139, 158, 160, 178, 179, 363.
Pembury. 230, 365.
Penet (Jacques). 170.
Penthièvre (le duc de). 269.
Pepingué (veuve), libraire. 10.
Perche (le). 218, 306.
Perier (Marguerite), nièce de Pascal. 77.
Périgny (de). Voir Gaigne de Périgny.
Périgord (le). 121.

Perrault (Charles). 70, 71, 84, 95-97, 107, 178, 179.
Perrens (F.-T.). 70, 72.
Perret, notaire. 3.
Perrière (sieur de la). 169. Cf. Heliotte.
Perrot, commissaire-priseur. 377.
Perrot (Cyprien). 173. Cf. Saint-Dié.
Perrot (le président). 173.
Perrot d'Ablancourt. 71, 173, 236.
Persan. 108.
Perse (la). 115.
Personne (Gilles). Voir Roberval.
Pesse (la), navire. 3.
Petit (Jonathas), sieur du Clos-Hardy. 349.
Petit (Pierre le), libraire. 359.
Petit (Pierre). 76.
Petit, financier. 11.
Petitpied. 344.
Petit-Reposoir (rue du). Voir Reposoir.
Petits-Champs (rue des). Voir Neuve-des-Petits-Champs (rue).
Peyrat (Napoléon). 215, 231, 361.
Peyre (de). Voir Tréville.
Peyron (du). 236.
Pezallier (A.), libraire. 71.
Phéniciens (les). 149.
Philippe-Égalité. 109.
Picardie (la). 222.
Picardie (le régiment de). 52, 362.
Picart, financier. 11.
Picart (Antoine Touffart, dit). 352.
Pichet (R.). 249.
Picpus (rue et couvent de). 18, 20.
Piémont (le régiment de). 14, 26, 362.
Pierre-Blanche. 362.
Pietri (François di). 34.
Piganiol de la Force. 20.
Pillon (Charles-Barthélemy de), seigneur de la Tillaye. 245.
Pillon (Mme de), née Scott. 227.
Pissot, libraire, 93, 250.
Planche (Adam de la), sieur de Cocos, de Mortières (*alias* des Mortiers), et de Fouquelinay. 16, 50, 340, 375.
Planchette (rue de la) ou chemin de Charenton. 18-20.
Plassac. 71. Voir Gombaud.
Platon. 78, 90, 149, 184.
Platte (de la). 51.
Plessis (du). Voir Richelieu.
Plessis (seigneur du). 245.
Plessis (le) ou le Plessis-Franc, devenu le Plessis-Rambouillet, à Saint-Germain-le-Gaillard, possédé par Nicolas I, puis par Nicolas, Paul et Antoine II, ses fils, et Nicolas II, fils de ce dernier. 21, 25, 26, 50, 115, 127, 161, 212, 219, 229, 339, 340, 347, 348, 350, 352, 353, 360, 361, 363.
Plessis-Cherville (le), à Saint-Germain-le-Gaillard, plus tard la Sablière. 25, 215. Cf. Sablière (la).
Plessis-Fèvre (le), à Saint-Germain-le-Gaillard, possédé par Nicolas I, Nicolas et Antoine II, ses fils, et Nicolas II de Rambouillet, fils de ce dernier. 25, 115, 215, 350.
Plessis-le-Roi (Marie-Françoise Trudaine du). 224.
Plessis-Praslin (Alexandre de Choiseul, duc du). 380.
Plumet (rue). 170, 245.
Plutarque. 5, 69.
Poète (Marcel). 19.
Poitiers. 3, 14, 53, 219.
Poitou (le). 121, 219.
Polignac (de). 228.
Polignac (Louise de), marquise de Gallerande. 14.
Pologne (la). 70, 133.
Pommereuil (Hippolyte de). 38.
Pommerval (de). Voir Bourgoise.
Ponceaux (marquis de). 222.
Pont-Saint-Pierre (baron du). 25.
Ponts et Chaussées (l'école des). 222.
Pont-Tranchefêtu (le), à Nogent-sur-Eure (Eure-et-Loir). 127, 351.
Port (Adrien-François du), président de la Constituante. 98, 109, 110, 376.
Port (Antoine-Mathieu du). 109, 376.
Port (Charles-Louis du), sieur de Prélaville. 109, 376.
Port (François du). 109, 376.
Port (François-Mathieu du). 98, 109, 376.
Port (Louis-Mathieu du), mari de Madeleine Hessein. 109, 376.
Port (Sébastien du). 109.
Port (Célestin). 73.
Portier (M.). 115.
Port-Neuf (du). Voir Dabillon.
Port-Royal. 62, 75-77, 169.
Portugal (le). 162.
Potel (M.). 7.
Potonnier. 54.
Pouget (le père ou l'abbé). 178, 179, 187, 207.
Poujoulat. 82.
Poulle. 236.
Poussin (le). 121, 122.
Poyanne (de). Voir Baylens.

Pozzo (de). 228.
Prat (Anne du), femme de Charles-Guillaume de Rambouillet et d'Arthur Cookson. 230, 365.
Prat (François du), seigneur de *ou* du Charreau. 230, 365.
Prat (Madeleine du), femme de Pierre Masères. 230.
Prat (N... du), femme de N... Chirac. 230.
Prault, libraire. 75.
Précieuses (les). 23.
Précieux-Sang (le couvent du). 160.
Préfossé (Mlles de). 108.
Prélaville. 376.
Preuilly en Touraine. 9, 13, 132.
Prévigny (sieur de). Voir Rambouillet (Alexandre de).
Provence (la). 114.
Providence (l'hôpital de la), à Londres. 215, 216, 229, 230, 349, 364.
Provins. 221, 224, 359.
Prunefosse (sieur de). 35.
Prusse (la). 239.
Publius Lentulus. 270.
Puerari. 75.
Pyrénées (les). 187.
Pyrrhon. 78.

Quarré (le). 365.
Quesne (le marquis du). 236.
Quevilly (Seine-Inférieure). 242.
Quick (J.). 24.
Quillebœuf (Eure). 245.
Quinault. 135.
Quinevière (la). 220.

Raab (le). 130.
Rabelais. 72.
Rabodinghem. 347.
Racine (Jean). 5, 8, 70, 73, 84, 95, 98, 99, 101-107, 171, 174, 187, 375.
Racine (Louis). 95, 98, 106, 107.
Ragareu (René de). 113.
Raillière (la), à Preuilly. 9.
Raillière (seigneur de la). Voir Gaudon (Samuel).
Rainville (la). 361.
Rallu, notaire. 16, 375.
Rambouillet (Seine-et-Oise). 215, 331.
Rambouillet [d'Angennes] (famille de). 23.
Rambouillet (le marquis de). 26.
Rambouillet (la marquise de). 1.
Rambouillet (l'hôtel de). 1, 8, 23, 151.
Rambouillet de Lorraine (les). 359, 360.
Rambouillet de la Sablière (l'hôtel de), rue des Fossés-Montmartre. 22, 213. Cf. Sablière (la).
Rambouillet (la famille de). 6, 7, 17-28, 39, 158, 216, 359-365.
Rambouillet (le caveau des), dans l'église de Willesden. 230, 365.
Rambouillet (l'enclos, le jardin de). 20, 21. Cf. Folie-Rambouillet (la).
Rambouillet (la rue de), à Paris. 17, 18.
Rambouillet (Alexandre de), seigneur de Prévigny, fils de Nicolas I et de Catherine Bigot. 26, 27, 52, 362.
Rambouillet (Angélique de), sœur du précédent. 26, 362.
Rambouillet (Anne de), sœur des précédents. 26, 127, 340, 348, 350, 351, 362.
Rambouillet (Anne de), fille d'Antoine II et de Marguerite Hessein, femme de Jacques Muysson. 51, 58, 65, 66, 107, 111, 115-118, 125-128, 129, 160, 163, 171, 172, 214, 220, 232-239, 244, 347, 348, 350, 354, 363, 368.
Rambouillet (Anne-Marguerite de), fille de Nicolas II. 213, 218, 220, 228, 364.
Rambouillet (Antoine I de), secrétaire du roi, époux de Marie Maillart. 6, 24, 53, 359.
Rambouillet (Antoine de), fils du précédent. 24, 242, 360.
Rambouillet (Antoine II de), fils de Nicolas I et de Catherine Bigot, seigneur de la Sablière et du Plessis, mari de Marguerite Hessein, dit *La Sablière* et le *Madrigalier*. 4, 6, 16, 18, 20, 22, 26, 27, 29-62, 65, 66, 111-128, 144, 154, 156, 209, 212, 213, 225, 229, 241, 339-355, 360, 361, 363, 366-373, 375.
Rambouillet (Antoine-Gédéon de), fils de Nicolas II. 217-219, 229, 364.
Rambouillet (Catherine de), fille de Nicolas I, femme de Jacques de Monceaux. 26, 50, 340, 361.
Rambouillet (Charles de), fils de Pierre et d'Anne Bourdin. 362.
Rambouillet (Charles de), fils de Charles-Guillaume. 230, 365.
Rambouillet (Charles-Guillaume de), fils de Nicolas II, mari d'Anne du

Prat, seigneur de la Sablière. 217, 219, 229-231, 364, 365.
Rambouillet (Charlotte de), fille du précédent. 230, 365.
Rambouillet (Élisabeth de), fille de Nicolas I, femme de Gédéon Tallemant des Réaux. 26, 35, 50-52, 59, 154, 156, 161, 220, 340, 348, 350, 354, 362, 363.
Rambouillet (Élisabeth de), fille de Pierre. 362.
Rambouillet (Élisabeth de), fille de Charles-Guillaume, femme de John Whitaker. 230, 231, 365.
Rambouillet (Étienne I et Étienne II de). 359.
Rambouillet (François de), fils d'Antoine I. 360.
Rambouillet (François de), fils de Charles-Guillaume. 218, 230, 365.
Rambouillet (Gédéon de), frère du précédent. 230, 365.
Rambouillet (Gilles de), fils d'Étienne ou de Jean. 359.
Rambouillet (Jean), mari d'Anne d'Hoffelize, anobli en 1554. 23, 359.
Rambouillet (Jean de), fils d'Antoine I, époux de Marie Girard. 24, 359.
Rambouillet (Jean-Henri de), seigneur de Chavanes, fils de Nicolas I. 26, 362.
Rambouillet (Louis de), frère du précédent. 26, 362.
Rambouillet (Louise de), fille de Charles-Guillaume. 23 , 365.
Rambouillet (Madeleine de), fille de Pierre. 362.
Rambouillet (Marguerite de), fille de Jean et de Marie Girard. 359.
Rambouillet (Marguerite de), fille d'Antoine II et de Marguerite Hessein, femme de Guillaume Scott de la Mésangère et de Charles de Nocé. 51, 58, 66, 111, 118, 128, 129, 160, 166, 171, 172, 184, 185, 220, 232, 235, 237, 239-246, 349, 350, 354, 363, 367.
Rambouillet (Marguerite de), fille de Charles-Guillaume. 230, 365.
Rambouillet (Marie de), fille d'Antoine I, femme de Pierre Tallemant. 6, 24, 360.
Rambouillet (Marie de), fille de Paul, femme de John Temple. 361.
Rambouillet (Marie-Henriette de), fille de Nicolas II, femme de Louis Chevaleau de Boisragon. 213, 215, 217-219, 228, 229, 364.
Rambouillet (Nicolas I de), fils d'Antoine I, mari de Catherine Bigot et d'Anne Gaignot, sieur du Plessis-Franc, Lancey, la Sablière. 21-30, 33, 35, 49-52, 58, 65, 115, 221, 229, 339-341, 347, 350, 352, 360.
Rambouillet (Nicolas de), fils de Jean et de Marie Girard, chanoine de Toul. 359.
Rambouillet (Nicolas de), fils de Nicolas I, mari d'Anne Le Moutonnier, sieur du Plessis-Franc, Lancey, le Tertre. 20, 26-28, 33, 37, 38, 50, 52, 53, 58-60, 65, 114, 115, 127-129, 156, 157, 161, 340, 346-348, 353, 360.
Rambouillet (Nicolas de), fils du précédent. 361.
Rambouillet (Nicolas de), fils de Paul, 361.
Rambouillet (Nicolas II de), fils d'Antoine II et de Marguerite Hessein, mari de Louise-Madeleine Henry, seigneur de la Sablière, le Plessis, le Plessis-Fèvre, le Tertre, la Touche, baron de Lancey. 51, 58, 127-129, 143, 151, 158, 160, 161, 184, 212-231, 350, 352-354, 361, 363, 364, 366, 368, 371.
Rambouillet (Paul de), fils de Nicolas I, mari de Françoise Le Cocq, sieur du Plessis-Rambouillet. 26, 27, 50, 52, 53, 65, 111, 113, 340, 348, 350, 361, 363.
Rambouillet (Pierre de), frère du précédent, mari d'Anne Bourdin, seigneur de Lancey. 26-28, 38, 50, 59, 113, 114, 117, 340, 348, 350, 354, 362.
Rambouillet (Pierre ou Charles de), fils du précédent. 362.
Rambouillet (Renée-Madeleine de), fille de Nicolas II, femme de Charles Trudaine. 145, 212, 213, 217, 218, 220-222, 227, 228, 235, 237, 355, 364, 367.
Rambouillet (Théodore de), fils de Paul. 361.
Rambouillet (N... de), fils de Jean et de Marie Girard. 359.
Rambouillet (N... et N... de), sœurs du précédent, ursulines. 359.
Rambouillet (Mlle de), demeurant à Mons et Gravelines. 58.
Rancé (Armand-Jean Le Bouthillier de), abbé de la Trappe. 71, 146,

151, 159, 166, 169, 176-185, 187-204, 208, 265, 269-335.
Randan (duc de). 71. Voir Foix.
Ranquet (Élisabeth). 203.
Râpée ou de Bercy (rue de la). 17, 18, 20.
Raphaël. 121.
Rapin (le P.). 71, 107, 143, 144, 148, 152-157, 166, 175, 377, 378.
Rat. 54.
Ravaisson (F.). 214, 233.
Raymond (Mlle de). 79, 93.
Réaux (des). Voir Tallemant.
Réaux (Mme des). Voir Rambouillet (Élisabeth de).
Régent (le). Voir Orléans (Philippe II d').
Regnard, juge. 344.
Regnard, orfèvre. 210.
Régnier (A.). 210.
Régnier (H.). 2, 66, 67, 73, 79, 83, 87, 88, 91, 92, 105, 142, 171, 179, 187, 209, 232, 240, 242.
Regoumier (Isaac I), époux de Marie Hessein. 3, 50, 340, 374.
Regoumier (Isaac II), fils du précédent. 3, 54, 374.
Regoumier (Jean), frère du précédent. 3, 374.
Regoumier (Marie), sœur des précédents, femme de Louis Favreau. 374, 375.
Reims. 114, 186.
Reine (la). 10, 11. Voir Anne d'Autriche.
Reine (le régiment de la). 294.
Remeville. 245.
Rémond. 244.
Renard. 344.
Reposoir (rue du Petit). 99, 111.
Reuilly. 17, 18, 20, 27, 28, 52, 147.
Réveillé-Parise. 8, 12, 76.
Revol (Claude), financier. 113.
Rey, libraire. 99, 241.
Reynie (de la). 213, 233, 235.
Rhodes (Mgr de). 269.
Richelet (Pierre). 29, 40-46, 367, 372.
Richelieu (l'hôtel de). 1, 204.
Richelieu (rue). 57.
Richelieu (le cardinal de). 24, 25.
Richelieu (Armand-Jean du Plessis, duc de). 154.
Richer, notaire. 9, 132.
Richer d'Aube. 98, 99.
Rietstapp, 376.
Rieux. 232, 347.
Rieux (dlle de). 238.
Riperou. 375.
Rivière (François-Alexandre de la). 239.
Rivière (de la). Cf. Morin.
Robert (Hubert). 225.
Robert (Jean). 114.
Roberval (Gilles Personne, sieur de). 65, 74, 95.
Robespierre. 226.
Robillard (Georges). 341.
Robillard, notaire. 169, 170, 218.
Robillard, secrétaire du roi. 18.
Robineau (Mlle). 35.
Roche (l'abbé de la). 250, 251.
Roche (L.). 50, 59, 60, 68, 70, 92, 93, 117, 132, 133, 178, 179, 207.
Rochebilière (A.). 148.
Rochechouart-Mortemart (Marie-Madeleine-Gabrielle de), abbesse de Fontevrault. 143, 148, 149. Cf. Fontevrault.
Rochedu... 375.
Rochefort (l'hôtel de). 9.
Rochefort (Henri-Louis d'Alongny, baron de Corps, maréchal de). 65, 68, 70, 81, 82, 100, 132, 133. Cf. Alongny.
Rochefort (Louis d'Alongny, marquis de), père du maréchal de Rochefort. 132.
Rochefort (la maréchale de). 131.
Rochefoucauld (l'hôtel de la). 1.
Rochefoucauld (François VI, duc de la), auteur des *Sentences*. 62, 80, 93, 154, 183, 249-251, 265.
Rochefoucauld (François VII, duc de la). 154.
Rochefoucauld (Mme de la). 225.
Rochefoucauld (Catherine de la). 71
Rochefoucauld (le cardinal de la). 145, 166.
Rochefoucauld-Langeac (Marie-Charlotte de la). 245.
Rochelle (la). 162, 213, 219.
Rochette (de la). Voir Chardon.
Rœderer (P.-L.). 2, 4, 49, 68, 69, 81, 93.
Roessé de Beuzevilette (Jean). 242.
Roi-Salomon (le), navire. 3.
Romains (les). 270.
Romanelli. 121.
Rome. 29-34, 37, 53, 175.
Ronce (sieur de la). 363.
Roncherolles (Pierre de), baron du Pont-Saint-Pierre. 25.
Roquelaure (Marie-Charlotte de). 71.
Roserot (Alphonse). 225.

Rotterdam. 213, 242, 366.
Rou (Jean). 361.
Rouen. 10, 54, 113, 114, 118, 172, 232, 240-242, 245, 246, 349, 350, 352, 354, 363.
Rougé (Pierre-Olivier de). 227.
Rougères. 362.
Rouillé (Marguerite). 146, 147.
Roussel, notaire à Châlons. 5.
Roussel, notaire à Paris. 352, 353.
Rousselet (rue). 166-187, 197, 200, 203, 208, 210, 211, 277, 291, 292, 334. Cf. Vachers (rue des).
Rousseville-Villiers (de). 222.
Routier, notaire. 100.
Royale Bonté (la). 215, 216.
Royrand de la Grange (Louise). 219.
Roys, seigneurie. 245.
Ruault, libraire. 174.
Rubens. 121.
Ruffec. 361.
Rulhière. 99.
Rumpf (Constantin). 76.
Ruvigny (les). 7. Cf. Massue (Henri de), Tallemant (Marie).
Ryswick. 236.

Sablé (le marquis de). 150. Cf. Servien (Abel).
Sablé (la marquise de). 1, 6, 49, 62-64, 75-77, 159, 162, 163, 183, 249, 265, 269, 270.
Sablière (l'hôtel de la), rue des Fossés-Montmartre. 113, 166, 232.
Sablière (la maison de la), à Reuilly. 20, 21, 27. Cf. Folie-Rambouillet (la).
Sablière (la), à Saint-Germain-le-Gaillard, appelée auparavant le Plessis-Cherville. 25, 26, 127, 212, 213, 215, 218-220, 223, 225, 227-229, 339, 347, 350, 353, 360, 363-365. Cf. Rambouillet, Trudaine.
Sablonnière (la), erreur pour la Sablière. 341, 342, 346.
Sadot, notaire. 113.
Saint-Aignan (Sarthe). 14, 15, 380.
Saint-Aignan (Georges de Clermont, comte et marquis de). 14, 15, 50, 57, 80, 340.
Saint-Aignan (Madeleine Gaudon, marquise de). 14, 15, 50, 70, 132, 158, 160, 185, 340, 380.
Saint-Albin. 208, 355.
Saint-Allais. 223.
Saint-Amand (les eaux de). 106.
Saint-Amand (Arnaud de). 113.
Saint-Anastase (rue). 3.
Saint-André (la tour), à Rouen. 242.
Saint-Antoine, cimetière, faubourg et porte. 17, 19, 21, 28, 31, 216, 218, 361.
Saint-Aubin (Aug. de), graveur. 224.
Saint-Augustin (rue). 362.
Saint-Barthélemy, paroisse de Paris. 145.
Saint-Cyr. 194, 270, 271.
Saint-Denis. 164.
Saint-Dié (Cyprien Perrot, sieur de). 70, 105, 173.
Saint-Dizier. 5.
Saint-Domingue. 223.
Sainte-Anne (rue), 65, 107, 113, 157.
Sainte-Anne Westminster. 231, 365.
Sainte-Avoie (rue). 233.
Sainte-Beuve. 136, 141.
Sainte-Élisabeth, couvent. 222.
Sainte-Famille (la), communauté. 233. Voir Miramionnes (les).
Sainte-Geneviève (l'abbé de). 145.
Sainte-Marie-le-Bone (Angleterre). 230, 231.
Saintes. 216.
Saint-Eustache, église et paroisse. 3, 23, 58, 65, 99, 108, 113, 127, 172, 178, 213, 220, 242, 339, 347, 351-353, 364, 376.
Saint-Évremond. 70, 73, 74, 81, 136, 166, 174.
Saint-Fargeau (Gérault de). 18.
Saint-Foix. 71, 72.
Saint-Géran (Mme de). 80.
Saint-Germain (sieur de). 361.
Saint-Germain-des-Prés. 80, 115, 145, 169, 170, 270, 342, 343, 347, 374.
Saint-Germain-en -Laye. 12, 137, 244, 363.
Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse. 339. Cf. Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois (rue des).
Saint-Germain-le-Gaillard (Eure-et-Loir). 25, 218.
Saint-Honoré (rue). 57, 66, 105, 107, 143-157, 169-171, 174, 179, 181, 186, 211, 242, 270, 276, 277, 284, 371.
Saint-Irénée de Lyon. 50, 340.
Saint-Jacques (rue). 152, 153, 233, 249, 250, 378.
Saint-James Westminster, chapelle à Londres. 216, 217, 219, 230, 239, 364.
Saint-Joseph (le cimetière). 362.
Saint-Josse, paroisse. 13.
Saint-Julien (dame de). 360.

Saint-Lazare (la prison). 225, 226.
Saint-Lazare de Jérusalem. 245.
Saint-Léger (de). 236.
Saint-Léger (seigneur de). 347. Cf. Le Cocq.
Saint-Leu et Saint-Gilles, paroisse. 121.
Saint-Louis (l'île). 4.
Saint-Louis (rue), au Marais. 109.
Saint-Louis (la maison royale de), à Saint-Cyr. 270, 271.
Saint-Marc, éditeur de Boileau. 95, 96, 99, 105.
Saint-Marc (M. de). 70.
Saint-Martin-sur-Lane, église de Londres. 239.
Saint-Maurice. 355.
Saint-Merry. 109, 376.
Saint-Nicolas d'Angers. 32.
Saint-Nicolas de Preuilly. 9.
Saint-Nicolas-des-Champs. 121, 355, 356, 362.
Saintonge (de). 210.
Saint-Paul (le comte de). 243.
Saint-Pavin, poète. 372.
Saint-Père. Voir Saints-Pères.
Saint-Pierre (le), navire. 3.
Saint-Pierre (de). Voir Bigot.
Saint-Pierre-de-Bosguérard (Eure). 245.
Saint-Remy. 114.
Saint-Roch, église et paroisse. 57, 66, 107, 108, 113, 147, 169, 178, 187, 242, 346, 348, 375, 376.
Saint-Simon. 100, 122, 176, 209, 210, 221, 243, 244, 271.
Saints-Pères (rue et cimetière des). 56, 125, 127, 342, 343, 349, 353, 359, 374.
Saint-Sulpice, paroisse et cimetière. 56, 170, 208, 334, 342, 343, 354, 355.
Saint-Surin. 179.
Saint-Thomas-du-Louvre (rue). 23, 351.
Saint-Victor (J.-B. de). 19.
Saint-Wandrille. 249.
Salins. 356. Cf. Trudaine (Daniel-Charles).
Salins (Mme de). 79.
Salle (sieur de la). 113.
Sallengre (de). 179.
Samuel, financier. 11.
Sandart. Voir Sendat.
Sanzay (de). 54.
Sanzei. 80.
Sarazin. 1.
Sarcus (le comte de). 67, 379.
Sarto (André del). 122.
Sassenay (l'hôtel de). 245.
Saugrain. 20.
Saulergue (Jean de). 16, 375.
Saumaise (de). 238.
Saumur. 161.
Sauval (H.). 17, 19, 20.
Sauvan d'Aramon (Claudine-Maria-Alexandrine de). 227.
Sauveur. 65, 74, 75, 95, 136.
Savoie (l'église de la), à Londres. 239.
Savoye, libraire. 250.
Scalberge (Louis). 351.
Scarron. 149, 372.
Scarron (Mme). 65, 79, 80, 95. Cf. Maintenon (Mme de).
Scaurus (Adrianus). 76.
Schelte (Henri), libraire. 369.
Schomberg (Frédéric de), maréchal de France. 6, 77, 158, 162, 163.
Schomberg (Suzanne d'Aumale, femme du maréchal de). 158, 162, 163.
Schomberg-Leinster (le duc de). 236.
Scotin, graveur. 19.
Scott (famille), 227.
Scott (Adélaïde), femme de Louis-François de Bouju et de Jean-Antoine Lefèvre de Graintheville. 227, 245.
Scott (Anne). 245.
Scott (Anne-Élisabeth). 245.
Scott (Antoine), seigneur de la Mésangère. 244.
Scott (Édouard-François-Pierre), seigneur de Roys. 245.
Scott (Édouard-Nicolas-François-René). 245.
Scott (Félicité). 245.
Scott (Gertrude). 245.
Scott (Guillaume), baronet d'Angleterre, 118, 349.
Scott (Guillaume), seigneur de la Mésangère et de Boscherville, premier mari de Marguerite de Rambouillet, gendre de Mme de la Sablière. 118, 127, 184, 212, 239-242, 349, 350, 352, 354, 363.
Scott (Guillaume), fils aîné du précédent, époux de Marie-Thérèse du Paz. 244, 245.
Scott (Guillaume), seigneur de la Mésangère, fils du précédent. 245.
Scott (Guillaume), seigneur du Plessis, fils de Guillaume-Antoine. 245.
Scott (Guillaume), écuyer (cousin). 350.
Scott (Guillaume-Antoine), mari d'Anne Michel de Chambord. 245.

Scott (Jean-Antoine), seigneur de Boscherville. 245.
Scott (Marguerite-Iphigénie). 246.
Scudéry (Mlle de). 1, 35.
Sedan. 114.
Séguier (Pierre). 59.
Seignelay. 214, 232-235.
Seine (la). 17-20, 354.
Sendat ou Sandart (François Morin du). 235. Cf. Morin.
Senef. 130, 131.
Sénèque. 26.
Senlis. 234.
Sens. 114.
Sepher (l'abbé). 4, 366, 369, 370.
Sercy (Charles de), libraire. 46, 370, 371.
Serrière (de). 238.
Servien (Abel), marquis de Sablé. 150.
Servien (Marie-Antoinette), duchesse de Sully. 150.
Sévigné (Charles de). 79.
Sévigné (le marquis de). 132.
Sévigné (Mme de). 29, 30, 65-67, 72, 79, 80, 83, 93, 132-138, 142-144, 162, 167, 180, 181, 185, 187, 210, 211, 367.
Sèvre (Mme de). 359.
Sèvres (rue de). 145, 148, 169, 170, 208, 334.
Sézanne. 6.
Shaw (William A.). 215.
Sieyès. 227.
Sillé-le-Philippe (Sarthe). 99, 108, 375.
Sillery (de). 144.
Silvestre (Israël). 19, 216.
Simart, libraire. 179.
Smith, libraire. 213.
Sobiesky (Jean), roi de Pologne. 65, 70, 86, 88.
Socrate. 71, 173, 184.
Soissons. 99.
Soissons (la comtesse de). 136.
Soliman II. 9.
Somerset. 230.
Somes (Mrs), née Caroly Mary de Layard. 216, 219, 220, 244, 364.
Sorbonne (la). 249.
Soubeyros. 245.
Soulas (Josias de), sieur de Prunefosse. 35.
Soulié. 157, 209.
Sourches (le château de). 157.
Sourches (le marquis de). 70, 157, 162.
Sourdière (rue de la). 147, 171, 172, 179, 242.
Spanheim (Ézéchiel). 236.
Spanheim (de). 236.
Sparr (le baron). 19.
Speyck (le sieur de). 51.
Spon (M.). 64.
Stacpoole (le comte Georges). 228.
Stanhope (le comte de). 229, 364.
Stenay. 114.
Stiévenart (Charles). 145.
Suède (la). 19, 35, 65.
Suisse (la). 10, 225, 236, 244.
Sully (Marie-Antoinette Servien, duchesse de). 150.
Sully (Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de). 150.
Surin (S.). 29, 95, 99.
Susannet de la Forest (Mme de). 212.
Suvée. 226.
Suze (comte de la). Voir Champagne.
Suze (Henriette de Coligny, comtesse de la). 65, 79.
Suze (la comtesse d'Hadington, depuis comtesse de la). 14.
Suze (Mlle de la). 76.

Tage (le). 163.
Taine. 85-87.
Tallemant (les). 6, 7, 161.
Tallemant (François), prieur de Saint-Irénée de Lyon. 50, 71, 75, 340.
Tallemant (Gédéon), sieur des Réaux, fils de Pierre et de Marie de Rambouillet. 4, 6, 8, 9, 11, 14, 22, 25, 26, 35-40, 50, 51, 59, 65, 71, 80, 83, 122, 145, 154, 161, 212, 220, 340, 348, 350, 352, 354, 360, 362.
Tallemant (Marie), sœur du précédent, marquise de Ruvigny, femme d'Henri de Massue. 50, 340, 360.
Tallemant (Paul), prieur d'Ambierle et de Saint-Albin, 32, 208, 220, 355.
Tallemant (Pierre), seigneur de Boisneau, mari de N... Paul Yvon et de Marie de Rambouillet. 6, 24, 25, 360.
Tallemant (le vieux), intendant d'Orléans. 35.
Talleyrand-Périgord-Chalais (Élie-Charles de). 227.
Talon (Omer). 21.
Tamise (la). 361.
Tapa (Pierre). 169.
Targa (P.), libraire. 12.
Targer (Marie), femme de Jacques Conrart. 349.
Taubet. 122.

Tavernier (Jean). 54, 115.
Tavernier (Pierre). 115.
Temple (John), époux de Marie de Rambouillet. 361.
Temple (William). 361.
Temple (le). 18, 93, 94, 186.
Téniers. 122.
Térence. 90.
Termes (de). 101, 102.
Ternant en Dauphiné. 184.
Tertre (le), à Fruncé. 25, 115, 215, 229, 360, 363.
Tertullien. 168.
Tessereau (Abraham). 107, 363.
Tessereau (Louis). 354.
Testu (l'abbé). 71, 87, 200, 204, 331.
Thémines (la maréchale de). 39.
Thérèse (sainte). 168.
Thévenot (Louise). 375.
Thibault (Suzanne). 213.
Thieusies. 106.
Thomas, libraire. 23, 359.
Thomas, notaire. 341.
Thry (du), Bordelais. 214.
Tilladet (l'abbé). 165.
Tillaye (la). 245.
Tingry (prince de). Voir Montmorency-Luxembourg.
Tisserand. 167.
Titien. 121.
Titon du Tillet. 29, 30, 85, 178, 179, 353, 366-368.
Toillon (le), en Hainaut. 115, 116, 220, 232, 347-349, 354, 363.
Tonnerre (M. de). 140.
Torp. 244.
Touchay ou la Touche, près Courville. 229, 363.
Touche-Rienne (la), à Fruncé. 25, 115.
Toul. 359.
Toulon. 54.
Toulouse. 109.
Toulouse (le comte et la comtesse de). 269. Cf. Noailles.
Tour, près Bayeux. 360, 361.
Tour-Maubourg (de la). Voir Fay, Trudaine.
Tourouvre (la marquise de). 176.
Tournelle (le quai de la). 233.
Tournes (de), libraires. 367.
Tournouer (Henri). 199.
Tours. 9, 11, 108, 375.
Tours (Mlle de). 143, 144.
Touvenot, notaire. 107, 170.
Tranchefestu. Voir Pont-Tranchefêtu (le).
Trappe (la). 176-178, 182, 185, 192, 193, 195, 199, 204, 265, 271, 284, 309, 310, 313, 332.
Traversine (rue), auj. rue Molière. 57, 61, 65, 346.
Trémont (le baron de). 134.
Trepagne, notaire. 107.
Tréville (Henri-Joseph de Peyre, comte de). 70, 169, 170.
Triain (P.). 13.
Tronchet-Gallet (le), près Courville. 25, 115, 215.
Troyes. 379.
Trublet (l'abbé). 98, 99, 241.
Trudaine (les). 221-225, 228, 356.
Trudaine (Agnès-Madeleine), fille de Charles et de Renée-Madeleine de Rambouillet, femme de Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, maréchal de France. 222, 228.
Trudaine (Amable-Charles), sr de la Sablière, fils de Daniel-Charles et de Marguerite Chauvin. 233, 356.
Trudaine (Charles), maître des comptes, mari d'Anne Jolly de Champigny. 220.
Trudaine (Charles), seigneur de Montigny-Lencoup, fils du précédent, mari de Renée-Madeleine de Rambouillet. 145, 212, 220, 221, 227, 355, 364.
Trudaine (Charles-Louis), seigneur de Montigny, fils de Jean-Charles-Philibert et d'Anne-Marie Bouvard de Fourqueux, époux de Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton. 224, 227.
Trudaine (Charles-Michel), dit de la Sablière, frère du précédent. 225-227.
Trudaine (Charlotte), fille de Charles et d'Anne Jolly de Champigny, femme du chancelier Voisin. 221, 227.
Trudaine (Daniel-Charles), le Grand Trudaine, seigneur de Montigny-Lencoup, Champigny, Salins, Villeneuve-le-Comte, fils de Charles et de Renée-Madeleine de Rambouillet, mari de Marguerite Chauvin. 222, 223, 227, 356.
Trudaine (Élisabeth), fille du précédent, femme de Girard Carbon. 223, 228.
Trudaine (Élisabeth-Marguerite), fille de Charles et de Renée-Madeleine de Rambouillet, femme d'Anne-Cé-

sar-François de Paris, marquis de Ponceaux. 222.
Trudaine (Frédéric-Charles), seigneur de Lauzières, frère de la précédente. 222.
Trudaine (Jean-Charles-Philibert), seigneur de Montigny, fils de Daniel-Charles et de Marguerite Chauvin, mari de Françoise Gaigne de Périgny et d'Anne-Marie Bouvard de Fourqueux. 223. 224.
Trudaine du Plessis-le-Roi (Marie-Françoise), femme de Jean Micault. 224.
Tubert (Simon). 107.
Tude Joannis (de la). 245.
Tuileries (les). 38, 147, 179.
Tulloué, notaire. 375.
Turcs (les). 130.
Turenne. 6, 64, 70, 76, 77, 158.
Turgot. 111, 167, 170, 224.
Turkheim. 130.
Turquie (la). 9, 225.

Ulrich (Mme). 178, 185, 186.
Ursulines (les). 214, 233.
Usson (d'). 187. Cf. Bonnac, L'Usson.
Utrecht. 238, 239.
Uxelles (la marquise d'). 176.

Vachers (rue des). 170, 355. Cf. Rousselet.
Vaines (de). 224.
Valenciennes. 116, 237, 348.
Valentin (le). 122.
Vallant (Noël). 7.
Vallée (Nicolas Godefroy, dit la). 352.
Vallée de Chenailles. 238.
Vallière (Mlle de la). 176, 293.
Vallon (Pierre). 352.
Van Benning, ambassadeur de Hollande. 64.
Van Dyck. 122.
Vanel, fermier des entrées. 11.
Vangangelt (les). 92.
Vangangelt (Apolline). 121.
Vangangelt (Charlotte). 121-123.
Vangangelt (Christophe), frère de Gaspard. 120.
Vangangelt (Christophe), fils de Gaspard. 121.
Vangangelt (Constantin). 121.
Vangangelt (Gaspard), financier. 113, 114, 120-122, 349.
Vangangelt (Gaspard), fils du précédent. 121.
Vangangelt (Jean), frère du précédent. 121.
Vangangelt (Jean), oncle du précédent et frère de Gaspard. 120, 121.
Vangangelt (Jeanne). 121.
Vangangelt (Lucrèce). 121.
Vangangelt (Marie-Anne). 121.
Vangangelt (Marie-Madeleine ou Manon). 111-129, 349.
Van Molle. 122.
Varennes (Meuse). 109.
Vasari. 34.
Vatel, notaire. 169, 170.
Vau (Nicole de la), femme de Guillaume Maillart. 24, 359.
Vau-de-la-Charentonne (le), près Courville. 25, 115.
Vaudémont (Mgr de). 23, 359.
Vaugelas. 1.
Vaultier, notaire. 16, 375.
Vauroche (de). Voir Friquet.
Vauvert (Grasset de). 362.
Vaveretz (Vavray, Marne). 5.
Vendôme (place). 148. Cf. Louis-le-Grand.
Vendôme (le duc de). 71, 93, 178, 186.
Vendôme (le grand prieur de). 140, 186.
Venise. 111, 112, 136.
Ventelet. 157. Cf. Luz de Ventelet.
Verbecq (Madeleine), femme de Gaspard Vangangelt. 121, 349.
Verdun (de). Voir Lisle de Verdun.
Verger. 173, 174.
Vergier. 70, 105.
Verney (du). 92, 96.
Véron (Jacques). 362.
Véronèse (Alexandre et Paul). 122.
Versailles. 105, 157, 183, 208, 215.
Vertus (Mlle de). 176.
Vial (H.). 18.
Vialet, financier. 113, 114.
Victoire (l'abbé de la). 64.
Victoires (place des). 99, 111.
Vieilles-Haudriettes (rue des). 224.
Vieux-Augustins (rue des). 3, 99, 111.
Villain (G.). 145, 146, 210.
Villars (Mme de). 80, 162, 176.
Villaviciosa. 162.
Villedieu (Mme de). 372.
Villefranche. 54.
Villeneuve (le vicomte Charles de). 67, 379.
Villeneuve-le-Comte (Seine-et-Marne). 356.

Villepontoux du Jaure (les). 238.
Villereau (Louis de). 25.
Villeroy (le maréchal duc de). 3, 131, 221.
Villiers (MM. de). 51, 52.
Vincennes. 227.
Vinci (Léonard de). 122.
Virgile. 72, 90.
Visitation (le couvent de la). 80.
Vissec (Louis de). 245.
Vissec de la Tude Joannis (Charles-Alexandre de), marquis de Ganges. 245.
Vitry-le-François. 5.
Vivain, notaire. 376.
Voisin (le chancelier). 221, 227.
Voiture. 29, 174, 372.
Voltaire. 30, 85, 97, 99, 224, 367, 372.
Vouet, peintre. 122.
Vouet, procureur. 346.
Vrillière (rue de la). 108, 376.
Vuilquin, notaire. 5.

Wagner (Henri). 228.
Walckenaer (A.). 4, 17, 18, 20, 22, 46, 67, 70, 72, 84, 85, 99, 105, 116, 125, 130, 132, 134, 140, 174, 179, 187, 209, 211, 225, 237, 250, 369-371, 380.
Weiss (M. N.). 228, 236.
Weston-lès-Bath (Angleterre). 230, 365.
Wetsteins, libraires. 29, 213, 237, 372.
Whitaker (Charles, Charlotte et Élisabeth). 231.
Whitaker (Georges). 218, 231, 365.
Whitaker (John), mari d'Élisabeth de Rambouillet. 215, 230, 365.
Willesden (Angleterre). 230, 365.
Windsor. 230, 365.
Wolfgang (A.), imprimeur. 368.

Yanville (Coustant d'). 109.
Ytier. 79.
Yveteaux (des). 22.
Yvon (Marie), femme de Jacques Henry. 354.
Yvon (Paul), sieur de la Leu. 361.
Yvon (N... Paul), première femme de Pierre Tallemant. 360.

Zozime (dom). 309.

TABLE DES GRAVURES

Portrait de Mme de la Sablière..... frontispice
Vue de Rambouillet..... 17
Billet de part du décès de Pierre Hessein..... 105
Lettre autographe de Mme de la Sablière..... 120
Portail de l'église des Feuillants..... 144
Vue de l'hôpital des Incurables..... 168
Cachet de Nicolas de Rambouillet..... 216
Boîte aux armes de Mme de Nocé..... 240

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — MARGUERITE HESSEIN (1640-1654). — Naissance de Marguerite Hessein. — Son éducation ; sa famille : Antoine Menjot ; La Raillière ; la marquise de Saint-Aignan. — Deuxième mariage de Gilbert Hessein..... 1

CHAPITRE II. — LA FOLIE-RAMBOUILLET (1624-1654). — La Folie-Rambouillet ou maison des Quatre-Pavillons ; son jardin célèbre au dix-septième siècle. — Le financier Rambouillet et ses tulipes ; sa famille ; ses terres..... 17

CHAPITRE III. — LA SABLIÈRE (1624-1654). — Sa naissance ; son éducation. *Le Grand Madrigallier français;* son voyage à Rome ; ses relations avec Conrart et Félibien ; son retour à Paris ; sa dissipation ; ses fredaines ; sa correspondance avec l'*Inconnue* de Richelet..... 29

CHAPITRE IV. — PREMIÈRES ANNÉES DE MARIAGE (1654-1668). — Mariage de Mme de la Sablière : son bonheur trop court. — Mort de Nicolas de Rambouillet ; La Sablière prend la suite de ses affaires ; son faste. — Mort de Gibert Hessein ; sa succession est obérée. — La Sablière maltraite sa femme, la relègue à l'hospice de Charonne et l'oblige à demander une séparation de corps et de biens, qu'elle obtient le 30 mai 1668. — Elle proteste contre les signatures qu'il a exigées d'elle. — Antoine Menjot la conseille et la soutient. — Relations de ce dernier avec la marquise de Sablé, avec Pascal. — Les États de Hollande lui offrent une chaire de professeur à Leyde, qu'il refuse..... 49

CHAPITRE V. — LE SALON DE LA RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS (1669-1680). — Les amis de Mme de la Sablière : Sobiesky, Lauzun, Foix, Rochefort, Brancas, La Fontaine, Chaulieu, La Fare, Charleval, Pellisson, Conrart, des Réaux, Bazin, Bernier, Roberval, Sauveur, Menjot, la comtesse de la Suze, la comtesse de Gramont, Mme Scarron, les marquises de Lambert et de Sévigné, Mmes de Bouillon, de Montglas, de Coulanges, de Castelnau, Cornuel, la reine Christine de Suède, Mlle de Lenclos réalisent l'union de l'aristocratie des lettres et de l'aristocratie du sang. — Jalousie de la Grande Mademoiselle. 65

CHAPITRE VI. — LA FONTAINE (1673-1680). — Mme de la Sablière invite La Fontaine à se retirer chez elle. Reconnaissance du

Pages.

poète ; son culte pour sa bienfaitrice. — La fable des *Deux Rats, du Renard et de l'Œuf* (Discours à Mme de la Sablière), et celle du *Corbeau, de la Gazelle, de la Tortue et du Rat.* Les *ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de la Fontaine.* Mme de la Sablière est aimée de tous les gens de lettres à l'exception de Boileau..... 84

Chapitre VII. — Pierre Hessein (1667-1711). — Spirituel, mais éternel contradicteur ; sa liaison intime avec La Fontaine, Racine, Boileau et Furetière. — La métamorphose de la perruque de Chapelain en comète. — Hessein est l'assidu du salon de sa sœur ; ses difficultés financières ; il obtient de Lauzun la charge de secrétaire général des dragons. — Voyage à Maintenon. — Maladie d'Hessein ; sa guérison. — Lettres de Racine, de Boileau et de La Fontaine. — La *Judith* de Boyer. — Accident de voiture. — Hessein acquiert les charges d'intendant des bâtiments de Sa Majesté et de secrétaire du roi. — Son mariage avec Madeleine Lair, sa mort ; sa descendance : François-Mathieu Duport, son petit-fils, victime de la Terreur ; son arrière-petit-fils, le président Adrien du Port..... 98

Chapitre VIII. — Manon Vangangelt (1669-1679). — La Sablière, fermier général des aides, marie ses filles à MM. Muysson et de la Mésangère. — Amours du financier et de Mme Le Taneur. — Manon Vangangelt ; sa famille. — Passion de La Sablière pour Manon ; fin prématurée de cette dernière. — Désespoir et maladie de La Sablière ; son testament ; sa mort. — Sa femme retrouve la tendresse de ses enfants..... 111

Chapitre IX. — La Fare (1676-1680). — Sa jeunesse ; sa carrière militaire ; sa disgrâce ; sa passion pour Mme de la Sablière ; leur bonheur trop court. — Son infidélité ; ses causes : la bassette, la Champmeslé, Louison. — Mme de la Sablière maîtrise sa douleur et se retire aux Incurables..... 130

Chapitre X. — Les Graces de la rue Saint-Honoré (1680-1685). — Désespoir de Mme de la Sablière ; sa conversion au catholicisme ; ses relations avec le père Rapin. — Il est parlé d'elle comme gouvernante de Mlles de Nantes et de Tours. — L'hôpital des Incurables ; Mme de la Sablière y prend un pied-à-terre pour soigner les malades. — Elle quitte l'hôtel de la rue des Petits-Champs pour s'installer rue Saint-Honoré, où elle recueille La Fontaine. — Ses relations avec l'abbesse de Fontevrault ; son goût pour la solitude. — Lettres de Menjot et de Charleval. — Mariage de Nicolas de Rambouillet. — Trois lettres de Mme de la Sablière au père Rapin. — Elle obtient une pension du roi..... 143

Chapitre XI. — La révocation de l'Édit de Nantes (1685). — Lettre de Menjot à Mme de la Sablière sur les Devoirs de la vie monastique. — La révocation de l'Édit de Nantes : emprisonnements, dragonnades. — Les Clermont, les La Massaye, les Rambouillet abjurent ou s'expatrient. — La Sablière et Muysson s'enfuient à l'étranger ; la régie de leurs biens est donnée à

Pages.

Mme de la Sablière. — Antoine Menjot relégué à Limoges. — Le maréchal de Schomberg se retire à Lisbonne ; lettre de la maréchale à Menjot. Il ne peut se décider à quitter Paris ; ses efforts pour réunir les églises catholique et réformée. — Lettre de Huet, évêque d'Avranches..... 158

CHAPITRE XII. — LES INCURABLES ET LA PETITE MAISON DE LA RUE ROUSSELET (1685-1689). — L'appartement de Mme de la Sablière aux Incurables et sa maison de la rue Rousselet. — Voyage de La Fontaine à Château-Thierry ; sa lettre à Bonrepaux. — La chambre des philosophes à l'hôtel de la Sablière. — Autres lettres de La Fontaine à Saint-Evremont, au père Bouhours (1687). — Mort du père Rapin. — Mme de la Sablière prend pour directeur l'abbé de Rancé. — Elle abandonne, en 1688, l'hôtel des Feuillants et aspire à une solitude absolue. — Mort du père C... — Rancé reste le seul directeur de Marguerite, qui rompt peu à peu avec le monde. — Mariage de Mme de la Mésangère avec Charles de Nocé. — La Fontaine, négligé par sa protectrice, fréquente des sociétés douteuses. Mme de la Sablière cherche à le convertir..... 166

CHAPITRE XIII. — L'EXPIATION (1689-1692). — Correspondance de Mme de la Sablière avec l'abbé de Rancé, son directeur ; sa retraite devient de plus en plus fermée ; sa santé décline ; ses mortifications. — Mort de dom Muce. — Réforme de l'hospice des Incurables ; conduite des administrateurs à l'égard de Marguerite ; la cage de son petit compagnon. — Elle observe tous les devoirs de la vie monastique, et la paix récompense son fervent repentir. — État de sa maison ; elle ne garde que les revenus nécessaires à sa subsistance..... 188

CHAPITRE XIV. — LES DERNIERS JOURS DE MADAME DE LA SABLIÈRE (1692-1693). — Elle confesse à son directeur le secret de son mal et se confine rue Rousselet. — Indignation du père G..., de l'abbé Testu. — Lettres à un inconnu. — La pénitente s'éteint lentement ; son dernier adieu à Rancé ; sa mort édifiante. — Extraits du *Journal* de Dangeau, du *Mercure de France*. — Chagrin de La Fontaine, qui accepte l'hospitalité d'Hervart. — Vente du mobilier de Mme de la Sablière aux Incurables. — Son appartement est baillé à la duchesse de Luynes, et sa petite maison de la rue Rousselet vendue au duc de Bourbon..... 200

CHAPITRE XV. — LES ENFANTS DE MADAME DE LA SABLIÈRE (NICOLAS DE RAMBOUILLET). — Nicolas de Rambouillet de la Sablière. Son mariage avec Louise Henry de Cheusses ; son érudition. Il publie les *Madrigaux* de son père et s'enfuit, à la révocation de l'Édit de Nantes, en Danemark et en Angleterre. — Description d'un curieux bijou. — Testaments de M. et de Mme de la Sablière ; leurs terres sont restituées à leur fille, Renée de Rambouillet. — Mariage de cette dernière avec Charles Trudaine de Montigny, prévôt des marchands. — Illustrations de leur descendance. — Postérité de Nicolas de Rambouillet en Angleterre.. 212

Pages.

CHAPITRE XVI. — LES ENFANTS DE MADAME DE LA SABLIÈRE (ANNE ET MARGUERITE DE RAMBOUILLET). — M. et Mme Muysson (Anne de Rambouillet) émigrent en Hollande ; leur postérité. — Mme de la Mésangère (Marguerite de Rambouillet). — La Fontaine lui dédie *Daphnis et Alcimadure*, et Fontenelle ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Son second mariage avec Charles de Nocé ; sa conversion ; sa descendance..... 232

MAXIMES CHRÉTIENNES ATTRIBUÉES A MADAME DE LA SABLIÈRE.. 247

PENSÉES CHRÉTIENNES DE MADAME DE LA SABLIÈRE..... 263

LETTRES DE MADAME DE LA SABLIÈRE (1687-1693)..... 267

PIÈCES JUSTIFICATIVES 337

I. — 1640, 18 mars. — Acte de baptême de Marguerite d'Hessin..... 339

II. — 1654, 20 février. — Contrat de mariage d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de Marguerite Hessein..... 339

III. — 1654, 15 mars. — Acte de mariage d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de Marguerite d'Hessein 341

IV. — 1668, 14 avril. — Protestations de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablonnière (*sic*), contre les signatures exigées d'elle par son mari 341

V. — 1668, 17 mai. — Renonciation de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, à sa communauté de biens avec son mari.... 343

VI. — 1668, 18 mai. — Sentence de séparation de biens rendue par Antoine Daubray, lieutenant criminel au Châtelet, en faveur de Marguerite Hessein, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière..... 343

VII. — 1668, 30 mai. — Sentence du Châtelet de Paris portant séparation de Marguerite Hessein et d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, son mari..... 344

VIII. — 1668, 13 juillet. — Protestations de Marguerite Hessin, femme d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablonnière, contre les signatures obtenues d'elle par son mari..... 346

IX. — 1672, 10 décembre. — Contrat de mariage de Jacques Muysson, sieur du Toillon, conseiller en Parlement, et d'Anne de Rambouillet..... 347

X. — 1672, 11 décembre. — Acte de mariage de Jacques Muysson, sieur de Toillon, et d'Anne de Rambouillet..... 348

XI. — 1677, 5 mai. — Inhumation de Marie-Magdelaine Vangangelt 349

XII. — 1678, 9 mai. — Contrat de mariage de Guillaume Scott,

Pages.

sieur de la Mézangère, conseiller au parlement de Rouen, et de Marguerite de Rambouillet..... 349

XIII. — 1678, 10 mai. — Acte de mariage de Guillaume Scott, sieur de la Mésanchère, et de Marguerite de Rambouillet..... 350

XIV. — 1679, 13 avril. — Testament d'Antoine de Ramsieur, sieur de la Sablière, secrétaire du roi..... 351

XV. — 1679, 4 mai. — Inhumation d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière, conseiller du roi et des finances 353

XVI. — 1679, 20 juillet. — Contrat de mariage de Nicolas de Rambouillet, sieur de la Sablière, et de Louise-Madeleine Henry..... 353

XVII. — 1679, 20 juillet. — Acte de mariage de Nicolas de Rambouillet, sieur du Plessis, et de Louise-Madeleine Henry..... 354

XVIII. — 1693, 7 janvier. — Inhumation de Marguerite Hessin, veuve d'Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière 355

XIX. — 1746, 20 novembre. — Épitaphe de Renée-Madeleine de Rambouillet de la Sablière, veuve de Charles Trudaine, conseiller d'État..... 355

XX. — 1748, 2 décembre. — Épitaphe d'Amable-Charles Trudaine de la Sablière..... 356

NOTES..... 357

1. — Généalogie de la famille de Rambouillet..... 359
2. — Bibliographie des *Madrigaux* de La Sablière..... 366
3. — Généalogie de la famille Hessein..... 374
4. — Sur trois lettres de Mme de la Sablière de la collection Parison 377
5. — Sur deux portraits de Mme de la Sablière..... 379

TABLE ALPHABÉTIQUE..... 381

1299 485

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002508595b

BX 4705 .L365M43 1923
MENJOT D.ELBENNE, SAMU
MADAME DE LA SABLIERE.

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 06 02 15 06 9